



Gouvernement
du Canada

Government
of Canada

Établis par le
receveur général du Canada

Comptes publics du Canada

2016

Volume II

**Détails des
charges et des
revenus**

Canada^{ca}

© Ministre des Services publics et Approvisionnement 2016

Ce document est disponible en formats substitués

sur le site Web du receveur général du Canada à

www.tpsgc-pwgsc.gc.ca/recgen/cpc-pac/index-fra.html

Disponible également en format PDF auprès des

Publications du gouvernement du Canada

<http://publications.gc.ca>

P51-1F-PDF

ISBN 1483-8583

This publication is also available in English

Erratum

Suite au dépôt des *Comptes publics du Canada*, des corrections ont été effectuées au volume II, section 15, Paiements de transfert, page 15.37. Les informations révisées sont surlignées.

Volume II

Comptes publics du Canada

2015-2016

Table des matières

Section

Introduction

1. Tableaux sommaires et Appendices (1. Summary Tables and Appendices)
2. Affaires autochtones et du Nord (11. Indigenous and Northern Affairs)
3. Affaires mondiales (8. Global Affairs)
4. Agriculture et Agroalimentaire (2. Agriculture and Agri-Food)
5. Anciens Combattants (25. Veterans Affairs)
6. Bureau du secrétaire du gouverneur général (18. Office of the Governor General's Secretary)
7. Conseil du Trésor (24. Treasury Board)
8. Conseil privé (20. Privy Council)
9. Défense nationale (15. National Defence)
10. Environnement et Changement climatique (4. Environment and Climate Change)
11. Famille, Enfants et Développement social (5. Families, Children and Social Development)
12. Finances (6. Finance)
13. Immigration, Réfugiés et Citoyenneté (10. Immigration, Refugees and Citizenship)
14. Infrastructure et Collectivités (12. Infrastructure and Communities)
15. Innovation, Sciences et Développement économique (13. Innovation, Science and Economic Development)
16. Justice (14. Justice)
17. Parlement (19. Parliament)
18. Patrimoine canadien (3. Canadian Heritage)
19. Pêches, Océans et Garde côtière canadienne (7. Fisheries, Oceans and the Canadian Coast Guard)
20. Ressources naturelles (17. Natural Resources)
21. Revenu national (16. National Revenue)
22. Santé (9. Health)
23. Sécurité publique et Protection civile (21. Public Safety and Emergency Preparedness)
24. Services publics et Approvisionnement (22. Public Services and Procurement)
25. Transports (23. Transport)
26. Index

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Introduction aux *Comptes Publics du Canada*

Nature des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* constituent le rapport du gouvernement du Canada préparé annuellement par le receveur général, comme l'exige l'article 64 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*. Il couvre l'exercice du gouvernement se terminant le 31 mars.

L'information contenue dans le rapport provient de deux sources de données :

- le sommaire des opérations financières présentées dans les comptes du Canada, tenus par le receveur général; et
- les registres détaillés, tenus par les ministères et organismes.

Chaque ministère et organisme est responsable de la conciliation de ses comptes avec les comptes de contrôle du receveur général, et tient des registres détaillés des opérations qui y sont portées.

Le rapport englobe les opérations financières du gouvernement au cours de l'exercice. Dans certains cas, l'autorisation du Parlement pour effectuer des opérations a été prévue par voie de législation approuvée au cours des exercices antérieurs.

Présentation des *Comptes publics du Canada*

Les *Comptes publics du Canada* sont publiés en trois volumes.

Le **volume I** présente les états financiers consolidés vérifiés du gouvernement, ainsi que des informations financières et analyses additionnelles;

Le **volume II** présente, par portefeuille ministériel, les opérations financières du gouvernement; et

Le **volume III** présente des informations et analyses supplémentaires.

Le contenu du volume II se résume comme suit :

Tableaux sommaires et Appendices (section 1)

La section 1 comprend des tableaux sommaires qui présentent le sommaire des opérations financières divulguées dans les sections ministérielles.

La section 1 comprend également, comme appendices, les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs, de toutes les autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.

Sections ministérielles (sections 2 à 25)

Il y a une section pour chaque portefeuille ministériel. Les programmes du ministère et des organismes pour lesquels un ministre est responsable au Parlement sont groupés ensemble afin de fournir une présentation ministérielle globale. Chaque section ministérielle présente un énoncé des résultats stratégiques et des descriptions des programmes. Chaque section ministérielle comprend également, s'il y a lieu, un ensemble uniforme d'états afin de présenter les opérations financières de chaque portefeuille ministériel. Ces états sont :

- *Sommaire du portefeuille ministériel*
Présente par ministère et organismes la provenance et l'utilisation de chaque autorisation budgétaire et non budgétaire accordée par le Parlement dans les lois de crédits et autres lois.
- *Détail budgétaire par affectation*
Cet état présente la répartition des crédits budgétaires par affectation tels qu'approuvés par le Conseil du Trésor en vertu de l'article 31 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de même que les dépenses connexes de l'exercice en cours.
- *Programmes*
Présente par ministère et organismes le total des autorisations disponibles pour emploi et les autorisations employées au cours de l'exercice pour chaque programme sous chaque genre de dépenses (fonctionnement, capital, paiements de transfert et non budgétaires).
- *Paiements de transfert*
Présente par ministère et organismes la provenance et l'utilisation des autorisations pour chaque paiement de transfert.
- *Détail des montants disponibles pour être dépensés*
Présente par ministère et organismes la nature des revenus et rentrées, lesquels augmentent les montants qui peuvent être dépensés à même les crédits ayant une autorisation nette de dépenser.
- *Revenus*
Présente par ministère et organismes la nature des revenus sous chaque catégorie principale de revenus.

Les états dans les sections ministérielles sont conçus pour que les totaux et sous-totaux pertinents puissent être directement retracés à un état qui précède et ensuite aux Tableaux sommaires de la section 1 (e.g. les données de l'état des Paiements de transfert peuvent être retracées à l'état des Programmes, lesquelles peuvent ensuite être retracées au Sommaire du portefeuille ministériel; les données du Sommaire du portefeuille ministériel peuvent être retracées aux Tableaux sommaires (5, 6 et 7) de la section 1).

Le volume II est conçu de façon à refléter d'aussi près que possible le format et le contenu de la partie II du Budget principal des dépenses. Certains Tableaux sommaires et Appendices et le Sommaire du portefeuille ministériel des sections ministérielles montrent la provenance et l'utilisation des autorisations de dépenses. Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués ci-dessous :

- **Provenance des autorisations**
- *Disponibles des exercices antérieurs*
Autorisations de dépenses reportées de l'exercice précédent. Comprennent seulement les autorisations pour lesquelles il existe une limite spécifique quant au montant total à être dépensé, ou sur le solde cumulatif en circulation pour les crédits pour lesquels il est permis de dépenser les revenus et les rentrées. Ces crédits représentent généralement soit des autorisations relatives à des fonds renouvelables, au produit de la vente de biens excédentaires de l'État ou à des prêts. Ces montants sont disponibles pour être dépensés sans aucune autre autorisation du Parlement.
- *Budget principal des dépenses et budgets supplémentaires des dépenses*
Comprennent les autorisations de dépenses demandées dans les Budgets des dépenses ainsi que les montants estimatifs des dépenses compris dans les Budgets des dépenses en vertu d'autorisations accordées par diverses autres lois y compris les lois de crédits des exercices antérieurs.

- *Redressements, mandats et virements*

Comprennent :

- virements de ou à d'autres portefeuilles ministériels tels que les crédits 5, 10, 15, 25, 30 et 33 du Conseil du Trésor ou les modifications dans les responsabilités ministérielles;
- les virements à l'intérieur du portefeuille ministériel d'un crédit à un autre (en vertu d'une autorisation parlementaire) ou entre paiements de transfert;
- les montants non engagés de ou à d'autres portefeuilles ministériels comme des affectations réputées, conformément à l'article 31.1 de la Loi sur la gestion des finances publiques;
- les modifications aux montants législatifs suite à des redressements aux estimés de dépenses compris dans les Budgets des dépenses, suite à l'annulation ou la modification aux lois ou suite à des redressements des autorisations d'emprunt des sociétés d'État;
- les montants du suremploi des autorisations des exercices antérieurs versés ou réglés au cours de l'exercice et le produit de la vente de biens excédentaires de l'État;
- les mandats spéciaux du gouverneur général pour couvrir les paiements requis lorsque le Parlement est dissous pour une élection générale.

- *Total disponible pour emploi*

Autorisations disponibles pour être dépensées au cours de l'exercice (après avoir déduit les montants estimatifs des revenus et rentrées disponibles pour être dépensés).

- **Utilisation des autorisations**

- *Employées au cours de l'exercice*

Montants dépensés dans l'exercice en cours (après avoir déduit les revenus et rentrées réels disponibles pour être dépensés).

- *Annulées (écart positif)*

Le montant des autorisations annulées correspond au total des autorisations disponibles pour l'emploi au cours de l'exercice moins le total a) des autorisations employées au cours de l'exercice et b) des autorisations disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs.

- *Dépassées (écart négatif)*

Excédent des dépenses sur les autorisations accordées.

- *Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs*

Autorisations de dépenses non employées qui ne sont pas annulées et qui sont reportées à un exercice ultérieur.

- *Employées au cours de l'exercice précédent*

Montants dépensés dans l'exercice précédent (après avoir déduit les revenus et rentrées réels disponibles pour être dépensés). Pour les crédits ou paiements de transfert qui n'existent plus dans l'exercice en cours, le total des dépenses nettes correspondant de l'exercice précédent est présenté comme un montant seul, en ligne avec l'énoncé « Crédits (éléments) non requis pour l'exercice en cours ».

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 1

Comptes publics du Canada

2015-2016

Tableaux sommaires et Appendices

Sommaire

	<i>Page</i>
Tableaux sommaires –	
Tableau 1 – État consolidé des revenus et charges	1.3
Tableau 2 – Dépenses ministérielles par catégorie	1.4
Tableau 2a – Récapitulation des charges externes par catégorie	1.10
Tableau 2b – Détail des autres paiements de transfert par portefeuille ministériel.....	1.12
Tableau 2c – Détail des autres charges de programmes des autres portefeuilles ministériels	1.13
Tableau 3 – Dépenses ministérielles par article courant.....	1.14
Tableau 3a – Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges.....	1.22
Tableau 4 – Revenus ministériels.....	1.23
Tableau 4a – Récapitulation des revenus externes par provenance	1.28
Tableau 4b – Ventes de biens et de services.....	1.30
Tableau 5 – Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel.....	1.34
Tableau 6 – Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel.....	1.40
Tableau 7 – Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives).....	1.42
Appendices –	
Appendice 1 – Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice.....	1.48
Appendice 2 – Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits.....	1.80
Appendice 3 – Autorisations disponibles des exercices antérieurs	1.93
Appendice 4 – Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice	1.102
Appendice 5 – Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.....	1.104

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Tableau 1**État consolidé des revenus et charges**

Le tableau 1 présente les revenus et les charges pour l'exercice financier 2015-2016. De plus, des informations détaillées apparaissent à la section 3 du volume I des *Comptes publics du Canada*.

(en milliers de dollars)

Revenus	2015-2016	Charges	2015-2016
Revenus fiscaux —		Paiements de transfert —	
Revenus d'impôt sur le revenu —		Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	45 460 861
Particuliers	144 897 139		
Sociétés	41 443 831	Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement —	
Non-résidents	6 505 060	Transfert canadien en matière de santé	34 024 618
	<i>192 846 030</i>	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	12 959 181
Autres taxes et droits —		Accords fiscaux	21 344 731
Taxe sur les produits et services	32 951 564	Abattement du Québec	(4 451 366)
Taxes sur l'énergie —		Autres principaux transferts	1 973 270
Taxe d'accise — Essence	4 349 880		<i>65 850 434</i>
Taxe d'accise — Essence d'aviation et combustible diesel	1 214 932	Prestations d'assurance-emploi	19 418 626
	<i>5 564 812</i>	Prestations pour enfants	18 025 400
Droits de douane à l'importation	5 371 603	Autres paiements de transfert	34 873 904
Autres taxes et droits d'accise —		Total des paiements de transfert	183 629 225
Droits d'accise	4 844 074		
Droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	721 224	Autres charges de programmes —	
Diverses taxes et droits d'accise	351 393	Sociétés d'État	8 357 564
	<i>5 916 691</i>	Affaires autochtones et du Nord	1 407 596
	<i>49 804 670</i>	Affaires mondiales	1 857 418
Total des revenus fiscaux	242 650 700	Agriculture et Agroalimentaire	739 239
Cotisations d'assurance-emploi	23 070 028	Conseil du Trésor	4 214 017
		Défense nationale	28 518 638
Autres revenus —		Environnement et Changement climatique	1 506 578
Sociétés d'État —		Famille, Enfants et Développement social	2 881 795
Sociétés d'État consolidées	4 543 746	Innovation, Sciences et Développement économique	2 351 173
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques —		Justice	1 274 840
Quote-part des bénéfices annuels	7 315 684	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	1 544 104
Intérêt et autres	601 038	Ressources naturelles	943 675
	<i>12 460 468</i>	Revenu national	7 988 816
Autres programmes —		Santé	3 339 867
Revenus de placements	1 081 274	Sécurité publique et Protection civile	10 375 060
Ventes de biens et de services	9 004 453	Services publics et Approvisionnement	4 180 939
Revenus divers	4 863 884	Autres portefeuilles ministériels	5 733 971
	<i>14 949 611</i>	Total des autres charges de programmes	87 215 290
Nets des opérations de change —		Total des charges de programmes	270 844 515
Compte du fonds des changes	2 186 475	Frais de la dette publique	25 595 031
Fonds monétaire international	132 922	Total des charges	296 439 546
Autres	2 496		
	<i>2 321 893</i>	Déficit annuel	(986 846)
Total des autres revenus	29 731 972		
Total des revenus	295 452 700		

Tableau 2

Dépenses ministérielles par catégorie

Le tableau 2 présente les dépenses nettes par catégorie pour chaque portefeuille ministériel. La colonne « Total des dépenses ministérielles nettes » présente le total des dépenses nettes rapporté pour chaque portefeuille ministériel aux sections ministérielles de ce volume.

Le tableau 2a concilie le total des dépenses ministérielles nettes avec les dépenses externes présentées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I.

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Paiements de transfert ¹						Total des paiements de transfert	Autres dépenses de programmes	Frais de la dette publique	Total des dépenses ministérielles nettes
		Prestations de sécurité de la vieillesse ²	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Accords fiscaux	Abattement du Québec	Autres ³				
2	Affaires autochtones et du Nord										
	Affaires indiennes et du Nord canadien	–	–	–	–	–	6 572 293	6 572 293	1 383 001	–	7 955 294
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	–	–	–	–	–	1 893	1 893	6 394	–	8 287
	Commission canadienne des affaires polaires	–	–	–	–	–	920	920	368	–	1 288
	Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	–	–	–	–	–	–	–	5 982	–	5 982
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	6 575 106	6 575 106	1 395 745	–	7 970 851
3	Affaires mondiales										
	Affaires étrangères, Commerce et Développement	–	–	–	–	–	4 122 657	4 122 657	1 874 196	–	5 996 853
	Corporation commerciale canadienne	–	–	–	–	–	–	–	8 880	–	8 880
	Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	–	–	–	–	–	–	–	3 700	–	3 700
	Centre de recherches pour le développement international	–	–	–	–	–	–	–	183 478	–	183 478
	Commission mixte internationale (section canadienne)	–	–	–	–	–	–	–	6 619	–	6 619
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	4 122 657	4 122 657	2 076 873	–	6 199 530
4	Agriculture et Agroalimentaire										
	Agriculture et Agroalimentaire	–	–	–	–	–	1 269 908	1 269 908	658 502	–	1 928 410
	Commission canadienne du lait	–	–	–	–	–	–	–	3 723	–	3 723
	Commission canadienne des grains	–	–	–	–	–	–	–	(21 209)	–	(21 209)
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 269 908	1 269 908	641 016	–	1 910 924
5	Anciens Combattants										
	Anciens Combattants	–	–	–	–	–	2 694 047	2 694 047	900 988	–	3 595 035
	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	–	–	–	–	–	–	–	11 002	–	11 002
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	2 694 047	2 694 047	911 990	–	3 606 037

6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	–	–	–	–	–	560	560	21 758	–	22 318
7	Conseil du Trésor										
	Secrétariat	–	–	–	–	–	535	535	4 127 354	–	4 127 889
	École de la fonction publique du Canada	–	–	–	–	–	–	–	92 152	–	92 152
	Commissariat au lobbying	–	–	–	–	–	–	–	4 377	–	4 377
	Commissariat à l'intégrité du secteur public	–	–	–	–	–	21	21	4 432	–	4 453
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	556	556	4 228 315	–	4 228 871
8	Conseil privé										
	Bureau du Conseil privé	–	–	–	–	–	–	–	123 119	–	123 119
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	–	–	–	–	–	–	–	5 271	–	5 271
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	–	–	–	–	–	–	–	30 033	–	30 033
	Bureau du directeur général des élections	–	–	–	–	–	104 994	104 994	381 412	–	486 406
	Commissariat aux langues officielles	–	–	–	–	–	–	–	20 230	–	20 230
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	–	–	–	–	–	–	–	2 869	–	2 869
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	104 994	104 994	562 934	–	667 928
9	Défense nationale										
	Défense nationale	–	–	–	–	–	153 576	153 576	18 512 497	–	18 666 073
	Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	–	–	–	–	–	619 548	–	619 548
	Comité externe d'examen des griefs militaires	–	–	–	–	–	–	–	6 252	–	6 252
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	–	–	–	–	–	–	–	5 407	–	5 407
	Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	–	–	–	–	–	2 035	–	2 035
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	153 576	153 576	19 145 739	–	19 299 315
10	Environnement et Changement climatique										
	Environnement	–	–	–	–	–	118 869	118 869	832 058	–	950 927
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	–	–	–	–	–	1 684	1 684	27 532	–	29 216
	Agence Parcs Canada	–	–	–	–	–	15 089	15 089	1 021 042	–	1 036 131
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	135 642	135 642	1 880 632	–	2 016 274
11	Famille, Enfants et Développement social										
	Emploi et Développement social	45 484 699	–	–	–	–	12 947 361	58 432 060	1 165 969	–	59 598 029
	Société canadienne d'hypothèques et de logement	–	–	–	–	–	–	–	2 008 369	–	2 008 369
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	–	–	–	–	–	–	–	9 918	–	9 918
	Commission de la capitale nationale	–	–	–	–	–	–	–	52 146	–	52 146
	Total du portefeuille ministériel	45 484 699	–	–	–	–	12 947 361	58 432 060	3 236 402	–	61 668 462

Tableau 2

Dépenses ministérielles par catégorie – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Paiements de transfert ¹					Total des paiements de transfert	Autres dépenses de programmes	Frais de la dette publique	Total des dépenses ministérielles nettes	
		Prestations de sécurité de la vieillesse ²	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Accords fiscaux	Abattement du Québec					Autres ³
12	Finances										
	Finances	–	34 024 618	12 959 181	21 344 731	(4 451 366)	228 138	64 105 302	257 520	22 644 490	87 007 312
	Agence de la consommation en matière financière du Canada	–	–	–	–	–	–	–	16 273	–	16 273
	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	–	–	–	–	–	–	–	54 952	–	54 952
	Bureau du vérificateur général	–	–	–	–	–	–	–	77 683	–	77 683
	Bureau du surintendant des institutions financières	–	–	–	–	–	–	–	144 219	–	144 219
	PPP Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	11 800	–	11 800
	Total du portefeuille ministériel	–	34 024 618	12 959 181	21 344 731	(4 451 366)	228 138	64 105 302	562 447	22 644 490	87 312 239
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté										
	Citoyenneté et Immigration	–	–	–	–	–	1 083 445	1 083 445	453 052	–	1 536 497
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié	–	–	–	–	–	–	–	112 397	–	112 397
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 083 445	1 083 445	565 449	–	1 648 894
14	Infrastructure et Collectivités										
	Bureau de l'infrastructure du Canada	–	–	–	–	–	3 077 976	3 077 976	112 466	–	3 190 442
	Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	–	–	–	–	–	–	–	247 328	–	247 328
	Autorité du pont Windsor-Détroit	–	–	–	–	–	–	–	65 000	–	65 000
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	3 077 976	3 077 976	424 794	–	3 502 770
15	Innovation, Sciences et Développement économique										
	Industrie	–	–	–	–	–	757 787	757 787	412 047	–	1 169 834
	Agence de promotion économique du Canada atlantique	–	–	–	–	–	230 746	230 746	70 863	–	301 609
	Agence canadienne de développement économique du Nord	–	–	–	–	–	32 291	32 291	14 657	–	46 948
	Agence spatiale canadienne	–	–	–	–	–	44 568	44 568	368 231	–	412 799
	Commission canadienne du tourisme	–	–	–	–	–	–	–	62 976	–	62 976
	Commission du droit d'auteur	–	–	–	–	–	–	–	2 829	–	2 829
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	–	–	–	–	–	218 494	218 494	40 703	–	259 197

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	–	–	–	–	–	159 880	159 880	29 917	–	189 797
Conseil national de recherches du Canada	–	–	–	–	–	302 517	302 517	642 561	–	945 078
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	–	–	–	–	–	1 068 045	1 068 045	47 608	–	1 115 653
Conseil de recherches en sciences humaines	–	–	–	–	–	693 713	693 713	26 579	–	720 292
Conseil canadien des normes	–	–	–	–	–	–	–	10 195	–	10 195
Statistique Canada	–	–	–	–	–	–	–	517 561	–	517 561
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	–	–	–	–	–	116 333	116 333	39 358	–	155 691
Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	3 624 374	3 624 374	2 286 085	–	5 910 459
16 Justice										
Justice	–	–	–	–	–	349 695	349 695	333 525	–	683 220
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	–	–	–	–	–	–	–	56 852	–	56 852
Commission canadienne des droits de la personne	–	–	–	–	–	–	–	22 352	–	22 352
Service administratif des tribunaux judiciaires	–	–	–	–	–	–	–	72 295	–	72 295
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale	–	–	–	–	–	–	–	543 427	–	543 427
Bureau du directeur des poursuites pénales	–	–	–	–	–	–	–	172 124	–	172 124
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	–	–	–	–	–	469	469	34 550	–	35 019
Registraire de la Cour suprême du Canada	–	–	–	–	–	–	–	32 340	–	32 340
Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	350 164	350 164	1 267 465	–	1 617 629
17 Parlement										
Chambre des communes	–	–	–	–	–	1 012	1 012	423 319	–	424 331
Bibliothèque du Parlement	–	–	–	–	–	–	–	41 619	–	41 619
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	–	–	–	–	–	–	–	5 758	–	5 758
Service de protection parlementaire	–	–	–	–	–	–	–	50 471	–	50 471
Sénat	–	–	–	–	–	466	466	74 106	–	74 572
Conseiller sénatorial en éthique	–	–	–	–	–	–	–	766	–	766
Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 478	1 478	596 039	–	597 517
18 Patrimoine canadien										
Patrimoine canadien	–	–	–	–	–	1 038 351	1 038 351	202 596	–	1 240 947
Conseil des Arts du Canada	–	–	–	–	–	–	–	182 224	–	182 224
Société Radio-Canada	–	–	–	–	–	–	–	1 038 024	–	1 038 024
Musée canadien des droits de la personne	–	–	–	–	–	–	–	21 700	–	21 700
Musée canadien de l'histoire	–	–	–	–	–	–	–	83 587	–	83 587
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	–	–	–	–	–	–	–	7 700	–	7 700
Musée canadien de la nature	–	–	–	–	–	–	–	26 452	–	26 452
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	–	–	–	–	–	–	–	10 999	–	10 999
Bibliothèque et Archives du Canada	–	–	–	–	–	1 524	1 524	89 927	–	91 451
Société du Centre national des Arts	–	–	–	–	–	–	–	54 897	–	54 897
Commission de la capitale nationale	–	–	–	–	–	–	–	38 863	–	38 863
Office national du film	–	–	–	–	–	–	–	59 921	–	59 921

Tableau 2

Dépenses ministérielles par catégorie – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Paiements de transfert ¹						Total des paiements de transfert	Autres dépenses de programmes	Frais de la dette publique	Total des dépenses ministérielles nettes
		Prestations de sécurité de la vieillesse ²	Transfert canadien en matière de santé	Transfert canadien en matière de programmes sociaux	Accords fiscaux	Abattement du Québec	Autres ³				
	Musée des beaux-arts du Canada	–	–	–	–	–	–	45 777	–	45 777	
	Musée national des sciences et de la technologie	–	–	–	–	–	–	59 601	–	59 601	
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	–	–	–	–	–	18 285	11 257	–	29 542	
	Téléfilm Canada	–	–	–	–	–	–	95 454	–	95 454	
	Commission des champs de bataille nationaux	–	–	–	–	–	–	13 501	–	13 501	
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	1 058 160	1 058 160	2 042 480	3 100 640	
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne										
	Pêches et Océans	–	–	–	–	–	94 266	2 078 532	–	2 172 798	
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	94 266	2 078 532	–	2 172 798	
20	Ressources naturelles										
	Ressources naturelles	–	–	–	–	–	601 654	733 525	–	1 335 179	
	Énergie atomique du Canada, Limitée	–	–	–	–	–	–	491 064	–	491 064	
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	–	–	–	–	–	1 637	136 332	–	137 969	
	Office national de l'énergie	–	–	–	–	–	3 003	79 394	–	82 397	
	Administration du pipe-line du Nord	–	–	–	–	–	–	456	–	456	
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	606 294	1 440 771	–	2 047 065	
21	Revenu national										
	Agence du revenu du Canada	–	–	–	–	–	430 654	3 716 333	–	4 146 987	
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	430 654	3 716 333	–	4 146 987	
22	Santé										
	Santé	–	–	–	–	–	1 875 611	2 005 521	–	3 881 132	
	Agence canadienne d'inspection des aliments	–	–	–	–	–	18 933	730 430	–	749 363	
	Instituts de recherche en santé du Canada	–	–	–	–	–	972 823	53 555	–	1 026 378	
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	–	–	–	–	–	9 498	–	9 498	
	Agence de la santé publique du Canada	–	–	–	–	–	201 861	371 219	–	573 080	
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	3 069 228	3 170 223	–	6 239 451	

23	Sécurité publique et Protection civile										
	Sécurité publique et Protection civile	-	-	-	-	-	271 862	271 862	134 921	-	406 783
	Agence des services frontaliers du Canada	-	-	-	-	-	-	-	1 796 293	-	1 796 293
	Service canadien du renseignement de sécurité	-	-	-	-	-	-	-	536 564	-	536 564
	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	-	-	-	-	-	-	-	9 718	-	9 718
	Service correctionnel du Canada	-	-	-	-	-	5 823	5 823	2 351 961	-	2 357 784
	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	-	-	-	-	-	-	-	4 571	-	4 571
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	-	-	-	-	-	-	-	46 331	-	46 331
	Gendarmerie royale du Canada	-	-	-	-	-	194 892	194 892	2 661 336	-	2 856 228
	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	-	-	-	-	-	-	-	1 518	-	1 518
	Total du portefeuille ministériel	-	-	-	-	-	472 577	472 577	7 543 213	-	8 015 790
24	Services publics et Approvisionnement										
	Travaux publics et Services gouvernementaux	-	-	-	-	-	-	-	2 833 316	-	2 833 316
	Société canadienne des postes	-	-	-	-	-	-	-	9 254	-	9 254
	Commission de la fonction publique	-	-	-	-	-	-	-	72 610	-	72 610
	Services partagés Canada	-	-	-	-	-	-	-	1 504 444	-	1 504 444
	Total du portefeuille ministériel	-	-	-	-	-	-	-	4 419 624	-	4 419 624
25	Transports										
	Transports	-	-	-	-	-	591 010	591 010	978 118	-	1 569 128
	Société canadienne des postes	-	-	-	-	-	-	-	12 956	-	12 956
	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	-	-	-	-	-	-	-	656 747	-	656 747
	Office des transports du Canada	-	-	-	-	-	-	-	28 254	-	28 254
	Marine Atlantique S.C.C.	-	-	-	-	-	-	-	350 859	-	350 859
	La Société des ponts fédéraux Limitée	-	-	-	-	-	-	-	20 119	-	20 119
	VIA Rail Canada Inc.	-	-	-	-	-	-	-	365 500	-	365 500
	Autorité du pont Windsor-Détroit	-	-	-	-	-	-	-	73 500	-	73 500
	Total du portefeuille ministériel	-	-	-	-	-	591 010	591 010	2 486 053	-	3 077 063
	Total des dépenses ministérielles nettes	45 484 699	34 024 618	12 959 181	21 344 731	(4 451 366)	42 692 171	152 054 034	66 700 912	22 644 490	241 399 436

Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

¹ Les paiements de transfert pour les prestations d'assurance-emploi sont présentés au tableau 2a.

² Comprend le supplément de revenu garanti et l'allocation au conjoint.

³ Comprends les paiements de transfert pour la prestation fiscale canadienne pour enfants.

Tableau 2a

Récapitulation des charges externes par catégorie

Le tableau 2a concilie le total des dépenses ministérielles nettes (tableau 2) avec les charges externes rapportées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I. Les éléments de conciliation comprennent les dépenses des comptes à fins déterminées consolidés, les redressements courus et autres, les charges des sociétés d'État et autres entités consolidées, les crédits et remboursements fiscaux et l'élimination des charges internes.

(en milliers de dollars)

Description	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Charges internes	Charges externes totales
Paiements de transfert —							
Prestations de sécurité de la vieillesse, supplément de revenu garanti et allocation au conjoint	45 484 699	—	(23 838)	—	—	—	45 460 861
<i>Principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement —</i>							
Transfert canadien en matière de santé	34 024 618	—	—	—	—	—	34 024 618
Transfert canadien en matière de programmes sociaux	12 959 181	—	—	—	—	—	12 959 181
Accords fiscaux	21 344 731	—	—	—	—	—	21 344 731
Abattement du Québec	(4 451 366)	—	—	—	—	—	(4 451 366)
Autres principaux transferts	1 653 470	—	319 800	—	—	—	1 973 270
<i>Total des principaux paiements de transfert à d'autres paliers de gouvernement</i>	<i>65 530 634</i>	<i>—</i>	<i>319 800</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>—</i>	<i>65 850 434</i>
Prestations d'assurance-emploi	—	19 418 626	—	—	—	—	19 418 626
Prestations pour enfants	8 758 825	—	(1 243 075)	—	10 509 650	—	18 025 400
Autres paiements de transfert ¹	32 279 876	191 556	(1 177 348)	309 331	3 270 489	—	34 873 904
Total des paiements de transfert	152 054 034	19 610 182	(2 124 461)	309 331	13 780 139	—	183 629 225
Autres charges de programmes —							
Sociétés d'État	—	—	—	8 357 564	—	—	8 357 564
Affaires autochtones et du Nord	1 395 745	1 351	42 939	—	—	(32 439)	1 407 596
Affaires mondiales	2 076 873	—	(13 657)	(192 358)	—	(13 440)	1 857 418
Agriculture et Agroalimentaire	641 016	—	112 166	(3 723)	—	(10 220)	739 239
Conseil du Trésor	4 228 315	—	(7 398)	—	—	(6 900)	4 214 017
Défense nationale	19 145 739	(111 661)	9 589 001	—	—	(104 441)	28 518 638
Environnement et Changement climatique	1 880 632	3 329	(334 474)	—	—	(42 909)	1 506 578
Famille, Enfants et Développement social	3 236 402	1 582 706	(1 725 807)	(52 146)	—	(159 360)	2 881 795
Innovation, Sciences et Développement économique	2 286 085	—	152 180	(73 171)	—	(13 921)	2 351 173
Justice	1 267 465	—	14 353	—	—	(6 978)	1 274 840
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	2 078 532	109	(497 380)	—	—	(37 157)	1 544 104
Ressources naturelles	1 440 771	3 687	3 816	(491 064)	—	(13 535)	943 675
Revenu national	3 716 333	—	4 355 635	—	—	(83 152)	7 988 816
Santé	3 170 223	—	199 352	—	—	(29 708)	3 339 867

Sécurité publique et Protection civile	7 543 213	–	2 956 743	–	–	(124 896)	10 375 060
Services publics et Approvisionnement	4 419 624	14 145	(133 787)	–	–	(119 043)	4 180 939
Autres portefeuilles ministériels ²	8 173 944	(307 909)	1 339 887	(3 400 018)	–	(71 933)	5 733 971
Total des autres charges de programmes	66 700 912	1 185 757	16 053 569	4 145 084	–	(870 032)	87 215 290
Total des charges de programmes	218 754 946	20 795 939	13 929 108	4 454 415	13 780 139	(870 032)	270 844 515
Frais de la dette publique	22 644 490	(3 049)	2 953 590	–	–	–	25 595 031
Total des charges	241 399 436	20 792 890	16 882 698	4 454 415	13 780 139	(870 032)	296 439 546

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

¹ Le détail des autres paiements de transfert est présenté au tableau 2b.

² Le détail des autres charges de programmes des autres portefeuilles ministériels est présenté au tableau 2c.

Tableau 2b

Détail des autres paiements de transfert par portefeuille ministériel

Le tableau 2b présente le détail par portefeuille ministériel des autres paiements de transfert rapportés au tableau 2a.

(en milliers de dollars)

Portefeuille ministériel	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Charges internes	Charges externes totales
Affaires autochtones et du Nord	6 575 106	–	1 255 936	–	–	–	7 831 042
Affaires mondiales	4 122 657	–	243 837	–	–	–	4 366 494
Agriculture et Agroalimentaire	1 269 908	–	19 385	–	–	–	1 289 293
Anciens Combattants	2 694 047	–	(2 676 036)	–	–	–	18 011
Bureau du secrétaire du gouverneur général	560	–	(560)	–	–	–	–
Conseil du Trésor	556	–	(335)	–	–	–	221
Conseil privé	104 994	–	–	–	–	–	104 994
Défense nationale	153 576	–	(1 313)	–	–	–	152 263
Environnement et Changement climatique	135 642	–	(1 108)	–	–	–	134 534
Famille, Enfants et Développement social	4 188 535	191 556	2 084 080	–	–	–	6 464 171
Finances	547 938	–	(36 038)	–	–	–	511 900
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	1 083 445	–	(938)	–	–	–	1 082 507
Infrastructure et Collectivités	1 104 707	–	(6 856)	–	–	–	1 097 851
Innovation, Sciences et Développement économique	3 624 374	–	(1 797 420)	(177 100)	–	–	1 649 854
Justice	350 164	–	(9 963)	–	–	–	340 201
Parlement	1 478	–	(47)	–	–	–	1 431
Patrimoine canadien	1 058 160	–	(2 029)	–	–	–	1 056 131
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	94 266	–	–	–	–	–	94 266
Ressources naturelles	606 294	–	(28 903)	–	–	–	577 391
Revenu national	430 654	–	–	–	3 270 489	–	3 701 143
Santé	3 069 228	–	(84 040)	–	–	–	2 985 188
Sécurité publique et Protection civile	472 577	–	147 843	–	–	–	620 420
Transports	591 010	–	(62 071)	–	–	–	528 939
Total partiel	32 279 876	191 556	(956 576)	(177 100)	3 270 489	–	34 608 245
Provision pour évaluation et autres éléments	–	–	(220 772)	486 431	–	–	265 659
Total des autres paiements de transfert	32 279 876	191 556	(1 177 348)	309 331	3 270 489	–	34 873 904

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 2c**Détail des autres charges de programmes des autres portefeuilles ministériels**

Le tableau 2c présente le détail des autres charges de programmes des autres portefeuilles ministériels rapportées au tableau 2a.

(en milliers de dollars)

Portefeuille ministériel	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Charges internes	Charges externes totales
Anciens Combattants	911 990	–	2 807	–	–	(3 462)	911 335
Bureau du secrétaire du gouverneur général	21 758	–	18	–	–	(188)	21 588
Conseil privé	562 934	–	5 085	–	–	(2 399)	565 620
Finances	562 447	–	(61 896)	(11 800)	–	(4 825)	483 926
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	565 449	–	606 568	–	–	(34 085)	1 137 932
Infrastructure et Collectivités	424 794	–	(47 215)	(312 328)	–	(1 383)	63 868
Parlement	596 039	–	(24 043)	–	–	(1 544)	570 452
Patrimoine canadien	2 042 480	20	57 858	(1 654 279)	–	(4 175)	441 904
Transports	2 486 053	1 482	37 240	(1 596 409)	–	(19 872)	908 494
Total partiel	8 173 944	1 502	576 423	(3 574 816)	–	(71 933)	5 105 120
Provision pour évaluation et autres éléments	–	(309 411)	763 464	174 798	–	–	628 851
Total des autres charges de programmes	8 173 944	(307 909)	1 339 887	(3 400 018)	–	(71 933)	5 733 971

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant

Le tableau 3 présente les dépenses par article courant pour chaque portefeuille ministériel tant sur une base brute que sur une base nette. La différence entre les dépenses brutes et nettes constitue les revenus affectés aux dépenses. La présentation des dépenses par article courant est liée aux biens et services acquis, de même qu'aux paiements de transfert effectués par le gouvernement. La colonne « Total des dépenses brutes » représente le total des dépenses imputées aux articles courants 1 à 12 inclusivement. La colonne « Total des dépenses ministérielles nettes » représente le résultat du total des dépenses brutes duquel est soustrait le total des revenus affectés aux dépenses. La colonne « Total des dépenses ministérielles nettes » présente le total des dépenses rapporté pour chaque portefeuille ministériel aux sections ministérielles de ce volume.

Le tableau 3a concilie le total des dépenses ministérielles nettes avec les charges externes rapportées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume 1.

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communi- cations (2)	Information (3)	Services profession- nels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et approvi- sionne- ments (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Moins : revenus affectés aux dépenses			Total des dépenses mi- nistérielles nettes		
													Total des dépenses brutes (1)-(12)	Revenus externes	Revenus internes		Total	
2	Affaires autochtones et du Nord																	
	Affaires indiennes et du Nord canadien	425 412	27 350	9 306	280 512	16 498	1 717	3 461	51 743	6 402	6 572 293	–	563 048	7 957 742	–	2 448	2 448	7 955 294
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	2 935	695	156	1 020	342	2	477	–	766	1 893	–	1	8 287	–	–	–	8 287
	Commission canadienne des affaires polaires	257	57	2	28	20	–	2	–	2	920	–	–	1 288	–	–	–	1 288
	Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnés indiens	1 179	467	1 317	2 625	363	2	16	–	13	–	–	–	5 982	–	–	–	5 982
	Total du portefeuille ministériel	429 783	28 569	10 781	284 185	17 223	1 721	3 956	51 743	7 183	6 575 106	–	563 049	7 973 299	–	2 448	2 448	7 970 851
3	Affaires mondiales																	
	Affaires étrangères, Commerce et Développement	1 105 398	111 430	11 976	247 610	203 806	27 810	46 659	62 865	51 087	4 122 657	–	39 852	6 031 150	32 987	1 310	34 297	5 996 853
	Corporation commerciale canadienne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	8 880	8 880	–	–	–	8 880
	Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	–	–	–	3 522	–	–	–	–	–	–	–	178	3 700	–	–	–	3 700
	Centre de recherches pour le développement international	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	183 478	183 478	–	–	–	183 478
	Commission mixte internationale (section canadienne)	3 773	457	39	1 806	466	–	30	–	41	–	–	7	6 619	–	–	–	6 619
	Total du portefeuille ministériel	1 109 171	111 887	12 015	252 938	204 272	27 810	46 689	62 865	51 128	4 122 657	–	232 395	6 233 827	32 987	1 310	34 297	6 199 530

4	Agriculture et Agroalimentaire																	
	Agriculture et Agroalimentaire	443 071	12 168	6 442	108 129	2 793	17 989	38 248	33 936	50 776	1 269 908	–	8 978	1 992 438	47 279	16 749	64 028	1 928 410
	Commission canadienne du lait	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	3 723	3 723	–	–	–	3 723
	Commission canadienne des grains	38 701	3 255	301	2 876	5 800	744	747	–	2 852	–	–	31	55 307	76 516	–	76 516	(21 209)
	Total du portefeuille ministériel	481 772	15 423	6 743	111 005	8 593	18 733	38 995	33 936	53 628	1 269 908	–	12 732	2 051 468	123 795	16 749	140 544	1 910 924
5	Anciens Combattants																	
	Anciens Combattants	269 286	26 893	4 071	395 253	7 578	15 858	173 321	517	4 701	2 694 047	–	3 510	3 595 035	–	–	–	3 595 035
	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	9 745	639	2	353	43	33	55	–	132	–	–	–	11 002	–	–	–	11 002
	Total du portefeuille ministériel	279 031	27 532	4 073	395 606	7 621	15 891	173 376	517	4 833	2 694 047	–	3 510	3 606 037	–	–	–	3 606 037
6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	15 511	1 479	523	2 120	360	10	1 046	–	608	560	–	101	22 318	–	–	–	22 318
7	Conseil du Trésor																	
	Secrétariat	4 496 926	1 381	243	118 711	2 318	2 723	599	–	6 446	535	–	4 354	4 634 236	9 970	496 377	506 347	4 127 889
	École de la fonction publique du Canada	66 114	2 889	683	15 556	2 120	1 143	434	–	2 575	–	–	638	92 152	–	–	–	92 152
	Commissariat au lobbying	3 039	63	49	1 098	69	7	21	–	31	–	–	–	4 377	–	–	–	4 377
	Commissariat à l'intégrité du secteur public	3 019	92	77	857	225	4	6	5	37	21	–	110	4 453	–	–	–	4 453
	Total du portefeuille ministériel	4 569 098	4 425	1 052	136 222	4 732	3 877	1 060	5	9 089	556	–	5 102	4 735 218	9 970	496 377	506 347	4 228 871
8	Conseil privé																	
	Bureau du Conseil privé	103 131	3 526	2 179	9 627	1 330	1 085	663	–	1 611	–	–	41	123 193	–	74	74	123 119
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	2 722	665	41	1 198	490	23	28	–	101	–	–	3	5 271	–	–	–	5 271
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	25 061	1 366	153	2 151	418	402	191	20	237	–	–	34	30 033	–	–	–	30 033
	Bureau du directeur général des élections	220 649	46 123	21 362	42 055	46 994	1 403	1 524	53	1 143	104 994	–	106	486 406	–	–	–	486 406
	Commissariat aux langues officielles	15 870	596	151	2 704	386	177	112	–	234	–	–	–	20 230	–	–	–	20 230
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	2 168	224	43	341	50	3	24	–	16	–	–	–	2 869	–	–	–	2 869
	Total du portefeuille ministériel	369 601	52 500	23 929	58 076	49 668	3 093	2 542	73	3 342	104 994	–	184	668 002	–	74	74	667 928
9	Défense nationale																	
	Défense nationale	8 986 227	744 258	15 859	3 356 867	367 941	1 443 089	983 527	481 872	2 340 703	153 576	–	208 391	19 082 310	395 369	20 868	416 237	18 666 073
	Centre de la sécurité des télécommunications	287 119	–	–	–	–	–	–	7 720	–	–	–	325 126	619 965	39	378	417	619 548
	Comité externe d'examen des griefs militaires	4 845	49	47	547	646	11	16	–	86	–	–	5	6 252	–	–	–	6 252

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communi- cations (2)	Information (3)	Services profession- nels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et approvi- sionne- ments (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Moins : revenus affectés aux dépenses			Total des dépenses brutes (1)-(12)	Revenus externes	Revenus internes	Total	Total des dépenses mi- nistérielles nettes
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	2 801	118	55	822	414	–	52	908	237	–	–	–	5 407	–	–	–	5 407		
	Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	1 295	25	20	343	317	1	19	–	15	–	–	–	2 035	–	–	–	2 035		
	Total du portefeuille ministériel	9 282 287	744 450	15 981	3 358 579	369 318	1 443 101	983 614	490 500	2 341 041	153 576	–	533 522	19 715 969	395 408	21 246	416 654	19 299 315		
10	Environnement et Changement climatique																			
	Environnement	622 023	30 175	2 753	136 119	26 404	12 829	38 672	833	34 591	118 869	–	4 853	1 028 121	51 925	25 269	77 194	950 927		
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	22 567	756	234	4 466	139	10	118	–	79	1 684	–	35	30 088	788	84	872	29 216		
	Agence Parcs Canada	368 099	16 894	8 674	174 748	21 869	26 662	53 244	296 883	37 520	15 089	–	16 449	1 036 131	–	–	–	1 036 131		
	Total du portefeuille ministériel	1 012 689	47 825	11 661	315 333	48 412	39 501	92 034	297 716	72 190	135 642	–	21 337	2 094 340	52 713	25 353	78 066	2 016 274		
11	Famille, Enfants et Développement social																			
	Emploi et Développement social	1 818 158	55 909	66 601	613 405	218 035	5 480	8 600	–	31 151	58 432 060	–	174 645	61 424 044	335 328	1 490 687	1 826 015	59 598 029		
	Société canadienne d'hypothèques et de logement	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	2 008 369	2 008 369	–	–	–	2 008 369		
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	7 620	271	82	1 431	52	130	91	–	236	–	–	5	9 918	–	–	–	9 918		
	Commission de la capitale nationale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	52 146	52 146	–	–	–	52 146		
	Total du portefeuille ministériel	1 825 778	56 180	66 683	614 836	218 087	5 610	8 691	–	31 387	58 432 060	–	2 235 165	63 494 477	335 328	1 490 687	1 826 015	61 668 462		
12	Finances																			
	Finances	83 527	2 609	8 190	11 045	1 201	358	91 064	248	890	64 105 302	22 644 490	58 490	87 007 414	–	102	102	87 007 312		
	Agence de la consommation en matière financière du Canada	10 762	400	648	3 152	822	33	78	–	308	–	–	70	16 273	–	–	–	16 273		
	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	38 835	1 145	304	5 327	5 740	641	339	–	2 633	–	–	(12)	54 952	–	–	–	54 952		

Bureau du vérificateur général	67 969	3 286	687	4 767	1 066	309	224	–	801	–	–	56	79 165	1 482	–	1 482	77 683
Bureau du surintendant des institutions financières	108 775	4 050	1 200	12 765	11 792	737	368	1 773	2 726	–	–	33	144 219	–	–	–	144 219
PPP Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	11 800	11 800	–	–	–	11 800
Total du portefeuille ministériel	309 868	11 490	11 029	37 056	20 621	2 078	92 073	2 021	7 358	64 105 302	22 644 490	70 437	87 313 823	1 482	102	1 584	87 312 239
13 Immigration, Réfugiés et Citoyenneté																	
Citoyenneté et Immigration	523 180	54 896	9 894	389 452	24 665	6 501	34 117	–	13 565	1 083 445	–	16 937	2 156 652	616 380	3 775	620 155	1 536 497
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	88 327	1 957	338	17 523	799	1 118	542	–	1 664	–	–	129	112 397	–	–	–	112 397
Total du portefeuille ministériel	611 507	56 853	10 232	406 975	25 464	7 619	34 659	–	15 229	1 083 445	–	17 066	2 269 049	616 380	3 775	620 155	1 648 894
14 Infrastructure et Collectivités																	
Bureau de l'infrastructure du Canada	38 625	619	263	47 438	1 640	1 494	131	20 733	1 399	3 077 976	–	124	3 190 442	–	–	–	3 190 442
Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	247 328	247 328	–	–	–	247 328
Autorité du pont Windsor-Détroit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	65 000	65 000	–	–	–	65 000
Total du portefeuille ministériel	38 625	619	263	47 438	1 640	1 494	131	20 733	1 399	3 077 976	–	312 452	3 502 770	–	–	–	3 502 770
15 Innovation, Sciences et Développement économique																	
Industrie	480 643	11 496	9 071	85 412	18 823	9 466	5 996	–	15 342	757 787	–	2 755	1 396 791	216 936	10 021	226 957	1 169 834
Agence de promotion économique du Canada atlantique	60 225	2 409	336	4 225	2 157	455	401	–	648	230 746	–	7	301 609	–	–	–	301 609
Agence canadienne de développement économique du Nord	10 496	911	59	1 999	877	125	66	–	11	32 291	–	113	46 948	–	–	–	46 948
Agence spatiale canadienne	66 097	4 114	11 548	108 990	3 853	5 213	1 855	–	163 705	44 568	–	2 856	412 799	–	–	–	412 799
Commission canadienne du tourisme	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	62 976	62 976	–	–	–	62 976
Commission du droit d'auteur	1 824	60	151	549	88	32	51	–	74	–	–	–	2 829	–	–	–	2 829
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	33 282	970	299	4 739	601	28	147	–	634	218 494	–	3	259 197	–	–	–	259 197
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	23 662	767	335	4 360	184	55	128	–	404	159 880	–	22	189 797	–	–	–	189 797
Conseil national de recherches du Canada	396 216	14 866	1 771	47 454	8 797	25 406	46 594	23 779	60 509	302 517	–	17 169	945 078	–	–	–	945 078
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	37 724	3 035	945	3 760	1 046	125	156	–	679	1 068 045	–	138	1 115 653	–	–	–	1 115 653
Conseil de recherches en sciences humaines	20 779	1 079	949	2 528	519	79	75	–	378	693 713	–	193	720 292	–	–	–	720 292
Conseil canadien des normes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	10 195	10 195	–	–	–	10 195
Statistique Canada	517 853	25 539	21 155	28 435	17 348	1 776	3 439	–	6 043	–	–	308	621 896	18 622	85 713	104 335	517 561
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	30 288	920	235	5 555	1 163	180	141	–	859	116 333	–	17	155 691	–	–	–	155 691
Total du portefeuille ministériel	1 679 089	66 166	46 854	298 006	55 456	42 940	59 049	23 779	249 286	3 624 374	–	96 752	6 241 751	235 558	95 734	331 292	5 910 459

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communi- cations (2)	Information (3)	Services profession- nels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et appro- visionne- ments (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Autres subventions et paiements (12)	Moins : revenus affectés aux dépenses			Total des dépenses mi- nistérielles nettes	
														Total des dépenses brutes (1)-(12)	Revenus externes	Revenus internes		Total
16	Justice																	
	Justice	549 538	9 098	3 182	35 426	7 684	2 830	4 111	–	5 722	349 695	–	9 459	976 745	692	292 833	293 525	683 220
	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	64 259	2 903	605	7 071	1 344	234	629	–	1 537	–	–	233	78 815	14 841	7 122	21 963	56 852
	Commission canadienne des droits de la personne	19 807	856	201	1 700	376	75	155	41	431	–	–	7	23 649	–	1 297	1 297	22 352
	Service administratif des tribunaux judiciaires	49 886	2 568	452	10 535	1 632	396	2 398	915	3 446	–	–	67	72 295	–	–	–	72 295
	Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	504 108	19 898	72	12 359	277	161	76	–	190	–	–	6 314	543 455	–	28	28	543 427
	Bureau du directeur des poursuites pénales	123 719	7 745	561	49 637	2 121	627	1 470	–	706	–	–	3 869	190 455	220	18 111	18 331	172 124
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	26 791	783	616	3 933	810	113	223	12	1 292	469	–	2	35 044	–	25	25	35 019
	Registraire de la Cour suprême du Canada	26 059	1 877	85	1 404	684	116	1 362	–	722	–	–	31	32 340	–	–	–	32 340
	Total du portefeuille ministériel	1 364 167	45 728	5 774	122 065	14 928	4 552	10 424	968	14 046	350 164	–	19 982	1 952 798	15 753	319 416	335 169	1 617 629
17	Parlement																	
	Chambre des communes	318 405	32 908	5 100	20 243	17 445	4 719	6 470	–	17 456	1 012	–	1 184	424 942	622	(11)	611	424 331
	Bibliothèque du Parlement	35 016	498	593	2 534	708	16	2 451	–	500	–	–	(28)	42 288	669	–	669	41 619
	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	4 676	42	4	844	63	25	37	–	68	–	–	(1)	5 758	–	–	–	5 758
	Service protection parlementaire	25 958	104	13	22 858	32	6	1 244	–	252	–	–	4	50 471	–	–	–	50 471
	Sénat	61 159	5 437	531	2 903	1 433	591	566	–	1 479	466	–	7	74 572	–	–	–	74 572
	Conseiller sénatorial en éthique	690	4	–	55	11	–	5	–	1	–	–	–	766	–	–	–	766
	Total du portefeuille ministériel	445 904	38 993	6 241	49 437	19 692	5 357	10 773	–	19 756	1 478	–	1 166	598 797	1 291	(11)	1 280	597 517
18	Patrimoine canadien																	
	Patrimoine canadien	168 250	2 899	8 116	20 990	3 275	1 136	2 880	–	2 703	1 038 351	–	1 352	1 249 952	6 417	2 588	9 005	1 240 947
	Conseil des Arts du Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	182 224	182 224	–	–	–	182 224
	Société Radio-Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 038 024	1 038 024	–	–	–	1 038 024
	Musée canadien des droits de la personne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	21 700	21 700	–	–	–	21 700
	Musée canadien de l'histoire	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	83 587	83 587	–	–	–	83 587
	Musée canadien de l'immigration du Quai 21	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	7 700	7 700	–	–	–	7 700
	Musée canadien de la nature	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	26 452	26 452	–	–	–	26 452

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	47 651	1 338	1 083	5 524	713	202	251	–	899	–	–	44	57 705	46 706	–	46 706	10 999
Bibliothèque et Archives du Canada	75 335	981	255	7 114	2 326	1 338	1 395	–	2 225	1 524	–	124	92 617	170	996	1 166	91 451
Société du Centre national des Arts	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	54 897	54 897	–	–	–	54 897
Commission de la capitale nationale	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	38 863	38 863	–	–	–	38 863
Office national du film	36 502	3 115	1 162	10 779	6 940	1 362	49	–	1 689	–	–	1 479	63 077	3 028	128	3 156	59 921
Musée des beaux-arts du Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	45 777	45 777	–	–	–	45 777
Musée national des sciences et de la technologie	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	59 601	59 601	–	–	–	59 601
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	9 338	461	123	1 002	126	5	21	–	168	18 285	–	13	29 542	–	–	–	29 542
Téléfilm Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	95 454	95 454	–	–	–	95 454
Commission des champs de bataille nationaux	3 929	106	317	638	71	513	584	4 566	320	–	–	2 457	13 501	–	–	–	13 501
Total du portefeuille ministériel	341 005	8 900	11 056	46 047	13 451	4 556	5 180	4 566	8 004	1 058 160	–	1 659 748	3 160 673	56 321	3 712	60 033	3 100 640
19 Pêches, Océans et Garde Côtière Canadienne																	
Pêches et Océans	898 924	57 603	2 090	262 048	17 183	248 487	93 864	161 945	355 005	94 266	–	21 681	2 213 096	40 292	6	40 298	2 172 798
Total du portefeuille ministériel	898 924	57 603	2 090	262 048	17 183	248 487	93 864	161 945	355 005	94 266	–	21 681	2 213 096	40 292	6	40 298	2 172 798
20 Ressources naturelles																	
Ressources naturelles	405 753	14 079	6 221	203 560	32 599	16 668	27 853	1 919	20 888	601 654	–	34 822	1 366 016	27 038	3 799	30 837	1 335 179
Énergie atomique du Canada limitée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	491 064	491 064	–	–	–	491 064
Commission canadienne de sûreté nucléaire	99 421	5 166	1 006	19 125	4 999	1 393	754	–	4 423	1 637	–	45	137 969	–	–	–	137 969
Office national de l'énergie	62 419	3 276	340	9 924	990	756	539	108	1 132	3 003	–	15	82 502	105	–	105	82 397
Administration du pipe-line du Nord	240	4	–	202	10	–	–	–	–	–	–	–	456	–	–	–	456
Total du portefeuille ministériel	567 833	22 525	7 567	232 811	38 598	18 817	29 146	2 027	26 443	606 294	–	525 946	2 078 007	27 143	3 799	30 942	2 047 065
21 Revenu national																	
Agence du revenu du Canada	3 165 393	128 559	4 651	354 206	298 385	45 915	19 891	–	20 304	430 654	–	1 433	4 469 391	143 208	179 196	322 404	4 146 987
Total du portefeuille ministériel	3 165 393	128 559	4 651	354 206	298 385	45 915	19 891	–	20 304	430 654	–	1 433	4 469 391	143 208	179 196	322 404	4 146 987
22 Santé																	
Santé	890 294	246 599	10 251	479 946	15 220	18 032	521 671	9 272	49 501	1 875 611	–	3 913	4 120 310	223 584	15 594	239 178	3 881 132
Agence canadienne d'inspection des aliments	566 995	15 759	2 066	75 695	14 859	12 182	17 713	95	19 291	18 933	–	5 775	749 363	–	–	–	749 363
Instituts de recherche en santé du Canada	43 855	2 585	631	4 253	1 497	91	111	–	520	972 823	–	12	1 026 378	–	–	–	1 026 378

Tableau 3

Dépenses ministérielles par article courant – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Personnel (1)	Transports et communi- cations (2)	Information (3)	Services profession- nels et spéciaux ¹ (4)	Location (5)	Réparation et entretien (6)	Services publics, fournitures et approvi- sionne- ments (7)	Acquisition de terrains, bâtiments et travaux ² (8)	Acquisition de machinerie et matériel ³ (9)	Paiements de transfert ⁴ (10)	Frais de la dette publique ⁵ (11)	Autres subventions et paiements (12)	Moins : revenus affectés aux dépenses			Total des dépenses mi- nistérielles nettes	
														Total des dépenses brutes (1)-(12)	Revenus externes	Revenus internes		Total
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	6 932	129	503	1 655	70	22	32	–	141	–	–	14	9 498	–	–	–	9 498
	Agence de la santé publique du Canada	216 441	8 055	17 366	89 874	1 718	3 261	23 449	15	8 136	201 861	–	3 518	573 694	567	47	614	573 080
	Total du portefeuille ministériel	1 724 517	273 127	30 817	651 423	33 364	33 588	562 976	9 382	77 589	3 069 228	–	13 232	6 479 243	224 151	15 641	239 792	6 239 451
23	Sécurité publique et Protection civile																	
	Sécurité publique et Protection civile	104 170	3 578	1 862	16 933	4 391	703	1 255	–	3 709	271 862	–	102	408 565	213	1 569	1 782	406 783
	Agence des services frontaliers du Canada	1 359 593	43 983	1 023	276 274	7 556	21 196	13 066	34 703	49 989	–	–	8 778	1 816 161	19 868	–	19 868	1 796 293
	Service canadien du renseignement de sécurité	341 593	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	194 971	536 564	–	–	–	536 564
	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	7 402	383	35	1 178	61	233	89	–	337	–	–	–	9 718	–	–	–	9 718
	Service correctionnel du Canada Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	1 662 834	23 090	679	314 127	24 557	32 075	159 613	119 876	52 492	5 823	–	56 725	2 451 891	7 336	86 771	94 107	2 357 784
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	43 813	2 271	301	2 824	122	399	222	–	479	–	–	83	50 514	4 183	–	4 183	46 331
	Gendarmerie royale du Canada Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	3 222 802	193 434	4 076	422 305	102 397	82 215	128 692	71 658	242 144	194 892	–	88 833	4 753 448	1 873 797	23 423	1 897 220	2 856 228
		1 179	12	13	274	3	–	24	–	13	–	–	–	1 518	–	–	–	1 518
	Total du portefeuille ministériel	6 747 283	267 045	8 023	1 034 202	139 105	136 824	302 986	226 237	349 175	472 577	–	349 493	10 032 950	1 905 397	111 763	2 017 160	8 015 790
24	Services publics et Approvisionnement																	
	Travaux publics et Services gouvernementaux	1 129 760	72 968	27 963	1 659 570	1 226 169	914 313	239 859	280 170	73 469	–	–	615 323	6 239 564	435 235	2 971 013	3 406 248	2 833 316
	Société canadienne des postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	9 254	9 254	–	–	–	9 254
	Commission de la fonction publique	71 177	437	236	6 831	1 391	118	166	–	778	–	–	223	81 357	47	8 700	8 747	72 610
	Services partagés Canada	587 075	489 766	582	191 473	297 862	85 344	6 932	4 127	263 702	–	–	1 519	1 928 382	8 884	415 054	423 938	1 504 444
	Total du portefeuille ministériel	1 788 012	563 171	28 781	1 857 874	1 525 422	999 775	246 957	284 297	337 949	–	–	626 319	8 258 557	444 166	3 394 767	3 838 933	4 419 624

25 Transports																	
Transports	535 980	29 047	3 443	151 763	9 595	10 818	13 061	60 654	39 225	591 010	–	208 115	1 652 711	48 662	34 921	83 583	1 569 128
Société canadienne des postes	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	12 956	12 956	–	–	–	12 956
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	656 747	656 747	–	–	–	656 747
Office des transports du Canada	23 828	472	229	2 723	554	78	124	–	244	–	–	2	28 254	–	–	–	28 254
Marine Atlantique S.C.C.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	350 859	350 859	–	–	–	350 859
La Société des ponts fédéraux Limitée	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	20 119	20 119	–	–	–	20 119
VIA Rail Canada Inc.	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	365 500	365 500	–	–	–	365 500
Autorité du pont Windsor-Détoit	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	73 500	73 500	–	–	–	73 500
Total du portefeuille ministériel	559 808	29 519	3 672	154 486	10 149	10 896	13 185	60 654	39 469	591 010	–	1 687 798	3 160 646	48 662	34 921	83 583	3 077 063
Total des dépenses ministérielles nettes	39 616 656	2 660 568	330 491	11 082 974	3 141 744	3 122 245	2 833 297	1 733 964	4 095 441	152 054 034	22 644 490	9 010 602	252 326 506	4 710 005	6 217 065	10 927 070	241 399 436

Notes : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

¹ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 3 du volume III.

² Des renseignements additionnels sont fournis à la section 4 du volume III.

³ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 5 du volume III.

⁴ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 6 du volume III.

⁵ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 7 du volume III.

Tableau 3a

Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges

Le tableau 3a concilie le total des dépenses ministérielles nettes (tableau 3) avec le total des charges externes rapportées au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I. Les éléments de conciliation comprennent les dépenses des comptes à fins déterminées consolidés, les redressements courus et autres, les charges des sociétés d'État et autres entités consolidées, les crédits et remboursements fiscaux et l'élimination des charges internes et des revenus internes affectés aux charges.

(en milliers de dollars)

Description	Total des dépenses ministérielles nettes	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités consolidées	Crédits et remboursements fiscaux	Moins :		Total des charges externes
						Charges internes	Revenus internes affectés aux charges	
Paiements de transfert	152 054 034	19 610 182	(2 124 461)	309 331	13 780 139	—	—	183 629 225
Sociétés d'État	—	—	—	7 846 305	—	—	—	7 846 305
Personnel	39 616 656	(421 072)	10 975 119	—	—	—	—	50 170 703
Transports et communications	2 660 568	—	(72 054)	—	—	12 018	80 403	2 496 093
Information	330 491	—	(5 641)	—	—	11 707	78 323	234 820
Services professionnels et spéciaux	11 082 974	—	(117 974)	—	—	339 651	2 272 297	8 353 052
Location	3 141 744	—	(229 490)	—	—	111 937	748 870	2 051 447
Réparation et entretien	3 122 245	—	(121 825)	—	—	30 678	205 240	2 764 502
Services publics, fournitures et approvisionnements	2 833 297	—	(265 203)	—	—	7 112	47 578	2 513 404
Acquisition de terrains, bâtiments et travaux	1 733 964	—	(1 733 964)	—	—	—	—	—
Acquisition de machinerie et matériel	4 095 441	—	(4 095 441)	—	—	—	—	—
Frais de la dette publique	22 644 490	(3 050)	2 953 591	—	—	—	—	25 595 031
Autres subventions et paiements	9 010 602	145 051	2 330 156	(4 214 231)	—	218 399	1 461 105	5 592 074
Amortissement des immobilisations corporelles	—	—	4 627 978	420 541	—	—	—	5 048 519
Perte nette sur cession de biens	—	—	51 902	92 469	—	—	—	144 371
Total brut	252 326 506	19 331 111	12 172 693	4 454 415	13 780 139	731 502	4 893 816	296 439 546
Autres éléments :								
Frais d'administration —								
Compte des opérations de l'assurance-emploi	—	1 461 779	—	—	—	138 530	1 323 249	—
Revenus affectés aux dépenses —								
Revenus externes	(4 710 005)	—	4 710 005	—	—	—	—	—
Revenus internes	(6 217 065)	—	—	—	—	—	(6 217 065)	—
	(10 927 070)	1 461 779	4 710 005	—	—	138 530	(4 893 816)	—
Total des charges	241 399 436	20 792 890	16 882 698	4 454 415	13 780 139	870 032	—	296 439 546

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 4**Revenus ministériels**

Le tableau 4 présente les revenus pour chaque portefeuille ministériel. La colonne « Total des revenus ministériels » représente les revenus provenant de toutes sources. Elle représente les revenus fiscaux et les autres revenus de sources externes et internes. Elle présente le total des revenus ministériels rapporté à l'état des « Revenus » dans chaque section ministérielle de ce volume.

Le tableau 4a concilie le total des revenus ministériels avec les revenus externes rapportés au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume 1.

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Autres revenus					Total des autres revenus	Total des revenus ministériels
		Revenus fiscaux	Revenus de placements ¹	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	Ventes de biens et de services ²	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
2	Affaires autochtones et du Nord							
	Affaires indiennes et du Nord canadien	–	14 300	58 274	20 881	853	2 219	96 527
	Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique	–	–	30	–	–	–	30
	Total du portefeuille ministériel	–	14 300	58 304	20 881	853	2 219	96 557
3	Affaires mondiales							
	Affaires étrangères, Commerce et Développement	–	504 449	21 850	130 752	3 494	213 371	873 916
	Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	–	66 369	–	–	–	98 881	165 250
	Commission mixte internationale (section canadienne)	–	–	11	–	–	460	471
	Total du portefeuille ministériel	–	570 818	21 861	130 752	3 494	312 712	1 039 637
4	Agriculture et Agroalimentaire							
	Agriculture et Agroalimentaire	–	92 169	9 186	72 507	7 764	38 532	220 158
	Commission canadienne des grains	–	–	6	79 078	74	–	79 158
	Total du portefeuille ministériel	–	92 169	9 192	151 585	7 838	38 532	299 316
5	Anciens Combattants							
	Anciens Combattants	–	–	16 109	15 542	24	1 212	32 887
	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	–	–	2	–	–	–	2
	Total du portefeuille ministériel	–	–	16 111	15 542	24	1 212	32 889
6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	–	–	38	–	6	18	62
7	Conseil du Trésor							
	Secrétariat	–	–	663	11 663	34	7 907	20 267
	École de la fonction publique du Canada	–	–	176	11 720	4	–	11 900

Tableau 4

Revenus ministériels – suite

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Autres revenus					Total des autres revenus	Total des revenus ministériels
		Revenus fiscaux	Revenus de placements ¹	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	Ventes de biens et de services ²	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
	Commissariat à l'intégrité du secteur public	–	–	3	–	–	–	3
	Total du portefeuille ministériel	–	–	842	23 383	38	7 907	32 170
8	Conseil privé							
	Bureau du Conseil privé	–	–	430	75	9	10	524
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	–	–	17	–	–	993	1 010
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	–	–	24	26	10	11	71
	Bureau du directeur général des élections	–	–	38	–	1	471	510
	Commissariat aux langues officielles	–	–	13	–	–	–	13
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	–	–	27	–	–	–	27
	Total du portefeuille ministériel	–	–	549	101	20	1 485	2 155
9	Défense nationale							
	Défense nationale	–	286	68 818	542 460	12 707	18 378	642 649
	Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	2 482	392	47	962	3 883
	Comité externe d'examen des griefs militaires	–	–	34	–	–	–	34
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	–	–	2	–	–	–	2
	Total du portefeuille ministériel	–	286	71 336	542 852	12 754	19 340	646 568
10	Environnement et Changement climatique							
	Environnement	–	–	5 341	80 479	931	6 855	93 606
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	–	–	431	898	–	9	1 338
	Agence Parcs Canada	–	–	1 328	150 814	–	127	152 269
	Total du portefeuille ministériel	–	–	7 100	232 191	931	6 991	247 213
11	Famille, Enfants et Développement social							
	Emploi et Développement social	–	634 983	18 207	200 680	158	1 723 201	2 577 229
	Société canadienne d'hypothèques et de logement	–	266 096	–	–	–	(87 445)	178 651
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	–	–	–	5 394	–	–	5 394
	Total du portefeuille ministériel	–	901 079	18 207	206 074	158	1 635 756	2 761 274
12	Finances							
	Finances	–	6 092 233	1 356	127	1	501 280	6 594 997

Agence de la consommation en matière financière du Canada	–	–	–	12 201	–	–	12 201	12 201
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	–	–	121	–	–	1 529	1 650	1 650
Bureau du vérificateur général	–	–	104	1 551	1	4	1 660	1 660
Bureau du surintendant des institutions financières	–	–	–	142 503	2	1	142 506	142 506
Total du portefeuille ministériel	–	6 092 233	1 581	156 382	4	502 814	6 753 014	6 753 014
13 Immigration, Réfugiées et Citoyenneté								
Citoyenneté et Immigration	–	254	1 745	1 271 059	21	64	1 273 143	1 273 143
Commission de l'immigration et du statut de réfugié	–	–	361	–	–	5	366	366
Total du portefeuille ministériel	–	254	2 106	1 271 059	21	69	1 273 509	1 273 509
14 Infrastructure et Collectivités								
Bureau de l'infrastructure du Canada	–	–	7 315	–	–	912	8 227	8 227
Total du portefeuille ministériel	–	–	7 315	–	–	912	8 227	8 227
15 Innovation, Sciences et Développement économique								
Industrie	–	62 888	5 227	2 993 329	238	411 350	3 473 032	3 473 032
Agence de promotion économique du Canada atlantique	–	14	21 408	–	18	57 104	78 544	78 544
Agence canadienne de développement économique du Nord	–	–	3 282	–	–	1	3 283	3 283
Agence spatiale canadienne	–	–	1 123	482	16	362	1 983	1 983
Commission du droit d'auteur	–	–	29	–	–	–	29	29
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	–	–	5 370	–	42	63 484	68 896	68 896
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	–	–	1 154	–	–	29 485	30 639	30 639
Conseil national de recherches du Canada	–	–	7 258	163 162	188	100	170 708	170 708
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	–	–	3 567	97	1	–	3 665	3 665
Conseil de recherches en sciences humaines	–	–	2 391	181	–	–	2 572	2 572
Statistique Canada	–	–	306	103 122	13	36	103 477	103 477
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	–	–	4 416	–	3	3 187	7 606	7 606
Total du portefeuille ministériel	–	62 902	55 531	3 260 373	519	565 109	3 944 434	3 944 434
16 Justice								
Justice	–	–	13 362	344 582	1	5 358	363 303	363 303
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	–	–	65	–	–	24 991	25 056	25 056
Commission canadienne des droits de la personne	–	–	49	1 297	–	–	1 346	1 346
Service administratif des tribunaux judiciaires	–	–	36	1 839	3	1 148	3 026	3 026
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale	–	–	7	28	–	14 978	15 013	15 013
Bureau du directeur des poursuites pénales	–	–	261	20 324	–	1 331	21 916	21 916
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	–	–	60	–	–	–	60	60
Registraire de la Cour suprême du Canada	–	–	10	148	5	103	266	266
Total du portefeuille ministériel	–	–	13 850	368 218	9	47 909	429 986	429 986
17 Parlement								
Chambre des communes	–	–	447	525	87	–	1 059	1 059
Bibliothèque du Parlement	–	–	22	675	–	–	697	697

Tableau 4

Revenus ministériels – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Revenus fiscaux	Revenus de placements ¹	Autres revenus			Total des autres revenus	Total des revenus ministériels
				Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	Ventes de biens et de services ²	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	–	–	10	–	–	2	12
	Service de protection parlementaire	–	–	–	–	–	1	1
	Sénat	–	–	343	–	5	11	359
	Total du portefeuille ministériel	–	–	822	1 200	92	14	2 128
18	Patrimoine canadien							
	Patrimoine canadien	–	–	3 358	8 989	25	72 213	84 585
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	–	–	42	170 010	–	1 447	171 500
	Bibliothèque et Archives du Canada	–	–	59	1 343	25	105	1 531
	Office national du film	–	–	–	3 354	–	–	3 354
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	–	–	243	–	–	–	243
	Commission des champs de bataille nationaux	–	–	–	2 196	–	–	2 196
	Total du portefeuille ministériel	–	–	3 702	185 892	50	73 765	263 409
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne							
	Pêches et Océans	–	–	4 456	90 329	2 519	6 139	103 443
	Total du portefeuille ministériel	–	–	4 456	90 329	2 519	6 139	103 443
20	Ressources naturelles							
	Ressources naturelles	–	–	14 810	354 052	364	4 941	374 167
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	–	–	259	106 671	28	83	107 041
	Office national de l'énergie	–	–	173	93 028	–	15	93 216
	Administration du pipe-line du Nord	–	–	–	270	–	–	270
	Total du portefeuille ministériel	–	–	15 242	554 021	392	5 039	574 694
21	Revenu national							
	Agence du revenu du Canada	198 340 200	–	3 131	505 456	92	4 003 765	4 512 444
	Total du portefeuille ministériel	198 340 200	–	3 131	505 456	92	4 003 765	202 852 644
22	Santé							
	Santé	–	–	15 950	308 211	274	1 634	326 069
	Agence canadienne d'inspection des aliments	–	–	3 079	52 789	550	90	56 508
	Instituts de recherche en santé du Canada	–	–	3 811	–	–	2	3 813

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	–	24	6 765	–	6	6 795	6 795
Agence de la santé publique du Canada	–	–	2 830	16 211	211	14	19 266	19 266
Total du portefeuille ministériel	–	–	25 694	383 976	1 035	1 746	412 451	412 451
23 Sécurité publique et Protection civile								
Sécurité publique et Protection civile	–	–	3 802	1 782	–	128	5 712	5 712
Agence des services frontaliers du Canada	30 586 361	–	5 543	21 956	501	21 282	49 283	30 635 644
Service canadien du renseignement de sécurité	–	–	373	2 811	557	29	3 770	3 770
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	–	–	54	–	–	7	61	61
Service correctionnel du Canada	–	–	5 324	97 623	1 157	705	104 809	104 809
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	–	–	5	–	–	–	5	5
Commission des libérations conditionnelles du Canada	–	–	75	5 617	8	7	5 707	5 707
Gendarmerie royale du Canada	–	5	11 474	2 184 042	5 836	1 155	2 202 511	2 202 511
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	–	–	8	–	–	–	8	8
Total du portefeuille ministériel	30 586 361	5	26 658	2 313 831	8 059	23 313	2 371 866	32 958 227
24 Services publics et Approvisionnement								
Travaux publics et Services gouvernementaux	–	10 000	20 695	3 395 702	364	82 421	3 509 182	3 509 182
Direction des opérations de la paye et de la gestion des services ⁴	–	–	31 847	–	–	–	31 847	31 847
Commission de la fonction publique	–	–	252	8 749	9	1 257	10 267	10 267
Services partagés Canada	–	–	6 161	423 398	–	7 833	437 392	437 392
Total du portefeuille ministériel	–	10 000	58 955	3 827 849	373	91 511	3 988 688	3 988 688
25 Transports								
Transports	–	21 082	6 847	424 266	2 524	2 668	457 387	457 387
Office des transports du Canada	–	–	–	–	–	60	60	60
Total du portefeuille ministériel	–	21 082	6 847	424 266	2 524	2 728	457 447	457 447
Total des revenus ministériels	228 926 561	7 765 128	429 430	14 666 213	41 805	7 351 005	30 253 581	259 180 142

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun revenu n'a été rapporté.

¹ Des renseignements additionnels sont fournis à la section 10 du volume III. Le montant total comprend 953 453 \$ pour les revenus de placement, 2 188 072 \$ qui se rapporte aux comptes des opérations de change (2 186 637 \$ pour le compte du fonds des changes et 1 435 \$ pour le Fonds monétaire international), et 4 623 603 \$ pour les sociétés d'État entreprises. Les montants qui se rapportent aux revenus des opérations de change et aux revenus des sociétés d'État ont été respectivement reclassifiés au tableau 4a de ce volume.

² Le détail des ventes de biens et de services est présenté au tableau 4b de ce volume.

³ Inclut les pièces de monnaie canadienne de 123 172 \$ et le gain net de change de 219 806 \$. Le montant de 219 806 \$ a été reclassifié aux revenus des opérations de change au tableau 4a de ce volume.

⁴ Les paiements de transition pour la mise en oeuvre de la paye en arrérage ont été transférés à un compte central administré par la Direction des opérations de la paye et de la gestion des services qui n'est pas un organisme nommé dans la *Loi sur la gestion des finances publiques*, mais qui est une direction relevant de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada qui exerce un rôle de soutien administratif central pour l'ensemble du gouvernement.

Tableau 4a

Récapitulation des revenus externes par provenance

Le tableau 4a concilie le total des revenus ministériels (tableau 4) avec les revenus externes rapportés au tableau 1 de cette section ainsi qu'à l'état consolidé des résultats et du déficit accumulé à la section 2 du volume I. Les éléments de conciliation comprennent les revenus des comptes à fins déterminées consolidés, des débiteurs courus et le redressement du Compte du fonds des changes afin de considérer les réserves internationales détenues dans le Compte, les autres revenus courus et reportés, les revenus des sociétés d'État et autres entités, les crédits et remboursements fiscaux et l'élimination des revenus internes.

(en milliers de dollars)

Description	Total des revenus ministériels	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités	Crédits et remboursements fiscaux	Revenus internes ¹	Total des revenus externes
Revenus fiscaux —							
Revenus d'impôt sur le revenu —							
Particuliers	132 867 245	—	—	—	12 085 894	(56 000)	144 897 139
Sociétés	39 749 586	—	—	—	1 694 245	—	41 443 831
Non-résidents	6 505 060	—	—	—	—	—	6 505 060
	<i>179 121 891</i>	—	—	—	<i>13 780 139</i>	<i>(56 000)</i>	<i>192 846 030</i>
Autres taxes et droits —							
Taxe sur les produits et services	32 951 564	—	—	—	—	—	32 951 564
Taxes sur l'énergie —							
Taxe d'accise — Essence	4 349 880	—	—	—	—	—	4 349 880
Taxe d'accise — Essence d'aviation et combustible diesel	1 214 932	—	—	—	—	—	1 214 932
	<i>5 564 812</i>	—	—	—	—	—	<i>5 564 812</i>
Droits de douane à l'importation	5 371 603	—	—	—	—	—	5 371 603
Autres taxes et droits d'accise —							
Droits d'accise	4 844 074	—	—	—	—	—	4 844 074
Droit pour la sécurité des passagers du transport aérien	721 224	—	—	—	—	—	721 224
Diverses taxes et droits d'accise	351 393	—	—	—	—	—	351 393
	<i>5 916 691</i>	—	—	—	—	—	<i>5 916 691</i>
	<i>49 804 670</i>	—	—	—	—	—	<i>49 804 670</i>
Total des revenus fiscaux	228 926 561	—	—	—	13 780 139	(56 000)	242 650 700
Cotisations d'assurance-emploi	—	23 491 100	—	—	—	(421 072)	23 070 028

Tableau 4a**Récapitulation des revenus externes par provenance – fin**

(en milliers de dollars)

Description	Total des revenus ministériels	Comptes à fins déterminées consolidés	Redressements courus et autres	Sociétés d'État et autres entités	Crédits et remboursements fiscaux	Revenus internes ¹	Total des revenus externes
Autres revenus —							
Sociétés d'État —							
Sociétés d'État consolidées	—	—	—	4 543 746	—	—	4 543 746
Sociétés d'État entreprises et autres entreprises publiques —							
Quote-part des bénéfices annuels	3 954 440	—	47 044	3 314 200	—	—	7 315 684
Intérêt et autres	669 163	—	(68 125)	—	—	—	601 038
	4 623 603	—	(21 081)	7 857 946	—	—	12 460 468
Autres programmes —							
Revenus de placements	953 453	—	145 763	—	—	(17 942)	1 081 274
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	429 430	—	(403 856)	—	—	(25 574)	—
Ventes de biens et de services —							
Droits et privilèges	1 444 869	—	1 082 905	—	—	(7 765)	2 520 009
Location et utilisation de biens publics	1 381 184	—	29 582	—	—	(756 322)	654 444
Services de nature réglementaire	1 875 284	—	26 491	—	—	(455 655)	1 446 120
Services de nature non réglementaire	4 941 724	—	441 848	—	—	(1 889 561)	3 494 011
Ventes de biens et de produits d'information	1 678 565	—	26 404	—	—	(1 485 817)	219 152
Autres frais et droits	3 344 587	—	(2 316 380)	—	—	(357 490)	670 717
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	41 805	—	(33 232)	—	—	(8 573)	—
Revenus divers —							
Intérêt et pénalités	3 967 929	—	396 406	—	—	—	4 364 335
Autres	3 163 270	(284 778)	(959 874)	101 596	—	(1 520 665)	499 549
	23 222 100	(284 778)	(1 563 943)	101 596	—	(6 525 364)	14 949 611
Nets des opérations de change —							
Compte du fonds des changes	2 186 637	—	(162)	—	—	—	2 186 475
Fonds monétaire international	1 435	—	131 487	—	—	—	132 922
Autres	219 806	—	(217 310)	—	—	—	2 496
	2 407 878	—	(85 985)	—	—	—	2 321 893
Total des autres revenus	30 253 581	(284 778)	(1 671 009)	7 959 542	—	(6 525 364)	29 731 972
Total des revenus	259 180 142	23 206 322	(1 671 009)	7 959 542	13 780 139	(7 002 436)	295 452 700

Note: Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun revenu n'a été rapporté.

¹ Le montant total des revenus internes réduit de 6 525 364 \$ le montant total des autres revenus. Ce montant comprend 870 032 \$ qui représente des charges internes, tel que détaillé au tableau 2a de ce volume et 5 655 332 \$ de revenus disponibles pour être dépensés.

Tableau 4b

Ventes de biens et de services

Le tableau 4b présente le détail des revenus provenant de la vente de biens et de services pour chaque portefeuille ministériel. Ils comprennent ceux provenant des sources internes et externes.
(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Droits et privilèges	Location et utilisation de biens publics	Services de nature réglementaire	Services de nature non réglementaire	Ventes de biens et produits d'information	Autres frais et droits	Total
2	Affaires autochtones et du Nord							
	Affaires indiennes et du Nord canadien	18 180	–	–	253	–	2 448	20 881
	Total du portefeuille ministériel	18 180	–	–	253	–	2 448	20 881
3	Affaires mondiales							
	Affaires étrangères, Commerce et Développement	–	30 260	98 801	1 691	–	–	130 752
	Total du portefeuille ministériel	–	30 260	98 801	1 691	–	–	130 752
4	Agriculture et Agroalimentaire							
	Agriculture et Agroalimentaire	5 930	9 772	21 390	17 305	131	17 979	72 507
	Commission canadienne des grains	–	–	74 252	4 703	–	123	79 078
	Total du portefeuille ministériel	5 930	9 772	95 642	22 008	131	18 102	151 585
5	Anciens Combattants							
	Anciens Combattants	–	–	–	15 236	–	306	15 542
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	15 236	–	306	15 542
7	Conseil du Trésor							
	Secrétariat	–	–	–	–	–	11 663	11 663
	École de la fonction publique du Canada	–	–	11 720	–	–	–	11 720
	Total du portefeuille ministériel	–	–	11 720	–	–	11 663	23 383
8	Conseil privé							
	Bureau du Conseil privé	–	–	–	–	–	75	75
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	–	–	–	–	–	26	26
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	101	101
9	Défense nationale							
	Défense nationale	–	133 883	8	220 265	91 669	96 635	542 460
	Centre de la sécurité des télécommunications	–	–	–	–	–	392	392
	Total du portefeuille ministériel	–	133 883	8	220 265	91 669	97 027	542 852

10	Environnement et Changement climatique							
	Environnement	–	2 010	6 550	38 370	30 662	2 887	80 479
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	–	–	–	814	–	84	898
	Agence Parcs Canada	–	27 386	–	106 071	916	16 441	150 814
	Total du portefeuille ministériel	–	29 396	6 550	145 255	31 578	19 412	232 191
11	Famille, Enfants et Développement social							
	Emploi et Développement social	–	–	44 689	155 983	–	8	200 680
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	–	–	–	–	5 515	(121)	5 394
	Total du portefeuille ministériel	–	–	44 689	155 983	5 515	(113)	206 074
12	Finances							
	Finances	21	–	–	–	–	106	127
	Agence de la consommation en matière financière du Canada	–	–	12 199	2	–	–	12 201
	Bureau du vérificateur général	–	–	–	–	–	1 551	1 551
	Bureau du surintendant des institutions financières	–	–	132 091	10 040	–	372	142 503
	Total du portefeuille ministériel	21	–	144 290	10 042	–	2 029	156 382
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté							
	Citoyenneté et Immigration	754 345	–	487 716	–	209	28 789	1 271 059
	Total du portefeuille ministériel	754 345	–	487 716	–	209	28 789	1 271 059
15	Innovation, Sciences et Développement économique							
	Industrie	210 220	–	59 438	2 467	308	2 720 896	2 993 329
	Agence spatiale canadienne	83	–	–	399	–	–	482
	Conseil national de recherches du Canada	8 489	6 482	–	138 440	6 602	3 149	163 162
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	–	–	–	12	–	85	97
	Conseil de recherches en sciences humaines	–	–	–	133	–	48	181
	Statistique Canada	–	–	–	–	103 122	–	103 122
	Total du portefeuille ministériel	218 792	6 482	59 438	141 451	110 032	2 724 178	3 260 373
16	Justice							
	Justice	–	–	8 132	336 450	–	–	344 582
	Commission canadienne des droits de la personne	–	–	–	–	–	1 297	1 297
	Service administratif des tribunaux judiciaires	–	–	1 733	–	106	–	1 839
	Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale	–	–	–	28	–	–	28
	Bureau du directeur des poursuites pénales	–	–	–	20 324	–	–	20 324
	Registraire de la Cour suprême du Canada	–	23	–	–	13	112	148
	Total du portefeuille ministériel	–	23	9 865	356 802	119	1 409	368 218

Tableau 4b

Ventes de biens et de services – fin

(en milliers de dollars)

Section	Ministère ou organisme	Droits et privilèges	Location et utilisation de biens publics	Services de nature réglementaire	Services de nature non réglementaire	Ventes de biens et produits d'information	Autres frais et droits	Total
17	Parlement							
	Chambre des communes	–	–	–	–	450	75	525
	Bibliothèque du Parlement	–	–	–	–	675	–	675
	Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	1 125	75	1 200
18	Patrimoine canadien							
	Patrimoine canadien	–	41	–	4 734	55	4 159	8 989
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	109 426	–	60 594	–	–	(10)	170 010
	Bibliothèque et Archives du Canada	–	–	–	–	177	1 166	1 343
	Office national du film	1 183	–	–	106	1 848	217	3 354
	Commission des champs de bataille nationaux	–	–	–	–	–	2 196	2 196
	Total du portefeuille ministériel	110 609	41	60 594	4 840	2 080	7 728	185 892
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne							
	Pêches et Océans	46 065	–	–	43 237	1 027	–	90 329
	Total du portefeuille ministériel	46 065	–	–	43 237	1 027	–	90 329
20	Ressources naturelles							
	Ressources naturelles	231 497	580	2 228	21 410	2 492	95 845	354 052
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	–	–	106 437	–	–	234	106 671
	Office national de l'énergie	–	–	92 857	–	–	171	93 028
	Administration du pipe-line du Nord	28	–	459	–	–	(217)	270
	Total du portefeuille ministériel	231 525	580	201 981	21 410	2 492	96 033	554 021
21	Revenu national							
	Agence du revenu du Canada	208	–	324 945	164 717	42	15 544	505 456
	Total du portefeuille ministériel	208	–	324 945	164 717	42	15 544	505 456
22	Santé							
	Santé	49 522	165	39 941	200 023	1	18 559	308 211
	Agence canadienne d'inspection des aliments	11	39	51 280	–	–	1 459	52 789
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	–	–	–	–	6 765	6 765
	Agence de la santé publique du Canada	2 498	27	–	13 595	–	91	16 211
	Total du portefeuille ministériel	52 031	231	91 221	213 618	1	26 874	383 976

23	Sécurité publique et Protection civile						
	Sécurité publique et Protection civile	–	–	–	1 782	–	–
	Agence des services frontaliers du Canada	314	–	13 773	7 860	–	9
	Service canadien du renseignement de sécurité	–	–	886	–	–	1 925
	Service correctionnel du Canada	–	1 537	–	22 193	73 779	114
	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	–	–	5 617	–	–	–
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	–	–	31 834	2 146 937	–	5 271
	Total du portefeuille ministériel	314	1 537	52 110	2 178 772	73 779	7 319
24	Services publics et Approvisionnement						
	Travaux publics et Services gouvernementaux	–	825 001	164 472	759 706	1 357 812	288 711
	Commission de la fonction publique	–	–	–	8 749	–	–
	Services partagés Canada	–	–	–	428 021	–	(4 623)
	Total du portefeuille ministériel	–	825 001	164 472	1 196 476	1 357 812	284 088
25	Transports						
	Transports	6 849	343 978	21 242	49 668	954	1 575
	Total du portefeuille ministériel	6 849	343 978	21 242	49 668	954	1 575
	Total des revenus ministériels	1 444 869	1 381 184	1 875 284	4 941 724	1 678 565	3 344 587

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun revenu n'a été rapporté.

Tableau 5

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel

Le tableau 5 présente la provenance et l'utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel. Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués à l'Introduction de ce volume. De plus, des renseignements détaillés apparaissent à l'état du « Sommaire du portefeuille ministériel » dans chaque section ministérielle de ce volume.

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent ¹
					2	Affaires autochtones et du Nord					
34 689	8 187 418	625 419	43 375	8 890 901		Affaires indiennes et du Nord canadien	7 955 294	902 263	–	33 344	7 691 653
–	–	263	9 604	9 867		Station canadienne recherche dans l'Extrême-Arctique	8 287	1 580	–	–	–
–	2 574	–	(1 286)	1 288		Commission canadienne des affaires polaires	1 288	–	–	–	2 355
–	3 660	–	2 850	6 510		Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens	5 982	528	–	–	5 995
–	–	–	–	–		Greffe du Tribunal des revendications particulières	–	–	–	–	1 313
34 689	8 193 652	625 682	54 543	8 908 566		Total du portefeuille ministériel	7 970 851	904 371	–	33 344	7 701 316
					3	Affaires mondiales					
124 894	5 526 817	513 755	179 031	6 344 497		Affaires étrangères, Commerce et Développement	5 996 853	220 489	–	127 155	5 939 344
–	8 880	–	–	8 880		Corporation commerciale canadienne	8 880	–	–	–	14 240
–	–	–	3 700	3 700		Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	3 700	–	–	–	2 597
–	183 478	–	–	183 478		Centre de recherches pour le développement international	183 478	–	–	–	190 024
–	6 761	–	241	7 002		Commission mixte internationale (section canadienne)	6 619	383	–	–	6 765
–	–	–	–	–		Commission de la capitale nationale	–	–	–	–	84 161
124 894	5 725 936	513 755	182 972	6 547 557		Total du portefeuille ministériel	6 199 530	220 872	–	127 155	6 237 131
					4	Agriculture et Agroalimentaire					
18 115	2 257 088	96 348	(330 666)	2 040 885		Agriculture et Agroalimentaire	1 928 410	93 543	–	18 932	2 013 991
–	3 605	–	126	3 731		Commission canadienne du lait	3 723	8	–	–	3 884
69 234	5 475	–	76	74 785		Commission canadienne des grains	(21 209)	107	–	95 887	(16 912)
87 349	2 266 168	96 348	(330 464)	2 119 401		Total du portefeuille ministériel	1 910 924	93 658	–	114 819	2 000 963
					5	Anciens Combattants					
–	3 522 078	138 191	15 695	3 675 964		Anciens Combattants	3 595 035	80 929	–	–	3 376 880

–	10 897	–	363	11 260		Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	11 002	258	–	–	11 423
–	3 532 975	138 191	16 058	3 687 224		Total du portefeuille ministériel	3 606 037	81 187	–	–	3 388 303
–	20 131	1 863	631	22 625	6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	22 318	304	–	3	20 861
					7	Conseil du Trésor					
13	6 892 444	1 049 914	(1 671 703)	6 270 668		Secrétariat	4 127 889	2 142 746	–	33	3 221 690
28 193	70 880	–	5 348	104 421		École de la fonction publique du Canada	92 152	4 967	–	7 302	88 509
–	4 453	–	163	4 616		Commissariat au lobbying	4 377	239	–	–	4 680
–	5 448	–	130	5 578		Commissariat à l'intégrité du secteur public	4 453	1 125	–	–	4 841
28 206	6 973 225	1 049 914	(1 666 062)	6 385 283		Total du portefeuille ministériel	4 228 871	2 149 077	–	7 335	3 319 720
					8	Conseil privé					
18	118 833	4 178	4 185	127 214		Bureau du Conseil privé	123 119	4 086	–	9	123 194
–	5 968	–	174	6 142		Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes	5 271	871	–	–	5 170
4	29 730	–	814	30 548		Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	30 033	505	–	10	32 219
–	395 960	–	92 365	488 325		Bureau du directeur général des élections	486 406	1 919	–	–	150 766
–	20 834	–	185	21 019		Commissariat aux langues officielles	20 230	788	–	1	22 416
–	2 796	290	2	3 088		Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	2 869	219	–	–	2 980
22	574 121	4 468	97 725	676 336		Total du portefeuille ministériel	667 928	8 388	–	20	336 745
					9	Défense nationale					
15 297	18 942 054	440 837	599 223	19 997 411		Défense nationale	18 666 073	1 327 075	–	4 263	18 453 938
5	538 202	34 992	61 736	634 935		Centre de la sécurité des télécommunications	619 548	15 361	–	26	856 433
–	6 742	–	367	7 109		Comité externe d'examen des griefs militaires	6 252	857	–	–	6 250
–	5 615	–	179	5 794		Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	5 407	387	–	–	4 965
–	2 031	–	89	2 120		Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications	2 035	85	–	–	2 044
15 302	19 494 644	475 829	661 594	20 647 369		Total du portefeuille ministériel	19 299 315	1 343 765	–	4 289	19 323 630
					10	Environnement et Changement climatique					
755	961 051	21 997	50 906	1 034 709		Environnement	950 927	83 192	–	590	976 187
–	17 352	6 577	6 864	30 793		Agence canadienne d'évaluation environnementale	29 216	1 577	–	–	29 757
66 271	737 273	357 461	38 853	1 199 858		Agence Parcs Canada	1 036 131	2 732	–	160 995	721 800
67 026	1 715 676	386 035	96 623	2 265 360		Total du portefeuille ministériel	2 016 274	87 501	–	161 585	1 727 744
					11	Famille, Enfants et Développement social					
802	54 265 536	4 942 226	572 170	59 780 734		Emploi et Développement social	59 598 029	181 395	–	1 310	52 204 757
–	–	–	–	–		Conseil canadien des relations industrielles	–	–	–	–	7 489
–	2 025 629	–	–	2 025 629		Société canadienne d'hypothèques et de logement	2 008 369	17 260	–	–	2 053 213
–	5 070	–	6 144	11 214		Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	9 918	13	–	1 283	4 686

Tableau 5

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel – suite

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent ¹
–	92 721	–	(37 562)	55 159		Commission de la capitale nationale	52 146	3 013	–	–	8 285
–	29 543	945	(30 488)	–		Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	–	–	–	–	–
802	56 418 499	4 943 171	510 264	61 872 736		Total du portefeuille ministériel	61 668 462	201 681	–	2 593	54 278 430
					12	Finances					
68 573	89 646 397	(2 447 015)	(180 411)	87 087 544		Finances	87 007 312	11 659	–	68 573	85 683 155
–	–	–	–	–		Tribunal canadien du commerce extérieur	–	–	–	–	5 725
–	–	–	16 273	16 273		Agence de la consommation en matière financière du Canada	16 273	–	–	–	17 890
–	50 450	3 990	1 877	56 317		Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada	54 952	1 365	–	–	51 404
3	78 295	–	3 504	81 802		Bureau du vérificateur général	77 683	4 118	–	1	81 863
71 862	147 934	–	(5 115)	214 681		Bureau du surintendant des institutions financières	144 219	–	–	70 462	146 309
–	231 200	–	–	231 200		PPP Canada Inc.	11 800	219 400	–	–	209 500
140 438	90 154 276	(2 443 025)	(163 872)	87 687 817		Total du portefeuille ministériel	87 312 239	236 542	–	139 036	86 195 846
					13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté					
464 628	1 464 667	307 366	201 590	2 438 251		Citoyenneté et Immigration	1 536 497	184 711	–	717 043	1 360 751
–	112 709	1 703	4 891	119 303		Commission de l'immigration et du statut de réfugié	112 397	6 906	–	–	119 750
464 628	1 577 376	309 069	206 481	2 557 554		Total du portefeuille ministériel	1 648 894	191 617	–	717 043	1 480 501
					14	Infrastructure et Collectivités					
–	3 633 263	106 203	22 886	3 762 352		Bureau de l'infrastructure du Canada	3 190 442	571 910	–	–	3 095 882
–	368 737	58 064	–	426 801		Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	247 328	179 473	–	–	244 958
–	–	–	171 605	171 605		Windsor-Detroit Bridge Authority	65 000	106 605	–	–	–
–	4 002 000	164 267	194 491	4 360 758		Total du portefeuille ministériel	3 502 770	857 988	–	–	3 340 840
					15	Innovation, Sciences et Développement économique					
172 544	1 170 502	98 035	17 428	1 458 509		Industrie	1 169 834	112 502	–	176 173	1 097 414
13	298 585	5 172	2 470	306 240		Agence de promotion économique du Canada atlantique	301 609	4 627	–	4	305 273

						Agence canadienne de développement économique du Nord	46 948	4 427	–	–	49 121
–	50 669	63	643	51 375		Agence spatiale canadienne	412 799	88 753	–	16	376 091
44	483 428	4 000	14 096	501 568		Commission canadienne du tourisme	62 976	–	–	–	57 976
–	57 976	5 000	–	62 976		Commission du droit d'auteur	2 829	389	–	–	3 070
–	3 111	–	107	3 218		Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	259 197	6 469	–	42	253 898
1	261 082	3 000	1 625	265 708		Société d'expansion du Cap-Breton	–	–	–	–	9 866
–	–	–	–	–		Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario	189 797	22 818	–	–	104 103
–	215 252	–	(2 637)	212 615		Conseil national de recherches du Canada	945 078	49 321	–	149 567	955 705
147 535	853 255	118 446	24 730	1 143 966		Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	1 115 653	4 553	–	1	1 085 445
–	1 086 570	33 659	(22)	1 120 207		Greffe du Tribunal de la concurrence	–	–	–	–	575
–	–	–	–	–		Conseil de recherches en sciences humaines	720 292	1 205	–	–	712 927
–	717 090	2 855	1 552	721 497		Conseil canadien des normes	10 195	–	–	–	12 890
–	9 829	–	366	10 195		Statistique Canada	517 561	20 131	–	–	467 202
–	525 091	–	12 601	537 692		Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	155 691	9 428	–	–	162 002
–	159 914	2 515	2 690	165 119							
320 137	5 892 354	272 745	75 649	6 560 885		Total du portefeuille ministériel	5 910 459	324 623	–	325 803	5 653 558
					16	Justice					
3	673 866	10 131	27 336	711 336		Justice	683 220	28 115	–	1	708 852
–	60 896	–	2 524	63 420		Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs	56 852	6 568	–	–	26 737
–	22 162	–	1 086	23 248		Commission canadienne des droits de la personne	22 352	896	–	–	23 219
–	–	–	–	–		Tribunal canadien des droits de la personne	–	–	–	–	2 469
–	63 953	–	11 514	75 467		Service administratif des tribunaux judiciaires	72 295	3 172	–	–	69 150
–	524 851	3 000	18 553	546 404		Bureau du commissaire à la magistrature fédérale	543 427	2 977	–	–	517 620
–	170 718	12 617	5 723	189 058		Bureau du directeur des poursuites pénales	172 124	16 934	–	–	175 247
–	35 587	–	514	36 101		Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	35 019	1 082	–	–	37 341
–	31 764	–	2 497	34 261		Registraire de la Cour suprême du Canada	32 340	1 917	–	4	31 993
3	1 583 797	25 748	69 747	1 679 295		Total du portefeuille ministériel	1 617 629	61 661	–	5	1 592 628
					17	Parlement					
–	443 449	25 568	(27 075)	441 942		Chambre des communes	424 331	17 611	–	–	421 828
–	42 740	–	(477)	42 263		Bibliothèque du Parlement	41 619	644	–	–	41 830
–	6 952	–	(174)	6 778		Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique	5 758	1 020	–	–	6 277
–	–	20 573	31 550	52 123		Service de protection parlementaire	50 471	1 652	–	–	–
–	88 748	–	(10 369)	78 379		Sénat	74 572	3 807	–	–	85 403
–	1 169	–	(24)	1 145		Conseiller sénatorial en éthique	766	379	–	–	703
–	583 058	46 141	(6 569)	622 630		Total du portefeuille ministériel	597 517	25 113	–	–	556 041
					18	Patrimoine canadien					
21	1 254 697	10 998	14 154	1 279 870		Patrimoine canadien	1 240 947	38 901	–	22	1 481 855
–	182 097	–	127	182 224		Conseil des Arts du Canada	182 224	–	–	–	182 224
–	1 038 024	–	–	1 038 024		Société Radio-Canada	1 038 024	–	–	–	1 038 024
–	21 700	–	–	21 700		Musée canadien des droits de la personne	21 700	–	–	–	21 700
–	83 369	–	218	83 587		Musée canadien de l'histoire	83 587	–	–	–	68 924
–	7 700	–	–	7 700		Musée canadien de l'immigration du Quai 21	7 700	–	–	–	9 900
–	26 129	–	323	26 452		Musée canadien de la nature	26 452	–	–	–	26 277

Tableau 5

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel – fin

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent ¹
–	12 257	–	2 099	14 356		Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	10 999	3 357	–	–	11 446
33	93 011	–	11 178	104 222		Bibliothèque et Archives du Canada	91 451	12 746	–	25	102 594
–	34 223	20 500	174	54 897		Société du Centre national des Arts	54 897	–	–	–	35 321
–	–	–	38 863	38 863		Commission de la capitale nationale	38 863	–	–	–	–
3 957	59 652	–	5 179	68 788		Office national du film	59 921	3 892	–	4 975	62 563
–	43 774	–	2 003	45 777		Musée des beaux-arts du Canada	45 777	–	–	–	44 308
–	29 755	29 355	491	59 601		Musée national des sciences et de la technologie	59 601	–	–	–	33 370
–	–	76	31 076	31 152		Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	29 542	1 610	–	–	30 126
–	83 601	–	(83 601)	–		Commission de la fonction publique	–	–	–	–	–
–	–	–	–	–		Commission des relations de travail dans la fonction publique	–	–	–	–	8 005
–	–	–	–	–		Tribunal de la dotation de la fonction publique	–	–	–	–	2 974
–	–	–	–	–		Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles	–	–	–	–	965
–	95 454	–	–	95 454		Téléfilm Canada	95 454	–	–	–	95 454
–	12 977	–	1 062	14 039		Commission des champs de bataille nationaux	13 501	538	–	–	12 097
4 011	3 078 420	60 929	23 346	3 166 706		Total du portefeuille ministériel	3 100 640	61 044	–	5 022	3 268 127
					19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne					
1 523	1 889 240	387 562	108 027	2 386 352		Pêches et Océans	2 172 798	211 104	–	2 450	1 736 967
1 523	1 889 240	387 562	108 027	2 386 352		Total du portefeuille ministériel	2 172 798	211 104	–	2 450	1 736 967
					20	Ressources naturelles					
6 684	2 214 477	298 282	(803 808)	1 715 635		Ressources naturelles	1 335 179	373 292	–	7 164	2 049 419
–	119 143	216 994	215 990	552 127		Énergie atomique du Canada limitée	491 064	61 063	–	–	326 743
2 555	133 180	–	9 305	145 040		Commission canadienne de sûreté nucléaire	137 969	1 816	–	5 255	138 140
2	76 821	17 282	2 334	96 439		Office national de l'énergie	82 397	14 042	–	–	87 321
–	751	–	(20)	731		Administration du pipe-line du Nord	456	275	–	–	516
9 241	2 544 372	532 558	(576 199)	2 509 972		Total du portefeuille ministériel	2 047 065	450 488	–	12 419	2 602 139
					21	Revenu National					
261 445	3 804 844	63 528	301 096	4 430 913		Agence du revenu du Canada	4 146 987	6 500	–	277 426	4 060 834
261 445	3 804 844	63 528	301 096	4 430 913		Total du portefeuille ministériel	4 146 987	6 500	–	277 426	4 060 834

					22	Santé															
	305	3 658 770	31 946	240 557	3 931 578	Santé	3 881 132	50 446	–	–										3 814 474	
	13 406	698 152	31 984	46 418	789 960	Agence canadienne d'inspection des aliments	749 363	34 418	–	6 179										848 493	
	–	1 008 584	16 533	4 133	1 029 250	Instituts de recherche en santé du Canada	1 026 378	2 872	–	–										1 017 280	
	–	10 945	–	304	11 249	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	9 498	1 751	–	–										7 930	
	8	567 152	8 540	18 258	593 958	Agence de la santé publique du Canada	573 080	20 870	–	8										636 969	
	13 719	5 943 603	89 003	309 670	6 355 995	Total du portefeuille ministériel	6 239 451	110 357	–	6 187										6 325 146	
						23	Sécurité publique et Protection civile														
	–	1 150 436	23 589	(28 534)	1 145 491	Sécurité publique et Protection civile	406 783	738 708	–	–										675 463	
	76 120	1 774 215	59 437	42 030	1 951 802	Agence des services frontaliers du Canada	1 796 293	90 373	–	65 136										2 001 144	
	422	537 037	15 345	23 264	576 068	Service canadien du renseignement de sécurité	536 564	38 997	–	507										515 276	
	–	10 012	–	455	10 467	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada	9 718	749	–	–										9 600	
	4 552	2 350 489	12 950	89 377	2 457 368	Service correctionnel du Canada	2 357 784	95 084	–	4 500										2 575 228	
	–	4 656	–	178	4 834	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	4 571	263	–	–										4 768	
	23	45 916	1 044	1 781	48 764	Commission des libérations conditionnelles du Canada	46 331	2 426	–	7										50 122	
	6 454	2 630 058	123 073	195 768	2 955 353	Gendarmerie royale du Canada	2 856 228	94 257	–	4 868										2 861 889	
	–	953	–	692	1 645	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada	1 518	127	–	–										1 585	
	87 571	8 503 772	235 438	325 011	9 151 792	Total du portefeuille ministériel	8 015 790	1 060 984	–	75 018										8 695 075	
						24	Services publics et Approvisionnement														
	350 127	2 871 526	182 670	156 329	3 560 652	Travaux publics et Services gouvernementaux	2 833 316	361 148	–	366 188										2 767 163	
	–	–	–	9 254	9 254	Société canadienne des postes	9 254	–	–	–										–	
	–	–	–	85 805	85 805	Commission de la fonction publique	72 610	13 195	–	–										77 598	
	–	1 444 044	33 403	104 260	1 581 707	Services partagés Canada	1 504 444	77 263	–	–										1 622 382	
	350 127	4 315 570	216 073	355 648	5 237 418	Total du portefeuille ministériel	4 419 624	451 606	–	366 188										4 467 143	
						25	Transports														
	1 210	1 615 012	87 415	100 862	1 804 499	Transports	1 569 127	235 177	–	195										1 605 081	
	–	22 210	–	(9 254)	12 956	Société canadienne des postes	12 956	–	–	–										22 210	
	–	678 420	6 514	26 800	711 734	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	656 747	54 987	–	–										623 897	
	–	27 733	–	1 339	29 072	Office des transports du Canada	28 254	818	–	–										28 778	
	–	19 384	354 947	–	374 331	Marine Atlantique S.C.C.	350 859	23 472	–	–										127 484	
	–	35 282	–	–	35 282	La Société des ponts fédéraux Limitée	20 119	15 163	–	–										8 138	
	–	–	–	–	–	Tribunal d'appel des transports du Canada	–	–	–	–										885	
	–	330 077	64 990	–	395 067	VIA Rail Canada Inc.	365 501	29 566	–	–										406 210	
	–	58 470	402 625	(171 605)	289 490	Autorité du pont Windsor-Détroit	73 500	215 990	–	–										8 059	
	1 210	2 786 588	916 491	(51 858)	3 652 431	Total du portefeuille ministériel	3 077 063	575 173	–	195										2 830 742	
	2 012 343	241 574 297	9 111 783	794 552	253 492 975	Total du gouvernement	241 399 436	9 715 604	–	2 377 935										231 140 430	

Note: Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

¹ Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la structure gouvernementale actuelle. Des informations supplémentaires sont fournies dans les sections ministérielles de ce volume.

Tableau 6

Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel

Le tableau 6 présente la provenance et l'utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel. Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués à l'Introduction de ce volume. De plus, des renseignements détaillés apparaissent à l'état du « Sommaire du portefeuille ministériel » dans chaque section ministérielle de ce volume.

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					2	Affaires autochtones et du Nord					
60 373	70 303	–	–	130 676		Affaires indiennes et du Nord canadien	37 962	32 341	–	60 373	38 449
60 373	70 303	–	–	130 676		Total du portefeuille ministériel	37 962	32 341	–	60 373	38 449
					3	Affaires mondiales					
106 378 222	45 147	325	(28 169 905)	78 253 789		Affaires étrangères, Commerce et Développement	51 896	–	–	78 201 893	66 603
10 000	–	–	–	10 000		Corporation commerciale canadienne	–	–	–	10 000	–
16 581 263	–	–	32 156	16 613 419		Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	(143 325)	–	–	16 756 744	381 452
122 969 485	45 147	325	(28 137 749)	94 877 208		Total du portefeuille ministériel	(91 429)	–	–	94 968 637	448 055
					4	Agriculture et Agroalimentaire					
281 148	–	–	–	281 148		Commission canadienne du lait	31 338	–	–	249 810	(34 865)
34 430 530	–	–	5 221 942	39 652 472		Financement agricole Canada	–	–	–	39 652 472	–
34 711 678	–	–	5 221 942	39 933 620		Total du portefeuille ministériel	31 338	–	–	39 902 282	(34 865)
					5	Anciens Combattants					
604 995	–	–	–	604 995		Anciens Combattants	(4)	1	–	604 998	(1)
604 995	–	–	–	604 995		Total du portefeuille ministériel	(4)	1	–	604 998	(1)
					9	Défense nationale					
83 771	–	–	–	83 771		Défense nationale	2 628	–	–	81 143	(4 646)
83 771	–	–	–	83 771		Total du portefeuille ministériel	2 628	–	–	81 143	(4 646)
					11	Famille, Enfants et Développement social					
–	1 027 422	(250 955)	40 681	817 148		Emploi et Développement social	817 148	–	–	–	844 569
–	(139 123)	–	–	(139 123)		Société canadienne d'hypothèques et de logement	(177 166)	38 043	–	–	(10 465 313)
–	888 299	(250 955)	40 681	678 025		Total du portefeuille ministériel	639 982	38 043	–	–	(9 620 744)

					12	Finances							
–	–	–	54 811 893	54 811 893		Finances	54 811 893	–	–	–	–	80 735 157	
15 000 000	–	–	–	15 000 000		Société d'assurance-dépôts du Canada	–	–	–	–	15 000 000	–	
75 000	–	–	–	75 000		Monnaie royale canadienne	–	–	–	–	75 000	–	
15 075 000	–	–	54 811 893	69 886 893		Total du portefeuille ministériel	54 811 893	–	–	–	15 075 000	80 735 157	
					13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté							
67 167	–	–	–	67 167		Citoyenneté et Immigration	3 722	–	–	–	63 445	1 201	
67 167	–	–	–	67 167		Total du portefeuille ministériel	3 722	–	–	–	63 445	1 201	
					15	Innovation, Sciences et Développement économique							
1 950	800	–	–	2 750		Industrie	–	800	–	–	1 950	–	
1 950	800	–	–	2 750		Total du portefeuille ministériel	–	800	–	–	1 950	–	
					19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne							
50 000	–	–	–	50 000		Office de commercialisation du poisson d'eau douce	–	–	–	–	50 000	–	
50 000	–	–	–	50 000		Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	50 000	–	
					23	Sécurité publique et Protection civile							
46	–	–	–	46		Service correctionnel du Canada	–	–	–	–	46	–	
46	–	–	–	46		Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	46	–	
					24	Services publics et Approvisionnement							
79 610	–	–	–	79 610		Travaux publics et Services gouvernementaux	9 722	–	–	–	69 888	(11 463)	
–	–	–	500 000	500 000		Société canadienne des postes	–	–	–	–	500 000	–	
79 610	–	–	500 000	579 610		Total du portefeuille ministériel	9 722	–	–	–	569 888	(11 463)	
					25	Transports							
500 000	–	–	(500 000)	–		Société canadienne des postes	–	–	–	–	–	–	
500 000	–	–	(500 000)	–		Total du portefeuille ministériel	–	–	–	–	–	–	
174 204 075	1 004 549	(250 630)	31 936 767	206 894 761		Total du gouvernement	55 445 814	71 185	–	–	151 377 762	71 551 143	

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucune dépense n'a été rapportée.

Tableau 7

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives)

Le tableau 7 présente la provenance et l'utilisation des autorisations budgétaires et non budgétaires par portefeuille ministériel et par genre d'autorisations (votées et législatives). Les renseignements fournis pour ce qui est de la provenance et de l'utilisation des autorisations sont expliqués à l'Introduction de ce volume. De plus, des renseignements détaillés apparaissent à l'état du « Sommaire du portefeuille ministériel » dans chaque section ministérielle de ce volume.

Le gouvernement soumet ses propositions de dépenses au Parlement au moyen des Budgets des dépenses annuels. Au cours de l'exercice, le gouvernement peut demander des crédits additionnels. La demande initiale est intitulée le « Budget principal des dépenses », et les demandes additionnelles sont intitulées « Budget(s) supplémentaire(s) des dépenses ». Dans ces Budgets des dépenses, le gouvernement demande l'autorisation pour cette portion des propositions de dépenses qui n'est pas déjà couverte par d'autres statuts. Les montants totalisant de telles propositions de dépenses sont autorisés dans les lois de crédits et sont, en général, référés comme des autorisations « annuelles » ou « votées ». Le solde des dépenses prévues est effectué en vertu de l'autorisation d'autres statuts, lesquels autorisent des déboursés pour des fins spécifiques, et pour des montants et des périodes établis par ces lois. L'emploi prévu ou estimatif de presque toutes ces autorisations « législatives » pour l'exercice en cours est compris dans les Budgets des dépenses pour fins de renseignements seulement; cependant, il n'est pas compris dans des lois de crédits puisqu'il a déjà été autorisé par le Parlement.

Les autorisations votées, sauf pour quelques exceptions, s'annulent à la fin de l'exercice si elles ne sont pas employées. Les autorisations législatives, sauf pour quelques exceptions, sont reportées aux exercices futurs. Ces autorisations reportées aux exercices ultérieurs sont référées comme des autorisations qui « ne s'annulent pas ».

Les crédits budgétaires prévoient des autorisations de dépenses pour ces opérations qui entrent dans le calcul du déficit ou de l'excédent annuel du gouvernement. Les crédits non budgétaires prévoient des autorisations de dépenser pour toutes les opérations qui résultent en l'acquisition ou la disposition de prêts, placements et avances. Les soldes des crédits reportés des exercices antérieurs sont disponibles pour être dépensés, de même que les augmentations courantes à ces autorisations.

Les totaux de ces autorisations sont réduits par le montant de l'emploi de l'exercice en cours, afin de déterminer les soldes qui s'annulent, qui sont dépensés en trop ou qui sont reportés aux exercices futurs, selon le genre d'autorisation. Lorsque les remboursements de prêts sont autorisés pour être dépensés, les déboursés non budgétaires sont inscrits sur une base nette, soit en soustrayant de tels remboursements.

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements ¹	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent ²
					2	Affaires autochtones et du Nord					
–	8 047 287	623 070	56 129	8 726 486		Budgétaires — Votées	7 822 738	903 748	–	–	7 509 677
34 689	146 365	2 612	(1 586)	182 080		Législatives	148 113	623	–	33 344	191 639
34 689	8 193 652	625 682	54 543	8 908 566			7 970 851	904 371	–	33 344	7 701 316
60 373	70 303	–	–	130 676		Non budgétaires — Votées	37 962	32 341	–	60 373	38 449

3 Affaires mondiales										
–	5 377 600	460 982	145 411	5 983 993	Budgétaires — Votées	5 763 121	220 872	–	–	5 679 528
124 894	348 336	52 773	37 561	563 564	Législatives	436 409	–	–	127 155	557 603
124 894	5 725 936	513 755	182 972	6 547 557		6 199 530	220 872	–	127 155	6 237 131
20 402	–	–	–	20 402	Non budgétaires — Votées	(1 585)	–	–	21 987	9 148
122 949 083	45 147	325	(28 137 749)	94 856 806	Législatives	(89 844)	–	–	94 946 650	438 907
122 969 485	45 147	325	(28 137 749)	94 877 208		(91 429)	–	–	94 968 637	448 055
4 Agriculture et Agroalimentaire										
–	951 778	96 348	29 682	1 077 808	Budgétaires — Votées	986 868	90 940	–	–	959 275
87 349	1 314 390	–	(360 146)	1 041 593	Législatives	924 056	2 718	–	114 819	1 041 688
87 349	2 266 168	96 348	(330 464)	2 119 401		1 910 924	93 658	–	114 819	2 000 963
34 711 678	–	–	5 221 942	39 933 620	Non budgétaires — Législatives	31 338	–	–	39 902 282	(34 865)
5 Anciens Combattants										
–	3 504 212	134 057	11 302	3 649 571	Budgétaires — Votées	3 568 384	81 187	–	–	3 350 017
–	28 763	4 134	4 756	37 653	Législatives	37 653	–	–	–	38 286
–	3 532 975	138 191	16 058	3 687 224		3 606 037	81 187	–	–	3 388 303
604 995	–	–	–	604 995	Non budgétaires — Législatives	(4)	1	–	604 998	(1)
6 Bureau du secrétaire du gouverneur général										
–	17 165	1 794	764	19 723	Budgétaires — Votées	19 419	304	–	–	17 955
–	2 966	69	(133)	2 902	Législatives	2 899	–	–	3	2 906
–	20 131	1 863	631	22 625		22 318	304	–	3	20 861
7 Conseil du Trésor										
–	6 484 518	1 049 855	(2 386 891)	5 147 482	Budgétaires — Votées	2 998 418	2 149 064	–	–	2 796 735
28 206	488 707	59	720 829	1 237 801	Législatives	1 230 453	13	–	7 335	522 985
28 206	6 973 225	1 049 914	(1 666 062)	6 385 283		4 228 871	2 149 077	–	7 335	3 319 720
8 Conseil privé										
–	186 535	3 914	8 853	199 302	Budgétaires — Votées	190 914	8 388	–	–	196 151
22	387 586	554	88 872	477 034	Législatives	477 014	–	–	20	140 594
22	574 121	4 468	97 725	676 336		667 928	8 388	–	20	336 745
9 Défense nationale										
–	18 190 304	471 825	383 134	19 045 263	Budgétaires — Votées	17 701 498	1 343 765	–	–	17 678 557
15 302	1 304 340	4 004	278 460	1 602 106	Législatives	1 597 817	–	–	4 289	1 645 073
15 302	19 494 644	475 829	661 594	20 647 369		19 299 315	1 343 765	–	4 289	19 323 630
83 771	–	–	–	83 771	Non budgétaires — Votées	2 628	–	–	81 143	(4 646)

Tableau 7

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives) – suite

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements ¹	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent ²
55 593	1 460 597	380 134	66 838	1 963 162	10	Environnement et Changement climatique	1 730 257	87 501	–	145 404	1 458 707
11 433	255 079	5 901	29 785	302 198		Budgétaires — Votées	286 017	–	–	16 181	269 037
						Législatives					
67 026	1 715 676	386 035	96 623	2 265 360			2 016 274	87 501	–	161 585	1 727 744
–	4 424 702	239 540	(37 543)	4 626 699	11	Famille, Enfants et Développement social	4 425 315	201 384	–	–	4 548 209
802	51 993 797	4 703 631	547 807	57 246 037		Budgétaires — Votées	57 243 147	297	–	2 593	49 730 221
						Législatives					
802	56 418 499	4 943 171	510 264	61 872 736			61 668 462	201 681	–	2 593	54 278 430
–	888 299	(250 955)	40 681	678 025		Non budgétaires — Législatives	639 982	38 043	–	–	(9 620 744)
–	448 340	8 421	11 791	468 552	12	Finances	232 011	236 541	–	–	454 585
140 438	89 705 936	(2 451 446)	(175 663)	87 219 265		Budgétaires — Votées	87 080 228	1	–	139 036	85 741 261
						Législatives					
140 438	90 154 276	(2 443 025)	(163 872)	87 687 817			87 312 239	236 542	–	139 036	86 195 846
–	–	–	–	–		Non budgétaires — Votées	–	–	–	–	–
15 075 000	–	–	54 811 893	69 886 893		Législatives	54 811 893	–	–	15 075 000	80 735 157
15 075 000	–	–	54 811 893	69 886 893			54 811 893	–	–	15 075 000	80 735 157
–	1 659 599	329 532	12 642	2 001 773	13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	1 810 156	191 617	–	–	1 658 912
464 628	(82 223)	(20 463)	193 839	555 781		Budgétaires — Votées	(161 262)	–	–	717 043	(178 411)
						Législatives					
464 628	1 577 376	309 069	206 481	2 557 554			1 648 894	191 617	–	717 043	1 480 501
67 167	–	–	–	67 167		Non budgétaires — Législatives	3 722	–	–	63 445	1 201
–	2 023 080	164 267	194 873	2 382 220	14	Infrastructure et Collectivités	1 524 232	857 988	–	–	1 362 445
–	1 978 920	–	(382)	1 978 538		Budgétaires — Votées	1 978 538	–	–	–	1 978 395
						Législatives					
–	4 002 000	164 267	194 491	4 360 758			3 502 770	857 988	–	–	3 340 840

					15	Innovation, Sciences et Développement économique					
						Budgétaires — Votées	5 424 425	313 410	—	—	5 178 904
320 137	531 289	(12 328)	(16 048)	823 050		Législatives	486 034	11 213	—	325 803	474 654
320 137	5 892 354	272 745	75 649	6 560 885			5 910 459	324 623	—	325 803	5 653 558
1 950	800	—	—	2 750		Non budgétaires — Votées	—	800	—	1 950	—
					16	Justice					
						Budgétaires — Votées	960 072	61 660	—	—	962 462
3	644 937	1 434	11 189	657 563		Législatives	657 557	1	—	5	630 166
3	1 583 797	25 748	69 747	1 679 295			1 617 629	61 661	—	5	1 592 628
					17	Parlement					
37 754	355 129	42 739	7 559	443 181		Budgétaires — Votées	418 068	25 113	—	—	386 093
(37 754)	227 929	3 402	(14 128)	179 449		Législatives	179 449	—	—	—	169 948
—	583 058	46 141	(6 569)	622 630			597 517	25 113	—	—	556 041
					18	Patrimoine canadien					
						Budgétaires — Votées	3 055 053	61 044	—	—	3 217 873
4 011	55 802	390	(9 594)	50 609		Législatives	45 587	—	—	5 022	50 254
4 011	3 078 420	60 929	23 346	3 166 706			3 100 640	61 044	—	5 022	3 268 127
					19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne					
						Budgétaires — Votées	2 053 399	211 104	—	—	1 611 119
1 523	122 754	3 264	(5 692)	121 849		Législatives	119 399	—	—	2 450	125 848
1 523	1 889 240	387 562	108 027	2 386 352			2 172 798	211 104	—	2 450	1 736 967
50 000	—	—	—	50 000		Non budgétaires — Votées	—	—	—	50 000	—
					20	Ressources naturelles					
						Budgétaires — Votées	1 538 756	450 485	—	—	1 600 315
9 241	1 357 847	2 047	(848 404)	520 731		Législatives	508 309	3	—	12 419	1 001 824
9 241	2 544 372	532 558	(576 199)	2 509 972			2 047 065	450 488	—	12 419	2 602 139
					21	Revenu national					
261 445	2 979 425	54 638	101 256	3 396 764		Budgétaires — Votées	3 112 838	6 500	—	277 426	3 243 721
—	825 419	8 890	199 840	1 034 149		Législatives	1 034 149	—	—	—	817 113
261 445	3 804 844	63 528	301 096	4 430 913			4 146 987	6 500	—	277 426	4 060 834

Tableau 7

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives) – fin

(en milliers de dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations						
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements ¹	Total disponible pour emploi	Section	Ministère ou organisme	Employées au cours de l'exercice	Annulées	Dépassées	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent ²
					22	Santé					
–	5 584 112	85 822	224 406	5 894 340		Budgétaires — Votées	5 783 983	110 357	–	–	5 824 855
13 719	359 491	3 181	85 264	461 655		Législatives	455 468	–	–	6 187	500 291
13 719	5 943 603	89 003	309 670	6 355 995			6 239 451	110 357	–	6 187	6 325 146
					23	Sécurité publique et Protection civile					
75 965	7 543 729	219 217	301 949	8 140 860		Budgétaires — Votées	7 014 766	1 060 984	–	65 110	7 659 818
11 606	960 043	16 221	23 062	1 010 932		Législatives	1 001 024	–	–	9 908	1 035 257
87 571	8 503 772	235 438	325 011	9 151 792			8 015 790	1 060 984	–	75 018	8 695 075
46	–	–	–	46		Non budgétaires — Votées	–	–	–	46	–
					24	Services publics et Approvisionnement					
–	4 123 171	215 710	348 151	4 687 032		Budgétaires — Votées	4 235 604	451 428	–	–	4 240 959
350 127	192 399	363	7 497	550 386		Législatives	184 020	178	–	366 188	226 184
350 127	4 315 570	216 073	355 648	5 237 418			4 419 624	451 606	–	366 188	4 467 143
1 976	–	–	–	1 976		Non budgétaires — Votées	265	–	–	1 711	12
77 634	–	–	500 000	577 634		Législatives	9 457	–	–	568 177	(11 475)
79 610	–	–	500 000	579 610			9 722	–	–	569 888	(11 463)
					25	Transports					
–	2 509 505	914 498	(49 425)	3 374 578		Budgétaires — Votées	2 799 405	575 173	–	–	2 563 593
1 210	277 083	1 993	(2 433)	277 853		Législatives	277 658	–	–	195	267 149
1 210	2 786 588	916 491	(51 858)	3 652 431			3 077 063	575 173	–	195	2 830 742
500 000	–	–	(500 000)	–		Non budgétaires — Législatives	–	–	–	–	–

					Total du gouvernement					
430 757	88 146 342	6 781 098	–	95 358 197	Budgétaires — Votées	85 169 700	9 700 557	–	487 940	84 160 465
1 581 586	153 427 955	2 330 685	794 552	158 134 778	Législatives	156 229 736	15 047	–	1 889 995	146 979 965
2 012 343	241 574 297	9 111 783	794 552	253 492 975		241 399 436	9 715 604	–	2 377 935	231 140 430
218 518	71 103	–	–	289 621	Non budgétaires — Votées	39 270	33 141	–	217 210	42 963
173 985 557	933 446	(250 630)	31 936 767	206 605 140	Législatives	55 406 544	38 044	–	151 160 552	71 508 180
174 204 075	1 004 549	(250 630)	31 936 767	206 894 761		55 445 814	71 185	–	151 377 762	71 551 143
649 275	88 217 445	6 781 098	–	95 647 818	Votées	85 208 970	9 733 698	–	705 150	84 203 428
175 567 143	154 361 401	2 080 055	32 731 319	364 739 918	Législatives	211 636 280	53 091	–	153 050 547	218 488 145
176 216 418	242 578 846	8 861 153	32 731 319	460 387 736	Total du gouvernement	296 845 250	9 786 789	–	153 755 697	302 691 573

Note : Si aucun montant n'est présenté, soit qu'il est inférieur à 500 \$ ou aucun montant n'a été rapporté.

¹ Les redressements, mandats et virements comprennent des éléments tels que :

- a) les affectations réservées établies afin de fournir l'autorité de paiement relative au suremploi de crédits de l'exercice précédent par suite des Crédeurs de l'exercice précédent;
- b) les redressements aux éléments apparaissant dans les Budgets des dépenses pour fins de renseignements afin de démontrer les dépenses réelles, de même que les redressements à certaines autorisations reportées des exercices antérieurs pour refléter les autorisations disponibles; et,
- c) les redressements aux autorisations approuvées dans des lois autres que les lois de crédits.

² Certaines données comparatives ont été reclassées afin de se conformer à la structure gouvernementale actuelle. Des informations supplémentaires sont fournies dans les sections ministérielles de ce volume.

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
2		Affaires autochtones et du Nord		
		Affaires indiennes et du Nord canadien		
	1	Dépenses de fonctionnement et : <ul style="list-style-type: none"> a) conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice; b) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; c) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel; d) autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil; e) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	1 069 154 628	
	1a	Dépenses de fonctionnement et : <ul style="list-style-type: none"> a) conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice; b) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; c) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel; d) autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil; e) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 		278 127 454
	1c	Dépenses de fonctionnement et : <ul style="list-style-type: none"> a) conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice; b) dépenses ayant trait aux ouvrages, bâtiments et matériel, et dépenses et dépenses recouvrables relativement aux services fournis et aux travaux effectués sur des propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral; c) autorisation d'affecter des fonds, dans le cadre des activités de progrès économique des Indiens et des Inuits, pour assurer le développement de la capacité des Indiens et des Inuits, et pour l'approvisionnement en matériaux et en matériel; 		

	d) autorisation de vendre l'électricité aux consommateurs particuliers qui vivent dans des centres éloignés et qui ne peuvent pas compter sur les sources locales d'approvisionnement, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil;		
	e) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		112 682 479
5	Dépenses en capital et :		
	a) dépenses ayant trait aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, tant à titre collectif que particulier, à la discrétion du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, ainsi que de telles dépenses engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral;		
	b) autorisation d'engager des dépenses recouvrables selon des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux, pour des routes et ouvrages connexes	35 946 145	
5a	Dépenses en capital et :		
	a) dépenses ayant trait aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, tant à titre collectif que particulier, à la discrétion du ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien, ainsi que de telles dépenses engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral;		
	b) autorisation d'engager des dépenses recouvrables selon des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux, pour des routes et ouvrages connexes		4 501 519
5c	Dépenses en capital et :		
	a) dépenses ayant trait aux bâtiments, ouvrages, terrains et matériel dont la gestion, le contrôle et la propriété peuvent être cédés soit aux gouvernements provinciaux, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, soit à des bandes indiennes ou à des Indiens, tant à titre collectif que particulier, à la discrétion du ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien, ainsi que de telles dépenses engagées à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral;		
	b) autorisation d'engager des dépenses recouvrables selon des montants ne dépassant pas la part des frais assumés par les gouvernements provinciaux, pour des routes et ouvrages connexes		100 000
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	6 936 151 589	
10a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		108 122 639
10c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		119 273 013
L15	Prêts à des revendicateurs autochtones, conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour le paiement des frais de recherche, d'élaboration et de négociation concernant les revendications	39 903 000	
L20	Prêts aux Premières Nations de la Colombie-Britannique pour les aider à participer au processus de la Commission des traités de la Colombie-Britannique	30 400 000	
	Station canadienne de recherche dans l'extrême-arctique		
3a	Dépenses du Programme		1
3c	Dépenses du Programme – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		263 077
	Commission canadienne des affaires polaires		
1	Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budgets des dépenses et contributions	2 434 137	
	Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens		
1	Dépenses du Programme	3 600 757	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	8 047 287 256	623 070 182
	Non budgétaire	70 303 000	–

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
3		Affaires mondiales		
		Affaires étrangères, Commerce et Développement		
	1	Dépenses de fonctionnement, y compris, celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel, et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et résidents canadiens domiciliés hors du Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; les foires commerciales et de l'éducation, les missions commerciales et d'autres services de développement du commerce international; des services de développement des investissements; des services de télécommunication internationale; des publications ministérielles; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 451 334 915	
	1c	Dépenses de fonctionnement, y compris, celles liées à la nomination de représentants du Canada à l'étranger, à leur personnel, et aux Canadiens affectés par le gouvernement canadien au personnel d'organismes internationaux et autorisation de faire des avances recouvrables jusqu'à concurrence de la valeur des actions détenues au sein de ces organismes; dépenses relatives aux locaux de l'Organisation de l'aviation civile internationale; dépenses recouvrables aux fins d'aide aux citoyens canadiens et résidents canadiens domiciliés hors du Canada, y compris les personnes à leur charge, qui sont dans le besoin à l'étranger et rapatriement de ces personnes; et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour : des services de formation offerts par l'Institut canadien du service extérieur; les foires et de l'éducation, les missions commerciales et d'autres services de développement du commerce international; des services de développement des investissements; des services de télécommunication internationale; des publications ministérielles; d'autres services fournis à l'étranger à d'autres ministères, à des organismes, à des sociétés d'État et à d'autres organisations non fédérales; des services consulaires spécialisés; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		67 309 800
	5	Dépenses en capital	103 546 437	
	5c	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		25 320 179
	10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions y compris les paiements à d'autres fins précisées, et y compris la fourniture de biens et de services aux fins : d'aide en matière de sécurité internationale, d'aide au développement international, d'aide humanitaire internationale, d'aide à la paix mondiale, et, de la promotion du commerce et de l'investissement	3 573 409 668	
	10c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions y compris les paiements à d'autres fins précisées, y compris la fourniture de biens et de services aux fins : d'aide en matière de sécurité internationale, d'aide au développement international, d'aide humanitaire internationale, d'aide à la paix mondiale, et de la promotion du commerce et de l'investissement – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		364 646 202

15	Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions, y compris les primes, les contributions, les paiements d'avantages, les frais et les autres dépenses engagées à l'égard des employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour les autres personnes que le Conseil du Trésor décidera	50 779 000	
15c	Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions, y compris les primes, les contributions, les paiements d'avantages, les frais et les autres dépenses engagées à l'égard des employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour les autres personnes que le Conseil du Trésor décidera		3 705 724
20	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, pour des paiements directs qui ne doivent pas dépasser 245 000 000 \$ à titre de contributions aux comptes du fonds d'institutions financières internationales pour la période commençant le 1 ^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016	1	
20c	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, pour des paiements directs qui ne doivent pas dépasser 295 500 000 \$ à titre de contributions aux comptes du fonds d'institutions financières internationales pour la période commençant le 1 ^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016		1
L25	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, en ce qui concerne l'achat d'actions des institutions financières internationales ne doit pas dépasser 41 676 625 \$US pour la période commençant le 1 ^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016, soit un montant estimé à 45 146 540 \$CAN	1	
L25c	Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , le montant de l'aide financière fournie par le ministre des Affaires étrangères, en consultation avec le ministre des Finances, en ce qui concerne l'achat d'actions des institutions financières internationales ne doit pas dépasser 41 923 065 \$US pour la période commençant le 1 ^{er} avril 2015 et se terminant le 31 mars 2016, soit un montant estimé à 45 471 873 \$CAN		1
Corporation commerciale canadienne			
1	Versements à la Corporation commerciale canadienne	8 880 000	
Centre de recherches pour le développement international			
1	Versements au Centre de recherches pour le développement international	183 478 242	
Commission mixte internationale (section canadienne)			
1	Dépenses du Programme – Traitements et dépenses de la section canadienne; dépenses relatives aux études, enquêtes et relevés exécutés par la Commission en vertu du mandat international qui lui est confié et dépenses faites par la Commission en vertu de l'Accord entre le Canada et les États-Unis relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	6 172 075	
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		5 377 600 338	460 981 906
Non budgétaire		1	1

4

Agriculture et Agroalimentaire**Agriculture et Agroalimentaire**

1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant des ententes de recherche concertée et des services de recherche, des activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires, de l'administration du Programme Agri-stabilité et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et de compenser les dépenses engagées durant l'exercice; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	548 177 880	
---	--	-------------	--

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	1c	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant des ententes de recherche concertée et des services de recherche, des activités de pâturage et de reproduction du Programme de pâturages communautaires, de l'administration du Programme Agri-stabilité, et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et de compenser les dépenses engagées durant l'exercice; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		6 927 382
	5	Dépenses en capital	27 872 294	
	5a	Dépenses en capital		15 450 000
	5c	Dépenses en capital		5 452 738
	10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	367 238 619	
	10a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		32 996 000
	10c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		35 521 769
		Commission canadienne du lait		
	1	Dépenses du Programme	3 605 377	
		Commission canadienne des grains		
	1	Dépenses du Programme	4 883 698	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	951 777 868	96 347 889
		Non budgétaire	–	–

5

Anciens Combattants**Anciens Combattants**

1	Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer les travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	855 502 774
1a	Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer les travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité	

	de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		7 565 681
1c	Dépenses de fonctionnement; entretien de propriétés, y compris les dépenses afférentes à des travaux de génie et de recherche technique qui n'ajoutent aucune valeur tangible à la propriété immobilière, aux taxes, à l'assurance et au maintien des services publics; autorisation, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, d'effectuer les travaux de réparation nécessaires sur des propriétés construites en vertu de contrats particuliers à prix ferme et vendues conformément à la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (S.R.C. (1970), ch. V-4), afin de corriger des défauts dont ni l'ancien combattant ni l'entrepreneur ne peuvent être tenus financièrement responsables ainsi que tout autre travail qui s'impose sur d'autres propriétés afin de sauvegarder l'intérêt que le directeur y possède versemment, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		29 528 515
5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor	2 639 248 000	
5a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor		15 900 000
5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor		81 062 000
	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)		
1	Dépenses du Programme	9 460 756	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 504 211 530	134 056 196
	Non budgétaire	–	–
6	Bureau du secrétaire du gouverneur général		
	Bureau du secrétaire du gouverneur général		
1	Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et dépenses faites à l'égard des anciens gouverneurs généraux, y compris celles effectuées à l'égard de leur conjoint, durant leur vie et pendant les six mois suivant leur décès, relativement à l'accomplissement des activités qui leur sont échues par suite de leurs fonctions de gouverneur général	17 165 126	
1a	Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et dépenses faites à l'égard des anciens gouverneurs généraux, y compris celles effectuées à l'égard de leur conjoint, durant leur vie et pendant les six mois suivant leur décès, relativement à l'accomplissement des activités qui leur sont échues par suite de leurs fonctions de gouverneur général		1 793 008
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	17 165 126	1 793 008
	Non budgétaire	–	–
7	Conseil du Trésor		
	Secrétariat		
1	Dépenses du Programme et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice et pour d'autres activités du Secrétariat du Conseil du Trésor		219 601 334

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
1a		Dépenses du Programme et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice et pour d'autres activités du Secrétariat du Conseil du Trésor		17 102 060
1c		Dépenses du Programme et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice et pour d'autres activités du Secrétariat du Conseil du Trésor		43 981 086
5		Éventualités du gouvernement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits et pour payer des dépenses diverses, urgentes ou imprévues qui n'ont pas autrement été pourvues, y compris les subventions et les contributions qui ne sont pas énumérées dans le Budget des dépenses et l'augmentation du montant des subventions qui y sont énumérées quand ces dépenses s'inscrivent dans le mandat légal d'une organisation gouvernementale et autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit	750 000 000	
5b		Éventualités du gouvernement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits et pour payer des dépenses diverses, urgentes ou imprévues qui n'ont pas autrement été pourvues, y compris les subventions et les contributions qui ne sont pas énumérées dans le Budget des dépenses et l'augmentation du montant des subventions qui y sont énumérées quand ces dépenses s'inscrivent dans le mandat légal d'une organisation gouvernementale et autorisation de réemployer les sommes affectées à des besoins, tirées d'autres crédits et versées au présent crédit		519 572 387
10		Initiatives pangouvernementales – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour appuyer la mise en œuvre d'initiatives de gestion stratégique entreprises dans la fonction publique du Canada	2 090 470	
20		Assurances de la fonction publique – Paiements à l'égard de programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou autres, ou applicables à l'administration de ces programmes ou autres, notamment des primes, des contributions, des avantages sociaux, des frais et autres dépenses faites en faveur de la fonction publique ou d'une partie de celle-ci et pour toutes autres personnes, déterminées par le Conseil du Trésor, et autorisation de dépenser tous revenus ou toutes autres sommes perçues à l'égard de ces programmes ou autres pour compenser toutes dépenses découlant de ces programmes ou autres et pour pourvoir au remboursement à certains employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	2 250 070 604	
20c		Assurances de la fonction publique – Paiements à l'égard de programmes d'assurance, de pension, d'avantages sociaux ou autres, ou applicables à l'administration de ces programmes ou autres, notamment des primes, des contributions, des avantages sociaux, des frais et autres dépenses faites en faveur de la fonction publique ou d'une partie de celle-ci et pour toutes autres personnes, déterminées par le Conseil du Trésor, et autorisation de dépenser tous revenus ou toutes autres sommes perçues à l'égard de ces programmes ou autres pour compenser toutes dépenses découlant de ces programmes ou autres et pour pourvoir au remboursement à certains employés de leur part de la réduction des primes conformément au paragraphe 96(3) de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		469 200 000
25		Report du budget de fonctionnement – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits en raison du report du budget de fonctionnement de l'exercice précédent	1 600 000 000	

30	Besoins en matière de rémunération – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, pour suppléer à d'autres crédits pour des besoins relatifs aux prestations parentales et de maternité, aux versements liés à la cessation de service ou d'emploi, aux rajustements apportés aux modalités de service ou d'emploi dans l'administration publique fédérale, y compris pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et des Forces canadiennes, qui n'ont pas été pourvus par le crédit 15, Rajustements à la rémunération	1 000 000 000	
33	Report du budget des dépenses en capital – Sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor, ce crédit s'ajoute à d'autres crédits aux fins du report du budget des dépenses en capital de l'exercice précédent	600 000 000	
	École de la fonction publique du Canada		
1	Dépenses du Programme	53 794 403	
	Commissariat au lobbying		
1	Dépenses du Programme	4 026 414	
	Commissariat à l'intégrité du secteur public		
1	Dépenses du Programme et contributions	4 934 882	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	6 484 518 107	1 049 855 533
	Non budgétaire	–	–
8	Conseil privé		
	Bureau du Conseil privé		
1	Dépenses du Programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues ailleurs et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1 (2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice	104 454 216	
1c	Dépenses du Programme, y compris les dépenses de fonctionnement des commissions d'enquête non prévues ailleurs et le fonctionnement de la résidence du Premier ministre; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1 (2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice		3 644 076
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes		
1	Dépenses du Programme	5 549 653	
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports		
1	Dépenses du Programme	26 290 301	
	Bureau du directeur général des élections		
1	Dépenses du Programme	29 204 976	
	Commissariat aux langues officielles		
1	Dépenses du Programme	18 556 100	
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité		
1	Dépenses du Programme	2 479 321	
1c	Dépenses du Programme		270 262
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	186 534 567	3 914 338
	Non budgétaire	–	–

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
9		Défense nationale		
		Défense nationale		
	1	Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 27 379 962 074 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué le paiement de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 9 345 616 973 \$ deviendra payable dans les années à venir); autorisation sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administrations; et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice pour compenser les dépenses relatives à ce crédit, y compris la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; et autorisation de verser des paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada ou pour l'administration de tels programmes ou de telles ententes, y compris les primes, les contributions, les paiements d'avantages, les frais et les autres dépenses engagées à l'égard des employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour les autres personnes que le Conseil du Trésor décidera et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	13 483 693 376	
	1a	Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 27 379 962 074 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué le paiement de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 9 345 616 973 \$ deviendra payable dans les années à venir); autorisation, sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administrations; et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice pour compenser les dépenses relatives à ce crédit, y compris la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; et autorisation de verser des paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada ou pour l'administration de tels programmes ou de telles ententes, y compris les primes, les contributions, les paiements d'avantages, les frais et les autres dépenses engagées à l'égard des employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour les autres personnes que le Conseil du Trésor décidera et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		
	1c	Dépenses de fonctionnement et autorisation de contracter, sous réserve d'affectation par le Conseil du Trésor, des engagements totalisant 27 379 962 074 \$ à l'égard des crédits 1, 5 et 10 du Ministère, quelle que soit l'année au cours de laquelle sera effectué le paiement de ces engagements (et dont il est estimé qu'une tranche de 9 345 616 973 \$ deviendra payable dans les années à venir); autorisation sous réserve des directives du Conseil du Trésor, de faire des dépenses ou des avances recouvrables à l'égard du matériel fourni ou de services rendus au nom de particuliers, de sociétés, d'organismes extérieurs, d'autres ministères et organismes de l'État et d'autres administrations; et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours de l'exercice pour compenser les dépenses relatives à ce crédit, y compris la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; et autorisation de verser des paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada ou pour l'administration de tels programmes ou de telles ententes, y compris les primes, les contributions, les paiements d'avantages, les frais et les autres dépenses engagées à l'égard des employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada et pour les autres personnes que le Conseil du Trésor décidera et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de		111 652 445

	la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		215 485 400
5	Dépenses en capital	4 020 883 722	
5a	Dépenses en capital		108 194 584
5c	Dépenses en capital		2 148 160
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, lesquelles subventions et contributions peuvent comprendre des paiements monétaires ou tenir lieu de paiement accordé à un bénéficiaire, des prestations de biens ou de services ou l'utilisation d'installations, et qui peuvent également comprendre les contributions pouvant être approuvées par le gouverneur en conseil, aux termes de l'article 3 de la <i>Loi de 1950 sur les crédits de défense</i> , pour l'acquisition ou le transfert d'équipement de défense, de services ou de fournitures ou d'installations aux fins de défense	168 742 820	
	Centre de la sécurité des télécommunications		
1	Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , l'autorisation de dépenser au cours de l'exercice les recettes perçues, inhérentes aux activités de l'organisation, y compris la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice	503 831 701	
1c	Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , l'autorisation de dépenser au cours de l'exercice les recettes perçues, inhérentes aux activités de l'organisation, y compris la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		34 343 682
	Comité externe d'examen des griefs militaires		
1	Dépenses du Programme	6 143 503	
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire		
1	Dépenses du Programme	5 158 208	
	Bureau du commissaire du centre de la sécurité des télécommunications		
1	Dépenses du Programme	1 850 071	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	18 190 303 401	471 824 271
	Non budgétaire	–	–
10	Environnement et Changement climatique		
	Environnement		
1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant de la prestation de services ou de la vente de produits d'information découlant des opérations du Ministère financées par ce crédit, y compris les services de recherche, d'analyse et de services scientifiques, les relevés hydrologiques, les services de réglementation et de surveillance, y compris les activités de surveillance des sables bitumineux, les droits d'entrée et les permis, les services de biens immobiliers, et autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	695 731 283	
1a	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant de la prestation de services ou de la vente de produits d'information découlant des opérations du Ministère financées par ce crédit, y compris les services de recherche, d'analyse et de services scientifiques, les relevés hydrologiques, les services de réglementation et de surveillance, y compris les activités de surveillance des sables bitumineux, les droits d'entrée et les permis, les services de biens immobiliers, et autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine		

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		9 550 278
1c		Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes provenant de la prestation de services ou de la vente de produits d'information découlant des opérations du Ministère financées par ce crédit, y compris les services de recherche, d'analyse et de services scientifiques, les relevés hydrologiques, les services de réglementation et de surveillance, y compris les activités de surveillance des sables bitumineux, les droits d'entrée et les permis, les services de biens immobiliers, et autorisation au ministre de l'Environnement d'engager des experts-conseils dont les commissions peuvent avoir besoin, au traitement que ces commissions peuvent déterminer; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		174 287
5		Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations; et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral	63 297 504	
5a		Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces ou aux municipalités à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations; et autorisation de consentir des avances recouvrables ne dépassant pas la part des frais de projets conjoints assumée par des organismes provinciaux et des organismes de l'extérieur, y compris les dépenses faites à l'égard de propriétés n'appartenant pas au gouvernement fédéral		7 550 000
10		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, et contributions aux pays en développement conformément au Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sous forme de paiements comptants ou de fourniture de biens, équipement ou services	114 340 903	
10a		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, et contributions aux pays en développement conformément au Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sous forme de paiements comptants ou de fourniture de biens, équipement ou services		4 000 000
10c		Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, et contributions aux pays en développement conformément au Fonds multilatéral pour l'application du Protocole de Montréal sous forme de paiements comptants ou de fourniture de biens, équipement ou services – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
		Agence canadienne d'évaluation environnementale		
1		Dépenses du Programme, contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice générées par la prestation de services d'évaluation environnementale, y compris les examens des commissions, les études approfondies, les médiations, la formation et les publications d'information par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale	15 591 619	
1a		Dépenses du Programme, contributions et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice générées par la prestation de services d'évaluation environnementale, y compris les examens des commissions, les études approfondies, les médiations, la formation et les publications d'information par l'Agence canadienne d'évaluation environnementale		6 234 050
		Agence Parcs Canada		
1		Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, les subventions inscrites au Budget des dépenses et les contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières	571 135 767	

1a	Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, les subventions inscrites au Budget des dépenses et les contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières	349 432 181
1c	Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, les subventions inscrites au Budget des dépenses et les contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de	3 193 872
5	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques en vue de l'établissement de nouveaux parcs nationaux, lieux historiques nationaux et autres aires patrimoniales connexes aux fins énoncées à l'article 21 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	500 000
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		1 460 597 076
Non budgétaire		380 134 669

11

Famille, Enfants et Développement social

Emploi et Développement social

1	Dépenses de fonctionnement et : <ul style="list-style-type: none"> a) autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>, du Compte des opérations de l'assurance-emploi b) en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, le pouvoir de dépenser, afin de compenser les dépenses connexes engagées au cours de l'exercice, les recettes reçues au cours de l'exercice qui proviennent : <ul style="list-style-type: none"> (i) des services du Secteur des programmes d'accès public, (ii) des services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail, (iii) des services offerts au nom d'autres ministères du gouvernement fédéral et/ou d'établissements publics du gouvernement fédéral, (iv) du montant facturé à n'importe quelle société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en relation aux coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État, (v) de la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>; c) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	561 409 860
1c	Dépenses de fonctionnement et : <ul style="list-style-type: none"> a) autorisation d'effectuer des dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>, du Compte des opérations de l'assurance-emploi; b) en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, le pouvoir de dépenser, afin de compenser les dépenses connexes engagées au cours de l'exercice, les recettes reçues au cours de l'exercice qui proviennent : <ul style="list-style-type: none"> (i) des services du Secteur des programmes d'accès public, (ii) des services visant à aider les provinces à administrer les programmes provinciaux financés aux termes des Ententes sur le développement du marché du travail, (iii) des services offerts au nom d'autres ministères du gouvernement fédéral et/ou d'établissements publics du gouvernement fédéral, (iv) du montant facturé à n'importe quelle société d'État en vertu de l'alinéa 14b) de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i> en relation aux coûts de litige pour les recours par subrogation pour les sociétés d'État, (v) la portion des coûts de litige découlant des règlements pour les demandes de réclamation auprès de tiers pour les ministères et les organismes faits en vertu de la <i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>; c) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui 	

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		58 778 700
	5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	1 712 658 484	
	5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		3 910 224
	7c	Conformément au paragraphe 25(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , radier des Comptes du Canada 679 dettes dues à Sa Majesté du chef du Canada s'élevant au total à 62 858 \$ au paiement en trop du Compte des rentes sur l'État – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
	9c	Conformément au paragraphe 25(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , radier des Comptes du Canada 33 967 dettes dues à Sa Majesté du chef du Canada s'élevant au total à 175 959 012 \$ relativement à des comptes de prêts canadiens aux étudiants		175 959 012
		Société canadienne d'hypothèques et de logement		
	1	Rembourser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ou à l'égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu'elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> au titre du pouvoir qui lui est conféré par la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i>	2 025 629 000	
		Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail		
	1	Dépenses du Programme	3 969 600	
		Commission de la capitale nationale		
	1	Paielements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement	69 056 330	
	5	Paielements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital	23 665 000	
		Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme ²		
	1	Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	9 364 355	
	1a	Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		412 083
	5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	18 950 000	
	5a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		480 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 424 702 629	239 540 020
		Non budgétaire	–	–

Finances**Finances**

1	Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice	99 936 668	
1c	Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice		4 452 906
5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	3 035 000	
10	Conformément à la section 8(2) de la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> , le montant de l'aide financière fournie par le Ministre des Finances par des paiements directs à l'Association internationale de développement ne peut dépasser 441 610 000 \$ pour 2015-2016		1
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada			
1	Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour le partage de processus et de système de gestion de l'information et de technologie de l'information	44 954 660	
1a	Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour le partage de processus et de système de gestion de l'information et de technologie de l'information		3 839 764
1c	Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice pour le partage de processus et de système de gestion de l'information et de technologie de l'information		127 996
Bureau du vérificateur général			
1	Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes obtenues pour compenser les dépenses engagées afin d'assurer pendant l'exercice des services professionnels d'audit aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs (CCVL) ainsi que les audits annuels des états financiers et de gestion et les audits des accords de contribution de l'Organisation internationale du Travail (OIT)	68 269 099	
Bureau du surintendant des institutions financières			
1	Dépenses du Programme	945 058	
PPP Canada Inc.			
1	Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes	11 800 000	
5	Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds PPP Canada	219 400 000	
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		448 340 486	8 420 666
Non budgétaire		–	–

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
13		Immigration, Réfugiés et Citoyenneté		
		Citoyenneté et Immigration		
	1	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes encourues au cours de l'exercice pour la prestation de services liés à Expérience internationale Canada, et le versement à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	566 527 428	
	1b	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes encourues au cours de l'exercice pour la prestation de services liés à Expérience internationale Canada, et le versement à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		177 970 047
	1c	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes encourues au cours de l'exercice pour la prestation de services liés à Expérience internationale Canada, et le versement à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		24 945 653
	5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	993 529 386	
	5b	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions y compris la fourniture de biens et de services		99 939 154
	5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions y compris la fourniture de biens et de services – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		25 191 000
		Commission de l'immigration et du statut de réfugié		
	1	Dépenses du Programme	99 542 732	
	1c	Dépenses du Programme		1 485 620
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 659 599 546	329 531 474
		Non budgétaire	–	–
14		Infrastructure et Collectivités		
		Bureau de l'infrastructure du Canada		
	1	Dépenses de fonctionnement	59 796 691	
	1a	Dépenses de fonctionnement		10 000 000
	1c	Dépenses de fonctionnement		49 310 925
	5	Dépenses en capital	24 652 150	

5a	Dépenses en capital		34 355 295
5c	Dépenses en capital		12 537 085
10	Contributions	1 569 894 628	
Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.			
1	Paielements à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur les revenus de la société (à l'exception de l'amortissement des immobilisations et des réserves) relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, de l'estacade du pont Champlain et du tunnel Melocheville à Montréal	368 737 000	
1a	Paielements à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. à affecter au paiement de l'excédent des dépenses sur les revenus de la société (à l'exception de l'amortissement des immobilisations et des réserves) relativement à l'exploitation des ponts Jacques-Cartier, Champlain et Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, de l'estacade du pont Champlain et du tunnel Melocheville à Montréal		58 064 000
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		2 023 080 469	164 267 305
Non budgétaire		–	–

15	Innovation, Sciences et Développement économique		
	Industrie		
1	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes perçues au cours d'un exercice à la compensation de ses dépenses relatives à la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et celles qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d'un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	303 247 705	
1a	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes perçues au cours d'un exercice à la compensation de ses dépenses relatives à la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et celles qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d'un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		12 372 831
1c	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes perçues au cours d'un exercice à la compensation de ses dépenses relatives à la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, à la recherche sur les communications, aux faillites et aux corporations et celles qui découlent des services et des processus de réglementation, prévus en vertu de la <i>Loi sur la concurrence</i> : dépôt d'un avis préalable à une fusion, certificats de décisions préalables, avis consultatifs et photocopies et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
5	Dépenses en capital	16 528 241	
5a	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		600 000
5c	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	645 876 909	
10a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		85 011 275
10c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	L15	Paielements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	300 000	
	L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i>	500 000	
		Agence de promotion économique du Canada atlantique		
	1	Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	64 399 896	
	5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	225 573 493	
	5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		5 172 480
		Agence canadienne de développement économique du Nord		
	1	Dépenses de fonctionnement	14 409 590	
	5	Contributions	35 001 622	
	5c	Contributions		63 000
		Agence spatiale canadienne		
	1	Dépenses de fonctionnement	169 304 033	
	1a	Dépenses de fonctionnement		690 000
	1c	Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
	5	Dépenses en capital	258 964 761	
	5a	Dépenses en capital		3 310 000
	10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	45 356 265	
		Commission canadienne du tourisme		
	1	Paielements à la Commission canadienne du tourisme	57 975 770	
	1c	Paielements à la Commission canadienne du tourisme		5 000 000
		Commission du droit d'auteur		
	1	Dépenses du Programme	2 818 917	
		Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec		
	1	Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	38 266 985	
	5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	217 995 801	
	5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		3 000 000
		Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario		
	1	Dépenses de fonctionnement	25 859 077	
	5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	186 239 502	

	Conseil national de recherches du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement	350 027 685	
1a	Dépenses de fonctionnement		52 453 832
5	Dépenses en capital	30 703 000	
5a	Dépenses en capital		25 600 000
5c	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	255 318 385	
10a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, y compris la fourniture de biens et de services pour l'observatoire international du Télescope de trente mètres – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		46 840 807
10c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, y compris la fourniture de biens et de services pour l'observatoire international du Télescope de trente mètres – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		5 930 000
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie		
1	Dépenses de fonctionnement	43 581 132	
5	Subventions inscrites au Budget des dépenses	1 037 790 619	
5a	Subventions inscrites au Budget des dépenses		1
5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		33 658 943
	Conseil de recherches en sciences humaines		
1	Dépenses de fonctionnement	23 257 304	
1c	Dépenses de fonctionnement – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
5	Subventions inscrites au Budget des dépenses	690 998 526	
5a	Subventions inscrites au Budget des dépenses		1
5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses		2 855 256
	Conseil canadien des normes		
1	Paievements versés au Conseil canadien des normes aux termes de l'article 5 de la <i>Loi sur le Conseil canadien des normes</i>	9 829 000	
	Statistique Canada		
1	Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues, y compris les recettes pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations	456 012 343	
1a	Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues, y compris les recettes pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations		1
	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien		
1	Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	36 995 191	
5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	118 733 000	
5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		2 515 119
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	5 361 064 752	285 073 552
	Non budgétaire	800 000	–

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
16		Justice		
		Justice		
	1	Dépenses de fonctionnement, et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours d'un exercice les recettes, et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice, qui découlent de la prestation de services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux et de manière facultative à des sociétés d'État, à des organisations non fédérales et internationales, à condition que ces services soient conformes au mandat du Ministère, et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	241 797 227	
	1a	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours d'un exercice les recettes, et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice, qui découlent de la prestation de services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux et de manière facultative à des sociétés d'État, à des organisations non fédérales et internationales, à condition que ces services soient conformes au mandat du Ministère, et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		627 474
	1c	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours d'un exercice les recettes, et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice, qui découlent de la prestation de services juridiques fournis de manière obligatoire aux ministères et organismes fédéraux et de manière facultative à des sociétés d'État, à des organisations non fédérales et internationales, à condition que ces services soient conformes au mandat du Ministère, et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		5 089 448
	5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	354 900 159	
	5a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		1 325 371
	5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		2 300 000
		Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
	1	Dépenses du programme et autorisation d'effectuer des dépenses remboursables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et du Compte des opérations de l'assurance-emploi	52 297 037	
		Commission canadienne des droits de la personne		
	1	Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice	19 650 241	
		Service administratif des tribunaux judiciaires		
	1	Dépenses du Programme	57 320 466	

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale			
1	Dépenses de fonctionnement, traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i> et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'année générées par la prestation de services administratifs et de formation judiciaire	7 942 728	
1a	Dépenses de fonctionnement, traitements, indemnités et dépenses pour les juges, y compris les juges adjoints de la Cour suprême du Yukon, de la Cour suprême des Territoires du Nord-Ouest, et de la Cour de justice du Nunavut, non prévus dans la <i>Loi sur les juges</i> et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'année générées par la prestation de services administratifs et de formation judiciaire	1 000 000	
5	Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement	1 513 611	
5a	Conseil canadien de la magistrature – Dépenses de fonctionnement	2 000 000	
Bureau du directeur des poursuites pénales			
1	Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes générées par la prestation de services de poursuites et de services connexes et par la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, ainsi que par la prestation de services facultatifs aux sociétés d'État, à des organismes non gouvernementaux et internationaux, à condition que ces services soient conformes au mandat du Bureau du directeur des poursuites pénales et de compenser les dépenses connexes au cours du même exercice	149 298 354	
1a	Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes générées par la prestation de services de poursuites et de services connexes et par la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, ainsi que par la prestation de services facultatifs aux sociétés d'État, à des organismes non gouvernementaux et internationaux, à condition que ces services soient conformes au mandat du Bureau du directeur des poursuites pénales et de compenser les dépenses connexes au cours du même exercice	8 000 000	
1c	Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes générées par la prestation de services de poursuites et de services connexes et par la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, ainsi que par la prestation de services facultatifs aux sociétés d'État, à des organismes non gouvernementaux et internationaux, à condition que ces services soient conformes au mandat du Bureau du directeur des poursuites pénales et de compenser les dépenses connexes au cours du même exercice	3 972 030	
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada			
1	Commissariat à l'information du Canada – Dépenses du Programme	9 927 361	
5	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada – Dépenses du Programme et contributions	21 908 457	
Régistraire de la cour suprême du Canada			
1	Dépenses du Programme	22 304 846	
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire			
		938 860 487	24 314 323
Non budgétaire		–	–
<hr/>			
17	Parlement		
Chambre des communes			
1	Dépenses du Programme, y compris les versements pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés, les contributions et l'autorisation de dépenser les recettes de l'exercice provenant des activités de la Chambre des communes	290 860 044	
1a	Dépenses du Programme, y compris les versements pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés, les contributions et l'autorisation de dépenser les recettes de l'exercice provenant des activités de la Chambre des communes		13 227 332
1b	Dépenses du Programme, y compris les versements pour le fonctionnement des bureaux de circonscription des députés, les contributions et l'autorisation de dépenser les recettes de l'exercice provenant des activités de la Chambre des communes		9 511 972
Bibliothèque du Parlement			
1	Dépenses du Programme, y compris l'autorisation de dépenser les recettes produites durant l'exercice provenant des activités de la Bibliothèque du Parlement	37 754 035	
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique			
1	Dépenses du Programme	6 178 280	

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		Service de protection parlementaire³		
	3b	Dépenses du Programme		3 111 253
	3c	Dépenses du Programme		16 887 833
		Sénat		
	1	Dépenses du Programme, y compris une indemnité de logement en remplacement d'une résidence pour le président du Sénat, versements à l'égard des coûts de fonctionnement des bureaux des sénateurs, contributions et autorisation de dépenser au cours d'un exercice les recettes perçues, inhérentes aux activités du Sénat, au cours de ce même exercice	57 031 359	
		Conseiller sénatorial en éthique		
	1	Dépenses du Programme	1 059 500	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	392 883 218	42 738 390
		Non budgétaire	–	–
18		Patrimoine canadien		
		Patrimoine canadien		
	1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes générées au cours de l'exercice par l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et le programme Expérience de la capitale, ainsi que par la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	173 741 400	
	1c	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes générées au cours de l'exercice par l'Institut canadien de conservation, le Réseau canadien d'information sur le patrimoine, le Bureau de certification des produits audiovisuels canadiens et le programme Expérience de la capitale, ainsi que par la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		2 278 977
	5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	1 056 279 039	
	5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		8 328 933
		Conseil des Arts du Canada		
	1	Paiements au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 18 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> , devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de cette loi	182 097 387	
	1c	Paiements au Conseil des Arts du Canada, aux termes de l'article 18 de la <i>Loi sur le Conseil des Arts du Canada</i> , devant servir aux fins générales prévues à l'article 8 de cette loi – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
		Société Radio-Canada		
	1	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement	928 331 798	
	5	Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement	4 000 000	

10	Paielements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital	105 692 000	
	Musée canadien des droits de la personne		
1	Paielements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	21 700 000	
	Musée canadien de l'histoire		
1	Paielements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	83 369 477	
	Musée canadien de l'immigration du Quai 21		
1	Paielements au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	7 700 000	
	Musée canadien de la nature		
1	Paielements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	26 129 112	
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes		
1	Dépenses du Programme et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes de l'exercice en vertu du <i>Règlement de 2010 sur les droits de télécommunication</i> , du <i>Règlement de 1997 sur les droits de licence de radiodiffusion</i> , du <i>Règlement sur les droits relatifs aux télécommunications non sollicitées</i> , et des autres activités d'exploitation, jusqu'à concurrence des montants approuvés par le Conseil du Trésor	5 379 872	
	Bibliothèque et Archives du Canada		
1	Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes produites pour compenser les dépenses connexes engagées durant l'exercice et attribuables à l'accès à la collection et à sa reproduction	83 183 100	
1c	Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions, et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes produites pour compenser les dépenses connexes engagées durant l'exercice et attribuables à l'accès à la collection et à sa reproduction – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
	Société du Centre national des Arts		
1	Paielements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement	34 222 719	
1a	Paielements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement au présent budget des dépenses		20 500 000
	Office national du film		
1	Dépenses du Programme	59 652 377	
	Musée des beaux-arts du Canada		
1	Paielement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	35 773 542	
5	Paielement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité	8 000 000	
	Musée national des sciences et de la technologie		
1	Paielements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	29 754 746	
1a	Paielements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital		29 355 000
	Commission de la fonction publique¹		
1	Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours du même exercice les revenus et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice par la prestation de produits et services de dotation, d'évaluation et de counseling et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations	71 397 504	
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme²		
1c	Dépenses de fonctionnement et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		76 000
5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		Téléfilm Canada		
	1	Paielements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>	95 453 551	
		Commission des champs de bataille nationaux		
	1	Dépenses du Programme	10 759 494	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 022 617 118	60 538 913
		Non budgétaire	–	–
19		Pêches, Océans et Garde côtière canadienne		
		Pêches et Océans		
	1	Dépenses de fonctionnement et : <ul style="list-style-type: none"> a) participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés; b) autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime; c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, autorisation de dépenser les recettes produites dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 	1 181 570 672	
	1a	Dépenses de fonctionnement et : <ul style="list-style-type: none"> a) participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés; b) autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime; c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>, autorisation de dépenser les recettes produites dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i>, rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an 		

1c	Dépenses de fonctionnement et :		
	a) participation du Canada aux dépenses des commissions internationales des pêches, autorisation de fournir gratuitement des locaux aux commissions internationales des pêches, autorisation de consentir des avances recouvrables équivalentes aux montants de la quote-part de ces commissions dans les programmes à frais partagés;		
	b) autorisation de consentir des avances recouvrables à l'égard des services de transport et d'arrimage et d'autres services de la marine marchande fournis pour le compte de particuliers, d'organismes indépendants et d'autres gouvernements au cours de l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière de navigation, y compris les aides à la navigation et la navigation maritime;		
	c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes produites dans l'exercice au cours des activités ou par suite des activités de la Garde côtière canadienne et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations;		
	d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		51 423 443
5	Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale	495 982 360	
5a	Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale		153 812 709
5c	Dépenses en capital et autorisation de faire des paiements aux provinces, aux municipalités, à des autorités locales ou à des entrepreneurs privés à titre de contributions aux travaux de construction entrepris par ces administrations, et autorisation d'acheter et de vendre des bateaux de pêche commerciale – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		126 856 438
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	88 932 871	
10a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
10c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		2 690 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 766 485 903	384 297 693
	Non budgétaire	–	–

20

Ressources naturelles

Ressources naturelles

1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes reçues pendant l'exercice par suite de la vente de produits d'information et de produits forestiers; de la délivrance de permis, des cours de formation et des certifications liés à la <i>Loi sur les explosifs</i> et au <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> ; de la perception de frais pour les services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration dans le cadre des activités du Ministère; et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	654 814 321	
1a	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes reçues pendant l'exercice par suite de la vente de produits d'information et de produits forestiers; de la délivrance de permis, des cours de formation et des certifications liés à la <i>Loi sur les explosifs</i> et au <i>Règlement de 2013 sur les explosifs</i> ; de la perception de frais pour les services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration dans le cadre des activités du Ministère; et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		237 888 974

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	1c	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes reçues pendant l'exercice par suite de la vente de produits d'information et de produits forestiers; de la délivrance de permis, des cours de formation et des certifications liés à la <i>Loi sur les explosifs</i> et au <i>Règlement sur les explosifs</i> ; de la perception de frais pour les services de recherche, de consultation, d'évaluation, d'analyse et d'administration dans le cadre des activités du Ministère; et pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		19 963 223
	5	Dépenses en capital	14 700 394	
	5a	Dépenses en capital		39 586 996
	5c	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
	10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	306 608 750	
	10c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
		Énergie atomique du Canada limitée		
	1	Paielements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	102 143 000	
	1a	Paielements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		164 900 000
	1c	Paielements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		52 093 692
		Commission canadienne de sûreté nucléaire		
	1	Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	38 921 080	
	1c	Dépenses du Programme, subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
		Office national de l'énergie		
	1	Dépenses du Programme et contributions	68 636 080	
	1c	Dépenses du Programme, contributions et, aux termes de l'alinéa 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice générées par les services de réglementation liés aux opérations et aux activités d'exploration et de production gazières et pétrolières fournis au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest		16 078 537
		Administration du pipe-line du Nord		
	1	Dépenses du Programme et contributions	701 215	
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 186 524 840	530 511 425
		Non budgétaire	–	–
21		Revenu national		
		Agence du revenu du Canada		
	1	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	2 898 927 871	

1c	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		53 564 975
5	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	80 496 902	
5c	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>		1 073 312
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		2 979 424 773	54 638 287
Non budgétaire		–	–

22	Santé		
	Santé		
1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice par la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux, ainsi que par la prestation de services de soutien interne à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 777 987 439	
1c	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice par la prestation de services ou la vente de produits se rattachant à la protection de la santé, aux activités de réglementation et aux services médicaux, ainsi que par la prestation de services de soutien interne à d'autres organisations, et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		15 955 389
5	Dépenses en capital	28 035 364	
5c	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens ou de services	1 678 425 178	
10c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, sous forme de paiements comptants et de fourniture de biens ou de services – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		14 029 834
Agence canadienne d'inspection des aliments			
1	Dépenses de fonctionnement et contributions	537 749 431	
1a	Dépenses de fonctionnement et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
1c	Dépenses de fonctionnement et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
5	Dépenses en capital	25 783 194	
5a	Dépenses en capital		31 116 639
5c	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
Instituts de recherche en santé du Canada			
1	Dépenses de fonctionnement	47 463 563	
5	Subventions inscrites au Budget des dépenses	955 287 128	
5a	Subventions inscrites au Budget des dépenses		1
5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses		16 533 614
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés			
1	Dépenses du Programme	9 947 595	
Agence de la santé publique du Canada			
1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour les services d'inspection et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations	317 729 513	

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	1c	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter les recettes pour compenser les dépenses engagées au cours de l'exercice pour la vente de produits, les services d'inspection et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		5 186 105
	5	Dépenses en capital	5 705 314	
	5c	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
	10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	199 999 484	
	10c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		3 000 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	5 584 113 203	85 821 587
		Non budgétaire	–	–
23		Sécurité publique et Protection civile		
		Sécurité publique et Protection civile		
	1	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice, ainsi que le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	113 188 545	
	1a	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice, ainsi que le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		4 512 167
	1c	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations pour compenser les dépenses connexes survenues au cours de l'exercice, ainsi que le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
	5	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	1 022 476 287	
	5a	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		18 814 000
	5c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
		Agence des services frontaliers du Canada		
	1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'exercice en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence	1 411 403 312	

1a	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'exercice en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
1c	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'exercice en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		43 936 130
5	Dépenses en capital	180 203 476	
5a	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
5c	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		8 960 703
Service canadien du renseignement de sécurité			
1	Dépenses du Programme	488 215 677	
1a	Dépenses du Programme		15 344 881
1c	Dépenses du Programme – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada			
1	Dépenses du Programme	9 032 529	
Service correctionnel du Canada			
1	Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et		
	a) autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'année, des activités des détenus financées par cette caisse;		
	b) autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de déposer les revenus provenant des ventes dans la Caisse de bienfaisance des détenus;		
	c) paiements, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux détenus libérés ou pour le compte des détenus libérés qui ont été frappés d'incapacité physique lors de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux, et aux personnes à charge de détenus et d'ex-détenus décédés à la suite de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux;		
	d) autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de l'une ou l'autre des provinces en vue de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de toutes les personnes condamnées ou envoyées dans un pénitencier, de l'indemnisation pour l'entretien de ces personnes et du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements	1 928 746 713	
1c	Dépenses de fonctionnement, subventions inscrites au Budget des dépenses, contributions et		
	a) autorisation de verser à la Caisse de bienfaisance des détenus les revenus tirés, au cours de l'année, des activités des détenus financées par cette caisse;		
	b) autorisation d'exploiter des cantines dans les établissements fédéraux et de déposer les revenus provenant des ventes dans la Caisse de bienfaisance des détenus;		
	c) paiements, selon les conditions prescrites par le gouverneur en conseil, aux détenus libérés ou pour le compte des détenus libérés qui ont été frappés d'incapacité physique lors de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux, et aux personnes à charge de détenus et d'ex-détenus décédés à la suite de leur participation aux activités normales des programmes réalisés dans les établissements fédéraux;		
	d) autorisation au ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile, sous réserve de l'approbation du gouverneur en conseil, de conclure une entente avec le gouvernement de l'une ou l'autre des provinces en vue de l'incarcération, dans les établissements de cette province, de toutes les personnes condamnées ou envoyées dans un pénitencier, de l'indemnisation pour l'entretien de ces personnes et du paiement des frais de construction et d'autres frais connexes de ces établissements		1 788 446
5	Dépenses en capital, y compris les paiements :		
	a) aux collectivités autochtones, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> , en ce qui concerne la prestation de services correctionnels en vertu de l'article 81 de cette loi;		
	b) aux organisations sans but lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction entrepris par ces administrations	176 944 519	

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
5a		Dépenses en capital, y compris les paiements : a) aux collectivités autochtones, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> , en ce qui concerne la prestation de services correctionnels en vertu de l'article 81 de cette loi;		
		b) aux organisations sans but lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction entrepris par ces administrations		8 850 000
5c		Dépenses en capital, y compris les paiements : a) aux collectivités autochtones, au sens de l'article 79 de la <i>Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition</i> , en ce qui concerne la prestation de services correctionnels en vertu de l'article 81 de cette loi;		
		b) aux organisations sans but lucratif prenant part aux mesures correctionnelles communautaires, aux provinces et aux municipalités à titre de contributions pour des travaux de construction entrepris par ces administrations		2 311 554
		Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada		
1		Dépenses du Programme	4 106 381	
		Commission des libérations conditionnelles du Canada		
1		Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes générées durant un même exercice et issues de la prestation de services visant le traitement des demandes de suspension du casier présentées par les personnes condamnées pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux, et de porter ces recettes en réduction des dépenses engagées pendant cet exercice	40 021 838	
1a		Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes générées durant un même exercice et issues de la prestation de services visant le traitement des demandes de suspension du casier présentées par les personnes condamnées pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux, et de porter ces recettes en réduction des dépenses engagées pendant cet exercice		613 916
1c		Dépenses du Programme et, en vertu du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes générées durant un même exercice et issues de la prestation de services visant le traitement des demandes de suspension du casier présentées par les personnes condamnées pour des infractions à des lois ou à des règlements fédéraux, et de porter ces recettes en réduction des dépenses engagées pendant cet exercice		299 150
		Gendarmerie royale du Canada		
1		Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues, y compris les recettes pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations	1 726 192 674	
1a		Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues, y compris les recettes pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		2 934 000
1c		Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes perçues au cours d'un exercice pour compenser les dépenses connexes survenues, y compris les recettes pour la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		71 330 241
5		Dépenses en capital	261 996 018	
5a		Dépenses en capital		6 902 000
5c		Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		26 020 296

10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor	180 351 933	
10c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions, le montant inscrit à chacune des subventions pouvant être modifié sous réserve de l'approbation du Conseil du Trésor		6 600 000
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada			
1	Dépenses du Programme	848 114	
1a	Dépenses du Programme – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1
Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		7 543 728 016	219 217 490
Non budgétaire		–	–

24

Services publics et Approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux

1	Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> ; autorisation de dépenser les recettes de l'exercice découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux et conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , des services de soutien internes à d'autres organisations; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	1 651 054 220	
1a	Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> ; autorisation de dépenser les recettes de l'exercice découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux et conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , des services de soutien internes à d'autres organisations; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an		40 400 000
1c	Dépenses de fonctionnement pour la prestation de services de gestion des locaux et de services communs et centraux, y compris les dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> , de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> et de la <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> ; autorisation de dépenser les recettes de l'exercice découlant des services de gestion des locaux et des services communs et centraux et conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , des services de soutien internes à d'autres organisations; et le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		72 238 881
5	Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux et autorisation de rembourser les locataires d'immeubles fédéraux à l'égard d'améliorations autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux	1 099 063 968	
5a	Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux et autorisation de rembourser les locataires d'immeubles fédéraux à l'égard d'améliorations autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux		29 800 000
5c	Dépenses en capital, y compris les dépenses relatives à des ouvrages autres que des biens fédéraux et autorisation de rembourser les locataires d'immeubles fédéraux à l'égard d'améliorations autorisées par le ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		40 231 331
Commission de la fonction publique ¹			
1c	Dépenses du Programme et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours du même exercice par la prestation de produits et services de dotation, d'évaluation et de counseling et la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses		1

Appendice 1

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
		Services partagés Canada		
	1	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours de l'exercice les revenus et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice par la prestation de services de technologie de l'information	1 169 183 901	
	1c	Dépenses de fonctionnement et, conformément au paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation d'affecter au cours de l'exercice les revenus et de compenser les dépenses engagées au cours du même exercice par la prestation de services de technologie de l'information – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		20 712 999
	5	Dépenses en capital	203 868 605	
	5c	Dépenses en capital – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		12 326 933
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	4 123 170 694	215 710 145
		Non budgétaire	–	–
25		Transports		
		Transports		
	1	Dépenses de fonctionnement et : a) autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière d'aéronautique; b) autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de revenus conformément à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> ; c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice, y compris celles provenant de la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an	551 124 773	
	1c	Dépenses de fonctionnement et : a) autorisation d'engager des dépenses pour des biens autres que fédéraux pendant l'exercice d'une juridiction ou par suite de l'exercice d'une juridiction en matière d'aéronautique; b) autorisation de faire des paiements de commissions pour le recouvrement de revenus conformément à la <i>Loi sur l'aéronautique</i> ; c) aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser les recettes de l'exercice, y compris celles provenant de la prestation de services de soutien internes à d'autres organisations; d) le versement, à chacun des membres du Conseil privé de la Reine pour le Canada qui a qualité de ministre sans portefeuille ou de ministre d'État, mais qui ne dirige pas un ministère d'État, d'un traitement n'excédant pas celui versé aux ministres d'État qui dirigent un ministère d'État, aux termes de la <i>Loi sur les traitements</i> , rajusté en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et au prorata, pour toute période inférieure à un an – Pour autoriser les transferts de crédits inscrits au présent budget des dépenses et pour prévoir un montant supplémentaire de		5 312 160
	5	Dépenses en capital	106 911 344	
	5a	Dépenses en capital		58 265 700
	10	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions	683 312 718	
	10c	Subventions inscrites au Budget des dépenses et contributions		21 844 683

	Société canadienne des postes		
1	Paielements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales	22 210 000	
	Administration canadienne de la sûreté du transport aérien		
1	Paielements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital	678 420 347	
1c	Paielements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital		6 513 787
	Office des transports du Canada		
1	Dépenses du Programme	24 313 366	
	Marine Atlantique S.C.C.		
1	Paielements à Marine Atlantique S.C.C. relativement aux frais de la direction de cette société; paielements à des fins d'immobilisations et paielements pour des activités de transport, y compris les services de transport maritime suivants conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté : traversiers et terminus de Terre-Neuve	19 384 000	
1a	Paielements à Marine Atlantique S.C.C. relativement aux frais de la direction de cette société; paielements à des fins d'immobilisations et paielements pour des activités de transport, y compris les services de transport maritime suivants conformément à des marchés conclus avec Sa Majesté : traversiers et terminus de Terre-Neuve		354 947 000
	La société des ponts fédéraux limitée		
1	Paielements à La Société des ponts fédéraux Limitée	35 281 996	
	VIA Rail Canada Inc.		
1	Paielements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux frais de la direction de cette société, paielements à des fins d'immobilisations et paielements en vue de la prestation d'un service ferroviaire aux voyageurs au Canada, conformément aux marchés conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n°1 de 1977 portant affectation de crédits</i>	330 077 000	
1a	Paielements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux frais de la direction de cette société, paielements à des fins d'immobilisations et paielements en vue de la prestation d'un service ferroviaire aux voyageurs au Canada, conformément aux marchés conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n°1 de 1977 portant affectation de crédits</i>		26 200 000
1c	Paielements à VIA Rail Canada Inc. relativement aux frais de la direction de cette société, paielements à des fins d'immobilisations et paielements en vue de la prestation d'un service ferroviaire aux voyageurs au Canada, conformément aux marchés conclus en vertu du sous-alinéa c)(i) du crédit 52d (Transports) de la <i>Loi n°1 de 1977 portant affectation de crédits</i>		38 790 134
	Autorité du pont Windsor-Détroit		
1	Paielements à l'Autorité du pont Windsor-Détroit pour l'exécution de son mandat conformément à ses lettres patentes et L'accord sur le passage Canada-Michigan	58 469 905	
1a	Paielements à l'Autorité du pont Windsor-Détroit pour l'exécution de son mandat conformément à ses lettres patentes et L'accord sur le passage Canada-Michigan		402 625 007
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 509 505 449	914 498 471
	Non budgétaire	–	–
	Total du gouvernement – Budgétaire	88 184 096 852	6 781 097 733
	Non budgétaire	71 103 001	1

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Au cours de l'exercice, la Commission de la fonction publique a été transférée du portefeuille ministériel Patrimoine canadien au portefeuille ministériel Services publics et Approvisionnement.

² Au cours de l'exercice, le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme a été transférée du portefeuille ministériel Famille, Enfants et Développement social au portefeuille ministériel Patrimoine canadien.

³ Le Service de protection parlementaire est une nouvelle agence sous le portefeuille ministériel Parlement.

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹

L'appendice 2 fournit les libellés complets de toutes les autorisations (budgétaires et non budgétaires) lesquelles ont été accordées au cours de l'exercice par des lois autres que les lois de crédits, par portefeuille ministériel.

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
2	Affaires autochtones et du Nord		
	Affaires indiennes et du Nord canadien		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	58 711 047	2 612 108
	Ministre des Affaires autochtones et du Nord – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	54 588 925	
	Contributions relatives à l'infrastructure des Premières Nations	26 730 568	
	Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources	2 637 866	
	Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	2 000 000	
	Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	1 400 000	
	Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	15 000	
	Commission canadienne des affaires polaires		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	139 948	
	Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	59 401	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	146 364 855	2 612 108
	Non budgétaire	–	–
3	Affaires mondiales		
	Affaires étrangères, Commerce et Développement		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	102 248 879	5 273 049
	Ministre des Affaires étrangères – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Ministre du Commerce international – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Ministre du Développement international et de la Francophonie – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Ministre d'État (Affaires étrangères et consulaires) – Allocation pour automobile	2 000	
	Paiements aux institutions financières internationales – Paiements directs	245 000 000	47 500 000
	Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i> (L.R.C. (1985), ch. D-2)	250 000	
	(L) Paiements aux institutions financières internationales – Souscription au capital	45 146 540	325 333
	Commission mixte internationale (section canadienne)		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	588 969	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	348 336 148	52 773 049
	Non budgétaire	45 146 540	325 333

4	Agriculture et Agroalimentaire		
	Agriculture et Agroalimentaire		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	71 292 819	
	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Paievements de contributions pour le programme Agri-protection	640 800 000	
	Paievements de contributions pour le programme Agri-stabilité	219 300 000	
	Paievements de subventions pour le programme Agri-investissement	126 200 000	
	Paievements de contributions pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole – Agri-relance	118 513 335	
	Paievements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i> (L.C. (1997), ch. C-34)	65 900 000	
	Paievements de subventions pour le programme Agri-stabilité	41 000 000	
	Paievements de contributions pour le programme Agri-investissement	17 500 000	
	Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	13 111 013	
	Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i> (L.R.C. (1985), ch. F-4)	100 000	
	Commission canadienne des grains		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	591 479	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 314 390 746	–
	Non budgétaire	–	–
5	Anciens Combattants		
	Anciens Combattants		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27 048 301	4 134 417
	Ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	175 000	
	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	10 000	
	Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> (L.R.C. (1970), ch. V-4)	10 000	
	Crédits de réadaptation, en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de services de guerre</i> (L.R.C. (1970), ch. W-4)	2 000	
	Tribunal des anciens combattants (révision et appel)		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 435 807	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	28 763 208	4 134 417
	Non budgétaire	–	–
6	Bureau du secrétaire du gouverneur général		
	Bureau du secrétaire du gouverneur général		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 051 125	69 292
	Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i> (L.R.C. (1985), ch. G-9)	631 700	
	Traitement du gouverneur général (L.R.C. (1985), ch. G-9)	283 166	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	2 965 991	69 292
	Non budgétaire	–	–

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
7	Conseil du Trésor		
	Secrétariat		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	27 599 825	58 578
	Président du Conseil du Trésor – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Contributions de l'employeur en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> et d'autres lois sur la retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	443 000 000	
	École de la fonction publique du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 802 267	
	Dépense des recettes conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	11 283 013	
	Commissariat au lobbying		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	426 126	
	Commissariat à l'intégrité du secteur public		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	513 560	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	488 706 891	58 578
	Non budgétaire	–	–
8	Conseil privé		
	Bureau du Conseil privé		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 123 363	452 278
	Premier ministre – Traitement et allocation pour automobile	169 600	
	Leader du gouvernement à la Chambre des communes – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Ministre des Institutions démocratiques – Traitement et allocation pour automobile		82 100
	Ministre d'État (Réforme démocratique) – Allocation pour automobile	2 000	
	Ministre d'État et whip en chef du gouvernement – Allocation pour automobile	2 000	
	Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	417 888	
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 439 498	
	Bureau du directeur général des élections		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 714 744	
	Dépenses électorales	358 744 597	
	Traitement du directeur général des élections	295 500	
	Commissariat aux langues officielles		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 277 425	

	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	317 047	19 613
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	387 585 762	553 991
	Non budgétaire	-	-
9	Défense nationale		
	Défense nationale		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	283 120 971	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés – Membres militaires	980 000 568	3 356 758
	Ministre de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Ministre associé de la Défense nationale – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	4 492 604	
	Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i> (L.R.C. (1970), ch. D-3)	929 668	
	Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique (<i>Loi n° 4 de 1968 portant affectation de crédits</i>)	25 700	
	Centre de la sécurité des télécommunications		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	34 370 029	648 400
	Comité externe d'examen des griefs militaires		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	598 307	
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	456 606	
	Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	180 996	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 304 339 649	4 005 158
	Non budgétaire	-	-
10	Environnement et Changement climatique		
	Environnement		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	87 599 286	722 764
	Ministre de l'Environnement et du changement climatique – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Agence canadienne d'évaluation environnementale		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 760 251	343 000
	Agence Parcs Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	47 637 236	4 834 842
	Dépenses qui équivalent aux recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	118 000 000	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	255 078 873	5 900 606
	Non budgétaire	-	-
11	Famille, Enfants et Développement social		
	Emploi et Développement social		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	227 360 391	6 309 710
	Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du travail – Traitement et allocation pour automobile	82 100	

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Ministre d'État (Aînés) – Allocation pour automobile	2 000	
	Ministre d'État (Développement social) – Allocation pour automobile	2 000	
	Versements de la Sécurité de la vieillesse (L.R.C. (1985), ch. O-9)	34 920 970 054	309 554 470
	Versements du Supplément de revenu garanti (L.R.C. (1985), ch. O-9)	10 605 508 948	(345 176 781)
	Prestation universelle pour la garde d'enfants	2 851 433 214	4 787 068 521
	Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	800 000 000	7 000 000
	Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	756 113 051	
	Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	658 646 004	(28 268 604)
	Versements d'allocations (L.R.C. (1985), ch. O-9)	545 938 258	(21 860 911)
	Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	266 900 000	
	Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	130 000 000	(12 000 000)
	Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	131 000 000	
	Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires et les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	49 250 000	
	Paiements d'indemnités à des agents de l'État (L.R.C. (1985), ch. G-5) et à des marins marchands (L.R.C. (1985), ch. M-6)	44 000 000	
	Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	7 871 399	
	Redressements du passif actuariel de l'assurance de la fonction publique	145 000	
	Prestations de retraite supplémentaires – Pensions pour les agents des rentes sur l'État	35 000	
	Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	2 541	
	Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(5 333 048)	
	Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i>	1 458 760	951 114
	(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	916 223 745	(199 970 629)
	(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i>	111 198 786	(50 984 352)
	Société canadienne d'hypothèques et de logement		
	(L) Avances consenties en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (L.R.C. (1985), ch. N-11)	(139 123 000)	
	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 100 669	
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 228 722	53 283
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	51 993 797 163	4 703 630 802
	Non budgétaire	888 299 531	(250 954 981)

12	Finances		
	Finances		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 097 341	131 578
	Ministre des Finances – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Ministre d'État (Finances) – Allocation pour automobile	2 000	
	Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	34 026 107 000	
	Intérêt sur la dette non échue	17 988 000 000	(2 551 000 000)
	Péréquation fiscale (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	17 341 310 000	
	Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	12 959 181 000	
	Autres frais d'intérêts	7 630 000 000	(21 000 000)
	Financement des territoires (Partie I.1 – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	3 561 034 002	
	Paielements à l'Association internationale de développement	441 610 000	
	Paielement de péréquation supplémentaire – Nouvelle-Écosse (Partie I – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	79 348 000	8 838 000
	Subventions législatives (<i>Lois constitutionnelles de 1867 à 1982</i> , et autres autorisations législatives)	34 378 000	(15 191)
	Achat de la monnaie canadienne	108 000 000	
	Paielements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(3 872 657 000)	48 589 000
	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(853 046 000)	10 889 000
	Paielement de péréquation compensatoire supplémentaire – Nouvelle-Écosse (<i>Loi sur les paielements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador</i>)	36 779 000	
	Paielements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	51 200 000	
	Incitatif pour l'élimination des impôts provinciaux sur le capital (Partie IV – <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)		52 100 000
	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 495 520	22 004
	Bureau du vérificateur général		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 025 921	
	Bureau du surintendant des institutions financières		
	Dépenses des revenus conformément au paragraphe 17(2) de la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i>	146 989 054	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	89 705 935 938	(2 451 445 609)
	Non budgétaire	–	–
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté		
	Citoyenneté et Immigration		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	60 679 571	4 319 707
	Ministre de l'Immigration, des Réfugiés et de la Citoyenneté – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Ministre d'État (Multiculturalisme) – Allocation pour automobile	2 000	
	Remboursement de frais à l'égard de demande terminée	29 500 000	(25 000 000)
	Remboursement de frais à l'égard de demande terminée dans la catégorie fédérale des investisseurs et des entrepreneurs	16 500 000	
	Fonds renouvelable de Passeport Canada (<i>Loi sur les fonds renouvelables</i> (L.R.C. (1985), ch. R-8)	(202 153 477)	
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 166 759	217 200
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	(82 223 047)	(20 463 093)
	Non budgétaire	–	–

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
14	Infrastructure et Collectivités		
	Bureau de l'infrastructure du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 567 747	
	Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Fonds de la taxe sur l'essence	1 973 269 432	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 978 919 279	–
	Non budgétaire	–	–
15	Innovation, Sciences et Développement économique		
	Industrie		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	51 878 033	51 006
	Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Ministre d'État (Ministre de la Petite entreprise et Tourisme) – Allocation pour automobile	2 000	
	Ministre d'État (Ministre des Sciences) – Allocation pour automobile	2 000	
	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i> (L.C. (1998), ch. 36)	73 454 000	
	Contributions à Génome Canada	57 200 000	
	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	8 631 168	
	Subvention à Génome Canada	13 600 000	
	Agence de promotion économique du Canada atlantique		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 609 600	
	Ministre d'État – Allocation pour automobile	2 000	
	Agence canadienne de développement économique du Nord		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 257 454	
	Agence spatiale canadienne		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 803 222	
	Commission du droit d'auteur		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	291 796	
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 819 408	
	Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 151 140	
	Ministre d'État – Allocation pour automobile	2 000	
	Conseil national de recherches du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	42 205 712	7 221 168
	Dépense des recettes conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i> (L.R.C. (1985), ch. N-15)	175 000 000	(19 600 000)

	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 019 795	
	Dépenses des revenus en vertu du paragraphe 4.2 de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie</i>	178 779	
	Conseil de recherches en sciences humaines		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 609 046	
	Dépenses des revenus en vertu du paragraphe 4.2 de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i>	224 976	
	Statistique Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	69 078 477	
	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 183 723	
	Ministre d'État – Allocation pour automobile	2 000	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	531 288 429	(12 327 826)
	Non budgétaire	–	–
16	Justice		
	Justice		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	77 087 388	788 276
	Ministre de la Justice et procureur général du Canada – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 598 993	
	Commission canadienne des droits de la personne		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 512 177	
	Service administratif des tribunaux judiciaires		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 632 121	
	Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	964 338	
	Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1)	514 430 443	
	Bureau du directeur des poursuites pénales		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	18 878 245	645 265
	Dépenses électorales	2 541 596	
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 750 848	
	Registraire de la Cour suprême du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 371 107	
	Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat (L.R.C. (1985), ch. J-1 et ses modifications)	7 087 990	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	644 937 346	1 433 541
	Non budgétaire	–	–

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
17	Parlement		
	Chambre des communes		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	35 551 337	1 602 807
	Députés – Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires	117 037 711	1 225 700
	Bibliothèque du Parlement		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 985 560	
	Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	773 946	
	Service de protection parlementaire²		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés		573 732
	Sénat		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 567 381	
	Dignitaires du Sénat et sénateurs – Traitements, allocations et autres paiements versés au président du Sénat, aux sénateurs et autres dignitaires du Sénat en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> ; contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires (R.S.C. (1985), ch. M-5)	24 149 218	
	Conseiller sénatorial en éthique		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	109 200	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	190 174 353	3 402 239
	Non budgétaire	–	–
18	Patrimoine canadien		
	Patrimoine canadien		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	22 577 022	387 795
	Ministre du Patrimoine canadien – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Ministre d'État (Ministre des Sports et des Personnes handicapées) – Allocation pour automobile	2 000	
	Ministre d'État (Ministre de la condition féminine) – Allocation pour automobile		2 000
	Traitements des lieutenants-gouverneurs	1 196 000	
	Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i> (L.R.C. (1985), ch. L-8)	637 000	
	Prestations de retraite supplémentaires – lieutenants-gouverneurs précédents	182 000	
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 877 018	
	Bibliothèque et Archives du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 828 389	
	Commission de la fonction publique		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	12 203 512	

Commission des champs de bataille nationaux		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	367 342
	Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	1 850 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	55 802 383
	Non budgétaire	389 795
		–
		–
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne	
	Pêches et Océans	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	122 672 345
	Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadienne – Traitement et allocation pour automobile	82 100
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	122 754 445
	Non budgétaire	3 264 118
		–
		–
20	Ressources naturelles	
	Ressources naturelles	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	56 333 006
	Ministre des Ressources naturelles – Traitement et allocation pour automobile	82 100
	Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtières	1 081 330 864
	Paiements au compte des recettes extracôtières de la Nouvelle-Écosse	74 751 837
	Paiements de rajustement à l'égard de la part de la Couronne pour les ressources pétrolières extracôtières de la Nouvelle-Écosse	13 055 439
	Contribution à l'Office Canada – Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtières	8 835 000
	Contribution à l'Office Canada – Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtières	3 965 000
	Énergie atomique du Canada limitée	
	Conformément à l'article 2146 de la <i>Loi sur l'emploi et la croissance</i> , pour la dissolution d'Énergie atomique du Canada limitée	17 000 000
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 501 548
	Dépenses aux termes du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	89 757 117
	Office national de l'énergie	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 184 430
	Administration du pipe-line du Nord	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	49 560
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	1 357 845 901
	Non budgétaire	2 045 615
		–
		–
21	Revenu national	
	Agence du revenu du Canada	
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	418 871 260
	Ministre du Revenu national – Traitement et allocation pour automobile	82 100
	Versements d'allocations spéciales pour enfants	237 000 000

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – suite

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Dépense des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>	169 466 255	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	825 419 615	8 889 970
	Non budgétaire	–	–
22	Santé		
	Santé		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	122 777 377	1 960 451
	Ministre de la Santé – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	51 462 891	
	Agence canadienne d'inspection des aliments		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	77 958 263	866 933
	Dépense des recettes conformément au paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	53 161 000	
	Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et autorisés en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i> (L.C. (1997), ch. 6)	3 500 000	
	Instituts de recherche en santé du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 833 308	
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	997 586	
	Agence de la santé publique du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	29 780 316	354 132
	Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	13 937 794	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	359 490 635	3 181 516
	Non budgétaire	–	–
23	Sécurité publique et Protection civile		
	Sécurité publique et Protection civile		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	14 689 319	262 929
	Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Agence des services frontaliers du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	182 608 133	6 540 556
	Service canadien du renseignement de sécurité		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	48 821 568	

	Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	979 194	
	Service correctionnel du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	244 797 694	
	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	549 160	
	Commission des libérations conditionnelles du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 893 912	131 475
	Gendarmerie royale du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	71 762 731	2 499 914
	Pensions et autres prestations des employés – Membres de la Gendarmerie royale du Canada	376 754 340	6 786 157
	Pensions aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i> (L.R.C. (1970), ch. R-10)	13 000 000	
	Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	104 734	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	960 042 885	16 221 031
	Non budgétaire	–	–
24	Services publics et Approvisionnement		
	Travaux publics et Services gouvernementaux		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	116 552 819	
	Ministre des Services Publics et de l'Approvisionnement – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Fonds renouvelable des Services immobiliers	4 800 000	
	Fonds renouvelable du Bureau de la traduction	(27 511)	
	Services partagés Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	70 991 519	363 228
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	192 398 927	363 228
	Non budgétaire	–	–
25	Transports		
	Transports		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	71 192 269	392 822
	Ministre des Transports – Traitement et allocation pour automobile	82 100	
	Paiements versés conformément aux ententes de la Voie maritime du Saint-Laurent conclues dans le cadre de la <i>Loi maritime du Canada</i> (L.C. (1998), ch.10)	135 300 000	1 600 000
	Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland</i> (L.C. (1993), ch. 43)	63 789 074	
	Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont (crédit 107, <i>Loi des subsides n° 5 de 1963</i> L.C. (1963), ch. 42)	3 300 000	

Appendice 2

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits¹ – fin

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses
	Office des transports du Canada		
	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 420 038	
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	277 083 481	1 992 822
	Non budgétaire	-	-
	Total du gouvernement – Budgétaire	153 390 199 856	2 330 685 348
	Non budgétaire	933 446 071	(250 629 648)

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Le détail des autorisations législatives non présentées dans les Budgets des dépenses n'est pas inclus dans cet appendice.² Le Service de protection parlementaire est une nouvelle agence sous le portefeuille ministériel Parlement.

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs

L'appendice 3 fournit les libellés complets de la plupart des autorisations (budgétaires et non budgétaires) disponibles des exercices antérieurs, par portefeuille ministériel. Les autorisations budgétaires reliées à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État sont exclues de cet appendice. Le détail de ces autorisations est présenté à l'appendice 5.

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
2		Affaires autochtones et du Nord	
		Affaires indiennes et du Nord canadien	
	(S)	<i>Loi de crédits n° 4 de 1987-1988 (crédit 5c)</i> Paielement du Trésor en vertu de prêts garantis émis du Compte de progrès économique des Indiens. L'autorisation maximale est de 60 000 000 \$ moins l'autorisation employée jusqu'à la fin de 2008-2009 au montant de 28 264 108 \$	32 490 796
	L20	<i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits</i> Prêts consentis, au cours du présent exercice financier et des exercices ultérieurs, en vue du progrès économique des Indiens, aux Indiens, à des groupes d'indiens ou bandes indiennes ou à des particuliers, des associations ou des sociétés dont les activités contribuent ou peuvent contribuer à ce progrès; autorisation de garantir des prêts consentis à ces emprunteurs pour les mêmes motifs en vertu du Compte d'expansion économique des Indiens, établi par le crédit L53b de la <i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits</i> . Le montant de la réserve imputable en tout temps, telle que modifiée par le crédit 7b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 1996-1997</i> , ne doit pas dépasser 48 550 835 \$ (Net)	48 517 156
	L40	<i>Loi n° 3 de 1975 portant affectation de crédits</i> Prêts au gouvernement du Territoire du Yukon pendant l'exercice financier en cours et les exercices ultérieurs, selon les conditions approuvées par le gouverneur en conseil, pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire pour l'achat ou la construction de maisons au Yukon, aux termes de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> . Le solde non déboursé des prêts autorisés est de 320 000 \$ (Brut)	305 503
	L55	<i>Loi des subsides n° 3 de 1953</i> Pour autoriser et ouvrir un compte spécial permanent reconnu comme le Fonds de prêts aux Inuits duquel des prêts ou placements peuvent être consentis à ou à l'égard de particuliers ou groupes d'Inuit afin de promouvoir les activités commerciales telles qu'établies par le crédit 546 de la <i>Loi des subsides n° 3 de 1953</i> . Le montant de la réserve imputable en tout temps, telle que modifiée par le crédit 37b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996</i> , ne doit pas dépasser 6 633 697 \$ (Net)	6 550 860
	L81a	<i>Loi n° 4 de 1969 portant affectation de crédits</i> Pour autoriser, à l'égard du présent exercice financier et des exercices ultérieurs, conformément aux modalités et conditions approuvées par le gouverneur en conseil, des prêts destinés à l'établissement ou à l'expansion des petites entreprises du Territoire du Yukon et pour établir un compte spécial connu sous le nom de Compte de prêts aux petites entreprises du Territoire du Yukon : a) auquel tous les emprunts et intérêts payables sur les emprunts contractés en vertu de la présente autorisation seront imputés, et b) auquel seront crédités les remboursements du principal des emprunts et de l'intérêt de ces emprunts. Le montant total exigible en vertu de la présente autorisation ne devant à aucun moment dépasser 5 000 000 \$ (Net)	5 000 000
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	32 490 796
		Non budgétaire	60 373 519
3		Affaires mondiales	
		Affaires étrangères, Commerce et Développement	
	(S)	<i>Loi de crédits no 5 pour 2009-2010</i> Conformément à l'article 24.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , faire grâce d'un montant jusqu'à concurrence de 449 533 044 \$ que doit le gouvernement de la République islamique du Pakistan relativement à des ententes de prêt, sous réserve des conditions énoncées dans le protocole d'entente signé le 20 avril 2006 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République islamique du Pakistan	124 639 977

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
L11		<i>Loi n° 1 de 1971 portant affectation de crédits</i> Le montant de la réserve imputable en tout temps au compte d'avances de fonds de roulement des prêts et avances consentis aux employés en mission à l'étranger ne doit pas dépasser 38 200 000 \$, établi par le crédit L12c de la <i>Loi n° 1 de 1971 portant affectation de crédits</i> , et modifié par le crédit L11 de la <i>Loi de crédits n° 3 de 1989-1990</i> (Net)	15 679 801
L12		<i>Loi des subsides n° 2 de 1954</i> Le montant de la réserve imputable en tout temps au compte d'avances de fonds de roulement relativement aux avances consenties aux employés en mission à l'étranger ne doit pas dépasser 50 000 000 \$, établi par le crédit 630 (prêts, placements et avances) de la <i>Loi des subsides n° 2 de 1954</i> , et modifié par le crédit L12 de la <i>Loi de crédits n° 3 de 1989-1990</i> (Net)	4 722 394
(S)	(L)	<i>Loi sur l'expansion des exportations</i> , article 11 Paiements représentant la souscription, par le secrétaire d'État aux Affaires extérieures tel qu'approuvé par le ministre des Finances, de capital-actions à la Société en vertu de l'article 11. Le capital autorisé de la Société est de 3 000 000 000 \$ (Brut) Autorité selon les conditions prescrites aux articles 12, 13 et 14; L'article 14 prévoit que le total non remboursé des emprunts de la Société fait en application des articles 12 et 13 ne doit pas dépasser un montant égal à quinze fois le total obtenu en ajoutant : a) au capital payé de la Société, et b) le montant, le cas échéant, de ses bénéfices non répartis, établi selon ses derniers états de comptes pour un exercice financier qui ont été vérifiés par le vérificateur général du Canada (Net)	1 666 800 000
(S)	(L)	<i>Loi d'aide au développement international</i> (institutions financières) – Banque africaine de développement Autorisation de souscrire pour 227 656 actions remboursables sur demande supplémentaires de capital-actions de la Banque africaine de développement conformément aux lois de crédits des exercices antérieurs (Brut)	83 615 225 091
(S)	(L)	<i>Loi d'aide au développement international</i> (institutions financières) – Banque de développement des Caraïbes Autorisation de souscrire pour 20 294 actions remboursables sur demande supplémentaires de capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes conformément aux lois de crédits des exercices antérieurs (Brut)	4 126 274 451
(S)	(L)	<i>Loi d'aide au développement international</i> (institutions financières) – Banque asiatique de développement Autorisation de souscrire pour 527 490 actions remboursables sur demande supplémentaires de capital-actions de la Banque asiatique de développement (Brut)	155 042 139
(S)	(L)	<i>Loi d'aide au développement international</i> (institutions financières) – Banque interaméricaine de développement Autorisation de souscrire pour 571 655 actions remboursables sur demande supplémentaires de capital-actions de la Banque interaméricaine de développement conformément aux lois de crédits des exercices antérieurs (Brut)	8 059 851 554
(S)	(L)	Corporation commerciale canadienne <i>Loi sur la Corporation commerciale canadienne</i> , article 11 Le ministre des Finances doit, à la requête du Ministre, déposer de temps à autre, au crédit de la Corporation, à la Banque du Canada ou dans une banque à charte désignée par le Ministre, un ou plusieurs montants n'excédant pas, dans l'ensemble, 10 000 000 \$, versés à même les deniers non attribués du Trésor (Net)	8 734 627 412
(S)	(L)	Exportation et développement Canada (Compte du Canada) <i>Loi sur l'expansion des exportations</i> , article 23 Autorité selon les conditions prescrites à l'article 23, les comptes administrés pour le Canada, la responsabilité au titre de prêts et d'engagements tels que limités par l'article 24 ne doit jamais dépasser 20 000 000 000 \$ (Net)	10 000 000
			16 581 262 275

(Conformément aux articles 10, 23 et 24 de la *Loi sur l'expansion des exportations*, l'autorisation maximale de 20 milliards de dollars consiste en des prêts en vue d'appuyer l'expansion des exportations. Au moment où l'autorisation a été accordée, ces prêts étaient comptabilisés sur une base non budgétaire. Le gouvernement a subséquemment modifié ses politiques comptables pour comptabiliser des prêts conditionnels sur une base budgétaire. Donc, cette autorisation est valide pour les opérations budgétaires et non budgétaires. Cependant, puisque cette autorisation consiste en des prêts, elle est démontrée comme étant non budgétaire pour fins de rapport.)

	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	124 639 977
	Non budgétaire	122 969 485 117
4	Agriculture et Agroalimentaire	
	Agriculture et Agroalimentaire	
(S)	<i>Loi sur les offices des produits agricoles</i> , article 28 Subventions pour permettre à chaque office de faire face à ses dépenses initiales d'exploitation et à ses frais de premier établissement. L'autorisation maximale en vertu du paragraphe 28(2) de la Loi est de 1 000 000 \$ moins l'autorisation employée jusqu'à la fin de 1993-1994 au montant de 400 000 \$	600 000
(S)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 2 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de roulement, d'acquisitions d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 2 000 000 \$ en aucun temps	9 656 516
	Commission canadienne du lait	
(S)	(L) <i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i> , article 16 À la demande de la Commission, le ministre des Finances peut, sur le Trésor et selon les modalités qu'approuve le gouverneur en conseil, consentir des prêts à la Commission en vue de l'exercice de l'un quelconque des pouvoirs de la Commission mentionnés aux alinéas 9(1)a) et b) afin de faire le commerce de tout produit laitier, des paiements aux fins de stabiliser le prix, des recherches sur toute question relative à la production, au traitement ou à la commercialisation, d'aider à encourager la consommation et l'amélioration des produits laitiers et faire tous actes nécessaires ou accessoires aux pouvoirs ou fonctions de la Commission. Le montant total des prêts consentis à quelque moment que ce soit, tel que modifié par le crédit 50a de la <i>Loi n° 4 de 1975 portant affectation de crédits</i> , ne doit pas dépasser 300 000 000 \$ (Net)	281 148 140
	Commission canadienne des grains	
(S)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains – <i>Loi de crédits n° 4 pour 1994-1995</i> Dépenser pour les besoins du Fonds, tous les revenus que ce dernier générera; l'ensemble des dépenses faites pour les besoins du Fonds ne devra jamais dépasser les revenus générés par le Fonds de plus de 2 000 000 \$; diminution de l'autorité en vertu du crédit 36b, <i>Loi de crédits n° 2 pour 2001-2002</i>	69 234 815
	Financement agricole Canada	
(S)	(L) <i>Loi sur Financement agricole Canada</i> Paragraphe 11(1). Le ministre des Finances peut, à la demande de la Société et avec l'approbation du gouverneur en conseil, verser à la Société, sur le Trésor, des montants ne dépassant pas au total 1 250 000 000 \$, et les montants ainsi versés constituent une partie de son capital (Net) Paragraphe 12(3). La Société peut, avec l'approbation du ministre des Finances, contracter des emprunts, par quelque moyen que ce soit, et le ministre des Finances, peut, à la demande de la Société, consentir à celle-ci des prêts sur le Trésor, aux conditions agréées par le gouverneur en conseil. Le montant total non remboursé du principal des emprunts contractés par la Société et du principal des prêts visés aux paragraphes (1) et (2) respectivement, qui lui ont été consentis, ne doit jamais dépasser douze fois le capital de la Société (Net)	6 667 000 34 423 863 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	79 491 331
	Non budgétaire	34 711 678 140

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
5		Anciens Combattants	
		Anciens Combattants	
	(S)	(L) <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> Il peut être avancé, sur le Trésor, les montants nécessaires pour l'application des parties I, II et III, pour la Caisse de la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> . Le montant imputable en tout temps, tel que modifié par le crédit L55 de la <i>Loi n° 3 de 1970 portant affectation de crédits</i> , ne doit pas dépasser 605 000 000 \$ (Net)	604 994 477
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	–
		Non budgétaire	604 994 477
7		Conseil du Trésor	
		École de la fonction publique du Canada	
	(S)	<i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> , paragraphe 18(2) Conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> et sous réserve des conditions fixées par le Conseil du Trésor, l'École peut, au cours de deux exercices consécutifs, dépenser à ses fins les recettes tirées de ses redevances d'exploitation perçues durant le premier de ceux-ci	28 192 991
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	28 192 991
		Non budgétaire	–
9		Défense nationale	
		Défense nationale	
	L11c	<i>Loi n° 1 de 1976 portant affectation de crédits</i> , établi par le crédit L20b Pour autoriser, conformément aux conditions approuvées par le Conseil du Trésor, l'exploitation d'un compte d'avance du fonds de roulement de la Défense nationale durant l'exercice financier en cours et les exercices ultérieurs, dans le but de financer des avances temporaires de fonds publics et des comptes d'avances de fonds publics, des avances permanentes, des avances et des prêts autorisés à l'intention des employés affectés à l'étranger et des avances recouvrables autorisées pour établir des mess militaires et des cantines, le montant de la réserve imputable en tout temps telle que modifiée par le crédit L16c, <i>Loi n° 4 de 1984 portant affectation de crédits</i> , le crédit L11c de 1991, et le crédit L11b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i> ne devant pas dépasser 120 000 000 \$ (Net)	83 770 454
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	–
		Non budgétaire	83 770 454
10		Environnement et Changement climatique	
		Agence Parcs Canada	
	1	Dépenses du programme; la partie non utilisée des crédits affectés dans le cadre du paragraphe (1) aux dépenses de fonctionnement de l'Agence est annulée à la fin de l'exercice suivant celui au cours duquel ceux-ci ont été votés ou de tout exercice ultérieur précisé par la loi fédérale qui fait l'affectation, en vertu de l'article 19 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	55 592 998

(S)	Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	10 677 779
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	66 270 777
	Non budgétaire	–
11	Famille, Enfants et Développement social	
	Emploi et Développement social	
(S)	<i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i> , paragraphe 12(4) Le ministre peut, avec l'approbation du ministre des Finances, conclure des accords avec tout gouvernement provincial en vue de l'administration de programmes provinciaux compatibles avec l'objet de la présente loi. Sous réserve des conditions fixées par le Conseil du Trésor, le ministre peut affecter à l'administration des programmes provinciaux visés au paragraphe (1) les sommes perçues pour la prestation des services	508 235
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	508 235
	Non budgétaire	
12	Finances	
	Finances	
(S)	<i>Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières</i> , article 16 Indemnité aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque relativement aux dépôts non assurés. Sont affectés à l'application de la présente loi 875 000 000 \$ à prélever sur le Trésor au fur et à mesure des besoins	68 571 831
	Société d'assurance-dépôts du Canada	
(S)	(L) <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> , paragraphe 10.1 Le gouverneur en conseil peut, à l'occasion, autoriser le ministre des Finances à avancer à la Société, sur les deniers non affectés du Trésor, des montants sous forme de prêts selon les modalités que peut fixer le gouverneur en conseil, mais l'ensemble de ces prêts en circulation ne doit à aucun moment excéder 15 000 000 000 \$ (Net)	15 000 000 000
	Bureau du surintendant des institutions financières	
(S)	<i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> , articles 16 et 17 Le Ministre peut prélever des fonds sur le Trésor pour le paiement des dépenses afférentes aux activités du Bureau. L'autorisation maximale dont le montant ne peut dépasser de plus de 40 000 000 \$, le total des cotisations et revenus reçus et autorisés de dépenser lesquelles sont assujetties à l'approbation du Conseil du Trésor	71 862 175
	Monnaie royale canadienne	
(S)	(L) <i>Loi sur la Monnaie royale canadienne</i> : Paragraphe 20(1) Dans l'exécution de sa mission, la Monnaie peut procéder, auprès du Trésor ou d'autres sources, à des emprunts d'un montant global maximal de 75 000 000\$ ou d'un montant supérieur fixé par une loi de crédits (Net)	75 000 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	140 434 006
	Non budgétaire	15 075 000 000
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté	
	Citoyenneté et Immigration	
(S)	Fonds renouvelable de Passeport Canada – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 4 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, d'acquisition d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 4 000 000 \$ en aucun temps	464 617 759

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs – suite

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
	(S)	(L) <i>Loi sur l'immigration</i> , article 119 Le ministre des Finances peut, sur le Trésor, avancer au Ministre les sommes qu'il demande pour faire des prêts aux immigrants et aux catégories de personnes prescrites, en vue de leur permettre d'acquitter les frais d'admissibilité, de transport, ainsi que les frais raisonnables de leur séjour. Le montant total non remboursé, tel que modifié par CT814449 et en vertu de l'article 88 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> ne pourra à aucun moment dépasser 110 000 000 \$ (Net)	67 166 656
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	464 617 759
		Non budgétaire	67 166 656
15		Innovation, Sciences et Développement économique	
		Industrie	
	(S)	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada – <i>Loi de crédits n° 3 pour 1993-1994</i> (crédit 2b) Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, d'acquisition d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, diminution de l'autorisation de 15 000 000 \$ à 5 000 000 \$ en vertu du crédit 2b, <i>Loi de crédits no 4 pour 2001-2002</i>	172 406 170
	L97b	<i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits</i> Autorisation de consentir des avances aux bureaux régionaux et aux employés affectés à l'étranger, y compris l'imputation au compte des avances consenties au personnel en service à l'étranger. Le solde du compte ne doit jamais dépasser 1 950 000 \$ (Net)	1 950 000
	(S)	Conseil national de recherches du Canada <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i> , alinéa 5(1)e) Montant non dépensé rapporté de l'exercice précédent en vertu de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	147 492 717
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	319 898 887
		Non budgétaire	1 950 000
18		Patrimoine canadien	
		Office national du film	
	(S)	Fonds renouvelable de l'Office national du film – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 12 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, de financement temporaire des coûts d'exploitation, d'acquisition d'immobilisations et pour permettre l'enregistrement de l'augmentation de la valeur nette comptable des immobilisations en vertu de cette autorité, qui prévoit que le montant cumulatif du fonds de roulement admissible et de la valeur nette comptable ne peut excéder 15 000 000 \$ en aucun temps. Diminution de l'autorisation en vertu du crédit 86b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>	3 956 629
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	3 956 629
		Non budgétaire	-

19	Pêches, Océans et Garde Côtière Canadienne		
	Office de commercialisation du poisson d'eau douce		
L30b	L'Office de commercialisation du poisson d'eau douce a été constitué en vertu de la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i> , 1968-1969, afin de réglementer le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du poisson d'eau douce et créer l'Office de commercialisation du poisson d'eau douce. Aux fins de permettre à l'Office de poursuivre ses opérations en vertu de la présente loi, l'article 16 stipule que le gouverneur en conseil peut autoriser le ministre des Finances, selon les modalités à convenir entre eux :		
	a) à garantir le remboursement de prêts consentis à l'Office par une banque et le paiement de l'intérêt sur ces prêts; et		
	b) à consentir des prêts à l'Office		
	Le crédit L30b, <i>Loi n° 1 de 1974</i> portant affectation de crédits et modifié en 2006. Le total n°n remboursé des montants ayant été, d'une part, empruntés par l'Office au titre de l'alinéa 7g) et, d'autre part, prêtés par le ministre des Finances en vertu de l'article 16 de la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i> ne peut, à aucun moment, dépasser 50 000 000 \$ (Net)		50 000 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		–
	Non budgétaire		50 000 000
20	Ressources naturelles		
	Ressources naturelles		
(S)	Fonds renouvelable de Géomatique Canada – <i>Loi de crédits n° 3 pour 1993-1994</i>		
	Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, d'acquisition d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 5 000 000 \$ en aucun temps; diminution de l'autorisation en vertu du crédit 3b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>		6 366 602
	Commission canadienne de sûreté nucléaire		
	Dépense des recettes conformément à l'article 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>		2 526 060
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		8 892 662
	Non budgétaire		–
21	Revenu national		
	Agence du revenu du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement; la partie non utilisée à la fin d'un exercice des crédits affectés par le Parlement à l'usage de l'Agence, après le rapprochement visé à l'article 37 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , est annulée à la fin de l'exercice suivant en vertu de l'article 60 (1) de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>		214 322 492
5	Dépenses en capital; la partie non utilisée à la fin d'un exercice des crédits affectés par le Parlement à l'usage de l'Agence, après le rapprochement visé à l'article 37 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , est annulée à la fin de l'exercice suivant en vertu de l'article 60 (1) de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>		47 122 623
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		261 445 115
	Non budgétaire		–
22	Santé		
	Agence canadienne d'inspection des aliments		
(S)	L'Agence peut employer à ses fins les sommes affectées par ses recettes d'exploitation conformément au paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>		13 011 033
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire		13 011 033
	Non budgétaire		–

Appendice 3

Autorisations disponibles des exercices antérieurs – fin

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant
23		Sécurité publique et Protection civile	
		Agence des services frontaliers du Canada	
	1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'année en cours les revenus perçus pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence	48 402 960
	5	Dépenses en capital	27 562 002
		Service correctionnel	
	(S)	Fonds renouvelable CORCAN – <i>Loi de crédits n° 4 pour 1991-1992</i> (crédit 11c) Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de roulement, d'acquisitions d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 5 000 000 \$ en aucun temps; diminution de l'autorisation en vertu du crédit 16b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>	4 245 148
	L14b	<i>Loi n° 1 de 1969 portant affectation de crédits</i> Pour étendre la portée du Compte des prêts aux libérés conditionnels, établi par le crédit L103b (Solliciteur général) de la <i>Loi n° 1 de 1969 portant affectation de crédits</i> : a) pour autoriser des prêts à des personnes sous surveillance obligatoire; et b) pour porter de 10 000 \$ à 50 000 \$ le montant de la réserve imputable en tout temps à même ledit compte, telle que modifiée par le crédit L14b, <i>Loi n° 3 de 1982-1983 portant affectation de crédits</i> (Net)	45 364
		Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	80 210 110
		Non budgétaire	45 364
24		Services publics et Approvisionnement	
		Travaux publics et Services gouvernementaux	
	(S)	Fonds renouvelable des services optionnels – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 8 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de roulement, d'acquisitions d'immobilisations et de financement temporaire des déficits accumulés d'exploitation, le montant total ne peut excéder 35 000 000 \$ en aucun temps, tel que modifié par le crédit 6b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i>	28 648 673
	(S)	Fonds renouvelable du Bureau de la traduction – <i>Loi de crédits n° 4 pour 1994-1995</i> Engager des dépenses sur le Trésor selon les modalités et conditions approuvées par le Conseil du Trésor, pour la prestation des services de traduction et de services connexes, et autoriser le Ministre à dépenser aux fins du Fonds les revenus reçus à ces fins; la somme des dépenses effectuées pour les objectifs du Fonds ne doit en aucun temps dépasser 10 000 000 \$ les revenus reçus en fonction des objectifs du Fonds; diminution de l'autorisation en vertu du crédit 12b, <i>Loi de crédits n° 4 pour 2001-2002</i> ; radier un montant de 13 606 000 \$ représentant les pertes d'exploitation subies durant la période de transition de trois ans vers l'autosuffisance tel que modifié par le crédit 22b de la <i>Loi de crédits n° 4 pour 1995-1996</i>	37 018 881
	(S)	Fonds renouvelable des Services immobiliers – <i>Loi sur les fonds renouvelables</i> , article 5 Pour effectuer des paiements sur le Trésor pour fins de fonds de roulement, le montant total ne peut excéder 150 000 000 \$ en aucun temps	184 137 626
	(S)	Fonds renouvelable de la production de défense – <i>Loi sur la production de défense</i> , article 15 Pour effectuer des paiements sur le Trésor dans le but de financer l'accumulation de stocks de fournitures de défense ou de matériel stratégique et permettre des paiements anticipés au titre de livraison de fournitures, le montant total ne pouvant excéder en aucun temps 100 000 000 \$ moins les prêts et avances du Compte de prêts de la production de défense	100 000 000

L15b	<i>Loi de crédits n° 3 pour 1990-1991</i> Élargir les fins du crédit L29g (Finances) de la <i>Loi des subsides no 2 de 1967</i> :	
	a) remplacer les mots « des avances permanentes de voyage, des avances pour dépenses imprévues et des comptes de petite caisse ainsi que telles autres avances comptables » suivant immédiatement « ministères et organismes » par les mots suivants : « des caisses d'avances fixes, des avances à justifier et des avances recouvrables »; et	
	b) accroître de 17 000 000 \$ à 22 000 000 \$ le montant qui peut être dû à n'importe quel moment aux fins du présent crédit (Net)	1 976 497
(S)	(L) <i>Loi sur l'administration des biens saisis de 1993</i> , article 12, paragraphes 1, 2, 3 et 4. Limite 50 000 000 \$ (Net)	77 634 164
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	349 805 180
	Non budgétaire	79 610 661
<hr/>		
25	Transports	
	Société canadienne des postes	
(S)	(L) <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> , articles 28, 29 et 30 Sur demande de la Société approuvée par le Ministre, le ministre des Finances peut, aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil, consentir des prêts à la Société sur le Trésor. Le principal global des prêts consentis à la Société mais non remboursés ne doit pas dépasser 500 000 000 \$ (Net)	500 000 000
	Total du portefeuille ministériel – Budgétaire	–
	Non budgétaire	500 000 000
<hr/>		
	Total du gouvernement – Budgétaire	1 973 865 488
	Non budgétaire	174 204 074 388

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance)

Appendice 4

Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice

L'appendice 4 fournit les libellés complets de la plupart des autorisations (budgétaires et non budgétaires) permanentes lesquelles ont été accordées/abrogées au cours de l'exercice, par portefeuille ministériel. Les autorisations budgétaires permanentes reliées à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État sont exclues de cet appendice. Le détail de ces autorisations est présenté à l'appendice 5.

(en dollars)

Section	Crédit	Ministère ou organisme	Montant ¹
4		Agriculture et Agroalimentaire	
		Ministère	
	(S)	Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel Diminution de l'autorisation suite à un remboursement du crédit 30 (Conseil du Trésor)	(50 255)
		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	(50 255)
		Non-budgétaire	—
7		Conseil du Trésor	
		École de la fonction publique du Canada	
	(S)	Dépense des recettes conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i>	11 952 788
		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	11 952 788
		Non-budgétaire	—
10		Environnement et Changement climatique	
		Agence Parcs Canada	
	1	Dépenses du Programme, y compris les dépenses en capital, les subventions inscrites au Budget des dépenses et les contributions, dont les dépenses engagées sur des propriétés autres que celles du gouvernement fédéral, et les paiements aux provinces et aux municipalités à titre de contributions au coût des engagements réalisés par ces dernières; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars	145 403 966
(S)	Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la <i>Loi sur l'Agence Parcs Canada</i>	15 590 601	
		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	160 994 567
		Non-budgétaire	—
11		Famille, Enfants et Développement social	
		Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	
	(S)	Dépense des revenus en vertu du paragraphe 6(1)(g) de la <i>Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail</i>	5 851 187
		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	5 851 187
		Non-budgétaire	—
15		Innovation, Sciences et Développement économique	
		Conseil national de recherches du Canada	
	(S)	Dépense des recettes conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	164 139 116
		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	164 139 116
		Non-budgétaire	—

21	Revenu national		
	Agence du revenu du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> (loi) et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> ; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars		227 536 319
5	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> (loi) et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> ; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars		49 889 737
	Total du portefeuille ministériel — Budgétaire		277 426 056
	Non-budgétaire		-
23	Sécurité publique et Protection civile		
	Agence des services frontaliers du Canada		
1	Dépenses de fonctionnement et, aux termes du paragraphe 29.1(2) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , autorisation de dépenser durant l'exercice en cours les recettes perçues pendant l'exercice qui se rapportent aux activités à la frontière de l'Agence des services frontaliers du Canada : droits pour la prestation d'un service ou pour l'utilisation d'une installation ou pour un produit, droit ou privilège; et paiements reçus en vertu de contrats conclus par l'Agence; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars		39 351 236
5	Dépenses en capital; les crédits pour l'exercice se terminant le 31 mars 2016, peuvent être imputés à l'exercice suivant se terminant le 31 mars		25 758 753
	Total du portefeuille ministériel — Budgétaire		65 109 989
	Non-budgétaire		-
	Total du gouvernement — Budgétaire		685 423 448
	Non-budgétaire		-

(S) Autorisation législative.

¹ Ne comprend pas la plupart des redressements dus aux taux de change.

Appendice 5

Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État

L'appendice 5 fournit le détail, par portefeuille ministériel, de la provenance et de l'utilisation des autorisations reliées à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État.

En vertu des articles 13(2) et 14 de la *Loi sur les biens de surplus de la Couronne*, les ministères tels que définis à l'annexe 2 de la *Loi sur la gestion des finances publiques* (excluant la Chambre des communes, le Sénat, la Bibliothèque du Parlement, le Commissariat aux conflits d'intérêt et à l'éthique, le Conseiller sénatorial en éthique et la Commission mixte internationale) ont le pouvoir d'établir une autorisation de dépenser égale aux produits reçus de la vente de biens excédentaires de l'État. Les produits reçus dans un exercice et qui n'ont pas été dépensés au cours de cet exercice sont reportés à l'exercice ultérieur, pour emploi dans cet exercice seulement. Le montant reporté est toutefois sujet à une limite maximale.

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Sources des autorisations			Utilisation des autorisations		
		Disponibles de l'exercice précédent	Produits reçus dans l'exercice courant	Total disponible pour emploi	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponible pour emploi dans l'exercice ultérieur
2	Affaires autochtones et du Nord						
	Affaires indiennes et du Nord canadien	2 198 157	853 215	3 051 372	1 575 313	622 844	853 215
	Total du portefeuille ministériel	2 198 157	853 215	3 051 372	1 575 313	622 844	853 215
3	Affaires mondiales						
	Affaires étrangères, Commerce et Développement	253 832	3 493 884	3 747 716	1 233 188	–	2 514 528
	Total du portefeuille ministériel	253 832	3 493 884	3 747 716	1 233 188	–	2 514 528
4	Agriculture et Agroalimentaire						
	Agriculture et Agroalimentaire	7 858 258	7 763 363	15 621 621	5 140 036	2 718 222	7 763 363
	Commission canadienne des grains	–	74 261	74 261	74 261	–	–
	Total du portefeuille ministériel	7 858 258	7 837 624	15 695 882	5 214 297	2 718 222	7 763 363
5	Anciens Combattants						
	Anciens Combattants	–	23 213	23 213	23 213	–	–
	Total du portefeuille ministériel	–	23 213	23 213	23 213	–	–
6	Bureau du secrétaire du gouverneur général	–	6 457	6 457	3 421	–	3 036
7	Conseil du Trésor						
	Conseil du Trésor	12 878	33 657	46 535	–	12 878	33 657
	École de la fonction publique du Canada	–	4 376	4 376	–	–	4 376
	Commissariat au lobbying	–	58	58	58	–	–
	Total du portefeuille ministériel	12 878	38 091	50 969	58	12 878	38 033

8	Conseil privé						
	Bureau du Conseil privé	18 522	9 058	27 580	18 522	–	9 058
	Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports	3 636	9 675	13 311	3 637	–	9 674
	Bureau du directeur général des élections	–	1 065	1 065	1 065	–	–
	Commissariat aux langues officielles	–	516	516	–	–	516
	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité	19	–	19	19	–	–
	Total du portefeuille ministériel	22 177	20 314	42 491	23 243	–	19 248
9	Défense nationale						
	Défense nationale	15 296 700	12 706 409	28 003 109	23 740 571	–	4 262 538
	Centre de la sécurité des télécommunications	5 024	47 324	52 348	25 676	–	26 672
	Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire	–	287	287	–	–	287
	Total du portefeuille ministériel	15 301 724	12 754 020	28 055 744	23 766 247	–	4 289 497
10	Environnement et Changement climatique						
	Environnement	755 329	931 005	1 686 334	1 096 384	–	589 950
	Agence canadienne d'évaluation environnementale	–	111	111	–	–	111
	Total du portefeuille ministériel	755 329	931 116	1 686 445	1 096 384	–	590 061
11	Famille, Enfants et Développement social						
	Emploi et Développement social	293 599	158 462	452 061	188 442	105 157	158 462
	Total du portefeuille ministériel	293 599	158 462	452 061	188 442	105 157	158 462
12	Finances¹						
	Finances	1 086	736	1 822	–	1 086	736
	Agence de la consommation en matière financière du Canada	–	136	136	136	–	–
	Bureau du vérificateur général	2 697	1 292	3 989	2 697	–	1 292
	Bureau du surintendant des institutions financières	79	1 788	1 867	1 867	–	–
	Total du portefeuille ministériel	3 862	3 952	7 814	4 700	1 086	2 028
13	Immigration, Réfugiés et Citoyenneté						
	Citoyenneté et Immigration	9 861	20 652	30 513	10 871	–	19 642
	Commission de l'immigration et du statut de réfugié	–	362	362	362	–	–
	Total du portefeuille ministériel	9 861	21 014	30 875	11 233	–	19 642
15	Innovation, Sciences et Développement économique						
	Industrie	137 186	238 324	375 510	192 901	–	182 609
	Agence de promotion économique du Canada atlantique	13 283	17 866	31 149	27 284	–	3 865
	Agence Canadienne de développement économique du Nord	422	59	481	–	422	59
	Agence spatiale canadienne	44 454	16 054	60 508	8 364	36 090	16 054

Appendice 5

Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État – fin

(en dollars)

Section	Ministère ou organisme	Sources des autorisations			Utilisation des autorisations		
		Disponibles de l'exercice précédent	Produits reçus dans l'exercice courant	Total disponible pour emploi	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponible pour emploi dans l'exercice ultérieur
	Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec	1 124	41 685	42 809	–	1 124	41 685
	Conseil national de recherches du Canada	42 012	187 849	229 861	200 000	–	29 861
	Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie	132	797	929	–	132	797
	Statistique Canada	–	13 105	13 105	13 105	–	–
	Diversification de l'économie de l'Ouest canadien	–	3 244	3 244	3 244	–	–
	Total du portefeuille ministériel	238 613	518 983	757 596	444 898	37 768	274 930
16	Justice						
	Justice	2 286	1 259	3 545	2 286	–	1 259
	Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs ¹	119	123	242	–	119	123
	Commission canadienne des droits de la personne	–	195	195	–	–	195
	Service administratif des tribunaux judiciaires	–	2 875	2 875	2 875	–	–
	Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale	–	211	211	–	–	211
	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada	461	–	461	–	461	–
	Registraire de la Cour suprême du Canada	–	4 356	4 356	–	–	4 356
	Total du portefeuille ministériel	2 866	9 019	11 885	5 161	580	6 144
18	Patrimoine canadien						
	Patrimoine canadien	21 262	25 074	46 336	24 899	–	21 437
	Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes	–	420	420	420	–	–
	Bibliothèque et Archives du Canada	32 852	24 634	57 486	32 852	–	24 634
	Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme	–	89	89	–	–	89
	Total du portefeuille ministériel	54 114	50 217	104 331	58 171	–	46 160
19	Pêches, Océans et Garde côtière canadienne						
	Pêches et Océans	1 522 744	2 519 021	4 041 765	1 591 998	–	2 449 767
	Total du portefeuille ministériel	1 522 744	2 519 021	4 041 765	1 591 998	–	2 449 767

20	Ressources naturelles						
	Ressources naturelles	316 924	364 400	681 324	356 023	–	325 301
	Commission canadienne de sûreté nucléaire	29 634	28 366	58 000	29 634	–	28 366
	Office national de l'énergie	1 810	159	1 969	–	1 810	159
	Total du portefeuille ministériel	348 368	392 925	741 293	385 657	1 810	353 826
21	Revenu national						
	Agence du revenu du Canada	–	91 666	91 666	91 666	–	–
	Total du portefeuille ministériel	–	91 666	91 666	91 666	–	–
22	Santé						
	Santé	305 475	273 518	578 993	578 992	1	–
	Agence canadienne d'inspection des aliments	394 948	550 179	945 127	646 735	–	298 392
	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés	–	47	47	47	–	–
	Agence de la santé publique du Canada	7 961	210 966	218 927	210 939	–	7 988
	Total du portefeuille ministériel	708 384	1 034 710	1 743 094	1 436 713	1	306 380
23	Sécurité publique et Protection civile						
	Agence des services frontaliers du Canada	154 824	501 263	656 087	629 727	–	26 360
	Service canadien de renseignement de sécurité	422 230	557 137	979 367	472 229	–	507 138
	Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada	307 191	1 156 893	1 464 084	1 120 264	–	343 820
	Commission des libérations conditionnelles du Canada	22 424	8 086	30 510	23 031	–	7 479
	Gendarmerie royale du Canada	6 454 343	5 835 917	12 290 260	7 422 599	–	4 867 661
	Total du portefeuille ministériel	7 361 012	8 059 296	15 420 308	9 667 850	–	5 752 458
24	Services publics et Approvisionnement						
	Travaux publics et Services gouvernementaux	321 343	363 762	685 105	143 494	177 849	363 762
	Commission de la fonction publique	–	9 062	9 062	9 062	–	–
	Total du portefeuille ministériel	321 343	372 824	694 167	152 556	177 849	363 762
25	Transports						
	Transports	1 210 503	2 523 705	3 734 208	3 539 016	–	195 192
	Office des transports du Canada	–	13	13	13	–	–
	Total du portefeuille ministériel	1 210 503	2 523 718	3 734 221	3 539 029	–	195 192
	Total du gouvernement	38 477 624	41 713 741	80 191 365	50 513 438	3 678 195	25 999 732

1 Un montant disponible de l'exercice précédent de 119 \$ du Tribunal canadien du commerce extérieur a été classifié sous le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 2

Comptes publics du Canada
2015-2016

Affaires autochtones et du Nord

Affaires indiennes et du Nord canadien

**Station canadienne de recherche dans
l'Extrême-Arctique**

**Commission canadienne des affaires
polaires**

**Commission de vérité et de réconciliation
relative aux pensionnats indiens**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	2.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	2.8
Détail budgétaire par affectation.....	2.12
Programmes.....	2.14
Paiements de transfert.....	2.16
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	2.20
Revenus.....	2.20

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Affaires indiennes et du Nord canadien

Résultat stratégique 1

Les gens – Bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations et des Inuits.

- **Programme 1.1** – Éducation

Le programme Éducation contribue à l'atteinte du résultat stratégique Les gens en aidant les élèves inuits et des Premières Nations à obtenir des résultats scolaires comparables à ceux des autres Canadiens. C'est à Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada que revient le rôle principal relativement à l'éducation primaire et secondaire des élèves des Premières Nations qui résident habituellement dans une réserve. Le programme Éducation procure également de l'aide financière aux élèves inuits et des Premières Nations admissibles qui désirent faire des études postsecondaires. L'objectif primordial du programme Éducation d'Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada est d'offrir aux élèves inuits et des Premières Nations admissibles une éducation de qualité et, fondamentalement, la possibilité d'acquérir les compétences nécessaires pour entrer sur le marché du travail et participer pleinement à une économie canadienne dynamique.

- **Programme 1.2** – Développement social

Ce programme finance cinq programmes sociaux – Aide au revenu, Aide à la vie autonome, Prestation nationale pour enfants, Services d'aide à l'enfance et à la famille et Prévention de la violence familiale - qui aident les membres des Premières Nations et leurs collectivités à devenir plus autonomes, à protéger les personnes et les familles susceptibles d'être victimes de violence, à fournir du soutien à la prévention afin de permettre aux personnes et aux familles de mieux prendre soin de leurs enfants, et à soutenir une participation accrue au marché du travail. Ce programme aide les hommes, les femmes et les enfants des collectivités des Premières Nations partout au Canada à acquérir une plus grande indépendance et une plus grande autonomie en octroyant des fonds aux Premières Nations et à leurs organisations, aux provinces et à d'autres bénéficiaires qui fournissent aux résidents des réserves (et aux résidents des Premières Nations du Yukon) des services individuels et familiaux. Ces services aident les collectivités des Premières Nations à répondre à des besoins essentiels et spéciaux, à soutenir l'employabilité et la participation au marché du travail, de même qu'à favoriser la sécurité des personnes et des familles. Grâce à ces cinq programmes sociaux, les Premières Nations peuvent mieux assurer leur propre développement, saisir les possibilités et contribuer activement à l'économie et à la société canadienne.

- **Programme 1.3** – Résolution des questions des pensionnats

Ce programme soutient un règlement juste et durable en lien avec les séquelles laissées par les pensionnats indiens, et en faisant la promotion de la réconciliation avec les anciens élèves, leurs familles et leurs collectivités et l'ensemble de la population canadienne. Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada assure l'application de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, un règlement multipartite négocié sous la surveillance des tribunaux, en réglant les demandes d'indemnisation pour sévices dans le cadre du Processus d'évaluation indépendant et en s'acquittant des obligations du gouvernement du Canada envers la Commission de témoignage et de réconciliation. Outre les obligations juridiques auxquelles est tenu Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, le Ministère encourage la réconciliation entre le gouvernement du Canada et les Autochtones, de même qu'entre les Autochtones

et les non Autochtones, au moyen d'initiatives de réconciliation précises. La résolution équitable des questions liées aux pensionnats indiens contribue à améliorer les relations entre les Autochtones et l'ensemble des Canadiens et renforce les collectivités autochtones.

- **Programme 1.4** – Affaires individuelles des Premières Nations

Ce programme contribue à assurer l'administration des responsabilités législatives et administratives du gouvernement fédéral liées à l'inscription, à l'appartenance, aux certificats de statut et aux successions. Les résultats, qui sont obtenus au moyen de services directs auprès des clients et de partenariats avec les Premières Nations, consistent à déterminer l'admissibilité à l'inscription sous le régime de la *Loi sur les Indiens*, à délivrer les preuves d'inscription, comme le certificat sécurisé de statut indien, et à administrer les successions sous le régime de la *Loi sur les Indiens*. Grâce à la prestation de services centrés sur le client, la bonne administration des affaires individuelles contribue au bien-être des personnes, des familles et des collectivités des Premières Nations.

Résultat stratégique 2

Le gouvernement – Soutenir une bonne gouvernance, les droits et les intérêts des peuples autochtones.

- **Programme 2.1** – Droits et intérêts des Autochtones

Ce programme vise à renforcer la collaboration entre les gouvernements et les groupes autochtones en favorisant le respect mutuel, la confiance, la compréhension, le partage des responsabilités, la responsabilisation, le dialogue et la négociation relativement aux droits et aux intérêts des peuples autochtones. Des partenariats seront engagés pour favoriser le renforcement du bien-être social, économique et culturel des collectivités autochtones et établir ainsi des conditions favorables à la participation active à la société canadienne. Le programme vise également le respect des obligations constitutionnelles et historiques et de la politique publique par les moyens suivants : la négociation d'ententes qui définissent clairement les pouvoirs en matière d'adoption de règlements et en ce qui concerne la propriété, l'utilisation et le contrôle des terres et des ressources; l'examen des revendications particulières; la négociation des revendications spéciales; la mise en place de processus à partenaires multiples dans les domaines précisés conjointement par les groupes autochtones et le gouvernement fédéral; et le soutien à la consultation efficace et fructueuse des groupes autochtones et à leur représentation dans l'élaboration des politiques et des programmes fédéraux.

- **Programme 2.2** – Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités

Ce programme vise à instaurer et à maintenir des partenariats à l'appui des traités antérieurs et postérieurs à 1975, par lesquels le Canada s'acquitte de ses obligations légales tout en tenant compte des droits et des intérêts des Autochtones. Ce programme permet d'aider les collectivités autochtones à préciser leurs intérêts, à participer à des activités économiques, à gérer et à mettre en valeur les terres et les ressources, le cas échéant. Il aide aussi à démontrer l'importance des traités et des partenariats connexes entre la Couronne et les peuples autochtones. Cela consiste à respecter les obligations du Canada énoncées dans les accords de règlement et à améliorer la collaboration entre le Canada et les Autochtones ainsi qu'entre le Canada et les groupes autochtones ayant conclu un traité avant ou après 1975. L'instauration et le maintien de partenariats honorant les traités antérieurs et postérieurs à 1975 contribuent à l'essor de collectivités autochtones saines, autonomes et viables et favorisent du même coup l'offre de programmes et de services indispensables à la santé et à l'évolution des citoyens autochtones et des collectivités autonomes. Ce programme a recouru au financement des paiements de transfert suivants : Rentes versées aux Indiens - Paiements en vertu de traités; Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales; Subvention au gouvernement du Nunatsiavut pour la mise en œuvre de l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador en vertu de la *Loi sur l'Accord sur les revendications territoriales des Inuits du Labrador*; Subventions pour la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale; Subventions aux Premières nations participants et à l'Autorité scolaire des premières nation en vertu de la *Loi sur la compétence des Premières nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique*; Contributions pour appuyer la négociation et la mise en œuvre d'ententes ou d'initiatives de traités, de revendications et d'autonomie gouvernementale; Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques; Contributions pour favoriser l'essor de régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations.

- **Programme 2.3** – Gouvernance et institutions gouvernementales

Ce programme permet d'appuyer les gouvernements des Premières Nations ainsi que les institutions et les organisations de gouvernance autochtone par le biais de programmes de base et ciblés. Cet appui a pour but de favoriser le renforcement des capacités de la fonction publique autochtone, des élus et des entités qui administrent des services regroupés pour le compte des gouvernements et des collectivités des Premières Nations ou qui leur procurent ces services. Les gouvernements des Premières Nations transparents et responsables attirent les investissements, créent des possibilités et offrent un soutien efficace à leurs citoyens. Les institutions et les organisations transparentes et responsables renforcent la structure des gouvernements autochtones partout au Canada, aident les collectivités autochtones et leur gouvernement à attirer des investissements, et contribuent à encourager la participation des Autochtones à l'économie du Canada. En définitive, l'adoption de bonnes pratiques de gouvernance est essentielle à la participation active des Autochtones à la société et à l'économie du Canada.

Résultat stratégique 3

Les terres et l'économie – Participation entière des Premières Nations, des Métis, des Indiens non inscrits et des collectivités et des particuliers inuits à l'économie.

- **Programme 3.1** – Infrastructure et capacité

Ce programme aide les collectivités des Premières Nations à acquérir, à construire, à posséder, à exploiter et à entretenir une infrastructure de base qui protège leur santé et leur sécurité et leur permet de s'intégrer à l'économie. Le sous-programme Aide à la gestion des urgences soutient les quatre piliers de la gestion des urgences dans les réserves : atténuation, préparation, intervention et rétablissement. D'autres programmes apportent du financement et des conseils pour les besoins du logement et du développement des capacités, ainsi que pour les infrastructures communautaires, entre autres les systèmes d'approvisionnement en eau et de traitement des eaux usées, les établissements d'enseignement, les routes et les ponts, l'électrification et les immeubles communautaires. En fin de compte, ce programme permet aux Premières Nations de participer plus pleinement à l'économie canadienne, par l'établissement d'un ensemble d'infrastructures sûres et conformes aux normes établies et d'une infrastructure de logement répondant aux besoins des collectivités des Premières Nations, en plus de soutenir les quatre piliers de la gestion des urgences.

- **Programme 3.2** – Développement économique des communautés

L'appui au développement des communautés favorise la participation à l'économie et la prospérité économique des Autochtones au Canada. Ce programme est inspiré du *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones* et de sa vision de l'amélioration de la valeur des actifs autochtones, et contribue à l'atteinte du résultat stratégique Les terres et l'économie en appuyant les activités qui jettent les bases du développement économique. Par cet important rôle de soutien, le Programme Développement économique des communautés devrait favoriser une plus grande autonomie, la participation à l'économie globale, ainsi que le bien-être des collectivités.

- **Programme 3.3** – Participation des Autochtones vivant en milieu urbain

Ce programme favorise la participation des Autochtones vivant en milieu urbain et des collectivités autochtones urbaines à l'économie. Le programme comporte deux volets : Soutien de la capacité communautaire et Partenariats urbains. Le volet Soutien de la capacité communautaire assure le financement d'organisations communautaires autochtones afin de jeter des bases solides et stables permettant de réaliser des initiatives qui augmentent le niveau de participation des Autochtones vivant en région urbaine à l'économie. Le volet Partenariats urbains encourage les partenariats et la planification communautaire et vise à favoriser les investissements dans des projets qui permettront d'accroître la participation des Autochtones des milieux urbains à l'économie. Pour obtenir des résultats plus substantiels auprès des collectivités autochtones vivant en milieu urbain, le programme collabore avec les principaux intervenants afin de réaliser des mesures de planification stratégique, de définir des résultats pour les collectivités, de relever les priorités et de mettre conjointement en œuvre l'initiative. De par son approche, le programme constitue un mécanisme par lequel le gouvernement fédéral collabore avec d'autres gouvernements, les organisations autochtones urbaines ainsi que d'autres intervenants afin d'appuyer les Autochtones et les collectivités vivant en milieu urbain à tirer parti des possibilités sociales et économiques. Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Contributions à l'appui de la stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain.

- **Programme 3.4** – Entrepreneuriat autochtone

Le fait de soutenir les entrepreneurs autochtones favorise la participation à l'économie et la prospérité économique des Autochtones du Canada. Ce programme est inspiré par le *Cadre fédéral pour le développement économique des Autochtones* et sa vision du renforcement de l'entrepreneuriat autochtone. Ensemble, les sous-programmes de ce volet soutiennent la création ou l'expansion d'entreprises autochtones viables en leur donnant accès à des capitaux, à des services de soutien et à des occasions d'affaires. Par cet important rôle de soutien, on s'attend à ce que le programme Entrepreneuriat autochtone influe sur la viabilité à long terme des entreprises autochtones et améliore ainsi la prospérité économique des Autochtones du Canada.

- **Programme 3.5** – Partenariats stratégiques

L'Initiative partenariats stratégiques est un programme horizontal novateur qui a pour objectif d'harmoniser les efforts fédéraux visant à encourager la participation des Autochtones à des projets économiques complexes, surtout des grands projets régionaux et des grands travaux d'exploitation des ressources. L'Initiative partenariats stratégiques offre aux partenaires fédéraux un mécanisme permettant de relever collectivement les nouvelles possibilités, de cibler les décisions en matière d'investissement en plus de rationaliser les processus d'approbation et de demande des programmes afin d'appuyer les collectivités autochtones dès les premières étapes de grands projets économiques complexes. Ainsi, l'Initiative partenariats stratégiques contribue en outre à resserrer les liens avec les partenaires non fédéraux, notamment les gouvernements provinciaux et territoriaux, le secteur privé et les collectivités autochtones. L'Initiative partenariats stratégiques contribue au résultat stratégique Les terres et l'économie en harmonisant les efforts fédéraux, en tirant parti des investissements de la part d'autres ordres de gouvernement et du secteur privé, et en remédiant aux lacunes des programmes pour veiller à ce que les Autochtones du Canada puissent saisir les possibilités liées aux priorités régionales et participer aux grands travaux d'exploitation des ressources et en profiter. Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants : Contributions à l'appui de l'Initiative sur les partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones.

Résultat stratégique 4

Le Nord – Autonomie, prospérité et bien-être des gens et des collectivités du Nord.

- **Programme 4.1** – Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord

Ce programme met l'accent sur la gestion, le développement durable et la surveillance réglementaires des terres, des eaux, des ressources naturelles et de l'environnement du Nord, sur l'exercice du rôle qui incombe au Ministère à titre de gestionnaire des ressources naturelles du gouvernement du Canada au Nunavut et dans les zones extracôtières, ainsi que sur les responsabilités résiduelles suite au transfert de responsabilités aux Territoires du Nord-Ouest et au Yukon. Ce programme consiste notamment à gérer la mise en valeur de ressources pétrolières et gazières; à soutenir la gestion durable de l'exploration et de la mise en valeur active des ressources minérales; à soutenir la saine gestion des sites contaminés ainsi que des terres et des eaux au Nunavut et de celles, peu nombreuses, toujours gérées par Affaires Autochtones et Développement du Nord Canada dans le Nord; assurer la planification de l'utilisation des terres territoriales, y compris de zones prévues aux fins de conservation et de mise en valeur et pour d'autres utilisations. Les résidents du Nord et les Canadiens profiteront des perspectives économiques et du développement durable.

- **Programme 4.2** – Gouvernance et gens du Nord

Ce programme renforce les collectivités et les gens du Nord par : le transfert aux gouvernements territoriaux de responsabilités à l'égard des terres et des ressources naturelles; la promotion de relations intergouvernementales efficaces avec les gouvernements territoriaux et le soutien apporté aux commissaires des territoires; la subvention des coûts des aliments nutritifs périssables et des autres biens essentiels dans les collectivités isolées du Nord; le versement de subventions pour les services hospitaliers et les services de médecins au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest; le travail en collaboration avec les collectivités du Nord en vue de cerner les risques et les défis que posent les changements climatiques; et la promotion des intérêts des Canadiens et des résidents du Nord auprès des forums circumpolaires. Les Canadiens et les résidents du Nord bénéficieront du fait que les gouvernements territoriaux en viendront à exercer davantage de contrôle sur leurs propres affaires.

- **Programme 4.3** – Science et technologies du Nord

Ce programme vise à soutenir la recherche scientifique et la technologie dans le Nord par l'intermédiaire de programmes et de l'infrastructure afin de veiller à ce que la politique nationale et internationale sur les principaux enjeux du Nord soit mieux éclairée grâce à une base de connaissances scientifiques. Il met l'accent sur l'étude et la surveillance des contaminants et de leurs répercussions sur l'écosystème et la santé humaine dans le cadre du Programme de lutte contre les contaminants dans le Nord; l'évaluation, la gestion et la diffusion des données et des résultats scientifiques; l'apport d'une expertise contribuant à éclairer l'élaboration de politiques publiques ainsi que la prise de mesures de contrôle de certains contaminants à l'échelle internationale; et le soutien au travail de mise sur pied de la Station de recherche du Canada dans l'Extrême Arctique. Les résidents du Nord et l'ensemble des Canadiens profiteront d'une base de connaissances propre à soutenir la santé et le développement durable, et du positionnement du Canada en tant que leader international dans le domaine des sciences et des technologies de l'Arctique.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 5.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique**Résultat stratégique 1**

Le Canada a une science et une technologie arctiques de calibre mondial qui appuient le développement et la gérance du Nord canadien, et il est reconnu comme un chef de file dans les questions associées à la recherche circumpolaire.

- **Programme 1.1** – Sciences et technologie pour le Nord

Cette activité de programme vise à assurer une forte présence scientifique dans l'Arctique canadien. Grâce à des partenariats et à des activités internes de sciences et de technologie, la Station de recherche du Canada dans l'Extrême-Arctique disposera de toute la gamme d'information requise pour trouver des solutions efficaces aux enjeux de l'Arctique, élaborer des politiques et des programmes de recherche dans le Nord et faire valoir le Canada comme nation arctique de premier plan. Les connaissances approfondies que la formation et la recherche en science et en technologie dans l'Arctique permettent d'acquérir favorisent l'utilisation durable des terres et des ressources naturelles du Nord.

- **Programme 1.2** – Application des connaissances polaires

Ce programme vise à guider la mise en pratique des sciences et de la technologie polaires. La Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique analysera et diffusera le savoir polaire obtenu par l'entremise de son programme de sciences et de technologie ainsi que des intervenants fédéraux, territoriaux et autres et elle réalisera des investissements afin d'orienter la gestion, les programmes et les politiques; elle fera la promotion des sciences et de la technologie arctiques à l'échelle nationale et internationale; et elle développera les capacités grâce à des possibilités de formation, de diffusion et d'apprentissage. Ainsi, l'accent sera mis sur le savoir polaire qui est pertinent pour les intervenants et qui développe une culture scientifique au Canada.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission canadienne des affaires polaires

Résultat stratégique 1

Accroissement des connaissances sur les régions polaires du Canada.

- **Programme 1.1** – Facilitation de la recherche et communications

Facilitation de la recherche et communications.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens

Résultat stratégique 1

Divulguer et reconnaître la vérité concernant les pensionnats indiens afin de favoriser la guérison et la réconciliation parmi les personnes et les communautés touchées.

- **Programme 1.1** – Vérité et réconciliation

Le programme appuie les activités de recherche, de vérité, de guérison et de commémoration entreprises par la Commission de vérité et de réconciliation. Le programme, qui compte parmi les obligations du Canada en vertu de la Convention de règlement relative aux pensionnats indiens, comprendra la constitution d'un dossier historique portant sur le système et les séquelles des pensionnats indiens, la consignation de déclarations ainsi que des activités de guérison et de commémoration. Le programme dispose d'un financement réparti sur cinq ans, après quoi il mettra fin à ses activités.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Affaires indiennes et du Nord canadien										
–	1 069 154 628	–	–	1 069 154 628	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	278 127 454	–	278 127 454	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	112 682 479	–	112 682 479	1c	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	34 834 093	34 834 093		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	(950 000)	(950 000)		Virement au :				
–	–	–	(789 000)	(789 000)		crédit 1 (Pêches et Océans)				
–	–	–	(310 000)	(310 000)		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	(300 000)	(300 000)		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	(300 000)	(300 000)		crédit 10 (Ressource naturelles)				
–	–	–	(6 259 365)	(6 259 365)		Affectation réputée au crédit 7 (Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique) ²				
–	1 069 154 628	390 809 933	26 225 728	1 486 190 289		Total — Crédit 1	1 264 223 992	221 966 297	–	1 141 408 972
–	35 946 145	–	–	35 946 145	5	Dépenses en capital				
–	–	4 501 519	–	4 501 519	5a	Dépenses en capital				
–	–	100 000	–	100 000	5c	Dépenses en capital				
–	–	–	15 166 921	15 166 921		Virement du :				
–	–	–	1 988 261	1 988 261		CT, crédit 5 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 33 ¹				
–	35 946 145	4 601 519	17 155 182	57 702 846		Total — Crédit 5	57 134 402	568 444	–	39 030 056
–	6 936 151 589	–	–	6 936 151 589	10	Subventions et contributions				
–	–	108 122 639	–	108 122 639	10a	Subventions et contributions				
–	–	119 273 013	–	119 273 013	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	1 341 357	1 341 357		Virement du :				
–	–	–	25 000	25 000		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	–	–		crédit 1 (Bureau de l'infrastructure du Canada)				
–	–	–	1 340 000	1 340 000		crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	40 000	40 000		crédit 5 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	1 000 000	1 000 000		crédit 5 (Commission de la capitale nationale)				
–	–	–	320 000	320 000		crédit 10 (Pêches et Océans)				
–	–	–	665 323	665 323		crédit 10 (Santé)				
–	–	–	1 150 000	1 150 000		CT, crédit 5 ¹				
–	–	–	(88 624)	(88 624)		Virement au :				
–	–	–	(497 000)	(497 000)		crédit 1 (Agence Parcs Canada)				
–	–	–	–	–		crédit 5 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	(25 000)	(25 000)		crédit 5 (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme)				
–	–	–	(1 700 000)	(1 700 000)		crédit 5 (Santé)				

						Affectation réputée au crédit 9 (Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique) ²				
			(1 716 972)	(1 716 972)						
	6 936 151 589	227 395 652	1 854 084	7 165 401 325		Total — Crédit 10	6 486 296 604	679 104 721	—	6 319 998 924
	58 711 047	2 612 108	(5 101 177)	56 221 978	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	56 221 978	—	—	60 728 768
	26 730 568	—	—	26 730 568	(S)	Contributions relatives à l'infrastructure des Premières Nations	26 730 568	—	—	26 502 251
	82 100	—	228	82 328	(S)	Ministre des Affaires autochtones et du développement du Nord canadien — Traitement et allocation pour automobile	82 328	—	—	80 300
	54 588 925	—	2 823 445	57 412 370	(S)	Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des <i>Lois sur le règlement des revendications territoriales globales</i>	57 412 370	—	—	69 051 514
	2 000 000	—	155 491	2 155 491	(S)	Obligations relatives aux garanties de prêts accordés aux Indiens pour le logement et le développement économique	2 155 491	—	—	93 106
32 490 796	—	—	—	32 490 796	(S)	Paiement sur le Trésor en vertu de prêts garantis émis du Compte d'expansion économique des Indiens (limite autorisée 60 000 000 \$)	—	—	32 490 796	—
	2 637 866	—	(2 129 873)	507 993	(S)	Paiements d'indemnités aux bénéficiaires des revendications territoriales globales pour des redevances sur les ressources	507 993	—	—	3 486 346
	1 400 000	—	453 406	1 853 406	(S)	Rentes versées aux Indiens – Paiements en vertu de traités	1 853 406	—	—	2 124 013
	15 000	—	(15 000)	—	(S)	Comité chargé des cas d'invalidité dus au mercure dans les bandes indiennes de Grassy Narrows et d'Islington	—	—	—	—
	—	—	727 665	727 665	(S)	Montants adjugés par une cour	727 665	—	—	5 599 688
	—	—	372 556	372 556	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	372 556	—	—	3 944 447
2 198 157	—	—	853 215	3 051 372	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 575 313	622 844	853 215	1 247 040
	—	—	—	—		Crédits non requis pour l'exercice en cours	—	—	—	18 357 713
34 688 953	8 187 417 868	625 419 212	43 374 950	8 890 900 983		Total budgétaire	7 955 294 666	902 262 306	33 344 011	7 691 653 138
	39 903 000	—	—	39 903 000	L15	Prêts à des revendicateurs autochtones (Brut)	19 232 247	20 670 753	—	16 499 617
48 517 156	30 400 000	—	—	78 917 156	L20	Prêts aux Premières nations de la Colombie-Britannique	18 729 430	11 670 570	48 517 156	21 948 888
					L40	Prêts au gouvernement du Territoire du Yukon pour consentir des prêts en deuxième hypothèque aux habitants du territoire aux termes de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et de la <i>Loi no 3 de 1975 portant affectation de crédits</i> . Limite 320 000 \$ (Brut)	—	—	305 503	—
305 503	—	—	—	305 503						

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
6 550 860	–	–	–	6 550 860	L55	Provision à la Caisse de prêts aux Inuits pour les prêts consentis aux Inuits afin de promouvoir les activités commerciales telles qu'établies par le crédit 546 de la <i>Loi des subsides no 3 de 1953</i> et telle que modifiée par le crédit 37b de la <i>Loi de crédits no 4 pour 1995-1996</i> . Limite 6 633 697 \$ (Net)	–	–	6 550 860	–
5 000 000	–	–	–	5 000 000	L81a	Prêts destinés à l'établissement ou à l'expansion des petites entreprises du Territoire du Yukon en vertu du Compte de prêts aux petites entreprises du Territoire du Yukon. Limite 5 000 000 \$ (<i>Loi no 4 de 1969 portant affectation de crédits</i>) (Net)	–	–	5 000 000	–
60 373 519	70 303 000	–	–	130 676 519		Total non budgétaire	37 961 677	32 341 323	60 373 519	38 448 505
34 688 953	8 187 417 868	625 419 212	43 374 950	8 890 900 983		Total du ministère —	7 955 294 666	902 262 306	33 344 011	7 691 653 138
60 373 519	70 303 000	–	–	130 676 519		Budgétaire	37 961 677	32 341 323	60 373 519	38 448 505
						Non budgétaire				
						Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique³				
–	–	1	–	1	3a	Dépenses du programme				
–	–	263 077	–	263 077	3c	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	6 259 365	6 259 365		crédit 7				
–	–	–	1 716 972	1 716 972		crédit 9				
–	–	–	67 190	67 190		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	1 169 534	1 169 534		Affectation réputée du crédit 1 (Commission canadienne des affaires polaires) ²				
–	–	263 078	9 213 061	9 476 139		Total — Crédit 3	7 896 157	1 579 982	–	–
–	–	–	(6 259 365)	(6 259 365)	7	Virement au crédit 3c				
–	–	–	6 259 365	6 259 365		Affectation réputée du crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien) ²				
–	–	–	–	–		Total — Crédit 7	–	–	–	–
–	–	–	(1 716 972)	(1 716 972)	9	Virement au crédit 3c				
–	–	–	1 716 972	1 716 972		Affectation réputée du crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien) ²				
–	–	–	–	–		Total — Crédit 9	–	–	–	–

–	–	–	390 554	390 554	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	390 554	–	–	–
–	–	263 078	9 603 615	9 866 693		Total de l'organisme — Budgétaire	8 286 711	1 579 982	–	–
–	2 434 137	–	–	2 434 137	1	Commission canadienne des affaires polaires³ Dépenses du programme				
–	–	–	(1 169 534)	(1 169 534)		Affectation réputée au crédit 3 (Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique) ²				
–	2 434 137	–	(1 169 534)	1 264 603		Total — Crédit 1	1 264 603	–	–	2 236 843
–	139 948	–	(116 624)	23 324	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	23 324	–	–	118 424
–	2 574 085	–	(1 286 158)	1 287 927		Total de l'organisme — Budgétaire	1 287 927	–	–	2 355 267
–	3 600 757	–	–	3 600 757	1	Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens⁴ Dépenses du programme				
–	–	–	2 750 185	2 750 185		Virement du : CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	100 309	100 309		CT, crédit 30 ¹				
–	3 600 757	–	2 850 494	6 451 251		Total — Crédit 1	5 922 532	528 719	–	5 788 405
–	59 401	–	–	59 401	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	59 401	–	–	206 332
–	3 660 158	–	2 850 494	6 510 652		Total de l'organisme — Budgétaire	5 981 933	528 719	–	5 994 737
–	–	–	–	–		Greffé du Tribunal des revendications particulières⁵ Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	1 312 698
–	–	–	–	–		Total de l'organisme — Budgétaire	–	–	–	1 312 698
34 688 953	8 193 652 111	625 682 290	54 542 901	8 908 566 255		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	7 970 851 237	904 371 007	33 344 011	7 701 315 840
60 373 519	70 303 000	–	–	130 676 519		Non budgétaire	37 961 677	32 341 323	60 373 519	38 448 505

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Affectation réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

³ Conformément à la *Loi no 2 du plan d'action économique de 2014*, la *Loi sur la Commission canadienne des affaires polaires* a été abrogée à compter du 1er juin 2015. Tous les droits, les biens meubles ou les biens personnels et l'immeuble ou le bien réel et toutes les obligations de la Commission canadienne des affaires polaires ont été transférés à la Station canadienne de recherche de l'Extrême-Arctique.

⁴ La Commission a rempli son mandat et a rendu son rapport final le 15 décembre 2015. L'organisation a cessé ses opérations le 31 décembre 2015.

⁵ La *Loi n° 1 du plan d'actions économique de 2014* et le décret C.P. 2014-1106, ont créé le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, à compter du 1er novembre 2014. Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs devient le seul fournisseur de ressources et de personnel pour onze tribunaux administratifs, incluant le Greffé du Tribunal des revendications particulières.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Affaires autochtones et du Nord				
Affaires indiennes et du Nord canadien				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	1 049 479 110	1 028 789 332	20 689 778	—
Transmission de documents pensionnats indiens	8 992 074	8 676 653	315 421	—
Affectation des règlements.....	296 317 585	228 321 291	67 996 294	—
Réaménagement des effectifs.....	2 812 361	885 076	1 927 285	—
Bloquées.....	131 039 420	—	131 039 420	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	2 450 261	2 448 360	1 901	—
	<i>1 486 190 289</i>	<i>1 264 223 992</i>	<i>221 966 297</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	57 702 846	57 134 402	568 444	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions.....	6 403 231 145	6 402 279 036	952 109	—
Programme d'assistance de gestion des urgences.....	75 560 640	74 560 945	999 695	—
Financement pour les réservoirs essentiels de stockage de carburant dans les collectivités des Premières nations.....	7 575 000	5 521 302	2 053 698	—
Investissements d'atténuation dans les Premières nations	3 935 321	3 935 321	—	—
Bloquées.....	675 099 219	—	675 099 219	—
	<i>7 165 401 325</i>	<i>6 486 296 604</i>	<i>679 104 721</i>	—
Montants législatifs	181 606 523	147 639 668	622 844	33 344 011
	8 890 900 983	7 955 294 666	902 262 306	33 344 011
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique				
Crédit 3 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	7 583 167	6 003 186	1 579 981	—
Subventions et contributions.....	1 892 972	1 892 971	1	—
	<i>9 476 139</i>	<i>7 896 157</i>	<i>1 579 982</i>	—
Montants législatifs	390 554	390 554	—	—
	9 866 693	8 286 711	1 579 982	—

Commission canadienne des affaires polaires				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	344 603	344 603	—	—
Subventions et contributions	920 000	920 000	—	—
	<i>1 264 603</i>	<i>1 264 603</i>	—	—
Montants législatifs	23 324	23 324	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	1 287 927	1 287 927	—	—
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	5 922 576	5 922 532	44	—
Bloquées	528 675	—	528 675	—
	<i>6 451 251</i>	<i>5 922 532</i>	<i>528 719</i>	—
Montants législatifs	59 401	59 401	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	6 510 652	5 981 933	528 719	—
Total du portefeuille ministériel	8 908 566 255	7 970 851 237	904 371 007	33 344 011

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Affaires indiennes et du Nord canadien												
Éducation	32 176 832	32 093 488	700 000	685 416	1 772 355 580	1 772 355 580	–	–	1 805 232 412	1 805 134 484	–	–
Développement social	17 502 314	17 428 874	–	–	1 749 934 297	1 749 934 297	–	–	1 767 436 611	1 767 363 171	–	–
Résolution des questions des pensionnats	492 484 026	312 340 528	200 000	200 000	4 273 300	4 273 300	–	–	496 957 326	316 813 828	–	–
Affaires individuelles des Premières Nations	21 846 204	21 724 001	639 000	637 747	7 202 582	7 202 582	–	–	29 687 786	29 564 330	–	–
Droits et intérêts des Autochtones	46 005 773	44 826 892	321 371	315 200	804 125 144	131 854 307	–	–	850 452 288	176 996 399	70 303 000	37 961 677
Gestion et mise en œuvre des ententes et des traités	271 658 689	270 424 379	121 795	115 176	787 628 159	787 628 159	–	–	1 059 408 643	1 058 167 714	–	–
Gouvernance et institutions gouvernementales	39 389 571	39 389 571	38 929	–	382 768 513	382 768 513	–	–	422 197 013	422 158 084	–	–
Infrastructure et capacité	33 150 774	30 832 795	184 900	171 247	1 266 418 549	1 263 209 665	–	–	1 299 754 223	1 294 213 707	–	–
Développement économique des communautés	159 738 867	125 839 730	280 350	227 694	170 736 578	167 111 578	–	–	330 755 795	293 179 002	48 517 156	–
Participation des Autochtones vivant en milieu urbain	1 351 875	1 337 365	–	–	48 999 433	48 999 433	–	–	50 351 308	50 336 798	–	–
Entrepreneuriat autochtone	5 167 933	5 088 318	–	–	35 474 312	35 474 312	–	–	40 642 245	40 562 630	–	–
Partenariats stratégiques	8 996 342	8 996 342	–	–	30 652 147	30 652 147	–	–	39 648 489	39 648 489	–	–
Gestion des terres, des ressources et de l'environnement du Nord	142 175 029	131 313 753	458 884	400 487	48 872 994	48 872 994	–	–	191 506 907	180 587 234	–	–
Gouvernance et gens du Nord	13 058 273	11 392 043	132 530	130 619	135 943 958	135 943 958	–	–	149 134 761	147 466 620	11 856 363	–
Science et technologies du Nord	6 471 398	6 176 019	52 376 628	52 259 141	6 012 123	6 012 123	–	–	64 860 149	64 447 283	–	–
Services internes	293 076 829	269 111 578	2 248 459	1 991 675	–	–	2 450 261	2 448 360	292 875 027	268 654 893	–	–
Total partiel	1 584 250 729	1 328 315 676	57 702 846	57 134 402	7 251 397 669	6 572 292 948	2 450 261	2 448 360	8 890 900 983	7 955 294 666	130 676 519	37 961 677
Revenus affectés aux dépenses	(2 450 261)	(2 448 360)	–	–	–	–	(2 450 261)	(2 448 360)	–	–	–	–
Total du ministère	1 581 800 468	1 325 867 316	57 702 846	57 134 402	7 251 397 669	6 572 292 948	–	–	8 890 900 983	7 955 294 666	130 676 519	37 961 677
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique												
Application des connaissances polaires	1 048 015	932 049	–	–	156 000	156 000	–	–	1 204 015	1 088 049	–	–
Sciences et technologie pour le Nord	4 972 540	3 654 949	–	–	1 736 972	1 736 971	–	–	6 709 512	5 391 920	–	–
Services internes	1 953 166	1 806 742	–	–	–	–	–	–	1 953 166	1 806 742	–	–
Total de l'organisme	7 973 721	6 393 740	–	–	1 892 972	1 892 971	–	–	9 866 693	8 286 711	–	–

Commission canadienne des affaires polaires												
Facilitation de la recherche et communications	266 672	266 672	–	–	920 000	920 000	–	–	1 186 672	1 186 672	–	–
Services internes	101 255	101 255	–	–	–	–	–	–	101 255	101 255	–	–
Total de l'organisme	367 927	367 927	–	–	920 000	920 000	–	–	1 287 927	1 287 927	–	–
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens												
Vérité et réconciliation	5 059 245	4 530 570	–	–	–	–	–	–	5 059 245	4 530 570	–	–
Services internes	1 451 407	1 451 363	–	–	–	–	–	–	1 451 407	1 451 363	–	–
Total de l'organisme	6 510 652	5 981 933	–	–	–	–	–	–	6 510 652	5 981 933	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 596 652 768	1 338 610 916	57 702 846	57 134 402	7 254 210 641	6 575 105 919	–	–	8 908 566 255	7 970 851 237	130 676 519	37 961 677

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Affaires indiennes et du Nord canadien									
Subventions									
–	706 292 860	–	(2 808 824)	703 484 036	Subventions aux Premières nations pour le règlement de revendications particulières et spéciales négocié par le ou imposé par le Tribunal des revendications particulières	29 213 199	674 270 837	–	36 459 354
–	444 682 118	760 558	(8 901 845)	436 540 831	Subventions pour la mise en œuvre des ententes sur les revendications territoriales globales et l'autonomie gouvernementale	436 540 831	–	–	415 905 951
–	230 370 291	–	(72 621 293)	157 748 998	Subvention pour le financement du soutien des bandes	157 748 998	–	–	154 748 327
–	53 301 000	–	–	53 301 000	Subventions au gouvernement des Territoires du Nord-Ouest et au gouvernement du Nunavut pour les services de santé dispensés aux Indiens et aux Inuits	53 301 000	–	–	52 256 000
–	10 633 304	–	–	10 633 304	Subvention à la bande indienne de Miawpukek pour appuyer des programmes désignés	10 633 304	–	–	10 424 808
–	10 000 000	–	(2 676 346)	7 323 654	Subventions visant à fournir un soutien au revenu aux qui habitent dans les réserves indiennes	7 323 654	–	–	9 394 115
–	8 250 036	162 500	(1 055 978)	7 356 558	Subvention pour l'évolution politique des territoires, particulièrement en ce qui concerne le transfert des responsabilités	7 356 558	–	–	8 632 697
–	1 500 000	–	(505 880)	994 120	Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuit	994 120	–	–	1 047 102
–	600 000	–	(600 000)	–	Subvention aux Premières Nations participantes et à l'Autorité scolaire des Premières Nations en vertu de la <i>Loi sur la compétence des Premières Nations en matière d'éducation en Colombie-Britannique</i>	–	–	–	–
–	500 000	–	–	500 000	Subvention accordée à l'Administration financière des Nations en vertu de la <i>Loi sur la gestion financière et statistique des Première Nations</i>	500 000	–	–	500 000
–	300 000	–	–	300 000	Subventions aux bandes indiennes de la Colombie-Britannique tenant lieu d'une rente par habitant	300 000	–	–	300 000
–	290 000	–	(290 000)	–	Subventions afin d'appuyer l'avancement de la science et de la technologie dans le Nord	–	–	–	–
–	150 000	–	(140 742)	9 258	Subventions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	9 258	–	–	8 007
–	45 000	–	–	45 000	Subventions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	45 000	–	–	35 000

					(S) Subventions aux organismes autochtones identifiés pour recevoir des paiements à l'égard des revendications en vertu des lois sur le règlement des revendications territoriales globales	57 412 370	–	–	69 051 514
–	54 588 925	–	2 823 445	57 412 370					
–	1 400 000	–	453 406	1 853 406	(S) Rentes versées aux Indiens — Paiements en vertu de traités	1 853 406	–	–	2 124 013
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	18 357 713
–	1 522 903 534	923 058	(86 324 057)	1 437 502 535	Total — Subventions	763 231 698	674 270 837	–	779 244 601
Contributions									
–	1 371 530 321	40 000 000	(11 715 301)	1 399 815 020	Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation primaire et secondaire des Premières Nations	1 399 815 020	–	–	1 370 659 613
–	1 121 408 108	90 574 999	(85 262 761)	1 126 720 346	Contributions pour appuyer la construction et l'entretien des infrastructures communautaires	1 124 511 157	2 209 189	–	1 103 841 614
–	1 014 725 872	–	17 777 055	1 032 502 927	Contributions visant à fournir un soutien au revenu aux qui habitent dans les réserves indiennes	1 032 502 927	–	–	991 939 516
–	672 053 368	11 100 000	25 636 416	708 789 784	Contributions pour fournir des services de protection et de prévention aux femmes, aux enfants et aux familles qui résident ordinairement dans une réserve	708 789 784	–	–	678 553 838
–	342 885 217	–	(7 783 824)	335 101 393	Contributions pour favoriser l'essor du régime d'éducation postsecondaire des Premières Nations et des Inuits	335 101 393	–	–	331 538 650
–	270 102 481	24 452 110	44 172 040	338 726 631	Contributions pour appuyer la négociation et la mise en œuvre d'ententes ou d'initiatives de traités, de revendications et d'autonomie gouvernementale	338 726 631	–	–	276 299 062
–	172 059 931	–	8 875 310	180 935 241	Contributions pour appuyer la gestion des terres et le développement économique	180 935 241	–	–	177 363 950
–	118 853 415	–	104 072 546	222 925 961	Contributions servant à la prestation de services publics dans le domaine du soutien aux gouvernements indiens et à l'établissement de systèmes solides de gouvernance, d'administration et de responsabilisation	222 925 961	–	–	219 697 456
–	68 498 325	–	–	68 498 325	Contribution pour appuyer l'accès aux aliments sains dans les collectivités isolées du Nord	68 498 325	–	–	65 499 766
–	67 977 822	46 233 485	(1 229 294)	112 982 013	Contributions pour appuyer la gestion des urgences dans le cadre des activités dans les réserves	111 982 318	999 695	–	105 299 211
–	51 172 210	–	(2 172 777)	48 999 433	Contributions à l'appui de la Stratégie pour les Autochtones vivant en milieu urbain	48 999 433	–	–	47 494 745
–	44 473 327	–	(1 621 206)	42 852 121	Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la préservation et l'entretien, l'assainissement et la gestion de la fermeture des sites contaminés au Yukon	42 852 121	–	–	51 251 987
–	36 376 000	2 000 000	(1 985 211)	36 390 789	Contributions visant à accroître la participation des jeunes Inuits et des Premières Nations aux possibilités en éducation et sur le marché du travail	36 390 789	–	–	49 660 015
–	31 700 000	–	(1 047 853)	30 652 147	Contributions pour appuyer l'Initiative sur les partenariats stratégiques pour le développement économique des Autochtones	30 652 147	–	–	24 183 110
–	26 250 569	462 000	(9 012 818)	17 699 751	Contributions au titre des consultations et de l'élaboration des politiques	16 074 751	1 625 000	–	15 468 247
–	19 943 025	–	(8 564 840)	11 378 185	Contributions pour promouvoir l'utilisation, le développement, la conservation et la protection sécuritaires des ressources naturelles ainsi que le développement scientifique dans le Nord	11 378 185	–	–	14 643 024

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	10 940 796	–	10 231 365	21 172 161	Contributions pour appuyer la capacité organisationnelle de base des organismes représentant les Autochtones	21 172 161	–	–	21 108 800
–	10 833 108	–	12 049 236	22 882 344	Contributions versées aux Premières Nations pour la gestion de sites contaminés	22 882 344	–	–	29 434 295
–	7 982 403	–	(3 460 024)	4 522 379	Contributions aux bandes indiennes pour l'administration de l'inscription	4 522 379	–	–	4 341 747
–	3 943 588	11 000 000	(42 396)	14 901 192	Programme de contributions de l'Interlocuteur fédéral	14 901 192	–	–	7 441 474
–	1 907 111	–	1 570 154	3 477 265	Contributions pour promouvoir le développement social et politique dans le Nord	3 477 265	–	–	3 888 846
–	1 830 000	–	584 758	2 414 758	Contributions afin d'appuyer l'avancement de la science et de la technologie dans le Nord	2 414 758	–	–	2 396 736
–	1 717 900	–	–	1 717 900	Paiements de transfert au gouvernement du Yukon pour la restauration de la fosse de bitume de Marwell dans le cadre du Programme des sites contaminés	1 717 900	–	–	90 600
–	72 083	–	379 917	452 000	Contribution au titre de services de consultation fournis aux Inuits dans le Sud	452 000	–	–	187 000
–	26 730 568	–	–	26 730 568	(S) Contributions relatives à l'infrastructure des Premières Nations	26 730 568	–	–	26 502 251
–	–	650 000	4 500	654 500	Contributions aux groupes de survivants des pensionnats indiens qui souhaitent régler leur réclamation de façon collective dans le cadre du processus d'évaluation	654 500	–	–	646 426
–	–	–	–	–	Contributions visant à offrir des programmes aux parents à Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	37 357 835
–	5 495 967 548	226 472 594	91 454 992	5 813 895 134	Total — Contributions	5 809 061 250	4 833 884	–	5 656 789 814
–	7 018 871 082	227 395 652	5 130 935	7 251 397 669	Total du ministère	6 572 292 948	679 104 721	–	6 436 034 415
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique									
Subventions									
–	–	–	156 000	156 000	Subventions aux particuliers, aux organisations, aux associations et aux institutions pour soutenir la recherche et des activités qui ont trait aux régions polaires	156 000	–	–	–
–	–	–	10 000	10 000	Subventions afin d'appuyer l'avancement des sciences et des technologies nordiques	10 000	–	–	–
–	–	–	166 000	166 000	Total — Subventions	166 000	–	–	–
Contributions									
–	–	–	1 726 972	1 726 972	Contributions afin d'appuyer l'avancement des sciences et des technologies nordiques	1 726 971	1	–	–
–	–	–	1 892 972	1 892 972	Total de l'organisme	1 892 971	1	–	–

Commission canadienne des affaires polaires									
Subventions									
					Subventions aux particuliers, aux organisations, aux associations et aux institutions pour soutenir la recherche et des activités qui ont trait aux régions polaires				
-	1 086 000	-	(166 000)	920 000		920 000	-	-	1 086 000
Contributions									
					Contributions aux particuliers, aux organisations, aux associations et aux institutions pour soutenir la recherche et des activités qui ont trait aux régions polaires				
-	10 000	-	(10 000)	-		-	-	-	10 000
-	1 096 000	-	(176 000)	920 000	Total de l'organisme	920 000	-	-	1 096 000
-	7 019 967 082	227 395 652	6 847 907	7 254 210 641	Total du portefeuille ministériel	6 575 105 919	679 104 722	-	6 437 130 415

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Affaires indiennes et du Nord canadien			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Services internes fournis à d'autres ministères	2 450 261	2 448 360	3 135 018
Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	2 450 261	2 448 360	3 135 018

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Affaires indiennes et du Nord canadien		
Autres revenus —		
Revenus de placements — ¹		
Prêts, placements et avances —		
Programme de prêts garantis pour le développement économique des Indiens	20 357	12 978
Conseil des Premières nations du Yukon — Aînés	102 556	148 828
Programme de prêts garantis pour le logement sur réserve	1 625 130	5 031 956
Revendicateurs autochtones	1 595 442	1 973 878
Premières nations de la Colombie-Britannique	474 188	581 941
Prêt perpétuel de la bande Stoney	11 688	11 688
Autres comptes —		
Esso Ltd — Projet Norman Wells — Bénéfices	10 470 635	74 778 532
	14 299 996	82 539 801
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Remboursement de frais de fonctionnement et d'entretien	47 967 487	51 502 344
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent —		
Fonctionnement et entretien	10 306 337	15 968 306
	58 273 824	67 470 650
Ventes de biens et de services —		
Droits et privilèges —		
Exploitation minière du Canada —		
Permis	17 426	114 921
Redevances	17 319 572	59 931 213
Redevances pétrolières et gazières	—	195 223
Redevances — Carrières	842 832	972 621
	18 179 830	61 213 978
Services de nature non réglementaire	252 693	47 552
Autres frais et droits	2 448 360	3 135 018
	20 880 883	64 396 548
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	853 215	2 675 284

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers —		
Intérêts provenant de comptes débiteurs échus	522 787	80 741
Location et utilisation de biens publics	1 446 396	1 703 257
Ventes de biens et de produits d'information	1 579	60 304
Divers	248 178	69 918
	<hr/> 2 218 940	<hr/> 1 914 220
Total du ministère	96 526 858	218 996 503
Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	13 019	–
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	16 783	–
	<hr/> 29 802	<hr/> –
Total de l'organisme	29 802	–
Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	–	184
	<hr/> –	<hr/> 184
Total de l'organisme	–	184
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Revenus de placements	14 299 996	82 539 801
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	58 303 626	67 470 834
Ventes de biens et de services	20 880 883	64 396 548
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	853 215	2 675 284
Revenus divers	2 218 940	1 914 220
	<hr/> 96 556 660	<hr/> 218 996 687
Total du portefeuille ministériel	96 556 660	218 996 687

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 3

Comptes publics du Canada

2015-2016

Affaires mondiales

**Affaires étrangères, Commerce
et Développement**

Corporation commerciale canadienne

**Exportation et développement Canada
(Compte du Canada)**

**Centre de recherches pour le
développement international**

**Commission mixte internationale
(section canadienne)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	3.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	3.7
Détail budgétaire par affectation.....	3.13
Programmes.....	3.15
Paiements de transfert.....	3.17
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	3.22
Revenus	3.23

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Affaires étrangères, Commerce et Développement

Résultat stratégique 1

Développement international et réduction de la pauvreté - La pauvreté est réduite et la sécurité internationale et la démocratie sont accrues pour les gens vivant dans des pays où le Canada intervient.

- **Programme 1.1** – Développement international

Le programme Développement international contribue à réduire la pauvreté grâce à un soutien au développement à long terme dans les pays en développement qui ont démontré qu'ils avaient la capacité de planifier et de promouvoir des initiatives de réduction de la pauvreté. Afin d'optimiser les retombées, le programme définit ses priorités en fonction de thèmes proposés par les pays partenaires et dans des domaines où le Canada possède une certaine expertise, comme la croissance économique durable, les enfants et les jeunes ainsi que la sécurité alimentaire. L'engagement du Canada pour améliorer la santé des mères, des nouveau-nés et des enfants fait partie des grandes initiatives canadiennes relevant de ce programme. Les investissements du programme dans des domaines complémentaires, comme l'assistance multisectorielle, font en sorte que les programmes de développement international du Canada demeurent cohérents et aident à promouvoir les valeurs et les intérêts canadiens. L'exécution du programme s'effectue surtout par des contributions au profit de gouvernements de pays en développement, d'organisations multilatérales et d'organisations non gouvernementales.

- **Programme 1.2** – Assistance humanitaire internationale

Le programme Assistance humanitaire internationale réduit la vulnérabilité des populations dans des situations de crise causées par des conflits armés, de l'insécurité alimentaire aiguë et des catastrophes naturelles. Il s'assure que l'on répond rapidement et de manière appropriée aux besoins de ces populations en matière de nourriture, d'eau, de salubrité, de nutrition, de soins médicaux d'urgence, de coordination et de protection de logement; et il fait cela en appuyant la coordination et les autres services humanitaires partagés. Il réagit aux besoins humanitaires aigus en répondant aux demandes d'aide internationale. Le programme comprend un volet à court terme destiné à la prestation de services humanitaires essentiels. Il comprend également un volet de soutien institutionnel à long terme pour les activités courantes des partenaires d'assistance humanitaire clés. Le Canada collabore avec les organes directeurs des organisations de ses partenaires en matière de politiques pour s'assurer qu'ils sont habilités à remplir leur mandat humanitaire et à réaliser des résultats dans un contexte politique et environnemental de plus en plus difficile.

- **Programme 1.3** – Sécurité internationale et développement démocratique

Le programme Sécurité internationale et développement démocratique contribue à accroître la sécurité et la démocratie en améliorant la capacité des gouvernements étrangers et des organisations internationales à faire face aux enjeux de paix et de sécurité internationales, à prévenir la criminalité et le terrorisme transnationaux, et à y remédier, ainsi qu'à réduire la menace posée par les armes de destruction massive. Il soutient également la démocratie en travaillant avec des partenaires dans des pays et des régions en développement et dans des États fragiles, en transition vers la démocratie ou gouvernés par des régimes répressifs pour promouvoir la participation de la population dans les processus politiques, améliorer le respect des droits de la personne et de la primauté du droit, et soutenir l'émergence d'institutions efficaces et responsables. Ce

programme agit en partenariat avec des sociétés d'État et d'autres institutions du gouvernement du Canada, des gouvernements, institutions et organismes étrangers, des organisations multilatérales et des organisations de la société civile. De cette manière, le programme établit des fondements stables et démocratiques nécessaires à la paix, au développement durable et à la réduction de la pauvreté.

Résultat stratégique 2

Programme international du Canada - Le programme international est modelé pour faire avancer la sécurité, la prospérité, les intérêts et les valeurs du Canada.

- **Programme 2.1** – Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux

Le programme Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux permet le dialogue et la collaboration avec des gouvernements étrangers et des organisations internationales afin de susciter leur adhésion à des décisions et d'influer sur des mesures qui font progresser les valeurs et les intérêts du Canada. À cette fin, le Ministère Affaires étrangères, Commerce et Développement consulte des décideurs à tous les échelons, dans d'autres pays, en plus de faciliter le dialogue et les démarches de haut niveau par des hauts responsables canadiens, y compris le premier ministre, pour que les intérêts du Canada soient pris en compte dans les ententes et les initiatives bilatérales, régionales et multilatérales, y compris les accords commerciaux internationaux. Ce programme appuie aussi des activités de diplomatie ouverte afin de promouvoir le point de vue du Canada concernant des enjeux qui préoccupent les Canadiens. Grâce à des contributions obligatoires et à des quotes-parts, le programme permet au Canada d'avoir accès à des organisations internationales et multilatérales afin de promouvoir ses intérêts à l'étranger. Ce programme est également chargé de la représentation diplomatique officielle du Canada à l'étranger, ainsi que de l'accréditation des représentants étrangers.

- **Programme 2.2** – Politiques intégrées en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement international

Le programme Politiques intégrées en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement international s'assure que les décideurs du gouvernement du Canada obtiennent des renseignements, des analyses et des conseils stratégiques sur les affaires internationales afin d'élaborer des politiques intégrées et judicieuses qui font progresser les intérêts et les valeurs du Canada dans le monde. Cela implique la coordination des politiques au Ministère Affaires étrangères Commerce et Développement, ainsi qu'avec d'autres ministères et parties prenantes, et l'utilisation des conseils provenant du réseau des missions du Ministère Affaires étrangères Commerce et Développement à l'étranger, afin d'élaborer des politiques pangouvernementales intégrées et uniformes concernant des enjeux internationaux.

Résultat stratégique 3

Réseau du Canada à l'étranger - Le ministère entretient un réseau de missions offrant une infrastructure et des services qui permettent au gouvernement du Canada d'atteindre ses priorités internationales.

- **Programme 3.1** – Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions

Le programme Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions permet au Ministère Affaires étrangères Commerce et Développement et au gouvernement du Canada d'atteindre leurs priorités internationales en offrant aux missions canadiennes à l'étranger et à leurs partenaires une saine gouvernance, une orientation stratégique et des services communs efficaces et rentables. Ces services communs comprennent la gestion des biens immobiliers et de la sécurité des missions, la prestation de services de gestion de l'information et de soutien de la technologie de l'information, et la gouvernance des employés recrutés sur place du réseau. La gestion de ce réseau de missions est assurée en collaboration avec le Ministère Affaires étrangères Commerce et Développement, d'agences et de ministères fédéraux, de sociétés de la Couronne, de gouvernements provinciaux, d'autres gouvernements nationaux et d'organisations non gouvernementales, afin que les normes de services communes soient définies clairement et exécutées de manière viable, et que les modifications apportées au réseau soient gérées efficacement.

- **Programme 3.2** – Gestion des conditions du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi à l'étranger

Le programme Gestion des conditions du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi à l'étranger appuie les activités du réseau des missions canadiennes à l'étranger en veillant à ce que les employés canadiens obtiennent des prestations exactes et en temps opportun ainsi que des services au titre des Directives sur le service extérieur, et que

les employés recrutés sur place bénéficient de prestations de retraite, d'assurance et de sécurité sociale opportunes et exactes, ainsi que d'un soutien à cet effet. Le programme y parvient grâce à une gouvernance et une administration efficaces de la politique, des paiements et des services au titre des Directives sur le service extérieur, ainsi que des politiques et paiements aux fournisseurs de services liés aux régimes de pension, d'assurance et de sécurité sociale des employés recrutés sur place.

Résultat stratégique 4

Services de commerce international et consulaires destinés aux Canadiens - Les Canadiens sont satisfaits des services commerciaux et consulaires.

- **Programme 4.1** – Commerce international

Le programme Commerce international offre aux entreprises canadiennes des services commerciaux et des conseils destinés à les aider à réussir à l'étranger. Cela se fait principalement par l'intermédiaire du Service des délégués commerciaux du Canada, qui fournit des outils de promotion commerciale, des conseils et des services qui harmonisent les marchés prioritaires identifiés aux capacités et aux intérêts des entreprises canadiennes. Le Service des délégués commerciaux organise des missions commerciales ciblant des secteurs précis dans les marchés prioritaires, aide les entreprises canadiennes à accéder aux chaînes de valeur mondiales, et appuie la facilitation, l'expansion ou le maintien de l'investissement étranger direct ainsi que des partenariats internationaux en matière d'innovation, de science et de technologie. Le Service des délégués commerciaux facilite la conclusion d'accords commerciaux internationaux et surveille activement son degré de réaction aux besoins des entreprises canadiennes.

- **Programme 4.2** – Services consulaires et gestion des urgences

Le programme Services consulaires et gestion des urgences offre aux Canadiens des conseils sur les voyages et des services consulaires, en plus d'assurer une action coordonnée du gouvernement du Canada face à des situations d'urgence qui affectent les Canadiens qui se trouvent à l'étranger. Ce travail s'effectue par l'intermédiaire d'agents et de responsables consulaires dans les missions à l'étranger et par l'utilisation du site Web voyage.gc.ca et de la plateforme de réseautage social du Ministère Affaires étrangères, Commerce et Développement, qui fournit rapidement aux Canadiens des renseignements et des conseils exacts et sûrs sur les voyages, afin que ceux-ci puissent prendre des décisions responsables concernant les voyages à l'étranger. Ce programme offre aux Canadiens qui se trouvent à l'extérieur du Canada une assistance consulaire pour les demandes courantes ainsi qu'une assistance 24 heures sur 24 et sept jours sur sept pour gérer les situations de détresse personnelles. En collaboration avec des partenaires fédéraux et les missions, le programme fournit une réponse coordonnée du gouvernement du Canada lors de situations d'urgence à l'étranger touchant des Canadiens.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 5.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Corporation commerciale canadienne

Résultat stratégique 1

Un meilleur accès aux marchés pour les exportateurs canadiens en ce qui concerne les marchés complexes du secteur public international.

- **Programme 1.1** – Défense

Cette activité de programme comprend des ventes à l'exportation pour les secteurs de l'aérospatiale, de la défense et de la sécurité. Elle inclut également les ventes à tous les ordres de gouvernement.

- **Programme 1.2** – Marchés émergents et en développement

Ce sont des activités commerciales qui ne sont pas régies par l'Accord sur le partage de la production de défense et qui ne comprennent pas les industries de l'aérospatiale, de la défense et de la sécurité qui ont trait à l'approvisionnement et à des projets de construction dans divers autres secteurs et pouvant inclure des ventes à tous les ordres de gouvernement, soit fédéral, d'État et municipal.

Centre de recherches pour le développement international

Résultat stratégique 1

Faire en sorte que les pays en développement accroissent leurs capacités de recherche et de proposer des solutions afin d'appuyer le développement durable et équitable, ainsi que la lutte contre la pauvreté.

- **Programme 1.1** – Recherche sur les défis en matière de développement

Le Centre de recherches pour le développement international appuie des travaux de recherche dans les pays en développement afin d'en favoriser la croissance et le développement. Dans le domaine du développement international, les défis sont aussi variés que complexes, et la recherche et l'innovation constituent une part fondamentale de la solution. En vertu de son Cadre stratégique 2010-2015, le Centre de recherches pour le développement international met l'accent sur les thèmes de recherche suivants : agriculture et environnement, science, technologie et innovation, politique sociale et économique, et santé et systèmes de santé. Chaque thème englobe des programmes qui cernent des problèmes de développement bien précis et qui en déterminent les solutions les plus prometteuses. Ces programmes appuient des travaux de recherche appliquée et des activités qui viennent consolider les champs de recherche concernés. Le Centre de recherches pour le développement international réévalue continuellement le bien-fondé, le lieu et les modalités de son intervention afin d'en maximiser l'incidence. Les fonds sont octroyés aux programmes chaque année en fonction de ces priorités changeantes. Le Centre de recherches pour le développement international travaille avec des chercheurs et des innovateurs de pays en développement, souvent en collaboration avec des chercheurs du Canada et d'ailleurs. La plupart des projets sont dirigés par des établissements de pays en développement, notamment des universités et des organismes de recherche et de la société civile. Le Centre de recherches pour le développement international veille aussi à promouvoir la diffusion des connaissances ainsi acquises auprès de responsables des politiques, de chercheurs et de collectivités de par le monde. Il en résulte des solutions locales, novatrices et durables, qui offrent des choix aux personnes qui en ont le plus besoin et font changer les choses.

- **Programme 1.2** – Capacité d'exécution, d'utilisation et de gestion de la recherche

Le Centre de recherches pour le développement international investit aussi dans des travaux de recherche conçus pour aider les pays en développement à surmonter leurs difficultés. Pour contribuer à leur société, les chercheurs et les innovateurs des pays en développement ont besoin d'accéder au savoir mondial, de dialoguer avec leurs pairs et de faire connaître leur travail. Bref, ils ont besoin d'occasions de renforcer leur capacité d'exécution, d'utilisation et de gestion de la recherche. Ce programme soutient des projets et une assistance technique en ce qui concerne la conception et la méthodologie de la recherche, les communications et l'évaluation. De la formation et des spécialistes aident les chercheurs à concevoir leurs propres projets de recherche, à communiquer les résultats de leurs travaux et à contribuer aux efforts globaux de réduction de la pauvreté. Le Centre de recherches pour le développement international travaille également à la création d'outils et de méthodes d'évaluation et appuie les milieux professionnels de l'évaluation dans les pays en développement. Ce programme met à contribution des professionnels de la recherche, des médias et de l'évaluation de pays en développement. Pour ce faire, il adopte une approche de « subventions à valeur ajoutée » visant à soutenir les travaux de recherche en matière de développement. Cette approche regroupe l'aide financière visant à créer de nouvelles possibilités, l'engagement des bénéficiaires au processus de recherche et les services d'intermédiaires qui

contribuent à renforcer les liens entre la recherche et l'élaboration des politiques. Le travail du Centre de recherches pour le développement international s'inscrit dans le cadre de l'aide internationale du Canada et est orienté par la *Loi sur le Centre de recherches pour le développement international*.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission mixte internationale (section canadienne)

Résultat stratégique 1

Prévention et/ou résolution prompt et efficace des différends possibles sous le régime du Traité des eaux limitrophes et de l'Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs pour éviter et prévenir des répercussions nuisibles aux relations canado-américaines.

- **Programme 1.1** – Traité des eaux limitrophes

Émettre des ordonnances en réponse à des demandes d'approbation concernant l'utilisation, l'obstruction ou la dérivation des eaux coulant le long de la frontière ou qui la traversent, si les utilisations envisagées doivent influencer sur les niveaux ou les débits naturels de ces eaux de l'autre côté de la frontière; à la demande des gouvernements, des enquêtes peuvent être faites sur des questions particulières (renvois); et selon les dispositions du traité, prendre une décision exécutoire relativement à ces questions.

- **Programme 1.2** – Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs

Évaluer les progrès vers la restauration et la conservation de l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Affaires étrangères, Commerce et Développement										
–	1 451 334 915	–	–	1 451 334 915	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	67 309 800	–	67 309 800	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	80 991	80 991		crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire)				
–	–	–	51 360	51 360		crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
–	–	–	1 767 242	1 767 242		crédit 1 (Service canadien du renseignement de sécurité)				
–	–	–	5 180 747	5 180 747		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				
–	–	–	317 747	317 747		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	154 757	154 757		crédit 1 (Ressources naturelles)				
–	–	–	2 757 793	2 757 793		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	890 266	890 266		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	3 285 385	3 285 385		crédit 10				
–	–	–	52 772 470	52 772 470		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	19 000 000	19 000 000		CT, crédit 30 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(56 580)	(56 580)		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
–	–	–	(30 316)	(30 316)		crédit 1 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	(52 655)	(52 655)		crédit 1 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	(149 403)	(149 403)		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
–	–	–	(210 000)	(210 000)		crédit 1 (Gendarmerie Royale du Canada)				
–	–	–	(3 034 606)	(3 034 606)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	1 451 334 915	67 309 800	82 725 198	1 601 369 913		Total — Crédit 1	1 529 980 770	71 389 143	–	1 517 360 409
–	103 546 437	–	–	103 546 437	5	Dépenses en capital				
–	–	25 320 179	–	25 320 179	5c	Dépenses en capital				
						Virement du :				
–	–	–	4 829 552	4 829 552		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				
–	–	–	1 289 147	1 289 147		crédit 10				
–	–	–	51 523 284	51 523 284		CT, crédit 33 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(400 000)	(400 000)		crédit 1 (Commission de la capitale nationale)				
–	–	–	(348 786)	(348 786)		crédit 1 (Gendarmerie Royale du Canada)				
–	–	–	(5 000 000)	(5 000 000)		crédit 10				
–	103 546 437	25 320 179	51 893 197	180 759 813		Total — Crédit 5	135 740 375	45 019 438	–	207 347 828
–	3 573 409 668	–	–	3 573 409 668	10	Subventions et contributions				
–	–	364 646 202	–	364 646 202	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	5 000 000	5 000 000		Virement du crédit 5				

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	(3 285 385)	(3 285 385)		Virement au :				
–	–	–	(1 289 147)	(1 289 147)		crédit 1				
–	–	–				crédit 5				
–	3 573 409 668	364 646 202	425 468	3 938 481 338		Total — Crédit 10	3 834 875 859	103 605 479	–	3 607 883 948
–	50 779 000	–	–	50 779 000		15 Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions				
–	–	3 705 724	–	3 705 724		15c Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions				
–	–	–	10 023 000	10 023 000		Virement du CT, crédit 5 ¹				
–	50 779 000	3 705 724	10 023 000	64 507 724		Total — Crédit 15	64 032 147	475 577	–	52 235 785
–	1	–	–	1		20 Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales — Paiements directs				
–	–	1	–	1		20c Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales — Paiements directs				
–	1	1	–	2		Total — Crédit 20	–	2	–	–
124 639 977	–	–	–	124 639 977		(S) ² Conformément à l'article 24.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i> , faire grâce d'un montant jusqu'à concurrence de 449 533 044 \$ que doit le gouvernement de la République islamique du Pakistan relativement à des ententes de prêt, sous réserve des conditions énoncées dans le protocole d'entente signé le 20 avril 2006 entre le gouvernement du Canada et le gouvernement de la République islamique du Pakistan	–	–	124 639 977	47 612 029
–	102 248 879	5 273 049	(1 344 721)	106 177 207		(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	106 177 207	–	–	110 749 366

						(S) Ministre des Affaires étrangères — Traitement et allocation pour automobile	82 328	—	—	74 325
	82 100	—	228	82 328		(S) Ministre du Commerce international — Traitement et allocation pour automobile	82 328	—	—	80 301
	82 100	—	228	82 328		(S) Ministre du Développement international — Traitement et allocation pour automobile	82 328	—	—	80 133
	2 000	—	(811)	1 189		(S) Ministre d'État (Affaires étrangères et consulaires) — Allocation pour automobile	1 189	—	—	2 000
	—	—	—	—		(S) Mécanisme de garantie de marchés pour le vaccin antipneumococcique	—	—	—	10 915 566
	—	—	—	—		(S) Paiements aux institutions financières internationales — Encaissement de billets	—	—	—	211 742 627
	245 000 000	47 500 000	(4 960 045)	287 539 955		(S) Paiements aux institutions financières internationales — Paiements directs	287 539 955	—	—	27 280 000
	250 000	—	(8 795)	241 205		(S) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	241 205	—	—	202 230
253 832	—	—	3 493 884	3 747 716		(S) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 233 188	—	2 514 528	3 051 055
	—	—	20 116	20 116		(S) Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	20 116	—	—	16 086
	—	—	36 763 571	36 763 571		(S) Pertes sur opérations de change	36 763 571	—	—	142 710 469
124 893 809	5 526 817 200	513 754 955	179 030 746	6 344 496 710		Total budgétaire	5 996 852 566	220 489 639	127 154 505	5 939 344 157
						L11 Avances de fonds de roulement relativement aux prêts et avances consentis aux employés en mission à l'étranger selon le crédit L12c de la <i>Loi n°1 de 1971 portant affectation de crédits</i> . Limite 38 200 000 \$ (Net)	1 864 632	—	13 815 169	1 822 876
15 679 801	—	—	—	15 679 801		L12 Avances de fonds de roulement relativement aux avances consenties aux missions à l'étranger selon le crédit 630 de la <i>Loi des subsides n°2 de 1954</i> , modifié par le crédit L12 de la <i>Loi de crédits n°3 de 1989-1990</i> . Limite 50 000 000 \$ (Net)	(3 449 639)	—	8 172 033	7 324 965
4 722 394	—	—	—	4 722 394		(S) (L) Paiements pour souscription de capital-actions de la Société en vertu de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> , article 11. Limite 3 000 000 000 \$ (Brut)	—	—	1 666 800 000	—
1 666 800 000	—	—	—	1 666 800 000		(S) (L) Emprunt de la Société en vertu des articles 12, 13 et 14 de la Loi, limité par du capital payé et des bénéfices non répartis (Net)	—	—	76 513 105 656	—
83 615 225 091	—	—	(7 102 119 435)	76 513 105 656		Comptes du Fonds d'institutions financières internationales				
						L25 Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales — Souscription au capital				
	1	—	—	1		L25c Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales — Souscription au capital				
	—	—	1	—						
	1	1	—	2		Total — Crédit L25	—	2	—	—

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	45 146 540	325 333	8 009 547	53 481 420	(S)	(L) Paiements aux institutions financières internationales — Souscription au capital Banque africaine de développement	53 481 420	–	–	57 455 271
					(S)	(L) Autorisation de souscrire pour 227 656 actions remboursables sur demande supplémentaires de capital-actions de la Banque africaine de développement conformément aux lois de crédits des exercices antérieurs (Brut) : Autorisation non employée au début de l'exercice (convertie en \$ CAN à cette date)	–	–	–	–
4 126 274 451	–	–	(4 126 274 451)	–		Banque de développement des Caraïbes				
					(S)	(L) Autorisation de souscrire pour 20 294 actions remboursables sur demande supplémentaires de capital-actions de la Banque de développement des Caraïbes conformément aux lois de crédits des exercices antérieurs (Brut) : Autorisation non employée au début de l'exercice (convertie en \$ CAN à cette date)	–	–	–	–
155 042 139	–	–	(155 042 139)	–		Banque asiatique de développement				
					(S)	(L) Autorisation de souscrire pour 527 490 actions remboursables sur demande supplémentaires de capital-actions de la Banque asiatique de développement conformément aux lois de crédits des exercices antérieurs (Brut) : Autorisation non employée au début de l'exercice (convertie en \$ CAN à cette date)	–	–	–	–
8 059 851 554	–	–	(8 059 851 554)	–		Banque interaméricaine de développement				
					(S)	(L) Autorisation de souscrire pour 571 655 actions remboursables sur demande supplémentaires de capital-actions de la Banque interaméricaine de développement conformément aux lois de crédits des exercices antérieurs (Brut) : Autorisation non employée au début de l'exercice (convertie en \$ CAN à cette date)	–	–	–	–
8 734 627 412	–	–	(8 734 627 412)	–						
106 378 222 842	45 146 541	325 334	(28 169 905 444)	78 253 789 273		Total non budgétaire	51 896 413	2	78 201 892 858	66 603 112
						Total du ministère —				
124 893 809	5 526 817 200	513 754 955	179 030 746	6 344 496 710		Budgétaire	5 996 852 566	220 489 639	127 154 505	5 939 344 157
106 378 222 842	45 146 541	325 334	(28 169 905 444)	78 253 789 273		Non budgétaire	51 896 413	2	78 201 892 858	66 603 112

						Corporation commerciale canadienne				
	8 880 000	–	–	8 880 000	1	Versements à la Corporation commerciale canadienne	8 880 000	–	–	14 240 000
					(S)	(L) Versements à la Corporation en vertu de la <i>Loi sur la Corporation commerciale canadienne</i> , article 11. Limite 10 000 000 \$ (Net)			10 000 000	–
10 000 000	–	–	–	10 000 000			–	–	10 000 000	–
						Total de l'organisme —				
	8 880 000	–	–	8 880 000		Budgétaire	8 880 000	–	–	14 240 000
10 000 000	–	–	–	10 000 000		Non budgétaire	–	–	10 000 000	–
						Exportation et développement Canada (Compte du Canada)				
	–	–	3 699 980	3 699 980	(S)	Frais administratif	3 699 980	–	–	2 597 096
					(S)	(L) L'autorisation maximale de 20 000 000 000 \$ en vertu de l'article 24 de la <i>Loi sur le développement des exportations</i> relatif aux prêts effectués conformément à l'article 23				
16 581 262 275	–	–	32 156 742	16 613 419 017			(143 325 259)	–	16 756 744 276	381 452 080
						Total de l'organisme —				
	–	–	3 699 980	3 699 980		Budgétaire	3 699 980	–	–	2 597 096
16 581 262 275	–	–	32 156 742	16 613 419 017		Non budgétaire	(143 325 259)	–	16 756 744 276	381 452 080
						Centre de recherches pour le développement international				
	183 478 242	–	–	183 478 242	1	Versements au Centre de recherches pour le développement international	183 478 242	–	–	190 023 783
	183 478 242	–	–	183 478 242		Total de l'organisme — Budgétaire	183 478 242	–	–	190 023 783
						Commission mixte internationale (section canadienne)				
	6 172 075	–	–	6 172 075	1	Dépenses du programme				
	–	–	308 473	308 473		Virement du :				
	–	–	35 292	35 292		CT, crédit 25 ¹				
	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹				
	6 172 075	–	343 765	6 515 840		Total — Crédit 1	6 132 731	383 109	–	6 275 459
	588 969	–	(102 977)	485 992	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	485 992	–	–	489 493
	6 761 044	–	240 788	7 001 832		Total de l'organisme — Budgétaire	6 618 723	383 109	–	6 764 952

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations						Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
						Commission de la capitale nationale				
-	-	-	-	-		Crédits non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	84 160 918
-	-	-	-	-		Total de l'organisme — Budgétaire	-	-	-	84 160 918
						Total du portefeuille ministériel —				
124 893 809	5 725 936 486	513 754 955	182 971 514	6 547 556 764		Budgétaire	6 199 529 511	220 872 748	127 154 505	6 237 130 906
122 969 485 117	45 146 541	325 334	(28 137 748 702)	94 877 208 290		Non budgétaire	(91 428 846)	2	94 968 637 134	448 055 192

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Le crédit 32c sous l'Agence canadienne de développement international a été approuvé par le Parlement dans la *Loi de crédits no 5 pour 2009-2010*. Ce crédit octroyait l'autorité législative, conformément à l'article 24.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*, de faire grâce d'un montant jusqu'à concurrence de 449 533 044 \$ dans les exercices ultérieurs.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Affaires mondiales				
Affaires étrangères, Commerce et Développement				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	1 262 592 748	1 235 899 034	26 693 714	—
Participants au règlement des différends	620 000	—	620 000	—
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	284 556	118 099	166 457	—
L'enveloppe de l'aide internationale	294 737 448	278 721 813	16 015 635	—
Sécurité pour la mission	11 593 872	11 434 388	159 484	—
Réinstallation des réfugiés syriens	8 599 533	4 224 027	4 375 506	—
Frais de litige sur le bois d'oeuvre résineux	23 149 839	608 995	22 540 844	—
Renforcement de la sécurité des missions à l'étranger	34 388 150	33 271 134	1 117 016	—
Bloquées	12 628 767	—	12 628 767	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	47 225 000	34 296 720	12 928 280	—
	<i>1 601 369 913</i>	<i>1 529 980 770</i>	<i>71 389 143</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	133 369 583	107 451 553	25 918 030	—
Sécurité pour la mission	2 100 000	1 885 142	214 858	—
Renforcement de la sécurité des missions à l'étranger	43 523 268	26 403 680	17 119 588	—
Bloquées	1 766 962	—	1 766 962	—
	<i>180 759 813</i>	<i>135 740 375</i>	<i>45 019 438</i>	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	575 263 048	548 918 770	26 344 278	—
Compte de crises	100 000 000	100 000 000	—	—
Mécanisme de décaissement rapide de fonds du compte de crises	119 400 000	119 400 000	—	—
L'enveloppe de l'aide internationale	3 076 142 957	3 066 557 089	9 585 868	—
Bloquées	67 675 333	—	67 675 333	—
	<i>3 938 481 338</i>	<i>3 834 875 859</i>	<i>103 605 479</i>	—
Crédit 15 — Paiements au titre des programmes de pension, d'assurance et de sécurité sociale ou d'autres ententes pour les employés recrutés sur place à l'extérieur du Canada, ou au titre de l'administration de ces programmes ou conventions —				
Autre autorisation	64 507 724	64 032 147	475 577	—
Crédit 20 — Conformément au paragraphe 12(2) de la <i>Loi d'aide au développement international (institutions financières)</i> , paiements aux institutions financières internationales — Paiements directs —				
Institutions financières internationales	2	—	2	—
Montants législatifs	559 377 920	432 223 415	—	127 154 505
	<i>6 344 496 710</i>	<i>5 996 852 566</i>	<i>220 489 639</i>	<i>127 154 505</i>

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Corporation commerciale canadienne				
Crédit 1 — Versements à la Corporation commerciale canadienne —				
Paiements à la Société d'État.....	8 880 000	8 880 000	—	—
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)				
Montants législatifs	3 699 980	3 699 980	—	—
Centre de recherches pour le développement international				
Crédit 1 — Versements au Centre de recherches pour le développement international —				
Paiements à la Société d'État.....	183 478 242	183 478 242	—	—
Commission mixte internationale (section canadienne)				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	6 510 840	6 132 731	378 109	—
Bloquées	5 000	—	5 000	—
	6 515 840	6 132 731	383 109	—
Montants législatifs	485 992	485 992	—	—
	7 001 832	6 618 723	383 109	—
Total du portefeuille ministériel	6 547 556 764	6 199 529 511	220 872 748	127 154 505

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Affaires étrangères, Commerce et Développement												
Développement international	233 629 845	107 735 909	–	–	2 430 033 255	2 373 212 749	–	–	2 663 663 100	2 480 948 658	53 481 422	53 481 420
Assistance humanitaire internationale	3 328 317	3 311 178	–	–	696 792 034	696 792 034	–	–	700 120 351	700 103 212	–	–
Sécurité internationale et démocratique	53 009 564	35 805 865	–	–	330 278 813	328 611 545	–	–	383 288 377	364 417 410	–	–
Diplomatie, défense des intérêts et accords internationaux	270 456 568	242 069 149	–	–	738 161 378	713 056 134	4 000 000	168 437	1 004 617 946	954 956 846	–	–
Politiques intégrées en matière d'affaires étrangères, de commerce et de développement international	75 589 133	75 572 810	–	–	740 000	636 487	–	–	76 329 133	76 209 297	–	–
Gouvernance, orientations stratégiques et services communs pour le réseau des missions	622 037 557	607 459 666	162 827 305	117 930 072	–	–	35 925 000	31 723 787	748 939 862	693 665 951	20 402 195	(1 585 007)
Gestion des conditions du gouvernement du Canada à l'égard de l'emploi à l'étranger	234 723 952	234 136 480	–	–	241 204	241 204	–	–	234 965 156	234 377 684	–	–
Commerce international	159 931 420	154 352 435	–	–	30 015 814	10 106 866	3 050 000	–	186 897 234	164 459 301	78 179 905 656	–
Services consulaires et gestion des urgences	53 715 206	50 808 962	–	–	–	–	4 250 000	2 404 496	49 465 206	48 404 466	–	–
Services internes	278 277 837	261 499 438	17 932 508	17 810 303	–	–	–	–	296 210 345	279 309 741	–	–
Total partiel	1 984 699 399	1 772 751 892	180 759 813	135 740 375	4 226 262 498	4 122 657 019	47 225 000	34 296 720	6 344 496 710	5 996 852 566	78 253 789 273	51 896 413
Revenus affectés aux dépenses	(47 225 000)	(34 296 720)	–	–	–	–	(47 225 000)	(34 296 720)	–	–	–	–
Total du ministère	1 937 474 399	1 738 455 172	180 759 813	135 740 375	4 226 262 498	4 122 657 019	–	–	6 344 496 710	5 996 852 566	78 253 789 273	51 896 413
Corporation commerciale canadienne	8 880 000	8 880 000	–	–	–	–	–	–	8 880 000	8 880 000	10 000 000	–
Exportation et développement Canada (Compte du Canada)	3 699 980	3 699 980	–	–	–	–	–	–	3 699 980	3 699 980	16 613 419 017	(143 325 259)
Centre de recherches pour le développement international	183 478 242	183 478 242	–	–	–	–	–	–	183 478 242	183 478 242	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Commission mixte internationale (section canadienne)												
Traité des eaux limitrophes	5 090 796	4 805 959	–	–	–	–	–	–	5 090 796	4 805 959	–	–
Accord relatif à la qualité de l'eau dans les Grands Lacs	1 911 036	1 812 764	–	–	–	–	–	–	1 911 036	1 812 764	–	–
Total de l'organisme	7 001 832	6 618 723	–	–	–	–	–	–	7 001 832	6 618 723	–	–
Total du portefeuille ministériel	2 140 534 453	1 941 132 117	180 759 813	135 740 375	4 226 262 498	4 122 657 019	–	–	6 547 556 764	6 199 529 511	94 877 208 290	(91 428 846)

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Affaires étrangères, Commerce et Développement									
Subventions									
Subventions pour la programmation multilatérale :									
Subventions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition									
-	1 962 348 689	268 000 000	(289 380 696)	1 940 967 993		1 940 967 993	-	-	1 894 318 521
Subventions à l'appui du Fonds pour la paix mondiale et la sécurité et de ses sous-programmes									
-	45 000 000	-	(418 264)	44 581 736		44 581 736	-	-	29 946 583
Subventions pour la programmation des partenariats avec les Subventions pour les programmes, les projets et les activités d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement									
-	23 900 000	-	(1 502 448)	22 397 552		22 397 552	-	-	23 072 926
Programme de partenariat mondial pour la destruction, l'élimination et de la protection des armes de destruction massive ainsi que des matières et de l'expertise connexes									
-	21 050 000	-	(2 763 917)	18 286 083		18 286 083	-	-	19 982 998
Subventions en remplacement de taxes sur les propriétés diplomatiques, consulaires et celles des organisations internationales au Canada conformément aux conditions approuvées par le gouverneur en conseil									
-	13 516 000	2 338 000	(1)	15 853 999		13 804 944	2 049 055	-	13 503 804
Subventions pour la programmation bilatérale :									
Subventions pour la coopération avec d'autres pays donateurs au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition									
-	9 900 000	-	(9 900 000)	-		-	-	-	-
Subventions pour le Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité									
-	7 000 000	2 500 000	(1 816 677)	7 683 323		7 683 323	-	-	2 675 857
Subventions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes									
-	5 470 000	3 450 000	(277 294)	8 642 706		8 642 706	-	-	6 478 379
-	2 530 000	-	(1 106 110)	1 423 890		1 185 825	238 065	-	1 283 800
Soutien financier annuel pour le pays hôte de la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique									
-	1 182 489	-	-	1 182 489		1 182 489	-	-	1 122 362
-	500 000	-	(407 112)	92 888		92 888	-	-	500 000
Programme pour la Liberté de religion									
-	60 000	-	-	60 000		60 000	-	-	-
-	30 000	-	-	30 000		-	30 000	-	-
Fonds volontaire des Nations Unies pour les victimes de la torture									
Fonds des Nations Unies pour les populations autochtones									

Paiement de transfert – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	250 000	–	(8 795)	241 205	(S) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension spéciale du service diplomatique</i>	241 205	–	–	202 230
–	2 092 737 178	276 288 000	(307 581 314)	2 061 443 864	Total — Subventions	2 059 126 744	2 317 120	–	1 993 087 460
Contributions									
Paiements de quote-parts aux organisations internationales :									
–	267 121 802	54 989 099	10 518 303	332 629 204	Opérations de maintien de la paix des Nations Unies (244 482 704 \$US)	323 932 304	8 696 900	–	271 004 489
–	104 896 630	21 726 254	(9 461 693)	117 161 191	Organisation des Nations Unies (96 006 434 \$US)	107 815 896	9 345 295	–	109 756 252
–	39 866 752	1 302 314	–	41 169 066	Organisation du Traité de l'Atlantique Nord (OTAN) — Administration civile (27 766 230 euros)	36 637 479	4 531 587	–	27 896 184
–	17 329 741	2 150 000	(456 819)	19 022 922	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture (8 067 064 \$US) (5 930 956 euros)	19 022 922	–	–	17 116 944
–	15 758 116	2 848 920	(753 313)	17 853 723	Organisation mondiale de la santé (7 138 726 \$US) (6 696 125 francs suisses)	17 853 723	–	–	15 501 963
–	14 437 258	790 994	(522 113)	14 706 139	Agence internationale de l'énergie atomique (9 062 246 euros) (1 304 856 \$US)	14 706 139	–	–	14 416 706
–	14 144 026	345 579	13 403	14 503 008	Organisation de coopération et de développement économiques (9 850 972 euros)	14 503 008	–	–	13 197 717
–	13 912 119	2 156 174	(1 241 016)	14 827 277	Organisation internationale du travail (11 705 611 francs suisses)	14 827 277	–	–	13 363 103
–	13 780 272	524 802	1 437 827	15 742 901	Organisation internationale de la Francophonie (9 597 500 euros)	15 742 901	–	–	12 758 343
–	12 091 659	1 276 242	(185 489)	13 182 412	Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (5 060 864 euros) (4 416 320 \$US)	13 182 412	–	–	11 692 657
–	11 644 711	443 631	5 704 221	17 792 563	Organisation pour la sécurité et la coopération en Europe (8 110 260 euros)	17 792 563	–	–	11 271 439
–	10 670 440	2 210 068	(920 686)	11 959 822	Organisation des états américains (9 766 099 \$US)	11 959 822	–	–	10 621 621
–	9 187 684	350 025	540 524	10 078 233	Cour pénale internationale (6 399 000 euros)	10 078 233	–	–	8 249 884
–	6 875 602	832 114	(868 546)	6 839 170	Secrétariat du Commonwealth (3 798 045 livres sterling)	6 839 170	–	–	6 035 560
–	6 459 379	1 001 109	(261 621)	7 198 867	Organisation mondiale du commerce (5 434 900 francs suisses)	7 198 867	–	–	6 020 076
–	4 597 807	427 564	(299 107)	4 726 264	Organisation du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires (2 162 223 euros) (1 366 729 \$US)	4 726 264	–	–	4 143 485
–	3 598 302	745 283	(281 351)	4 062 234	Institut interaméricain de coopération pour l'agriculture (3 293 339 \$US)	4 062 234	–	–	4 125 517
–	3 228 404	122 993	(398 071)	2 953 326	Organisation pour l'interdiction des armes chimiques (2 248 505 euros)	2 953 326	–	–	2 798 821
–	2 382 785	–	319 212	2 701 997	Organisation de l'aviation civile internationale	2 701 997	–	–	2 414 895

-	1 777 551	368 167	-	2 145 718	Commission du parc international Roosevelt de Campobello (1 626 900 \$US)	1 903 942	241 776	-	1 903 941
-	1 495 887	181 038	(143 166)	1 533 759	Programme du Commonwealth pour la jeunesse (826 320 livres sterling)	1 533 759	-	-	1 338 123
-	1 315 385	50 113	68 320	1 433 818	Agence internationale de l'énergie (916 134 euros)	1 433 818	-	-	1 310 220
-	1 311 939	158 776	(123 026)	1 347 689	Fondation du Commonwealth (724 708 livres sterling)	1 347 689	-	-	1 201 889
-	830 127	31 626	(72 769)	788 984	Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (578 164 euros)	788 984	-	-	756 692
-	645 705	24 600	67 169	737 474	Agence de l'Organisation de coopération et de économiques pour l'énergie nucléaire (449 718 euros)	737 474	-	-	757 873
-	593 203	122 865	(83 054)	633 014	Convention sur la diversité biologique (542 928 \$US)	633 014	-	-	523 559
-	583 102	61 332	79 803	724 237	Secrétariat de coopération économique avec l'Asie-Pacifique (128 200 \$US) (505 800 SGD)	724 237	-	-	683 181
-	541 706	83 957	(8 371)	617 292	Organisation mondiale de la propriété intellectuelle (455 790 francs suisses)	617 292	-	-	539 929
-	539 986	20 572	(13 769)	546 789	Tribunal international du droit de la mer (376 087 euros)	546 789	-	-	497 215
-	488 929	(1 963)	71 326	558 292	Organisation mondiale des douanes (340 527 euros)	558 292	-	-	529 041
-	437 478	52 946	(92 048)	398 376	Organisation maritime internationale (241 661 livres)	398 376	-	-	344 571
-	282 781	10 773	(23 112)	270 442	Conseil de mise en œuvre de l'accord de paix (196 950 euros)	270 442	-	-	287 143
-	253 797	52 567	(5 145)	301 219	Autorité internationale des fonds marins (232 287 \$US)	301 219	-	-	276 530
-	230 873	47 819	3 267	281 959	Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (211 306 \$US)	281 959	-	-	227 301
-	207 145	42 904	(11 486)	238 563	Convention de Bâle sur le contrôle des mouvements transfrontières de déchets dangereux et de leur élimination (189 589 \$US)	238 563	-	-	203 993
-	205 198	7 817	1 136	214 151	Organisation de coopération et de développement économiques — Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement (142 915 euros)	214 151	-	-	234 283
-	170 620	35 339	(3 747)	202 212	La convention de Vienne et le Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone (156 159 \$US)	202 212	-	-	183 529
-	121 697	25 206	(17 446)	129 457	Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international (111 383 \$US)	129 457	-	-	123 159
-	115 989	24 024	32 217	172 230	Non-prolifération des armes nucléaires, contrôle des armements et désarmement (106 159 \$US)	172 230	-	-	222 594
-	104 277	3 973	(12 953)	95 297	Entente de Wassenaar (72 627 euros)	95 297	-	-	87 959
-	83 668	759	1 470	85 897	Secrétariat technique permanent des conférences l'éducation, de la jeunesse et des sports des pays française (21 402 443 CFA) (25 777 euros)	85 897	-	-	82 806
-	69 777	2 658	(6 869)	65 566	Cour permanente d'arbitrage (48 598 euros)	65 566	-	-	61 505
-	40 025	1 334	6 081	47 440	Organisations internationales de produits de base (27 877 euros)	47 440	-	-	34 742
-	12 966	2 010	92	15 068	Commission internationale d'établissement des faits (10 910 francs suisses)	15 068	-	-	11 791

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					Contributions pour la programmation bilatérale :				
					Contributions pour l'aide au développement, contributions pour la coopération avec les pays en transition et à l'appui de programmes, de projets et d'activités d'aide au développement visant des pays ou des régions donnés au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition				
-	454 285 336	(15 592 018)	318 834 532	757 527 850		704 536 880	52 990 970	-	717 584 838
					Contributions pour la programmation de partenariat avec les Contributions pour les programmes, les projets et les d'aide au développement destinés à appuyer des initiatives liées au développement au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition ou visant à augmenter la sensibilisation, la compréhension et l'engagement des Canadiens à l'égard du développement				
-	239 458 590	-	(663 429)	238 795 161		238 795 161	-	-	188 712 276
-	55 000 000	-	4 081 268	59 081 268	Fonds pour la paix mondiale et la sécurité	58 161 626	919 642	-	53 164 666
					Contributions, dans le cadre du Programme de partenariat mondial visant la destruction, l'élimination et la mise en sécurité des armes et des matières de destruction massive, ainsi que l'expertise connexe				
-	42 440 000	-	(11 850 000)	30 590 000		29 968 958	621 042	-	14 973 760
-	34 100 000	-	(19 877 752)	14 222 248	Fonds canadien d'initiatives locales	13 859 610	362 638	-	14 007 645
-	19 850 000	-	121 145	19 971 145	Programme de coopération pour l'investissement	121 145	19 850 000	-	563 945
					Contributions pour la programmation multilatérale :				
					Contributions pour l'aide au développement, l'assistance humanitaire ou la planification préalable aux catastrophes, à l'égard d'opérations, de programmes, de projets, d'activités et d'appels mondiaux au profit des pays ou territoires en développement ou des pays en transition				
-	13 400 000	-	3 672 872	17 072 872		17 072 872	-	-	13 181 942
-	8 000 000	-	300 000	8 300 000	Projets et activités de développement découlant des sommets de la Francophonie	8 300 000	-	-	8 300 000
-	6 955 855	2 000 000	(416 666)	8 539 189	Programme de soutien au commerce mondial	6 256 127	2 283 062	-	5 496 262
-	5 601 782	1 490 843	(399 360)	6 693 265	Contributions au Programme visant à renforcer les capacités de lutte contre la criminalité	6 682 940	10 325	-	3 167 148
-	4 900 000	2 650 000	9 193 445	16 743 445	Contributions pour le Programme d'aide au renforcement des capacités antiterroristes	16 700 522	42 923	-	7 927 898
-	4 587 627	-	1 522 469	6 110 096	Contributions dans le domaine des relations avec les universités	6 110 096	-	-	6 047 221
-	3 750 000	-	1 862 621	5 612 621	Programme pour la Liberté de religion	5 397 808	214 813	-	2 281 424
-	3 450 000	-	(207 230)	3 242 770	La contribution volontaire annuelle de l'Office des Nations-Unies contre la drogue et le crime	3 242 770	-	-	1 502 800

-	700 000	-	(123 513)	576 487	Volet nordique de la politique étrangère du Canada	576 487	-	-	689 628
-	-	2 155 000	(650 000)	1 505 000	Programme canadien de l'innovation à l'international	327 614	1 177 386	-	-
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	2 588 040
-	1 480 922 490	88 358 202	307 997 987	1 877 278 679	Total — Contributions	1 775 990 320	101 288 359	-	1 614 998 718
Autres paiements de transfert									
-	245 000 000	47 500 000	(4 960 045)	287 539 955	(S) Paiements aux institutions financières internationales — Paiements directs	287 539 955	-	-	27 280 000
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	222 658 193
-	245 000 000	47 500 000	(4 960 045)	287 539 955	Total — Autres paiements de transfert	287 539 955	-	-	249 938 193
-	3 818 659 668	412 146 202	(4 543 372)	4 226 262 498	Total du ministère	4 122 657 019	103 605 479	-	3 858 024 371
-	3 818 659 668	412 146 202	(4 543 372)	4 226 262 498	Total du portefeuille ministériel	4 122 657 019	103 605 479	-	3 858 024 371

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Affaires étrangères, Commerce et Développement				Exportation et développement Canada (Compte du Canada)			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Diplomatie et défense des intérêts				Remboursements de prêts	–	222 891 931	185 180 708
Edu-Canada	4 000 000	168 437	–	Total de l'organisme — Non budgétaire	–	222 891 931	185 180 708
	4 000 000	168 437	–	Total du portefeuille ministériel —			
Gouvernance, orientations stratégiques et prestation de services communs				Budgétaire	47 225 000	34 296 720	32 928 741
Services immobiliers à l'étranger (co-location)	26 000 000	26 242 368	25 788 523	Non budgétaire	9 971 570	232 863 501	195 424 364
Services internationaux de télécommunication	1 125 000	493 125	607 740				
Services de formation par l'Institut canadien du service extérieur	4 500 000	970 428	466 229				
Services immobiliers à l'étranger	4 300 000	4 017 866	3 316 717				
	35 925 000	31 723 787	30 179 209				
Commerce international							
Foires commerciales et missions axées sur le commerce, la technologie et l'investissement	3 050 000	–	77 808				
Services consulaires et gestion des urgences							
Services consulaires spécialisés	4 250 000	2 404 496	2 671 724				
Total budgétaire	47 225 000	34 296 720	32 928 741				
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)							
Gouvernance, orientations stratégiques et prestation de services communs							
Prêts et avances pour les employés affectés à l'étranger	9 971 570	9 971 570	10 243 656				
Total non budgétaire	9 971 570	9 971 570	10 243 656				
Total du ministère —							
Budgétaire	47 225 000	34 296 720	32 928 741				
Non budgétaire	9 971 570	9 971 570	10 243 656				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Affaires étrangères, Commerce et Développement					
Autres revenus —			Revenus divers —		
Revenus de placements — ¹			Gain net de change	33 960 211	144 905 811
Prêts, placements et avances —			Intérêt sur les comptes débiteurs non fiscaux en souffrance	154 532	205 486
Exportation et développement Canada — Dividendes	500 000 000	—	Ventes de biens immobiliers	110 514 947	35 838 700
Employés affectés à l'étranger	192 839	204 327	Autres frais et droits	6 276	5 960
Fonds d'investissement du Canada pour l'Afrique —			Autres permis d'importation/exportation	3 214 220	3 064 592
Intérêt	—	949 626	Revenus de locations	22 916 542	22 610 978
Aide au développement international — Prêts aux pays en développement	4 209 506	3 935 667	Vente de publications	7 500	5 950
Frais de service et d'engagements financiers sur les prêts aux pays en développement	2 523	7 981	Services rendus à Passeport Canada	4 337 239	4 338 964
Autres comptes —			Divers	38 259 778	431 516
Intérêt sur les comptes de banque des délégations	44 688	45 913		213 371 245	211 407 957
	504 449 556	5 143 514	Total du ministère	873 916 348	373 498 503
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Exportation et développement Canada (Compte du Canada)		
Autres subventions et contributions	15 981 581	9 953 313	Autres revenus —		
Avances comptables	11 394	60 334	Revenus de placements —		
Capital	—	52 793	Prêts, placements et avances —		
Fonctionnement	1 444 913	1 825 019	Expansion du commerce d'exportation — Intérêt	66 368 579	327 188 776
Divers	762 721	145 392			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	3 649 438	5 669 751	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	—	377 450
	21 850 047	17 706 602			
Location et utilisation de biens publics —			Revenus divers —		
Co-location	30 260 234	29 105 240	Gain net de change	98 731 178	458 127 576
Services de nature réglementaire —			Vente de matériel disponible à la location	—	(2 077 748)
Droits consulaires spéciaux	2 418 734	2 673 516	Divers	150 248	13 096 977
Droits consulaires — Achat de passeports	96 381 859	104 195 775		98 881 426	469 146 805
	98 800 593	106 869 291	Total de l'organisme	165 250 005	796 713 031
Services de nature non réglementaire —			Commission mixte internationale (section canadienne)		
Revenus tirés d'une activité de crédit net — Service divers	1 159 484	545 925	Autres revenus —		
Revenus tirés d'une activité de crédit net —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Services de télécommunications	531 305	705 727	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	—	5 288
	1 690 789	1 251 652	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	11 200	1 557
	130 751 616	137 226 183		11 200	6 845
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 493 884	2 014 247	Revenus divers —		
			Quote-part des États-Unis aux dépenses du Bureau régional de Windsor	459 311	316 612
			Total de l'organisme	470 511	323 457

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Revenus de placements	570 818 135	332 332 290
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	21 861 247	18 090 897
Ventes de biens et de services	130 751 616	137 226 183
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 493 884	2 014 247
Revenus divers	312 711 982	680 871 374
Total du portefeuille ministériel	1 039 636 864	1 170 534 991

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Section 4

Comptes publics du Canada

2015-2016

Agriculture et Agroalimentaire

Agriculture et Agroalimentaire

Commission canadienne du lait

Commission canadienne des grains

Financement agricole Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	4.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	4.6
Détail budgétaire par affectation.....	4.10
Programmes.....	4.11
Paiements de transfert.....	4.12
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	4.14
Revenus.....	4.14

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Agriculture et Agroalimentaire

Résultat stratégique 1

Un secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels compétitif et axé sur le marché qui gère les risques de manière proactive.

- **Programme 1.1** – Gestion des risques de l'entreprise

Agriculture et Agroalimentaire Canada a une série complète de programmes de gestion des risques de l'entreprise pour donner aux producteurs de meilleurs outils et le savoir-faire nécessaire pour gérer les risques de l'entreprise. Cette série de programmes offre aux producteurs un soutien axé sur la marge de production, une assurance pour un cadre d'indemnisation en cas de catastrophe pour les protéger contre les pertes de production causées par des catastrophes naturelles incontrôlables ainsi que la recherche, le développement, la mise en oeuvre et l'administration de nouveaux outils de gestion des risques agricoles. En plus de la série de la gestion des risques de l'entreprise, Agriculture et Agroalimentaire Canada offre aux producteurs une aide sous forme de garanties financières pour faciliter la commercialisation de leurs produits lorsque la conjoncture du marché et des prix sont plus favorables.

- **Programme 1.2** – Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance

Agriculture et Agroalimentaire Canada vient en aide à l'industrie et lui offre les outils nécessaires à son succès commercial dans le but de maximiser la rentabilité et la compétitivité à long terme du secteur. Afin d'atteindre cet objectif, et ce, en étroite collaboration avec le secteur canadien de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels, Agriculture et Agroalimentaire Canada garantit l'accès aux marchés, facilite les activités menées par l'industrie visant à développer les marchés internationaux et les systèmes d'assurance, et fournit de l'information afin d'aider l'industrie à se placer dans une bonne position pour tirer profit des débouchés commerciaux et maximiser son rendement, tant au Canada qu'à l'étranger. Les systèmes d'assurance incluent les normes, les systèmes et les outils pour la salubrité des aliments, la biosécurité, la traçabilité, la surveillance, le bien-être animal, et les autres attributs du marché.

- **Programme 1.3** – Conseil des produits agricoles du Canada

Institué par l'entremise de la *Loi sur les offices des produits agricoles*, le Conseil des produits agricoles du Canada est un organisme de surveillance qui fait rapport au Parlement par l'entremise du ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire (le Ministre). La *Loi sur les offices des produits agricoles* permet la création d'offices nationaux de commercialisation, qui ne sont pas assujettis à la *Loi sur la concurrence*, ainsi que d'offices de promotion et de recherche. Le Conseil des produits agricoles du Canada supervise ces offices afin de s'assurer que le système de gestion de l'offre pour la volaille et les œufs ainsi que les activités de promotion et de recherche pour le bovin de boucherie fonctionnent dans le meilleur intérêt de tous les intervenants; des producteurs aux consommateurs et sont en mesure d'évoluer pour faire face aux défis actuels et futurs. Le Conseil des produits agricoles du Canada prodigue également des conseils et recommandations au Ministre, collabore avec les organismes de surveillances provinciaux et travaille de façon active avec le ministère ainsi que les organismes qui relèvent du portefeuille de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire.

Résultat stratégique 2

Un secteur innovateur et durable de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels.

- **Programme 2.1** – Sciences, innovation, adoption et durabilité

Agriculture et Agroalimentaire Canada contribue à l'innovation et la durabilité du secteur de l'agriculture, de l'agroalimentaire et des produits agro-industriels par le biais d'activités scientifiques et connexes ayant pour but d'accroître la rentabilité des produits, des services, des procédés et des marchés nouveaux et existants. Agriculture et Agroalimentaire Canada effectue de la recherche, du développement et du transfert de connaissances qui accroissent la résilience du secteur, favorisent la découverte de domaines prometteurs pour le secteur, contribuent à la position compétitive de ce dernier et facilitent la prise de décisions éclairées et coordonnées. Agriculture et Agroalimentaire Canada favorise la planification intégrée, la mobilisation de l'industrie, du gouvernement et des universités ainsi que la collaboration pour accélérer la transmission de l'information scientifique et technologique dans le continuum de l'innovation, et ce, à l'appui des stratégies établies par le secteur pour assurer sa réussite. Les agriculteurs, les agroentrepreneurs et les agroentreprises sont soutenus dans leurs efforts visant à adopter de nouvelles technologies et à commercialiser de nouveaux produits et services. Les recherches exploratoires et transformationnelles permettent de cerner les débouchés durables à venir et de préparer le secteur en vue des nouvelles possibilités et des nouveaux défis.

- **Programme 2.2** – Capacité de l'industrie

Ce programme permet au secteur et aux entreprises d'accroître leur capacité de réussir à long terme dans un monde compétitif et axé sur le marché. Le programme encourage l'utilisation de pratiques de gestion d'entreprise éprouvées, tout en permettant aux entreprises du secteur de comprendre leur situation financière, de rester rentables et d'investir, au besoin. Il favorise une participation accrue des jeunes agriculteurs ou des agriculteurs débutants, des clients des Premières nations et des clients de certains sous-secteurs en transition. Le programme appuie également le secteur et ses entreprises afin d'améliorer l'accès aux infrastructures clés.

- **Programme 2.3** – Agence canadienne du pari mutuel

L'article 204 du *Code criminel du Canada* confère au ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire la responsabilité de prendre des règlements permettant la tenue de pari mutuel licite sur les courses de chevaux au Canada. L'Agence canadienne du pari mutuel est un organisme de service spécial d'Agriculture et Agroalimentaire Canada qui est chargé d'approuver et de superviser les paris mutuels effectués dans les hippodromes et les salles de pari à l'échelle du Canada et qui a pour objectif de s'assurer que le tout s'y déroule de manière équitable pour les parieurs. Les coûts rattachés aux activités de l'Agence canadienne du pari mutuel sont recouverts au moyen d'un prélèvement fixé à 0,8 % sur chaque dollar d'un pari engagé au Canada sur les courses de chevaux. Les plans stratégiques de l'Agence canadienne du pari mutuel visent à permettre la réglementation et la supervision des activités de pari mutuel sur les courses de chevaux de façon moderne, efficace et transparente.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 3.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission canadienne du lait

Résultat stratégique 1

Accroître la vitalité de l'industrie laitière canadienne au profit de tous les partenaires de l'industrie.

- **Programme 1.1** – Administre le système de gestion des approvisionnements du lait

Établit les prix de soutien pour le beurre et la poudre de lait écrémé. Calcule et recommande le niveau cible national de production du lait de transformation. Agit comme facilitateur au sein de l'industrie laitière. Gère les Programmes intérieurs de saisonnalité (offre et demande).

Commission canadienne des grains

Résultat stratégique 1

Le grain du Canada est salubre, fiable et commercialisable, et les producteurs de grain canadiens sont rémunérés convenablement pour les livraisons de grain aux compagnies céréalières agréées.

- **Programme 1.1** – Programme de recherches sur la qualité des grains

En vertu de la *Loi sur les grains du Canada*, la Commission canadienne des grains doit entreprendre, parrainer et promouvoir des travaux de recherche sur les grains. La Commission canadienne des grains effectue de la recherche à l'appui du système d'assurance de la qualité des grains du Canada en vue de l'adapter aux nouveaux enjeux et de faciliter la commercialisation efficace du grain canadien sur les marchés canadiens et étrangers. Le Laboratoire de recherches sur les grains de la Commission canadienne des grains étudie les facteurs influant sur la qualité et la salubrité du grain et des produits céréaliers ainsi que les procédures et les technologies servant à quantifier ces facteurs. La recherche menée au Laboratoire de recherches sur les grains sert de fondement à l'établissement des caractéristiques des grades. Ce programme bénéficie non seulement au secteur agricole, mais également aux Canadiens en tant que consommateurs de produits céréaliers. La collaboration étroite avec les organisations canadiennes et internationales scientifiques, universitaires, analytiques et industrielles (secteur céréalier) ainsi qu'avec d'autres ministères fédéraux (p. ex. Agriculture et Agroalimentaire Canada, Agence canadienne d'inspection des aliments, Santé Canada) permet à la Commission canadienne des grains de demeurer au fait des nouveautés en matière de recherche et d'adapter ses priorités de recherche aux nouveaux défis à relever. Le programme de recherches sur la qualité des grains est financé par un fonds renouvelable et des crédits budgétaires.

- **Programme 1.2** – Programme d'assurance de la qualité

Le programme d'assurance de la qualité de la Commission canadienne des grains est exécuté aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada. Ce programme assure la livraison de grain de qualité uniforme et fiable qui répond aux besoins des marchés canadiens et étrangers. La qualité du grain s'entend de la qualité de la transformation aux fins de l'utilisation finale, de la salubrité et de la propreté du grain, et, dans certains cas, de la composition des variétés de grain dans les expéditions. La prestation de services d'inspection des grains, de salubrité des grains, de classement et d'analyse ainsi que de programmes et de services de soutien scientifique et technique solides fait partie intégrante de la prestation globale d'un programme d'assurance de la qualité efficace. Ce programme comprend un processus de résolution de plaintes visant à résoudre les plaintes des clients ainsi que les différends concernant l'assurance de la qualité du grain. Un programme efficace d'assurance de la qualité du grain est un facteur clé de la réussite des exportateurs canadiens sur les marchés céréaliers étrangers, là où la concurrence est forte, et est essentiel pour que les producteurs obtiennent le meilleur prix possible pour leur grain. Le programme d'assurance de la qualité est financé par un fonds renouvelable.

- **Programme 1.3** – Programme d'assurance de la quantité

Le programme d'assurance de la quantité de la Commission canadienne des grains est exécuté aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada. Les services fournis dans le cadre de ce programme facilitent la pesée officielle du grain déchargé des silos terminaux à des fins d'exportation, ainsi que la délivrance des documents d'assurance de la quantité connexes. Ce programme garantit aux acheteurs de grain et aux utilisateurs finaux étrangers que le grain canadien exporté est dûment pesé et acheminé aux transporteurs, tel qu'il est indiqué dans les documents de la Commission canadienne des grains. Le programme comprend la validation de la documentation relative au processus de pesée et des dossiers visant les appareils de pesée, l'établissement et le maintien d'un programme de certification

des systèmes de pesée, et la formulation de recommandations concernant les exigences relatives au matériel de pesée en vue d'assurer la pesée exacte du grain expédié à partir des silos terminaux. Le programme d'assurance de la quantité est financé par un fonds renouvelable.

- **Programme 1.4** – Programme de protection des producteurs

Aux termes de la *Loi sur les grains du Canada* et du Règlement sur les grains du Canada, la Commission canadienne des grains a mis en œuvre un certain nombre de programmes et de mesures de protection afin d'assurer aux producteurs une rémunération convenable pour le grain livré aux compagnies céréalières agréées. Ces programmes et mesures comprennent le programme d'agrément et de garantie, l'attribution des wagons de producteurs disponibles aux producteurs et aux groupes de producteurs qui désirent expédier eux-mêmes leur grain, et des mesures de liaison avec les producteurs, notamment la communication d'information et le système de réinspection concernant le grade attribué au grain. De plus, la Commission canadienne des grains recueille et met à jour des données sur la qualité du grain et des renseignements sur la manutention du grain pour faciliter les ventes des producteurs et les décisions en matière de marketing. Le programme de protection des producteurs est financé par un fonds renouvelable.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Financement agricole Canada

Résultat stratégique 1

Financement agricole Canada appuie la vision du gouvernement fédéral relative au maintien de la croissance et de la prospérité de l'industrie agricole.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Agriculture et Agroalimentaire										
–	548 177 880	–	–	548 177 880	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	6 927 382	–	6 927 382	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	5 276	5 276		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	–	–	30 072 472	30 072 472		CT, crédit 25 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(7 400 000)	(7 400 000)		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
–	–	–	(80 991)	(80 991)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	548 177 880	6 927 382	22 596 757	577 702 019		Total — Crédit 1	546 207 488	31 494 531	–	577 712 678
–	27 872 294	–	–	27 872 294	5	Dépenses en capital				
–	–	15 450 000	–	15 450 000	5a	Dépenses en capital				
–	–	5 452 738	–	5 452 738	5c	Dépenses en capital				
–	–	–	6 714 391	6 714 391		Virement du CT, crédit 33 ¹				
–	27 872 294	20 902 738	6 714 391	55 489 423		Total — Crédit 5	49 307 846	6 181 577	–	25 835 661
–	367 238 619	–	–	367 238 619	10	Subventions et contributions				
–	–	32 996 000	–	32 996 000	10a	Subventions et contributions				
–	–	35 521 769	–	35 521 769	10c	Subventions et contributions				
–	367 238 619	68 517 769	–	435 756 388		Total — Crédit 10	382 607 834	53 148 554	–	345 165 608
–	71 292 819	–	(12 584 670)	58 708 149	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	58 708 149	–	–	63 122 948
–	82 100	–	(6 614)	75 486	(S)	Ministre de l'Agriculture et de l'Agroalimentaire — Traitement et allocation pour automobile	75 486	–	–	80 300
–	219 300 000	–	(62 803 130)	156 496 870	(S)	Paiements de contribution pour le programme Agri-stabilité	156 496 870	–	–	162 677 773
–	640 800 000	–	(36 651 174)	604 148 826	(S)	Paiements de contribution pour le programme Agri-protection	604 148 826	–	–	610 882 404
–	126 200 000	–	16 810 095	143 010 095	(S)	Paiements de subvention pour le programme Agri-investissement	143 010 095	–	–	149 960 139
–	65 900 000	–	(43 742 285)	22 157 715	(S)	Paiements relatifs à la Loi sur les programmes de commercialisation agricole	22 157 715	–	–	25 996 218
–	41 000 000	–	(42 770 468)	(1 770 468)	(S)	Paiements de subvention pour le programme Agri-stabilité	(1 770 468)	–	–	35 141 652
–	17 500 000	–	415 115	17 915 115	(S)	Paiements de contribution pour le programme Agri-investissement	17 915 115	–	–	22 675 845

-	13 111 013	-	(13 012 281)	98 732	(S) Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	98 732	-	-	35 997
-	-	-	(53 754 367)	(53 754 367)	(S) Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	(53 754 367)	-	-	(8 620 021)
600 000	100 000	-	(100 000)	600 000	(S) Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	-	-	600 000	-
9 656 516	-	-	-	9 656 516	(S) Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	-	-	-	-
-	-	-	(50 255)	(50 255)	Pour rembourser le CT, crédit 30	-	-	-	-
9 656 516	-	-	(50 255)	9 606 261	Total — Fonds renouvelable de l'Agence canadienne du pari mutuel	(962 575)	-	10 568 836	(2 233 091)
-	118 513 335	-	(118 416 767)	96 568	(S) Paiements de contribution pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole — Agri-relance	96 568	-	-	3 361 069
-	-	-	(1 929)	(1 929)	(S) Subventions à l'appui de l'Indemnité pour coûts de production	(1 929)	-	-	(134 510)
-	-	-	(67 376)	(67 376)	(S) Paiements de subvention pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	(67 376)	-	-	(312 775)
-	-	-	(2 021)	(2 021)	(S) Paiements de subvention par catégorie pour le programme d'aide transitoire à l'industrie	(2 021)	-	-	(10 610)
-	-	-	(95)	(95)	(S) Paiements de subvention par catégorie pour le programme de revenu agricole	(95)	-	-	(119 871)
-	-	-	(380 878)	(380 878)	(S) Contributions pour la gestion des risques agricoles — Gestion des risques de l'entreprise du programme d'avances printanières bonifié	(380 878)	-	-	(589 623)
-	-	-	(14 701)	(14 701)	(S) Subventions à l'appui du programme de paiements relatifs aux céréales et oléagineux	(14 701)	-	-	(50 138)
-	-	-	(36 697)	(36 697)	(S) Paiements de subvention pour le programme de démarrage d'Agri-investissement	(36 697)	-	-	(66 331)
-	-	-	24 998	24 998	(S) Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	24 998	-	-	597
7 858 258	-	-	7 763 363	15 621 621	(S) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	5 140 036	2 718 222	7 763 363	3 125 669
-	-	-	(389 586)	(389 586)	(S) Paiements de contribution pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	(389 586)	-	-	(1 010 915)
-	-	-	(205 473)	(205 473)	Fonds spécial de la Canadian Cattlemen's Association	(205 473)	-	-	2 706 066
-	-	-	-	-	Crédits non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	(1 341 371)
18 114 774	2 257 088 060	96 347 889	(330 666 048)	2 040 884 675	Total du ministère — Budgétaire	1 928 409 592	93 542 884	18 932 199	2 013 991 368

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Commission canadienne du lait										
–	3 605 377	–	–	3 605 377	1	Dépenses du programme				
–	–	–	125 881	125 881		Virement du CT, crédit 30 ¹				
–	3 605 377	–	125 881	3 731 258		Total — Crédit 1	3 723 258	8 000	–	3 884 137
					(S)	(L) Prêts en vertu de la <i>Loi sur la Commission canadienne du lait</i> , article 16 tel que modifié par le crédit 50a de la <i>Loi n°4 de 1975 portant affectation de crédits</i> . Limite 300 000 000 \$ (Net)				
281 148 140	–	–	–	281 148 140			31 338 616	–	249 809 524	(34 865 529)
Total de l'organisme —										
–	3 605 377	–	125 881	3 731 258		Budgétaire	3 723 258	8 000	–	3 884 137
281 148 140	–	–	–	281 148 140		Non budgétaire	31 338 616	–	249 809 524	(34 865 529)
Commission canadienne des grains										
–	4 883 698	–	–	4 883 698	1	Dépenses du programme				
–	–	–	244 685	244 685		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	4 883 698	–	244 685	5 128 383		Total — Crédit 1	5 021 047	107 336	–	6 676 731
–	591 479	–	(11 420)	580 059	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	580 059	–	–	814 063
69 234 815	–	–	(232 000)	69 002 815	(S)	Fonds renouvelable de la Commission canadienne des grains	(26 884 510)	–	95 887 325	(24 416 465)
–	–	–	74 261	74 261	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	74 261	–	–	13 325
69 234 815	5 475 177	–	75 526	74 785 518		Total de l'organisme — Budgétaire	(21 209 143)	107 336	95 887 325	(16 912 346)
Financement agricole Canada										
					(S)	<i>Loi sur Financement agricole Canada</i>				
						(L) Paiements de capital en vertu de la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i> , paragraphe 11(1). Limite 1 250 000 000 \$ (Net)	–	–	6 667 000	–
6 667 000	–	–	–	6 667 000						

					(L) Prêts à la Société en vertu de la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i> , paragraphe 12(3). Le total ne doit pas dépasser douze fois le capital de la Société (Net)					
34 423 863 000	–	–	5 221 942 000	39 645 805 000		–	–	39 645 805 000	–	
34 430 530 000	–	–	5 221 942 000	39 652 472 000	Total de l'organisme — Non budgétaire	–	–	39 652 472 000	–	
					Total du portefeuille ministériel —					
87 349 589	2 266 168 614	96 347 889	(330 464 641)	2 119 401 451	Budgétaire	1 910 923 707	93 658 220	114 819 524	2 000 963 159	
34 711 678 140	–	–	5 221 942 000	39 933 620 140	Non budgétaire	31 338 616	–	39 902 281 524	(34 865 529)	

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Agriculture et Agroalimentaire				
Agriculture et Agroalimentaire				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	614 496 925	599 918 587	14 578 338	—
Bloquées	21 205 094	—	21 205 094	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	58 000 000	53 711 099	4 288 901	—
	577 702 019	546 207 488	31 494 531	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	55 489 423	49 307 846	6 181 577	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	434 056 388	382 607 834	51 448 554	—
Bloquées	1 700 000	—	1 700 000	—
	435 756 388	382 607 834	53 148 554	—
Montants législatifs	971 936 845	950 286 424	2 718 222	18 932 199
	2 040 884 675	1 928 409 592	93 542 884	18 932 199
Commission canadienne du lait				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	3 723 258	3 723 258	—	—
Bloquées	8 000	—	8 000	—
	3 731 258	3 723 258	8 000	—
Commission canadienne des grains				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	5 021 047	5 021 047	—	—
Bloquées	107 336	—	107 336	—
	5 128 383	5 021 047	107 336	—
Montants législatifs	69 657 135	(26 230 190)	—	95 887 325
	74 785 518	(21 209 143)	107 336	95 887 325
Total du portefeuille ministériel	2 119 401 451	1 910 923 707	93 658 220	114 819 524

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Agriculture et Agroalimentaire												
Gestion des risques de l'entreprise	46 755 932	31 180 431	–	–	899 005 803	892 876 513	1 000 000	371 483	944 761 735	923 685 461	–	–
Accès aux marchés, négociations, compétitivité du secteur, et systèmes d'assurance	66 386 592	56 315 624	–	–	162 400 115	142 275 038	–	–	228 786 707	198 590 662	–	–
Conseil des produits agricoles du Canada	3 093 058	3 087 351	–	–	600 000	–	–	–	3 693 058	3 087 351	–	–
Sciences, innovation, adoption et durabilité	389 597 707	376 521 021	51 939 423	48 891 486	206 207 695	192 582 222	21 200 000	17 624 398	626 544 825	600 370 331	–	–
Capacité de l'industrie	33 793 241	26 905 543	3 300 000	325 144	55 443 105	42 174 391	19 000 000	18 968 456	73 536 346	50 436 622	–	–
Agence canadienne du pari mutuel	18 986 261	9 353 980	–	–	–	–	9 380 000	10 316 555	9 606 261	(962 575)	–	–
Services internes	170 505 743	169 857 286	250 000	91 216	–	–	16 800 000	16 746 762	153 955 743	153 201 740	–	–
Total partiel	729 118 534	673 221 236	55 489 423	49 307 846	1 323 656 718	1 269 908 164	67 380 000	64 027 654	2 040 884 675	1 928 409 592	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(67 380 000)	(64 027 654)	–	–	–	–	(67 380 000)	(64 027 654)	–	–	–	–
Total du ministère	661 738 534	609 193 582	55 489 423	49 307 846	1 323 656 718	1 269 908 164	–	–	2 040 884 675	1 928 409 592	–	–
Commission canadienne du lait												
Administre le système de gestion des approvisionnements du lait	3 731 258	3 723 258	–	–	–	–	–	–	3 731 258	3 723 258	281 148 140	31 338 616
Total de l'organisme	3 731 258	3 723 258	–	–	–	–	–	–	3 731 258	3 723 258	281 148 140	31 338 616
Commission canadienne des grains												
Programme de recherches sur la qualité des grains	18 643 688	8 006 761	–	–	–	–	2 207 576	211 170	16 436 112	7 795 591	–	–
Programme d'assurance de la qualité	62 995 601	26 136 529	–	–	–	–	30 665 359	68 027 204	32 330 242	(41 890 675)	–	–
Programme d'assurance de la quantité	3 901 038	1 602 533	–	–	–	–	1 752 902	5 990 823	2 148 136	(4 388 290)	–	–
Programme de protection des producteurs	7 892 962	3 511 286	–	–	–	–	3 563 722	2 236 266	4 329 240	1 275 020	–	–
Services internes	36 414 573	16 049 822	–	–	–	–	16 872 785	50 611	19 541 788	15 999 211	–	–
Total partiel	129 847 862	55 306 931	–	–	–	–	55 062 344	76 516 074	74 785 518	(21 209 143)	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(55 062 344)	(76 516 074)	–	–	–	–	(55 062 344)	(76 516 074)	–	–	–	–
Total de l'organisme	74 785 518	(21 209 143)	–	–	–	–	–	–	74 785 518	(21 209 143)	–	–
Financement agricole Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	39 652 472 000	–
Total du portefeuille ministériel	740 255 310	591 707 697	55 489 423	49 307 846	1 323 656 718	1 269 908 164	–	–	2 119 401 451	1 910 923 707	39 933 620 140	31 338 616

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Agriculture et Agroalimentaire									
Subventions									
–	22 600 000	32 996 000	–	55 596 000	Paiements de subvention pour le programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé	55 263 000	333 000	–	26 802 567
–	4 600 000	–	–	4 600 000	Versement des subventions pour le programme d'utilisation du port de Churchill	2 254 199	2 345 801	–	4 585 371
–	883 000	–	–	883 000	Subventions versées à des bénéficiaires étrangers pour leur participation auprès d'organisations internationales qui appuient l'agriculture	847 849	35 151	–	756 170
–	100 000	–	–	100 000	Paiements de subvention pour le programme des initiatives Agri-risques	100 000	–	–	100 000
–	126 200 000	–	16 810 095	143 010 095	(S) Paiements de subvention pour le programme Agri-investissement	143 010 095	–	–	149 960 139
–	41 000 000	–	(42 770 468)	(1 770 468)	(S) Paiements de subvention pour le programme Agri-stabilité	(1 770 468)	–	–	35 141 652
–	–	–	(205 473)	(205 473)	(S) Fonds pour l'avenir de la Canadian Cattlemen's Association	(205 473)	–	–	2 706 066
600 000	100 000	–	(100 000)	600 000	(S) Subventions aux offices établis conformément à la <i>Loi sur les offices des produits agricoles</i>	–	–	600 000	–
–	–	–	(67 376)	(67 376)	(S) Paiements de subvention pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	(67 376)	–	–	(312 775)
–	–	–	(1 929)	(1 929)	(S) Subventions à l'appui de l'Indemnité pour coûts de production	(1 929)	–	–	(134 510)
–	–	–	(36 697)	(36 697)	(S) Paiements de subvention pour le programme de démarrage d'Agri-investissement	(36 697)	–	–	(66 331)
–	–	–	(2 021)	(2 021)	(S) Paiements de subvention par catégorie pour le programme d'aide transitoire à l'industrie	(2 021)	–	–	(10 610)
–	–	–	(95)	(95)	(S) Paiements de subvention par catégorie pour le programme de revenu agricole	(95)	–	–	(119 871)
–	–	–	(14 701)	(14 701)	(S) Subventions à l'appui du programme de paiements relatifs aux céréales et oléagineux	(14 701)	–	–	(50 138)
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	(1 334 323)
600 000	195 483 000	32 996 000	(26 388 665)	202 690 335	Total — Subventions	199 376 383	2 713 952	600 000	218 023 407
Contributions									
–	100 179 252	14 819 923	73 553	115 072 728	Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour l'innovation	110 033 641	5 039 087	–	91 546 837
–	66 141 619	–	–	66 141 619	Paiements de contribution pour le programme Agri-innovation dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	62 908 011	3 233 608	–	63 105 754

–	60 869 892	17 415 569	15 417 861	93 703 322	Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour la compétitivité et le développement des marchés	78 772 226	14 931 096	–	88 267 210
–	44 830 856	3 286 277	(16 559 614)	31 557 519	Contributions pour les programmes des initiatives stratégiques à coûts partagés dans le cadre de Cultivons l'avenir 2 pour l'adaptabilité et la capacité du secteur	28 955 199	2 602 320	–	30 038 615
–	34 500 000	–	1 068 200	35 568 200	Paiements de contribution pour le programme Agri-marketing dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	28 867 797	6 700 403	–	24 308 985
–	11 400 000	–	–	11 400 000	Contributions pour le programme des initiatives Agri-risques	5 270 710	6 129 290	–	4 018 823
–	10 061 000	–	–	10 061 000	Contributions à l'appui du programme canadien d'adaptation agricole	2 667 292	7 393 708	–	1 742 371
–	5 382 000	–	–	5 382 000	Contributions à l'appui du programme de lutte contre les gaz à effet de serre en agriculture	3 008 614	2 373 386	–	4 431 565
–	3 127 000	–	–	3 127 000	Paiements de contribution pour le programme Agri-compétitivité dans le cadre de Cultivons l'avenir 2	2 858 375	268 625	–	2 668 742
–	1 700 000	–	–	1 700 000	Paiements de contribution pour le programme des coûts de transition de la Commission canadienne du blé	–	1 700 000	–	1 455 792
–	864 000	–	–	864 000	Contributions en vertu du programme Objectif carrière de la Stratégie emploi jeunesse	800 921	63 079	–	684 345
–	640 800 000	–	(36 651 174)	604 148 826	(S) Paiements de contribution pour le programme Agri-protection	604 148 826	–	–	610 882 404
–	219 300 000	–	(62 803 130)	156 496 870	(S) Paiements de contribution pour le programme Agri-stabilité	156 496 870	–	–	162 677 773
–	118 513 335	–	(118 416 767)	96 568	(S) Paiements de contribution pour le programme d'aide en cas de catastrophe agricole — Agri-relance	96 568	–	–	3 361 069
–	65 900 000	–	(43 742 285)	22 157 715	(S) Paiements relatifs à la <i>Loi sur les programmes de commercialisation agricole</i>	22 157 715	–	–	25 996 218
–	17 500 000	–	415 115	17 915 115	(S) Paiements de contribution pour le programme Agri-investissement	17 915 115	–	–	22 675 845
–	13 111 013	–	(13 012 281)	98 732	(S) Prêts garantis en vertu de la <i>Loi canadienne sur les prêts agricoles</i>	98 732	–	–	35 997
–	–	–	(53 754 367)	(53 754 367)	(S) Contributions à l'appui de l'Initiative d'aide à l'industrie porcine	(53 754 367)	–	–	(8 620 021)
–	–	–	(380 878)	(380 878)	(S) Contributions pour la gestion des risques agricoles — Gestion des risques de l'entreprise du programme d'avances printanières bonifié	(380 878)	–	–	(589 623)
–	–	–	(389 586)	(389 586)	(S) Paiements de contribution pour l'Initiative de transition du programme canadien de stabilisation du revenu agricole pour l'évaluation des stocks	(389 586)	–	–	(1 010 915)
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	645 413
–	1 414 179 967	35 521 769	(328 735 353)	1 120 966 383	Total — Contributions	1 070 531 781	50 434 602	–	1 128 323 199
600 000	1 609 662 967	68 517 769	(355 124 018)	1 323 656 718	Total du portefeuille ministériel	1 269 908 164	53 148 554	600 000	1 346 346 606

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Agriculture et Agroalimentaire			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Gestion des risques de l'entreprise	1 000 000	371 483	451 644
Sciences, innovation, adoption et durabilité	21 200 000	17 624 398	15 700 164
Capacité de l'industrie	19 000 000	18 968 456	20 290 052
Agence canadienne du pari mutuel	9 380 000	10 316 555	10 141 331
Services internes	16 800 000	16 746 762	14 653 489
Total du ministère — Budgétaire	67 380 000	64 027 654	61 236 680
Commission canadienne du lait			
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Administre le système de gestion des approvisionnements du lait			
Remboursement de prêts	281 148 140	31 338 616	(34 865 529)
Total de l'organisme — Non budgétaire	281 148 140	31 338 616	(34 865 529)
Commission canadienne des grains			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Programme de recherches sur la qualité des grains	2 207 576	211 170	580 606
Programme d'assurance-qualité	30 665 359	68 027 204	68 085 011
Programme d'assurance-quantité	1 752 902	5 990 823	6 030 986
Programme de protection des producteurs	3 563 722	2 236 266	1 330 720
Services internes	16 872 785	50 611	90 715
Total de l'organisme — Budgétaire	55 062 344	76 516 074	76 118 038
Total du portefeuille ministériel —			
Budgétaire	122 442 344	140 543 728	137 354 718
Non budgétaire	281 148 140	31 338 616	(34 865 529)

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Agriculture et Agroalimentaire		
Autres revenus —		
Revenus de placements — ¹		
Prêts, placements et avances —		
Financement agricole Canada — Dividendes	90 380 000	126 142 000
Commission canadienne du lait	182 761	474 344
Programme de réserve pour pertes sur prêts dans l'industrie du porc	1 606 737	1 988 097
	92 169 498	128 604 441
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	4 424 432	10 905 106
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	4 761 481	6 559 407
	9 185 913	17 464 513
Ventes de biens et de services —		
Droits et privilèges	5 930 383	4 799 744
Location et utilisation de biens publics	9 771 435	9 209 827
Services de nature réglementaire	21 389 597	22 657 919
Services de nature non réglementaire	17 305 316	16 913 720
	54 396 731	53 581 210
Ventes de biens et de produits d'information —		
Divers	131 294	151 899
Autres frais et droits —		
Services aux autres ministères —		
Services de gestion des ressources humaines	34 564	311 821
Services de gestion financière	190 903	101 478
Services de gestion de l'information	1 183 434	920 537
Services de technologie de l'information	13 998 764	11 894 522
Services en matière de communications	250 167	333 919
Services des biens immobiliers	1 091 180	1 114 180
Divers	1 230 051	1 478 880
	17 979 063	16 155 337
	72 507 088	69 888 446
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 763 363	7 858 258

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers —		
Produit de l'aliénation des biens immobiliers	4 966 167	1 951 327
Intérêts et pénalités		
Intérêts sur débiteurs en souffrance	11 028 385	—
Divers	22 537 812	22 887 279
	<u>38 532 364</u>	<u>24 838 606</u>
Total du ministère	220 158 226	248 654 264
Commission canadienne des grains		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	5 702	(186)
Ventes de biens et de services —		
Services de nature réglementaire	74 252 203	72 664 715
Services de nature non réglementaire	4 703 357	4 739 425
Autres frais et droits —		
Gain net de change	11	1 410
Revenus reportés	122 544	226 216
	<u>122 555</u>	<u>227 626</u>
	<u>79 078 115</u>	<u>77 631 766</u>
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	74 261	13 325
Total de l'organisme	79 158 078	77 644 905
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Revenus de placements	92 169 498	128 604 441
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	9 191 615	17 464 327
Ventes de biens et de services	151 585 203	147 520 212
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 837 624	7 871 583
Revenus divers	38 532 364	24 838 606
Total du portefeuille ministériel	299 316 304	326 299 169

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 5

Comptes publics du Canada

2015-2016

Anciens Combattants

Anciens Combattants

**Tribunal des anciens combattants
(révision et appel)**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	5.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	5.5
Détail budgétaire par affectation.....	5.7
Programmes.....	5.8
Paievements de transfert.....	5.9
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	5.11
Revenus.....	5.11

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Anciens Combattants

Résultat stratégique 1

Mieux-être financier, physique et mental des anciens combattants admissibles.

- **Programme 1.1** – Programme de soins de santé et services de réinsertion

Ce programme vise à améliorer ou à préserver le bien-être physique, mental et social des vétérans, du personnel de réserve en service de catégorie A ou en service de catégorie B pour 180 jours ou moins dans les Forces armées canadiennes et des civils admissibles, ainsi que celui de leurs survivants et personnes à charge et d'autres personnes admissibles, à favoriser l'autonomie, et à offrir un continuum de soins pour faire en sorte que ces personnes demeurent à leur résidence et au sein de leur collectivité. Ce programme finance l'accès à des services de réadaptation, à des services de transition de carrière, à des soins de santé, à des soins à domicile et à des soins de longue durée. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement et à des subventions et contributions.

- **Programme 1.2** – Indemnités d'invalidité et de décès

Ce programme vient en aide aux vétérans et aux membres des Forces armées canadiennes, aux survivants, aux époux/conjoints de faits, aux personnes à charge et aux civils admissibles qui subissent les conséquences permanentes du service à leur pays. En reconnaissance des effets des invalidités ou du décès attribuables au service, une indemnisation est offerte sous la forme d'une pension d'invalidité mensuelle, d'une pension mensuelle de survivant suivant le décès du vétéran, d'une indemnité d'invalidité versée sous forme de montant forfaitaire, d'un paiement annuel ou d'une combinaison des deux, d'une prestation de décès au survivant versée sous forme de montant forfaitaire, et d'allocations mensuelles.

Le montant est accordé en fonction de la gravité de l'incapacité et de son impact sur le fonctionnement quotidien. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

- **Programme 1.3** – Programme de soutien financier

Ce programme offre une allocation de soutien du revenu pour les vétérans admissibles, les civils et leurs survivants. L'objectif de ce programme est de s'assurer que les bénéficiaires profiteront d'un revenu suffisant pour répondre à leurs besoins fondamentaux. Il reconnaît les effets du service en temps de guerre pour les vétérans ayant servi en temps de guerre. Ce soutien au revenu peut être versé sous forme d'une allocation mensuelle aux vétérans. Ce programme indemnise également les vétérans des Forces armées canadiennes, leurs survivants et orphelins. L'objectif est de contrer l'impact que pourrait avoir une fin de carrière militaire, une blessure ou une maladie liée au service, ou un décès sur la capacité d'un vétéran à gagner un revenu, à progresser dans sa carrière ou à épargner pour sa retraite. L'indemnité est fournie sous la forme d'un paiement de remplacement de revenu ou de soutien du revenu mensuel. Une indemnité forfaitaire de retraite complémentaire est offerte à ceux souffrant d'une invalidité totale et permanente. Il existe aussi une allocation mensuelle pour ceux qui souffrent d'une invalidité totale et permanente en raison d'une affection liée au service. Ce programme est exécuté grâce à des subventions.

Résultat stratégique 2

Les droits des anciens combattants relativement aux services et aux avantages qui satisfont à leurs besoins sont pris en considération par le portefeuille des Anciens Combattants.

- **Programme 2.1** – Bureau de l'ombudsman des vétérans

Dans le cadre de ce programme, le Bureau de l'ombudsman des vétérans offre la possibilité d'un examen indépendant et impartial des plaintes soumises par les vétérans et d'autres personnes, c'est-à-dire les vétérans ayant servi en temps de guerre, les vétérans et les membres des Forces armées canadiennes (force régulière et de réserve), les membres actifs et à la retraite de la Gendarmerie royale du Canada, les conjoints et les conjoints de fait, les survivants et les principaux dispensateurs de soins, les autres personnes à charge et les membres de la famille admissibles, ainsi que d'autres personnes admissibles et des représentants des groupes susmentionnés. Il préconise un traitement juste et équitable des personnes pour ce qui est de l'accès aux services, aux programmes et aux avantages offerts par Anciens Combattants Canada. À cette fin, il leur fournit des renseignements et une orientation afin de faciliter leur accès aux programmes et aux services; examine et règle les plaintes relatives à la Déclaration des droits des anciens combattants et aux décisions sur les prestations et services qui ne peuvent être portées en appel devant le Tribunal des anciens combattants (révision et appel); examine les questions d'ordre systémique reliées au Tribunal des anciens combattants (révision et appel); cerne et examine les questions nouvelles et d'ordre systémique liées aux programmes et aux services fournis ou administrés par le Ministère; et fournit des renseignements et des recommandations au ministre en lien avec ces questions. Ce programme est financé grâce au budget de fonctionnement.

Résultat stratégique 3

Les Canadiens se souviennent de ceux et celles qui ont servi le Canada en temps de guerre et de paix et en situation de conflit armé, et leur témoignent de la reconnaissance.

- **Programme 3.1** – Programme Le Canada se souvient

Les vétérans canadiens et ceux qui sont morts pendant le service ont grandement contribué au développement du Canada. En vertu du Décret C.P. 1965-688, ce programme veille à ce que les vétérans et ceux qui sont morts pendant le service soient honorés et à ce que le souvenir de leurs réalisations et de leurs sacrifices soit préservé. Les activités du Canada se souvient favorisent l'atteinte des résultats suivants : les Canadiens sont informés au sujet des efforts des vétérans et de ceux qui sont morts pendant le service; les jalons importants militaires sont reconnus publiquement de même que les vétérans canadiens qui y ont pris part; les collectivités et d'autres groupes organisent des activités de commémoration; les monuments érigés à la mémoire des vétérans sont préservés pour toujours au nom des Canadiens, et les successions des vétérans obtiennent une aide financière pour couvrir les frais de funérailles et d'inhumation. En favorisant la fierté à l'égard de notre histoire militaire commune, en célébrant les contributions et les sacrifices des vétérans et en préservant les symboles qui glorifient leur courage, le gouvernement du Canada contribue à souligner la richesse de la culture et du patrimoine de notre pays. Ce programme est financé grâce aux budgets de fonctionnement et d'entretien, et à des subventions et des contributions.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 4.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Tribunal des anciens combattants (révision et appel)

Résultat stratégique 1

Processus d'appel équitable et indépendant pour les décisions rendues par Anciens Combattants Canada au sujet des pensions, des indemnités et des allocations d'invalidité.

- **Programme 1.1 – Révision et appel**

Le programme du Tribunal des anciens combattants (révision et appel) assure un processus de révision et d'appel indépendant pour les décisions sur les pensions d'invalidité et les indemnités d'invalidité rendues par Anciens Combattants Canada. Le Tribunal offre deux niveaux d'appel pour les anciens combattants et vétérans, les membres des Forces armées canadiennes et de la Gendarmerie royale du Canada, et leurs familles, qui ne sont pas satisfaits des décisions au sujet de leur pension d'invalidité ou leur indemnité d'invalidité. Le Tribunal tient des audiences et émet des décisions écrites. Les autres fonctions principales du Tribunal incluent la tenue d'audiences de révision et d'appel de décisions rendues par Anciens Combattants Canada concernant les allocations spéciales (allocations pour soins, allocations d'incapacité exceptionnelle et allocations vestimentaires); la tenue d'audiences de dernier niveau d'appel pour les allocations aux anciens combattants; et la prise de décisions sur les demandes d'allocations de commisération.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Anciens Combattants										
–	855 502 774	–	–	855 502 774	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	7 565 681	–	7 565 681	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	29 528 515	–	29 528 515	1c	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	10 351 758	10 351 758		Virement du :				
–	–	–	676 659	676 659		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹				
–	855 502 774	37 094 196	11 028 417	903 625 387		Total — Crédit 1	864 706 848	38 918 539	–	806 206 370
–	2 639 248 000	–	–	2 639 248 000	5	Subventions et contributions				
–	–	15 900 000	–	15 900 000	5a	Subventions et contributions				
–	–	81 062 000	–	81 062 000	5c	Subventions et contributions				
–	–	–	(200 000)	(200 000)		Virement au crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	2 639 248 000	96 962 000	(200 000)	2 736 010 000		Total — Crédit 5	2 693 998 960	42 011 040	–	2 533 729 901
–	27 048 301	4 134 417	4 955 579	36 138 297	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	36 138 297	–	–	36 416 679
–	82 100	–	228	82 328	(S)	Ministre des Anciens Combattants et ministre associé de la Défense nationale — Traitement et allocation pour automobile	82 328	–	–	79 436
–	175 000	–	(128 064)	46 936	(S)	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	46 936	–	–	354 187
–	10 000	–	(10 000)	–	(S)	Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	–	–	–	–
–	10 000	–	(9 225)	775	(S)	Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	775	–	–	1 662
–	2 000	–	(2 000)	–	(S)	Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>	–	–	–	–
–	–	–	23 213	23 213	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 213	–	–	18 765
–	–	–	24 408	24 408	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	24 408	–	–	46 954
–	–	–	12 025	12 025	(S)	Montants adjugés par une cour	12 025	–	–	26 000
–	–	–	414	414	(S)	Crédits non requis pour l'exercice en cours	414	–	–	–
–	3 522 078 175	138 190 613	15 694 995	3 675 963 783		Total budgétaire	3 595 034 204	80 929 579	–	3 376 879 954

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
604 994 477	–	–	–	604 994 477	(S)	(L) Prêts à la Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants en vertu de la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i> , parties I, II et III telle que modifiée par le crédit L55 de la <i>Loi n° 3 de 1970 portant affectation de crédits</i> . Limite 605 000 000 \$ (Net)	(3 716)	–	604 998 193	(416)
–	3 522 078 175	138 190 613	15 694 995	3 675 963 783		Total du ministère —	3 595 034 204	80 929 579	–	3 376 879 954
604 994 477	–	–	–	604 994 477		Budgétaire	(3 716)	–	604 998 193	(416)
						Non budgétaire				
–	9 460 756	–	–	9 460 756	1	Tribunal des anciens combattants				
–	–	–	473 901	473 901		Dépenses du programme				
–	9 460 756	–	473 901	9 934 657		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	9 460 756	–	473 901	9 934 657		Total — Crédit 1	9 677 602	257 055	–	10 080 688
–	1 435 807	–	(111 044)	1 324 763	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 324 763	–	–	1 342 611
–	10 896 563	–	362 857	11 259 420		Total de l'organisme — Budgétaire	11 002 365	257 055	–	11 423 299
–	3 532 974 738	138 190 613	16 057 852	3 687 223 203		Total du portefeuille ministériel —	3 606 036 569	81 186 634	–	3 388 303 253
604 994 477	–	–	–	604 994 477		Budgétaire	(3 716)	–	604 998 193	(416)
						Non budgétaire				

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Anciens Combattants				
Anciens Combattants				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	246 558 640	241 006 617	5 552 023	—
Initiatives publicitaires	3 500 000	3 402 353	97 647	—
Centre d'accueil à Vimy	1 082 433	—	1 082 433	—
Services de soutien de la nouvelle charte des anciens combattants.....	27 391 412	26 754 610	636 802	—
Autres services de santé achetés.....	521 779 668	517 215 919	4 563 749	—
L'Hôpital Sainte-Anne	76 327 349	76 320 985	6 364	—
Réaménagement des effectifs — L'Hôpital Sainte-Anne	6 364	6 364	—	—
Bloquées	26 979 521	—	26 979 521	—
	903 625 387	864 706 848	38 918 539	—
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	2 736 010 000	2 693 998 960	42 011 040	—
Montants législatifs	36 328 396	36 328 396	—	—
	3 675 963 783	3 595 034 204	80 929 579	—
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	9 934 657	9 677 602	257 055	—
Montants législatifs	1 324 763	1 324 763	—	—
	11 259 420	11 002 365	257 055	—
Total du portefeuille ministériel	3 687 223 203	3 606 036 569	81 186 634	—

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisation employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisation employées au cours de l'exercice
Anciens Combattants												
Indemnités d'invalidité et de décès	73 780 649	69 781 897	–	–	2 104 205 000	2 073 998 381	–	–	2 177 985 649	2 143 780 278	604 994 477	(3 716)
Programme de soins de santé et services de réinsertion	749 257 620	716 524 853	–	–	362 277 000	353 929 943	–	–	1 111 534 620	1 070 454 796	–	–
Programme de soutien financier	5 887 703	5 510 408	–	–	243 821 711	241 003 469	–	–	249 709 414	246 513 877	–	–
Programme Le Canada se souvient	26 093 344	24 913 264	–	–	25 754 000	25 114 878	–	–	51 847 344	50 028 142	–	–
Bureau de l'ombudsman des vétérans	5 230 086	4 600 441	–	–	–	–	–	–	5 230 086	4 600 441	–	–
Services internes	79 656 670	79 656 670	–	–	–	–	–	–	79 656 670	79 656 670	–	–
Total du ministère	939 906 072	900 987 533	–	–	2 736 057 711	2 694 046 671	–	–	3 675 963 783	3 595 034 204	604 994 477	(3 716)
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)	11 259 420	11 002 365	–	–	–	–	–	–	11 259 420	11 002 365	–	–
Total du portefeuille ministériel	951 165 492	911 989 898	–	–	2 736 057 711	2 694 046 671	–	–	3 687 223 203	3 606 036 569	604 994 477	(3 716)

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Anciens Combattants									
Subventions									
					Pensions d'invalidité et de décès, y compris les pensions accordées en vertu de l'ordonnance sur l'indemnisation des employés civils (Guerre) de l'État, CP 45/8848 du 22 novembre 1944, qui sont régies par les dispositions par la <i>Loi sur les pensions</i> , indemnités pour les anciens prisonniers de guerre en vertu de la <i>Loi sur les pensions</i> ; et allocations spéciales dans le cas de Terre-Neuve	1 404 329 502	12 458 498	–	1 473 364 776
–	1 467 122 000	–	(50 334 000)	1 416 788 000					
–	546 378 000	79 662 000	48 592 000	674 632 000	Indemnités et allocations d'invalidité	659 960 662	14 671 338	–	472 571 049
–	281 400 000	–	(2 317 000)	279 083 000	Entretien ménager et entretien du terrain	271 345 644	7 737 356	–	280 527 666
–	208 953 000	5 700 000	18 460 000	233 113 000	Allocation pour perte de revenus et prestation de retraite supplémentaire	231 917 515	1 195 485	–	190 693 221
–	13 338 000	–	(5 519 000)	7 819 000	Allocations aux anciens combattants et allocations de guerre pour les civils	7 490 919	328 081	–	8 542 703
–	12 887 000	–	(3 559 000)	9 328 000	Fonds du Souvenir	9 050 000	278 000	–	8 547 329
–	11 248 000	–	1 000 000	12 248 000	Commission des sépultures de guerre du Commonwealth	12 040 538	207 462	–	10 913 493
–	975 000	–	–	975 000	Paiements effectués en vertu du règlement sur l'Indemnisation en cas d'accidents d'aviation	681 063	293 937	–	684 191
–	972 000	–	–	972 000	Allocation de soutien du revenu des Forces canadiennes	892 108	79 892	–	635 135
–	750 000	–	20 000	770 000	Aide en matière d'éducation aux enfants des anciens combattants décédés	676 600	93 400	–	666 860
–	750 000	–	–	750 000	Subvention pour partenariats de commémoration	653 113	96 887	–	654 266
–	625 000	–	–	625 000	Allocation de traitement	401 411	223 589	–	537 354
–	420 000	–	–	420 000	Aide accordée en conformité avec les dispositions du Règlement sur le fonds de secours	231 227	188 773	–	269 503
–	150 000	–	–	150 000	Aide aux anciens combattants canadiens — District d'outre-mer	108 564	41 436	–	147 051
–	70 000	–	–	70 000	Cimetière commémoratif des Nations Unies en Corée	21 535	48 465	–	19 827
–	37 000	–	–	37 000	Services de transition de carrière	23 980	13 020	–	13 236
–	15 000	–	–	15 000	Paiements de prestations pour bravoure	9 743	5 257	–	11 624
–	5 000	–	–	5 000	Association canadienne des anciens combattants du Royaume-Uni	5 000	–	–	5 000
–	–	1 300 000	–	1 300 000	Allocation pour relève d'un aidant familial	1 290 058	9 942	–	–
–	175 000	–	(128 064)	46 936	(S) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des anciens combattants	46 936	–	–	354 187
–	10 000	–	(9 225)	775	(S) Rajustement des engagements actuariels de l'assurance des soldats de retour au pays	775	–	–	1 662

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	10 000	–	(10 000)	–	(S) Remboursements, en vertu de l'article 15 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i> , de redressements de compensation effectués en conformité avec la <i>Loi sur les terres destinées aux anciens combattants</i>	–	–	–	–
–	2 000	–	(2 000)	–	(S) Crédits de réadaptation en vertu de l'article 8 de la <i>Loi sur les indemnités de service de guerre</i>	–	–	–	–
–	–	8 000 000	2 400 000	10 400 000	Indemnités pour blessure grave	7 939 400	2 460 600	–	–
–	–	1 300 000	–	1 300 000	Allocation de sécurité du revenu de retraite	315 425	984 575	–	–
–	2 546 292 000	95 962 000	8 593 711	2 650 847 711	Total — Subventions	2 609 431 718	41 415 993	–	2 449 160 133
Contributions									
–	90 600 000	–	(8 743 000)	81 857 000	Contributions accordées aux anciens combattants, en vertu du Programme pour l'autonomie des anciens combattants, afin de les aider à payer les coûts des services complémentaires de santé non couverts par les programmes de soins médicaux provinciaux	81 270 261	586 739	–	82 552 630
–	2 553 000	–	513 326	3 066 326	Contributions, en vertu du Programme de partenariat pour la commémoration, aux organisations, institutions et autres ordres de gouvernement, à l'appui des projets afférents à la santé et au mieux-être des anciens combattants, et des activités et événements commémoratifs	3 066 326	–	–	1 648 821
–	–	1 000 000	(713 326)	286 674	Contributions pour le Programme d'aide à l'édification de monuments commémoratifs dans les collectivités afin d'appuyer la construction de nouveaux cénotaphes et monuments ou d'apporter des ajouts importants aux cénotaphes et monuments existants	278 366	8 308	–	724 166
–	93 153 000	1 000 000	(8 943 000)	85 210 000	Total — Contributions	84 614 953	595 047	–	84 925 617
–	2 639 445 000	96 962 000	(349 289)	2 736 057 711	Total du portefeuille ministériel	2 694 046 671	42 011 040	–	2 534 085 750

(S) Paiement de transfert législatif.

Détails des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Anciens Combattants			
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants — Avances			
Remboursement de prêts	—	3 716	416
Total du portefeuille ministériel — Non budgétaire	—	3 716	416

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Anciens Combattants		
Autres revenus —		
Revenus de placements —		
Prêts, placements et avances —		
Caisse de la Loi sur les terres destinées aux anciens combattants — Avances — Intérêt	154	208
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Allocations aux anciens combattants	46 730	38 245
Pensions	5 758 118	5 744 074
Autres subventions et contributions	6 649 158	6 741 038
Recouvrements des fonds d'exploitation et d'entretien	3 002 676	3 779 746
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	652 267	1 347 232
	16 108 949	17 650 335
Ventes de biens et de services —		
Services de nature non réglementaire —		
Régimes provinciaux d'assurance-hospitalisation pour services aux malades hospitalisés	11 678 815	12 318 335
Autres services aux malades hospitalisés	3 224 997	3 841 158
Repas	332 614	339 448
	15 236 426	16 498 941
Ventes de biens et de produits d'information	17	81
Autres frais et droits —		
Revenus reportés	305 830	(697 085)
	15 542 273	15 801 937
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 213	18 765
Revenus divers —		
Gain net de change	—	1 086
Recouvrement de pensions de gouvernements étrangers	922 611	996 557
Location d'espace dans les hôpitaux	206 858	202 412
Divers	82 988	87 049
	1 212 457	1 287 104
Total du ministère	32 887 046	34 758 349

5.12 Anciens Combattants

Comptes publics du Canada 2015-2016

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Tribunal des anciens combattants (révision et appel)		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 868	553
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	—	8 473
	1 868	9 026
Revenus divers	25	20
Total de l'organisme	1 893	9 046
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Revenus de placements	154	208
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	16 110 817	17 659 361
Ventes de biens et de services	15 542 273	15 801 937
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 213	18 765
Revenus divers	1 212 482	1 287 124
Total du portefeuille ministériel	32 888 939	34 767 395

Section 6

Comptes publics du Canada
2015-2016

Bureau du secrétaire du gouverneur général

Bureau du secrétaire du gouverneur
général

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	6.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	6.3
Détail budgétaire par affectation.....	6.4
Programmes.....	6.5
Paievements de transfert.....	6.6
Revenus.....	6.7

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Résultat stratégique 1

Le gouverneur général, représentant la Reine au Canada, est habilité à exécuter ses rôles constitutionnels, d'état, cérémonial et public.

- **Programme 1.1** – Soutien du gouverneur général

Le Bureau du secrétaire du gouverneur général offre un appui et des conseils au gouverneur général du Canada dans son rôle unique de représentant de la Reine au Canada ainsi que de commandant en chef. Le Bureau aide le gouverneur général à s'acquitter de ses responsabilités constitutionnelles, à représenter le Canada à l'échelle internationale, et à encourager l'excellence et les réalisations par le biais de l'administration du Régime canadien de distinctions honorifiques et de la concession d'emblèmes héraldiques. Le Bureau aide également le gouverneur général à rapprocher les Canadiens. Il gère des programmes de visites guidées et d'interprétation aux deux résidences officielles du gouverneur général et supervise les activités quotidiennes de ces résidences. Le Bureau fournit aussi un soutien aux anciens gouverneurs généraux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employés au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent
–	17 165 126	–	–	17 165 126	1	Dépenses du programme				
–	–	1 793 008	–	1 793 008	1a	Dépenses du programme				
–	–	–	764 577	764 577		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	17 165 126	1 793 008	764 577	19 722 711		Total — Crédit 1	19 419 192	303 519	–	17 954 982
–	2 051 125	69 292	(70 928)	2 049 489	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 049 489	–	–	2 072 844
–	631 700	–	(71 514)	560 186	(S)	Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i>	560 186	–	–	551 361
–	283 166	–	2 638	285 804	(S)	Traitement du gouverneur général	285 804	–	–	276 200
–	–	–	6 457	6 457	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 421	–	3 036	5 653
–	20 131 117	1 862 300	631 230	22 624 647		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	22 318 092	303 519	3 036	20 861 040

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Bureau du secrétaire du gouverneur général				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	19 658 678	19 419 192	239 486	—
Bloquées	64 033	—	64 033	—
	<i>19 722 711</i>	<i>19 419 192</i>	<i>303 519</i>	—
Montants législatifs	2 901 936	2 898 900	—	3 036
Total du portefeuille ministériel	22 624 647	22 318 092	303 519	3 036

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Soutien du gouverneur général	15 665 767	15 460 773	–	–	560 186	560 186	–	–	16 225 953	16 020 959	–	–
Services internes	6 398 694	6 297 133	–	–	–	–	–	–	6 398 694	6 297 133	–	–
Total du portefeuille ministériel	22 064 461	21 757 906	–	–	560 186	560 186	–	–	22 624 647	22 318 092	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Subventions									
-	631 700	-	(71 514)	560 186	(S) Pensions payables en vertu de la <i>Loi sur le gouverneur général</i>	560 186	-	-	551 361
-	631 700	-	(71 514)	560 186	Total du portefeuille ministériel	560 186	-	-	551 361

(S) Paiement de transfert législatif.

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	11 634	49 679
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	26 330	967
	<hr/> 37 964	<hr/> 50 646
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	6 457	16 722
Revenus divers	17 517	20 880
Total du portefeuille ministériel	61 938	88 248

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 7

Comptes publics du Canada

2015-2016

Conseil du Trésor

Secrétariat

École de la fonction publique du Canada

Commissariat au lobbying

Commissariat à l'intégrité du secteur public

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	7.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	7.6
Détail budgétaire par affectation.....	7.9
Programme	7.11
Paievements de transfert.....	7.12
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	7.13
Revenus.....	7.13

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Secrétariat

Résultat stratégique 1

Une bonne gouvernance et gérance saine en vue de faciliter le service efficient et efficace aux Canadiens.

- **Programme 1.1** – Conception et prestation des programmes pangouvernementaux

Par l'intermédiaire du programme Conception et prestation des programmes pangouvernementaux, le Secrétariat conçoit et fournit des activités, des systèmes, des services et des opérations avec ou pour les autres organisations du gouvernement du Canada (ou en leur nom). Ce programme met également en place une plateforme pour les initiatives de transformation. L'objectif est de fournir des activités cohérentes à un coût maîtrisé à l'échelle du gouvernement du Canada. Ce programme atteint ses résultats en élaborant et en offrant des solutions pour lesquelles un leadership pangouvernemental est requis ou pour lesquelles une normalisation et des économies sont possibles.

- **Programme 1.2** – Développement et surveillance des politiques de gestion

Par l'intermédiaire du programme Développement et surveillance des politiques de gestion, le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor en tant que d'établir des principes de gouvernance et de gestion efficaces en adoptant une orientation stratégique pangouvernementale dans des secteurs ciblés. L'objectif est de créer un cadre de politique sur la saine gestion à l'intention du gouvernement du Canada. Ce programme atteint ses résultats en communiquant clairement les attentes en matière de gestion aux administrateurs généraux, en adoptant des approches fondées sur divers principes et en surveillant la conformité aux politiques en fonction des risques. Le Secrétariat élabore et examine les politiques; dirige, appuie et surveille la mise en œuvre de ces politiques; et évalue le rendement ministériel au moyen de diverses composantes de gestion. Il mobilise également les collectivités fonctionnelles et entreprend des démarches de sensibilisation et de surveillance pour promouvoir le respect des politiques et le renforcement des capacités. Ce programme repose sur différentes lois telles que la *Loi sur la gestion des finances publiques*, la *Loi sur l'emploi dans la fonction publique* et la *Loi fédérale sur la responsabilité*.

- **Programme 1.3** – Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique

Le programme Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique porte sur les fonds qui sont conservés par l'administration centrale comme suppléments à d'autres crédits et qui permettent d'affecter des sommes à d'autres organisations fédérales ou d'effectuer des paiements et des recouvrements en leur nom. Ces fonds s'ajoutent au processus normal d'affectation des crédits et permettent au Conseil du Trésor de remplir certaines fonctions en tant qu'employeur de l'administration publique centrale, y compris celles prévues aux termes des régimes de pension et d'avantages sociaux de la fonction publique. L'administration de ces fonds relève des programmes Gestion des dépenses et Gestion des ressources humaines, mais les ressources financières sont indiquées séparément dans l'architecture d'alignement des programmes pour en accroître la visibilité et faciliter la présentation de rapports.

- **Programme 1.4** – Soutien et surveillance en matière de prise de décisions

Par l'intermédiaire du programme Soutien et surveillance en matière de prise de décisions, le Secrétariat appuie le Conseil du Trésor dans son rôle de Conseil de gestion du gouvernement du Canada et de bureau du budget du cycle des dépenses pangouvernementales. Il s'agit notamment d'appuyer les efforts de promotion du gouvernement en matière d'optimisation des ressources et de résultats pour les Canadiens au moyen de divers programmes et diverses activités. Ce programme atteint ses résultats en fournissant des conseils stratégiques indépendants, des analyses, une orientation, et de la surveillance des programmes, des activités et des dépenses. Le Secrétariat du Conseil du Trésor du Canada examine les présentations ministérielles, fournit des recommandations au Conseil du Trésor, en plus de coordonner l'affectation des dépenses aux différents programmes et organisations gouvernementaux et de produire des rapports à ce sujet.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

École de la fonction publique du Canada

Résultat stratégique 1

Les fonctionnaires ont les connaissances communes et les compétences en leadership et en gestion dont ils ont besoin pour exercer leurs responsabilités envers les Canadiens.

- **Programme 1.1** – Service d'apprentissage

Contribuer à l'établissement d'une main-d'œuvre professionnelle en donnant aux employés de la fonction publique la possibilité d'exécuter leurs tâches actuelles et de relever les défis de leur prochain emploi dans un milieu de travail dynamique et bilingue grâce à des activités d'apprentissage de base. Concevoir et offrir de la formation qui cadre avec les priorités de gestion de la fonction publique et qui répond aux exigences de la Politique en matière d'apprentissage, de formation et de perfectionnement et des normes de connaissance qui y sont associées.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariat au lobbying

Résultat stratégique 1

La transparence et l'obligation de rendre compte des activités de lobbying effectuées auprès de titulaires de charge publique contribuent à inspirer confiance à l'égard de l'intégrité des décisions prises par le gouvernement.

- **Programme 1.1** – Conformité et exécution

Le Commissariat au lobbying mène des activités de surveillance et de vérification de la conformité afin de veiller à ce que les activités de lobbying enregistrables sont adéquatement déclarées, et que les renseignements fournis par les lobbyistes sont détaillés, exacts et complets. Les cas soupçonnés et allégués de non-conformité à la *Loi sur le lobbying* et au *Code de déontologie des lobbyistes* font l'objet d'un examen et, lorsqu'il y a lieu, des enquêtes officielles sont menées afin d'assurer que les activités de lobbying sont exercées de manière éthique et transparente. La commissaire fait état de ses constatations et de ses conclusions dans des rapports d'enquête qui sont déposés au Parlement. Enfin, le Commissariat au lobbying examine les demandes d'exemption à l'interdiction quinquennale d'exercer des activités de lobbying afin de garantir que les exemptions sont accordées uniquement lorsqu'elles sont compatibles avec l'objet de la Loi.

- **Programme 1.2** – Registre des lobbyistes

Le Commissariat au lobbying tient un registre en ligne qui rend publics les renseignements au sujet des activités de lobbying, notamment les titulaires d'une charge publique désignée qui ont fait l'objet d'activités de lobbying et les sujets de ces activités. Le Registre est convivial, interrogeable et téléchargeable. Le Commissariat au lobbying examine et approuve les enregistrements des lobbyistes, et fournit des conseils et un soutien technique en lien avec le Registre, la *Loi sur le lobbying* et le *Code de déontologie des lobbyistes*.

- **Programme 1.3** – Sensibilisation et éducation

Le Commissariat au lobbying effectue de la recherche pour appuyer l'élaboration des produits d'éducation et de sensibilisation. Les activités de sensibilisation permettent de mieux faire connaître les exigences de la *Loi sur le lobbying* et du *Code de déontologie des lobbyistes* aux lobbyistes, à leurs clients et aux titulaires d'une charge publique, entre autres.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariat à l'intégrité du secteur public

Résultat stratégique 1

Des mesures sont prises à l'égard des actes répréhensibles au sein du secteur public fédéral et les fonctionnaires sont protégés en cas de représailles.

- **Programme 1.1** – Programme de gestion des divulgations et des représailles

Ce programme vise à mener une action concernant les divulgations d'actes répréhensibles et les plaintes de représailles, et il contribue à augmenter la confiance envers les organismes publics fédéraux. Il vise à fournir des conseils aux employés du secteur public fédéral et aux membres du public qui envisagent de faire une divulgation, et recevoir les divulgations de renseignements concernant d'éventuels actes répréhensibles, faire enquête sur les divulgations et en faire rapport. Dans le cadre de cette activité, le commissaire à l'intégrité du secteur public exerce la compétence exclusive à l'égard de l'examen, de la conciliation et du règlement des plaintes concernant des représailles, y compris les demandes au Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles pour déterminer s'il y a eu représailles et ordonner que la situation soit corrigée et que des mesures de réparation soient prises.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Secrétariat										
-	219 601 334	-	-	219 601 334	1	Dépenses du programme				
-	-	17 102 060	-	17 102 060	1a	Dépenses du programme				
-	-	43 981 086	-	43 981 086	1c	Dépenses du programme				
-	-	-	12 500 000	12 500 000		Virement du :				
-	-	-	11 208 083	11 208 083		crédit 5				
-	-	-	(1 298 326)	(1 298 326)		crédit 25				
-	-	-	-	-		Virement au crédit 5 (Services partagés Canada)				
-	219 601 334	61 083 146	22 409 757	303 094 237		Total — Crédit 1	248 942 508	54 151 729	-	295 850 911
-	750 000 000	-	-	750 000 000	5	Éventualités du gouvernement				
-	-	519 572 387	-	519 572 387	5b	Éventualités du gouvernement				
-	-	-	(519 572 387)	(519 572 387)		Virements à ce portefeuille ministériel et à d'autres portefeuilles				
-	750 000 000	519 572 387	(519 572 387)	750 000 000		Total — Crédit 5	-	750 000 000	-	-
-	2 090 470	-	-	2 090 470	10	Initiatives pangouvernementales	-	2 090 470	-	-
-	2 250 070 604	-	-	2 250 070 604	20	Assurances de la fonction publique				
-	-	469 200 000	-	469 200 000	20c	Assurances de la fonction publique				
-	2 250 070 604	469 200 000	-	2 719 270 604		Total — Crédit 20	2 690 624 377	28 646 227	-	2 454 311 704
-	1 600 000 000	-	-	1 600 000 000	25	Report du budget de fonctionnement				
-	-	-	(1 148 400 616)	(1 148 400 616)		Virements à ce portefeuille ministériel et à d'autres portefeuilles ministériels				
-	1 600 000 000	-	(1 148 400 616)	451 599 384		Total — Crédit 25	-	451 599 384	-	-
-	1 000 000 000	-	-	1 000 000 000	30	Besoins en matière de rémunération				
-	-	-	(252 533 321)	(252 533 321)		Virements à ce portefeuille ministériel et à d'autres portefeuilles ministériels				
-	1 000 000 000	-	(252 533 321)	747 466 679		Total — Crédit 30	-	747 466 679	-	-
-	600 000 000	-	-	600 000 000	33	Report du budget des dépenses en capital				
-	-	-	(491 221 855)	(491 221 855)		Virements à d'autres portefeuilles ministériels				
-	600 000 000	-	(491 221 855)	108 778 145		Total — Crédit 33	-	108 778 145	-	-
-	27 599 825	58 578	(1 424 668)	26 233 735	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	26 233 735	-	-	27 397 562
-	82 100	-	228	82 328	(S)	Président du Conseil du Trésor — Traitement et allocation pour automobile	82 328	-	-	80 300

					(S)	Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	3 238			5 708
			3 238	3 238	(S)	Contributions de l'employeur en vertu de la <i>Loi sur la pension de la fonction publique</i> et d'autres lois sur la pension de retraite et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	1 162 000 000			444 043 497
	443 000 000		719 000 000	1 162 000 000	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État		12 878	33 657	
12 878			33 657	46 535	(S)	Paiements au titre de l'entente sur la parité salariale	2 556			
			2 556	2 556						
12 878	6 892 444 333	1 049 914 111	(1 671 703 411)	6 270 667 911		Total du secrétariat — Budgétaire	4 127 888 742	2 142 745 512	33 657	3 221 689 682
						École de la fonction publique du Canada				
	53 794 403			53 794 403	1	Dépenses du programme				
			1 996 093	1 996 093		Virement du crédit 25				
	53 794 403		1 996 093	55 790 496		Total — Crédit 1	50 823 726	4 966 770		37 933 386
					(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 479 837			8 280 320
	5 802 267		2 677 570	8 479 837	(S)	Dépense des recettes conformément au paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> — Montant non dépensé au début de l'exercice				
28 192 991				28 192 991		Montant reçu au cours de l'exercice				
	11 283 013		669 775	11 952 788		Total	32 848 568		7 297 211	42 277 101
28 192 991	11 283 013		669 775	40 145 779						
			4 376	4 376	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État			4 376	18 205
28 192 991	70 879 683		5 347 814	104 420 488		Total de l'organisme — Budgétaire	92 152 131	4 966 770	7 301 587	88 509 012
						Commissariat au lobbying				
	4 026 414			4 026 414	1	Dépenses du programme				
			185 118	185 118		Virement du crédit 25				
	4 026 414		185 118	4 211 532		Total — Crédit 1	3 972 732	238 800		4 245 194
	426 126		(21 459)	404 667	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	404 667			435 333
			58	58	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	58			
						Total de l'organisme — Budgétaire	4 377 457	238 800		4 680 527
	4 452 540		163 717	4 616 257						

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
						Commissariat à l'intégrité du secteur public				
–	4 934 882	–	–	4 934 882	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	244 185	244 185		crédit 25				
–	–	–	1 539	1 539		crédit 30				
–	4 934 882	–	245 724	5 180 606		Total — Crédit 1	4 055 285	1 125 321	–	4 393 958
–	513 560	–	(115 288)	398 272	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	398 272	–	–	447 023
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	46
–	5 448 442	–	130 436	5 578 878		Total de l'organisme — Budgétaire	4 453 557	1 125 321	–	4 841 027
28 205 869	6 973 224 998	1 049 914 111	(1 666 061 444)	6 385 283 534		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	4 228 871 887	2 149 076 403	7 335 244	3 319 720 248

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Conseil du Trésor				
Secrétariat				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions —				
Budget de fonctionnement	222 967 239	215 356 575	7 610 664	—
Initiative de transformation des services administratifs.....	21 465 970	21 284 067	181 903	—
Subventions et contributions.....	200 000	200 000	—	—
Frais de déménagement et frais relatifs aux locaux du SCT.....	9 440 322	8 398 528	1 041 794	—
Entente de règlement du recours collectif White.....	15 400 000	15 363 893	36 107	—
Bloqués.....	46 859 361	—	46 859 361	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	13 238 655	11 660 555	1 578 100	—
	<i>303 094 237</i>	<i>248 942 508</i>	<i>54 151 729</i>	—
Crédit 5 — Éventualités du gouvernement —				
Budget de fonctionnement	750 000 000	—	750 000 000	—
Crédit 10 — Initiatives pangouvernementales —				
Budget de fonctionnement	2 090 470	—	2 090 470	—
Crédit 20 — Assurance de la fonction publique —				
Budget de fonctionnement	3 213 457 249	3 184 979 714	28 477 535	—
Subventions et contributions.....	500 000	331 308	168 692	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	494 686 645	494 686 645	—	—
	<i>2 719 270 604</i>	<i>2 690 624 377</i>	<i>28 646 227</i>	—
Crédit 25 — Report du budget de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	451 599 384	—	451 599 384	—
Crédit 30 — Besoins en matière de rémunération —				
Budget de fonctionnement	747 466 679	—	747 466 679	—
Crédit 33 — Report du budget des dépenses en capital —				
Budget en capital	108 778 145	—	108 778 145	—
Montants législatifs	1 188 368 392	1 188 321 857	12 878	33 657
	<i>6 270 667 911</i>	<i>4 127 888 742</i>	<i>2 142 745 512</i>	<i>33 657</i>

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
École de la fonction publique du Canada				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	50 849 915	50 823 726	26 189	—
Bloquées	4 940 581	—	4 940 581	—
	55 790 496	50 823 726	4 966 770	—
Montants législatifs	48 629 992	41 328 405	—	7 301 587
	104 420 488	92 152 131	4 966 770	7 301 587
Commissariat au lobbying				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	4 145 542	3 972 732	172 810	—
Bloquées	65 990	—	65 990	—
	4 211 532	3 972 732	238 800	—
Montants législatifs	404 725	404 725	—	—
	4 616 257	4 377 457	238 800	—
Commissariat à l'intégrité du secteur public				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	5 140 606	4 033 853	1 106 753	—
Subventions et contributions	40 000	21 432	18 568	—
	5 180 606	4 055 285	1 125 321	—
Montants législatifs	398 272	398 272	—	—
	5 578 878	4 453 557	1 125 321	—
Total du portefeuille ministériel	6 385 283 534	4 228 871 887	2 149 076 403	7 335 244

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paievements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisation employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisation employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Secrétariat												
Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	6 326 616 338	4 346 982 269	108 778 145	–	503 238	334 546	494 686 645	494 686 645	5 941 211 076	3 852 630 170	–	–
Développement et surveillance des politiques de gestion	67 799 885	64 841 366	–	–	200 000	200 000	–	–	67 999 885	65 041 366	–	–
Conception et prestation des programmes pangouvernementaux	127 494 680	95 754 174	13 625 000	–	–	–	6 574 528	4 996 428	134 545 152	90 757 746	–	–
Soutien et surveillance en matière de prise de décisions	44 582 570	41 781 563	–	–	–	–	–	–	44 582 570	41 781 563	–	–
Services internes	88 993 355	84 342 024	–	–	–	–	6 664 127	6 664 127	82 329 228	77 677 897	–	–
Total partiel	6 655 486 828	4 633 701 396	122 403 145	–	703 238	534 546	507 925 300	506 347 200	6 270 667 911	4 127 888 742	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(507 925 300)	(506 347 200)	–	–	–	–	(507 925 300)	(506 347 200)	–	–	–	–
Total du secrétariat	6 147 561 528	4 127 354 196	122 403 145	–	703 238	534 546	–	–	6 270 667 911	4 127 888 742	–	–
École de la fonction publique du Canada												
Services d'apprentissage	69 838 099	59 000 898	–	–	–	–	–	–	69 838 099	59 000 898	–	–
Services internes	34 582 389	33 151 233	–	–	–	–	–	–	34 582 389	33 151 233	–	–
Total de l'organisme	104 420 488	92 152 131	–	–	–	–	–	–	104 420 488	92 152 131	–	–
Commissariat au lobbying												
Conformité et exécution	1 187 145	1 125 719	–	–	–	–	–	–	1 187 145	1 125 719	–	–
Registre des lobbyistes	1 040 305	986 477	–	–	–	–	–	–	1 040 305	986 477	–	–
Sensibilisation et éducation	726 224	688 647	–	–	–	–	–	–	726 224	688 647	–	–
Services internes	1 662 583	1 576 614	–	–	–	–	–	–	1 662 583	1 576 614	–	–
Total de l'organisme	4 616 257	4 377 457	–	–	–	–	–	–	4 616 257	4 377 457	–	–
Commissariat à l'intégrité du secteur public												
Programme de gestion des divulgations et des représailles	3 247 367	2 623 065	–	–	40 000	21 432	–	–	3 287 367	2 644 497	–	–
Services internes	2 291 511	1 809 060	–	–	–	–	–	–	2 291 511	1 809 060	–	–
Total de l'organisme	5 538 878	4 432 125	–	–	40 000	21 432	–	–	5 578 878	4 453 557	–	–
Total du portefeuille ministériel	6 262 137 151	4 228 315 909	122 403 145	–	743 238	555 978	–	–	6 385 283 534	4 228 871 887	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					Secrétariat Contributions				
–	–	–	200 000	200 000	Conseil des normes comptables internationales du secteur public	200 000	–	–	200 000
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	95 000
–	–	–	200 000	200 000	Total — Contributions	200 000	–	–	295 000
					Autres paiements de transfert				
–	495 000	–	–	495 000	Paiements, sous forme d'indemnités pour des accidents du travail, conformément aux régimes de la fonction publique de prestations versées aux survivants des employés décédés dans l'exercice de leurs fonctions	326 513	168 487	–	388 297
–	–	–	3 238	3 238	(S) Versements en vertu de la <i>Loi sur la mise au point des pensions du service public</i>	3 238	–	–	5 708
–	5 000	–	–	5 000	Régime spécial d'indemnisation pour les conjoints des attachés des Forces canadiennes	4 795	205	–	3 533
–	500 000	–	3 238	503 238	Total — Autres paiements de transfert	334 546	168 692	–	397 538
–	500 000	–	203 238	703 238	Total du secrétariat	534 546	168 692	–	692 538
					Commissariat à l'intégrité du secteur public Contributions				
–	40 000	–	–	40 000	Contribution qui permet d'obtenir des conseils juridiques en vertu de la <i>Loi sur la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles</i>	21 432	18 568	–	40 638
–	40 000	–	–	40 000	Total de l'organisme	21 432	18 568	–	40 638
–	540 000	–	203 238	743 238	Total du portefeuille ministériel	555 978	187 260	–	733 176

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Secrétariat			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Fonds pangouvernementaux et paiements en tant qu'employeur de la fonction publique	494 686 645	494 686 645	418 830 018
Gestion des ressources humaines	—	—	4 549 410
Conception et prestation des programmes pangouvernementaux	6 574 528	4 996 428	—
Services internes	6 664 127	6 664 127	6 219 883
Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	507 925 300	506 347 200	429 599 311

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Secrétariat		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de traitements, biens et services	122 734	132 150
Redressements des crédettes de l'exercice précédent	540 671	103 269 039
	663 405	103 401 189
Ventes de biens et de services —		
Autres frais et droits —		
Recouvrements d'accès à l'information	2 365	2 237
Recouvrement de coûts de pension de la fonction publique — Salaires et coûts de fonctionnement	4 996 428	4 549 410
Recouvrement des services de soutien internes	6 664 127	6 219 883
	11 662 920	10 771 530
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	33 657	12 878
Revenus divers —		
Intérêts perçus sur les avances	—	4 129
Pénalités disciplinaires	31 052	29 512
Frais de stationnement	3 379 483	3 490 835
Recouvrement de coûts de pension de la fonction publique — Avantages sociaux	751 134	656 632
Recouvrement de coûts de pension de la fonction publique — Locaux	395 814	348 164
Recouvrements du Régime de soins de santé de la fonction publique	3 278 262	—
Intérêt sur les dépôts bancaires	66 325	—
Divers	4 990	88 943
	7 907 060	4 618 215
Total du secrétariat	20 267 042	118 803 812
École de la fonction publique du Canada		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	64 440	39 179
Redressements des crédettes de l'exercice précédent	111 346	26 144
	175 786	65 323

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de services —		
Services de nature réglementaire —		
Paragraphe 18(2) de la <i>Loi sur l'École de la fonction publique du Canada</i> — Frais de cours et autres revenus relatifs à ces cours	11 719 420	31 477 645
Autres frais et droits	150	125
	<u>11 719 570</u>	<u>31 477 770</u>
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4 376	13 388
Total de l'organisme	11 899 732	31 556 481
Commissariat au lobbying		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	—	7 921
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	14	23
	<u>14</u>	<u>7 944</u>
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	58	—
Revenus divers —		
Divers	20	5
Total de l'organisme	92	7 949
Commissariat à l'intégrité du secteur public		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	2 750	5 076
Revenus divers	40	6 045
Total de l'organisme	2 790	11 121
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	841 955	103 479 532
Ventes de biens et de services	23 382 490	42 249 300
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	38 091	26 266
Revenus divers	7 907 120	4 624 265
Total du portefeuille ministériel	32 169 656	150 379 363

Section 8

Comptes publics du Canada

2015-2016

Conseil privé

Bureau du Conseil privé

Secrétariat des conférences
intergouvernementales canadiennes

Bureau canadien d'enquête sur les
accidents de transport et de la sécurité
des transports

Bureau du directeur général des élections

Commissariat aux langues officielles

Comité de surveillance des activités de
renseignement de sécurité

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	8.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	8.7
Détail budgétaire par affectation.....	8.10
Programmes.....	8.12
Paiements de transfert.....	8.14
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	8.15
Revenus.....	8.15

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Bureau du Conseil privé

Résultat stratégique 1

Appuyer et mettre en œuvre le programme et les décisions du gouvernement, et soutenir les institutions et leur fonctionnement.

- **Programme 1.1** – Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille

Le Bureau du Conseil privé fournit des avis et un soutien professionnels et impartiaux au Premier ministre et aux ministres du portefeuille concernant toute la gamme des enjeux et des politiques dont ils s'occupent quotidiennement. Le Bureau du Conseil privé fournit également des avis et un soutien concernant : la structure et l'organisation du gouvernement; les communications à l'échelle du gouvernement; le système des nominations par le gouverneur en conseil; l'élaboration et la mise en œuvre de programmes parlementaires et législatifs; la réforme démocratique; et les affaires juridiques. De plus, le Bureau du Conseil privé fournit des avis et un soutien d'ordre administratif concernant le budget du Cabinet du Premier ministre et ceux des cabinets des ministres du portefeuille.

- **Programme 1.2** – Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet

Le Bureau du Conseil privé appuie au quotidien le fonctionnement efficient et efficace du Cabinet et de ses comités. Dans le cadre de ce travail, le Bureau du Conseil privé coordonne la présentation au Cabinet et à ses comités de propositions de politiques, de dispositions législatives et de mesures intéressant l'administration publique, soumet à un examen critique les politiques en cours d'élaboration, et produit des documents d'information et des analyses pour faciliter le processus décisionnel du Cabinet. Le Bureau du Conseil privé offre également des services de secrétariat au Cabinet et à ses comités. À ce titre, il établit le calendrier des réunions et fournit des services de soutien connexes, en plus de préparer et de distribuer les documents du Cabinet. Le Bureau du Conseil privé soutient en outre la bonne intégration des politiques à l'échelle de l'administration fédérale de sorte que les propositions tiennent compte de l'ensemble des perspectives ministérielles et des aspects relatifs à la mise en œuvre, par exemple les communications, les affaires parlementaires, les relations intergouvernementales et les répercussions budgétaires.

- **Programme 1.3** – Leadership et orientation au sein de la fonction publique

Le Bureau du Conseil privé appuie le développement et le maintien d'une fonction publique de haute qualité qui répond aux plus hautes normes de responsabilité, de transparence et d'efficacité. À cet égard, le Bureau du Conseil privé conseille le greffier du Conseil privé et le Premier ministre sur le renouvellement de la fonction publique et des activités gouvernementales, l'objectif étant de positionner l'effectif et le milieu de travail pour l'avenir en mettant l'accent sur la souplesse, l'innovation et la rationalisation. Le Bureau du Conseil privé appuie par ailleurs la gestion des ressources humaines aux échelons supérieurs de l'administration publique dans son ensemble, en particulier la gestion du rendement et le développement du leadership.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes

Résultat stratégique 1

Les services aux conférences intergouvernementales de haut niveau sont exécutés avec professionnalisme et avec succès.

- **Programme 1.1** – Services aux conférences

Prestation de services de soutien impartiaux et spécialisés nécessaires à la planification et à l'organisation des conférences fédérales-provinciales-territoriales et provinciales-territoriales de premiers ministres, de ministres et de sous-ministres.

Résultat stratégique 2 – Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports

Résultat stratégique 1

Les enquêtes indépendantes sur les événements de transport contribuent à rendre le réseau des transports plus sécuritaire.

- **Programme 1.1** – Enquêtes d'événements aéronautiques

Le programme d'Enquêtes d'événements aéronautiques est régi par la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*, le Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports, et l'annexe 13 de la Convention relative à l'aviation civile internationale. Dans le cadre de ce programme, le Bureau de la sécurité des transports effectue des enquêtes indépendantes sur des événements de transport aéronautique choisis qui se produisent au Canada et dans l'espace aérien canadien, et dans certaines circonstances à l'étranger, afin de déterminer les causes et les facteurs contributifs. Ce programme comprend la diffusion de rapports d'enquête, la formulation et le suivi de recommandations et autres communications de sécurité, aussi bien que la réalisation des activités de sensibilisation afin de promouvoir des

changements aux pratiques d'exploitation, au matériel employé, à l'infrastructure, et à la législation afin d'améliorer la sécurité des transports. Le programme d'Enquêtes d'événements aéronautiques comprend également l'exécution de certaines obligations du gouvernement du Canada en lien avec la sécurité des transports conformément aux conventions de l'Organisation de l'aviation civile internationale et autres accords internationaux.

- **Programme 1.2** – Enquêtes d'événements ferroviaires

Le programme d'Enquêtes d'événements ferroviaires est régi par la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports* et le Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports. Dans le cadre de ce programme, le Bureau de la sécurité des transports effectue des enquêtes indépendantes sur des événements de transport ferroviaire choisis sur le territoire canadien afin de déterminer les causes et les facteurs contributifs. Ce programme comprend la diffusion de rapports d'enquête, la formulation et le suivi de recommandations et autres communications de sécurité, aussi bien que la réalisation des activités de sensibilisation afin de

promouvoir des changements aux pratiques d'exploitation, au matériel employé, à l'infrastructure, et à la législation afin d'améliorer la sécurité des transports. Le programme d'Enquêtes d'événements ferroviaires inclut également la prestation d'aide aux provinces, sur demande, afin de mener des enquêtes sur des événements de chemins de fer de ligne courte de compétence provinciale.

- **Programme 1.3** – Enquêtes d'événements maritimes

Le programme d'Enquêtes d'événements maritimes est régi par la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports*, le Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports et le Code sur la conduite des enquêtes sur les accidents de l'Organisation maritime internationale. Dans le cadre de ce programme, le Bureau de la sécurité des transports effectue des enquêtes indépendantes sur des événements de transport maritime choisis qui se produisent au Canada, et dans certaines circonstances à l'étranger, afin de déterminer les causes et les facteurs contributifs. Ce programme comprend la diffusion de rapports d'enquête, la formulation et le suivi de recommandations et autres communications de sécurité, aussi bien que la réalisation des activités de sensibilisation afin de promouvoir des changements aux pratiques d'exploitation, au matériel employé, à l'infrastructure, et à la législation afin d'améliorer la sécurité des transports. Le programme d'Enquêtes d'événements maritimes comprend également l'exécution de certaines obligations du gouvernement du Canada en lien avec la sécurité des transports conformément aux conventions de l'Organisation maritime internationale et autres accords internationaux.

- **Programme 1.4** – Enquêtes d'événements de pipeline

Le programme d'Enquêtes d'événements de pipeline est régi par la *Loi sur le Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports* et le Règlement sur le Bureau de la sécurité des transports. Dans le cadre de ce programme, le Bureau de la sécurité des transports effectue des enquêtes indépendantes sur des événements de transport par pipeline choisis qui sont de compétence fédérale au Canada afin de déterminer les causes et les facteurs contributifs. Ce programme comprend la diffusion de rapports d'enquête, la formulation et le suivi de recommandations et autres communications de sécurité, aussi bien que la réalisation des activités de sensibilisation afin de promouvoir des changements aux pratiques d'exploitation, au matériel employé, à l'infrastructure, et à la législation afin d'améliorer la sécurité des transports.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du directeur général des élections

Résultat stratégique 1

Un cadre électoral accessible que les Canadiens utilisent avec confiance.

- **Programme 1.1** – Opérations électorales

Ce programme permet à Élections Canada de conduire en tout temps des scrutins équitables et efficaces. Il vise à ce que les Canadiens puissent exercer leur droit démocratique de voter à une élection générale ou partielle ou à un référendum fédéral en leur offrant un processus électoral accessible et en constante amélioration, adapté aux besoins des électeurs.

- **Programme 1.2** – Régulation des activités électorales

Ce programme offre aux Canadiens un processus électoral équitable, transparent et conforme à la *Loi électorale du Canada*. Dans le cadre de ce programme, il incombe à Élections Canada d'administrer les dispositions de la *Loi en matière de financement politique* : surveillance de la conformité, divulgation, reddition de comptes sur les activités financières et application de la législation électorale.

- **Programme 1.3** – Engagement électoral

Ce programme promeut et soutient le processus électoral du Canada. Il permet aux Canadiens de bénéficier de programmes d'éducation et d'information sur les élections afin qu'ils puissent prendre des décisions éclairées à propos de leur engagement dans le processus électoral. Il vise aussi à améliorer le cadre électoral par la consultation d'autres intervenants et par la mise en commun des pratiques électorales.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariat aux langues officielles

Résultat stratégique 1

Les droits garantis par la *Loi sur les langues officielles* sont protégés et la dualité linguistique est promue comme une valeur fondamentale de la société canadienne.

- **Programme 1.1** – Protection des droits linguistiques

Dans le cadre de ce programme, le Commissariat aux langues officielles enquête sur les plaintes déposées par des citoyens qui croient que leurs droits linguistiques n'ont pas été respectés, évalue le respect de la *Loi sur les langues officielles*, par les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la Loi grâce à des mesures du rendement et à des vérifications, et intervient de manière proactive pour prévenir la non-conformité à la Loi. Le commissaire peut aussi intervenir devant les tribunaux en cas de non-conformité à la *Loi sur les langues officielles*.

- **Programme 1.2** – Promotion de la dualité linguistique

Dans le cadre de ce programme, le Commissariat aux langues officielles travaille avec les parlementaires, les institutions fédérales et les autres organismes assujettis à la *Loi sur les langues officielles*, les communautés de langue officielle et le public canadien à favoriser la dualité linguistique. Le Commissariat établit des liens entre les institutions fédérales, les communautés de langue officielle et les ordres de gouvernement pour les aider à mieux comprendre les besoins des communautés de langue officielle, l'importance du bilinguisme et la valeur du respect de la dualité linguistique du Canada. Afin de jouer son rôle d'agent de promotion, le Commissariat effectue des recherches et des études, entreprend des activités de sensibilisation du public et intervient auprès des hauts fonctionnaires fédéraux pour qu'ils introduisent un changement de culture afin de pleinement intégrer la dualité linguistique dans leurs organismes.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité

Résultat stratégique 1

Le Service canadien du renseignement de sécurité remplit ses tâches et ses fonctions conformément aux lois, aux politiques et les instructions du ministre.

- **Programme 1.1** – Examens

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité examine les activités du Service canadien du renseignement de sécurité et évalue leur efficacité, leur caractère approprié et leur conformité. Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité établit un plan de recherche annuel qui indique les examens devant être effectués chaque année, examine les opérations du Service canadien du renseignement de sécurité, procède à une évaluation et à un examen rétrospectifs d'enquêtes et de fonctions précises du Service canadien du renseignement de sécurité, examine de l'information sur les activités du Service canadien du renseignement de sécurité, évalue la conformité des activités du Service canadien du renseignement de sécurité et formule des conclusions et des recommandations. L'objectif est de fournir au Parlement, au ministre de la Sécurité publique et à la population canadienne un portrait complet des activités opérationnelles du Service canadien du renseignement de sécurité et de leur assurer que celui-ci respecte la règle de droit.

- **Programme 1.2** – Enquêtes

Le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité mène des enquêtes sur les plaintes déposées contre le Service canadien du renseignement de sécurité, les habilitations de sécurité refusées, les rapports du ministre quant à la *Loi sur la citoyenneté* et les questions soumises conformément à la *Loi canadienne sur les droits de la personne*. Si sa compétence est établie, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité mène une enquête qui comprend une audience quasi judiciaire présidée par un ou plusieurs de ses membres. Le temps requis pour mener une enquête varie selon la complexité du dossier, la quantité de documents à examiner, le nombre de jours d'audience requis, la disponibilité des participants et les diverses questions de procédure soulevées par les parties concernées. Une fois l'enquête terminée, le Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité présente un rapport final contenant ses conclusions et ses recommandations, s'il y a lieu.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
						Bureau du Conseil privé				
–	104 454 216	–	–	104 454 216	1	Dépenses du programme				
–	–	3 644 076	–	3 644 076	1c	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	–	–		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	5 291 481	5 291 481		CT, crédit 25 ¹				
–	104 454 216	3 644 076	5 291 481	113 389 773		Total — Crédit 1	109 302 918	4 086 855	–	109 734 217
–	14 123 363	452 278	(1 064 977)	13 510 664	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 510 664	–	–	13 204 084
–	169 600	–	(68 896)	100 704	(S)	Premier ministre (Les dépenses pour le très honorable Stephen Harper) — Traitement et allocation pour automobile	100 704	–	–	165 700
–	–	–	69 172	69 172	(S)	Premier ministre (Les dépenses pour le très honorable Justin Trudeau) — Traitement et allocation pour automobile	69 172	–	–	–
–	82 100	–	(33 296)	48 804	(S)	Leader du gouvernement à la Chambre des communes (Les dépenses pour l'honorable Peter Van Loan) — Traitement et allocation pour automobile	48 804	–	–	80 300
–	–	–	33 524	33 524	(S)	Leader du gouvernement à la Chambre des communes — (Les dépenses pour l'honorable Dominic LeBlanc) — Traitement et allocation pour automobile	33 524	–	–	–
–	–	82 100	(48 576)	33 524		Ministre des Institutions démocratiques — Traitement et allocation pour automobile	33 524	–	–	–
–	2 000	–	(2 000)	–		Ministre de la Réforme démocratique — Allocation pour automobile	–	–	–	1 719
–	2 000	–	(811)	1 189	(S)	Ministre d'État et Whip en chef du gouvernement — Allocation pour automobile	1 189	–	–	2 000
18 522	–	–	9 058	27 580	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	18 522	–	9 058	5 635
18 522	118 833 279	4 178 454	4 184 679	127 214 934		Total du ministère — Budgétaire	123 119 021	4 086 855	9 058	123 193 655
						Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes				
–	5 549 653	–	–	5 549 653	1	Dépenses du programme				
–	–	–	–	–		Virement du :				
–	–	–	277 448	277 448		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 25 ¹				
–	5 549 653	–	277 448	5 827 101		Total — Crédit 1	4 955 984	871 117	–	4 851 471

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	417 888	–	(103 321)	314 567	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	314 567	–	–	318 016
–	5 967 541	–	174 127	6 141 668		Total de l'organisme — Budgétaire	5 270 551	871 117	–	5 169 487
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports										
–	26 290 301	–	–	26 290 301	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	–	–		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	789 398	789 398		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹				
–	26 290 301	–	789 398	27 079 699		Total — Crédit 1	26 574 772	504 927	–	28 655 526
–	3 439 498	–	(21 107)	3 418 391	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 418 391	–	–	3 521 615
3 636	–	–	9 675	13 311	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 637	–	9 674	13 492
–	–	–	35 690	35 690	(S)	Dépenses aux termes de l'alinéa 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	35 690	–	–	28 698
3 636	29 729 799	–	813 656	30 547 091		Total de l'organisme — Budgétaire	30 032 490	504 927	9 674	32 219 331
Bureau du directeur général des élections										
–	29 204 976	–	–	29 204 976	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	–	–		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	1 526 914	1 526 914		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	562 636	562 636		CT, crédit 30 ¹				
–	29 204 976	–	2 089 550	31 294 526		Total — Crédit 1	29 376 133	1 918 393	–	30 144 204
–	7 714 744	–	1 056 097	8 770 841	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 770 841	–	–	7 303 046
–	358 744 597	–	89 169 153	447 913 750	(S)	Dépenses électorales	447 913 750	–	–	112 998 546
–	295 500	–	49 065	344 565	(S)	Traitement du directeur général des élections	344 565	–	–	318 290
–	–	–	1 065	1 065	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 065	–	–	2 289
–	395 959 817	–	92 364 930	488 324 747		Total de l'organisme — Budgétaire	486 406 354	1 918 393	–	150 766 375

–	18 556 100	–	–	18 556 100	1	Commissariat aux langues officielles				
						Dépenses du programme				
						Virement du :				
						CT, crédit 15 ¹				
			342 551	342 551		CT, crédit 25 ¹				
			3 302	3 302		CT, crédit 30 ¹				
–	18 556 100	–	345 853	18 901 953		Total — Crédit 1	18 114 091	787 862	–	20 066 040
–	2 277 425	–	(161 485)	2 115 940	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 115 940	–	–	2 348 843
–	–	–	516	516	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	516	991
–	20 833 525	–	184 884	21 018 409		Total de l'organisme — Budgétaire	20 230 031	787 862	516	22 415 874
						Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité				
–	2 479 321	–	–	2 479 321	1	Dépenses du programme				
–	–	270 262	–	270 262	1c	Dépenses du programme				
						Virement du :				
						CT, crédit 15 ¹				
			25 274	25 274		CT, crédit 25 ¹				
			33 718	33 718		CT, crédit 30 ¹				
–	2 479 321	270 262	58 992	2 808 575		Total — Crédit 1	2 589 682	218 893	–	2 699 866
–	317 047	19 613	(56 886)	279 774	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	279 774	–	–	280 154
19	–	–	–	19	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	19	–	–	–
19	2 796 368	289 875	2 106	3 088 368		Total de l'organisme — Budgétaire	2 869 475	218 893	–	2 980 020
22 177	574 120 329	4 468 329	97 724 382	676 335 217		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	667 927 922	8 388 047	19 248	336 744 742

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Conseil privé				
Bureau du Conseil privé				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	110 857 360	109 377 918	1 479 442	—
Bloquées	2 607 413	—	2 607 413	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	75 000	75 000	—	—
	<i>113 389 773</i>	<i>109 302 918</i>	<i>4 086 855</i>	—
Montants législatifs	13 825 161	13 816 103	—	9 058
	<hr/> 127 214 934	<hr/> 123 119 021	<hr/> 4 086 855	<hr/> 9 058
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	5 808 101	4 955 984	852 117	—
Bloquées	19 000	—	19 000	—
	<i>5 827 101</i>	<i>4 955 984</i>	<i>871 117</i>	—
Montants législatifs	314 567	314 567	—	—
	<hr/> 6 141 668	<hr/> 5 270 551	<hr/> 871 117	<hr/> —
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	26 889 274	26 574 772	314 502	—
Bloquées	190 425	—	190 425	—
	<i>27 079 699</i>	<i>26 574 772</i>	<i>504 927</i>	—
Montants législatifs	3 467 392	3 457 718	—	9 674
	<hr/> 30 547 091	<hr/> 30 032 490	<hr/> 504 927	<hr/> 9 674
Bureau du directeur général des élections				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	30 836 382	29 376 133	1 460 249	—
Bloquées	458 144	—	458 144	—
	<i>31 294 526</i>	<i>29 376 133</i>	<i>1 918 393</i>	—
Montants législatifs	457 030 221	457 030 221	—	—
	<hr/> 488 324 747	<hr/> 486 406 354	<hr/> 1 918 393	<hr/> —

Commissariat aux langues officielles				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	18 696 340	18 114 091	582 249	—
Bloquées	205 613	—	205 613	—
	<i>18 901 953</i>	<i>18 114 091</i>	<i>787 862</i>	—
Montants législatifs	2 116 456	2 115 940	—	516
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	21 018 409	20 230 031	787 862	516
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	2 683 380	2 589 682	93 698	—
Projet de modernisation de la GI/TI	30 195	—	30 195	—
Bloquées	95 000	—	95 000	—
	<i>2 808 575</i>	<i>2 589 682</i>	<i>218 893</i>	—
Montants législatifs	279 793	279 793	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	3 088 368	2 869 475	218 893	—
Total du portefeuille ministériel	676 335 217	667 927 922	8 388 047	19 248

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire												Non-budgétaire	
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice		
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice		
Bureau du Conseil privé														
Soutien et conseils au Premier ministre et aux ministres du portefeuille	65 771 162	64 371 121	–	–	–	–	–	–	65 771 162	64 371 121	–	–		
Soutien et conseils au Cabinet et aux comités du Cabinet	13 868 984	13 338 225	–	–	–	–	–	–	13 868 984	13 338 225	–	–		
Leadership et orientation au sein de la fonction publique	3 824 092	3 417 213	–	–	–	–	–	–	3 824 092	3 417 213	–	–		
Services internes	43 825 696	42 067 462	–	–	–	–	75 000	75 000	43 750 696	41 992 462	–	–		
Total partiel	127 289 934	123 194 021	–	–	–	–	75 000	75 000	127 214 934	123 119 021	–	–		
Revenus affectés aux dépenses	(75 000)	(75 000)	–	–	–	–	(75 000)	(75 000)	–	–	–	–		
Total du ministère	127 214 934	123 119 021	–	–	–	–	–	–	127 214 934	123 119 021	–	–		
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes														
Services aux conférences	4 315 949	3 561 128	–	–	–	–	–	–	4 315 949	3 561 128	–	–		
Services internes	1 825 719	1 709 423	–	–	–	–	–	–	1 825 719	1 709 423	–	–		
Total de l'organisme	6 141 668	5 270 551	–	–	–	–	–	–	6 141 668	5 270 551	–	–		
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports														
Enquêtes d'événements aéronautiques	13 367 836	13 142 640	–	–	–	–	–	–	13 367 836	13 142 640	–	–		
Enquêtes d'événements ferroviaires	5 844 890	5 746 426	–	–	–	–	–	–	5 844 890	5 746 426	–	–		
Enquêtes d'événements maritimes	5 252 719	5 164 231	–	–	–	–	–	–	5 252 719	5 164 231	–	–		
Enquêtes d'événements de pipeline	312 391	307 128	–	–	–	–	–	–	312 391	307 128	–	–		
Services internes	5 769 255	5 672 065	–	–	–	–	–	–	5 769 255	5 672 065	–	–		
Total de l'organisme	30 547 091	30 032 490	–	–	–	–	–	–	30 547 091	30 032 490	–	–		
Bureau du directeur général des élections														
Opérations électorales	332 354 577	331 585 302	–	–	1 500	1 500	–	–	332 356 077	331 586 802	–	–		
Régulation des activités électorales	12 108 601	11 784 392	–	–	104 992 932	104 992 932	–	–	117 101 533	116 777 324	–	–		
Engagement électoral	8 445 734	8 244 303	–	–	–	–	–	–	8 445 734	8 244 303	–	–		
Services internes	30 421 403	29 797 925	–	–	–	–	–	–	30 421 403	29 797 925	–	–		
Total de l'organisme	383 330 315	381 411 922	–	–	104 994 432	104 994 432	–	–	488 324 747	486 406 354	–	–		

Commissariat aux langues officielles													
Protection des droits linguistiques	6 931 248	6 673 506	–	–	–	–	–	–	–	6 931 248	6 673 506	–	–
Promotion de la dualité linguistique	6 811 745	6 059 233	–	–	–	–	–	–	–	6 811 745	6 059 233	–	–
Services internes	7 275 416	7 497 292	–	–	–	–	–	–	–	7 275 416	7 497 292	–	–
Total de l'organisme	21 018 409	20 230 031	–	–	–	–	–	–	–	21 018 409	20 230 031	–	–
Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité													
Examens	1 204 466	1 185 838	–	–	–	–	–	–	–	1 204 466	1 185 838	–	–
Enquêtes	621 582	639 334	–	–	–	–	–	–	–	621 582	639 334	–	–
Services internes	1 232 125	1 044 303	30 195	–	–	–	–	–	–	1 262 320	1 044 303	–	–
Total de l'organisme	3 058 173	2 869 475	30 195	–	–	–	–	–	–	3 088 368	2 869 475	–	–
Total du portefeuille ministériel	571 310 590	562 933 490	30 195	–	104 994 432	104 994 432	–	–	–	676 335 217	667 927 922	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau du directeur général des élections									
-	1 024 428	-	(159 246)	865 182	(S) Allocations aux vérificateurs des associations de circonscription	865 182	-	-	741 882
Autres paiements de transfert									
-	35 167 026	-	29 443 209	64 610 235	(S) Remboursement des dépenses électorales des partis politiques concernant la 42 ^{ème} élection générale	64 610 235	-	-	-
-	30 564 934	-	7 336 853	37 901 787	(S) Remboursement des dépenses électorales des candidats concernant la 42 ^{ème} élection générale	37 901 787	-	-	-
-	1 418 053	-	(10 129)	1 407 924	(S) Versement d'allocations aux vérificateurs des candidats concernant la 42 ^{ème} élection générale	1 407 924	-	-	-
-	-	-	146 361	146 361	(S) Remboursement des dépenses électorales aux candidats et versement d'allocations aux vérificateurs des candidats concernant les élections partielles de 2015	146 361	-	-	-
-	-	-	62 943	62 943	(S) Remboursement des dépenses électorales aux candidats et versement d'allocations aux vérificateurs d'autres élections générales et élections partielles	62 943	-	-	608 241
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	7 443 081
-	68 174 441	-	36 819 991	104 994 432	Total de l'organisme	104 994 432	-	-	8 793 204
-	68 174 441	-	36 819 991	104 994 432	Total du portefeuille ministériel	104 994 432	-	-	8 793 204

(S) Paiement de transfert législatif

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Bureau du Conseil privé			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Services de soutien interne	75 000	75 000	73 888
Total du portefeuille ministériel —			
Budgétaire	75 000	75 000	73 888

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau du Conseil privé		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Traitements	8 890	27 166
Achat de biens et services	65 993	19 305
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	355 025	260 197
	429 908	306 668
Ventes de biens et de services —		
Autres frais et droits —		
Services de soutien interne	75 000	73 888
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	9 058	18 522
Revenus divers —		
Revenus en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	3 028	5 376
Produits d'autres montants adjugés par une cour	5 000	—
Divers	1 568	808
	9 596	6 184
Total du ministère	523 562	405 262
Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	12 438	721
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	5 150	24 394
	17 588	25 115
Revenus divers —		
Contributions des gouvernements provinciaux	992 500	1 012 600
Total de l'organisme	1 010 088	1 037 715
Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	21 048	15 963
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	2 822	5 577
	23 870	21 540

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de services —			Commissariat aux langues officielles		
Autres frais et droits —			Autres revenus —		
Programme d'accès à l'information — Frais	415	330	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Article 29.1 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 207	5 179
Remboursement par des provinces pour diverses	25 300	12 500	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	9 334	11 765
	25 715	12 830		12 541	16 944
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	9 675	3 638	Ventes de biens et de services —		
Revenus divers —			Ventes de biens et de produits d'information	85	70
Gains sur les opérations de change	1 541	—	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	516	991
Divers	9 976	15 868	Total de l'organisme	13 142	18 005
	11 517	15 868	Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité		
Total de l'organisme	70 777	53 876	Autres revenus —		
Bureau du directeur général des élections			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Autres revenus —			Traitements	17 401	543
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Achat de biens et services	1 048	1 957
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	6 497	5 596	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	8 588	5 184
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	31 586	—		27 037	7 684
	38 083	5 596	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	—	19
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 065	2 289	Revenus divers —		
Revenus divers —			Revenus en vertu de la <i>Loi sur l'accès à l'information</i> et de la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels</i>	50	70
Elimination des montants de peu de valeur liés aux comptes débiteurs	(2)	—	Total de l'organisme	27 087	7 773
Excédent des dépenses électorales des candidats	—	366	Sommaire du portefeuille ministériel		
Dons anonymes aux candidats / partis politiques	4 151	5 167	Autres revenus —		
Remboursement de contributions excédentaires	310 720	22 343	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	549 027	383 547
Produits d'autres montants adjugés par une cour	—	6 500	Ventes de biens et de services	100 800	86 788
Gain net de change	—	903	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	20 314	25 459
Intérêts sur les débiteurs en souffrance	44	—	Revenus divers	1 484 922	1 093 335
Divers	156 346	23 334	Total du portefeuille ministériel	2 155 063	1 589 129
	471 259	58 613			
Total de l'organisme	510 407	66 498			

Section 9

Comptes publics du Canada

2015-2016

Défense nationale

Défense nationale

Centre de la sécurité des télécommunications

Comité externe d'examen des griefs militaires

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	9.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	9.7
Détail budgétaire par affectation.....	9.11
Programmes.....	9.13
Paiements de transfert.....	9.15
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	9.17
Revenus.....	9.18

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants: services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Défense nationale

Résultat stratégique 1

La Défense demeure continuellement préparée à s'acquitter de la défense nationale et des services de la Défense en conformité avec les valeurs et intérêts canadiens.

- **Programme 1.1** – Production des éléments de capacité de la Défense

Le programme Production des éléments de capacité de la Défense vise à appuyer la Défense par la production et le maintien de portefeuilles d'éléments fondamentaux de capacité de défense, de sorte que ceux-ci soient toujours disponibles en fonction des quantités, des combinaisons et des conditions nécessaires pour soutenir la chaîne de programmes offerts par la Défense, du programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense au programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action, qui, ensemble, permettent à la Défense de mener les activités du programme Opérations de soutien et de combat de la Défense et Services de la Défense et contributions au gouvernement. Les principaux éléments de capacité de la Défense sont le personnel militaire, le matériel et les systèmes d'information, l'information et les biens immobiliers. Le programme Production des éléments de capacité de la Défense vise notamment à fournir de manière adéquate et constante du personnel et du matériel militaires à court terme et à long terme, de sorte que ces éléments puissent être intégrés afin de produire des éléments de force par le programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action. Les résultats sont obtenus par l'intermédiaire de programmes subordonnés, lesquels sont axés sur des portefeuilles distincts : personnel militaire et organisation, matériel, biens immobiliers, ou systèmes d'information. On a recours à une approche de cycle de vie pour gérer chaque portefeuille. Les aspects essentiels de l'approche de cycle de vie sont des sous-sous-programmes offrant les principales fonctions de cycle de vie : mise en service; maintenance; mise à niveau et approvisionnement; retrait du service; gestion du portefeuille; et coordination et contrôle généraux. Le type d'activité se déroulant dans le cadre de chacune de ces fonctions principales dépend du portefeuille d'entités produites et, par conséquent, la répartition des fonctions de cycle de vie en sous-sous-programmes est propre à chaque portefeuille. L'autorité de ce programme découle de la *Loi sur la défense nationale*.

- **Programme 1.2** – Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action

Le programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action produit et renouvelle les éléments de force de façon continue aux fins d'utilisation dans le cadre du programme Opérations de soutien et de combat de la Défense, et pour la prestation du programme Services de la Défense et contributions au gouvernement. Ce programme vise ainsi à augmenter les chances de réussite et à diminuer les risques d'échec de la défense du Canada, en plus de promouvoir les intérêts du pays. Les résultats sont produits par la réunion des éléments de force provenant des éléments fondamentaux de capacité de la Défense (c.-à-d. : personnel militaire, matériel et systèmes d'information, information et, dans certains cas, biens immobiliers), et par leur intégration dans divers programmes d'instruction et de certification pour qu'ils atteignent le niveau de disponibilité opérationnelle requis afin de remplir des rôles établis à l'avance lors des opérations auxquelles ils sont affectés. La disponibilité opérationnelle s'entend des caractéristiques que sont le volume, l'endurance, la réactivité et la capacité chez les éléments de force qui ne sont pas employés. Ces caractéristiques servent à déterminer le niveau de risque auquel on s'exposerait si d'éventuels rôles étaient attribués à ces éléments dans le cadre d'opérations en cours et de contingence. Les éléments de force produits par le programme Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action sont organisés en portefeuilles selon les environnements terrestres, aériens et maritimes dans lesquels ils mènent leurs opérations. Il existe également des portefeuilles pour les éléments de force qui travaillent conjointement dans l'ensemble de ces

domaines, et pour les éléments de force qui remplissent des fonctions de soutien commun. Au sein de ces portefeuilles, des éléments de force sont produits afin d'atteindre des objectifs de disponibilité opérationnelle. Ceux-ci assurent le maintien de la production sur des horizons à court terme et à moyen terme, et la conformité du nombre d'éléments de force disponibles pour participer à des opérations en cours et de contingence avec les niveaux acceptables de risque opérationnel.

- **Programme 1.3** – Recherche et développement concernant les capacités de la Défense

Le programme Recherche et développement concernant les capacités de la Défense vise à fournir les bases analytiques et les connaissances nécessaires pour prévoir les changements relatifs aux menaces et à la sécurité et pour déterminer la demande se rattachant aux capacités de la Défense à court et à long terme afin de permettre une prise de décisions stratégiques fondées sur les résultats qui harmonisent l'introduction, la modification et le dessaisissement des capacités de la Défense et guident l'application des capacités existantes selon des degrés de risque acceptables. Les résultats sont obtenus par : l'établissement et la surveillance des objectifs à court terme de préparation des éléments de force et de l'exécution des opérations de la Défense; la détermination des leçons retenues à partir des opérations antérieures; l'évaluation des tendances en matière de défense et de sécurité; le développement et l'intégration de nouvelles connaissances et de nouveaux systèmes ainsi que de nouvelles méthodes pour exécuter les opérations; l'élaboration d'approches et la réalisation d'analyses des capacités de la Défense sur le plan stratégique, opérationnel et tactique; l'évaluation des capacités actuelles et futures; l'élaboration et l'évaluation de solution de rechange pour la Défense; la prestation d'une surveillance et expertise concernant les capacités de la Défense; et la planification de l'utilisation des capacités de la Défense pour des capacités de la Défense durables dans l'avenir. Ainsi, ce programme appuie la Défense en fournissant les produits et services essentiels au programme de production d'éléments de capacité de la Défense, au programme de production d'éléments de force prête à l'action de la Défense et, en partie, au programme Opérations de soutien et de combat de la Défense ainsi qu'au programme Services de la Défense et contributions au gouvernement. Ce programme habilite aussi directement la réalisation de la gestion et de la surveillance de la Défense dans son ensemble.

Résultat stratégique 2

Les opérations et services de la Défense améliorent la stabilité et la sécurité, et promeuvent les valeurs et intérêts canadiens.

- **Programme 2.1** – Opérations de soutien et de combat de la Défense

Le programme Opérations de soutien et de combat de la Défense vise à offrir une puissance militaire dans le cadre d'opérations de combat, de sécurité, de stabilité et de surveillance menées en réaction à des menaces armées, ou à un risque d'agression armée, dans le but de protéger la souveraineté du Canada, d'appuyer les valeurs des Canadiens et de défendre les intérêts du gouvernement du Canada. Les résultats escomptés du programme sont atteints par la mise en œuvre de capacités de la Défense à l'échelle nationale, continentale et internationale, de façon indépendante ou en collaboration avec des alliés, dans le but premier de contrer les menaces par la force militaire. L'expression « capacité de la Défense » fait référence à la capacité d'une force militaire d'obtenir les effets escomptés pour contrer une menace par la réalisation d'une opération de la Défense (ou la prestation d'un service de la Défense) en exécutant des tâches conformément aux concepts, aux doctrines et aux normes établis. Les forces militaires fournies par la Défense sont constituées d'éléments de force, soit des entités organisationnelles qui, elles, sont composées de membres des Forces armées canadiennes et, dans certains cas, de membres du personnel du ministère de la Défense nationale. Les éléments de force comprennent les personnes ayant une expertise spécialisée, les renseignements spécialisés, le matériel (p. ex., équipement, plateformes, systèmes d'armes) et, dans certains cas, les biens immobiliers nécessaires à la mise en œuvre des capacités pour contrer les menaces. Les éléments de force sont de taille et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération. La *Loi sur la défense nationale*, la politique en matière de défense, les traités et les accords internationaux, l'appartenance à des organisations militaires et les directives reçues par le gouvernement du Canada sous-tendent ce programme. Les sous-programmes découlant de ce programme visent un éventail de menaces qui peuvent surgir dans divers contextes opérationnels, dans le cadre de divers mécanismes de prestation et dans diverses régions géographiques.

- **Programme 2.2** – Services de la Défense et contributions au gouvernement

Le programme Services de la Défense et contributions au gouvernement vise à appuyer la réalisation des initiatives du gouvernement du Canada en matière de sécurité et de sûreté, et à encourager la reconnaissance et la fierté à l'égard du Canada et des forces militaires canadiennes. Un tel soutien est fourni grâce à la prestation de services de la Défense uniques à l'appui d'autres éléments du gouvernement ou de la population canadienne. En vue de susciter et de partager un sentiment de fierté et de sensibiliser la population à l'égard de l'héritage, des contributions et du leadership militaires du Canada, la Défense fournit des services uniques ainsi que des occasions de sensibilisation,

de préservation et de développement. Les services uniques de la Défense comprennent également les opérations menées en vue d'assurer ou d'améliorer la sécurité, la sûreté, la stabilité ou le bien-être des Canadiens ou de populations en péril d'autres nations, conformément aux valeurs canadiennes et aux intérêts du gouvernement du Canada, dans les situations où une défense contre des menaces armées pourrait être nécessaire mais ne constitue pas l'objectif premier. Les opérations sont menées en employant des éléments de force en vue d'atteindre un effet escompté dans des contextes précis grâce à l'exécution de tâches selon les concepts, les doctrines et les normes établis. Les éléments de force fournis par la Défense sont des entités organisationnelles composées de membres des Forces armées canadiennes et, dans certains cas, de membres du personnel du Ministère de la Défense nationale. Les éléments de force sont de taille et de composition diverses en fonction des capacités qu'ils doivent mettre en œuvre dans le cadre d'une opération. La Défense se tient prête en tout temps à employer des éléments de force dans le cadre de ce programme; toutefois, des opérations d'envergure n'ont pas lieu systématiquement au cours de chaque année financière.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 3.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Centre de la sécurité des télécommunications

Résultat stratégique 1

Les capacités en matière de renseignement électromagnétique étranger et de sécurité technique font progresser et protègent les intérêts vitaux du Canada.

- **Programme 1.1** – Renseignement électromagnétique

Ce programme fournit du renseignement étranger qui répond aux intérêts vitaux du gouvernement du Canada en matière de défense, de sécurité, et d'affaires internationales grâce à la collecte, au traitement et à l'analyse de renseignement, ainsi qu'à l'élaboration de rapports. Il offre également une assistance technique et opérationnelle aux organismes fédéraux chargés de l'application de la loi et de la sécurité.

- **Programme 1.2** – Sécurité des technologies de l'information

Ce programme fournit des avis, des conseils, et des services pour aider à protéger les renseignements électroniques et les systèmes d'information d'importance au gouvernement du Canada.

Comité externe d'examen des griefs militaires

Résultat stratégique 1

Le Chef d'état-major de la Défense et les membres des Forces armées canadiennes bénéficient d'un examen équitable, indépendant et opportun des griefs militaires.

- **Programme 1.1** – Examen indépendant des griefs militaires

Le Comité externe d'examen des griefs militaires est un tribunal indépendant qui examine les griefs militaires qui lui sont renvoyés conformément à l'article 29 de la *Loi sur la Défense nationale* qui prévoit que tout officier ou militaire du rang qui s'estime lésé par une décision, un acte ou une omission dans les affaires des Forces armées

canadiennes a le droit de déposer un grief ; il s'agit, à quelques exceptions près, de la seule procédure formelle de plainte dont disposent les membres des Forces armées canadiennes. Le Comité remet ses conclusions et ses recommandations au chef d'état-major de la Défense et au militaire qui a soumis le grief. Les conclusions et recommandations du Comité peuvent également faire état de problèmes touchant certaines politiques et de préoccupations d'ordre général. Dans la mesure où les circonstances et les considérations d'équité le permettent, le Comité procède à l'examen des griefs militaires sans formalisme et avec célérité. Le Comité présente les résultats de ses activités dans son rapport annuel et dans diverses publications.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire

Résultat stratégique 1

La Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire assure que la police militaire des Forces canadiennes applique les normes déontologiques les plus élevées, conformément aux meilleures pratiques du droit et de la police, et soit libre de toute forme d'ingérence dans ses enquêtes.

- **Programme 1.1** – Règlement des plaintes

L'objectif de ce programme est de régler avec succès les plaintes portant sur la conduite des membres de la police militaire ainsi que les plaintes pour ingérence dans les enquêtes de la police militaire, en surveillant et en révisant toutes les plaintes reçues. Ce programme est essentiel afin d'aider les membres de la police militaire à exercer leurs fonctions et attributions avec toute l'efficacité et le professionnalisme possibles.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

Résultat stratégique 1

Le Centre de la sécurité des télécommunications s'acquitte de son mandat et de ses fonctions conformément aux lois du Canada et avec le souci du respect de la vie privée des Canadiens.

- **Programme 1.1** – Programme d'examen du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications

Ce programme prévoit l'examen indépendant de la légalité des activités du Centre de la sécurité des télécommunications par le Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications afin de déterminer si elles sont conformes aux lois du Canada en général, et en particulier la *Charte canadienne des droits et libertés*, la *Loi sur la Défense nationale*, le *Code criminel* et la *Loi sur la protection des renseignements personnels*. Le programme prévoit également que le Commissaire puisse entreprendre une enquête, s'il le juge nécessaire, afin de donner suite à une plainte déposée par des citoyens canadiens ou des résidents permanents du Canada. Si le commissaire estime que le Centre de la sécurité des télécommunications pourrait ne pas s'être conformé à la loi, il est tenu d'en informer le ministre de la Défense nationale et le Procureur général du Canada. En outre, le commissaire a l'obligation, en vertu de la *Loi sur la protection de l'information*, de recevoir des renseignements de personnes astreintes au secret à perpétuité qui veulent se prévaloir de la défense d'intérêt public pour divulguer des renseignements classifiés au sujet du Centre de la sécurité des télécommunications.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
						Défense nationale				
–	13 483 693 376	–	–	13 483 693 376	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	111 652 445	–	111 652 445	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	215 485 400	–	215 485 400	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	350 000	350 000		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)				
–	–	–	115 610	115 610		crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile)				
–	–	–	1 021 589	1 021 589		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences humaines)				
–	–	–	358 309 851	358 309 851		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	1 503 232	1 503 232		CT, crédit 30 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(680 000)	(680 000)		crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
–	–	–	(317 747)	(317 747)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	(2 102 406)	(2 102 406)		crédit 1 (Ressources naturelles)				
–	–	–	(332 160)	(332 160)		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	(45 161)	(45 161)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	–	–	(292 174)	(292 174)		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)				
–	–	–	(1 341 357)	(1 341 357)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	(2 468 772)	(2 468 772)		Affectation réputée au Crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile) ²				
–	13 483 693 376	327 137 845	353 720 505	14 164 551 726		Total — Crédit 1	13 775 156 234	389 395 492	–	13 396 436 118
–	4 020 883 722	–	–	4 020 883 722	5	Dépenses en capital				
–	–	108 194 584	–	108 194 584	5a	Dépenses en capital				
–	–	2 148 160	–	2 148 160	5c	Dépenses en capital				
						Virement au :				
–	–	–	(190 000)	(190 000)		crédit 1 (Énergie atomique du Canada limitée)				
–	–	–	(103 490)	(103 490)		crédit 1 (Commission canadienne de sûreté nucléaire)				
–	–	–	(154 000)	(154 000)		crédit 1 (Service canadien du renseignement de sécurité)				
–	–	–	(1 675 000)	(1 675 000)		crédit 1 (Pêche et Océans)				
–	–	–	(50 800)	(50 800)		crédit 1 (Sécurité publique et Protection civile)				
–	–	–	(275 000)	(275 000)		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	(262 500)	(262 500)		crédit 5 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
–	–	–	(310 000)	(310 000)		crédit 5 (Santé)				
–	–	–	(192 550)	(192 550)		crédit 5 (Industrie)				
–	–	–	(116 000)	(116 000)		crédit 5 (Conseil national de recherches du Canada)				
–	–	–	(120 000)	(120 000)		crédit 5 (Ressources naturelles)				

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employés au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent
–	–	–	(1 000 000)	(1 000 000)		crédit 5 (Agence de la santé publique du Canada)				
–	–	–	(3 397 152)	(3 397 152)		crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile)				
–	–	–	(4 800 000)	(4 800 000)		crédit 5 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	(260 000)	(260 000)		crédit 5 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	(12 851 742)	(12 851 742)		crédit 5 (Services partagés Canada)				
–	4 020 883 722	110 342 744	(25 758 234)	4 105 468 232		Total — Crédit 5	3 182 342 740	923 125 492	–	3 316 468 475
–	168 742 820	–	–	168 742 820	10	Subventions et contributions				
–	–	–	(3 190 521)	(3 190 521)		Affectation réputée au Crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile) ²				
–	168 742 820	–	(3 190 521)	165 552 299		Total — Crédit 10	150 998 684	14 553 615	–	134 877 030
–	283 120 971	–	(24 128 528)	258 992 443	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	258 992 443	–	–	266 488 168
–	980 000 568	3 356 758	286 037 030	1 269 394 356	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés — Membres militaires	1 269 394 356	–	–	1 326 612 708
–	82 100	–	228	82 328	(S)	Ministre de la Défense nationale — Traitement et allocation pour automobile	82 328	–	–	80 300
–	82 100	–	(33 296)	48 804	(S)	Ministre associé de la Défense nationale — Traitement et allocation pour automobile	48 804	–	–	20 075
–	4 492 604	–	(2 377 439)	2 115 165	(S)	Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	2 115 165	–	–	2 586 516
–	929 668	–	(491 792)	437 876	(S)	Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i>	437 876	–	–	529 008
–	25 700	–	(1 654)	24 046	(S)	Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique (<i>Loi n° 4 de 1968 portant affectation de crédits</i>)	24 046	–	–	23 656
15 296 700	–	–	12 706 409	28 003 109	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 740 571	–	4 262 538	7 924 048
–	–	–	2 739 996	2 739 996	(S)	Pertes d'opérations de change	2 739 996	–	–	1 892 331
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	28
15 296 700	18 942 053 629	440 837 347	599 222 704	19 997 410 380		Total budgétaire	18 666 073 243	1 327 074 599	4 262 538	18 453 938 461

83 770 454	–	–	–	83 770 454	L11c	Autorisation d'un compte d'avance du fonds de roulement prescrite par le crédit L20b, <i>Loi n° 1 de 1976 portant affectation de crédits</i> . Limite 120 000 000 \$ (Net)	2 628 008	–	81 142 446	(4 645 510)
15 296 700	18 942 053 629	440 837 347	599 222 704	19 997 410 380		Total du ministère —	18 666 073 243	1 327 074 599	4 262 538	18 453 938 461
83 770 454	–	–	–	83 770 454		Budgétaire	2 628 008	–	81 142 446	(4 645 510)
						Non budgétaire				
						Centre de la sécurité des télécommunications				
–	503 831 701	–	–	503 831 701	1	Dépenses du programme				
–	–	34 343 682	–	34 343 682	1c	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	4 421 325	4 421 325		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	18 081 548	18 081 548		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	35 197 998	35 197 998		CT, crédit 30 ¹				
–	503 831 701	34 343 682	57 700 871	595 876 254		Total — Crédit 1	580 515 741	15 360 513	–	818 666 848
–	34 370 029	648 400	3 957 328	38 975 757	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	38 975 757	–	–	37 658 522
5 024	–	–	47 324	52 348	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	25 676	–	26 672	107 868
–	–	–	30 884	30 884		Crédits non requis pour l'exercice en cours	30 884	–	–	–
5 024	538 201 730	34 992 082	61 736 407	634 935 243		Total de l'organisme — Budgétaire	619 548 058	15 360 513	26 672	856 433 238
						Comité externe d'examen des griefs militaires				
–	6 143 503	–	–	6 143 503	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	307 250	307 250		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	1 783	1 783		CT, crédit 30 ¹				
–	6 143 503	–	309 033	6 452 536		Total — Crédit 1	5 595 299	857 237	–	5 621 968
–	598 307	–	57 992	656 299	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	656 299	–	–	627 937
–	6 741 810	–	367 025	7 108 835		Total de l'organisme — Budgétaire	6 251 598	857 237	–	6 249 905
						Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire				
–	5 158 208	–	–	5 158 208	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	258 355	258 355		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	1 783	1 783		CT, crédit 30 ¹				
–	5 158 208	–	260 138	5 418 346		Total — Crédit 1	5 031 875	386 471	–	4 619 001
–	456 606	–	(81 242)	375 364	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	375 364	–	–	346 272
–	–	–	287	287	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	287	–
–	5 614 814	–	179 183	5 793 997		Total de l'organisme — Budgétaire	5 407 239	386 471	287	4 965 273

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employés au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications										
–	1 850 071	–	–	1 850 071	1	Dépenses du programme				
–	–	–	92 351	92 351		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	1 850 071	–	92 351	1 942 422		Total — Crédit 1	1 856 987	85 435	–	1 868 188
–	180 996	–	(3 106)	177 890	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	177 890	–	–	175 372
–	2 031 067	–	89 245	2 120 312		Total de l'organisme — Budgétaire	2 034 877	85 435	–	2 043 560
15 301 724	19 494 643 050	475 829 429	661 594 564	20 647 368 767		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	19 299 315 015	1 343 764 255	4 289 497	19 323 630 437
83 770 454	–	–	–	83 770 454		Non budgétaire	2 628 008	–	81 142 446	(4 645 510)

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Affectations réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Défense nationale				
Défense nationale				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	14 109 488 072	13 979 960 854	129 527 218	—
Initiatives publicitaires	2 000 000	2 000 000	—	—
Opération IMPACT	208 075 865	205 095 778	2 980 087	—
Opération UNIFIER.....	6 661 580	4 336 230	2 325 350	—
Bloquées	283 853 790	—	283 853 790	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	445 527 581	416 236 628	29 290 953	—
	<i>14 164 551 726</i>	<i>13 775 156 234</i>	<i>389 395 492</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	3 360 403 052	3 182 342 740	178 060 312	—
Bloquées	745 065 180	—	745 065 180	—
	<i>4 105 468 232</i>	<i>3 182 342 740</i>	<i>923 125 492</i>	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	<i>165 552 299</i>	<i>150 998 684</i>	<i>14 553 615</i>	—
Montants législatifs	1 561 838 123	1 557 575 585	—	4 262 538
	<i>19 997 410 380</i>	<i>18 666 073 243</i>	<i>1 327 074 599</i>	<i>4 262 538</i>
Centre de la sécurité des télécommunications				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	462 630 945	457 019 476	5 611 469	—
Projet lié à l'installation à long terme du centre de la sécurité des télécommunications	129 173 869	123 913 534	5 260 335	—
Bloquées	5 071 440	—	5 071 440	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	1 000 000	417 269	582 731	—
	<i>595 876 254</i>	<i>580 515 741</i>	<i>15 360 513</i>	—
Montants législatifs	39 058 989	39 032 317	—	26 672
	<i>634 935 243</i>	<i>619 548 058</i>	<i>15 360 513</i>	<i>26 672</i>
Comité externe d'examen des griefs militaires				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	6 353 334	5 595 299	758 035	—
Bloquées	99 202	—	99 202	—
	<i>6 452 536</i>	<i>5 595 299</i>	<i>857 237</i>	—
Montants législatifs	656 299	656 299	—	—
	<i>7 108 835</i>	<i>6 251 598</i>	<i>857 237</i>	—

Détail budgétaire par affectation — fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	5 414 346	5 031 875	382 471	—
Bloquées	4 000	—	4 000	—
	5 418 346	5 031 875	386 471	—
Montants législatifs	375 651	375 364	—	287
	5 793 997	5 407 239	386 471	287
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	1 942 422	1 856 987	85 435	—
Montants législatifs	177 890	177 890	—	—
	2 120 312	2 034 877	85 435	—
Total du portefeuille ministériel	20 647 368 767	19 299 315 015	1 343 764 255	4 289 497

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Défense nationale												
Production des éléments de capacité de la Défense	10 185 733 344	9 796 444 794	4 016 644 851	3 042 277 796	8 823 566	6 655 604	277 582 656	267 500 113	13 933 619 105	12 577 878 081	(10 198 342)	(319 937)
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	3 219 100 373	3 352 282 204	43 707 218	61 628 690	–	–	17 298 839	12 524 337	3 245 508 752	3 401 386 557	30 297 320	950 473
Recherche et développement les capacités de la Défense	372 632 040	389 667 365	12 129 074	35 341 008	126 931	126 682	670 898	345 647	384 217 147	424 789 408	–	–
Opérations de soutien et de combat de la Défense	1 524 480 423	1 315 680 008	23 346 280	14 599 207	150 919 410	141 129 276	121 160 019	111 329 352	1 577 586 094	1 360 079 139	63 671 476	1 997 472
Services de la Défense et contributions au gouvernement	390 343 820	455 489 213	3 639 530	2 155 214	8 259 479	5 664 209	13 620 659	9 614 236	388 622 170	453 694 400	–	–
Services internes	477 050 343	436 827 776	6 001 279	26 340 825	–	–	15 194 510	14 922 943	467 857 112	448 245 658	–	–
Total partiel	16 169 340 343	15 746 391 360	4 105 468 232	3 182 342 740	168 129 386	153 575 771	445 527 581	416 236 628	19 997 410 380	18 666 073 243	83 770 454	2 628 008
Revenus affectés aux dépenses	(445 527 581)	(416 236 628)	–	–	–	–	(445 527 581)	(416 236 628)	–	–	–	–
Total du ministère	15 723 812 762	15 330 154 732	4 105 468 232	3 182 342 740	168 129 386	153 575 771	–	–	19 997 410 380	18 666 073 243	83 770 454	2 628 008
Centre de la sécurité des télécommunications												
Renseignement électromagnétique	446 179 236	438 406 622	–	–	–	–	–	–	446 179 236	438 406 622	–	–
Sécurité des technologies de l'information	189 756 007	181 558 705	–	–	–	–	1 000 000	417 269	188 756 007	181 141 436	–	–
Total partiel	635 935 243	619 965 327	–	–	–	–	1 000 000	417 269	634 935 243	619 548 058	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 000 000)	(417 269)	–	–	–	–	(1 000 000)	(417 269)	–	–	–	–
Total de l'organisme	634 935 243	619 548 058	–	–	–	–	–	–	634 935 243	619 548 058	–	–
Comité externe d'examen des griefs militaires												
Examen indépendant des griefs	4 620 316	4 367 142	–	–	–	–	–	–	4 620 316	4 367 142	–	–
Services internes	2 488 519	1 884 456	–	–	–	–	–	–	2 488 519	1 884 456	–	–
Total de l'organisme	7 108 835	6 251 598	–	–	–	–	–	–	7 108 835	6 251 598	–	–
Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire												
Règlement des plaintes	2 835 076	2 545 782	–	–	–	–	–	–	2 835 076	2 545 782	–	–
Services internes	2 958 921	2 861 457	–	–	–	–	–	–	2 958 921	2 861 457	–	–
Total de l'organisme	5 793 997	5 407 239	–	–	–	–	–	–	5 793 997	5 407 239	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications												
Programme d'examen du commissaire												
Centre de la sécurité des télécommunications	1 624 549	1 498 360	–	–	–	–	–	–	1 624 549	1 498 360	–	–
Services internes	495 763	536 517	–	–	–	–	–	–	495 763	536 517	–	–
Total de l'organisme	2 120 312	2 034 877	–	–	–	–	–	–	2 120 312	2 034 877	–	–
Total du portefeuille ministériel	16 373 771 149	15 963 396 504	4 105 468 232	3 182 342 740	168 129 386	153 575 771	–	–	20 647 368 767	19 299 315 015	83 770 454	2 628 008

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Défense nationale									
Subventions									
–	2 310 000	–	–	2 310 000	Subventions à l'appui du Programme de dédommagement des employeurs de réservistes	–	2 310 000	–	–
–	500 000	–	–	500 000	Subventions à l'appui du Programme d'engagement de la Défense	496 644	3 356	–	367 451
Programme de subventions globales pour les bureaux nationaux des ligues de cadets du Canada :									
–	450 000	–	–	450 000	Ligue navale du Canada	450 000	–	–	442 000
–	450 000	–	–	450 000	Ligue des cadets de l'Armée du Canada	450 000	–	–	442 000
–	450 000	–	–	450 000	Ligue des cadets de l'Air du Canada	450 000	–	–	442 000
–	25 700	–	–	25 700	Subvention à la Caisse de bienfaisance de la Marine royale canadienne	–	25 700	–	25 700
(S) Versements aux ayants droit de certains membres de l'Aviation royale du Canada tués dans l'exercice de leurs fonctions alors qu'ils servaient à titre d'instructeurs dans le cadre du Plan d'entraînement des aviateurs du Commonwealth britannique									
–	25 700	–	(1 654)	24 046		24 046	–	–	23 656
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	1 165 000
–	4 211 400	–	(1 654)	4 209 746	Total — Subventions	1 870 690	2 339 056	–	2 907 807
Contributions									
Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord :									
–	78 840 410	–	3 751 092	82 591 502	Budget militaire de l'OTAN (Programmes de l'OTAN)	82 591 502	–	–	72 211 779
–	57 979 000	–	(3 751 092)	54 227 908	Programme de l'OTAN d'investissement au service de la sécurité (Programmes de l'OTAN)	45 922 989	8 304 919	–	34 472 281
–	11 389 000	–	–	11 389 000	Contributions à l'appui au Programme d'instruction et de coopération militaires	10 360 427	1 028 573	–	9 710 559
–	5 450 000	–	–	5 450 000	Contributions à l'appui du Programme d'aide aux immobilisations	3 307 738	2 142 262	–	708 303
–	4 000 000	–	(3 173 021)	826 979	Programme de contributions à l'appui du Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage	826 978	1	–	5 214 102
–	–	–	125 000	125 000	Programme de contributions à l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage	125 000	–	–	–
–	3 100 000	–	–	3 100 000	Contribution à l'Association civile de recherche et de sauvetage aériens	2 818 087	281 913	–	2 818 029
–	2 711 000	–	–	2 711 000	Programme de contributions à l'Organisation du Traité de l'Atlantique Nord : Autres activités de l'OTAN	2 254 358	456 642	–	1 521 506

Paiement de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	770 779	–	–	770 779	Programme de contributions à l'Association canadienne des adjoints au médecin	770 779	–	–	741 000
–	190 000	–	(142 500)	47 500	Programme de contribution au Secrétariat de COSPAS-SARSAT	47 500	–	–	190 000
–	126 931	–	–	126 931	Contribution au Comité d'examen du programme de défense biologique et chimique	126 682	249	–	124 320
–	4 492 604	–	(2 377 439)	2 115 165	(S) Versements en vertu de la <i>Loi sur les prestations de retraite supplémentaires</i>	2 115 165	–	–	2 586 516
–	929 668	–	(491 792)	437 876	(S) Versements en vertu des parties I à IV de la <i>Loi sur la continuation de la pension des services de défense</i>	437 876	–	–	529 008
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	4 281 000
–	169 979 392	–	(6 059 752)	163 919 640	Total — Contributions	151 705 081	12 214 559	–	135 108 403
–	174 190 792	–	(6 061 406)	168 129 386	Total du portefeuille ministériel	153 575 771	14 553 615	–	138 016 210

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Défense nationale							
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)							
Production des éléments de capacité de la Défense				Recouvrements des autres ministères	10 775 082	9 521 440	10 387 110
Recouvrements des membres	136 498 804	140 023 171	138 519 962	Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	1 959 965	—	432 015
Recouvrements des autres ministères	5 451 342	5 051 391	6 501 150	Autres recouvrements	862 365	71 384	173 892
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	26 728 540	22 139 009	18 840 747		13 620 659	9 614 236	11 008 056
Autres recouvrements	108 903 970	100 286 542	79 099 839	Services internes			
	277 582 656	267 500 113	242 961 698	Recouvrements des membres	11 505 000	10 554 745	10 465 004
Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action				Recouvrements des autres ministères	62 000	1 504 198	560 446
Recouvrements des membres	3 257 086	2 414 414	3 892 172	Autres recouvrements	3 627 510	2 864 000	3 488 108
Recouvrements des autres ministères	2 883 078	3 236 295	5 604 681		15 194 510	14 922 943	14 513 558
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	1 582 747	126 223	27 415 149	Total budgétaire	445 527 581	416 236 628	447 074 123
Autres recouvrements	9 575 928	6 747 405	7 560 102	Non-budgétaire (retrées disponibles pour être dépensées)			
	17 298 839	12 524 337	44 472 104	Production des éléments de capacité de la Défense	40 242 359	40 242 359	32 821 653
Recherche et développement concernant les capacités de la Défense				Production d'éléments de force de la Défense prêts à l'action	15 154 649	15 154 649	11 768 193
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	—	—	—	Opérations de soutien et de combat de la Défense	74 311 530	74 311 530	67 934 643
Autres recouvrements	670 898	345 647	1 134 100	Total non budgétaire	129 708 538	129 708 538	112 524 489
	670 898	345 647	1 134 100	Total du ministère —			
Opérations de soutien et de combat de la Défense				Budgétaire	445 527 581	416 236 628	447 074 123
Recouvrements des membres	200 810	147 009	738 426	Non budgétaire	129 708 538	129 708 538	112 524 489
Recouvrements des autres ministères	324 000	1 554 571	5 752 880	Centre de la sécurité des télécommunications			
Recouvrements d'autres gouvernements/ ONU/OTAN	120 193 118	107 858 803	122 480 474	Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Autres recouvrements	442 091	1 768 969	4 012 827	Sécurité des technologies de l'information			
	121 160 019	111 329 352	132 984 607	Autres recouvrements	1 000 000	417 269	547 584
Services de la Défense et contributions au gouvernement				Total de l'organisme — Budgétaire	1 000 000	417 269	547 584
Recouvrements des membres	23 247	21 412	15 039	Total du portefeuille ministériel —			
				Budgétaire	446 527 581	416 653 897	447 621 707
				Non budgétaire	129 708 538	129 708 538	112 524 489

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Défense nationale			Centre de la sécurité des télécommunications		
Autres revenus —			Autres revenus —		
Revenus de placements —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Autres comptes —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 649 813	2 268 156
Intérêt sur prêts aux employés affectés à l'étranger	190 374	204 984	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	831 926	880 048
Intérêt gagné sur les fonds en dépôt avec les fournisseurs/ banques	91 941	32 800			
Dépôt de garantie (articles extérieurs du Canada)	3 849	3 195			
	286 164	240 979	Ventes de biens et de services —		
			Autres frais et droits	392 063	540 189
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	68 818 033	127 453 284			
			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	47 324	37 241
Ventes de biens et de services —					
Location et utilisation de biens publics	133 882 721	135 462 172	Revenus divers —		
Services de nature réglementaire	8 315	7 865	Intérêts et pénalités	20	—
Services de nature non réglementaire	220 264 774	216 735 230	Location et utilisation de biens publics	937 304	32 306
Ventes de biens et de produits d'information	91 669 294	84 620 574	Gain net de change	16 520	18 932
			Divers	8 420	863
Autres frais et droits —				962 264	52 101
Revenus reportés	1 800 644	(746 207)	Total de l'organisme	3 883 390	3 777 735
Revenus provenant d'amendes	568 830	1 298 991			
Divers	94 265 458	7 795 379	Comité externe d'examen des griefs militaires		
	96 634 932	8 348 163	Autres revenus —		
	542 460 036	445 174 004	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	12 706 409	17 144 826	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	—	18 632
Revenus divers —			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	33 983	—
Comprend les paiements reçus des Nations Unies	17 956 485	14 397 184		33 983	18 632
Gain net de change	421 638	22 125			
	18 378 123	14 419 309	Revenus divers	10	5
Total du ministère	642 648 765	604 432 402	Total de l'organisme	33 993	18 637
			Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire		
			Autres revenus —		
			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2 065	—
			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	287	—
			Revenus divers	75	65
			Total de l'organisme	2 427	65

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	—	54 859
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	—	16 886
	—	71 745
Total de l'organisme	—	71 745
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Revenus de placements	286 164	240 979
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	71 335 820	130 691 865
Ventes de biens et de services	542 852 099	445 714 193
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	12 754 020	17 182 067
Revenus divers	19 340 472	14 471 480
Total du portefeuille ministériel	646 568 575	608 300 584

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 10

Comptes publics du Canada

2015-2016

Environnement et Changement climatique

Environnement

**Agence canadienne d'évaluation
environnementale**

Agence Parcs Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	10.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	10.8
Détail budgétaire par affectation.....	10.10
Programmes.....	10.12
Paiements de transfert.....	10.14
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	10.16
Revenus.....	10.17

- **Programme** – Service Internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Environnement

Résultat stratégique 1

L'environnement naturel du Canada est préservé et restauré pour les générations actuelles et futures.

- **Programme 1.1** – Biodiversité – Espèces sauvages et habitats

Ce programme vise à prévenir la perte de la biodiversité et à en permettre l'utilisation durable grâce à la conservation et à la protection de populations saines d'oiseaux migrateurs, à la protection et au rétablissement d'espèces en péril, et à la surveillance, à la conservation et à la restauration d'habitats importants effectués par l'établissement et le maintien d'un réseau d'aires protégées, et par l'élaboration et la mise en œuvre de programmes d'intendance. Il appuie aussi l'évaluation, la planification et la prise de mesures coordonnées et cohérentes à l'échelle nationale de protection de la biodiversité, laquelle biodiversité inclut des populations viables d'espèces, des écosystèmes sains et diversifiés, et des ressources génétiques. Ce programme forme des partenariats stratégiques pour la gestion intégrée du capital naturel du Canada, y compris l'intendance et la gestion durable des paysages. Les responsabilités de ce programme découlent de la *Loi sur les espèces en péril*, de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*, de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* et de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial*. Les responsabilités internationales du programme ont trait à la Convention des Nations Unies sur la diversité biologique (1992), à la Convention concernant les oiseaux migrateurs, à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction, au Groupe de travail du Conseil de l'Arctique sur la conservation de la flore et de la faune arctiques, ainsi qu'à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale, particulièrement comme habitats des oiseaux d'eau (la Convention de Ramsar). Des contributions appuyant le programme Biodiversité – Espèces sauvages et habitats sont utilisées comme composantes de ce programme.

- **Programme 1.2** – Ressources en eau

Ce programme porte sur les répercussions des activités industrielles, de l'agriculture, des changements climatiques et d'autres facteurs sur les ressources en eau et les risques qu'ils représentent pour ces ressources. Il vise à minimiser les menaces qui pèsent sur les ressources en eau et les écosystèmes aquatiques du Canada, et à assurer la pérennité de ces ressources. Ce programme est exécuté en collaboration avec des partenaires, plus précisément d'autres ministères fédéraux, les provinces et territoires et un éventail d'organisations non gouvernementales. Il se concentre sur la contribution d'Environnement Canada à la surveillance de la qualité de l'eau et à la réalisation d'analyses et de recherches sur l'eau ainsi que sur le rôle qu'il joue en collaborant avec d'autres ministères pour déterminer les priorités en matière de surveillance et de recherche relatives à la qualité de l'eau, à la quantité d'eau et aux écosystèmes aquatiques. Il fournit des conseils et de l'information scientifiques aux décideurs et appuie la mise en œuvre de la *Loi sur les ressources en eau du Canada*, de la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999), de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi du traité des eaux limitrophes internationales* et de la *Loi sur les ouvrages destinés à l'amélioration des cours d'eau internationaux*. Des contributions appuyant le programme Ressources en eau sont utilisées comme composantes de ce programme.

- **Programme 1.3** – Écosystèmes durables

Ce programme vise à assurer la conservation à long terme des écosystèmes du Canada en donnant aux Canadiens, à leurs gouvernements et au secteur privé l'information et les outils environnementaux nécessaires pour intégrer des considérations sociales, économiques et environnementales à leurs décisions et à leurs gestes. Les évaluations environnementales constituent une bonne partie de ce programme. L'approche écosystémique de la gestion environnementale vise à préserver la capacité de tout un écosystème de produire des biens et des services écologiques (comme les ressources en eau, et la qualité de l'air et de l'eau) ainsi que des ressources génétiques pour renforcer notre économie de même que la sécurité, la santé et le bien-être des gens. Ce programme est axé sur l'élaboration et la mise en œuvre des politiques et des stratégies d'Environnement Canada en matière de durabilité, la communication d'information pour appuyer la planification intégrée à l'échelle des écosystèmes, la participation de la collectivité à la remise en état des sites, la participation des jeunes, et la recherche et la préparation de rapports sur la situation et les tendances environnementales. Il facilite la planification interdisciplinaire et intersectorielle, et l'échange d'information entre les partenaires. Des contributions appuyant le programme Écosystèmes durables peuvent être une composante de ce programme.

- **Programme 1.4** – Promotion de la conformité et application de la loi – Faune

Ce programme s'efforce de conserver et de protéger le milieu naturel par la promotion de la conformité et l'application de la *Loi sur les espèces en péril*, de la *Loi de 1994 sur la convention concernant les oiseaux migrateurs*, de la *Loi sur la protection d'espèces animales ou végétales sauvages et la réglementation de leur commerce international et interprovincial* et de la *Loi sur les espèces sauvages du Canada*. Il favorise l'observation des lois en communiquant de l'information aux parties touchées par ces actes législatifs, en les renseignant et en les consultant. Il maintient un contingent d'agents d'application de la loi dont les activités consistent à vérifier la conformité avec les lois, les règlements et les permis relatifs aux espèces sauvages et aux aires protégées d'Environnement Canada, et à recueillir des renseignements, à effectuer des inspections et à faire enquête sur les présumés contrevenants. Ce programme collabore aussi avec les États-Unis et le Mexique sous la gouverne de la Commission de coopération environnementale, pour renforcer l'application de la législation sur les espèces sauvages. Ces mesures visent à réduire les dommages à la biodiversité et les menaces qui pèsent sur elle au profit de la population canadienne et de la communauté internationale.

Résultat stratégique 2

Les menaces que représente la pollution pour les Canadiens ainsi que pour leur environnement sont minimisées.

- **Programme 2.1** – Changements climatiques et qualité de l'air

Ce programme vise à protéger la santé des Canadiens, l'environnement et l'économie du Canada contre les effets nocifs des polluants atmosphériques et les incidences des émissions de gaz à effet de serre par l'élaboration et la mise en œuvre de règlements et d'autres mesures de contrôle. Les activités du programme sont basées sur une analyse économique et scientifique solide et sur la surveillance et la déclaration des émissions. Le travail effectué dans le cadre de ce programme est le suivant : collaboration continue avec d'autres gouvernements et avec des intervenants, conseils d'experts en technologie et en science de l'environnement, évaluations et gestion de programmes pour appuyer les décisions relatives aux investissements technologiques, à l'élaboration de politiques et à la réglementation, et collaboration avec les États-Unis pour uniformiser la réglementation sur les gaz à effet de serre au besoin, réduire la pollution atmosphérique transfrontalière et faire progresser la mise au point de technologies propres. Le travail consiste aussi à participer et à contribuer à des tribunes internationales, et à y négocier afin de lutter contre les changements climatiques et la pollution atmosphérique transfrontalière; il consiste de plus à participer et à contribuer à des processus bilatéraux et multilatéraux pour appuyer les positions et les objectifs du Canada. Ce programme inclut des contributions appuyant le programme Changements climatiques et qualité de l'air, et des subventions pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif aux substances appauvrissant la couche d'ozone.

- **Programme 2.2** – Gestion des substances et des déchets

Les activités de ce programme réduisent les menaces que font peser la pollution et les déchets d'origine anthropique sur la santé humaine et l'environnement. Le programme évalue les risques que représentent pour l'environnement des substances déjà dans le commerce (substances existantes) et des substances dont l'utilisation est proposée au

Canada (nouvelles substances). Il élabore aussi et met en œuvre des mesures visant à prévenir ou à gérer les risques découlant de ces substances et de ces déchets. Des contributions qui appuient le programme Gestion des substances et des déchets sont utilisées comme composantes de ce programme.

- **Programme 2.3** – Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution

Ce programme minimise les dommages et les menaces pour les milieux naturels et la biodiversité par la promotion et l'application de la législation administrée par Environnement Canada. Ses activités portent sur la pollution, y compris le rejet de substances toxiques dans l'air, dans l'eau ou sur les terres, et l'importation et l'exportation de déchets dangereux qui représentent un risque pour l'environnement ou la santé humaine. Ce programme maintient un contingent d'agents d'application de la loi et de promotion de la conformité. Les agents de promotion de la conformité effectuent des activités pour sensibiliser davantage les entités réglementées et leur faire mieux comprendre et mieux respecter la réglementation et les autres instruments de gestion des risques prévus par la *Loi canadienne sur la protection de l'environnement* (1999) et la *Loi sur les pêches*, ce afin que les résultats environnementaux souhaités soient plus facilement atteints. Les agents de promotion de la conformité donnent aussi de l'information sur les exigences relatives aux instruments de gestion des risques, les avantages de l'observation de la loi et les pénalités éventuelles pour ceux qui ne la respectent pas, le cas échéant. Les agents d'application de la loi recueillent des renseignements, procèdent à des inspections pour vérifier que les lois et les règlements sont respectés, et font enquête pour prendre les mesures d'application de la loi appropriées contre les contrevenants. Ce programme collabore avec les États-Unis et le Mexique, dans le cadre de la Commission de coopération environnementale, pour renforcer l'application transfrontalière de la loi en environnement. Il offre de la formation aux agents et des systèmes de gestion de l'information pour les nouveaux règlements et l'administration, et il bénéficie d'analyses et d'expertises scientifiques, y compris de conseils scientifiques appuyant les activités d'application de la loi et de promotion de la conformité.

Résultat stratégique 3

La population canadienne est équipée pour prendre des décisions éclairées quant aux conditions changeantes du temps, de l'eau et du climat.

- **Programme 3.1** – Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens

Ce programme s'efforce de fournir en temps opportun des prévisions et des avertissements fiables et exacts, ainsi que des renseignements sur l'environnement et la météo dont on se sert pour prévoir et gérer les risques et les possibilités associés aux conditions changeantes du temps, de l'eau, de la qualité de l'air et du climat, et s'y adapter. Des activités de surveillance, des recherches, des prévisions et la prestation de services fondées sur des principes scientifiques solides sont effectuées dans le cadre de ce programme pour aider les Canadiens à prendre des décisions éclairées afin de protéger leur santé, leur sécurité et leur prospérité économique. Parce que surveiller, comprendre et prédire des conditions (du temps, de l'eau, de la qualité de l'air, de la glace de mer et du climat) qui changent constamment exige un effort mondial, ce programme travaille avec différents collaborateurs au Canada et partout dans le monde. Ses principaux partenaires sont l'Organisation météorologique mondiale des Nations Unies et son Groupe d'experts intergouvernemental sur l'évolution du climat, ainsi que les médias d'information, le milieu universitaire et tous les paliers de gouvernement au Canada. Le programme s'acquitte des responsabilités du Ministère en vertu de la *Loi sur le ministère de l'Environnement*, de la *Loi sur les renseignements en matière de modification du temps*, de la *Loi sur la gestion des urgences* (2007), de la Convention de l'Organisation météorologique mondiale et de protocoles d'entente avec des organismes météorologiques et des agences spatiales. Il fournit des prévisions et de l'information en cas d'urgences environnementales en lien avec le rejet de matières toxiques ou radioactives dans l'atmosphère. Des subventions et des contributions appuyant le programme Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens sont utilisées comme composantes de ce programme.

- **Programme 3.2** – Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés

Environnement Canada fournit des prévisions et des services à des secteurs ciblés sensibles aux conditions météorologiques, dans le cadre d'ententes officielles et de contrats générant des revenus. S'appuyant sur les compétences essentielles offertes par le programme 2.1, ce programme fournit en temps opportun des services, et des prévisions et des observations fiables et exactes du temps, de l'eau, du climat, de la qualité de l'air et de la glace pour appuyer la prise des décisions dans les secteurs de l'aviation et du transport maritime et dans les secteurs militaire, commercial et autres. Il fournit des services par le truchement de diverses collaborations au Canada (y compris avec d'autres ministères) et à l'échelle internationale avec l'Organisation météorologique mondiale, ainsi qu'avec d'autres pays et organes internationaux, comme l'Organisation de

l'aviation civile internationale. Ce programme aide le Ministère à s'acquitter des responsabilités et obligations qui lui sont confiées par la *Loi sur le ministère de l'Environnement* et la Convention de l'Organisation météorologique mondiale. Il aide aussi d'autres ministères à respecter leurs obligations aux termes de la *Loi sur l'aéronautique et du traité relatif à l'aviation civile internationale*, de la *Loi sur les océans* et de la *Loi sur les pêches*, et appuie les protocoles d'entente conclus avec Transports Canada, le ministère de la Défense nationale et divers organismes provinciaux et territoriaux.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 4.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence canadienne d'évaluation environnementale

Résultat stratégique 1

Évaluations environnementales de grande qualité et en temps opportun des grands projets pour protéger l'environnement et favoriser la croissance économique.

- **Programme 1.1** – Programme de réalisation d'évaluations environnementales

Ce programme vise à s'assurer que des évaluations environnementales de grande qualité sont réalisées et achevées de façon opportune et prévisible, à l'appui de la croissance économique tout en prévenant ou en réduisant les effets environnementaux négatifs. Le moyen le plus approprié d'éviter le chevauchement d'activités d'évaluation avec d'autres instances est utilisé, ce qui augmente l'efficacité et offre une certitude à tous les participants à l'égard du processus. L'Agence encouragera, surveillera et favorisera le respect de la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (2012). L'évaluation environnementale permet la participation significative du public et des groupes autochtones. Les obligations légales de consultation des Autochtones sont intégrées, dans la mesure du possible, au processus fédéral d'évaluation environnementale. À ce titre, l'Agence consulte les groupes autochtones durant le processus d'évaluation environnementale pour évaluer comment le projet est susceptible de porter atteinte aux droits ancestraux ou issus de traités, potentiels ou établis, et aux intérêts connexes et pour trouver des façons d'éviter ou d'atténuer les impacts négatifs. Ce programme a recourt au financement des paiements de transfert suivants: le Programme d'aide financière aux participants, et la Convention de la Baie-James et du Nord québécois.

- **Programme 1.2** – Programme stratégique en matière d'évaluation environnementale

Le programme stratégique en matière d'évaluation environnementale élabore un cadre stratégique solide et favorise la mise en place de pratiques saines pour une évaluation environnementale de grande qualité conformément à la *Loi canadienne sur l'évaluation environnementale* (la Loi). Pour ce faire, on élabore et renforce les politiques, les procédures et les critères pour la réalisation d'évaluations environnementales fédérales; on favorise la collaboration entre le gouvernement fédéral et les autres instances et la mise en œuvre d'actions coordonnées; on favorise la communication et la collaboration avec les peuples autochtones, élabore des instruments et offre des séances de formation aux praticiens de l'évaluation environnementale. Le cadre stratégique en matière d'évaluation environnementale permet une amélioration continue grâce à la recherche, le suivi, l'analyse et la prestation de conseils. Les recommandations éclairent l'élaboration de nouvelles approches réglementaires et stratégiques de même que la révision des documents d'orientation et de formation et des instruments axés sur le savoir. Le programme offre également de l'appui pour la réalisation d'évaluation environnementale par différents moyens tels que l'élaboration d'ententes fédérales-provinciales et de critères stratégiques.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence Parcs Canada

Résultat stratégique 1

Les Canadiens éprouvent un fort sentiment d'appartenance à l'égard des parcs nationaux, des lieux historiques nationaux, les canaux patrimoniaux et des aires marines nationales de conservation du pays, et ils profitent de ces endroits protégés tout en s'efforçant de les laisser intacts pour les générations d'aujourd'hui et de demain.

- **Programme 1.1** – Expérience du visiteur

Ce programme crée des occasions, pour les visiteurs du Canada et d'ailleurs, de découvrir, d'explorer, d'apprécier et de tisser des liens personnels avec le parc urbain national, les parcs nationaux, les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada, les aires marines nationales de conservation et les canaux patrimoniaux du Canada. Il comprend toute une gamme d'activités, de services et de produits associés à la planification avant la visite, à la visite sur les lieux et aux communications après la visite. Ces activités touchent le marketing touristique, les renseignements sur la planification de séjours, l'accueil, l'orientation, l'interprétation, les loisirs, les activités spéciales, la marchandise, les services de conformité et de sécurité des visiteurs et les installations destinées aux visiteurs. Le programme est appuyé par les analyses du marché et des visiteurs, l'analyse des tendances et la mesure du rendement.

- **Programme 1.2** – Gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains

Ce programme comprend la gestion de l'infrastructure pour les Canadiens et présente des possibilités de retombées socioéconomiques pour les collectivités avoisinantes. Il est lié à l'exploitation, à l'entretien et à l'amélioration des portions de la Transcanadienne et de routes provinciales numérotées qui sont situées dans des parcs nationaux et dans un lieu historique national; à la gestion des eaux de certains canaux patrimoniaux; et à la prestation de services municipaux dans certains lotissements urbains de parcs nationaux.

- **Programme 1.3** – Conservation des lieux patrimoniaux

Ce programme vise à protéger et à conserver les ressources naturelles et culturelles de tous les lieux patrimoniaux gérés par Parcs Canada, y compris les ressources agricoles du parc urbain national, ainsi qu'à permettre à l'Agence de s'acquitter des responsabilités qui lui incombent en vertu de la législation fédérale. Les activités de protection et de conservation dans le parc urbain national, les parcs nationaux, les aires marines nationales de conservation, les canaux patrimoniaux et les lieux historiques nationaux gérés par Parcs Canada permettent de veiller à ce que ces endroits soient entretenus et utilisés de manière à les laisser intacts pour le bénéfice et le plaisir des générations d'aujourd'hui et de demain.

- **Programme 1.4** – Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public

Ce programme vise à inspirer un sentiment de fierté à l'égard des lieux gérés par Parcs Canada et à obtenir le soutien des Canadiens en sensibilisant ces derniers et en les amenant à mieux apprécier la valeur de ces lieux et les diverses façons de les explorer. Il est mis en œuvre par l'intermédiaire d'initiatives de promotion des lieux patrimoniaux pertinentes et efficaces, qui permettent de joindre les Canadiens dans leur vie quotidienne. Certaines de ces activités de promotion sont réalisées en collaboration avec des intervenants et des partenaires, ce qui permet de joindre et de mobiliser davantage de Canadiens.

- **Programme 1.5** – Création de lieux patrimoniaux

Ce programme vise à créer des lieux patrimoniaux en vue de protéger le patrimoine naturel et culturel du Canada, à le rendre accessible aux Canadiens, pour leur bénéfice et leur plaisir, et à inspirer ainsi un fort sentiment d'appartenance à l'égard du patrimoine naturel et de l'histoire du pays. Ce programme appuie également la participation du Canada aux efforts visant à protéger et à commémorer les meilleurs éléments du patrimoine naturel et culturel mondial. Par l'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation dans toutes les régions terrestres et marines du pays, ce programme permet d'assurer la protection et la mise en valeur d'exemples représentatifs de la diversité naturelle du Canada. Aussi, grâce à la désignation et à la commémoration de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique dans des collectivités de partout au pays, notre histoire demeure un héritage vivant pour tous les Canadiens. Le processus d'établissement ou de désignation de lieux patrimoniaux peut inclure des évaluations de faisabilité; des propositions du public; des recherches; des consultations auprès d'Autochtones, d'intervenants et du grand public; des négociations avec d'autres gouvernements et des organisations autochtones; des recommandations de comités consultatifs et doit respecter les exigences législatives. Ce processus conduit à l'établissement de parcs nationaux et d'aires marines nationales de conservation et à la désignation de lieux, de personnes et d'événements d'importance historique nationale, ainsi que d'autres lieux patrimoniaux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Environnement										
–	695 731 283	–	–	695 731 283	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	9 550 278	–	9 550 278	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	174 287	–	174 287	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
–	–	–	1 083 883	1 083 883		crédit 1 (Pêches et Océans)				
–	–	–	249 493	249 493		crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile)				
–	–	–	38 788 039	38 788 039		CT, crédit 25 ¹				
Virement au :										
–	–	–	(1 198 200)	(1 198 200)		crédit 1 (Pêches et Océans)				
–	–	–	(507 924)	(507 924)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	695 731 283	9 724 565	38 415 291	743 871 139		Total — Crédit 1	683 915 798	59 955 341	–	726 024 848
–	63 297 504	–	–	63 297 504	5	Dépenses en capital				
–	–	7 550 000	–	7 550 000	5a	Dépenses en capital				
–	–	–	13 789 374	13 789 374		Virement du CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	(250 000)	(250 000)		Virement au crédit 5 (Services partagés Canada)				
–	63 297 504	7 550 000	13 539 374	84 386 878		Total — Crédit 5	61 845 115	22 541 763	–	55 250 545
–	114 340 903	–	–	114 340 903	10	Subventions et contributions				
–	–	4 000 000	–	4 000 000	10a	Subventions et contributions				
–	–	1	–	1	10c	Subventions et contributions				
Virement au :										
–	–	–	500 000	500 000		crédit 5 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	385 076	385 076		crédit 10 (Pêches et Océans)				
–	114 340 903	4 000 001	885 076	119 225 980		Total — Crédit 10	118 530 623	695 357	–	94 023 122
–	87 599 286	722 764	(4 047 821)	84 274 229	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	84 274 229	–	–	89 525 214
–	82 100	–	–	82 100	(S)	Ministre de l'Environnement et du Changement climatique — Traitement et allocation pour automobile	82 100	–	–	80 300
755 329	–	–	931 005	1 686 334	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 096 384	–	589 950	1 943 452
–	–	–	845 530	845 530	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercice antérieurs	845 530	–	–	546 668
–	–	–	337 616	337 616	(S)	Subvention pour la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	337 616	–	–	–
–	–	–	–	–	(S)	Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	8 792 488
755 329	961 051 076	21 997 330	50 906 071	1 034 709 806		Total du ministère — Budgétaire	950 927 395	83 192 461	589 950	976 186 637

						Agence canadienne d'évaluation environnementale			
	15 591 619	–	–	15 591 619	1	Dépenses du programme			
	–	6 234 050	–	6 234 050	1a	Dépenses du programme			
	–	–	6 383 000	6 383 000	Virement du :				
	–	–	947 405	947 405	CT, crédit 5 ¹				
	–	–	–	–	CT, crédit 15 ¹				
	15 591 619	6 234 050	7 330 405	29 156 074	Total — Crédit 1				
						27 579 392	1 576 682	–	26 847 609
	1 760 251	343 000	(466 341)	1 636 910	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			
	–	–	111	111	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État				
	–	–	–	–		–	–	111	–
	17 351 870	6 577 050	6 864 175	30 793 095	Total de l'organisme — Budgétaire				
						29 216 302	1 576 682	111	29 757 089
						Agence Parcs Canada			
55 592 998	571 135 767	–	–	626 728 765	1	Dépenses du programme			
–	–	349 432 181	–	349 432 181	1a	Dépenses du programme			
–	–	3 193 872	–	3 193 872	1c	Dépenses du programme			
	–	–	444 702	444 702	Virement du :				
	–	–	65 000	65 000	crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile)				
	–	–	88 624	88 624	crédit 5 (Gendarmerie royale du Canada)				
	–	–	6 321 478	6 321 478	crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
	–	–	(252 000)	(252 000)	CT, crédit 30 ¹				
	–	–	–	–	Virement au crédit 1 (Commission de la fonction publique)				
55 592 998	571 135 767	352 626 053	6 667 804	986 022 622	Total — Crédit 1				
						837 886 384	2 732 272	145 403 966	553 060 657
–	500 000	–	–	500 000	5	Paiements au Compte des nouveaux parcs et lieux historiques			
–	47 637 236	4 834 842	(2 273 928)	50 198 150	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			
10 677 779	118 000 000	–	34 458 695	163 136 474	(S)	Dépenses qui équivalent aux revenus résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 20 de la Loi sur l'Agence Parcs Canada			
						147 545 873	–	15 590 601	118 000 000
66 270 777	737 273 003	357 460 895	38 852 571	1 199 857 246	Total de l'organisme — Budgétaire				
						1 036 130 407	2 732 272	160 994 567	721 799 860
67 026 106	1 715 675 949	386 035 275	96 622 817	2 265 360 147	Total du portefeuille ministériel — Budgétaire				
						2 016 274 104	87 501 415	161 584 628	1 727 743 586

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Environnement et Changement climatique				
Environnement				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	789 415 943	761 109 623	28 306 320	—
Bloquées	43 050 880	—	43 050 880	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	88 595 684	77 193 825	11 401 859	—
	<i>743 871 139</i>	<i>683 915 798</i>	<i>59 955 341</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	70 886 757	61 845 115	9 041 642	—
Bloquées	13 500 121	—	13 500 121	—
	<i>84 386 878</i>	<i>61 845 115</i>	<i>22 541 763</i>	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	118 804 855	118 530 623	274 232	—
Bloquées	421 125	—	421 125	—
	<i>119 225 980</i>	<i>118 530 623</i>	<i>695 357</i>	—
Montants législatifs	87 225 809	86 635 859	—	589 950
	1 034 709 806	950 927 395	83 192 461	589 950
Agence canadienne d'évaluation environnementale				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	33 895 918	26 767 049	7 128 869	—
Subventions et contributions	2 719 359	1 684 474	1 034 885	—
Bloquées	541 797	—	541 797	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	8 001 000	872 131	7 128 869	—
	<i>29 156 074</i>	<i>27 579 392</i>	<i>1 576 682</i>	—
Montants législatifs	1 637 021	1 636 910	—	111
	30 793 095	29 216 302	1 576 682	111

Agence Parcs Canada				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	377 679 651	366 067 029	—	11 612 622
Budget en capital	586 463 732	456 730 092	—	129 733 640
Subventions et contributions	19 146 967	15 089 263	—	4 057 704
Bloquées	2 732 272	—	2 732 272	—
	986 022 622	837 886 384	2 732 272	145 403 966
Crédit 5 — Paiements au compte des nouveaux parcs et lieux historiques —				
Autre autorisation	500 000	500 000	—	—
Montants législatifs	213 334 624	197 744 023	—	15 590 601
	1 199 857 246	1 036 130 407	2 732 272	160 994 567
Total du portefeuille ministériel	2 265 360 147	2 016 274 104	87 501 415	161 584 628

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Environnement												
Biodiversité – Espèces sauvages et habitats	83 924 366	83 213 771	6 439 720	6 122 140	65 809 657	65 191 112	5 223 452	4 127 930	150 950 291	150 399 093	–	–
Ressources en eau	116 090 721	100 316 150	8 272 132	7 913 617	771 000	771 000	29 965 592	27 216 478	95 168 261	81 784 289	–	–
Écosystèmes durables	72 446 524	51 350 535	3 447 393	3 307 393	25 581 832	25 544 790	1 567 649	1 411 793	99 908 100	78 790 925	–	–
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune	16 603 177	16 545 783	3 489 757	3 489 757	–	–	107 658	63 776	19 985 276	19 971 764	–	–
Changements climatiques et qualité de l'air	101 533 689	92 130 796	11 020 850	10 526 514	20 113 263	20 087 589	4 342 586	3 137 373	128 325 216	119 607 526	–	–
Gestion des substances et des déchets	85 158 238	83 022 312	1 700 134	1 700 134	1 502 190	1 502 189	2 854 388	2 695 023	85 506 174	83 529 612	–	–
Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution	38 305 918	38 255 523	2 530 247	2 461 547	–	–	118 111	82 697	40 718 054	40 634 373	–	–
Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	164 573 760	158 255 899	40 754 258	21 388 169	5 686 854	5 672 759	5 968 895	3 969 059	205 045 977	181 347 768	–	–
Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés	49 409 862	45 295 383	1 594 829	136 286	98 800	98 800	32 346 156	30 208 621	18 757 335	15 321 848	–	–
Services internes	191 308 761	179 021 714	5 137 558	4 799 558	–	–	6 101 197	4 281 075	190 345 122	179 540 197	–	–
Total partiel	919 355 016	847 407 866	84 386 878	61 845 115	119 563 596	118 868 239	88 595 684	77 193 825	1 034 709 806	950 927 395	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(88 595 684)	(77 193 825)	–	–	–	–	(88 595 684)	(77 193 825)	–	–	–	–
Total du ministère	830 759 332	770 214 041	84 386 878	61 845 115	119 563 596	118 868 239	–	–	1 034 709 806	950 927 395	–	–
Agence canadienne d'évaluation environnementale												
Programme de réalisation d'évaluations environnementales	24 577 040	16 980 439	–	–	2 719 359	1 684 474	7 806 000	751 306	19 490 399	17 913 607	–	–
Programme stratégique en matière d'évaluation environnementale	5 284 147	5 239 550	–	–	–	–	150 000	105 403	5 134 147	5 134 147	–	–
Services internes	6 213 549	6 183 970	–	–	–	–	45 000	15 422	6 168 549	6 168 548	–	–
Total partiel	36 074 736	28 403 959	–	–	2 719 359	1 684 474	8 001 000	872 131	30 793 095	29 216 302	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(8 001 000)	(872 131)	–	–	–	–	(8 001 000)	(872 131)	–	–	–	–
Total de l'organisme	28 073 736	27 531 828	–	–	2 719 359	1 684 474	–	–	30 793 095	29 216 302	–	–

Agence Parcs Canada												
Expérience du visiteur	273 203 115	220 152 838	191 321 542	179 776 859	484 075	484 075	–	–	465 008 732	400 413 772	–	–
Gestion des canaux patrimoniaux, des routes et des lotissements urbains	25 150 007	46 066 989	325 967 847	226 333 114	12 000	12 000	–	–	351 129 854	272 412 103	–	–
Conservation des lieux patrimoniaux	112 523 198	119 720 747	51 853 102	40 963 355	2 778 230	2 778 230	–	–	167 154 530	163 462 332	–	–
Promotion des lieux patrimoniaux et soutien du public	39 235 681	38 456 357	95 002	335 625	1 951 161	1 951 161	–	–	41 281 844	40 743 143	–	–
Création de lieux patrimoniaux	14 553 133	6 581 828	3 369 658	1 273 871	13 921 501	9 863 797	–	–	31 844 292	17 719 496	–	–
Services internes	128 750 478	132 832 293	14 687 516	8 547 268	–	–	–	–	143 437 994	141 379 561	–	–
Total de l'organisme	593 415 612	563 811 052	587 294 667	457 230 092	19 146 967	15 089 263	–	–	1 199 857 246	1 036 130 407	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 452 248 680	1 361 556 921	671 681 545	519 075 207	141 429 922	135 641 976	–	–	2 265 360 147	2 016 274 104	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					Environnement				
					Subventions				
–	22 500 000	–	–	22 500 000	Subvention à l'appui du Programme de conservation des zones naturelles	22 500 000	–	–	10 000 000
–	2 800 000	–	(125 744)	2 674 256	Subventions pour la mise en œuvre du Protocole de Montréal relatif à des substances qui appauvrissent la couche d'ozone	2 674 256	–	–	2 525 717
–	44 000	–	(26 000)	18 000	Subvention à l'appui de services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	18 000	–	–	35 000
–	–	–	337 616	337 616	(S) Subvention à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable	337 616	–	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	8 792 488
–	25 344 000	–	185 872	25 529 872	Total — Subventions	25 529 872	–	–	21 353 205
					Contributions				
–	29 427 064	1	1 478 239	30 905 304	Contributions à l'appui de Biodiversité — Espèces sauvages et habitats	30 310 084	595 220	–	24 774 134
–	17 213 984	–	650 834	17 864 818	Contributions à l'appui d'Écosystèmes durables	17 841 669	23 149	–	15 987 750
–	10 564 052	4 000 000	(2 388 851)	12 175 201	Programme de contribution à l'égard de l'intendance de l'habitat	12 151 876	23 325	–	12 629 243
–	8 141 572	–	568 719	8 710 291	Contributions à l'appui de Changements climatiques et qualité de l'air	8 684 618	25 673	–	9 459 133
–	6 000 000	–	–	6 000 000	Contribution à la Fondation du Canada pour l'appui au développement durable pour le Fonds de technologies du développement durable	6 000 000	–	–	–
–	4 525 000	–	(327 414)	4 197 586	Programme de financement communautaire ÉcoAction	4 183 693	13 893	–	4 456 044
–	3 069 000	–	226 663	3 295 663	Contributions pour le Service écojeunesse international et le Programme de stages pour les jeunes Horizons Sciences	3 295 663	–	–	2 999 744
–	2 930 000	–	(538 900)	2 391 100	Contribution du Canada au budget de la Commission de coopération environnementale	2 391 100	–	–	3 271 685
–	2 597 492	–	373 661	2 971 153	Contributions à l'appui de services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens	2 957 059	14 094	–	2 637 889
–	2 167 785	–	628 716	2 796 501	Contribution obligatoire à l'Organisation météorologique mondiale (OMM)	2 796 500	1	–	2 296 265
–	1 260 219	–	120 756	1 380 975	Contributions à l'appui de Gestion des substances et des déchets	1 380 975	–	–	1 481 095
–	604 595	–	166 405	771 000	Contributions à l'appui de Ressources en eau	771 000	–	–	989 500
–	206 140	–	(7 166)	198 974	Contribution obligatoire à la Convention relative aux zones humides d'importance internationale (Convention de Ramsar)	198 974	–	–	171 370

					Contribution obligatoire à la Convention sur le commerce international des espèces de faune et de flore sauvages menacées d'extinction (CITES)	253 942	1	–	201 771
–	190 000	–	63 943	253 943					
–	100 000	–	21 215	121 215	Contribution obligatoire à l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE)	121 214	1	–	106 782
–	88 996 903	4 000 001	1 036 820	94 033 724	Total — Contributions	93 338 367	695 357	–	81 462 405
–	114 340 903	4 000 001	1 222 692	119 563 596	Total du ministère	118 868 239	695 357	–	102 815 610
Agence canadienne d'évaluation environnementale									
Contributions									
–	1 469 000	3 000 000	(1 995 641)	2 473 359	Contributions à l'appui de la participation du public au processus d'examen et d'évaluation environnementale — Fonds du Programme d'aide financière aux participants	1 438 974	1 034 385	–	2 069 320
–	246 000	–	–	246 000	Contribution à la province de Québec — Convention de la Baie James et du Nord québécois	245 500	500	–	245 500
–	1 715 000	3 000 000	(1 995 641)	2 719 359	Total de l'organisme	1 684 474	1 034 885	–	2 314 820
Agence Parcs Canada									
Subventions									
6 077 468	6 250 000	–	(2 019 764)	10 307 704	Financement à l'appui de la campagne de financement de la Fondation du sentier transcanadien	6 250 000	–	4 057 704	5 520 495
–	3 000 000	–	–	3 000 000	Subvention à la Qikiqtani Inuit Association	3 000 000	–	–	–
–	22 700	–	–	22 700	Subvention au Jardin international de la paix	22 700	–	–	22 700
6 077 468	9 272 700	–	(2 019 764)	13 330 404	Total — Subventions	9 272 700	–	4 057 704	5 543 195
Contributions									
–	3 708 175	88 624	1 086 367	4 883 166	Contributions à l'appui d'activités ou de projets liés aux parcs nationaux, aux aires marines nationales de conservation, lieux historiques nationaux et aux canaux historiques	4 883 166	–	–	5 574 023
–	–	–	933 397	933 397	Contributions à l'appui du Programme de partage des frais des lieux historiques nationaux	933 397	–	–	915 289
–	3 708 175	88 624	2 019 764	5 816 563	Total — Contributions	5 816 563	–	–	6 489 312
6 077 468	12 980 875	88 624	–	19 146 967	Total de l'organisme	15 089 263	–	4 057 704	12 032 507
6 077 468	129 036 778	7 088 625	(772 949)	141 429 922	Total du portefeuille ministériel	135 641 976	1 730 242	4 057 704	117 162 937

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Environnement							
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)							
Écosystèmes durables				Gestion des substances et des déchets			
Immobilier	55 612	50 463	52 329	Produits d'information	350 000	334 173	7 314
Services professionnels et scientifiques	1 215 747	1 118 115	823 151	Immobilier	–	–	14 973
Services de réglementation	247 005	195 876	450	Services professionnels et scientifiques	363 987	272 686	471 186
Produits d'information	30 000	28 054	–	Services de réglementation	2 140 401	2 088 164	2 301 885
Divers	19 285	19 285	–		2 854 388	2 695 023	2 795 358
	1 567 649	1 411 793	875 930	Promotion de la conformité et application de la loi – Pollution			
				Immobilier	118 111	82 697	56 345
Biodiversité – Espèces sauvages et habitats				Services professionnels et scientifiques	–	–	3 219
Produits d'information	700 000	660 924	633 115		118 111	82 697	59 564
Immobilier	177 675	168 217	177 666	Services météorologiques et environnementaux pour les Canadiens			
Services professionnels et scientifiques	1 333 172	1 270 257	2 423 810	Produits d'information	1 378 686	1 266 716	3 139 722
Services de réglementation	3 012 605	2 028 532	2 098 750	Immobilier	1 005 087	933 158	880 997
	5 223 452	4 127 930	5 333 341	Services professionnels et scientifiques	1 382 651	1 318 212	953 480
				Divers	2 202 471	450 973	–
Ressources en eau					5 968 895	3 969 059	4 974 199
Produits d'information	582 733	5 500	6 718 560	Services météorologiques et environnementaux pour les utilisateurs ciblés			
Immobilier	1 198 438	593 788	493 142	Produits d'information	25 059 800	24 936 514	30 380 944
Services professionnels et scientifiques	27 746 997	26 461 966	22 133 641	Immobilier	20 312	20 312	634
Divers	437 424	155 224	–	Services professionnels et scientifiques	5 999 263	3 988 512	3 339 915
	29 965 592	27 216 478	29 345 343	Divers	1 266 781	1 263 283	–
					32 346 156	30 208 621	33 721 493
Promotion de la conformité et application de la loi – Faune				Services internes			
Immobilier	107 658	63 776	74 349	Produits d'information	3 300 000	2 321 494	784 230
				Immobilier	1 305 000	1 257 876	1 437
Changements climatiques et qualité de l'air				Services professionnels et scientifiques	385 138	12 088	–
Services professionnels et scientifiques	4 152 890	2 958 414	3 881 394	Services fournis aux autres ministères	161 059	19 691	–
Services de réglementation	95 000	85 967	70 798	Divers	950 000	669 926	–
Immobilier	–	–	129 968		6 101 197	4 281 075	785 667
Produits d'information	75 956	74 458	4 486	Total du ministère — Budgétaire	88 595 684	77 193 825	82 051 890
Divers	18 740	18 534	–				
	4 342 586	3 137 373	4 086 646				

Détails des montants disponibles pour être dépensés – fin

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Agence canadienne d'évaluation environnementale			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Programme de réalisation d'évaluations environnementale			
Formation, information et publications (Interne)	70 953	70 953	258 513
Formation, information et publications (Externe)	–	–	15 975
Services d'évaluation environnementale	7 809 222	680 353	2 595 222
	7 880 175	751 306	2 869 710
Programme stratégique en matière d'évaluation environnementale			
Formation, information et publications (Interne)	12 600	12 600	57 600
Formation, information et publications (Externe)	92 803	92 803	28 107
	105 403	105 403	85 707
Services internes			
Formation, information et publications	15 422	15 422	38 572
Total de l'organisme — Budgétaire	8 001 000	872 131	2 993 989
Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	96 596 684	78 065 956	85 045 879

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Environnement		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de paiements de transfert	292 175	281 606
Remboursement de dépenses de fonctionnement et d'entretien	634 559	846 740
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	4 414 418	1 414 832
	5 341 152	2 543 178
Ventes de biens et de services —		
Location et utilisation de biens publics	2 009 542	1 844 723
Services de nature réglementaire —		
Immersion en mer	1 952 628	1 897 075
Permis de chasse d'oiseaux	1 778 875	1 808 069
Amendes diverses	2 819 010	2 757 311
	6 550 513	6 462 455
Services de nature non réglementaire —		
Ministère de la Défence nationale	2 108 935	2 013 826
Recouvrements — Relevés hydrométriques	16 482 324	9 185 594
NAV Canada	394 570	955 299
Surveillance des sables bitumineux	11 176 948	15 937 160
Autres recouvrements relatifs à l'eau	1 043 073	837 576
Divers	7 164 587	6 331 197
	38 370 437	35 260 652
Ventes de biens et de produits d'information —		
Garde côtière canadienne	6 544 571	6 837 200
Ministère de la Défence nationale	4 675 096	6 131 841
Recouvrements — Relevés hydrométriques	3 883	6 724 963
NAV Canada	13 616 937	14 264 412
Divers	5 821 725	7 349 045
	30 662 212	41 307 461
Autres frais et droits	2 886 616	1 484
	80 479 320	84 876 775

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	931 005	1 279 236	Sommaire du portefeuille ministériel		
Revenus divers	6 854 494	7 010 025	Autres revenus —		
Total du ministère	93 605 971	95 709 214	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	7 099 801	4 181 493
Agence canadienne d'évaluation environnementale			Ventes de biens et de services	232 191 537	214 840 223
Autres revenus —			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	931 116	1 279 236
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Revenus divers	6 991 085	7 139 361
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	52 472	39 054	Total du portefeuille ministériel	247 213 539	227 440 313
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	377 935	115 297			
	430 407	154 351			
Ventes de biens et de services —					
Services de nature non réglementaire	814 431	1 859 981			
Services de nature non réglementaire	83 600	—			
	898 031	1 859 981			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	111	—			
Revenus divers	9 865	798			
Total de l'organisme	1 338 414	2 015 130			
Agence Parcs Canada					
Autres revenus —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	513 339	693 988			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	814 903	789 976			
	1 328 242	1 483 964			
Ventes de biens et de services —					
Location et utilisation de biens publics	27 386 075	27 083 163			
Services de nature non réglementaire	106 071 560	94 844 419			
Ventes de biens et de produits d'information	915 846	1 193 831			
Autres frais et droits	16 440 705	4 982 054			
	150 814 186	128 103 467			
Revenus divers	126 726	128 538			
Total de l'organisme	152 269 154	129 715 969			

Section 11

Comptes publics du Canada

2015-2016

Famille, Enfants et Développement social

Emploi et Développement social

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Commission de la capitale nationale

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	11.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	11.7
Détail budgétaire par affectation.....	11.12
Programmes.....	11.14
Paiements de transfert.....	11.16
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	11.20
Revenus.....	11.21

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Emploi et Développement social

Résultat stratégique 1

Sécurité du revenu, accès aux possibilités et mieux-être des personnes, des familles et des collectivités.

- **Programme 1.1** – Sécurité du revenu

Ce programme vise à s'assurer que les Canadiens reçoivent une pension de retraite, une pension de survivant, des prestations d'invalidité et des prestations pour enfants par l'intermédiaire du programme de la Sécurité de la vieillesse, du Régime de pensions du Canada, du Programme canadien pour l'épargne-invalidité et de la Prestation nationale pour enfants.

- **Programme 1.2** – Développement social

Ce programme vise à soutenir les programmes destinés aux sans-abri et aux personnes à risque de le devenir, ainsi que les programmes pour les enfants, les familles, les personnes âgées, les collectivités et les personnes handicapées. Il fournit à ces groupes les connaissances, l'information et les occasions nécessaires pour mettre en œuvre leurs propres solutions aux problèmes sociaux et économiques.

Résultat stratégique 2

Une main-d'œuvre qualifiée, inclusive et capable de s'adapter, et un marché du travail efficace.

- **Programme 2.1** – Apprentissage

Ce programme aide les Canadiens à poursuivre des études postsecondaires pour qu'ils puissent obtenir les compétences et les acquis qui leur permettront d'améliorer leurs résultats sur le marché du travail et de s'adapter à l'évolution du marché du travail. Il réduit les obstacles à l'éducation en offrant de l'aide financière aux particuliers, de même que des incitatifs à l'épargne en vue des études postsecondaires d'un enfant. Il offre de l'information et des services de sensibilisation aux possibilités d'études d'acquisition de compétences. Ce programme contribue à l'inclusivité de l'effectif en offrant aux Canadiens ayant les capacités scolaires requises une chance égale de poursuivre des études postsecondaires. Ce programme fonctionne en collaboration avec les provinces et les territoires, le secteur bénévole, les institutions financières, les fournisseurs de services et d'autres intervenants clés pour aider les Canadiens à poursuivre des études postsecondaires.

- **Programme 2.2** – Compétences et emploi

Le programme axé sur les compétences et l'emploi vise à faire en sorte que les personnes actives sur le marché du travail canadien puissent accéder aux mesures de soutien dont elles ont besoin pour s'intégrer au marché du travail ou s'y repositionner afin de contribuer à la croissance économique en participant pleinement au marché du travail.

Les initiatives s'inscrivant dans ce programme contribuent à l'atteinte des objectifs généraux communs, à savoir favoriser le perfectionnement des compétences, encourager la participation au marché du travail et garantir l'efficacité du marché du travail.

Résultat stratégique 3

Milieus de travail sécuritaires, équitables et productifs, où règne la coopération.

- **Programme 3.1** – Travail

Ce programme vise à promouvoir et à soutenir des relations industrielles stables et des milieux de travail sécuritaires, justes, sains, équitables et productifs dans les secteurs de compétence fédérale (transports, bureau de poste et messageries, communications, banques, installations céréalières et nucléaires, sociétés d'État fédérales, sociétés qui ont de gros contrats avec le gouvernement fédéral et gouvernements autochtones, leurs employés, les collectivités autochtones et certaines entreprises autochtones). Il permet d'élaborer des lois et des règlements sur le travail pour établir un bon équilibre entre les droits et les responsabilités des travailleurs et ceux des employeurs. Ce programme fait en sorte que les milieux de travail régis par le gouvernement fédéral respectent les droits et les obligations établis en vertu des lois sur le travail. Il gère également les affaires internationales et intergouvernementales en matière de travail du Canada, de même que les responsabilités des affaires autochtones en matière de travail.

Résultat stratégique 4

Excellence du service à l'échelle du gouvernement.

- **Programme 4.1** – Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement

Ce programme soutient les programmes du gouvernement du Canada en veillant à ce que les Canadiens disposent de l'information dont ils ont besoin pour faire des choix éclairés au sujet des programmes et des services offerts ainsi que des outils nécessaires pour y avoir accès, tout en appuyant la transition vers les modes de service privilégiés. Les Canadiens peuvent accéder à des renseignements sur les programmes et les services du gouvernement du Canada de la façon la plus accessible et pratique qui soit, obtenir rapidement des réponses précises à leurs questions et recevoir les renseignements ou les services dont ils ont besoin ou être aiguillés vers ceux-ci. Dans le cadre de ce programme, les renseignements et les services sont offerts aux Canadiens au moyen d'Internet, de la ligne 1 800 O Canada et de services téléphoniques personnalisés ainsi que d'un réseau de points de services offrant des services en personne.

- **Programme 4.2** – Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada

Ce programme assure la prestation, la supervision et la surveillance de services au nom de programmes d'autres ministères du gouvernement, en vertu d'ententes de prestation de services. Il permet aux Canadiens d'avoir accès à un éventail de programmes, de prestations et de services du gouvernement du Canada, que ce soit en personne, par téléphone, par la poste ou par Internet, en offrant des renseignements de base et détaillés sur les programmes et les services, des services de réception des demandes et de vérification de leur exhaustivité, des services d'authentification des clients et de validation des pièces d'identité, un accès rapide et direct à des agents spécialisés d'autres ministères et une place dans le réseau de prestation de services pour les autres ministères. Il permet de sortir des cloisonnements des ministères et des programmes pour établir un réseau de prestation de services sans discontinuité et ainsi d'offrir des services aux Canadiens de façon plus rapide, précise et rentable.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 5.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société canadienne d'hypothèques et de logement

Résultat stratégique 1

Les Canadiens dans le besoin ont accès à des logements abordables.

- **Programme 1.1** – Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme

Une aide financière est fournie pour le portefeuille de logements sociaux existants afin de respecter les obligations contractées entre 1946 et 1993 dans le cadre d'ententes de subvention à long terme comportant diverses modalités. Une aide financière est versée aux provinces et aux territoires ainsi qu'aux Premières Nations pour les programmes suivants : programmes de logement social, notamment le logement public, coopératives d'habitation, logement sans but lucratif et logement pour Autochtones en milieu urbain, supplément au loyer, logement pour les ruraux et les Autochtones. Ce financement comprend les fonds versés par les provinces et les territoires aux termes d'ententes sur le logement social de même que l'aide financière accordée aux Premières Nations en vertu de ces ententes à long terme.

- **Programme 1.2** – Financement de nouveaux engagements visant le logement abordable

Comprend des dépenses visant à : augmenter l'offre de logements abordables (construction, conversion ou aide comme les suppléments au loyer); préserver la qualité des logements abordables existants (rénovation); et soutenir des constructions neuves et des modifications à des logements abordables, pour offrir un hébergement à des victimes de violence familiale ou prolonger la durée de la vie autonome de personnes âgées ou de personnes handicapées. Ces engagements peuvent servir tous les Canadiens, notamment ceux vivant dans des réserves.

- **Programme 1.3** – Aide au logement

Les autres engagements contractuels relatifs à l'habitation et aux infrastructures municipales aident à réduire les problèmes d'accessibilité des ménages à revenu faible ou modeste, à fournir du logement aux étudiants et à fournir des moyens pour produire du logement locatif à prix abordable. Ce programme fournit également des services auxiliaires conformément au mandat de la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Cela comprend le Centre du logement abordable, les prêts accordés aux municipalités pour les infrastructures relatives au logement et d'autres engagements à long terme, comme les programmes visant les logements du marché et le programme visant les équipements communautaires.

Résultat stratégique 2

Le Canada dispose d'un système de logement stable, compétitif et novateur.

- **Programme 2.1** – Information d'analyse de marché

La Société canadienne d'hypothèques et de logement recueille, analyse et diffuse des données sur les marchés de l'habitation afin de favoriser la prise de décisions éclairées dans le domaine du logement par des clients du secteur de l'habitation, le public et la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Ceci comprend la diffusion des données sur les marchés du logement, des analyses et prévisions par voie de publications, de conférences, de séminaires, de tables rondes et des services de données sur commande. Pour répondre aux besoins des clients, la Société canadienne d'hypothèques et de logement réalise plusieurs enquêtes, dont celles portant sur les mises en chantier et les achèvements, les logements écoulés sur le marché, et les logements locatifs par l'entremise des Enquêtes sur le marché de l'habitation et de la diffusion d'information sur le marché de l'habitation.

- **Programme 2.2** – Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés

La Société canadienne d'hypothèques et de logement gère des programmes, selon les mandats que lui confie le gouvernement du Canada, visant à soutenir le secteur du financement de l'habitation au Canada et sa place dans l'économie canadienne. Le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés a été offert par le gouvernement du Canada d'octobre 2008 à mars 2010; ce programme était géré par la Société canadienne d'hypothèques et de logement. Le Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés

a contribué à maintenir l'offre de crédit à long terme au Canada pendant la crise mondiale en permettant aux institutions financières canadiennes de vendre des Titres Hypothécaires selon la *Loi nationale sur l'habitation* à la Société canadienne d'hypothèques et de logement au moyen d'un processus concurrentiel d'adjudication. L'accessibilité aux fonds disponibles aux termes du Programme d'achat de prêts hypothécaires assurés a pris fin en mars 2010; cependant, les titres acquis en vertu du programme seront amortis sur une période de cinq ans.

- **Programme 2.3** – Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement

La Société canadienne d'hypothèques et de logement élabore des politiques, réalise des recherches et diffuse de l'information sur des sujets liés au financement de l'habitation et aux marchés de capitaux, aux conditions de logement, ainsi qu'aux technologies et pratiques de l'habitat durable. Cette activité vise à soutenir et à renforcer les aspects économique, technique, social et durable du secteur canadien de l'habitation, et à faciliter l'élaboration et l'application de politiques fédérales en matière de logement. Comprend l'examen des tendances du financement de l'habitation et des options stratégiques en matière de réglementation, de mesures incitatives et d'outils de titrisation sur les marchés primaires et secondaires; l'analyse des besoins particuliers en matière de logement de populations spécifiques comme les Autochtones, les personnes âgées, les personnes handicapées et les ménages à faible revenu, et la façon dont ces besoins peuvent être comblés; le recensement de méthodes concrètes pour faire avancer les technologies et pratiques durables dans le secteur de l'habitation. La Société canadienne d'hypothèques et de logement réalise cette activité en finançant des recherches, des projets de démonstration et l'évaluation de technologies, et en développant de l'information pertinente, utile et opportune qu'elle diffuse auprès de publics précis. Ces activités font mieux connaître et mieux comprendre les questions de logement et contribuent aux politiques, aux pratiques et à la prise de décisions du secteur, des consommateurs et du gouvernement.

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail

Résultat stratégique 1

Conditions de travail et pratiques en milieu de travail améliorées qui mettent en valeur la santé, la sécurité et le mieux-être des travailleurs canadiens.

- **Programme 1.1** – Élaboration de l'information sur la santé et la sécurité au travail, prestation de services et collaboration tripartite

Ce programme a pour objet de fournir des renseignements gratuits sur la santé et la sécurité au travail afin d'aider les Canadiens dans leurs efforts d'améliorer la santé et la sécurité dans leur milieu de travail. Les particuliers reçoivent de l'information au moyen d'un service gratuit et impartial offert par téléphone, courriel, télécopieur, courrier ou en personne. Ils ont aussi accès à une vaste gamme de ressources électroniques et de documents imprimés pour appuyer leurs besoins en information sur la santé et la sécurité. Il se peut que certains de ces produits et services soient offerts sur une base de recouvrement des coûts et qu'ils soient appuyés par les contributions financières des divers intervenants. En préparant des outils d'information sur la santé et la sécurité, le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail recueille, traite, analyse, évalue, crée et publie des documents d'information qui font autorité en matière de santé et de sécurité au travail pour le bénéfice de tous les travailleurs canadiens. Cette information est utilisée pour les activités de sensibilisation et de formation, la recherche, l'élaboration de politiques et de meilleures pratiques, l'amélioration des programmes de santé et de sécurité, l'observation des règlements et l'usage personnel. Divers niveaux de service sont disponibles, allant de produits et services gratuits, à des produits et services en vente. Lorsque le produit ou service du Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail est fourni à des clients externes distincts et qu'il comporte des avantages auxquels le contribuable moyen n'a pas accès, des frais d'utilisation sont imposés. Le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail encourage et facilite la consultation et la collaboration entre le gouvernement fédéral et les gouvernements provinciaux et territoriaux, ainsi que la participation des syndicats, des gestionnaires et d'autres intervenants dans l'établissement et le maintien de normes élevées et d'initiatives sur la santé et la sécurité au travail dans le contexte canadien. Le partage des ressources mène à l'élaboration coordonnée de programmes, de produits et de services uniques qui sont bénéfiques pour tous. Les projets réalisés en collaboration sont généralement appuyés par des contributions financières et non financières aux programmes par les intervenants et ont pour effet de faire progresser les initiatives de santé et de sécurité.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission de la capitale nationale

Résultat stratégique 1

La région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiennes et les Canadiens.

- **Programme 1.1** – Intendance et protection de la capitale

Par ce programme, la Commission de la capitale nationale vise à protéger des biens d'importance nationale dans la région de la capitale du Canada et à continuer de mettre en valeur la capitale pour les générations futures de Canadiennes et de Canadiens. Comme intendante des terrains et des biens fédéraux de la région, elle remet en état, gère, aménage, entretient et protège les biens culturels, naturels et patrimoniaux les plus prisés de la capitale, tout en veillant au maintien d'un accès public qui est sécuritaire, respectueux et convenable. La Commission de la capitale nationale promeut et régit également les activités publiques réalisées sur les terrains fédéraux et conserve les ressources naturelles par une bonne gestion environnementale. Par sa participation à des projets d'aménagement foncier comme celui des plaines LeBreton, son acquisition de propriétés d'intérêt national et l'aliénation de propriétés excédentaires, la Commission de la capitale nationale est plus en mesure de voir à ce que la région de la capitale du Canada reflète sa vision de la capitale.

- **Programme 1.2** – Planification de la capitale

La Commission de la capitale nationale oriente et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux afin de faire en sorte que ceux-ci inspirent la population canadienne, qu'ils répondent aux besoins du gouvernement et qu'ils tiennent compte du rôle et de l'importance de la capitale. Par des plans à long terme, la précision d'une masse de terrains d'intérêt national et des processus d'examen et d'approbation, la Commission de la capitale nationale peut veiller à ce que, dans la région de la capitale du Canada, le sol soit utilisé de manière à refléter et à respecter l'importance, le milieu naturel et le patrimoine de la capitale. En outre, la Commission de la capitale nationale collabore avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales sur des enjeux relatifs aux transports.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Emploi et Développement social										
–	561 409 860	–	–	561 409 860	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	58 778 700	–	58 778 700	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	52 655	52 655		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	317 702	317 702		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	–	–	27 290 708	27 290 708		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	7 844	7 844		CT, crédit 30 ¹				
–	–	–	(62 858)	(62 858)		Virement au crédit 7				
–	561 409 860	58 778 700	27 606 051	647 794 611		Total — Crédit 1	628 710 808	19 083 803	–	618 337 341
–	1 712 658 484	–	–	1 712 658 484	5	Subventions et contributions				
–	–	3 910 224	–	3 910 224	5c	Subventions et contributions				
						Virement du :				
–	–	–	497 000	497 000		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	3 750 000	3 750 000		CT, crédit 5 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(500 000)	(500 000)		crédit 10 (Environnement)				
–	–	–	(40 000)	(40 000)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord Canadien)				
–	–	–	(250 000)	(250 000)		crédit 10 (Industrie)				
–	–	–	(2 248 000)	(2 248 000)		crédit 10 (Conseil national de recherches du Canada)				
–	1 712 658 484	3 910 224	1 209 000	1 717 777 708		Total — Crédit 5	1 559 677 506	158 100 202	–	1 570 718 755
–	–	1	–	1	7c	Radiation de dettes – Compte des rentes sur l'État				
–	–	–	62 858	62 858		Virement du crédit 1				
–	–	1	62 858	62 859		Total — Crédit 7	62 290	569	–	–
–	–	175 959 012	–	175 959 012	9c	Radiation de dettes – Prêts canadiens aux étudiants	172 045 002	3 914 010	–	287 430 643
–	227 360 391	6 309 710	(3 253 116)	230 416 985	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	230 416 985	–	–	231 341 394
–	82 100	–	228	82 328	(S)	Ministre de la Famille, des Enfants et du Développement social — Traitement et allocation pour automobile	82 328	–	–	80 300
–	82 100	–	228	82 328	(S)	Ministre de l'Emploi, du Développement de la main-d'œuvre et du Travail — Traitement et allocation pour automobile	82 328	–	–	80 300
–	2 000	–	(811)	1 189	(S)	Ministre d'État (Aînés) — Allocation pour automobile	1 189	–	–	2 000
–	2 000	–	(811)	1 189	(S)	Ministre d'État (Développement social) — Allocation pour automobile	1 189	–	–	2 000
–	34 920 970 054	309 554 470	(180 051 925)	35 050 472 599	(S)	Versements de la Sécurité de la vieillesse (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	35 050 472 599	–	–	33 535 507 278

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	10 605 508 948	(345 176 781)	(338 672 215)	9 921 659 952	(S)	Versements du Supplément de revenu garanti (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	9 921 659 952	–	–	10 066 152 466
–	2 851 433 214	4 787 068 521	1 120 323 299	8 758 825 034	(S)	Prestation universelle pour la garde d'enfants (<i>Loi sur la prestation universelle pour la garde d'enfants</i>)	8 758 825 034	–	–	2 738 493 220
–	800 000 000	7 000 000	13 635 620	820 635 620	(S)	Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	820 635 620	–	–	781 081 862
–	756 113 051	–	(42 185 821)	713 927 230	(S)	Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	713 927 230	–	–	706 839 634
–	658 646 004	(28 268 604)	(12 013 503)	618 363 897	(S)	Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	618 363 897	–	–	630 521 664
–	545 938 258	(21 860 911)	(11 510 481)	512 566 866	(S)	Versements d'allocations (<i>Loi sur la sécurité de la vieillesse</i>)	512 566 866	–	–	531 413 924
–	266 900 000	–	6 350 623	273 250 623	(S)	Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	273 250 623	–	–	230 569 779
–	130 000 000	(12 000 000)	906 530	118 906 530	(S)	Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	118 906 530	–	–	104 132 462
–	131 000 000	–	29 169 689	160 169 689	(S)	Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	160 169 689	–	–	104 996 129
–	49 250 000	–	(25 848 681)	23 401 319	(S)	Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires et les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	23 401 319	–	–	22 830 715

					(S)	Paiements d'indemnités à des agents de l'État (<i>Loi sur l'indemnisation des agents de l'État</i>) et à des marins marchands (<i>Loi sur l'indemnisation des marins marchands</i>)	29 653 765	–	–	37 372 916
–	44 000 000	–	(14 346 235)	29 653 765						
					(S)	Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	7 321 936	–	–	9 599 947
–	7 871 399	–	(549 463)	7 321 936						
					(S)	Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(4 938 086)	–	–	(5 284 207)
–	(5 333 048)	–	394 962	(4 938 086)						
					(S)	Redressement du passif actuariel de l'assurance de la fonction publique	69 540	–	–	–
–	145 000	–	(75 460)	69 540						
					(S)	Prestations de retraite supplémentaires — Pensions pour les agents des rentes sur l'État	250	–	–	1 478
–	35 000	–	(34 750)	250						
					(S)	Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	308	–	–	(751)
–	2 541	–	(2 233)	308						
					(S)	Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i>	1 650 327	–	–	–
–	1 458 760	951 114	(759 547)	1 650 327						
					(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	188 442	105 157	158 462	209 070
293 599	–	–	158 462	452 061						
					(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	506 805	–	–	1 077 092
–	–	–	506 805	506 805						
					(S)	Dépenses en vertu du paragraphe 12(4) de la <i>Loi canadienne sur l'épargne-études</i>	315 999	192 236	1 151 348	1 250 011
508 235	–	–	1 151 348	1 659 583						
–	–	–	(250)	(250)	(S)	Prestation liée au coût de l'énergie	(250)	–	–	(250)
801 834	54 265 536 116	4 942 225 456	572 170 401	59 780 733 807		Total budgétaire	59 598 028 020	181 395 977	1 309 810	52 204 757 172
					(S)	(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i> (Net)	750 685 674	–	–	825 213 056
–	916 223 745	(199 970 629)	34 432 558	750 685 674						
					(S)	(L) Prêts consentis en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i> (Budget fédéral de 2014) (Net)	66 462 482	–	–	18 808 790
–	111 198 786	(50 984 352)	6 248 048	66 462 482						
–	–	–	–	–		Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	547 000
801 834	54 265 536 116	4 942 225 456	572 170 401	59 780 733 807		Total du ministère — Budgétaire	59 598 028 020	181 395 977	1 309 810	52 204 757 172
–	1 027 422 531	(250 954 981)	40 680 606	817 148 156		Non budgétaire	817 148 156	–	–	844 568 846
						Conseil canadien des relations industrielles²				
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	7 488 344
–	–	–	–	–		Total de l'organisme — Budgétaire	–	–	–	7 488 344

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Société canadienne d'hypothèques et de logement										
					1	Rembourser à la Société canadienne d'hypothèques et de logement les remises accordées sur les prêts consentis, les subventions et contributions versées et les dépenses contractées, ainsi que les pertes subies et les frais et débours engagés en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> ou à l'égard des pouvoirs que la Société exerce ou des tâches et des fonctions qu'elle exécute, en conformité avec le pouvoir de toute loi du Parlement du Canada, autre que la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> , au titre du pouvoir qui lui est conféré				
–	2 025 629 000	–	–	2 025 629 000			2 008 369 383	17 259 617	–	2 053 213 063
–	(139 123 000)	–	–	(139 123 000)	(S)	(L) Avances consenties en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> (Net)	(177 166 331)	38 043 331	–	(10 465 313 333)
–	2 025 629 000	–	–	2 025 629 000		Total de l'organisme —	2 008 369 383	17 259 617	–	2 053 213 063
–	(139 123 000)	–	–	(139 123 000)		Budgétaire	(177 166 331)	38 043 331	–	(10 465 313 333)
						Non budgétaire				
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail										
–	3 969 600	–	–	3 969 600	1	Dépenses du programme				
–	–	–	198 913	198 913		Virement du :				
–	–	–	148 671	148 671		CT, crédit 25 ¹				
–	3 969 600	–	347 584	4 317 184		CT, crédit 30 ¹				
						Total — Crédit 1	4 304 184	13 000	–	3 633 019
–	1 100 669	–	(54 889)	1 045 780	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 045 780	–	–	1 052 919
–	–	–	5 851 187	5 851 187	(S)	Dépenses des recettes conformément au paragraphe 6(1)(g) de la Loi sur le Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail	4 568 153	–	1 283 034	–
–	5 070 269	–	6 143 882	11 214 151		Total de l'organisme — Budgétaire	9 918 117	13 000	1 283 034	4 685 938
Commission de la capitale nationale³										
–	69 056 330	–	–	69 056 330	1	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement				
–	–	–	(28 371 328)	(28 371 328)		Changement de la responsabilité du portefeuille ministériel (Patrimoine Canadien)				
–	69 056 330	–	(28 371 328)	40 685 002		Total — Crédit 1	37 671 853	3 013 149	–	6 316 117

					5	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital								
	23 665 000	–	–	23 665 000										
	–	–	(9 190 441)	(9 190 441)		Changement de la responsabilité du portefeuille ministériel (Patrimoine Canadien)								
	23 665 000	–	(9 190 441)	14 474 559		Total — Crédit 5	14 474 559	–	–	–	–	–	–	1 969 174
	92 721 330	–	(37 561 769)	55 159 561		Total de l'organisme — Budgétaire	52 146 412	3 013 149	–	–	–	–	–	8 285 291
						Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme⁴								
	9 364 355	–	–	9 364 355	1	Dépenses de fonctionnement								
	–	412 083	–	412 083	1a	Dépenses de fonctionnement								
	–	–	499 497	499 497		Virement du CT, crédit 25 ¹								
	–	–	(10 275 935)	(10 275 935)		Reclassé sous Patrimoine canadien (crédit 1) pour fins de présentation	–	–	–	–	–	–	–	–
	9 364 355	412 083	(9 776 438)	–		Total — Crédit 1	–	–	–	–	–	–	–	–
	18 950 000	–	–	18 950 000	5	Subventions et contributions								
	–	480 000	–	480 000	5a	Subventions et contributions								
	–	–	(19 430 000)	(19 430 000)		Reclassé sous Patrimoine canadien (crédit 5) pour fins de présentation	–	–	–	–	–	–	–	–
	18 950 000	480 000	(19 430 000)	–		Total — Crédit 5	–	–	–	–	–	–	–	–
	1 228 722	53 283	(1 282 005)	–	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	–	–	–	–	–	–	–	–
	–	–	–	–	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	–	–	–	–	–	–
	29 543 077	945 366	(30 488 443)	–		Total de l'organisme — Budgétaire	–	–	–	–	–	–	–	–
						Total du portefeuille ministériel —								
801 834	56 418 499 792	4 943 170 822	510 264 071	61 872 736 519		Budgétaire	61 668 461 932	201 681 743	2 592 844	54 278 429 808				
–	888 299 531	(250 954 981)	40 680 606	678 025 156		Non budgétaire	639 981 825	38 043 331	–	(9 620 744 487)				

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² La *Loi n° 1 du plan d'actions économique de 2014* et le décret C.P. 2014-1106, ont créé le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, à compter du 1^{er} novembre 2014. Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs devient le seul fournisseur de ressources et de personnel pour onze tribunaux administratifs, incluant le Conseil canadien des relations industrielles.

³ Le décret C.P. 2015-1252 a nommé le ministre du Patrimoine canadien, à titre de ministre chargé de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*, à compter du 4 novembre 2015.

⁴ Le décret C.P. 2015-1250 a nommé le ministre du Patrimoine canadien, à titre de ministre chargé du Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, à compter du 4 novembre 2015. Les dépenses de l'exercice précédent ont été redressées de 30 125 744\$.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Famille, Enfants et Développement social				
Emploi et Développement social				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	2 369 814 488	2 313 572 859	56 241 629	—
Initiatives publicitaires.....	8 000 000	4 411 564	3 588 436	—
Mise en oeuvre du projet de loi C-51	7 814 283	6 827 561	986 722	—
Mise en oeuvre du Guichet emplois 2014	4 431 645	2 300 059	2 131 586	—
Bloquées.....	13 231 069	—	13 231 069	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	1 755 496 874	1 698 401 235	57 095 639	—
	647 794 611	628 710 808	19 083 803	—
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions.....	1 714 277 708	1 559 677 506	154 600 202	—
Bloquées.....	3 500 000	—	3 500 000	—
	1 717 777 708	1 559 677 506	158 100 202	—
Crédit 7c — Radiation de dettes — Compte des rentes sur l'État —				
Radiation de dettes — Compte des rentes sur l'État.....	62 859	62 290	569	—
Crédit 9c — Radiation de dettes — Prêts canadiens aux étudiants —				
Radiation de dettes — Prêts étudiants.....	175 959 012	172 045 002	3 914 010	—
Montants législatifs	57 239 139 617	57 237 532 414	297 393	1 309 810
	59 780 733 807	59 598 028 020	181 395 977	1 309 810
Société canadienne d'hypothèques et de logement				
Crédit 1 — Remboursement en vertu des dispositions de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i> et la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> —				
Autre autorisation	2 019 047 048	2 008 369 383	10 677 665	—
Bloquées.....	6 581 952	—	6 581 952	—
	2 025 629 000	2 008 369 383	17 259 617	—
Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	4 304 184	4 304 184	—	—
Bloquées.....	13 000	—	13 000	—
	4 317 184	4 304 184	13 000	—
Montants législatifs	6 896 967	5 613 933	—	1 283 034
	11 214 151	9 918 117	13 000	1 283 034

Commission de la capitale nationale				
Crédit 1 — Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement —				
Paiements à la Société d'État.....	37 671 853	37 671 853	—	—
Bloquées.....	3 013 149	—	3 013 149	—
	40 685 002	37 671 853	3 013 149	—
Crédit 5 — Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital —				
Paiements à la Société d'État.....	14 474 559	14 474 559	—	—
	55 159 561	52 146 412	3 013 149	—
Total du portefeuille ministériel	61 872 736 519	61 668 461 932	201 681 743	2 592 844

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Emploi et Développement social												
Sécurité du revenu	373 448 234	370 932 033	–	–	45 918 119 728	45 918 119 728	182 853 185	180 643 772	46 108 714 777	46 108 407 989	–	–
Développement social	33 265 998	33 097 223	–	–	8 952 682 749	8 928 003 644	–	–	8 985 948 747	8 961 100 867	–	–
Apprentissage	313 242 077	307 984 483	–	–	2 181 534 519	2 181 534 519	–	–	2 494 776 596	2 489 519 002	817 148 156	817 148 156
Compétences et emploi	983 882 767	971 718 359	–	–	1 512 716 993	1 379 296 127	770 726 803	763 855 429	1 725 872 957	1 587 159 057	–	–
Travail	227 027 152	226 765 302	–	–	25 106 239	25 106 008	128 413 984	128 152 134	123 719 407	123 719 176	–	–
Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement	56 681 863	55 566 034	–	–	–	–	6 738 705	6 306 798	49 943 158	49 259 236	–	–
Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada	138 700 081	133 440 304	–	–	(250)	(250)	121 257 515	115 997 738	17 442 316	17 442 316	–	–
Services internes	947 436 515	892 479 725	–	–	–	–	673 120 666	631 059 348	274 315 849	261 420 377	–	–
Total partiel	3 073 684 687	2 991 983 463	–	–	58 590 159 978	58 432 059 776	1 883 110 858	1 826 015 219	59 780 733 807	59 598 028 020	817 148 156	817 148 156
Revenus affectés aux dépenses	(1 883 110 858)	(1 826 015 219)	–	–	–	–	(1 883 110 858)	(1 826 015 219)	–	–	–	–
Total du ministère	1 190 573 829	1 165 968 244	–	–	58 590 159 978	58 432 059 776	–	–	59 780 733 807	59 598 028 020	817 148 156	817 148 156
Société canadienne d'hypothèques et de logement												
Financement de logements sociaux existants en vertu d'engagements à long terme	1 689 932 000	1 670 346 270	–	–	–	–	–	–	1 689 932 000	1 670 346 270	(3 690 000)	(43 503 144)
Financement de nouveaux engagements visant le logement abordable	284 352 000	282 953 018	–	–	–	–	–	–	284 352 000	282 953 018	500 000	45 000
Aide au logement	7 962 000	12 150 674	–	–	–	–	–	–	7 962 000	12 150 674	(135 933 000)	(133 708 187)
Information d'analyse de marché	24 673 000	19 468 999	–	–	–	–	–	–	24 673 000	19 468 999	–	–
Politiques, recherche et diffusion de l'information en matière de logement	18 710 000	23 450 422	–	–	–	–	–	–	18 710 000	23 450 422	–	–
Programme d'achat de prêts assurés	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
Total de l'organisme	2 025 629 000	2 008 369 383	–	–	–	–	–	–	2 025 629 000	2 008 369 383	(139 123 000)	(177 166 331)

**Centre canadien d'hygiène et de
sécurité au travail**

Élaboration de l'information sur
la santé et la sécurité au travail,
prestations de services et
collaboration tripartite

collaboration tripartite	8 011 564	6 728 530	-	-	-	-	-	-	8 011 564	6 728 530	-	-
Services internes	3 202 587	3 189 587	-	-	-	-	-	-	3 202 587	3 189 587	-	-
Total partiel	11 214 151	9 918 117	-	-	-	-	-	-	11 214 151	9 918 117	-	-
Revenus affectés aux dépenses	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
Total de l'organisme	11 214 151	9 918 117	-	-	-	-	-	-	11 214 151	9 918 117	-	-
Commission de la capitale nationale	40 685 002	37 671 853	14 474 559	14 474 559	-	-	-	-	55 159 561	52 146 412	-	-
Total du portefeuille ministériel	3 268 101 982	3 221 927 597	14 474 559	14 474 559	58 590 159 978	58 432 059 776	-	-	61 872 736 519	61 668 461 932	678 025 156	639 981 825

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Emploi et Développement social									
Subventions									
-	114 552 200	-	-	114 552 200	Subventions aux apprentis	100 928 500	13 623 700	-	99 402 626
-	41 340 000	-	(638 380)	40 701 620	Programme Nouveaux Horizons pour les aînés	34 836 993	5 864 627	-	35 263 449
-	18 300 000	-	(5 166 806)	13 133 194	Subventions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, et territoriaux pour l'apprentissage, l'alphabétisation et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	-	13 133 194	-	-
-	14 775 000	-	(598 827)	14 176 173	Subventions aux organismes sans but lucratif pour les activités admissibles à l'aide financière du Programme de partenariats pour le développement social	7 798 333	6 377 840	-	5 319 561
-	13 650 000	-	-	13 650 000	Subventions pour des projets de petites envergures du Fonds pour l'accessibilité	13 531 118	118 882	-	12 453 191
-	10 000 000	-	-	10 000 000	Soutien du revenu pour les parents d'enfants assassinés ou disparus	52 780	9 947 220	-	95 830
-	6 000 000	-	3 500 000	9 500 000	Subvention Passeport pour ma réussite Canada	9 500 000	-	-	6 000 000
-	1 703 000	-	(500 000)	1 203 000	Programme de financement du travail	1 203 000	-	-	1 476 451
-	250 000	-	250 000	500 000	Subventions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	-	500 000	-	-
-	100 000	-	-	100 000	Subventions désignées à l'Organisation de coopération et de développement économiques	81 005	18 995	-	90 021
-	34 920 970 054	309 554 470	(180 051 925)	35 050 472 599	(S) Versements de la Sécurité de la vieillesse	35 050 472 599	-	-	33 535 507 278
-	10 605 508 948	(345 176 781)	(338 672 215)	9 921 659 952	(S) Versements du Supplément de revenu garanti	9 921 659 952	-	-	10 066 152 466
-	2 851 433 214	4 787 068 521	1 120 323 299	8 758 825 034	(S) Prestation universelle pour la garde d'enfants	8 758 825 034	-	-	2 738 493 220
-	800 000 000	7 000 000	13 635 620	820 635 620	(S) Paiements de subventions canadiennes pour l'épargne-études aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'encourager les Canadiens à épargner pour les études postsecondaires de leurs enfants	820 635 620	-	-	781 081 862
-	756 113 051	-	(42 185 821)	713 927 230	(S) Bourses canadiennes aux fins d'études destinées aux étudiants à temps plein et à temps partiel admissibles aux termes de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	713 927 230	-	-	706 839 634

–	545 938 258	(21 860 911)	(11 510 481)	512 566 866	(S) Versements d'allocations	512 566 866	–	–	531 413 924
–	266 900 000	–	6 350 623	273 250 623	(S) Paiements de Subventions canadiennes pour l'épargne- aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	273 250 623	–	–	230 569 779
–	131 000 000	–	29 169 689	160 169 689	(S) Paiements de Bons canadiens pour l'épargne-invalidité aux émetteurs de régimes enregistrés d'épargne-invalidité (REEI) au nom des bénéficiaires du REEI afin d'encourager la sécurité financière à long terme des personnes handicapées admissibles	160 169 689	–	–	104 996 129
–	130 000 000	(12 000 000)	906 530	118 906 530	(S) Paiements de Bons d'études canadiens aux fiduciaires de régimes enregistrés d'épargne-études (REEE) au nom des bénéficiaires des REEE afin d'appuyer l'accès à l'éducation postsecondaire des enfants de familles à faible revenu	118 906 530	–	–	104 132 462
–	49 250 000	–	(25 848 681)	23 401 319	(S) Paiements en vertu du Programme de protection des salariés aux personnes admissibles pour les salaires, les indemnités de vacances, les indemnités de départ et les indemnités de cessation d'emploi qui sont dus par les employeurs en faillite ou mis sous séquestre, de même que les paiements aux syndicats et aux séquestres qui fourniront les renseignements nécessaires pour déterminer l'admissibilité	23 401 319	–	–	22 830 715
–	5 000	–	(3 080)	1 920	(S) Paiements d'indemnités à des agents de l'État et à des marins marchands	1 920	–	–	1 920
–	–	–	(250)	(250)	(S) Prestations liées au coût de l'énergie	(250)	–	–	(250)
–	51 277 788 725	4 724 585 299	568 959 295	56 571 333 319	Total — Subventions	56 521 748 861	49 584 458	–	48 982 120 268
Contributions									
–	590 945 161	–	(2 541 000)	588 404 161	Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au fonctionnement efficace du marché du travail canadien	497 729 310	90 674 851	–	518 810 029
–	105 050 000	902 715	–	105 952 715	Contributions accordées à des organismes sans but lucratif, des particuliers, des administrations municipales, des conseils de bande ou de tribu et autres organisations autochtones, des établissements de santé publique et d'enseignement, des régies régionales, des entreprises à but lucratif, des organismes et instituts de recherche pour appuyer les activités visant à atténuer et à prévenir le problème des sans-abri au Canada et pour mener des recherches sur les sans-abri afin d'aider les collectivités à mieux comprendre et à répondre efficacement aux besoins des sans-abri	104 249 179	1 703 536	–	99 184 967

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Description	Utilisation des autorisations			
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi		Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	27 144 123	–	–	27 144 123	Contributions aux gouvernements provinciaux et territoriaux, conseils de bande ou de tribu, détenteurs d'accord de la Stratégie pour la formation et les compétences des administrations municipales, organismes sans but lucratif, associations professionnelles, entreprises et organisations du secteur privé, consortiums, groupes de l'industrie, syndicats, organismes de réglementation, associations spéciales, établissements de santé publique, commissions scolaires, universités, collèges, cégeps, conseils sectoriels, conseils intersectoriels afin d'accroître la compétitivité et la productivité des milieux de travail en favorisant l'investissement dans les compétences de même que la reconnaissance et l'utilisation des compétences	16 576 408	10 567 715	–	13 515 423
–	24 000 000	3 007 509	–	27 007 509	Contributions pour aider les travailleurs âgés sans emploi dans les collectivités ayant un taux de chômage élevé et/ou affectées par des compressions de personnel	21 624 348	5 383 161	–	20 245 645
–	12 000 000	–	–	12 000 000	Contributions à des organisations afin d'appuyer le des ressources humaines, la croissance économique, la création d'emplois et le maintien en poste dans les communautés minoritaires de langue officielles	11 980 750	19 250	–	12 000 000
–	5 840 000	–	598 827	6 438 827	Paiements aux provinces, territoires, municipalités, autres organismes publics, organisations, groupes, collectivités, employeurs et particuliers afin de pourvoir à la formation ou à l'expérience de travail ou des affaires, à la mobilisation des ressources communautaires et aux mesures de planification et d'adaptation des ressources humaines nécessaires au développement social des Canadiens et des autres participants à la vie canadienne	6 271 827	167 000	–	7 797 758
–	3 209 000	–	5 166 806	8 375 806	Contributions à des organismes sans but lucratif, à but lucratif, et autochtones, et aux gouvernements municipaux, provinciaux et territoriaux pour l'apprentissage, et l'acquisition de compétences essentielles pour les adultes	8 375 806	–	–	12 160 665
–	1 800 000	–	638 380	2 438 380	Paiements aux organismes sans but lucratif pour mettre au point des activités d'éducation et de sensibilisation de portée nationale ou provinciale/territoriale/régionale afin de réduire l'incidence de la violence et de la fraude à l'égard des aînés	2 438 380	–	–	4 903 140
–	556 920 135	(35 150 188)	(5 616 259)	516 153 688	(S) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	516 153 688	–	–	524 797 965

					(S) Paiements d'intérêts et autres obligations aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur l'aide financière aux étudiants</i>	7 321 936	–	–	9 599 947
–	7 871 399	–	(549 463)	7 321 936		7 321 936	–	–	9 599 947
–	2 541	–	(2 233)	308	(S) Paiements d'intérêts aux institutions de crédit en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	308	–	–	(751)
–	(5 333 048)	–	394 962	(4 938 086)	(S) Paiements relatifs aux obligations contractées sous forme de prêts garantis en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	(4 938 086)	–	–	(5 284 207)
–	840 260	(803 496)	(9 472)	27 292	(S) Paiements liés aux modalités de financement direct accordés en vertu de la <i>Loi sur les prêts aux apprentis</i>	27 292	–	–	–
–	–	–	500 000	500 000	Contribution Programme de financement du travail	499 769	231	–	–
–	1 330 289 571	(32 043 460)	(1 419 452)	1 296 826 659	Total — Contributions	1 188 310 915	108 515 744	–	1 217 730 581
					Autres paiements de transfert				
–	500 000 000	–	–	500 000 000	Paiements aux provinces et aux territoires pour la prestation de programmes et de services d'emploi dans le cadre du Fonds canadien pour la création d'emplois et dans le cadre des Ententes sur le marché du travail	500 000 000	–	–	500 000 000
–	222 000 000	–	–	222 000 000	Paiements aux provinces et aux territoires en vertu du Cadre multilatéral pour les ententes sur le marché du travail visant les personnes handicapées	222 000 000	–	–	222 000 000
–	722 000 000	–	–	722 000 000	Total — Autres paiements de transfert	722 000 000	–	–	722 000 000
–	53 330 078 296	4 692 541 839	567 539 843	58 590 159 978	Total du ministère	58 432 059 776	158 100 202	–	50 921 850 849

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Emploi et Développement social							
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)							
Sécurité du revenu				Dépenses recouvrables —			
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	182 853 185	180 643 772	11 679 550	Assurance-emploi	—	—	417 138 030
Compétences et emploi				Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux	121 257 515	115 997 738	—
Dépenses recouvrables —					121 257 515	115 997 738	584 441 584
Assurance-emploi	769 639 604	763 152 370	226 932 646	Services internes			
Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux	1 087 199	703 059	—	Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	104 559 016	104 450 950	100 818 216
	770 726 803	763 855 429	226 932 646	Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux	65 341 933	30 225 966	30 741 362
Travail				Dépenses recouvrables —			
Sommes recouvrables des organismes de l'État et d'autres ministères pour le paiement des indemnités aux accidenté(e)s du travail	127 613 984	127 613 984	119 536 349	Assurance-emploi	503 219 717	496 382 432	483 892 776
Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux	800 000	538 150	589 018		673 120 666	631 059 348	615 452 354
	128 413 984	128 152 134	120 125 367	Total budgétaire	1 883 110 858	1 826 015 219	1 836 507 629
Réseau de services à l'appui des ministères du gouvernement				Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	—	—	11 052 833	Apprentissage			
Remboursable par d'autres ministères ou autres programmes à l'intérieur d'un ministère pour des services administratifs généraux	5 000 000	4 568 969	120 824 975	Remboursement de prêts en espèce	—	1 849 496 674	1 716 288 339
Dépenses recouvrables —				Total non budgétaire	—	1 849 496 674	1 716 288 339
Assurance-emploi	1 738 705	1 737 829	145 998 320	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail			
	6 738 705	6 306 798	277 876 128	Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Prestation de services pour d'autres programmes du gouvernement du Canada				Élaboration de l'information sur la santé et la sécurité au travail, prestations de services et collaboration tripartite	—	—	4 729 507
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	—	—	167 303 554	Total de l'organisme — Budgétaire	—	—	4 729 507
				Total du portefeuille ministériel —			
				Budgétaire	1 883 110 858	1 826 015 219	1 841 237 136
				Non-budgétaire	—	1 849 496 674	1 716 288 339

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Emploi et Développement social					
Autres revenus —					
Revenus de placements — ¹			Compte de rentes — Surplus actuariel	1 830 623	1 543 611
Trésorerie et créances —			Compte d'assurance du service civil — Surplus actuariel	—	9 604
Intérêt des dépôts bancaires	109 157	123 920	Frais légaux	890 698	655 267
Autres comptes —			Petits soldes des comptes créditeurs	32 098	34 709
Intérêt sur prêts canadiens aux étudiants	634 873 629	623 531 264	Revenus divers des retenues salariales —		
			Frais de stationnement	922	2 919
			Divers	278 215	174 672
	634 982 786	623 655 184		1 723 201 010	1 742 257 954
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Total du ministère	2 577 229 175	2 586 032 337
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	8 095 759	9 961 682			
Redressements des créditeurs de l'exercice précédent	10 111 601	13 454 903	Conseil canadien des relations industrielles		
	18 207 360	23 416 585	Autres revenus —		
Ventes de biens et de services —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Services de nature réglementaire	44 688 661	40 076 724	Redressements des créditeurs de l'exercice précédent	—	3 531
Services de nature non réglementaire	155 982 710	156 270 500	Revenus divers		5
Autres frais et droits —			Total de l'organisme	—	3 536
Accès à l'information	8 186	13 508			
	200 679 557	196 360 732	Société canadienne d'hypothèques et de logement		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État —			Autres revenus —		
Produits de la vente d'immobilisations	67 170	263 398	Revenus de placements — ¹		
Gain sur disposition d'actifs non immobilisés	91 292	78 484	Prêts, placements et avances —		
	158 462	341 882	Société canadienne d'hypothèques et de logement	266 096 197	283 457 187
Revenus divers —			Revenus divers —		
Intérêts sur comptes débiteurs	91 858	99 574	Bénéfices nets en vertu de la <i>Loi nationale sur l'habitation</i>	7 714 674	6 732 225
Gain sur devises étrangères	75 518	5 560	Autres recouvrements de tiers	578 426	21 840 767
Bâtiments appartenant à l'État	170 203	190 154	Revenus reportés	(95 738 680)	45 920 256
Recouvrement des frais d'administration —				(87 445 580)	74 493 248
Assurance-emploi	1 370 292 552	1 385 264 317	Total de l'organisme	178 650 617	357 950 435
<i>Régime de pensions du Canada</i>	316 230 328	323 741 653			
Recouvrement de coûts auprès d'autres ministères pour des services administratifs généraux	31 021 416	29 762 342	Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail		
Amendes en vertu de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>	1 386 579	736 522	Autres revenus		
Amendes en vertu du <i>Code canadien du travail</i>	900 000	37 000	Ventes de biens et de services —		
Amendes en vertu de la <i>Loi fédérale sur les prêts aux étudiants</i>	—	50	Ventes de biens et de produits d'information	5 515 143	4 419 670

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Autres frais et droits — Revenus reportés	(120 757)	130 800
Total de l'organisme	5 394 386	4 550 470
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Revenus de placements	901 078 983	907 112 371
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	18 207 360	23 420 116
Ventes de biens et de services	206 073 943	200 911 202
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	158 462	341 882
Revenus divers	1 635 755 430	1 816 751 207
Total du portefeuille ministériel	2 761 274 178	2 948 536 778²

¹ Intérêt sauf indication contraire.² Au cours de l'exercice, le Bureau de la coordonnatrice de la femme a été transféré à Patrimoine Canadien. Les montants de l'exercice précédent ont été redressés de 6 386 \$.

Section 12

Comptes publics du Canada

2015-2016

Finances

Finances

Société d'assurance-dépôts du Canada

**Agence de la consommation en matière
financière du Canada**

**Centre d'analyse des opérations et
déclarations financières du Canada**

Bureau du vérificateur général

**Bureau du surintendant des institutions
financières**

PPP Canada Inc.

Monnaie royale canadienne

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	12.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	12.7
Détail budgétaire par affectation.....	12.12
Programmes.....	12.14
Paievements de transfert.....	12.16
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	12.17
Revenus.....	12.17

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Finances

Résultat stratégique 1

Une économie forte et de saines finances publiques pour les Canadiens.

- **Programme 1.1** – Programme de paiements de transfert et d'impôt

Ce programme permet au gouvernement du Canada de s'acquitter de ses engagements en matière de paiements de transfert et d'impôt. Le programme administre les paiements de transfert et d'impôt aux provinces et aux territoires et aux gouvernements autochtones conformément aux lois et aux ententes négociées. Le programme s'acquitte également des engagements et des ententes avec des institutions financières internationales afin de contribuer à l'avancement économique des pays en développement. Le gouvernement du Canada conclut parfois des ententes ou édicte des lois afin de répondre à des pressions imprévues. Ces engagements peuvent donner lieu à des paiements, en général des paiements de transfert prévus par la loi, à un éventail de bénéficiaires tels que des particuliers, des organisations et d'autres ordres de gouvernement.

- **Programme 1.2** – Trésorerie et affaires financières

Ce programme fournit des analyses, des recherches et des conseils aux ministres et aux cadres supérieurs sur la gestion de la trésorerie et des affaires financières du gouvernement du Canada. Le programme permet de s'assurer que la trésorerie et les affaires financières du gouvernement du Canada sont gérées de manière efficiente au nom des contribuables canadiens. Ce programme assure l'orientation des activités de gestion de la dette du Canada, y compris le financement de la dette et des frais de service des nouveaux emprunts. Ce programme gère les placements dans les actifs financiers requis pour permettre au gouvernement du Canada de répondre à ses besoins en matière de liquidité. Le programme assure le refinancement permanent des titres du gouvernement du Canada qui arrivent à échéance ainsi que l'exécution du plan budgétaire et d'autres opérations financières du gouvernement, y compris la gouvernance des opérations d'emprunt des principaux organismes fédéraux bénéficiant de la garantie du gouvernement comme les sociétés d'État. Le programme surveille également le système qui veille à ce que le Canada dispose d'une quantité suffisante de monnaie canadienne (billets et pièces) en circulation afin de répondre aux besoins de l'économie canadienne.

- **Programme 1.3** – Cadre des politiques économique et budgétaire

Ce programme représente la principale source de conseils et de recommandations fournis au ministre des Finances, aux autres ministres et aux cadres supérieurs au regard des questions, des politiques et des programmes du gouvernement du Canada qui s'appliquent aux secteurs des politiques économique, budgétaire et sociale, aux relations fédérales-provinciales, au secteur financier, à la fiscalité ainsi qu'aux finances et aux échanges internationaux. Le programme permet de veiller à ce que les ministres et les cadres supérieurs prennent des décisions éclairées au regard des politiques, des propositions et des programmes économiques, budgétaires et financiers. En définitive, le programme contribue à l'établissement d'un cadre économique et budgétaire solide et durable qui génère des revenus suffisants et harmonise la gestion des dépenses avec le plan budgétaire et les opérations financières du gouvernement du Canada.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société d'assurance-dépôts du Canada

Résultat stratégique 1

Fournir, au profit des personnes qui possèdent des dépôts avec des institutions membres, de l'assurance sur les dépôts en prévision des pertes de la totalité ou d'une partie des dépôts en raison de l'insolvabilité de l'institution membre.

Agence de la consommation en matière financière du Canada

Résultat stratégique 1

Les droits des consommateurs de produits et services financiers sont protégés et la littératie financière des Canadiens est renforcée.

- **Programme 1.1** – Surveillance de la conformité et application des lois

Le programme de surveillance de la conformité et d'application des lois cherche à renforcer la conformité des Entités financières sous réglementation fédérale aux normes fédérales sur la protection du consommateur auxquelles elles sont soumises. Le programme vise également à promouvoir le respect des Entités financières sous réglementation fédérale aux divers codes de conduite et engagements publics adoptés par l'industrie pour mieux protéger ses clients.

- **Programme 1.2** – Littératie financière

Le programme de Littératie financière vise à renforcer les connaissances des consommateurs sur les obligations des Entité financières sous réglementation fédérale envers eux, ainsi qu'à améliorer la confiance, les connaissances et les compétences financières des Canadiens.

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada

Résultat stratégique 1

Un système financier canadien réfractaire au blanchiment d'argent et du financement des activités terroristes.

- **Programme 1.1** – Programme de conformité

Le Programme de conformité du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada veille au respect de la partie 1 de la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* et des règlements d'application. Le programme de conformité a recours à une approche axée sur le risque pour

exercer les activités d'application de loi, de relations et de soutien qui aident à assurer le respect des obligations législatives et réglementaires s'appliquant aux personnes et aux entités exerçant des activités dans le système financier canadien.

- **Programme 1.2** – Programme du renseignement financier

Le Programme du renseignement financier du Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, prescrit par la *Loi sur le recyclage des produits de la criminalité et le financement des activités terroristes* (la Loi), est un élément du programme national de sécurité et de lutte contre la criminalité. Le Programme vise à empêcher les criminels et les groupes terroristes d'abuser du système financier du Canada tout en réduisant l'incitatif financier du crime organisé. La principale méthode d'intervention utilisée dans le cadre du programme est l'analyse des opérations financières déclarées et d'autres renseignements que le Centre est autorisé à recueillir en vertu de la Loi pour mettre au point des produits de renseignement financier, y compris des communications de renseignements tactiques et des renseignements stratégiques, qui sont pertinents aux enquêtes, aux poursuites ou à la compréhension des activités de blanchiment d'argent et de financement du terrorisme.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du vérificateur général

Résultat stratégique 1

Par nos travaux d'audit législatif, nous contribuons, pour le compte des Canadiens, à ce que le gouvernement soit bien géré et responsable.

- **Programme 1.1** – Audit législatif

Nous effectuons des audits et des études indépendants qui fournissent information, assurance et avis objectifs au Parlement, au gouvernement et aux Canadiens.

Bureau du surintendant des institutions financières

Résultat stratégique 1

Un système financier canadien sûr et stable.

- **Programme 1.1** – Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales

Cette activité de programme est axée sur la réglementation et la surveillance des institutions financières fédérales pour s'assurer qu'elles sont en bonne santé financière et qu'elles se conforment aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de la surveillance, sur le suivi du contexte financier et de la conjoncture économique pour cerner les enjeux qui pourraient avoir des répercussions défavorables sur ces institutions, et sur l'intervention en temps utile pour protéger les déposants et les souscripteurs contre des pertes indues, tout en reconnaissant que la direction et les conseils d'administration des institutions financières sont ultimement responsables et que certaines faillites d'institutions financières ne peuvent être évitées. Les coûts de cette activité de programme sont récupérés par l'intermédiaire des cotisations de base, des frais d'utilisateur et des droits payés par les institutions financières fédérales régies par la *Loi sur les banques*, la *Loi sur les sociétés de fiducie et de prêt*, la *Loi sur les*

sociétés d'assurances, la Loi sur l'association personnalisée le Bouclier vert du Canada, la Loi sur la protection de l'assurance hypothécaire résidentielle et la Loi sur les associations coopératives de crédit. Le Bureau du surintendant des institutions financières tire également des revenus de la prestation de services à frais recouvrés offerts aux provinces dont il surveille les institutions aux termes d'accords prévoyant la rémunération des services.

- **Programme 1.2** – Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux

Cette activité de programme est axée sur la réglementation et la surveillance des régimes de retraite privés fédéraux dans le but de s'assurer de la conformité aux exigences minimales de capitalisation ainsi qu'aux lois qui les régissent et aux exigences découlant de la surveillance. Ce programme comprend l'évaluation des risques des régimes de retraite destinés aux employés travaillant dans un secteur régi par le gouvernement fédéral. Il prévoit la prise de mesures et la formulation d'une rétroaction rapides et efficaces pour protéger les intérêts des participants et des bénéficiaires tout en reconnaissant que les administrateurs sont ultimement responsables du régime et qu'un régime de retraite peut déroger à son obligation de verser les prestations prévues. Il prévoit également l'établissement d'un cadre de réglementation pertinent et équilibré et la mise en place d'une procédure d'agrément pertinente et efficace sur le plan prudentiel. Ce programme comprend aussi des activités relatives à l'évaluation des risques et à l'intervention, à la réglementation et à l'orientation ainsi qu'à l'agrément et aux précédents en ce qui a trait aux régimes de retraite privés fédéraux assujettis à la *Loi de 1985 sur les normes de prestation de pension* et à la *Loi sur les régimes de pension agréés collectifs*. Le coût de cette activité de programme est recouvré grâce aux droits que versent les régimes de retraite en fonction du nombre de participants de chaque régime de retraite fédéral.

Résultat stratégique 2

Un système public canadien de revenu à la retraite sûr et viable sur le plan financier.

- **Programme 2.1** – Évaluations actuarielles et services conseils

Par la mise en place du Régime de pensions du Canada, des régimes de pension du secteur public et d'autres programmes sociaux, le gouvernement fédéral et les provinces ont pris des engagements envers les Canadiens et sont responsables du financement qui en découle. Dans certains cas, il s'agit d'engagements à long terme, et il est important que les décideurs, les parlementaires et les Canadiens les comprennent et saisissent les risques qui leur sont rattachés. Cette activité de programme joue un rôle primordial et indépendant dans ce processus. Elle permet de fournir des contrôles et des limites des coûts futurs des différents régimes de retraite relevant de sa compétence. Cette activité de programme fournit une gamme de services actuariels, dictés par la loi, aux intervenants du Régime de pensions du Canada et à plusieurs ministères fédéraux. Elle a pour mandat d'effectuer des évaluations actuarielles prévues par la loi à l'égard du Régime de pensions du Canada, du programme de la Sécurité de la vieillesse, de l'assurance-emploi, du Programme canadien de prêts aux étudiants et des régimes de retraite et d'avantages sociaux des employés de la fonction publique fédérale, des Forces canadiennes, de la Gendarmerie royale du Canada, des juges de nomination fédérale et des parlementaires. Les activités du Bureau de l'actuaire en chef sont financées par les droits exigés en contrepartie des services d'évaluation actuarielle et des services conseils qu'il offre, et par des crédits parlementaires annuels.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 3.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

PPP Canada Inc.

Résultat stratégique 1

Transformer le Canada en chef de file des partenariats public-privé.

- **Programme 1.1** – Initiatives fédérales concernant les partenariats public-privé

Sous ce programme, les partenariats public-privé Canada Inc. sera responsable : - de la gestion d'un Fonds pour les partenariats public-privé, un programme d'infrastructure unique en son genre destiné à soutenir les projets de partenariats public-privé novateurs; - d'évaluer les occasions propices aux partenariats public-privé dans le cadre d'autres programmes d'infrastructure du gouvernement du Canada afin de s'assurer que ce genre d'arrangements soit examiné; - d'évaluer les possibilités de partenariats public-privé et de prodiguer des conseils sur l'exécution des projets de partenariat public-privé à l'échelon fédéral; - d'agir à titre d'expert-conseil en matière de partenariats public-privé afin de favoriser le développement accru du marché des partenariats public-privé au Canada.

Monnaie royale canadienne

Résultat stratégique 1

Les résultats stratégiques de la Monnaie royale canadienne sont les suivants :

- élever la Monnaie royale canadienne au rang de marque de classe mondiale reconnue pour la qualité, l'innovation et le dépassement des attentes des clients;
- s'assurer que les pièces de circulation canadiennes et les services sont rentables, accessibles, pertinents et qu'ils incitent les Canadiens à célébrer leur histoire, leur culture et leurs valeurs;
- s'assurer que les pièces de circulation étrangères, les produits d'investissement et les services d'affinage, les pièces de collection et les autres produits et services connexes sont les meilleurs dans leurs marchés respectifs;
- générer un profit et maintenir la viabilité à long terme de l'entreprise grâce à un engagement continu à satisfaire les besoins des clients, à susciter la croissance et à être rentable;
- créer un milieu de travail où les employés font valoir les valeurs de l'entreprise et célèbrent leur succès;
- et s'assurer que la santé, la sécurité et l'environnement sont des critères prépondérants dans la création d'un milieu de travail idéal.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Finances										
–	99 936 668	–	–	99 936 668	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	4 452 906	–	4 452 906	1c	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	4 732 865	4 732 865		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	99 936 668	4 452 906	4 732 865	109 122 439		Total — Crédit 1	97 471 365	11 651 074	–	114 941 036
–	3 035 000	–	–	3 035 000	5	Subventions et contributions	3 027 500	7 500	–	5 000 000
–	–	–	–	–	10	Autorisation pour le montant de l'aide en paiements directs à l'Association internationale de développement conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords</i>				
–	1	–	–	1	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	–	1	–	–
–	12 097 341	131 578	(1 202 945)	11 025 974	(S)	Ministre des Finances — Traitement et allocation pour automobile	11 025 974	–	–	11 630 383
–	82 100	–	228	82 328	(S)	Ministre d'État (Finances) — Allocation pour automobile	82 328	–	–	80 300
–	2 000	–	(811)	1 189	(S)	Transfert canadien en matière de santé (Partie V.1 — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	1 189	–	–	1 833
–	34 026 107 000	–	(1 489 145)	34 024 617 855	(S)	Intérêt sur la dette non échue	34 024 617 855	–	–	32 114 006 363
–	17 988 000 000	(2 551 000 000)	(335 921 560)	15 101 078 440	(S)	Péréquation fiscale (Partie I — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	15 101 078 440	–	–	15 351 976 738
–	17 341 310 000	–	–	17 341 310 000	(S)	Transfert canadien en matière de programmes sociaux (Partie V.1 — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	17 341 310 000	–	–	16 669 278 000
–	12 959 181 000	–	–	12 959 181 000	(S)	Autres frais d'intérêts	12 959 181 000	–	–	12 581 729 000
–	7 630 000 000	(21 000 000)	(65 586 566)	7 543 413 434	(S)	Financement des territoires (Partie I.1 — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	7 543 413 434	–	–	8 136 044 563
–	3 561 034 002	–	–	3 561 034 002	(S)	Paiements à l'Association internationale de développement	3 561 034 002	–	–	3 469 215 474
–	441 610 000	–	–	441 610 000	(S)	Paiement de péréquation supplémentaire — Nouvelle-Écosse (Partie I — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	441 610 000	–	–	883 220 000
–	79 348 000	8 838 000	–	88 186 000	(S)	Achat de la monnaie canadienne	88 186 000	–	–	131 184 000
–	108 000 000	–	(17 452 884)	90 547 116	(S)	Paiement de péréquation compensatoire supplémentaire — Nouvelle-Écosse (<i>Loi sur les paiements de péréquation compensatoires supplémentaires à la Nouvelle-Écosse et à Terre-Neuve-et-Labrador</i>)	90 547 116	–	–	105 671 550
–	36 779 000	–	–	36 779 000			36 779 000	–	–	64 481 000

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					(S)	Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	51 200 000	–	–	51 200 000
–	51 200 000	–	–	51 200 000	(S)	Subventions législatives (Lois constitutionnelles de 1867 à 1982, et autres autorisations législatives)	34 362 809	–	–	34 363 164
–	34 378 000	(15 191)	–	34 362 809	(S)	Paiements de remplacement au titre des programmes permanents (Partie VI — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(3 640 752 000)	–	–	(3 466 658 000)
–	(3 872 657 000)	48 589 000	183 316 000	(3 640 752 000)	(S)	Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes (<i>Loi de 1964 sur la révision des arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	(810 613 866)	–	–	(767 147 511)
–	(853 046 000)	10 889 000	31 543 134	(810 613 866)	(S)	Incitatif pour l'élimination des impôts provinciaux sur le capital (Partie IV — <i>Loi sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces</i>)	52 100 000	–	–	95 042 000
–	–	52 100 000	–	52 100 000	(S)	Paiement de dettes comptabilisées antérieurement à titre de revenus	3 013 084	–	–	3 677 143
–	–	–	3 013 084	3 013 084	(S)	Pertes sur opérations de change	55 377 329	–	–	78 362 168
–	–	–	55 377 329	55 377 329	(S)	Paiements aux déposants de la Banque Commerciale du Canada, de la Compagnie de placements hypothécaires CCB et de la Norbanque conformément à la <i>Loi sur l'indemnité aux déposants de certaines institutions financières</i>	–	–	68 571 831	–
68 571 831	–	–	–	68 571 831	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	1 086	736	–
1 086	–	–	736	1 822	(S)	Paiements aux provinces pour l'assistance de l'harmonisation de la taxe de vente	(319 800 000)	–	–	(319 800 000)
–	–	–	(319 800 000)	(319 800 000)	(S)	Stabilisation Fiscale (Partie II - <i>Loi sur les arrangements fiscaux gouvernement fédéral et les provinces</i>)	283 059 600	–	–	103 400 000
–	–	–	283 059 600	283 059 600	(S)	Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	232 255 612
–	–	–	–	–						
68 572 917	89 646 397 112	(2 447 014 707)	(180 410 935)	87 087 544 387		Total budgétaire	87 007 312 159	11 659 661	68 572 567	85 683 154 816
–	–	–	27 336 500 000	27 336 500 000	(S)	(L) Avances aux termes du paragraphe 12.2 de la <i>Loi sur Financement agricole Canada</i> (Brut)	27 336 500 000	–	–	50 598 443 000
–	–	–	25 590 000 000	25 590 000 000	(S)	(L) Avances aux termes de l'article 19 de la <i>Loi sur la Banque de développement du Canada</i> (Brut)	25 590 000 000	–	–	25 669 600 000
–	–	–	1 588 001 000	1 588 001 000	(S)	(L) Avances aux termes du paragraphe 21(1) de la <i>Loi sur la Société canadienne d'hypothèques et de logement</i> (Brut)	1 588 001 000	–	–	3 415 276 000
–	–	–	–	–		Association internationale de développement				
–	–	–	8 000 000	8 000 000	(S)	(L) Avances aux termes de l'article 13.1 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i> (Brut)	8 000 000	–	–	10 000 000

					(S)	(L) Paiements au Fonds monétaire international — Nouveaux accords d'emprunt					128 631 231				581 508 793
					(S)	(L) Paiements au Fonds monétaire international — Facilité du Fonds de fiducie pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance					160 760 887				60 328 962
						Crédits non requis pour l'exercice en cours									400 000 000
						Total non budgétaire					54 811 893 118				80 735 156 755
68 572 917	89 646 397 112	(2 447 014 707)	(180 410 935)	87 087 544 387		Total du ministère — Budgétaire					87 007 312 159	11 659 661	68 572 567	85 683 154 816	
						Non budgétaire					54 811 893 118				80 735 156 755
Société d'assurance-dépôts du Canada															
					(S)	(L) Prêts en vertu de la <i>Loi sur la Société d'assurance-dépôts du Canada</i> , paragraphe 10.1. Limite 15 000 000 000 \$ (Net)								15 000 000 000	
15 000 000 000				15 000 000 000											
15 000 000 000				15 000 000 000		Total de l'organisme — Non budgétaire								15 000 000 000	
Tribunal canadien du commerce extérieur²															
					(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État									
119				(119)		Crédits non requis pour l'exercice en cours									5 724 496
119				(119)		Total de l'organisme — Non budgétaire									5 724 496
Agence de la consommation en matière financière du Canada															
					(S)	Paiements en vertu de l'article 13 de la <i>Loi sur l'Agence de la consommation en matière financière du Canada</i>					16 272 429				17 890 076
					(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État					136				290
						Total de l'organisme — Budgétaire					16 272 565				17 890 366
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada															
					1	Dépenses du programme									
					1a	Dépenses du programme									
					1c	Dépenses du programme									
						Virement du CT, crédit 25 ¹									
						Total — Crédit 1					49 892 982	1 364 570			46 417 795
					(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés					5 059 409				4 986 635
						Total de l'organisme — Budgétaire					54 952 391	1 364 570			51 404 430

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau du vérificateur général										
–	68 269 099	–	–	68 269 099	1	Dépenses du programme				
–	–	–	3 522 897	3 522 897		Virement du :				
–	–	–	1 200 000	1 200 000		CT, crédit 25 ¹				
–	68 269 099	–	4 722 897	72 991 996		CT, crédit 30 ¹				
–	10 025 921	–	(1 219 773)	8 806 148	(S)	Total — Crédit 1	68 874 231	4 117 765	–	72 739 877
					(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 806 148	–	–	9 112 269
2 697	–	–	1 292	3 989	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 697	–	1 292	11 284
2 697	78 295 020	–	3 504 416	81 802 133		Total de l'organisme — Budgétaire	77 683 076	4 117 765	1 292	81 863 430
Bureau du surintendant des institutions financières										
–	945 058	–	–	945 058	1	Dépenses du programme	945 058	–	–	945 058
					(S)	Dépense des revenus conformément au paragraphe 17(2) de la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i> — Paiements des dépenses afférentes aux activités du Bureau en vertu des articles 16 et 17 de la <i>Loi sur le Bureau du surintendant des institutions financières</i>				
						Autorisation maximale dont le montant ne peut, sans l'approbation du Conseil du Trésor, dépasser de plus de 40 000 000 \$ le total des cotisations et revenus reçus et autorisés de dépenser par la Loi				
71 862 175	146 989 054	–	(5 117 271)	213 733 958	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	143 271 652	–	70 462 306	145 360 106
79	–	–	1 788	1 867			1 867	–	–	3 710
71 862 254	147 934 112	–	(5 115 483)	214 680 883		Total de l'organisme — Budgétaire	144 218 577	–	70 462 306	146 308 874
PPP Canada Inc.										
–	11 800 000	–	–	11 800 000	1	Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes	11 800 000	–	–	11 800 000
–	219 400 000	–	–	219 400 000	5	Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds P3	–	219 400 000	–	197 700 000
–	231 200 000	–	–	231 200 000		Total de l'organisme — Budgétaire	11 800 000	219 400 000	–	209 500 000

Monnaie royale canadienne										
					(S)	(L) Prêts à la Monnaie en vertu de la <i>Loi sur la Monnaie royale canadienne</i> :				
						Paragraphe 20(1) soit le montant global maximal de 75 000 000 \$, le 11 mars 1999 (Net)				
75 000 000	–	–	–	75 000 000			–	–	75 000 000	–
75 000 000	–	–	–	75 000 000		Total de l'organisme — Non budgétaire	–	–	75 000 000	–
Total du portefeuille ministériel —										
140 437 987	90 154 276 424	(2 443 024 943)	(163 872 539)	87 687 816 929		Budgétaire	87 312 238 768	236 541 996	139 036 165	86 195 846 412
15 075 000 000	–	–	54 811 893 118	69 886 893 118		Non budgétaire	54 811 893 118	–	15 075 000 000	80 735 156 755

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² La *Loi n° 1 du plan d'actions économique de 2014* et le décret C.P. 2014-1106, ont créé le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, à compter du 1^{er} novembre 2014. Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs devient le seul fournisseur de ressources et de personnel pour onze tribunaux administratifs, incluant le Tribunal canadien du commerce extérieur.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Finances				
Finances				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	96 139 319	89 963 335	6 175 984	—
Initiatives publicitaires	9 000 000	6 299 074	2 700 926	—
Déménagement dans l'immeuble du 90, rue Elgin	1 772 088	1 310 472	461 616	—
Bloquées	2 361 032	—	2 361 032	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	150 000	101 516	48 484	—
	109 122 439	97 471 365	11 651 074	—
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	3 035 000	3 027 500	7 500	—
Crédit 10 — Autorisation pour le montant de l'aide en paiements directs à l'Association internationale de développement conformément à la <i>Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes</i> —				
Bretton Woods	1	—	1	—
Montants législatifs	86 975 386 947	86 906 813 294	1 086	68 572 567
	87 087 544 387	87 007 312 159	11 659 661	68 572 567
Agence de la consommation en matière financière du Canada				
Montants législatifs	16 272 565	16 272 565	—	—
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	51 204 152	49 892 982	1 311 170	—
Bloquées	106 000	—	106 000	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	52 600	—	52 600	—
	51 257 552	49 892 982	1 364 570	—
Montants législatifs	5 059 409	5 059 409	—	—
	56 316 961	54 952 391	1 364 570	—

Bureau du vérificateur général				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	74 923 185	70 355 895	4 567 290	—
Bloquées	578 811	—	578 811	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	2 510 000	1 481 664	1 028 336	—
	72 991 996	68 874 231	4 117 765	—
Montants législatifs	8 810 137	8 808 845	—	1 292
	81 802 133	77 683 076	4 117 765	1 292
Bureau du surintendant des institutions financières				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	945 058	945 058	—	—
Montants législatifs	213 735 825	143 273 519	—	70 462 306
	214 680 883	144 218 577	—	70 462 306
PPP Canada Inc.				
Crédit 1 — Paiements à PPP Canada Inc. pour le fonctionnement et l'exécution des programmes —				
Paiements à la Société d'État	11 800 000	11 800 000	—	—
Crédit 5 — Paiements à PPP Canada Inc. pour les investissements du Fonds P3 Canada —				
Paiements à la Société d'État	219 400 000	—	219 400 000	—
	231 200 000	11 800 000	219 400 000	—
Total du portefeuille ministériel	87 687 816 929	87 312 238 768	236 541 996	139 036 165

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Finances												
Programme de paiements de transfert et d'impôt	69 980 334	1 283 131	–	–	64 105 274 400	64 105 274 400	–	–	64 175 254 734	64 106 557 531	168 760 887	168 760 887
Trésorerie et affaires financières	22 793 429 403	22 793 429 403	–	–	–	–	–	–	22 793 429 403	22 793 429 403	54 643 132 231	54 643 132 231
Cadre des politiques économique et budgétaire	72 240 817	63 489 372	–	–	35 000	27 500	–	–	72 275 817	63 516 872	–	–
Services internes	46 734 433	43 909 869	–	–	–	–	150 000	101 516	46 584 433	43 808 353	–	–
Total partiel	22 982 384 987	22 902 111 775	–	–	64 105 309 400	64 105 301 900	150 000	101 516	87 087 544 387	87 007 312 159	54 811 893 118	54 811 893 118
Revenus affectés aux dépenses	(150 000)	(101 516)	–	–	–	–	(150 000)	(101 516)	–	–	–	–
Total du ministère	22 982 234 987	22 902 010 259	–	–	64 105 309 400	64 105 301 900	–	–	87 087 544 387	87 007 312 159	54 811 893 118	54 811 893 118
Société d'assurance-dépôts du Canada	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	15 000 000 000	–
Agence de la consommation en matière financière du Canada	16 272 565	16 272 565	–	–	–	–	–	–	16 272 565	16 272 565	–	–
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada												
Programme de conformité	22 849 527	22 081 112	–	–	–	–	52 600	–	22 796 927	22 081 112	–	–
Programme du renseignement financier	25 809 887	24 973 253	–	–	–	–	–	–	25 809 887	24 973 253	–	–
Services internes	7 710 147	7 898 026	–	–	–	–	–	–	7 710 147	7 898 026	–	–
Total partiel	56 369 561	54 952 391	–	–	–	–	52 600	–	56 316 961	54 952 391	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(52 600)	–	–	–	–	–	(52 600)	–	–	–	–	–
Total de l'organisme	56 316 961	54 952 391	–	–	–	–	–	–	56 316 961	54 952 391	–	–

Bureau du vérificateur général												
Audit législatif	84 312 133	79 164 740	–	–	–	–	2 510 000	1 481 664	81 802 133	77 683 076	–	–
Total partiel	84 312 133	79 164 740	–	–	–	–	2 510 000	1 481 664	81 802 133	77 683 076	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 510 000)	(1 481 664)	–	–	–	–	(2 510 000)	(1 481 664)	–	–	–	–
Total de l'organisme	81 802 133	77 683 076	–	–	–	–	–	–	81 802 133	77 683 076	–	–
Bureau du surintendant des institutions financières												
Réglementation et surveillance des institutions financières fédérales	145 701 382	76 831 313	–	–	–	–	–	–	145 701 382	76 831 313	–	–
Réglementation et surveillance des régimes de retraite privés fédéraux	4 105 818	3 984 053	–	–	–	–	–	–	4 105 818	3 984 053	–	–
Évaluations actuarielles et services conseils	6 130 074	5 443 559	–	–	–	–	–	–	6 130 074	5 443 559	–	–
Services internes	53 642 609	52 903 910	5 101 000	5 055 742	–	–	–	–	58 743 609	57 959 652	–	–
Total de l'organisme	209 579 883	139 162 835	5 101 000	5 055 742	–	–	–	–	214 680 883	144 218 577	–	–
PPP Canada Inc.	231 200 000	11 800 000	–	–	–	–	–	–	231 200 000	11 800 000	–	–
Monnaie royale canadienne	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	75 000 000	–
Total du portefeuille	23 577 406 529	23 201 881 126	5 101 000	5 055 742	64 105 309 400	64 105 301 900	–	–	87 687 816 929	87 312 238 768	69 886 893 118	54 811 893 118

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Finances									
Contributions									
–	3 000 000	–	–	3 000 000	Contribution au Harbourfront Centre	3 000 000	–	–	5 000 000
–	35 000	–	–	35 000	Soutien à des initiatives stratégiques et de recherche	27 500	7 500	–	–
–	3 035 000	–	–	3 035 000	Total — Contributions	3 027 500	7 500	–	5 000 000
Autres paiements de transfert									
–	34 026 107 000	–	(1 489 145)	34 024 617 855	(S) Transfert canadien en matière de santé	34 024 617 855	–	–	32 114 006 363
–	17 341 310 000	–	–	17 341 310 000	(S) Péréquation fiscale	17 341 310 000	–	–	16 669 278 000
–	12 959 181 000	–	–	12 959 181 000	(S) Transfert canadien en matière de programmes sociaux	12 959 181 000	–	–	12 581 729 000
–	3 561 034 002	–	–	3 561 034 002	(S) Financement des territoires	3 561 034 002	–	–	3 469 215 474
–	441 610 000	–	–	441 610 000	(S) Paiements à l'Association internationale de développement	441 610 000	–	–	883 220 000
–	79 348 000	8 838 000	–	88 186 000	(S) Paiement de péréquation supplémentaire — Nouvelle-Écosse	88 186 000	–	–	131 184 000
–	51 200 000	–	–	51 200 000	(S) Paiements de dettes à des organisations internationales au nom des pays pauvres en vertu du paragraphe 18(1) de la <i>Loi sur la reprise économique</i>	51 200 000	–	–	51 200 000
–	36 779 000	–	–	36 779 000	(S) Paiement de péréquation compensatoire supplémentaire — Nouvelle-Écosse	36 779 000	–	–	64 481 000
–	34 378 000	(15 191)	–	34 362 809	(S) Subventions législatives	34 362 809	–	–	34 363 164
–	(853 046 000)	10 889 000	31 543 134	(810 613 866)	(S) Recouvrement ayant trait aux allocations aux jeunes	(810 613 866)	–	–	(767 147 511)
–	(3 872 657 000)	48 589 000	183 316 000	(3 640 752 000)	(S) Paiements de remplacement au titre des programmes permanents	(3 640 752 000)	–	–	(3 466 658 000)
–	–	–	(319 800 000)	(319 800 000)	(S) Paiements aux provinces relatifs à l'harmonisation des taxes de vente	(319 800 000)	–	–	(319 800 000)
–	–	52 100 000	–	52 100 000	(S) Incitatif pour l'élimination des impôts provinciaux sur le capital	52 100 000	–	–	95 042 000
–	–	–	283 059 600	283 059 600	(S) Stabilisation fiscale	283 059 600	–	–	103 400 000
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	307 134 392
–	63 805 244 002	120 400 809	176 629 589	64 102 274 400	Total — Autres paiements de transfert	64 102 274 400	–	–	61 950 647 882
–	63 808 279 002	120 400 809	176 629 589	64 105 309 400	Total du portefeuille ministériel	64 105 301 900	7 500	–	61 955 647 882

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Finance			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Prestation de services de soutien internes à d'autres organisations conformément au paragraphe 29.1 (2) (a) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	150 000	101 516	100 691
Total du ministère — Budgétaire	150 000	101 516	100 691
Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Programme de conformité			
Services de soutien internes	52 600	—	—
Total de l'organisme — Budgétaire	52 600	—	—
Bureau du vérificateur général			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Vérification législative			
Audit de l'Organisation internationale du Travail	1 850 000	1 364 307	926 311
Services rendus aux membres du Conseil canadien des vérificateurs législatifs	660 000	117 357	203 166
Total de l'organisme — Budgétaire	2 510 000	1 481 664	1 129 477
Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	2 712 600	1 583 180	1 230 168

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Finances		
Autres revenus —		
Revenus de placements — ¹		
Trésorerie et créances —		
Banques à charte	21 553 220	25 990 671
Dépôts à court terme	55 004 153	86 207 207
Solde du compte du receveur général à la Banque du Canada	115 895 475	200 529 901
Encaisse détenue à titre de dépôts en garantie	29 129 200	—
Comptes d'opérations de change —		
Réserves de liquidités internationales détenues dans le Compte du fonds des changes — Virement des bénéficiaires	2 186 636 621	839 710 741
Fonds monétaire international — Souscriptions — Virement des bénéficiaires	751 520	1 787 001
Fonds monétaire international — Compte des ressources générales — Virement des bénéficiaires	683 529	1 114 034
Prêts, placements et avances —		
Banque du Canada — Virement des bénéficiaires	1 113 562 111	1 099 529 451
Corporation de développement des investissements du Canada — Dividendes	2 093 610 922	1 044 327 513
Société canadienne d'hypothèques et de logement	172 801 939	311 958 257
Financement agricole Canada	132 841 551	214 040 777
Banque de développement du Canada	76 158 667	127 410 068
Monnaie royale canadienne — Dividendes	84 000 000	10 000 000
Arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces	58 944	58 944
Fonds monétaire international — Fiducie pour la réduction de la pauvreté et la croissance	417 689	158 506
Société financière internationale — Programme mondial pour l'agriculture et la sécurité alimentaire	641 270	387 213
Société financière internationale — Programme du Canada sur les changements climatiques	1 569 181	1 052 590
Gouvernements étrangers — Ukraine	6 886 630	2 006 575
Agence de la consommation en matière financière du Canada	30 668	50 200
	6 092 233 290	3 966 319 649
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrement de rémunérations, biens et services	245 737	39 613
Redressements des créateurs de l'exercice précédent	1 109 734	211 011
	1 355 471	250 624

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de services —			Agence de la consommation en matière financière du Canada		
Droits et privilèges	21 239	22 960	Autres revenus —		
Autres frais et droits —			Ventes de biens et de services —		
Accès à l'information	4 385	4 378	Services de nature réglementaire	12 198 957	12 119 487
Frais de services administratifs récupérés	101 516	100 691	Ventes de biens et de produits d'information	2 375	–
	105 901	105 069	Ventes de biens et de produits d'information	20	5
	127 140	128 029		12 201 352	12 119 492
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	736	1 086	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	136	290
Revenus divers —			Revenus divers —		
Pièces de monnaie canadienne	123 171 950	112 732 552	Gain net de change	–	14
Gain net de change	219 806 449	631 859 945	Total de l'organisme	12 201 488	12 119 796
Virement des comptes suivants, de montants non réclamés ou impayés depuis dix ans ou plus — Compte d'avance fixe en circulation — Chèques non réclamés	46 274 963	39 985 026	Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada		
Soldes non réclamés reçus par la Banque du Canada en ce qui concerne les banques à charte	605 161	885 320	Autres revenus —		
Virement — Dette échue en circulation	491 533	284 780	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Contributions recouvrables	285	529 922	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	16 685	9 806
Dons et legs à d'autres comptes	–	1 071 371	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	103 930	12 319
Frais de garantie	110 929 630	96 120 164		120 615	22 125
Produits d'autres montants adjugés par une cour	–	12 927	Revenus divers —		
	501 279 971	883 482 007	Pénalité monétaire administrative	1 482 490	580 414
Total du ministère	6 594 996 608	4 850 181 395	Revenus divers	46 573	187 728
Tribunal canadien du commerce extérieur				1 529 063	768 142
Autres revenus —			Total de l'organisme	1 649 678	790 267
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Bureau du vérificateur général		
Recouvrement de rémunérations, biens et services	–	232	Autres revenus —		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	119	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Revenus divers	–	10	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	47 295	66 339
Total de l'organisme	–	361	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	56 913	31 987
				104 208	98 326
			Ventes de biens et de services —		
			Autres frais et droits	1 550 574	1 234 422
			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 292	2 697

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Current year	Previous year
Revenus divers —		
Gain net de change	3 762	110
Total de l'organisme	1 659 836	1 335 555
Bureau du surintendant des institutions financières		
Autres revenus —		
Ventes de biens et de services —		
Services de nature réglementaire	132 091 432	132 935 479
Services de nature non réglementaire	10 039 237	10 525 558
Ventes de biens et de produits d'information	155	185
Autres frais et droits —		
Revenus provenant d'amendes	5 901	2 550
Services aux autres ministères	366 372	396 076
	372 273	398 626
	142 503 097	143 859 848
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 788	3 789
Revenus divers —		
Gain net de change	1 040	1 540
Total de l'organisme	142 505 925	143 865 177
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Revenus de placements	6 092 233 290	3 966 319 649
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 580 294	371 307
Ventes de biens et de services	156 382 163	157 341 791
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 952	7 981
Revenus divers	502 813 836	884 251 823
Total du portefeuille ministériel	6 753 013 535	5 008 292 551

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 13

Comptes publics du Canada

2015-2016

Immigration, Réfugiés et Citoyenneté

Citoyenneté et Immigration

**Commission de l'immigration et
du statut de réfugié**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	13.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	13.6
Détail budgétaire par affectation.....	13.8
Programmes.....	13.9
Paiements de transfert.....	13.10
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	13.11
Revenus.....	13.11

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Citoyenneté et Immigration

Résultat stratégique 1

Participation des nouveaux arrivants et des citoyens à l'appui d'une société intégrée.

- **Programme 1.1** – Établissement et intégration des nouveaux arrivants

Conformément à la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, à la *Loi sur l'équité en matière d'emploi* et à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, les programmes sont élaborés en fonction des politiques qui soutiennent l'établissement, la réinstallation, l'adaptation et l'intégration des nouveaux arrivants dans la société canadienne. Tous les résidents permanents sont admissibles aux programmes d'établissement et d'intégration. Les programmes sont offerts par des tiers (notamment, les gouvernements provinciaux, les administrations municipales, les conseils scolaires, les établissements d'enseignement postsecondaire, les organisations d'aide à l'établissement, des intervenants non gouvernementaux et le secteur privé) partout au pays.

- **Programme 1.2** – Citoyenneté pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens

Le programme de la citoyenneté a pour but d'administrer les dispositions législatives en matière de citoyenneté et de promouvoir les droits et les responsabilités liés à la citoyenneté canadienne. Citoyenneté et Immigration Canada gère l'octroi de la citoyenneté canadienne en élaborant, en mettant en œuvre et en appliquant des lois, des règlements et des politiques visant à protéger l'intégrité de la citoyenneté canadienne et à permettre aux demandeurs admissibles d'obtenir la citoyenneté ou de recevoir une preuve de citoyenneté. En outre, dans le cadre du programme, on prévoit faire la promotion de la citoyenneté, tant auprès des nouveaux arrivants que des personnes nées au Canada, au moyen de divers événements, documents et projets. Ces activités promotionnelles visent tout particulièrement à améliorer la connaissance de l'histoire, des institutions et des valeurs du Canada, tout en favorisant la compréhension des droits et responsabilités inhérents à la citoyenneté canadienne.

- **Programme 1.3** – Multiculturalisme pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens

Conformément à la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, le Programme du multiculturalisme vise à : bâtir une société où personne n'est exclu et où règne la cohésion sociale; accroître la sensibilité des institutions aux besoins d'une population diversifiée; et assurer la participation du Canada aux discussions sur le multiculturalisme, l'intégration et la diversité à l'échelle internationale. Pour atteindre ces objectifs, le Programme du multiculturalisme : verse des subventions et des contributions à des organismes sans but lucratif, au secteur privé, à des institutions publiques non fédérales et à des particuliers; réalise des activités directes de sensibilisation du public et de promotion; aide les institutions fédérales à remplir leurs obligations imposées par la *Loi sur le multiculturalisme canadien*; appuie le dépôt annuel au Parlement d'un rapport sur l'application de la Loi; et noue le dialogue avec les institutions publiques non fédérales cherchant à s'adapter à la diversité. Le Programme du multiculturalisme appuie également la participation du Canada aux accords internationaux et aux activités des institutions internationales.

Résultat stratégique 2

Mouvement migratoire de résidents permanents et temporaires qui renforce l'économie canadienne.

- **Programme 2.1** – Résidents permanents profitables à l'économie

Tirant ses origines des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ce programme vise la sélection des immigrants, ainsi que le traitement de leurs demandes, qui peuvent soutenir le développement d'un Canada fort et prospère au sein duquel les bienfaits de l'immigration sont répartis entre toutes les régions. L'acceptation de résidents permanents qualifiés aide le gouvernement à atteindre ses objectifs économiques, tels que constituer une main-d'œuvre qualifiée, répondre aux besoins immédiats et à long terme du marché du travail et soutenir la croissance de la population active à l'échelle nationale et régionale. La sélection et le traitement des demandes comprennent l'attribution de la résidence permanente aux demandeurs qualifiés, ainsi que le refus des demandeurs non qualifiés.

- **Programme 2.2** – Résidents temporaires profitables à l'économie

Tirant ses origines des objectifs de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, ce programme est axé sur l'établissement et l'application de règles pour régir l'entrée au Canada des étrangers autorisés à travailler temporairement et des étudiants étrangers. La migration économique temporaire rehausse le commerce ainsi que les activités touchant la culture, l'éducation et les sciences, soutenant ainsi notre prospérité globale sur les plans économique et social et favorisant nos intérêts nationaux. La sélection et le traitement comprennent la délivrance de visas de résident temporaire, de permis de travail et de permis d'études aux demandeurs qualifiés, ainsi que le refus des demandeurs non qualifiés.

Résultat stratégique 3

Mouvement migratoire familial et humanitaire qui réunit les familles et offre une protection aux personnes déplacées et persécutées.

- **Programme 3.1** – Immigration pour motifs familiaux et discrétionnaires

Les programmes de Citoyenneté et Immigration Canada pour motifs familiaux et discrétionnaires soutiennent la réalisation des objectifs sociaux du gouvernement du Canada dans le domaine de l'immigration. Ces objectifs consistent à réunir au Canada les familles et à assurer le traitement des cas exceptionnels. Les dispositions de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* relatives à la catégorie du regroupement familial permettent à des citoyens canadiens et à des résidents permanents du Canada de demander à parrainer des membres de leur famille qui sont admissibles, à savoir l'époux, le conjoint de fait, le partenaire conjugal, les enfants à leur charge, les parents et les grands-parents. Les dispositions discrétionnaires que contient la Loi sont utilisées dans les cas où il existe des circonstances d'ordre humanitaire ou des motifs d'intérêt public. Ces dispositions offrent la souplesse nécessaire pour régler les cas exceptionnels ou méritoires non prévus à la Loi et pour appuyer le gouvernement du Canada dans ses interventions humanitaires lors de catastrophes ou de crises mondiales. L'évaluation de l'admissibilité et le traitement comprennent l'attribution de la résidence permanente ou temporaire aux demandeurs qualifiés, ainsi que le refus des demandeurs non qualifiés.

- **Programme 3.2** – Protection des réfugiés

Le Programme de protection des réfugiés vise avant tout à sauver des vies et à protéger les personnes déplacées et persécutées. L'un des volets du programme commence à l'étranger, où des réfugiés et des personnes vivant des situations semblables à celles des réfugiés sont sélectionnés par des agents de visa canadien en vue d'être réinstallés au Canada à titre de résidents permanents. Conformément aux obligations légales du Canada à l'échelle internationale et nationale, les responsables du système d'octroi de l'asile évaluent les demandes d'asile des personnes qui se trouvent au Canada et accordent le statut de personne protégée lorsqu'une décision favorable est rendue par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

Résultat stratégique 4

Gestion des mouvements migratoires et facilitation des déplacements qui favorisent les intérêts canadiens et protègent la santé et la sécurité des Canadiens.

- **Programme 4.1** – Contrôle des mouvements migratoires et gestion de la sécurité

Citoyenneté et Immigration Canada facilite les déplacements des résidents permanents, des visiteurs, des étudiants et des travailleurs temporaires de bonne foi tout en protégeant la santé et la sécurité des Canadiens grâce à une gestion efficace de la migration et au contrôle rigoureux de l'entrée de ces personnes. Pour ce faire, Citoyenneté et Immigration Canada met en œuvre toute une série de mesures stratégiques et opérationnelles, obligeant notamment certaines personnes qui souhaitent entrer au pays à posséder un visa ou un autre type de document, et maintenant par ailleurs le cadre de politiques concernant les conditions d'entrée, les critères d'admissibilité, les mesures de lutte contre la fraude, la négociation d'ententes et de traités bilatéraux et multilatéraux d'échange de renseignements, ainsi que l'établissement des pratiques de gestion de l'identité. Des partenariats stratégiques avec les ministères responsables de la sécurité publique constituent une autre composante essentielle de ce programme.

- **Programme 4.2** – Protection de la santé

Ce programme vise à fournir des services de santé efficaces aux immigrants en vue de gérer les aspects liés à la santé dans le cadre de l'entrée et de l'établissement des migrants au Canada. Le Programme vise aussi à faciliter l'arrivée des réfugiés qui se réinstallent au Canada et leur intégration, et ce, tout en contribuant à la protection de la santé et de la sécurité de tous les Canadiens et en veillant au maintien de services sociaux et de santé durables pour les Canadiens. Le Programme a pour objectif l'évaluation des risques pour la santé inhérents à l'immigration, et la coordination des activités en collaboration avec les partenaires internationaux et nationaux dans le domaine de la santé en vue d'élaborer des stratégies et des processus de gestion des risques pour évaluer les risques sanitaires que présentent les demandeurs souhaitant immigrer au Canada. Les stratégies, les processus et les interventions visent à réduire l'incidence des risques cernés sur la santé des Canadiens et sur les services de santé et les services sociaux du Canada.

- **Programme 4.3** – Influence du Canada sur les orientations internationales liées aux mouvements migratoires et à l'intégration

Dans le cadre de son mandat, Citoyenneté et Immigration Canada cherche à exercer une influence sur les objectifs stratégiques internationaux en matière de mouvements migratoires et d'intégration. Pour ce faire, Citoyenneté et Immigration Canada élabore et promeut, de concert avec d'autres secteurs de la politique publique, la position du Canada en ce qui a trait aux mouvements migratoires internationaux, à l'intégration et à la protection des réfugiés, et participe à des forums multilatéraux, régionaux et bilatéraux. Citoyenneté et Immigration Canada collabore étroitement avec des pays partenaires afin d'assurer l'efficacité de l'application des lois en matière d'immigration au moyen de l'échange de renseignements, notamment des données biométriques. L'élaboration de politiques en matière de mouvements migratoires internationaux aide le Canada à défendre ses intérêts dans le contexte de la migration internationale et à respecter ses obligations et ses engagements à l'échelle internationale. Citoyenneté et Immigration Canada soutient la participation et les partenariats internationaux en adhérant et en offrant des contributions à des organisations comme l'Organisation internationale pour les migrations, la Conférence régionale sur la migration, le Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, le Forum mondial sur les migrations et le développement et les Consultations intergouvernementales sur les politiques concernant le droit d'asile, les réfugiés et les migrations. Ce programme a recours au financement par paiement de transfert dans le cadre des programmes suivants : subvention pour l'élaboration des politiques sur les migrations; versement de quotes-parts annuelles pour l'Organisation internationale pour les migrations; versement de quotes-parts annuelles pour l'Alliance internationale pour la mémoire de l'Holocauste, anciennement appelée le Groupe d'action internationale pour la coopération sur l'éducation, la mémoire et la recherche sur l'Holocauste.

- **Programme 4.4** – Passeport

Citoyenneté et Immigration Canada est responsable du Programme de passeport et collabore avec Service Canada et Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada en ce qui concerne la prestation des services de passeport. Le Programme est géré au moyen d'un fonds renouvelable. Il permet la délivrance de titres de voyage canadiens sûrs grâce à l'authentification de l'identité et à la détermination de l'admissibilité, facilite les voyages et contribue à la sécurité nationale et internationale.

Résultat stratégique 5

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 5.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission de l'immigration et du statut de réfugié

Résultat stratégique 1

Régler, de manière efficace, équitable et conforme à la loi, les cas d'immigration et de statut de réfugié devant la Commission de l'immigration et du statut de réfugié du Canada.

- **Programme 1.1** – Protection des réfugiés

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne des demandes d'asile présentées par des personnes au Canada et des examens des risques avant renvoi des personnes visées par une mesure de renvoi.

- **Programme 1.2** – Appels en matière d'immigration

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne des demandes de parrainage refusées par le ministère de la Citoyenneté et de l'Immigration, certaines mesures de renvoi prises contre des résidents permanents, des réfugiés et d'autres personnes protégées ainsi que des titulaires d'un visa de résident permanent, les résidents permanents à l'extérieur du Canada au sujet desquels on a conclu qu'ils n'ont pas rempli leur obligation de résidence et les appels interjetés par le ministre de la Sécurité publique contre une décision de la Section de l'immigration relativement à une enquête.

- **Programme 1.3** – Appels des réfugiés

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne les appels d'une décision de la Section de la protection des réfugiés en ce qui a trait à une demande d'asile.

- **Programme 1.4** – Enquêtes et contrôles des motifs de détention

Rendre des décisions de qualité et régler en temps opportun des cas en ce qui concerne des étrangers ou des résidents permanents qui sont présumés interdits de territoire au Canada en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*; et des étrangers ou des résidents permanents qui sont détenus en vertu de la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
						Citoyenneté et Immigration				
–	566 527 428	–	–	566 527 428	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	177 970 047	–	177 970 047	1b	Dépenses de fonctionnement				
–	–	24 945 653	–	24 945 653	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	882 000	882 000		crédit 5 (Agence des services frontaliers du Canada)				
–	–	–	22 796 812	22 796 812		CT, crédit 25 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(5 180 747)	(5 180 747)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	(266 225)	(266 225)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	–	–	(20 000 000)	(20 000 000)		crédit 5				
–	–	–	(4 829 552)	(4 829 552)		crédit 5 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	(1 568 925)	(1 568 925)		Affectation réputées au Crédit 1 (Patrimoine canadien) ²				
–	566 527 428	202 915 700	(8 166 637)	761 276 491		Total — Crédit 1	626 280 007	134 996 484	–	560 837 891
–	993 529 386	–	–	993 529 386	5	Subventions et contributions				
–	–	99 939 154	–	99 939 154	5b	Subventions et contributions				
–	–	25 191 000	–	25 191 000	5c	Subventions et contributions				
–	–	–	20 000 000	20 000 000		Virement du crédit 1				
–	–	–	(5 499 825)	(5 499 825)		Affectation réputées au Crédit 5 (Patrimoine canadien) ²				
–	993 529 386	125 130 154	14 500 175	1 133 159 715		Total — Crédit 5	1 083 445 380	49 714 335	–	989 896 724
–	60 679 571	4 319 707	(2 682 382)	62 316 896	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	62 316 896	–	–	63 070 804
–	82 100	–	1 417	83 517	(S)	Ministre de la Citoyenneté et Immigration — Traitement et allocation pour automobile	83 517	–	–	82 300
–	2 000	–	(2 000)	–	(S)	Ministre d'État (Multiculturalisme) — Allocation pour automobile	–	–	–	–
464 617 759	(202 153 477)	–	202 153 477	464 617 759	(S)	Fonds renouvelable de Passeport Canada (<i>Loi sur les fonds renouvelables</i>)	(252 405 048)	–	717 022 807	(287 387 229)
9 861	–	–	20 652	30 513	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	10 871	–	19 642	–
–	–	–	5 379 767	5 379 767	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	5 379 767	–	–	4 767 722

–	–	–	24 833	24 833	(S)	Montants adjugés par une cour	24 833	–	–	234 237
–	29 500 000	(25 000 000)	(3 170 501)	1 329 499	(S)	Remboursement de frais à l'égard de demande terminée	1 329 499	–	–	18 655 216
–	16 500 000	–	(6 468 456)	10 031 544	(S)	Remboursements de frais à l'égard de demande terminée dans les catégories fédérales des investisseurs et des entrepreneurs	10 031 544	–	–	9 476 870
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	1 116 573
464 627 620	1 464 667 008	307 365 561	201 590 345	2 438 250 534		Total budgétaire	1 536 497 266	184 710 819	717 042 449	1 360 751 108
67 166 656	–	–	–	67 166 656	(S)	(L) Prêts aux immigrants et aux réfugiés afin de faciliter l'arrivée des nouveaux venus en vertu de l'article 88 de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i> . Limite 110 000 000 \$ (Net)	3 721 648	–	63 445 008	1 201 648
464 627 620	1 464 667 008	307 365 561	201 590 345	2 438 250 534		Total du ministère —	1 536 497 266	184 710 819	717 042 449	1 360 751 108
67 166 656	–	–	–	67 166 656		Non budgétaire	3 721 648	–	63 445 008	1 201 648
–	99 542 732	–	–	99 542 732	1	Commission de l'immigration et du statut de réfugié				
–	–	1 485 620	–	1 485 620	1c	Dépenses du programme				
–	–	–	4 888 292	4 888 292		Dépenses du programme				
–	–	–	1 419 757	1 419 757		Virement du :				
–	99 542 732	1 485 620	6 308 049	107 336 401		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹				
–	99 542 732	1 485 620	6 308 049	107 336 401		Total — Crédit 1	100 430 708	6 905 693	–	107 060 930
–	13 166 759	217 200	(1 417 856)	11 966 103	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	11 966 103	–	–	12 685 148
–	–	–	362	362	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	362	–	–	3 955
–	112 709 491	1 702 820	4 890 555	119 302 866		Total de l'organisme — Budgétaire	112 397 173	6 905 693	–	119 750 033
464 627 620	1 577 376 499	309 068 381	206 480 900	2 557 553 400		Total du portefeuille ministériel —	1 648 894 439	191 616 512	717 042 449	1 480 501 141
67 166 656	–	–	–	67 166 656		Budgétaire	3 721 648	–	63 445 008	1 201 648
						Non budgétaire				

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Affectations réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Immigration, Réfugiés et Citoyenneté				
Citoyenneté et Immigration				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	525 376 056	510 992 091	14 383 965	—
Initiatives publicitaires.....	3 000 000	—	3 000 000	—
Budget en capital	8 106 599	6 776 691	1 329 908	—
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	2 078 535	2 023 804	54 731	—
Programme fédéral de santé intérimaire.....	50 887 950	32 663 693	18 224 257	—
Réinstallation des réfugiés syriens	157 181 113	83 517 964	73 663 149	—
Bloquées.....	24 340 474	—	24 340 474	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	9 694 236	9 694 236	—	—
	<i>761 276 491</i>	<i>626 280 007</i>	<i>134 996 484</i>	—
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions.....	992 520 561	982 252 004	10 268 557	—
Aide mondiale aux migrants irréguliers	3 000 000	670 000	2 330 000	—
Réinstallation des réfugiés syriens	119 939 154	100 523 376	19 415 778	—
Bloquées.....	17 700 000	—	17 700 000	—
	<i>1 133 159 715</i>	<i>1 083 445 380</i>	<i>49 714 335</i>	—
Montants législatifs	543 814 328	(173 228 121)	—	717 042 449
	2 438 250 534	1 536 497 266	184 710 819	717 042 449
Commission de l'immigration et du statut de réfugié				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	95 299 221	91 492 660	3 806 561	—
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	1 485 620	1 193 148	292 472	—
Coûts associés à la traduction (décision Devinat).....	8 645 600	7 744 900	900 700	—
Bloquées.....	1 905 960	—	1 905 960	—
	<i>107 336 401</i>	<i>100 430 708</i>	<i>6 905 693</i>	—
Montants législatifs	11 966 465	11 966 465	—	—
	119 302 866	112 397 173	6 905 693	—
Total du portefeuille ministériel	2 557 553 400	1 648 894 439	191 616 512	717 042 449

Programmes

(en dollars)

Description	Budgetaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Citoyenneté et Immigration												
Établissement et intégration des nouveaux arrivants	29 142 353	28 744 225	–	–	1 125 668 574	1 078 286 632	–	–	1 154 810 927	1 107 030 857	67 166 656	3 721 648
Citoyenneté pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens	78 481 010	77 993 946	–	–	–	–	–	–	78 481 010	77 993 946	–	–
Multiculturalisme pour les nouveaux arrivants et tous les Canadiens	2 025 763	2 025 763	–	–	2 137 791	2 137 791	–	–	4 163 554	4 163 554	–	–
Résidents permanents profitables à l'économie	58 707 042	58 368 375	–	–	–	–	–	–	58 707 042	58 368 375	–	–
Résidents temporaires profitables à l'économie	43 135 659	39 065 973	–	–	–	–	9 694 236	9 694 236	33 441 423	29 371 737	–	–
Immigration pour motifs familiaux et discrétionnaires	33 868 593	33 620 196	–	–	–	–	–	–	33 868 593	33 620 196	–	–
Protection des réfugiés	161 348 846	104 261 333	–	–	–	–	–	–	161 348 846	104 261 333	–	–
Contrôle des mouvements migratoires et gestion de la sécurité	126 784 021	107 335 276	–	–	3 000 000	670 000	–	–	129 784 021	108 005 276	–	–
Protection de la santé	79 130 413	41 760 082	–	–	–	–	–	–	79 130 413	41 760 082	–	–
Influence du Canada sur les orientations internationales liées aux mouvements migratoires migratoires et à l'intégration	4 279 923	4 129 654	–	–	2 353 350	2 350 957	–	–	6 633 273	6 480 611	–	–
Passeport	1 103 990 146	358 054 423	–	–	–	–	639 372 387	610 459 471	464 617 759	(252 405 048)	–	–
Services internes	233 263 673	217 846 347	–	–	–	–	–	–	233 263 673	217 846 347	–	–
Total partiel	1 954 157 442	1 073 205 593	–	–	1 133 159 715	1 083 445 380	649 066 623	620 153 707	2 438 250 534	1 536 497 266	67 166 656	3 721 648
Revenus affectés aux dépenses	(649 066 623)	(620 153 707)	–	–	–	–	(649 066 623)	(620 153 707)	–	–	–	–
Total du ministère	1 305 090 819	453 051 886	–	–	1 133 159 715	1 083 445 380	–	–	2 438 250 534	1 536 497 266	67 166 656	3 721 648
Commission de l'immigration et du statut de réfugié												
Protection des réfugiés	45 608 416	41 540 255	–	–	–	–	–	–	45 608 416	41 540 255	–	–
Appels en matière d'immigration	16 321 443	15 889 895	–	–	–	–	–	–	16 321 443	15 889 895	–	–
Appels des réfugiés	13 669 953	11 907 468	–	–	–	–	–	–	13 669 953	11 907 468	–	–
Enquêtes et contrôles des motifs de détention	11 783 319	11 465 244	–	–	–	–	–	–	11 783 319	11 465 244	–	–
Services internes	31 919 735	31 594 311	–	–	–	–	–	–	31 919 735	31 594 311	–	–
Total de l'organisme	119 302 866	112 397 173	–	–	–	–	–	–	119 302 866	112 397 173	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 424 393 685	565 449 059	–	–	1 133 159 715	1 083 445 380	–	–	2 557 553 400	1 648 894 439	67 166 656	3 721 648

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Citoyenneté et Immigration									
Subventions									
–	340 568 000	4 491 000	–	345 059 000	Subvention aux fins de l'Accord Canada-Québec sur l'immigration	345 059 000	–	–	340 568 000
–	3 000 000	–	(1 513 701)	1 486 299	Subventions à l'appui du Programme du multiculturalisme	1 486 299	–	–	1 792 227
–	350 000	–	–	350 000	Subvention pour l'élaboration des politiques sur les migrations	348 114	1 886	–	349 765
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	777 333
–	343 918 000	4 491 000	(1 513 701)	346 895 299	Total — Subventions	346 893 413	1 886	–	343 487 325
Contributions									
–	588 597 002	9 971 667	(8 763 350)	589 805 319	Programme d'établissement	578 437 254	11 368 065	–	575 736 724
–	54 922 768	107 667 487	28 214 000	190 804 255	Aide à la réinstallation	154 790 378	36 013 877	–	64 212 010
–	4 593 166	–	(3 941 674)	651 492	Contributions à l'appui du Programme du multiculturalisme	651 492	–	–	2 251 965
–	–	3 000 000	–	3 000 000	Aide mondiale aux migrants irréguliers	670 000	2 330 000	–	2 294 308
–	1 454 000	–	549 350	2 003 350	Organisation internationale pour les migrations	2 002 843	507	–	1 871 744
–	44 450	–	(44 450)	–	Groupe de travail pour la coopération internationale sur la recherche, la mémoire et l'enseignement de l'Holocauste	–	–	–	42 648
–	649 611 386	120 639 154	16 013 876	786 264 416	Total — Contributions	736 551 967	49 712 449	–	646 409 399
–	993 529 386	125 130 154	14 500 175	1 133 159 715	Total du portefeuille ministériel	1 083 445 380	49 714 335	–	989 896 724

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Citoyenneté et Immigration			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Résidents temporaires profitables à l'économie			
Expérience internationale Canada	9 694 236	9 694 236	5 037 681
Passeport			
Frais de passeport	639 372 387	610 459 471	645 148 140
Total budgétaire	649 066 623	620 153 707	650 185 821
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Établissement et intégration des nouveaux arrivants			
Remboursements de prêts en vertu de la <i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	–	13 580 351	11 356 005
Total du portefeuille ministériel —			
Budgétaire	649 066 623	620 153 707	650 185 821
Non budgétaire	–	13 580 351	11 356 005

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Citoyenneté et Immigration		
Autres revenus —		
Revenus de placements —		
Prêts, placements et avances —		
Intérêt sur les prêts d'aide et de transport	253 969	387 965
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrement de mauvaises créances	3 664	13 332
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 158 030	4 694 218
Redressements des créateurs de l'exercice précédent	583 011	4 296 514
	1 744 705	9 004 064
Ventes de biens et services —		
Droits et privilèges —		
Droits de résidence permanente	123 547 946	82 829 226
Droits exigibles pour l'octroi à la citoyenneté	20 589 830	23 537 507
Ventes de passeports	610 207 590	644 864 865
	754 345 366	751 231 598
Services de nature réglementaire —		
Changement au statut de citoyenneté	47 013 813	68 012 845
Document relatif au statut de citoyenneté	4 452 373	4 001 142
EIC — Revenus non-redépendables	660 576	786 960
EIC — Revenus redépendables	9 694 236	5 037 681
Regroupement familial (incluant parrainage)	43 648 805	30 610 686
Travailleurs qualifiés	56 970 903	63 121 873
Investisseurs — Entrepreneurs — Travailleurs autonomes	4 365 131	3 457 352
Autres catégories	26 460 615	29 902 379
Demande de séjour à titre de résident permanent	23 500	22 521
Carte de résident permanent (CRP)	8 603 637	10 163 713
Visa de résident temporaire —		
Entrée unique et prolongation du statut au Canada	526 957	12 107 731
Entrée multiple	159 488 149	131 640 151
Maximum par famille	1 249 070	2 234 638
Permis de travail	47 540 259	52 196 578
Permis de travail — Groupe d'artistes	6 815	28 933
Permis d'études	46 280 300	42 982 019

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Attestation et remplacement d'un document d'immigration — Sauf CRP	641 870	668 585	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	362	3 955
Permis de séjour temporaire	1 493 306	1 401 720	Revenus divers	4 776	6 645
Rétablissement du statut de résident temporaire	4 486 390	4 359 492	Total de l'organisme	366 144	338 872
Réadaptation — Criminalité	480 155	458 695	Sommaire du portefeuille ministériel		
Réadaptation — Grande criminalité	269 200	355 356	Autres revenus —		
Autorisation de retour au Canada en vertu de la L52 (1)	416 000	485 565	Revenus de placements	253 969	387 965
Données statistiques sur l'immigration	8 550	5 000	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2 105 711	9 332 336
Document de voyage	1 060 915	942 839	Ventes de biens et de services	1 271 058 821	1 223 650 498
Biometrie	21 872 375	19 604 348	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	21 014	13 816
Remboursement des frais de renvoi	1 500	—	Revenus divers	69 101	76 097
	487 715 400	484 588 802	Total du portefeuille ministériel	1 273 508 616	1 233 460 712
Ventes de biens et de produits d'information — Accès à l'information	209 106	200 920			
Autres frais et droits —					
Autres frais et droits	8 306	2 737			
Variation des revenus reportés	28 529 518	(12 653 312)			
Revenus divers de Passeport Canada	—	495			
Divers	251 125	279 258			
	28 788 949	(12 370 822)			
	1 271 058 821	1 223 650 498			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	20 652	9 861			
Revenus divers —					
Gain/Perte sur change des paiements de transfert	3 165	—			
Intérêts et pénalités	17 040	19 561			
Gains sur dépôts bancaires de monnaie étrangère	1 250	4 478			
Frais de justice	34 773	35 812			
Divers	8 097	9 601			
	64 325	69 452			
Total du ministère	1 273 142 472	1 233 121 840			
Commission de l'immigration et du statut de réfugié					
Autres revenus —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	64 154	57 333			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	296 852	270 939			
	361 006	328 272			

Section 14

Comptes publics du Canada

2015-2016

Infrastructure et Collectivités

Bureau de l'infrastructure du Canada

Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.

Autorité du pont Windsor-Détroit

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	14.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	14.5
Détail budgétaire par affectation.....	14.7
Programmes.....	14.8
Paiements de transfert.....	14.9
Revenus	14.10

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Bureau de l'infrastructure du Canada

Résultat stratégique 1

Des infrastructures publiques pour un Canada plus prospère.

- **Programme 1.1** – Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires

Ce programme offre un financement prévisible à chaque province et territoire afin d'améliorer le réseau d'infrastructures publiques du Canada. Les paiements fédéraux destinés aux provinces et aux territoires sont effectués conformément aux modalités des ententes de financement signées, ce qui comprend l'acceptation des plans d'immobilisations et des rapports sur les dépenses par le gouvernement fédéral. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers afin d'augmenter l'investissement global dans les infrastructures publiques destinées aux Canadiens. Les paiements peuvent être effectués à l'avance et les dispositions de partage des coûts s'appliquent à un plan d'immobilisations dans son ensemble, et non aux initiatives particulières s'inscrivant dans un tel plan. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant du paiement de transfert suivant : le Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires.

- **Programme 1.2** – Financement permanent et souple pour les infrastructures

À l'appui de l'édification d'infrastructures communautaires pour les Canadiens, ce programme offre un financement à long terme, prévisible et souple aux municipalités, pour soutenir la planification et la gestion des biens à long terme à l'échelle municipale en vue de répondre aux priorités en matière d'infrastructure. On alloue du financement pour bâtir et remettre en état des infrastructures publiques dans le respect général des modalités des ententes de financement en vigueur. Les fonds fédéraux sont versés à l'avance et il n'est pas nécessaire de les utiliser au cours de l'année où ils ont été octroyés. On fournit les fonds aux termes du Fonds de la taxe sur l'essence.

- **Programme 1.3** – Investissements dans les priorités nationales en matière d'infrastructure

Ce programme vise à affecter des fonds à des projets d'infrastructure qui favorisent l'atteinte des priorités nationales qui sont importantes pour les Canadiens. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet généralement d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Dans le cas de la plupart de ces programmes de paiement de transfert, le financement est alloué en fonction du mérite et en fonction d'un processus concurrentiel. Les paiements sont effectués en fonction des coûts admissibles engagés conformément aux ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : le volet Infrastructures nationales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le Fonds pour l'infrastructure verte, le Fonds sur l'infrastructure frontalière et le Fonds pour la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk.

- **Programme 1.4** – Investissements dans les infrastructures de grande envergure

Ce programme permet d'investir dans des projets d'infrastructure qui revêtent une importance à l'échelle nationale, régionale ou locale. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Les fonds peuvent être répartis entre les administrations. Les paiements en tant que tels sont effectués en fonction des coûts admissibles engagés conformément aux ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : le sous-volet Projets nationaux et régionaux du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le volet Grandes infrastructures du Fonds Chantiers Canada et le Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique.

- **Programme 1.5** – Investissements dans les infrastructures des petites collectivités et des zones rurales

Ce programme permet d'investir dans des projets d'infrastructure des petites collectivités et des zones rurales, de façon à répondre aux priorités et à l'économie locales ou régionales. Le financement versé par l'entremise de ce programme permet d'obtenir des contributions additionnelles auprès d'autres partenaires financiers pour des projets d'infrastructure admissibles. Les fonds peuvent être répartis entre les administrations. Les paiements en tant que tels sont effectués en fonction des coûts admissibles engagés conformément aux ententes de contribution signées. Dans le cadre de ce programme, on utilise les fonds provenant des paiements de transfert suivants : le Fonds des petites collectivités du volet Infrastructures provinciales-territoriales du Nouveau Fonds Chantiers Canada, le volet Collectivités du Fonds Chantiers Canada et le programme des Sentiers récréatifs nationaux.

- **Programme 1.6** – Projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent

À l'appui de l'économie et des priorités nationales, provinciales et régionales, ce programme fournit du financement pour les projets d'infrastructure liés au corridor commercial du nouveau pont pour le Saint-Laurent à Montréal (Québec). Infrastructure Canada est le responsable du projet chargé de la mise en œuvre de ce projet qui permettra une traversée sûre, sécuritaire et en temps opportun aux résidents locaux, aux personnes qui se déplacent quotidiennement pour leur travail et à celles qui circulent dans la région de Montréal pour des raisons commerciales. Le nouveau pont contribuera à accroître la capacité et l'efficacité des infrastructures de la porte d'entrée et du corridor à la fois dans la région et à l'échelle nationale. Le projet sera réalisé au moyen d'un partenariat public-privé.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.

Résultat stratégique 1

Passage efficace et sécuritaire sur les infrastructures entretenues, exploitées et gérées par Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée.

- **Programme 1.1** – Gestion d'infrastructures fédérales telles que des ponts, des autoroutes et des tunnels, ainsi que des propriétés de la région de Montréal

Cette activité de programme comprend l'exploitation et l'entretien des ponts Jacques-Cartier et Champlain, de la partie fédérale du pont Honoré-Mercier, d'une partie de l'autoroute Bonaventure, du tunnel de Melocheville et de l'estacade du pont Champlain, en y effectuant des travaux d'entretien régulier et d'entretien majeur.

Autorité du pont Windsor-Détroit

Résultat stratégique 1

Pont sécuritaire, sûr et efficace pour le trafic de véhicules commerciaux et de passagers au-dessus de la rivière Détroit.

- **Programme 1.1** – Pont international de la rivière Détroit

L'Autorité du pont Windsor-Détroit est chargée de la mise en œuvre du projet de franchissement de la rivière Détroit qui créera une alternative sécuritaire, sûre et efficace pour les passagers et les véhicules commerciaux dans la région de Windsor-Détroit. Le nouveau pont éliminera les problèmes reliés au corridor transfrontalier dans la région, plus spécifiquement l'achalandage futur et la capacité nécessaire en cas de problème aux passages frontaliers existants. L'autorité du passage frontalier se chargera de la passation de marché pour le projet au nom du Canada et du Michigan. Conformément à l'Accord sur le passage frontalier entre le Canada et le Michigan, l'Autorité du pont Windsor-Détroit aura plusieurs responsabilités. Elle gèrera et supervisera la construction de l'ensemble du projet, à l'exception de l'exploitation et de l'entretien de l'échangeur I-75; elle préparera la documentation du partenariats public-privé pour l'approvisionnement, la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement partiel du projet dans le cadre d'un partenariats public-privé; elle dirigera le processus de passation de marché pour le partenariats public-privé et choisira le soumissionnaire; elle signera le contrat de concession du partenariat public-privé; elle payera l'État du Michigan pour entreprendre l'achat des propriétés dans le Michigan; elle louera les propriétés du Michigan ou obtiendra les permis nécessaires; en ce qui concerne les propriétés que le Canada est en train d'acheter à Windsor, elle louera ces propriétés du Canada ou obtiendra les permis nécessaires; elle gèrera et supervisera le concessionnaire du partenariat public-privé pendant la durée de l'entente de concession

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau de l'infrastructure du Canada										
–	59 796 691	–	–	59 796 691	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	10 000 000	–	10 000 000	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	49 310 925	–	49 310 925	1c	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	3 877 591	3 877 591		Virement du :				
–	–	–	780 983	780 983		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	(25 000)	(25 000)		CT, crédit 30 ¹				
–	–	–	–	–		Virement au crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	59 796 691	59 310 925	4 633 574	123 741 190		Total — Crédit 1	58 768 365	64 972 825	–	66 586 698
–	24 652 150	–	–	24 652 150	5	Dépenses en capital				
–	–	34 355 295	–	34 355 295	5a	Dépenses en capital				
–	–	12 537 085	–	12 537 085	5c	Dépenses en capital				
–	–	–	18 634 000	18 634 000		Virement du crédit 33 ¹				
–	24 652 150	46 892 380	18 634 000	90 178 530		Total — Crédit 5	48 429 565	41 748 965	–	15 647 305
–	1 569 894 628	–	–	1 569 894 628	10	Contributions	1 104 706 213	465 188 415	–	1 035 252 790
–	5 567 747	–	(381 894)	5 185 853	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 185 853	–	–	5 045 588
–	82 100	–	228	82 328	(S)	Ministre de l'Infrastructure et des Collectivités — Traitement et allocation pour automobile	82 328	–	–	80 300
–	1 973 269 432	–	–	1 973 269 432	(S)	Fonds de la taxe sur l'essence	1 973 269 432	–	–	1 973 269 432
–	3 633 262 748	106 203 305	22 885 908	3 762 351 961		Total du ministère — Budgétaire	3 190 441 756	571 910 205	–	3 095 882 113
Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.										
–	368 737 000	–	–	368 737 000	1	Paiements à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain				
–	–	58 064 000	–	58 064 000	1a	Paiements à la société Les Ponts Jacques-Cartier et Champlain				
–	368 737 000	58 064 000	–	426 801 000		Total — Crédit 1	247 328 089	179 472 911	–	244 957 619
–	368 737 000	58 064 000	–	426 801 000		Total de l'organisme — Budgétaire	247 328 089	179 472 911	–	244 957 619

Sommaire du portefeuille ministériel – Fin

(en dollars)

Provenance des autorisations						Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employés au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent
						Autorité du pont Windsor-Détoit²				
						Paiements à l'Autorité du pont Windsor-Détoit				
						Changement de la responsabilité du portefeuille ministériel (Transports)				
-	-	-	171 605 085	171 605 085						
-	-	-	171 605 085	171 605 085		Total — Crédit 1	65 000 000	106 605 085	-	-
-	-	-	171 605 085	171 605 085		Total de l'organisme — Budgétaire	65 000 000	106 605 085	-	-
-	4 001 999 748	164 267 305	194 490 993	4 360 758 046		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	3 502 769 845	857 988 201	-	3 340 839 732

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Le décret C.P. 2015-1237 a nommé le ministre de l'Infrastructure et des collectivités, des Affaires intergouvernementales, à titre de ministre chargé de l'Autorité du pont Windsor-Détoit, à compter du 4 novembre 2015. Avant le transfert, c'était sous la responsabilité du Ministre de Transports.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Infrastructure et Collectivités				
Bureau de l'infrastructure du Canada				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	121 918 462	58 768 365	63 150 097	—
Bloquées	1 822 728	—	1 822 728	—
	<i>123 741 190</i>	<i>58 768 365</i>	<i>64 972 825</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Dépenses en capital.....	89 988 005	48 429 565	41 558 440	—
Bloquées	190 525	—	190 525	—
	<i>90 178 530</i>	<i>48 429 565</i>	<i>41 748 965</i>	—
Crédit 10 — Contributions —				
Contributions	1 386 612 056	1 104 706 213	281 905 843	—
Bloquées	183 282 572	—	183 282 572	—
	<i>1 569 894 628</i>	<i>1 104 706 213</i>	<i>465 188 415</i>	—
Montants législatifs	1 978 537 613	1 978 537 613	—	—
	<i>3 762 351 961</i>	<i>3 190 441 756</i>	<i>571 910 205</i>	—
Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.				
Crédit 1 — Paiements à la Société Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. —				
Paiements à la Société d'État.....	270 992 000	201 103 965	69 888 035	—
Paiements à la Société d'État — Capital.....	155 809 000	46 224 124	109 584 876	—
	<i>426 801 000</i>	<i>247 328 089</i>	<i>179 472 911</i>	—
Autorité du pont Windsor-Détroit				
Crédit 1 — Paiements à l'Autorité du pont Windsor-Détroit —				
Paiements à la Société d'État.....	126 947 180	40 000 000	86 947 180	—
Budget en capital	44 657 905	25 000 000	19 657 905	—
	<i>171 605 085</i>	<i>65 000 000</i>	<i>106 605 085</i>	—
Total du portefeuille ministériel	4 360 758 046	3 502 769 845	857 988 201	—

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire												Non-budgétaire	
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice		
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice		
Bureau de l'infrastructure du Canada														
Financement permanent et souple pour les infrastructures	1 820 140	809 769	1 265	–	1 973 269 432	1 973 269 432	–	–	1 975 090 837	1 974 079 201	–	–	–	–
Investissements dans les infrastructures de grande envergure	4 906 443	2 961 819	7 633	–	1 167 498 977	884 470 869	–	–	1 172 413 053	887 432 688	–	–	–	–
Investissements dans les infrastructures petites collectivités et des zones	2 421 051	1 428 193	2 689	–	167 676 816	86 713 290	–	–	170 100 556	88 141 483	–	–	–	–
Investissements dans les priorités nationales en matière	2 732 172	1 332 602	5 262	–	144 034 035	83 522 054	–	–	146 771 469	84 854 656	–	–	–	–
Financement de base pour les infrastructures des provinces et des territoires	200 914	36 481	114	–	90 684 800	50 000 000	–	–	90 885 828	50 036 481	–	–	–	–
Projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent	78 828 093	19 367 124	88 646 189	46 914 187	–	–	–	–	167 474 282	66 281 311	–	–	–	–
Services internes	38 100 558	38 100 558	1 515 378	1 515 378	–	–	–	–	39 615 936	39 615 936	–	–	–	–
Total du ministère	129 009 371	64 036 546	90 178 530	48 429 565	3 543 164 060	3 077 975 645	–	–	3 762 351 961	3 190 441 756	–	–	–	–
Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc.	426 801 000	247 328 089	–	–	–	–	–	–	426 801 000	247 328 089	–	–	–	–
Autorité du pont Windsor-Détroit	171 605 085	65 000 000	–	–	–	–	–	–	171 605 085	65 000 000	–	–	–	–
Total du portefeuille ministériel	727 415 456	376 364 635	90 178 530	48 429 565	3 543 164 060	3 077 975 645	–	–	4 360 758 046	3 502 769 845	–	–	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Bureau de l'infrastructure du Canada									
Contributions									
–	909 927 997	–	(186 373)	909 741 624	Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada — Volet grandes infrastructures	701 022 158	208 719 466	–	538 025 504
–	154 956 816	–	–	154 956 816	Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada — Volet Collectivités	69 630 098	85 326 718	–	76 338 704
–	143 090 980	–	–	143 090 980	Contributions en vertu du Fonds canadien sur l'infrastructure stratégique	141 733 441	1 357 539	–	233 373 467
–	114 480 000	–	–	114 480 000	Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures provinciales et territoriales – Projets nationaux et régionaux	41 528 898	72 951 102	–	11 066 545
–	51 375 000	–	–	51 375 000	Programme de la route entre Inuvik et Tuktoyaktuk	51 375 000	–	–	79 275 000
–	50 784 093	–	–	50 784 093	Contributions en vertu du Fonds pour l'infrastructure verte	11 378 170	39 405 923	–	36 862 072
–	21 874 942	–	–	21 874 942	Contributions en vertu du Fonds sur l'infrastructure frontalière	17 699 761	4 175 181	–	20 863 226
–	15 000 000	–	–	15 000 000	Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures nationales	3 069 122	11 930 878	–	–
–	12 720 000	–	–	12 720 000	Nouveau Fonds Chantiers Canada – Volet Infrastructures provinciales et territoriales – Fonds des petites collectivités	12 093 038	626 962	–	–
–	5 000 000	–	–	5 000 000	Programme Sentiers récréatifs nationaux	4 990 154	9 846	–	5 000 000
–	–	–	186 373	186 373	Contributions en vertu du Fonds Chantiers Canada-volet Recherche et planification	186 373	–	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	9 448 272
–	1 479 209 828	–	–	1 479 209 828	Total — Contributions	1 054 706 213	424 503 615	–	1 010 252 790
Autres paiements de transfert									
–	1 973 269 432	–	–	1 973 269 432	(S) Fonds de la taxe sur l'essence	1 973 269 432	–	–	1 973 269 432
–	90 684 800	–	–	90 684 800	Programme de financement de base de l'infrastructure des provinces et des territoires	50 000 000	40 684 800	–	25 000 000
–	2 063 954 232	–	–	2 063 954 232	Total — Autres paiements de transfert	2 023 269 432	40 684 800	–	1 998 269 432
–	3 543 164 060	–	–	3 543 164 060	Total du portefeuille ministériel	3 077 975 645	465 188 415	–	3 008 522 222

(S) Paiement de transfert législatif.

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Bureau de l'infrastructure du Canada		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de traitements, biens et services —		
Traitements et salaires de base pour le personnel civil — Temps régulier — Emploi continu	2 016	—
Recouvrements de biens et services	26 035	10 941
Transferts à d'autres ordres de gouvernement —		
Autres paiements de transfert	422 482	869 325
Autres transferts à des organismes sans but lucratif	4 338	—
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent —		
Dépenses de fonctionnement	15 431	—
Traitement et salaires	187 948	—
Transferts à d'autres ordres de gouvernement	6 428 527	50 542 669
Autres transferts à des organismes sans but lucratif	—	539 432
Les ponts Jacques-Cartier et Champlain Inc. —		
Dépenses de fonctionnement	228 589	5 797 635
	<u>7 315 366</u>	<u>57 760 002</u>
Revenus divers —		
Revenus provenant de frais relatifs à l'accès à l'information	590	310
Revenus pour le projet du corridor du nouveau pont pour le Saint-Laurent	534 186	8 733
Droits et privilèges	377 162	—
	<u>911 938</u>	<u>9 043</u>
Total du portefeuille ministériel	8 227 304	57 769 045

Section 15

Comptes publics du Canada

2015-2016

Innovation, Sciences et Développement économique

Industrie

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Agence canadienne de développement économique du Nord

Agence spatiale canadienne

Commission canadienne du tourisme

Commission du droit d'auteur

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Conseil national de recherches du Canada

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Conseil de recherches en sciences humaines

Conseil canadien des normes

Statistique Canada

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	15.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	15.18
Détail budgétaire par affectation.....	15.26
Programmes.....	15.30
Paiements de transfert.....	15.34
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	15.39
Revenus.....	15.40

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Industrie

Résultat stratégique 1

Les progrès réalisés dans les domaines des sciences et de la technologie, des connaissances et de l'innovation renforcent l'économie canadienne.

- **Programme 1.1** – Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation

Ce programme établit l'orientation stratégique des politiques et des programmes qui visent à soutenir et à stimuler la recherche, le développement et l'innovation au Canada. Exécuté en collaboration avec les partenaires du Portefeuille, d'autres ministères et des intervenants externes des secteurs public et privé, ce programme favorise un environnement propice à l'innovation et fait la promotion de l'excellence scientifique.

- **Programme 1.2** – Financement de la recherche-développement industrielle

Ce programme aide les entreprises canadiennes à accroître leurs activités de recherche-développement par des investissements dans des projets d'innovation et des collaborations sous forme de contributions remboursables et non remboursables. Les projets appuyés dans le cadre de ce programme doivent produire des bénéfices pour le Canada, dont des investissements stratégiques en recherche-développement, le développement de nouvelles technologies et l'accroissement de la capacité, et de l'expertise du Canada dans le domaine de l'innovation.

Résultat stratégique 2

Les entreprises et les collectivités canadiennes sont compétitives.

- **Programme 2.1** – Développement économique des collectivités

Ce programme soutient le développement économique des collectivités du Nord de l'Ontario comme le font les organismes de développement économique régional dans d'autres régions du Canada. Son principal objectif consiste à renforcer l'économie du Nord de l'Ontario en finançant, au moyen d'ententes de contribution, des projets de développement économique et communautaire réalisés par les secteurs public et privé et les organisations sans but lucratif, notamment le soutien des communautés minoritaires de langue officielle. Ce programme contribue également à améliorer l'accès de la population à Internet et à offrir des ordinateurs aux écoles de l'ensemble du Canada.

- **Programme 2.2** – Recherche, financement et services pour les petites entreprises

Ce programme vise à améliorer la croissance et la compétitivité des petites entreprises ainsi qu'à favoriser l'entrepreneuriat. Il sensibilise le gouvernement aux défis auxquels les petites entreprises sont confrontées; partage des connaissances et des compétences sur les petites et moyennes entreprises dans plusieurs domaines, dont l'entrepreneuriat,

le financement, l'innovation et les entreprises en croissance; il recommande des possibilités d'action; il réalise des programmes qui visent à soutenir les PME et l'entrepreneuriat dans l'ensemble du Canada.

- **Programme 2.3** – Compétitivité et capacité industrielles

Ce programme aide les industries canadiennes à accroître leur compétitivité sur les marchés mondiaux et à améliorer leur capacité de développer et de commercialiser des produits et des services novateurs. Ce programme s'appuie sur la recherche et l'analyse et il établit des liens avec les associations, les gouvernements et les grandes entreprises afin d'acquérir des compétences relatives aux industries et aux secteurs canadiens. De telles compétences lui permettent de contribuer à l'élaboration de politiques, de lois et de règlements visant à renforcer la contribution de l'industrie à la santé de l'économie canadienne. Ce programme collabore avec le secteur privé au développement industriel, il attire l'investissement et fait la promotion de l'expertise canadienne en plus de faire avancer les initiatives permettant d'accroître la productivité et de soutenir la croissance.

Résultat stratégique 3

Le marché canadien est efficace et concurrentiel.

- **Programme 3.1** – Spectre, télécommunications et économie numérique

Ce programme permet aux Canadiens de profiter d'une économie numérique concurrentielle à l'échelle mondiale qui favorise l'innovation, la productivité et la prospérité future. Le programme est responsable d'élaborer et d'administrer les procédures, les normes et les règlements nationaux qui régissent les industries de la radiocommunication et des télécommunications. Il met également en œuvre les cadres législatifs et stratégiques visant à encourager la concurrence, l'innovation, l'investissement du secteur privé dans l'infrastructure numérique, la confiance dans le cybermarché et l'adoption accrue de technologies de l'information et des communications par les entreprises. Le programme permet de maximiser les avantages pour le public du spectre par sa gestion efficace et efficiente, par l'entremise de licences de spectre et de radio, des enchères, et d'activités de conformité et d'application. Il protège les intérêts des Canadiens dans les télécommunications mondiales et il contribue au commerce international en ligne en négociant des traités et des accords internationaux. Ce programme réalise également des recherches avancées dans le domaine des télécommunications et des technologies de l'information afin de favoriser l'innovation et d'aider à l'élaboration de politiques, de règlements et à la réalisation de programmes.

- **Programme 3.2** – Cadres et réglementation du marché

Ce programme réglemente et surveille divers aspects du marché canadien, notamment la métrologie commerciale, l'insolvabilité, la régie des sociétés dont la constitution en société sous le régime fédéral, la concurrence, la propriété intellectuelle, l'accès au marché et la consommation. Le programme permet d'élaborer et d'administrer les lois, les règlements, les politiques et les procédures du cadre ; d'élaborer, d'établir et de s'assurer que ceux-ci respectent les réformes réglementaires et les normes connexes ; en plus de consulter les diverses parties intéressées ainsi que les organismes du portefeuille. Dans l'ensemble, ce programme profite aux entreprises et aux consommateurs canadiens en assurant l'intégrité du marché.

- **Programme 3.3** – Concurrence dans le marché et investissements

Ce programme applique les lois fédérales relatives à l'enquête sur la conduite anticoncurrentielle et la réglementation générale des échanges et du commerce à l'égard des pratiques commerciales, y compris l'examen des fusions et des investissements étrangers importants. Il protège, promeut et défend l'efficacité des marchés d'une manière qui favorise la croissance économique et l'innovation, offrant aux consommateurs et aux entreprises des prix compétitifs et un plus grand choix de produits.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 4.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence de promotion économique du Canada atlantique

Résultat stratégique 1

Une économie concurrentielle au Canada atlantique.

- **Programme 1.1** – Développement des entreprises

Malgré l'amélioration récente de la situation économique et quelques occasions prometteuses à l'horizon (par exemple, dans les domaines de l'énergie et de la construction navale), il reste de grands défis à surmonter afin que la région puisse maximiser sa croissance. La productivité, qui dans un certain nombre de secteurs reste beaucoup plus faible au Canada atlantique que dans les principaux pays et dans d'autres régions du Canada, est l'un des indicateurs les plus révélateurs de l'existence de grands défis. L'Agence travaille en partenariat avec les entreprises, les intervenants, les industries et les institutions du Canada atlantique afin d'améliorer la croissance et la productivité de l'économie de la région et ainsi d'accroître la capacité concurrentielle, les revenus gagnés et la création d'emplois. L'Agence s'emploie à améliorer la capacité de croissance économique des régions rurales et urbaines du Canada atlantique au moyen de divers mécanismes stratégiques : en aidant les entreprises – particulièrement les petites et moyennes entreprises – quant à leur mise sur pied, à leur expansion ou à leur modernisation ainsi qu'au démarrage et à l'augmentation de leurs activités d'exportation; en établissant des partenariats avec les universités et d'autres institutions afin de renforcer la capacité de recherche-développement de la région, d'accroître les activités de commercialisation et d'améliorer la productivité de la région; et en faisant la promotion de la transition vers l'économie du savoir, transition à laquelle l'Agence participe.

- **Programme 1.2** – Développement des collectivités

L'économie de la région de l'Atlantique est fondée sur la grande diversité géographique, linguistique et culturelle de ses collectivités. Entre les régions rurales et les centres urbains, les occasions et les défis varient considérablement. Les collectivités sont à la base du développement économique et sont essentielles à la prospérité. L'Agence reconnaît l'importance des collectivités et appuie leurs efforts visant à développer les ressources dont elles ont besoin afin de contribuer pleinement à leur développement économique. Ainsi, en ce qui concerne le développement des collectivités, l'Agence concentre ses efforts et ses stratégies sur la création de collectivités dynamiques et durables où il y a une augmentation des activités économiques et commerciales et une infrastructure publique de qualité. L'Agence élabore et exécute des programmes qui satisfont les besoins particuliers en matière de développement économique des régions rurales du Canada atlantique et qui consolident la situation de la région. L'Agence collabore avec le secteur privé, les autres ordres de gouvernement, les autres ministères fédéraux, les établissements d'enseignement, les organismes sans but lucratif et les collectivités afin de conjuguer l'aide, de coordonner les efforts de développement économique, de cerner et d'exploiter les occasions émergentes et de s'attaquer aux difficultés économiques partout dans la région. Elle doit donc adopter une approche souple adaptée aux capacités, aux forces et aux difficultés réelles d'une collectivité donnée.

- **Programme 1.3** – Politiques, défense des intérêts et coordination

Le programme Politiques, défense des intérêts et coordination de l'Agence est essentiel pour cerner les occasions et les défis propres à l'économie régionale et y réagir efficacement. Le programme Politiques, défense des intérêts et coordination offre des renseignements, des analyses et des conseils bien fondés sur un grand éventail de questions et de sujets et appuie la prise de décision ministérielle et à l'échelle de l'Agence. Il aide l'Agence de promotion économique du Canada atlantique à remplir son mandat et à faire en sorte qu'elle demeure pertinente et sensibilisée aux occasions et aux défis qui se présentent au Canada atlantique en offrant des positions stratégiques et fondées en matière de politiques qui tiennent compte des possibilités de la région, en influençant les politiques et les programmes nationaux qui ont un effet sur le développement et les intérêts du Canada atlantique, et en coordonnant la création d'autres politiques et programmes dans la région pour constituer des approches intégrées en matière de développement.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence canadienne de développement économique du Nord

Résultat stratégique 1

Les économies territoriales développées et diversifiées qui soutiennent la prospérité de tous les résidents du Nord.

- **Programme 1.1** – Développement économique

Ce programme appuie le développement économique dans les trois territoires canadiens, à savoir, le Nunavut, les Territoires du Nord-Ouest et le Yukon. Il est essentiel de faire en sorte que le Nord puisse participer activement à l'économie pour assurer la croissance économique du pays. Chaque territoire présente des occasions et des défis uniques qui exigent la mise en place de stratégies individuelles de développement économique durable, concurrentiel et diversifié. Grâce à l'aide financière qu'elle accorde, l'Agence canadienne de développement économique du Nord renforce et stimule l'économie du Nord en prenant des mesures pour faire progresser les efforts du secteur privé, autant ceux des petites et moyennes entreprises que ceux des industries de grande envergure. Le Programme accorde aussi beaucoup d'importance à la création de conditions favorables à la réussite économique des collectivités, des organisations commerciales et des gens, y compris les Autochtones et non Autochtones du Nord.

- **Programme 1.2** – Politique et harmonisation

Ce programme appuie la recherche et l'analyse afin d'orienter la prise de décisions concernant les programmes et les politiques, de défendre les intérêts du Nord, que ce soit à l'intérieur ou à l'extérieur du gouvernement fédéral, et de favoriser l'élaboration de stratégies, d'initiatives et de projets horizontaux qui contribueront à régler les occasions et les défis liés au développement économique dans le Nord.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence spatiale canadienne

Résultat stratégique 1

Les activités du Canada en matière d'exploration spatiale, de prestation de services depuis l'espace et de développement de capacités spatiales répondent aux besoins nationaux en matière de connaissances scientifiques, d'innovation et d'information.

- **Programme 1.1** – Données, informations et services spatiaux

Ce programme prévoit la fourniture de solutions spatiales (données, informations et services) et l'avancement de leur utilisation. Il vise aussi à installer et à faire fonctionner l'infrastructure au sol qui sert au traitement des données et à l'exploitation des satellites. Ce programme utilise des solutions spatiales qui aident les organismes du gouvernement du Canada à livrer des programmes et des services de plus en plus grandissants, diversifiés ou rentables dans le cadre de leur mandat. Leur mandat est en lien avec les grandes priorités nationales comme la souveraineté, la défense, la sécurité et la sûreté, la gestion des ressources, la surveillance environnementale et le Nord. Il fournit aussi au milieu universitaire les données dont il a besoin pour mener ses propres recherches. La prestation des services dans le cadre de ce programme ainsi que la production et le traitement des données et des informations sont assurés en collaboration avec l'industrie spatiale canadienne, le milieu universitaire, les organismes du gouvernement du Canada, des organisations nationales et internationales, telles que des agences spatiales étrangères, des organismes à but non lucratif ainsi que les gouvernements provinciaux et les administrations municipales. Cet effort de collaboration est officialisé par des ententes de partenariats nationaux et internationaux, des contrats, des subventions ou des contributions.

- **Programme 1.2** – Exploration spatiale

Ce programme fournit des recherches scientifiques et des technologies de signature canadienne ainsi que des astronautes qualifiés pour des projets internationaux d'exploration spatiale. Ce programme contribue à la Stratégie des sciences et de la technologie du gouvernement du Canada. Il favorise la production de connaissances et génère des retombées technologiques qui aideront à améliorer la qualité de vie de la population canadienne. Il suscite l'enthousiasme de la population en général et contribue à l'édification du pays. Ce programme intéresse les communautés des sciences et des technologies et s'adresse essentiellement au milieu universitaire canadien et aux partenariats internationaux en exploration spatiale. L'industrie canadienne bénéficie aussi des travaux réalisés dans le cadre de ce programme. Ce programme est mené avec la participation d'agences spatiales étrangères et d'organismes du gouvernement du Canada. Cet effort de collaboration est officialisé par des ententes de partenariats internationaux, des contrats, des subventions et des contributions.

- **Programme 1.3** – Capacités spatiales futures du Canada

Ce programme permet d'attirer, de soutenir et de renforcer la masse critique de spécialistes du domaine spatial au Canada, de stimuler l'innovation et le savoir-faire en matière spatiale au Canada, ainsi que de conserver les installations du pays dans ce secteur. Ce faisant, il encourage la collaboration entre les secteurs public et privé, laquelle nécessite une approche concertée à l'égard des missions spatiales futures. Ce programme assure la présence stratégique et permanente du Canada dans l'espace et préserve les capacités du pays à livrer des biens spatiaux de renommée internationale destinés aux générations futures. Il cible le milieu universitaire, l'industrie et les jeunes, ainsi que les utilisateurs de solutions spatiales canadiennes (organismes du gouvernement du Canada) et les partenaires internationaux. Ce programme est mené avec la participation d'organismes de financement, d'organismes du gouvernement du Canada appuyés par des installations et des infrastructures gouvernementales, d'agences spatiales étrangères, d'organismes à but non lucratif et de gouvernements provinciaux. Cet effort de collaboration est officialisé par des contrats, des subventions, des contributions ou des ententes de partenariats nationaux ou internationaux.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission canadienne du tourisme

Résultat stratégique 1

L'économie canadienne profite de la demande touristique soutenue des marchés de la Commission canadienne du tourisme.

- **Programme 1.1** – Marketing et ventes

L'activité de programme Marketing et ventes cible trois grandes régions géographiques, soit les Amériques, l'Europe et l'Asie-Pacifique, ainsi que les activités touristiques liées aux réunions, congrès et voyages de motivation. Les initiatives de marketing et de vente sont axées sur trois canaux : la publicité et le marketing visant directement les consommateurs; l'industrie du tourisme; les relations publiques et médias. Ce programme est fondamental pour la Commission canadienne du tourisme, qui agit à titre d'organisme national de marketing du tourisme au Canada. Il permet d'appuyer directement les résultats de la Commission canadienne du tourisme, qui veut faire connaître davantage le Canada – et faire penser au Canada – comme destination touristique dans les marchés de la Commission canadienne du tourisme, et tirer des recettes des dépenses des visiteurs internationaux au Canada.

- **Programme 1.2** – Recherches et communications relatives au tourisme

L'activité de programme Recherche et communication relatives au tourisme permet de produire et de communiquer des renseignements commerciaux stratégiques, des études sur les marchés et les consommateurs, des nouvelles sur le tourisme et des informations essentielles au maintien de l'avantage concurrentiel du secteur touristique canadien. Ce programme est nécessaire, car la Commission canadienne du tourisme a pour mission de « fournir des renseignements touristiques sur le Canada au secteur privé et aux gouvernements du Canada, des provinces et des territoires » (*Loi sur la Commission canadienne du tourisme*, article 5d).

- **Programme 1.3** – Développement de produits axés sur les expériences

L'activité de programme Développement de produits axés sur les expériences influe sur la qualité et la quantité des expériences touristiques diversifiées et concurrentielles au Canada. Ce programme est essentiel pour les petites et moyennes entreprises canadiennes œuvrant dans le secteur du tourisme, car il s'agit de leur premier point de contact pour le développement de produits axés sur les expériences à l'image de la marque Canada, prêts à être lancés sur le marché international, et pertinents pour les consommateurs. Ces produits seront utilisés dans les initiatives de vente, de marketing et de relations avec les médias à la Commission canadienne du tourisme. Les produits et outils développés dans le cadre de cette activité de programme, comme la trousse à outils des expériences (astuces pratiques pour transformer un produit touristique en une expérience et suivre les tendances des consommateurs), la trousse à outils de la marque (ressources approfondies sur l'établissement de la marque) et les ressources numériques (vidéos et photos) sont offertes gratuitement aux petites et moyennes entreprises dans l'optique de leur faciliter la commercialisation rapide de leurs produits, et ce, dans une perspective concurrentielle et durable au pays et à l'étranger.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission du droit d'auteur

Résultat stratégique 1

Instaurer un processus décisionnel équitable qui incite à la création et à l'utilisation des œuvres protégées par un droit d'auteur.

- **Programme 1.1** – Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur

La Commission est un organisme de réglementation économique investi du pouvoir d'établir, de façon obligatoire ou à la demande d'un intéressé, des tarifs justes et équitables pour la rémunération des ayants droit quant à l'utilisation d'œuvres protégées par le droit d'auteur, lorsque la gestion de ce droit est confiée à une société de gestion collective. La

Commission exerce aussi un pouvoir de surveillance des ententes intervenues entre les utilisateurs et les sociétés de gestion et délivre elle-même des licences lorsque le titulaire du droit d'auteur est introuvable.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec

Résultat stratégique 1

Les régions du Québec ont une économie en croissance.

- **Programme 1.1** – Développement des entreprises

Ce programme vise à appuyer le développement des entreprises tout au long de leur cycle de vie afin de soutenir la croissance de l'économie du Québec. Les entreprises, particulièrement les petites et moyennes entreprises, sont un moteur de développement économique. Elles sont reconnues pour générer une part importante de l'activité économique et pour créer des emplois dans les collectivités. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec contribue au renouvellement du bassin d'entreprises au Québec en appuyant l'émergence de nouvelles entreprises et la relève entrepreneuriale. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec s'emploie également à rehausser la compétitivité des entreprises existantes et à soutenir leur pérennité en améliorant leur performance, en appuyant des projets qui leur permettent de se moderniser, prendre de l'expansion, lancer ou étendre leurs activités d'exportation, renforcer leur capacité à innover, à commercialiser et à établir des partenariats. L'intervention de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec dans ce programme s'effectue principalement auprès des entreprises ou par le biais d'organismes à but non lucratif en appui aux entreprises et aux entrepreneurs. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec favorise le développement des entreprises par un programme de subventions et de contributions, le Programme de développement économique du Québec.

- **Programme 1.2** – Renforcement de l'économie des collectivités

Outre ses programmes réguliers, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec conçoit, administre et met en œuvre des programmes nationaux ou des initiatives ponctuelles ou ciblées. Ils ont tous pour objectif le renforcement de l'économie des collectivités afin d'accroître la croissance de l'économie du Québec. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec appuie ainsi le développement économique des collectivités et assure la gestion saine et efficace des programmes dédiés aux infrastructures pour le Québec. L'Agence de développement économique du Canada soutient de plus l'activité économique des collectivités du Québec qui subissent un choc économique, qui doivent relever d'importants enjeux de développement ou qui saisissent des occasions d'affaires à long terme. Ce programme vise les entreprises et les organismes à but non lucratif. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec intervient dans ce programme par le biais d'un financement supplémentaire temporaire ou permanent dédié du gouvernement du Canada ou de fonds spécifiques alloués par l'Agence par l'entremise du Programme de développement économique du Québec. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec intervient également à l'aide du financement permanent dédié au Programme de développement des collectivités. Mesuré avec la progression des variables économiques de l'indice de développement économique de l'Agence (i.e. : taux d'activité, valeur des permis de bâtir, taux d'entrepreneuriat, productivité, taux d'établissements exportateurs, nombre de brevets, diversification).

- **Programme 1.3** – Développement économique des régions

Ce programme vise à renforcer la base économique des régions afin de soutenir la croissance de l'économie du Québec. Les régions québécoises se distinguent, entre autres, par leur structure industrielle et certaines sont plus sensibles aux fluctuations économiques. La prospérité du Québec repose sur la participation des différentes régions à l'économie, et ce, à la hauteur de leur plein potentiel. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec souhaite contribuer à bâtir des régions fortes et compétitives. Il y parvient en soutenant la prise en charge du milieu face à son développement économique, d'une part, et en stimulant les investissements dans toutes les régions du Québec, d'autre part. L'intervention de l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec dans ce programme s'effectue principalement auprès d'organismes à but non lucratif à vocation économique. L'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec appuie le développement économique des régions par un programme de subventions et de contributions, le Programme de développement économique du Québec.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario

Résultat stratégique 1

Une économie compétitive dans le Sud de l'Ontario.

- **Programme 1.1** – Innovation technologique

Ce programme a pour but d'appuyer l'économie du Sud de l'Ontario à faire davantage preuve d'innovation en créant de nouveaux produits, services, processus ou marchés de façon à favoriser la compétitivité de la région. Cet objectif sera atteint en mettant l'accent sur les secteurs émergents et en renforçant les liens entre les entreprises des régions et ses institutions postsecondaires pour soutenir les grappes, les retombées économiques et/ou les plateformes communes pour encourager l'avancement des technologies et de l'innovation. En facilitant des partenariats stratégiques, L'agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario vise à améliorer (avec d'autres) la productivité et la compétitivité de la région dans le contexte d'une économie mondiale. Les investissements au moyen de ce programme soutiendront la mise en œuvre d'activité de fabrication de pointe progressives, porteuses de changement et à grande échelle qui augmentera la productivité et la diversification des marchés. Bien que ce soit offert aux organismes à but lucratif et à but non lucratif, le financement de projet sera axé sur les affaires, ce qui signifie que les activités seront liées aux besoins des entreprises plutôt que de pousser la recherche publique sur les marchés. Les paiements de transfert pour appuyer ce programme seront effectués par l'administration d'accords de contribution avec des entreprises, des organisations à but non lucratif et des institutions postsecondaires.

- **Programme 1.2** – Développement des entreprises

Ce programme appuie les 360 000 entreprises (principalement des petites ou moyennes entreprises) du Sud de l'Ontario dans leurs efforts visant à favoriser la compétitivité en apportant un soutien à : encourager la croissance des entreprises en démarrage au moyen de services et de conseils aux entreprises; accéder au capital; aider les entreprises existantes à s'élargir sur les plans national et international; aider les entreprises et les secteurs à améliorer leur productivité; encourager les liens et les collaborations entre les entreprises et aider les entreprises du domaine de l'aérospatiale et de la défense du Sud de l'Ontario à réagir aux possibilités économiques provenant des marchés de défense du Canada. Ce programme, qui comprend des services offerts par Entreprises Canada Ontario, fournit des efforts ciblés aux entreprises de l'Ontario pendant leur

cycle de vie, de l'entrepreneuriat à l'expansion. Les paiements de transfert pour appuyer ce programme seront effectués par l'administration d'accords de contribution avec des entreprises et des organisations à but non lucratif.

- **Programme 1.3** – Développement économique communautaire

Ce programme appuie les 288 collectivités (grandes et petites, rurales et urbaines, francophones et autochtones) du Sud de l'Ontario qui accueillent 12,7 millions de résidents. Ces collectivités sont essentielles à l'amélioration de la compétitivité économique et la prospérité à long terme de la région. Le Sud de l'Ontario est tributaire de collectivités qui peuvent attirer les plus grands talents et se mesurer à la concurrence aux fins d'investissement en tant que centres dynamiques du commerce et de l'apprentissage. Des collectivités vigoureuses, sécuritaires, modernes et économiquement diversifiées sont des éléments constitutifs essentiels de la compétitivité et de la prospérité du Canada à long terme. L'agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario continuera d'investir stratégiquement afin d'aborder les défis uniques que doivent relever certaines collectivités de l'Est de l'Ontario, de maintenir la vitalité économique des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de faire progresser les efforts de diversification régionale pour promouvoir le développement économique. L'agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario continuera également de travailler avec d'autres, y compris Infrastructure Canada, la province et les municipalités, pour répondre aux besoins d'infrastructure du Sud de l'Ontario. Au moyen des programmes visant à répondre aux besoins et aux circonstances distinctes dans les collectivités du Sud de l'Ontario, L'agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario travaillera pour trouver des solutions locales à des défis et des débouchés locaux. L'agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario appuiera ce programme par l'administration d'accords de contribution avec des entreprises, des organisations à but non lucratif, des institutions postsecondaires et des municipalités.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil national de recherches du Canada

Résultat stratégique 1

Les entreprises canadiennes prospèrent grâce à l'innovation technologique.

- **Programme 1.1** – Aide à la recherche industrielle

Ce programme contribue à la croissance et à la prospérité des petites et moyennes entreprises canadiennes en stimulant l'innovation, l'adoption et/ou la commercialisation de produits, de services et de procédés de haute technologie au Canada. Cela se fait par 1) la prestation de conseils techniques et commerciaux connexes et de services de maillage facilités par un réseau de professionnels travaillant sur le terrain dans tout le pays; 2) des contributions à coûts partagés fondées sur le mérite; et 3) des contributions visant à soutenir l'embauche de diplômés postsecondaires. Le programme utilise les fonds des paiements de transfert suivants : Contributions du Programme d'aide à la recherche industrielle aux entreprises; Contributions du Programme d'aide à la recherche industrielle à la Stratégie emploi jeunesse; Contributions aux organisations; et Contributions du Programme d'aide à la recherche industrielle pour le Programme pilote d'adoption de la technologie numérique.

- **Programme 1.2** – Développement et progrès technologiques

Ce programme développe et perfectionne des technologies afin d'accroître la prospérité des industries canadiennes en appui à des priorités fédérales comme la Stratégie des sciences et de la technologie. Il couvre des initiatives de développement technologique « phares » d'envergure nationale, dont la masse critique est suffisante pour contribuer

de façon manifeste à la prospérité du pays. Pour commercialiser des produits et des procédés innovateurs, les entreprises doivent développer les nouvelles technologies en processus de maturation sous la forme de nouvelles applications ou de prototypes, et les amener à un niveau de risque suffisamment compris pour être acceptable dans une perspective commerciale, financière et réglementaire. Le programme aspire à combler ce déficit technologique par des services de recherche et développement centrés sur la mission et des services techniques (p. ex. fabrication et conception sur mesure, mise à l'essai, prototypage, expansion à grande échelle, démonstration) dans des installations spécialisées.

Résultat stratégique 2

Infrastructure de recherche et développement pour une économie du savoir novatrice.

- **Programme 2.1** – Infrastructure scientifique et mesures

Ce programme gère les installations et l'infrastructure scientifiques nationales d'importance cruciale pour la recherche et le développement, et l'innovation dans le secteur canadien des sciences et de la technologie. Cela couvre l'exploitation et l'administration des observatoires astronomiques du Canada, ainsi que le soutien au développement et à l'entretien de l'infrastructure métrologique canadienne, qui permet aux industries et aux chercheurs d'accéder à des mesures fiables et conformes aux normes nationales maintenues par le programme. Celui-ci aide les clients à tirer le maximum de cette infrastructure en leur facilitant l'accès à un large éventail de communautés d'utilisateurs canadiens et internationaux et en participant à des réseaux. De plus, l'installation de recherche subatomique du laboratoire national canadien de physique nucléaire et de physique des particules relève du programme, qui utilise les fonds du paiement de transfert suivant : laboratoire national canadien de physique nucléaire et de physique des particules.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 3.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie

Résultat stratégique 1

Le Canada est un chef de file mondial dans l'avancement, la mise à profit et l'application des nouvelles connaissances en sciences naturelles et en génie.

- **Programme 1.1** – La Découverte – Avancement des connaissances

Ce programme appuie la création de nouvelles connaissances et le maintien d'une capacité de recherche canadienne de grande qualité en sciences naturelles et en génie par l'entremise de subventions accordées aux chercheurs et aux universités. L'avancement des connaissances générées par ces subventions est essentiel pour favoriser l'établissement au Canada d'un système d'innovation et de recherche solide et concurrentiel à l'échelle mondiale. Les chercheurs universitaires et les universités reçoivent des fonds pour appuyer l'accélération des programmes de recherche en temps opportun ainsi que l'achat ou la mise au point d'équipement de recherche, ou pour leur faciliter l'accès à des ressources de recherche majeures et uniques.

- **Programme 1.2** – L’Innovation – Partenariats de recherche

Ce programme favorise les partenariats en sciences naturelles et en génie et facilite le transfert des connaissances et des compétences au secteur des utilisateurs par l’entremise de subventions à l’appui de projets de recherche et d’activités de réseaux qui devraient avoir des retombées socioéconomiques. Ces subventions favorisent les partenariats et leur permettent d’accroître la commercialisation des résultats de l’excellente recherche menée au Canada sous forme de produits, de services et de processus au profit de tous les Canadiens.

- **Programme 1.3** – Les Gens – Chercheurs de talent

Ce programme assure un appui afin d’attirer, de retenir et de former des personnes hautement qualifiées en sciences naturelles et en génie au Canada par l’entremise de programmes de chaires, de bourses et de suppléments. Ces activités visent à développer le capital humain nécessaire pour favoriser l’établissement au Canada d’un système d’innovation et de recherche solide et concurrentiel à l’échelle mondiale. Les chercheurs, les étudiants et les jeunes profitent des subventions qui appuient la recherche universitaire et les activités de sensibilisation dans les universités, les musées, les centres de sciences et les organismes communautaires.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d’introduction.

Conseil de recherches en sciences humaines

Résultat stratégique 1

Le Canada est un chef de file mondial de la recherche et de la formation en sciences humaines.

- **Programme 1.1** – Talent : attirer, garder au pays et former les étudiants et les chercheurs des sciences humaines

Ce programme offre du soutien aux étudiants des cycles supérieurs et aux stagiaires postdoctoraux sous forme de subventions et de chaires de recherche dans des établissements d’enseignement postsecondaire couvrant les salaires et le financement de la recherche. Ce programme est essentiel pour attirer, garder au pays et développer les talents en sciences humaines, pour former les chefs de file du milieu universitaire et des secteurs privé, public et sans but lucratif et pour créer des centres d’excellence en recherche de calibre mondial dans des établissements d’enseignement postsecondaire. Le programme vise à faire du Canada une destination de choix pour mener des travaux de recherche et suivre une formation en recherche.

- **Programme 1.2** – Savoir : de nouvelles connaissances en sciences humaines

Ce programme offre des subventions pour appuyer la recherche en sciences humaines menée par des universitaires et des chercheurs travaillant seuls, en équipe et en partenariats entre les secteurs universitaire, public, privé et sans but lucratif afin d’appuyer la création d’une capacité de recherche organisationnelle. Ce programme est nécessaire pour créer des savoirs et accroître la compréhension de l’être humain, de la société et du monde et favoriser la recherche de solutions à des défis sociétaux. Les objectifs du Programme sont de générer des connaissances et une compréhension dans le cadre de perspectives disciplinaire, interdisciplinaire et intersectorielle; d’appuyer de nouvelles approches de recherche portant sur des thèmes complexes et importants; d’offrir aux étudiants une formation en recherche de qualité; de mobiliser les connaissances issues de la recherche destinées à des publics universitaires ou non; et de créer une capacité de recherche organisationnelle. La recherche appuyée par le Programme pourra

générer un impact d'ordre intellectuel, culturel, social et économique et accroître la capacité de recherche organisationnelle. On encourage les initiatives de recherche internationales qui offrent des occasions inouïes pour faire avancer la recherche canadienne. Les partenariats peuvent comprendre des partenaires canadiens et étrangers.

- **Programme 1.3 – Connexion** : mobilisation des connaissances en sciences humaines

Ce programme offre du financement (subventions et opérations) pour appuyer le flux multidirectionnel, l'échange et la coproduction du savoir en sciences humaines entre les chercheurs et les divers groupes de décideurs, de chefs d'entreprise, de groupes communautaires, d'enseignants et des médias travaillant seuls, en équipe, en partenariat ou en réseau. Ce programme est nécessaire pour stimuler la recherche de pointe compétitive à l'échelle internationale dans des domaines d'importance critique pour le Canada, pour créer des partenariats multisectoriels et pour accélérer l'utilisation des résultats de la recherche multidisciplinaire par les organismes au profit du développement social et économique du Canada. Le Programme augmente la disponibilité et l'utilisation du savoir émanant de la recherche en sciences humaines chez les publics universitaire et non universitaire; appuie la création de relations réciproques, de réseaux et d'outils conçus pour faciliter le travail universitaire; et rend ces outils plus accessibles aux publics non universitaires. Les occasions de financement offertes par ce programme visent à compléter les activités financées par les programmes Talent et Savoir.

Résultat stratégique 2

Que le Canada ait la capacité organisationnelle pour favoriser la recherche et les activités connexes dans le domaine des sciences humaines, des sciences naturelles, du génie et de la santé.

- **Programme 2.1 – Coûts indirects de la recherche**

Ce programme offre du soutien aux établissements d'enseignement sous forme de subventions en sciences humaines, en sciences naturelles et génie et en santé. Ce programme est nécessaire pour constituer une capacité organisationnelle pour la recherche et les activités connexes en vue d'optimiser les investissements de la recherche financée par le gouvernement fédéral. Ce programme aide à contrebalancer les coûts centraux et départementaux encourus par les établissements d'enseignement pour appuyer la recherche qui ne sont pas attribuables spécifiquement aux projets de recherche tels les coûts d'éclairage et de chauffage, l'entretien des bibliothèques, laboratoires et espaces de réseautage pour la recherche, ou du soutien technique pour un site Web ou pour un système d'information de la bibliothèque de l'établissement afin d'aider les chercheurs à se concentrer sur des découvertes de pointe et l'excellence en recherche, et s'assurer que les projets de recherche financés par le gouvernement fédéral sont menés dans des établissements de calibre mondial avec le meilleur équipement disponible et le meilleur soutien administratif qui soit. Le Programme est administré au nom des trois organismes subventionnaires canadiens par le Secrétariat des chaires dont les bureaux se trouvent dans les édifices du Conseil de recherches en sciences humaines. Ce programme a recourt au financement du paiement de transfert suivant : Coûts indirects de la recherche.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 3.1 – Services internes**

Voir le texte d'introduction.

Conseil canadien des normes

Résultat stratégique 1

Le Canada dispose d'un Système national de normes efficient et efficace.

- **Programme 1.1** – Programmes des normes

Le Conseil canadien des normes accrédite les organismes d'élaboration de normes du Canada. Il vérifie que ces organismes se conforment aux exigences d'accréditation en menant des activités de surveillance telles qu'une revue de la documentation et une évaluation sur place. Le Conseil canadien des normes examine également les normes que lui soumettent des organismes d'élaboration de normes en vue de les approuver en tant que Normes nationales du Canada. Cette désignation indique qu'il s'agit d'une norme canadienne officielle dans un domaine particulier. Les Normes nationales du Canada peuvent avoir été élaborées au Canada ou être issues de l'adoption de normes internationales auxquelles ont été apportées ou non des modifications. Dans le cadre de son Programme des membres, le Conseil canadien des normes facilite et coordonne la participation du Canada aux activités d'organismes d'élaboration de normes et d'évaluation de la conformité nationaux, régionaux et internationaux. Dans le cadre de cette activité de programme, le Conseil canadien des normes recrute des personnes et des organismes qui participeront au nom du Canada aux activités de normalisation d'organismes comme l'Organisation internationale de normalisation et la Commission électrotechnique internationale, deux des plus grandes organisations de normalisation volontaire au monde. Il initie les participants canadiens, leur donne une formation et reconnaît leur mérite. En participant aux activités de ces organismes, le gouvernement du Canada, l'industrie et les consommateurs s'assurent un avantage concurrentiel.

- **Programme 1.2** – Programmes de l'évaluation de la conformité

Dans le cadre de ses programmes d'évaluation de la conformité, le Conseil canadien des normes fournit des services d'accréditation aux laboratoires d'essais et d'étalonnage; aux organismes de certification des systèmes de management; aux organismes de certification du personnel; aux organismes de certification des produits et des services; aux organismes de validation et de vérification des déclarations de gaz à effet de serre et aux organismes d'inspection. En effectuant des évaluations, des vérifications et des visites de suivi, le Conseil canadien des normes voit à ce que ces organismes d'évaluation de la conformité se conforment bel et bien aux exigences d'une norme donnée, que ce soit pour un produit, un service ou un système. L'accréditation d'un organisme par le Conseil canadien des normes peut accroître sa compétitivité. C'est ainsi que le Conseil canadien des normes veille à ce que des méthodes et produits plus sécuritaires et plus efficaces soient utilisés sur le marché canadien. Les programmes d'accréditation du Conseil canadien des normes sont fondés sur des normes et des guides qui sont reconnus partout dans le monde. Le Conseil canadien des normes fait également partie de plusieurs organisations qui élaborent des ententes visant à assurer l'acceptation internationale des résultats d'évaluations de la conformité.

- **Programme 1.3** – Politiques des normes et de l'évaluation de la conformité

Le Conseil canadien des normes conseille les gouvernements fédéraux, provinciaux et territoriaux, les organisations sectorielles et les organismes non gouvernementaux sur les aspects liés aux normes et à l'évaluation de la conformité des politiques commerciales et réglementaires. De par son apport et l'examen qu'il fait des questions de normalisation touchant les accords commerciaux, le Conseil canadien des normes contribue de façon importante au développement du commerce international. L'intégration de pratiques normalisées dans la politique de réglementation constitue une protection supplémentaire pour la santé et la sécurité des Canadiens. Par l'intermédiaire de son site Web, de son Service d'information et de recherche et de son Centre de documentation technique, le Conseil canadien des normes met à la disposition des gouvernements, des entreprises et des consommateurs une information, la plus complète et la plus actuelle possible, sur les normes, la réglementation technique et l'évaluation de la conformité, au Canada et dans le monde. En tant que Point d'information de l'Organisation mondiale du commerce et de l'Accord de libre-échange nord-américain, le Conseil canadien des normes est l'interlocuteur central au Canada pour les membres de l'Organisation mondiale du commerce cherchant des renseignements sur les conditions d'accès au marché liées à la normalisation.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Statistique Canada

Résultat stratégique 1

Les Canadiens ont accès à des renseignements statistiques actuels, pertinents et de qualité sur l'économie et la société canadiennes en pleine évolution, et qui servent à alimenter les débats de fond, la recherche et la prise de décisions sur des questions d'ordre social et économique.

- **Programme 1.1** – Recensements

L'objectif du programme consiste à produire des données, des analyses et des services statistiques, en vue de mesurer les changements qui touchent la population du Canada, ses caractéristiques démographiques de même que le secteur agricole. Le programme pose les fondements pour la prise de décisions dans les secteurs public et privé et pour la recherche et l'analyse dans les domaines qui préoccupent la population du Canada. Il comprend le Recensement de la population et le Recensement de l'agriculture. Le Recensement de la population fournit des données détaillées sur des sous-groupes de population et pour de petites régions géographiques, données qui sont nécessaires pour évaluer l'incidence des initiatives stratégiques ciblées, et sert de base pour d'autres enquêtes statistiques. Les chiffres et les estimations de population sont utilisés pour déterminer les limites des circonscriptions électorales, la répartition des paiements de transfert fédéraux, ainsi que le transfert et la répartition des crédits entre les administrations publiques régionales et municipales, les conseils scolaires et les autres organismes locaux dans les provinces. Le Recensement de l'agriculture dresse un portrait complet du secteur agricole à l'échelle nationale, provinciale, territoriale et infraprovinciale, et est obligatoire aux termes de la *Loi sur la statistique*. Le programme répond aux exigences statistiques énoncées dans la Constitution et permet de donner suite à celles prévues dans les lois et les instruments réglementaires. Toutes les mesures par habitant comprises dans les politiques et les arrangements fiscaux et les autres analyses économiques, ainsi que celles liées à la planification des programmes et des services, proviennent des données statistiques de ce programme.

- **Programme 1.2** – Statistique économique et environnementale

Le programme de la statistique économique et environnementale a pour objectif de créer une source fiable, pertinente et exhaustive d'information sur l'ensemble de l'économie canadienne, afin d'éclairer le débat public concernant les questions économiques, d'appuyer l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques économiques, et de guider les entreprises dans leurs décisions. Ce programme représente la principale source d'information pour l'élaboration des politiques fiscales et monétaires du pays et pour l'étude de l'évolution économique des industries et des régions au Canada. Ces statistiques permettent de satisfaire diverses exigences législatives, notamment celles prévues dans le *Règlement sur les arrangements fiscaux entre le gouvernement fédéral et les provinces*, la *Loi sur les accords de Bretton Woods et des accords connexes*, les accords sur les revendications territoriales et l'Entente intégrée globale de coordination fiscale concernant la taxe de vente harmonisée. Ces données sont aussi essentielles pour la recherche et l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques économiques par un certain nombre de ministères et d'organismes fédéraux, comme la Banque du Canada, Finances Canada, Industrie Canada, Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada, ainsi que par les gouvernements provinciaux et territoriaux. Elles sont largement utilisées par le secteur privé pour la planification opérationnelle et la prise de décisions, de même que par des organismes internationaux comme le Fonds monétaire international, l'Organisation de coopération et de développement économiques et l'Organisation des Nations Unies. Parmi les produits figurent les mesures mensuelles et annuelles du produit intérieur brut, l'Indice des prix à la consommation, les indicateurs actuels du commerce de détail et de gros, les statistiques sur les exportations et les importations canadiennes de marchandises, les estimations des revenus et des dépenses agricoles, les statistiques du transport et les statistiques nécessaires à l'analyse des relations entre l'activité humaine et l'environnement au Canada.

- **Programme 1.3** – Infrastructure statistique

L'infrastructure statistique est formée des activités et des services administrés en vue de soutenir un système statistique solide. Les services professionnels et statistiques comprennent la mise au point de méthodes statistiques rigoureuses, de concepts et de classifications normalisés (y compris de concepts géographiques), l'élaboration et la production de métadonnées statistiques, l'établissement et la tenue de registres d'entreprises et d'adresses à des fins statistiques, et la prestation de conseils relatifs à la *Loi sur la statistique* et aux ententes de partage des données. Les services statistiques opérationnels soutiennent les activités de collecte des données pour les enquêtes de Statistique Canada, par exemple, la saisie, le codage, la vérification des données, le recrutement et la formation des intervieweurs, et la prestation de conseils aux clients en

ce qui concerne les produits statistiques. Il s'agit par exemple de la production des publications du catalogue de Statistique Canada et des bases de données en ligne et de la parution du Quotidien, le bulletin officiel de diffusion de Statistique Canada. Le programme de maintien de la continuité et de la qualité comprend la coordination des aspects du Processus intégré de planification stratégique de l'organisme qui veille au maintien de la continuité et de la qualité des programmes.

- **Programme 1.4** – Statistique socioéconomique

Le programme de la statistique socioéconomique vise à fournir des données intégrées et des analyses pertinentes sur les caractéristiques sociales et socioéconomiques des personnes, des familles et des ménages et sur les principaux facteurs qui ont des répercussions sur leur bien-être. Cette information sert à éclairer le débat public sur les questions socioéconomiques, à soutenir l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des politiques sociales et à orienter la prise de décisions dans les secteurs public et privé. Ce programme constitue la principale source d'information pour l'évaluation des répercussions de l'évolution de la situation économique sur les Canadiens. Ces renseignements sont largement utilisés par divers ministères fédéraux, comme Emploi et Développement social Canada, Industrie Canada, Justice Canada, Sécurité publique Canada, Citoyenneté et Immigration Canada, Patrimoine canadien, Affaires autochtones et Développement du Nord Canada, Transports Canada et Infrastructure Canada, de même que par les administrations provinciales pour évaluer les options et les solutions de rechange en matière de politiques économiques et sociales et pour en établir les coûts. Le programme de la statistique socioéconomique permet de satisfaire diverses exigences statistiques énoncées dans les lois ou les règlements dans les domaines du travail, de l'immigration et de l'équité en matière d'emploi. Il fournit en outre de l'information, des analyses et des mesures concernant les installations, les organismes et les systèmes financés par les fonds publics qui visent à répondre aux besoins socioéconomiques et matériels des Canadiens, les caractéristiques des Canadiens et des familles qu'ils servent, ainsi que les résultats des services fournis dans les domaines de la justice, de la santé et de l'éducation.

Résultat stratégique 2

Les besoins particuliers des clients en matière de services statistiques de grande qualité et actuels sont satisfaits.

- **Programme 2.1** – Services statistiques à frais recouvrables

Cette activité produit des services statistiques à frais recouvrables de grande qualité qui répondent aux besoins d'institutions fédérales et provinciales particulières et à ceux d'autres clients. Les projets sont regroupés selon le type : Statistique économique et environnementale, Statistique socioéconomique, recensements, Infrastructure statistique et Services internes.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 3.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien

Résultat stratégique 1

Une économie diversifiée et en croissance dans l'Ouest canadien.

- **Programme 1.1** – Croissance économique des collectivités

Le programme « Croissance économique des collectivités » prévoit des initiatives de développement économique qui aident les collectivités à faire progresser leur économie, à s'adapter aux circonstances économiques difficiles et en constante évolution, ainsi qu'à se remettre de situations de ralentissement économique. Cela comprend le

financement direct de projets et la prestation de soutien financier aux organisations de développement des collectivités. Ce programme aide en outre les collectivités à évaluer leurs forces, leurs faiblesses et leurs possibilités de nouvelle activité économique, ainsi qu'à concevoir et à mettre en oeuvre des plans de développement communautaire. Les paiements de transfert à l'appui de ce programme sont effectués en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest et du Programme de développement des collectivités.

- **Programme 1.2** – Politique, représentation et coordination

Créé en vertu de la *Loi sur la diversification de l'économie de l'Ouest canadien* (1985), le programme « Politiques, représentation et coordination » habilite la ministre à promouvoir les intérêts de l'Ouest canadien en élaborant des politiques et des programmes, ainsi qu'en établissant des relations de coopération avec des intervenants clés. Les efforts relatifs au programme « Politiques, représentation et coordination » permettent à Diversification de l'économie de l'Ouest de représenter les intérêts de l'Ouest canadien, ce qui se traduit par des stratégies, des politiques et des programmes efficaces qui répondent aux besoins en matière de développement économique; de mener la collaboration aux échelles fédérale et intergouvernementale de manière à tirer profit de possibilités clés de croissance et de diversification à long terme dans les domaines de compétence fédérale ou fédérale-provinciale; et de mener des activités d'analyse économique sur lesquelles se fonderont les décisions relatives aux politiques et aux programmes. Les paiements de transfert à l'appui de ce programme sont effectués en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest.

- **Programme 1.3** – Développement des entreprises et innovation

Le programme « Développement des entreprises et innovation » appuie les entreprises, les industries et les organisations de recherche de l'Ouest canadien en vue de rehausser l'innovation, la productivité et la participation internationale des entreprises. La fabrication à valeur ajoutée est renforcée par l'introduction de nouveaux produits et de nouvelles technologies ou par des innovations à des processus de fabrication existants, ainsi que par des efforts pour pénétrer les marchés internationaux et accroître les investissements dans l'Ouest canadien. Ce programme soutient en outre certains membres du Réseau de services aux entreprises de l'Ouest canadien et d'autres partenaires connexes qui offrent des services aux entreprises et assurent l'accès aux capitaux dans l'Ouest canadien, à l'appui d'un entrepreneuriat accru. Les paiements de transfert à l'appui de ce programme sont effectués en vertu de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs et du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest. Le soutien financier du Réseau de services aux entreprises est constitué de fonds d'exploitation et d'entretien.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Industrie										
–	303 247 705	–	–	303 247 705	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	12 372 831	–	12 372 831	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1	–	1	1c	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	1 500 000	1 500 000		Virement du :				
–	–	–	22 656 649	22 656 649		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	18 841 851	18 841 851		CT, crédit 5 ¹				
–	–	–	(5 563 367)	(5 563 367)		CT, crédit 25 ¹				
–	303 247 705	12 372 832	37 435 133	353 055 670		Virement au crédit 5				
–	16 528 241	–	–	16 528 241		Total — Crédit 1	340 146 745	12 908 925	–	351 744 891
–	–	600 000	–	600 000	5	Dépenses en capital				
–	–	1	–	1	5a	Dépenses en capital				
–	–	–	5 563 367	5 563 367	5c	Dépenses en capital				
–	–	–	192 550	192 550		Virement du :				
–	–	–	528 578	528 578		crédit 1				
–	16 528 241	600 001	6 284 495	23 412 737		crédit 5 (Défense nationale)				
–	645 876 909	–	–	645 876 909		CT, crédit 33 ¹				
–	–	85 011 275	–	85 011 275		Total — Crédit 5	22 532 288	880 449	–	23 731 534
–	–	1	–	1						
–	–	–	250 040	250 040	10	Subventions et contributions				
–	–	–	250 000	250 000	10a	Subventions et contributions				
–	–	–	2 000 000	2 000 000	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	917 000	917 000		Virement du :				
–	–	–	(437 000)	(437 000)		crédit 1 (Agence du revenu du Canada)				
–	645 876 909	85 011 276	2 980 040	733 868 225		crédit 5 (Emploi et Développement social)				
–	51 878 033	51 006	(245 665)	51 683 374		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)				
–	82 100	–	227	82 327		CT, crédit 5 ¹				
–	2 000	–	6	2 006		Virement au crédit 5 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)				
–	2 000	–	6	2 006		Total — Crédit 10	635 155 778	98 712 447	–	545 758 016
–	73 454 000	–	(10 754 194)	62 699 806						
–	–	–	–	–	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	51 683 374	–	–	53 050 791
–	–	–	–	–	(S)	Ministre de l'Innovation, des Sciences et du Développement économique – Traitement et allocation pour automobile	82 327	–	–	80 300
–	–	–	–	–	(S)	Ministre d'État (Ministre des Sciences) – Allocation pour automobile	2 006	–	–	2 000
–	–	–	–	–	(S)	Ministre d'État (Ministre de la Petite entreprise et Tourisme) – Allocation pour automobile	2 006	–	–	2 000
–	–	–	–	–	(S)	Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	62 699 806	–	–	66 374 591

					(S)	Subvention à Genome Canada	7 400 000			200 000
					(S)	Contributions à Genome Canada	52 500 000			47 100 000
172 406 170	8 631 168		(8 631 168)	172 406 170	(S)	Fonds renouvelable de l'Office de la propriété intellectuelle du Canada	(3 583 979)		175 990 149	(265 146)
137 186			238 324	375 510	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	192 901		182 609	277 488
			1 021 245	1 021 245	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	1 021 245			358 031
						Crédits non requis pour l'exercice en cours				9 000 000
172 543 356	1 170 502 156	98 035 115	17 428 449	1 458 509 076		Total budgétaire	1 169 834 497	112 501 821	176 172 758	1 097 414 496
	300 000			300 000	L15	Paiements conformément au paragraphe 14(2) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i> (Brut)		300 000		
	500 000			500 000	L20	Prêts conformément à l'alinéa 14(1)a) de la <i>Loi sur le ministère de l'Industrie</i> (Brut)		500 000		
1 950 000				1 950 000	L97b	Avances aux bureaux régionaux et aux employés affectés à l'étranger. <i>Loi n° 1 de 1970 portant affectation de crédits</i> . Limite 1 950 000 \$ (Net)			1 950 000	
1 950 000	800 000			2 750 000		Total non budgétaire		800 000	1 950 000	
172 543 356	1 170 502 156	98 035 115	17 428 449	1 458 509 076		Total du ministère — Budgétaire	1 169 834 497	112 501 821	176 172 758	1 097 414 496
1 950 000	800 000			2 750 000		Non budgétaire		800 000	1 950 000	
Agence de promotion économique du Canada²										
	64 399 896			64 399 896	1	Dépenses de fonctionnement				
			3 252 679	3 252 679		Virement du CT, crédit 25 ¹				
	64 399 896		3 252 679	67 652 575		Total — Crédit 1	63 025 130	4 627 445		65 978 345
	225 573 493			225 573 493	5	Subventions et contributions				
		5 172 480		5 172 480	5c	Subventions et contributions				
	225 573 493	5 172 480		230 745 973		Total — Crédit 5	230 745 966	7		231 078 546
	8 609 600		(800 201)	7 809 399	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	7 809 399			8 208 478
13 283			17 866	31 149	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	27 284		3 865	5 702
	2 000		(811)	1 189	(S)	Ministre d'État — Allocation pour automobile	1 189			2 000
						Crédits non requis pour l'exercice en cours				20
13 283	298 584 989	5 172 480	2 469 533	306 240 285		Total du ministère — Budgétaire	301 608 968	4 627 452	3 865	305 273 091
Agence canadienne de développement économique du Nord²										
	14 409 590			14 409 590	1	Dépenses de fonctionnement				
			561 568	561 568		CT, crédit 25 ¹				
	14 409 590		561 568	14 971 158		Total — Crédit 1	13 317 446	1 653 712		13 538 591

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	35 001 622	–	–	35 001 622	5	Contributions				
–	–	63 000	–	63 000	5c	Contributions				
–	35 001 622	63 000	–	35 064 622		Total — Crédit 5	32 291 373	2 773 249	–	34 119 582
–	1 257 454	–	82 147	1 339 601	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	1 339 601	–	–	1 462 388
422	–	–	59	481	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	422	59	–
422	50 668 666	63 000	643 774	51 375 862		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	46 948 420	4 427 383	59	49 120 561
Agence spatiale canadienne										
–	169 304 033	–	–	169 304 033	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	690 000	–	690 000	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1	–	1	1c	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	13 840 000	13 840 000		Virement du :				
–	–	–	7 763 300	7 763 300		crédit 5				
–	–	–	–	–		CT, crédit 25 ¹				
–	169 304 033	690 001	21 603 300	191 597 334		Total — Crédit 1	180 370 115	11 227 219	–	164 163 675
–	258 964 761	–	–	258 964 761	5	Dépenses en capital				
–	–	3 310 000	–	3 310 000	5a	Dépenses en capital				
–	–	–	7 474 576	7 474 576		Virement du CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	(13 840 000)	(13 840 000)		Virement au crédit 1				
–	258 964 761	3 310 000	(6 365 424)	255 909 337		Total — Crédit 5	179 207 386	76 701 951	–	162 036 938
–	45 356 265	–	–	45 356 265	10	Subventions et contributions	44 567 709	788 556	–	40 816 215
–	9 803 222	–	(1 157 738)	8 645 484	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 645 484	–	–	9 050 883
44 454	–	–	16 054	60 508	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	8 364	36 090	16 054	23 227
44 454	483 428 281	4 000 001	14 096 192	501 568 928		Total de l'organisme — Budgétaire	412 799 058	88 753 816	16 054	376 090 938
Commission canadienne du tourisme										
–	57 975 770	–	–	57 975 770	1	Paiements à la Commission canadienne du tourisme				
–	–	5 000 000	–	5 000 000	1c	Paiements à la Commission canadienne du tourisme				
–	57 975 770	5 000 000	–	62 975 770		Total — Crédit 1	62 975 770	–	–	57 975 770
–	57 975 770	5 000 000	–	62 975 770		Total de l'organisme — Budgétaire	62 975 770	–	–	57 975 770

					Commission du droit d'auteur				
–	2 818 917	–	–	2 818 917	1	Dépenses du programme			
						Virement du :			
–	–	–	141 498	141 498		CT, crédit 25 ¹			
–	–	–	1 783	1 783		CT, crédit 30 ¹			
–	2 818 917	–	143 281	2 962 198		Total — Crédit 1	2 573 491	388 707	– 2 790 199
–	291 796	–	(36 582)	255 214	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	255 214	–	– 279 307
–	3 110 713	–	106 699	3 217 412		Total de l'organisme — Budgétaire	2 828 705	388 707	– 3 069 506
						Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec²			
–	38 266 985	–	–	38 266 985	1	Dépenses de fonctionnement			
–	–	–	1 895 361	1 895 361		CT, crédit 25 ¹			
–	38 266 985	–	1 895 361	40 162 346		Total — Crédit 1	36 633 385	3 528 961	– 37 486 267
–	217 995 801	–	–	217 995 801	5	Subventions et contributions			
–	–	3 000 000	–	3 000 000	5c	Subventions et contributions			
–	–	–	437 000	437 000		Virement du crédit 10 (Industrie)			
–	217 995 801	3 000 000	437 000	221 432 801		Total — Crédit 5	218 493 572	2 939 229	– 212 168 051
–	4 819 408	–	(749 365)	4 070 043	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 070 043	–	– 4 243 598
1 124	–	–	41 685	42 809	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	1 124	41 685 –
1 124	261 082 194	3 000 000	1 624 681	265 707 999		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	259 197 000	6 469 314	41 685 253 897 916
						Société d'expansion du Cap-Breton²			
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	– 9 865 841
–	–	–	–	–		Total de l'organisme — Budgétaire	–	–	– 9 865 841
						Agence fédérale de développement économique pour le sud de l'Ontario			
–	25 859 077	–	–	25 859 077	1	Dépenses de fonctionnement			
–	–	–	1 301 871	1 301 871		Virement du CT, crédit 25 ¹			
–	25 859 077	–	1 301 871	27 160 948		Total — Crédit 1	26 703 067	457 881	– 26 659 973
–	186 239 502	–	–	186 239 502	5	Subventions et contributions			
–	–	–	(4 000 000)	(4 000 000)		Virement au crédit 10 (Agence de la santé publique du Canada)			
–	186 239 502	–	(4 000 000)	182 239 502		Total — Crédit 5	159 879 944	22 359 558	– 74 386 300
–	3 151 140	–	61 955	3 213 095	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 213 095	–	– 3 054 870
–	2 000	–	(811)	1 189	(S)	Ministre d'État — Allocation pour automobile	1 189	–	– 2 000
–	215 251 719	–	(2 636 985)	212 614 734		Total de l'organisme — Budgétaire	189 797 295	22 817 439	– 104 103 143

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Conseil national de recherches du Canada										
–	350 027 685	–	–	350 027 685	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	52 453 832	–	52 453 832	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	5 092 391	5 092 391		Virement du : CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	23 001	23 001		CT, crédit 30 ¹				
–	–	–	(10 000 000)	(10 000 000)		Virement au crédit 10				
–	350 027 685	52 453 832	(4 884 608)	397 596 909		Total — Crédit 1	391 307 126	6 289 783	–	462 437 666
–	30 703 000	–	–	30 703 000	5	Dépenses en capital				
–	–	25 600 000	–	25 600 000	5a	Dépenses en capital				
–	–	1	–	1	5c	Dépenses en capital				
–	–	–	60 000	60 000		Virement du : crédit 5 (Service correctionnel du Canada)				
–	–	–	116 000	116 000		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	2 783 225	2 783 225		CT, crédit 33 ¹				
–	30 703 000	25 600 001	2 959 225	59 262 226		Total — Crédit 5	45 670 638	13 591 588	–	31 615 038
–	255 318 385	–	–	255 318 385	10	Subventions et contributions				
–	–	46 840 807	–	46 840 807	10a	Subventions et contributions				
–	–	5 930 000	–	5 930 000	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	10 000 000	10 000 000		Virement du : crédit 1				
–	–	–	2 248 000	2 248 000		crédit 5 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	442 800	442 800		crédit 5 (Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie)				
–	255 318 385	52 770 807	12 690 800	320 779 992		Total — Crédit 10	302 516 706	18 263 286	–	268 214 278
–	42 205 712	7 221 168	4 761 908	54 188 788	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	54 188 788	–	–	58 450 066
147 492 717	–	–	–	147 492 717	(S)	Dépense des recettes conformément à l'alinéa 5(1)(e) de la Loi sur le Conseil national de recherches				
–	175 000 000	(19 600 000)	8 739 116	164 139 116		Montant non dépensé au début de l'exercice				
147 492 717	175 000 000	(19 600 000)	8 739 116	311 631 833		Montant reçu au cours de l'exercice				
						Total — Dépense des recettes	150 919 097	11 176 146	149 536 590	134 655 378
42 012	–	–	187 849	229 861	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	200 000	–	29 861	325 000
–	–	–	349	349	(S)	Honoraires — Agence de recouvrement	349	–	–	7 490
–	–	–	274 891	274 891		Pertes sur opérations de change	274 891	–	–	–
147 534 729	853 254 782	118 445 808	24 729 530	1 143 964 849		Total de l'organisme — Budgétaire	945 077 595	49 320 803	149 566 451	955 704 916

					Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie					
					1	Dépenses de fonctionnement				
–	43 581 132	–	–	43 581 132		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	2 145 788	2 145 788						
–	43 581 132	–	2 145 788	45 726 920		Total — Crédit 1	42 397 704	3 329 216	–	42 319 175
–	1 037 790 619	–	–	1 037 790 619	5	Subventions				
–	–	1	–	1	5a	Subventions				
–	–	33 658 943	–	33 658 943	5c	Subventions				
–	–	–	292 174	292 174		Virement du :				
–	–	–	320 000	320 000		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	–	–		CT, crédit 5 ¹				
–	–	–	(350 000)	(350 000)		Virement au :				
–	–	–	(2 000 000)	(2 000 000)		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	–	–		crédit 10				
–	–	–	(442 800)	(442 800)		crédit 10 (Conseil nationale de recherches du Canada)				
–	1 037 790 619	33 658 944	(2 180 626)	1 069 268 937		Total — Crédit 5	1 068 045 169	1 223 768	–	1 038 149 090
–	5 019 795	–	93 365	5 113 160	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 113 160	–	–	4 977 191
132	–	–	797	929	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	132	797	–
–	178 779	–	(81 618)	97 161	(S)	Dépenses des revenus en vertu du paragraphe 4.2 de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie</i>	97 161	–	–	–
132	1 086 570 325	33 658 944	(22 294)	1 120 207 107		Total de l'organisme — Budgétaire	1 115 653 194	4 553 116	797	1 085 445 456
						Greffes du Tribunal de la concurrence³				
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	575 378
–	–	–	–	–		Total de l'organisme — Budgétaire	–	–	–	575 378
						Conseil de recherches en sciences humaines				
–	23 257 304	–	–	23 257 304	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1	–	1	1c	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	10 000	10 000		Virement du :				
–	–	–	1 132 577	1 132 577		crédit 1 (Patrimoine canadien)				
–	23 257 304	1	1 142 577	24 399 882		CT, crédit 25 ¹				
–	23 257 304	1	1 142 577	24 399 882		Total — Crédit 1	23 578 208	821 674	–	23 711 152
–	690 998 526	–	–	690 998 526	5	Subventions				
–	–	1	–	1	5a	Subventions				
–	–	2 855 256	–	2 855 256	5c	Subventions				
–	–	–	1 265 000	1 265 000		Virement du CT, crédit 5 ¹				
–	–	–	(1 021 589)	(1 021 589)		Virement au crédit 1 (Défense nationale)				
–	690 998 526	2 855 257	243 411	694 097 194		Total — Crédit 5	693 713 463	383 731	–	686 413 682

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	2 609 046	–	210 871	2 819 917	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 819 917	–	–	2 801 814
–	224 976	–	(44 425)	180 551	(S)	Dépenses des revenus en vertu du paragraphe 4.2 de la <i>Loi sur le Conseil de recherches en sciences humaines</i>	180 551	–	–	–
–	717 089 852	2 855 258	1 552 434	721 497 544		Total de l'organisme — Budgétaire	720 292 139	1 205 405	–	712 926 648
Conseil canadien des normes										
–	9 829 000	–	–	9 829 000	1	Paiements au Conseil canadien des normes				
–	–	–	365 937	365 937		Virement du CT, crédit 30 ¹				
–	9 829 000	–	365 937	10 194 937		Total — Crédit 1	10 194 937	–	–	12 889 535
–	9 829 000	–	365 937	10 194 937		Total de l'organisme — Budgétaire	10 194 937	–	–	12 889 535
Statistique Canada										
–	456 012 343	–	–	456 012 343	1	Dépenses du programme				
–	–	1	–	1	1a	Dépenses du programme				
–	–	–	6 351 030	6 351 030		Virement du :				
–	–	–	4 487 597	4 487 597		CT, crédit 25 ¹				
–	456 012 343	1	10 838 627	466 850 971		CT, crédit 30 ¹				
–	456 012 343	1	10 838 627	466 850 971		Total — Crédit 1	446 719 866	20 131 105	–	400 619 335
–	69 078 477	–	1 749 117	70 827 594	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	70 827 594	–	–	66 562 622
–	–	–	13 105	13 105	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	13 105	–	–	20 504
–	525 090 820	1	12 600 849	537 691 670		Total de l'organisme — Budgétaire	517 560 565	20 131 105	–	467 202 461
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien²										
–	36 995 191	–	–	36 995 191	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	1 846 448	1 846 448		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	36 995 191	–	1 846 448	38 841 639		Total — Crédit 1	35 329 465	3 512 174	–	36 056 455
–	118 733 000	–	–	118 733 000	5	Subventions et contributions				
–	–	2 515 119	–	2 515 119	5b	Subventions et contributions				
–	–	–	1 000 000	1 000 000		Virement du crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	118 733 000	2 515 119	1 000 000	122 248 119		Total — Crédit 5	116 332 625	5 915 494	–	121 697 675

					(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 024 851	–	–	4 241 334
–	4 183 723	–	(158 872)	4 024 851						
–	2 000	–	(478)	1 522	(S)	Ministre d'État — Allocation pour automobile	1 189	333	–	2 000
–	–	–	3 244	3 244	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 244	–	–	1 270
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	3 802
–	159 913 914	2 515 119	2 690 342	165 119 375		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	155 691 374	9 428 001	–	162 002 536
						Total du portefeuille ministériel —				
320 137 500	5 892 353 181	272 745 726	75 649 141	6 560 885 548		Budgétaire	5 910 459 517	324 624 362	325 801 669	5 653 558 192
1 950 000	800 000	–	–	2 750 000		Non budgétaire	–	800 000	1 950 000	–

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² À compter du 4 novembre 2015, l'Agence de promotion économique du Canada atlantique, l'Agence canadienne de développement économique du Nord, l'Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, la Société d'expansion du Cap-Breton et la Diversification de l'économie de l'Ouest canadien relèvent de la responsabilité du ministre de l'Innovation, Sciences et Développement économique.

³ La *Loi n° 1 du plan d'actions économique de 2014* et le décret C.P. 2014-1106, ont créé le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, à compter du 1^{er} novembre 2014. Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs devient le seul fournisseur de ressources et de personnel pour onze tribunaux administratifs, incluant le Greffe du Tribunal de la concurrence.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Innovation, Sciences et Développement économique				
Industrie				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	418 720 964	411 035 682	7 685 282	—
Bloquées	5 223 643	—	5 223 643	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	70 888 937	70 888 937	—	—
	353 055 670	340 146 745	12 908 925	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	23 412 737	22 532 288	880 449	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	726 951 225	635 155 778	91 795 447	—
Bloquées	6 917 000	—	6 917 000	—
	733 868 225	635 155 778	98 712 447	—
Montants législatifs	348 172 444	171 999 686	—	176 172 758
	1 458 509 076	1 169 834 497	112 501 821	176 172 758
Agence de promotion économique du Canada atlantique				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	65 112 112	63 025 130	2 086 982	—
Bloquées	2 540 463	—	2 540 463	—
	67 652 575	63 025 130	4 627 445	—
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	230 745 973	230 745 966	7	—
Montants législatifs	7 841 737	7 837 872	—	3 865
	306 240 285	301 608 968	4 627 452	3 865
Agence canadienne de développement économique du Nord				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	14 634 734	13 317 446	1 317 288	—
Bloquées	336 424	—	336 424	—
	14 971 158	13 317 446	1 653 712	—
Crédit 5 — Contributions —				
Contributions	35 064 622	32 291 373	2 773 249	—
Montants législatifs	1 340 082	1 339 601	422	59
	51 375 862	46 948 420	4 427 383	59

Agence spatiale canadienne				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	191 136 998	180 370 115	10 766 883	—
Bloquées	460 336	—	460 336	—
	191 597 334	180 370 115	11 227 219	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	198 023 254	179 207 386	18 815 868	—
Bloquées	57 886 083	—	57 886 083	—
	255 909 337	179 207 386	76 701 951	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	45 356 265	44 567 709	788 556	—
Montants législatifs	8 705 992	8 653 848	36 090	16 054
	501 568 928	412 799 058	88 753 816	16 054
Commission canadienne du tourisme				
Crédit 1 — Paiements à la Commission canadienne du tourisme —				
Paiements à la Société d'État	62 975 770	62 975 770	—	—
Commission du droit d'auteur				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	2 960 198	2 573 491	386 707	—
Bloquées	2 000	—	2 000	—
	2 962 198	2 573 491	388 707	—
Montants législatifs	255 214	255 214	—	—
	3 217 412	2 828 705	388 707	—
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	40 014 010	36 633 385	3 380 625	—
Bloquées	148 336	—	148 336	—
	40 162 346	36 633 385	3 528 961	—
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	218 518 349	218 493 572	24 777	—
Bloquées	2 914 452	—	2 914 452	—
	221 432 801	218 493 572	2 939 229	—
Montants législatifs	4 112 852	4 070 043	1 124	41 685
	265 707 999	259 197 000	6 469 314	41 685
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	26 790 725	26 703 067	87 658	—
Bloquées	370 223	—	370 223	—
	27 160 948	26 703 067	457 881	—

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions.....	179 325 051	159 879 944	19 445 107	—
Bloquées.....	2 914 451	—	2 914 451	—
	<i>182 239 502</i>	<i>159 879 944</i>	<i>22 359 558</i>	—
Montants législatifs.....	3 214 284	3 214 284	—	—
	<i>212 614 734</i>	<i>189 797 295</i>	<i>22 817 439</i>	—
Conseil national de recherches du Canada				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement.....	397 489 573	391 307 126	6 182 447	—
Bloquées.....	107 336	—	107 336	—
	<i>397 596 909</i>	<i>391 307 126</i>	<i>6 289 783</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital.....	56 762 226	45 670 638	11 091 588	—
Bloquées.....	2 500 000	—	2 500 000	—
	<i>59 262 226</i>	<i>45 670 638</i>	<i>13 591 588</i>	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions.....	305 818 487	302 516 706	3 301 781	—
Bloquées.....	14 961 505	—	14 961 505	—
	<i>320 779 992</i>	<i>302 516 706</i>	<i>18 263 286</i>	—
Montants législatifs.....	366 325 722	205 583 125	11 176 146	149 566 451
	<i>1 143 964 849</i>	<i>945 077 595</i>	<i>49 320 803</i>	<i>149 566 451</i>
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement.....	43 632 799	42 397 704	1 235 095	—
Bloquées.....	2 094 121	—	2 094 121	—
	<i>45 726 920</i>	<i>42 397 704</i>	<i>3 329 216</i>	—
Crédit 5 — Subventions —				
Subventions.....	1 069 179 529	1 068 045 169	1 134 360	—
Bloquées.....	89 408	—	89 408	—
	<i>1 069 268 937</i>	<i>1 068 045 169</i>	<i>1 223 768</i>	—
Montants législatifs.....	5 211 250	5 210 321	132	797
	<i>1 120 207 107</i>	<i>1 115 653 194</i>	<i>4 553 116</i>	<i>797</i>

Conseil de recherches en sciences humaines				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	23 707 470	23 578 208	129 262	—
Bloquées	692 412	—	692 412	—
	24 399 882	23 578 208	821 674	—
Crédit 5 — Subventions —				
Subventions	694 047 194	693 713 463	333 731	—
Bloquées	50 000	—	50 000	—
	694 097 194	693 713 463	383 731	—
Montants législatifs	3 000 468	3 000 468	—	—
	721 497 544	720 292 139	1 205 405	—
Conseil canadien des normes				
Crédit 1 — Paiements versés au Conseil canadien des normes —				
Paiements à la Société d'État.....	10 194 937	10 194 937	—	—
Statistique Canada				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	572 399 844	551 054 401	21 345 443	—
Subventions et contributions.....	100 001	—	100 001	—
Bloquées	14 351 126	—	14 351 126	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	120 000 000	104 334 535	15 665 465	—
	466 850 971	446 719 866	20 131 105	—
Montants législatifs	70 840 699	70 840 699	—	—
	537 691 670	517 560 565	20 131 105	—
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	36 269 061	35 329 465	939 596	—
Bloquées	2 572 578	—	2 572 578	—
	38 841 639	35 329 465	3 512 174	—
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions.....	116 419 215	116 332 625	86 590	—
Bloquées	5 828 904	—	5 828 904	—
	122 248 119	116 332 625	5 915 494	—
Montants législatifs	4 029 617	4 029 284	333	—
	165 119 375	155 691 374	9 428 001	—
Total du portefeuille ministériel	6 560 885 548	5 910 459 517	324 624 362	325 801 669

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Industrie												
Capacité dans les domaines des sciences, de la technologie et de l'innovation	9 986 314	8 640 582	–	–	309 775 000	302 775 000	–	–	319 761 314	311 415 582	–	–
Financement de la recherche-développement industrielle	10 363 246	9 229 403	–	–	310 785 695	235 221 210	–	–	321 148 941	244 450 613	–	–
Développement économique des collectivités	14 634 415	14 211 547	–	–	157 338 622	142 210 386	–	–	171 973 037	156 421 933	–	–
Recherche, financement et services pour les petites entreprises	14 596 093	15 193 036	–	–	70 299 806	70 199 806	–	–	84 895 899	85 392 842	–	–
Compétitivité et capacité industrielles	35 237 330	33 947 200	–	–	–	–	–	–	35 237 330	33 947 200	2 750 000	–
Spectre, télécommunications et économie numérique	100 942 723	99 478 228	19 645 391	19 542 723	5 810 000	5 810 000	6 924 616	6 924 616	119 473 498	117 906 335	–	–
Cadres et réglementation du marché	418 124 603	245 563 758	1 964 638	1 478 625	2 490 040	1 570 314	201 654 020	206 405 205	220 925 261	42 207 492	–	–
Concurrence dans le marché et investissements	57 671 421	56 293 107	475 515	304 577	–	–	10 490 000	10 490 000	47 656 936	46 107 684	–	–
Services internes	139 247 081	133 915 867	1 327 193	1 206 363	–	–	3 137 414	3 137 414	137 436 860	131 984 816	–	–
Total partiel	800 803 226	616 472 728	23 412 737	22 532 288	856 499 163	757 786 716	222 206 050	226 957 235	1 458 509 076	1 169 834 497	2 750 000	–
Revenus affectés aux dépenses	(222 206 050)	(226 957 235)	–	–	–	–	(222 206 050)	(226 957 235)	–	–	–	–
Total du ministère	578 597 176	389 515 493	23 412 737	22 532 288	856 499 163	757 786 716	–	–	1 458 509 076	1 169 834 497	2 750 000	–
Agence de promotion économique du Canada												
Développement des entreprises	27 392 576	23 873 207	–	–	150 594 994	148 090 996	–	–	177 987 570	171 964 203	–	–
Développement des collectivités	12 633 975	11 665 472	–	–	77 946 979	79 737 374	–	–	90 580 954	91 402 846	–	–
Politiques, défense des intérêts et coordination	9 598 207	8 910 639	–	–	2 204 000	2 917 596	–	–	11 802 207	11 828 235	–	–
Services internes	25 869 554	26 413 684	–	–	–	–	–	–	25 869 554	26 413 684	–	–
Total de l'organisme	75 494 312	70 863 002	–	–	230 745 973	230 745 966	–	–	306 240 285	301 608 968	–	–
Agence canadienne de développement du Nord												
Développement économique	5 494 792	4 379 389	–	–	35 064 622	32 291 373	–	–	40 559 414	36 670 762	–	–
Politique et harmonisation	4 857 866	3 949 912	–	–	–	–	–	–	4 857 866	3 949 912	–	–
Services internes	5 958 582	6 327 746	–	–	–	–	–	–	5 958 582	6 327 746	–	–
Total de l'organisme	16 311 240	14 657 047	–	–	35 064 622	32 291 373	–	–	51 375 862	46 948 420	–	–

Agence spatiale canadienne												
Données, informations et services spatiaux	39 576 809	41 040 710	218 503 761	162 960 153	5 340 000	5 186 198	–	–	263 420 570	209 187 061	–	–
Exploration spatiale	91 350 214	84 336 194	27 187 576	10 763 263	1 883 000	1 320 341	–	–	120 420 790	96 419 798	–	–
Capacités spatiales futures du Canada	27 749 576	22 915 541	2 005 000	827 322	38 133 265	38 061 170	–	–	67 887 841	61 804 033	–	–
Services internes	41 626 727	40 731 518	8 213 000	4 656 648	–	–	–	–	49 839 727	45 388 166	–	–
Total de l'organisme	200 303 326	189 023 963	255 909 337	179 207 386	45 356 265	44 567 709	–	–	501 568 928	412 799 058	–	–
Commission canadienne du tourisme	62 975 770	62 975 770	–	–	–	–	–	–	62 975 770	62 975 770	–	–
Commission du droit d'auteur												
Établissement de tarifs et octroi de licences liés au droit d'auteur	2 606 105	2 285 991	–	–	–	–	–	–	2 606 105	2 285 991	–	–
Services internes	611 307	542 714	–	–	–	–	–	–	611 307	542 714	–	–
Total de l'organisme	3 217 412	2 828 705	–	–	–	–	–	–	3 217 412	2 828 705	–	–
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec												
Développement des entreprises	17 532 750	15 522 738	–	–	134 596 626	132 054 175	–	–	152 129 376	147 576 913	–	–
Renforcement de l'économie des collectivités	4 006 038	5 083 776	–	–	53 187 018	55 097 081	–	–	57 193 056	60 180 857	–	–
Développement économique des régions	1 608 343	2 267 690	–	–	33 649 157	31 342 316	–	–	35 257 500	33 610 006	–	–
Services internes	21 128 067	17 829 224	–	–	–	–	–	–	21 128 067	17 829 224	–	–
Total du portefeuille ministériel	44 275 198	40 703 428	–	–	221 432 801	218 493 572	–	–	265 707 999	259 197 000	–	–
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario												
Innovation technologique	2 528 522	2 495 148	–	–	72 463 485	53 055 773	–	–	74 992 007	55 550 921	–	–
Développement des entreprises	6 047 029	5 961 486	–	–	66 681 028	63 766 577	–	–	72 728 057	69 728 063	–	–
Développement économique communautaire	4 045 033	3 980 112	–	–	43 094 989	43 057 594	–	–	47 140 022	47 037 706	–	–
Services internes	17 754 648	17 480 605	–	–	–	–	–	–	17 754 648	17 480 605	–	–
Total de l'organisme	30 375 232	29 917 351	–	–	182 239 502	159 879 944	–	–	212 614 734	189 797 295	–	–
Conseil national de recherches du Canada												
Programme d'aide à la recherche industrielle	59 088 777	53 874 829	–	–	237 070 385	235 044 249	–	–	296 159 162	288 919 078	–	–
Développement et progrès technologiques	427 276 588	304 234 472	23 358 374	22 596 039	–	–	–	–	450 634 962	326 830 511	–	–
Infrastructure scientifique et mesures	81 111 159	45 148 334	4 377 005	4 318 893	83 149 607	66 912 459	–	–	168 637 771	116 379 686	–	–
Services internes	196 446 107	193 632 616	31 526 847	18 755 706	560 000	559 998	–	–	228 532 954	212 948 320	–	–
Total de l'organisme	763 922 631	596 890 251	59 262 226	45 670 638	–	302 516 706	–	–	1 143 964 849	945 077 595	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie												
La Découverte – Avancement des connaissances	5 637 217	9 078 347	–	–	428 401 084	445 919 083	–	–	434 038 301	454 997 430	–	–
L'Innovation – Partenariats de recherche	15 190 252	16 380 994	–	–	359 826 853	353 021 144	–	–	375 017 105	369 402 138	–	–
Les Gens – Chercheurs de talent	3 857 318	4 166 272	–	–	281 041 000	269 104 942	–	–	284 898 318	273 271 214	–	–
Services internes	26 392 438	17 982 412	–	–	–	–	139 055	–	26 253 383	17 982 412	–	–
Total partiel	51 077 225	47 608 025	–	–	1 069 268 937	1 068 045 169	139 055	–	1 120 207 107	1 115 653 194	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(139 055)	–	–	–	–	–	(139 055)	–	–	–	–	–
Total de l'organisme	50 938 170	47 608 025	–	–	1 069 268 937	1 068 045 169	–	–	1 120 207 107	1 115 653 194	–	–
Conseil de recherches en sciences humaines												
Talent : attirer, garder au pays et former les étudiants et les chercheurs des sciences humaines	3 669 014	5 194 112	–	–	169 133 036	164 100 736	–	–	172 802 050	169 294 848	–	–
Savoir : de nouvelles connaissances en sciences humaines	5 144 833	6 666 775	–	–	152 404 675	155 783 632	–	–	157 549 508	162 450 407	–	–
Connexion : mobilisation des connaissances en sciences humaines	967 035	1 482 546	–	–	30 195 315	31 482 227	–	–	31 162 350	32 964 773	–	–
Coûts indirects de la recherche	274 843	232 186	–	–	340 451 411	340 434 112	–	–	340 726 254	340 666 298	–	–
Fonds d'excellence en recherche « Apogée Canada »	–	632 968	–	–	1 912 757	1 912 756	–	–	1 912 757	2 545 724	–	–
Services internes	17 419 500	12 370 089	–	–	–	–	74 875	–	17 344 625	12 370 089	–	–
Total partiel	27 475 225	26 578 676	–	–	694 097 194	693 713 463	74 875	–	721 497 544	720 292 139	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(74 875)	–	–	–	–	–	(74 875)	–	–	–	–	–
Total de l'organisme	27 400 350	26 578 676	–	–	694 097 194	693 713 463	–	–	721 497 544	720 292 139	–	–
Conseil canadien des normes	10 194 937	10 194 937	–	–	–	–	–	–	10 194 937	10 194 937	–	–

Statistique Canada												
Recensements	143 077 849	143 002 356	-	-	-	-	7 974 616	7 974 616	135 103 233	135 027 740	-	-
Statistique économique et environnementale	129 904 043	130 488 036	-	-	-	-	-	-	129 904 043	130 488 036	-	-
Infrastructure statistique	108 827 938	87 473 605	-	-	-	-	-	-	108 827 938	87 473 605	-	-
Statistique socioéconomique	101 692 699	101 784 521	-	-	-	-	-	-	101 692 699	101 784 521	-	-
Services statistiques à frais recouvrables	112 025 384	96 359 919	-	-	-	-	112 025 384	96 359 919	-	-	-	-
Services internes	62 163 757	62 786 663	-	-	-	-	-	-	62 163 757	62 786 663	-	-
Total partiel	657 691 670	621 895 100	-	-	-	-	120 000 000	104 334 535	537 691 670	517 560 565	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(120 000 000)	(104 334 535)	-	-	-	-	(120 000 000)	(104 334 535)	-	-	-	-
Total de l'organisme	537 691 670	517 560 565	-	-	-	-	-	-	537 691 670	517 560 565	-	-
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien												
Développement des entreprises et innovation	15 072 013	14 287 372	-	-	89 618 333	83 011 044	-	-	104 690 346	97 298 416	-	-
Croissance économique des collectivités	4 537 254	3 959 137	-	-	30 534 126	31 281 163	-	-	35 071 380	35 240 300	-	-
Politique, représentation et coordination	8 376 177	6 882 184	-	-	2 095 660	2 040 418	-	-	10 471 837	8 922 602	-	-
Services internes	14 885 812	14 230 056	-	-	-	-	-	-	14 885 812	14 230 056	-	-
Total de l'organisme	42 871 256	39 358 749	-	-	122 248 119	116 332 625	-	-	165 119 375	155 691 374	-	-
Total du portefeuille ministériel	2 444 568 680	2 038 675 962	338 584 300	247 410 312	3 777 732 568	3 624 373 243	-	-	6 560 885 548	5 910 459 517	2 750 000	-

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Industrie									
Subventions									
–	4 808 000	–	917 000	5 725 000	Subvention à l'Union internationale des télécommunications	5 725 000	–	–	5 420 367
–	550 000	–	–	550 000	Subvention pour la Corporation du secrétariat du commerce intérieur	337 500	212 500	–	337 500
–	300 000	–	–	300 000	Subvention à l'Organisation de coopération et de développement économiques	300 000	–	–	300 000
–	85 000	–	–	85 000	Subvention au Conseil consultatif canadien de la radio	85 000	–	–	85 000
–	13 600 000	–	(6 200 000)	7 400 000	(S) Subvention à Génome Canada	7 400 000	–	–	200 000
–	19 343 000	–	(5 283 000)	14 060 000	Total — Subventions	13 847 500	212 500	–	6 342 867
Contributions									
–	185 687 000	2 000 001	(10 797 259)	176 889 742	Contributions en vertu de l'Initiative stratégique pour l'aérospatiale et la défense	122 576 689	54 313 053	–	147 860 478
–	177 100 000	–	–	177 100 000	Contributions à la Fondation canadienne pour l'innovation	177 100 000	–	–	168 200 000
–	76 000 000	–	5 200 000	81 200 000	Contributions en vertu du programme Un Canada branché	66 980 458	14 219 542	–	–
–	64 700 099	30 019 901	(1 800 000)	92 920 000	Contributions en vertu du Fonds d'innovation pour le secteur de l'automobile	92 266 600	653 400	–	60 069 858
–	31 840 000	–	3 439 600	35 279 600	Contributions en vertu du Programme du Fonds spécial pour le développement du Nord de l'Ontario	35 279 600	–	–	35 500 400
–	–	21 000 000	–	21 000 000	Contributions à CANARIE Inc.	15 000 000	6 000 000	–	26 400 000
–	27 181 560	4 903 000	–	32 084 560	Contributions en vertu du Programme de démonstration de technologies	15 067 258	17 017 302	–	2 578 000
–	19 000 000	–	–	19 000 000	Contributions à Mitacs Inc.	19 000 000	–	–	18 975 000
–	12 325 000	–	–	12 325 000	Contributions en vertu du programme large bande Canada : Milieu rural branché	12 082 952	242 048	–	7 960 549
–	10 000 000	–	–	10 000 000	Contributions à l'Institut Périmètre pour la physique théorique	10 000 000	–	–	10 000 000
–	8 360 008	–	–	8 360 008	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	8 360 008	–	–	8 360 008
–	7 500 000	–	–	7 500 000	Contributions à Génome Canada	7 500 000	–	–	22 500 000
–	5 000 000	–	–	5 000 000	Contributions à l'Institut canadien de recherches avancées	5 000 000	–	–	5 000 000
–	4 975 000	–	–	4 975 000	Contributions à l'Institut de l'informatique quantique	4 975 000	–	–	5 000 000
–	4 000 000	–	1 714 128	5 714 128	Contributions dans le cadre du programme Ordinateurs pour les	5 523 922	190 206	–	4 629 713
–	3 200 242	–	454 531	3 654 773	Contributions dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse — Programme Ordinateurs pour les écoles	3 625 485	29 288	–	3 479 270
–	1 690 000	–	–	1 690 000	Contributions en vertu du Programme pour les organisations sans but lucratif de consommateurs et de bénévoles	1 025 158	664 842	–	1 489 929

					Contributions en vertu de l'Initiative de développement économique : Feuille de route pour les langues officielles du Canada	1 335 400	–	–	364 600
–	975 000	–	360 400	1 335 400	Contributions en vertu du Programme d'activités stratégiques	769 782	142 384	–	1 091 375
–	600 000	–	312 166	912 166	(S) Obligations contractées en vertu de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	62 699 806	–	–	66 374 591
–	73 454 000	–	(10 754 194)	62 699 806	(S) Contributions à Génome Canada	52 500 000	–	–	47 100 000
–	57 200 000	–	(4 700 000)	52 500 000	Contributions dans le cadre de la Stratégie emploi jeunesse — Programme d'accès communautaire	8 960 435	447 152	–	9 185 399
–	–	9 476 246	(68 659)	9 407 587	Contributions à Parlons sciences	2 000 000	–	–	–
–	–	–	2 000 000	2 000 000	Contributions en vertu du programme Partenariat technologique Canada	1 279 245	20	–	975 619
–	–	–	1 279 265	1 279 265	Contributions en vertu du Programme d'innovation pour les fournisseurs de l'automobile	4 031 418	3 580 710	–	–
–	–	7 612 128	–	7 612 128	Contributions à Futurpreneur Canada	7 000 000	–	–	–
–	–	7 000 000	–	7 000 000	Contributions au Conseil des académies canadiennes	2 000 000	1 000 000	–	–
–	–	3 000 000	–	3 000 000	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	9 000 000
–	–	–	–	–					
–	770 787 909	85 011 276	(13 360 022)	842 439 163	Total — Contributions	743 939 216	98 499 947	–	662 094 789
–	790 130 909	85 011 276	(18 643 022)	856 499 163	Total du ministère	757 786 716	98 712 447	–	668 437 656
					Agence de promotion économique du Canada				
					Subventions				
–	2 000 000	–	(1 649 239)	350 761	Subventions à des organismes pour promouvoir la collaboration et le développement économique	350 761	–	–	442 941
					Contributions				
–	119 894 990	5 172 480	8 072 721	133 140 191	Contributions en vertu du Programme de développement des entreprises	133 140 184	7	–	126 625 641
–	51 500 000	–	(14 258 994)	37 241 006	Contributions pour le Fonds d'innovation de l'Atlantique	37 241 006	–	–	45 027 132
–	36 208 465	–	4 742 663	40 951 128	Contributions pour le Fonds des collectivités innovatrices	40 951 128	–	–	41 646 990
–	12 642 000	–	(37 557)	12 604 443	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	12 604 443	–	–	12 664 849
–	2 728 038	–	(170 985)	2 557 053	Contributions pour promouvoir et coordonner le développement économique dans l'île du Cap-Breton	2 557 053	–	–	4 093 435
–	600 000	–	(179 830)	420 170	Contributions en vertu des mesures de recherche stratégique visant la région de l'Atlantique	420 170	–	–	577 558
–	–	–	3 481 221	3 481 221	Programme d'infrastructures communautaires de Canada 150	3 481 221	–	–	–
–	223 573 493	5 172 480	1 649 239	230 395 212	Total — Contributions	230 395 205	7	–	230 635 605
–	225 573 493	5 172 480	–	230 745 973	Total de l'organisme	230 745 966	7	–	231 078 546
					Agence canadienne de développement du Nord				
					Contributions				
–	20 637 988	–	–	20 637 988	Contributions pour la promotion du développement régional dans les trois territoires du Canada	19 856 423	781 565	–	18 753 999
–	10 800 000	–	–	10 800 000	Contributions à l'appui de la participation des Autochtones à l'économie du Nord	8 809 125	1 990 875	–	8 760 780
–	3 563 634	–	–	3 563 634	Contributions pour faire progresser l'éducation de base des adultes dans les territoires	3 562 925	709	–	6 604 803

Paiements de transfert – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	63 000	–	63 000	Contributions à l'appui du programme de certification et d'accès aux marchés des produits du phoque	62 900	100	–	–
–	35 001 622	63 000	–	35 064 622	Total de l'organisme	32 291 373	2 773 249	–	34 119 582
Agence spatiale canadienne									
Subventions									
–	7 456 000	–	(1 191 133)	6 264 867	Programme global de subventions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	6 263 510	1 357	–	6 955 536
Contributions									
–	26 215 000	–	1 714 449	27 929 449	Contributions aux termes de l'accord de coopération entre le Canada et l'agence spatiale européenne	27 802 596	126 853	–	29 762 875
–	11 685 265	–	(523 316)	11 161 949	Programme global de contributions à l'appui de la recherche, de la sensibilisation et de l'éducation en sciences et technologies spatiales	10 501 603	660 346	–	4 097 804
–	37 900 265	–	1 191 133	39 091 398	Total — Contributions	38 304 199	787 199	–	33 860 679
–	45 356 265	–	–	45 356 265	Total de l'organisme	44 567 709	788 556	–	40 816 215
Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec									
Subventions									
–	1 650 000	–	(1 650 000)	–	Subventions en vertu du Programme de développement économique du Québec	–	–	–	140 638
Contributions									
–	187 377 783	3 000 000	2 087 000	192 464 783	Contributions en vertu du Programme de développement économique du Québec	189 898 802	2 565 981	–	183 582 593
–	28 968 018	–	–	28 968 018	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	28 594 770	373 248	–	28 444 820
–	216 345 801	3 000 000	2 087 000	221 432 801	Total — Contributions	218 493 572	2 939 229	–	212 027 413
–	217 995 801	3 000 000	437 000	221 432 801	Total de l'organisme	218 493 572	2 939 229	–	212 168 051
Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario									
Contributions									
–	112 373 898	–	(4 000 000)	108 373 898	Contributions pour l'Initiatives pour la prospérité du Sud de l'Ontario	105 459 447	2 914 451	–	49 714 017

–	52 000 000	–	–	52 000 000	Contributions pour le Fonds de fabrication de pointe	32 592 288	19 407 712	–	2 972 454
–	11 285 992	–	–	11 285 992	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	11 248 597	37 395	–	11 265 751
–	9 600 000	–	–	9 600 000	Contributions en vertu du Programme de développement de l'Est de l'Ontario	9 600 000	–	–	9 600 000
–	979 612	–	–	979 612	Contributions en vertu de l'initiative de développement économique — Langues officielles	979 612	–	–	834 078
–	186 239 502	–	(4 000 000)	182 239 502	Total — Contributions	159 879 944	22 359 558	–	74 386 300
–	186 239 502	–	(4 000 000)	182 239 502	Total de l'organisme	159 879 944	22 359 558	–	74 386 300
Conseil national de recherches du Canada									
Subventions									
–	560 000	–	–	560 000	Affiliations internationales	559 998	2	–	559 985
Contributions									
–	160 626 500	–	8 200 000	168 826 500	Programme d'aide à la recherche industrielle — Contributions aux entreprises	168 542 673	283 827	–	160 459 185
–	20 595 885	–	(1 500 000)	19 095 885	Contributions pour le programme canadien des accélérateurs et incubateurs	18 198 272	897 613	–	10 623 035
–	20 000 000	–	3 748 000	23 748 000	Programme d'aide à la recherche industrielle — Contributions à la Stratégie emploi jeunesse	23 706 342	41 658	–	18 139 209
–	19 277 000	31 113 000	442 800	50 832 800	Contribution à TRIUMF (Laboratoire national canadien pour la recherche en physique nucléaire et en physique des particules)	50 832 800	–	–	45 000 000
–	13 800 000	–	–	13 800 000	Programme d'aide à la recherche industrielle — Contributions aux organismes	13 050 751	749 249	–	12 501 543
–	10 000 000	21 657 807	(20 000)	31 637 807	Contributions au Programme des observatoires astronomiques internationaux	15 406 533	16 231 274	–	12 154 179
–	9 800 000	–	1 800 000	11 600 000	Contributions en vertu du Programme d'accès à l'innovation pour les entreprises	11 546 211	53 789	–	8 169 157
–	659 000	–	20 000	679 000	Paiement de la quote-part versée au Bureau international des poids et mesures	673 126	5 874	–	607 985
–	254 758 385	52 770 807	12 690 800	320 219 992	Total — Contributions	301 956 708	18 263 284	–	267 654 293
–	255 318 385	52 770 807	12 690 800	320 779 992	Total de l'organisme	302 516 706	18 263 286	–	268 214 278
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie									
Subventions									
–	860 364 486	–	(2 180 626)	858 183 860	Subventions et bourses	858 143 860	40 000	–	863 030 198
–	42 580 000	–	–	42 580 000	Bourses d'études supérieures du Canada	42 572 667	7 333	–	42 542 644
–	40 705 157	–	–	40 705 157	Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	40 655 749	49 408	–	40 525 238
–	33 430 050	–	–	33 430 050	Réseaux de centres d'excellence	33 430 050	–	–	33 430 050
–	25 050 000	–	–	25 050 000	Chaires d'excellence en recherche du Canada	25 050 000	–	–	21 800 000
–	8 350 000	–	–	8 350 000	Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 286 944	63 056	–	8 107 501
–	6 917 000	–	–	6 917 000	Réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise	6 917 000	–	–	6 709 482
–	6 880 125	–	–	6 880 125	Programme de stages en R-D industrielle	6 880 000	125	–	6 880 000
–	6 501 237	2 424 000	–	8 925 237	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	8 925 237	–	–	8 180 493
–	4 276 714	–	–	4 276 714	Chaires de recherche industrielle dans les collèges	4 276 714	–	–	4 278 755

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	2 735 850	–	–	2 735 850	De l'idée à l'innovation pour les collègues et les universités	1 672 005	1 063 845	–	2 664 729
–	–	31 234 944	–	31 234 944	Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	31 234 943	1	–	–
–	1 037 790 619	33 658 944	(2 180 626)	1 069 268 937	Total de l'organisme	1 068 045 169	1 223 768	–	1 038 149 090
Conseil de recherches en sciences humaines									
Subventions									
–	341 403 000	–	(951 589)	340 451 411	Fonds de soutien à la recherche	340 434 112	17 299	–	128 156 292
–	255 781 701	–	1 470 000	257 251 701	Subventions et bourses	257 179 544	72 157	–	251 910 561
–	68 983 500	–	–	68 983 500	Bourses d'études supérieures du Canada	68 689 226	294 274	–	68 691 764
–	8 911 000	–	–	8 911 000	Réseaux de centres d'excellence	8 911 000	–	–	8 911 000
–	8 300 000	–	–	8 300 000	Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 300 000	–	–	8 016 666
–	5 777 289	942 500	–	6 719 789	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	6 719 789	–	–	6 859 164
–	1 419 000	–	–	1 419 000	Réseaux de centres d'excellence dirigés par l'entreprise	1 419 000	–	–	1 319 241
–	300 000	–	(275 000)	25 000	Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	25 000	–	–	25 000
–	123 036	–	–	123 036	Chaires de recherche industrielle dans les collèges	123 036	–	–	120 994
–	–	1 912 757	–	1 912 757	Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	1 912 756	1	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	212 403 000
–	690 998 526	2 855 257	243 411	694 097 194	Total de l'organisme	693 713 463	383 731	–	686 413 682
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien									
Subventions									
–	5 000 000	–	(5 000 000)	–	Subventions pour le Programme de diversification de l'Ouest	–	–	–	–
Contributions									
–	81 379 009	2 515 119	4 760 800	88 654 928	Contributions en vertu du Programme de diversification de l'économie de l'Ouest	82 739 434	5 915 494	–	91 294 174
–	28 453 991	–	1 336 700	29 790 691	Contributions en vertu du Programme de développement des collectivités	29 790 691	–	–	26 502 066
–	3 900 000	–	(97 500)	3 802 500	Contributions en vertu de l'Initiative pour les femmes entrepreneurs	3 802 500	–	–	3 901 435
–	113 733 000	2 515 119	6 000 000	122 248 119	Total — Contributions	116 332 625	5 915 494	–	121 697 675
–	118 733 000	2 515 119	1 000 000	122 248 119	Total de l'organisme	116 332 625	5 915 494	–	121 697 675
–	3 603 138 122	185 046 883	(10 452 437)	3 777 732 568	Total du portefeuille ministériel	3 624 373 243	153 359 325	–	3 375 481 075

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Industrie				Statistique Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Spectre, télécommunications et économie numérique	6 924 616	6 924 616	7 528 613	Recensements	7 974 616	7 974 616	8 000 000
Cadres et réglementation du marché				Services statistiques à frais recouvrables	112 025 384	96 359 919	76 333 208
Office de la propriété intellectuelle du Canada — Fonds renouvelable	151 317 113	156 068 298	149 474 130	Total de l'organisme — Budgétaire	120 000 000	104 334 535	84 333 208
Bureau du surintendant des faillites Canada	41 637 943	41 637 943	40 205 228	Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	342 419 980	331 291 770	304 252 993
Corporations Canada	8 698 964	8 698 964	9 056 799				
	201 654 020	206 405 205	198 736 157				
Concurrence dans le marché et investissements	10 490 000	10 490 000	10 170 923				
Services internes	3 137 414	3 137 414	3 406 426				
Total du ministère — Budgétaire	222 206 050	226 957 235	219 842 119				
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie							
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)							
Services internes							
Recouvrement des coûts d'hébergement SharePoint	139 055	—	49 706				
Total de l'organisme — Budgétaire	139 055	—	49 706				
Conseil de recherches en sciences humaines							
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)							
Services internes							
Recouvrement des coûts d'hébergement SharePoint	74 875	—	27 960				
Total de l'organisme — Budgétaire	74 875	—	27 960				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Industrie					
Autres revenus —					
Revenus de placements —			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	238 324	137 186
Prêts, placements et avances —			Revenus divers —		
Banque de développement du Canada — Dividendes	62 888 173	54 612 541	Amendes — <i>Loi sur la concurrence</i> et produits pour consommateur (diverses lois)	16 398 015	21 399 196
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Prêts	310 899 412	13 469 801
Recouvrements de dépenses de fonctionnement et d'entretien	264 702	244 958	Paiements de transfert éventuellement recouvrables	61 203 600	133 522 735
Recouvrements de paiements de transfert	2 244 272	3 870 929	Intérêts provenant de comptes débiteurs échus	339 609	1 019 861
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	2 718 219	3 913 167	Divers	22 508 856	21 264 393
	5 227 193	8 029 054		411 349 492	190 675 986
Ventes de biens et de services —			Total du ministère	3 473 032 064	5 507 654 637
Droits et privilèges —			Agence de promotion économique du Canada		
Frais d'enregistrement des marques de commerce, des brevets et des droits d'auteur	162 621 237	153 459 858	Autres revenus —		
Redevances	1 473 551	1 443 859	Revenus de placements —		
Droits de permis	46 124 984	50 607 668	Prêts, placements et avances —		
	210 219 772	205 511 385	Intérêt sur les dépôts bancaires	—	136 509
Services de nature réglementaire —			Dividendes sur investissements	13 839	—
Droits d'inspection	192 894	203 227		13 839	136 509
Autres services	59 245 683	56 813 721	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
	59 438 577	57 016 948	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	19 553 125	9 618 569
Services de nature non réglementaire	2 466 311	2 542 447	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 855 182	1 482 996
				21 408 307	11 101 565
Ventes de biens et de produits d'information —			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	17 866	13 283
Ventes de produits d'information	308 492	344 243	Revenus divers —		
Autres frais et droits —			Recouvrements de contribution (prêts, avances et comptes débiteurs)	56 595 204	52 472 740
Frais provenant de la <i>Loi sur les prêts aux petites entreprises</i>	264	493	Reconnaissance de revenus sur comptes débiteurs	17 876	44 085
Frais provenant de la <i>Loi sur le financement des petites entreprises du Canada</i>	52 670 034	48 959 411	Frais d'intérêts et charges diverses imputés aux clients	480 774	918 249
Revenus reportés	2 656 525 827	4 927 204 849	Divers	9 823	5 265
Services aux autres ministères	3 137 414	3 406 426		57 103 677	53 440 339
Divers	8 562 191	9 213 668	Total de l'organisme	78 543 689	64 691 696
	2 720 895 730	4 988 784 847			
	2 993 328 882	5 254 199 870			

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Agence canadienne de développement du Nord					
Autres revenus —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Ventes de biens et de services —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 143 190	513 973	Autres frais et droits	15	—
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	2 138 382	69 063	Total de l'organisme	29 173	1 314
	3 281 572	583 036	Agence de développement économique du		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	59	422	Canada pour les régions du Québec		
Revenus divers	1 361	1 761	Autres revenus —		
Total de l'organisme	3 282 992	585 219	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Agence spatiale canadienne			Dépenses de fonctionnement	9 077	73 981
Autres revenus —			Subventions et contributions	5 130 472	4 900 166
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	230 190	2 536 817
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	129 518	70 183		5 369 739	7 510 964
Avances comptables	246 400	—	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	41 685	1 124
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	747 242	444 717	Revenus divers —		
	1 123 160	514 900	Contributions remboursables	63 484 442	57 612 001
Ventes de biens et de services —			Divers	58	263
Droits et privilèges —				63 484 500	57 612 264
Revenus de redevances	83 564	95 384	Total de l'organisme	68 895 924	65 124 352
Services de nature non réglementaire	398 796	810 525	Agence fédérale de développement économique pour le		
	482 360	905 909	Sud de l'Ontario		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	16 054	44 454	Autres revenus —		
Revenus divers —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Gain net de change	12 399	950 693	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	67 145	38 997
Autre	349 219	394 540	Contributions	121 152	417 598
	361 618	1 345 233	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	966 058	5 739 539
Total de l'organisme	1 983 192	2 810 496		1 154 355	6 196 134
Commission du droit d'auteur			Ventes de biens et de services —		
Autres revenus —			Autres frais et droits	105	65
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Revenus divers —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	—	135	Prêts	29 435 124	16 282 395
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	29 158	1 179	Intérêts	49 303	149 553
	29 158	1 314	Divers	26	—
				29 484 453	16 431 948
			Total de l'organisme	30 638 913	22 628 147

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Conseil national de recherches du Canada					
Autres revenus —			Ventes de biens et de services —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Services de nature non réglementaire	12 500	—
Remboursement pour marchandises et services non fournis	4 064 896	1 350 283	Autres frais et droits	84 731	49 801
et divers autres remboursements	3 193 342	1 630 070			
Redressements des créditeurs de l'exercice précédent	7 258 238	2 980 353	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	797	132
Ventes de biens et de services —			Revenus divers	338	471
Droits et privilèges —			Total de l'organisme	3 665 107	2 836 661
Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	8 488 556	6 729 735			
Location et utilisation de biens publics —			Greffes du Tribunal de la concurrence		
Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	6 482 038	5 754 779	Autres revenus —		
Services de nature non réglementaire —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	138 440 467	119 995 840	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	—	1 018
Ventes de biens et de produits d'information —			Total de l'organisme	—	1 018
Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	6 601 869	4 168 254			
Autres frais et droits —			Conseil de recherches en sciences humaines		
Conformément à l'alinéa 5(1)e) de la <i>Loi sur le Conseil national de recherches</i>	3 149 414	2 396 517	Autres revenus —		
	163 162 344	139 045 125	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	187 849	309 326	Recouvrements — Dépenses de fonctionnement	1 044	557
			Recouvrements — Paiements de transfert	2 374 364	1 283 246
Revenus divers —			Redressements des créditeurs de l'exercice précédent	15 246	164 441
Intérêts et pénalités	99 916	213 439			
			2 390 654	1 448 244	
Total de l'organisme	170 708 347	142 548 243	Ventes de biens et de services —		
			Services de nature non réglementaire	132 929	—
Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie			Autres frais et droits	47 681	28 360
Autres revenus —				180 610	28 360
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Revenus divers	216	564
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	4 445	17 491	Total de l'organisme	2 571 480	1 477 168
Remboursement de subventions et de bourses d'études	3 362 508	2 403 066			
Redressements des créditeurs de l'exercice précédent	199 788	365 700	Statistique Canada		
	3 566 741	2 786 257	Autres revenus —		
			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	132 680	293 580
			Redressements des créditeurs de l'exercice précédent	173 522	419 556
				306 202	713 136

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de services —		
Ventes de biens et de produits d'information	103 121 738	84 766 557
Autres frais et droits	(2)	—
	<hr/> 103 121 736	<hr/> 84 766 557
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	<hr/> 13 105	<hr/> 20 504
Revenus divers —		
Intérêts et pénalités	24 101	—
Revenus des opérations en devises	—	3 120
Autres revenus divers	11 965	51 303
	<hr/> 36 066	<hr/> 54 423
Total de l'organisme	<hr/> 103 477 109	<hr/> 85 554 620
Diversification de l'économie de l'Ouest canadien		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 802 501	4 748 771
Redressements des crédettes de l'exercice précédent	612 837	1 777 917
	<hr/> 4 415 338	<hr/> 6 526 688
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	<hr/> 3 244	<hr/> 589
Revenus divers —		
Intérêt sur contributions remboursables	33 128	34 930
Contributions remboursables	2 412 786	3 909 042
Divers	741 428	118
	<hr/> 3 187 342	<hr/> 3 944 090
Total du portefeuille ministériel	<hr/> 7 605 924	<hr/> 10 471 367
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Revenus de placements	62 902 012	54 749 050
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	55 530 657	48 392 663
Ventes de biens et de services	3 260 373 283	5 478 995 687
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	518 983	527 020
Revenus divers	565 108 979	323 720 518
	<hr/> 3 944 433 914	<hr/> 5 906 384 938

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 16

Comptes publics du Canada

2015-2016

Justice

Justice

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

**Commission canadienne des droits de la
personne**

**Service administratif des tribunaux
judiciaires**

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

**Bureau du directeur des poursuites
pénales**

**Commissariats à l'information et à la
protection de la vie privée du Canada**

Régistraire de la Cour suprême du Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	16.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	16.10
Détail budgétaire par affectation.....	16.14
Programmes.....	16.17
Paievements de transfert.....	16.20
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	16.22
Revenus	16.23

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Justice

Résultat stratégique 1

Un système de justice canadien équitable, adapté et accessible.

- **Programme 1.1** – Gestion responsable du cadre juridique canadien

Le Ministère joue un rôle d'intendant qui consiste à assurer l'application d'un cadre juridique national bijuridique et bilingue en ce qui a trait à l'administration de la justice, cadre qui contribue à ce que le Canada soit une société juste et sécuritaire et à ce que la population canadienne ait confiance dans le système de justice du pays. Le Ministère élabore et met à l'essai des approches novatrices visant à renforcer le cadre juridique dans les domaines suivants : le droit pénal, le système de justice pénale pour les jeunes, la détermination de la peine, les langues officielles, le mariage et le divorce, l'accès au système de justice, le dualisme juridique et la justice applicable aux Autochtones. De plus, compte tenu de l'intérêt commun du gouvernement fédéral en ce qui a trait à l'établissement d'un système de justice durable, le Ministère encourage et facilite le dialogue continu avec les provinces et les territoires dans les domaines de compétence partagée et fournit un financement pour la prestation des programmes qui appuient directement les objectifs stratégiques fédéraux.

- **Programme 1.2** – Bureau de l'ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels

Le Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels a été créé pour donner aux victimes d'actes criminels une voix au niveau fédéral et pour s'assurer que le gouvernement fédéral respecte ses engagements envers les victimes. Le Bureau fournit de l'information directe ainsi que des services d'aiguillage et d'examen des plaintes à ses principaux clients : les victimes, les membres des familles des victimes ou leurs représentants, les organismes d'aide aux victimes et d'autres intervenants. Le Bureau contribue également à faire davantage connaître les problèmes systémiques parmi tous les employés du système de justice pénale et d'organismes d'aide aux victimes, et il fournit des recommandations et des avis au gouvernement du Canada par l'intermédiaire du ministre de la Justice. Pour remplir son mandat, le Bureau favorise l'accès des victimes aux programmes et services fédéraux existants à l'intention des victimes; il traite les plaintes des victimes à l'égard du non-respect des dispositions de la *Loi sur le système correctionnel et la mise en liberté sous condition*; il sensibilise aux besoins et préoccupations des victimes et aux lois applicables qui profitent aux victimes d'actes criminels, y compris en encourageant les principes énoncés dans la Déclaration canadienne des principes fondamentaux de justice relatifs aux victimes de la criminalité; il cerne et examine les nouveaux enjeux et les problèmes systémiques qui ont des conséquences négatives pour les victimes d'actes criminels; et il facilite l'accès des victimes aux programmes et aux services fédéraux qui leur sont offerts en leur fournissant de l'information et des services d'aiguillage. L'Ombudsman relève directement du ministre de la Justice, ce qui signifie donc que le Bureau ne relève pas du cadre de gouvernance du Ministère.

Résultat stratégique 2

Un gouvernement fédéral secondé par des services juridiques de haute qualité.

- **Programme 2.1** – Programme des services juridiques au gouvernement

Le ministère de la Justice offre un ensemble intégré de services de consultation juridique et de contentieux et de services législatifs de haute qualité au ministre de la Justice et aux ministères et organismes fédéraux pour les aider à répondre aux priorités politiques et de programmes du gouvernement et à contribuer à la réalisation des objectifs gouvernementaux. Il fournit ces services par les moyens suivants : réseau de services juridiques ministériels détachés dans les ministères et organismes clients, services juridiques spécialisés à l'Administration centrale et réseau de bureaux et de sous-bureaux régionaux rendant des services de consultation juridique et de contentieux aux ministères et organismes fédéraux partout au pays.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 3.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs

Résultat stratégique 1

Services efficaces et efficaces qui appuient les présidents et les membres des tribunaux dans l'exercice de leurs responsabilités légales et protègent leur indépendance de façon à promouvoir la confiance des Canadiens dans le système des tribunaux fédéraux.

- **Programme 1.1** – Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux

Le programme des Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux offre un soutien et des conseils en matière de recherche, d'analyse et de rédaction ainsi que d'autres services de soutien, y compris des services d'enquête et de médiation, pour aider les tribunaux à s'acquitter de leurs responsabilités légales. Ces services sont fournis par les employés du Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, comme des conseillers juridiques, des spécialistes de secteurs d'activités, des adjoints des tribunaux et du personnel de recherche.

- **Programme 1.2** – Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux

Le programme gère les crédits alloués pour les salaires des présidents et des membres des tribunaux et toutes autres formes de rémunération prévue dans les lois qui régissent les tribunaux et les nominations par le gouverneur en conseil.

- **Programme 1.3** – Services du greffe

Le programme des Services du greffe offre des services du greffe à l'appui des tribunaux. Le programme travaille en étroite collaboration avec les présidents et les membres des tribunaux pour veiller à ce que les affaires portées devant les tribunaux soient entendues et réglées avec célérité et de manière juste, impartiale et efficace, en conformité avec les obligations légales. Les services offerts comprennent le traitement des documents des tribunaux, la tenue et la protection des dossiers des tribunaux; la diffusion d'information au public sur les procédures des tribunaux; la participation à l'établissement du calendrier et au déroulement des audiences, et le soutien à la communication des décisions des tribunaux aux parties et au public. Le programme des Services du greffe est également responsable de l'élaboration des normes de services et de la surveillance connexe, de l'évaluation du rendement des différentes fonctions du greffe et de la mise en œuvre des améliorations requises.

Commission canadienne des droits de la personne**Résultat stratégique 1**

Égalité des chances et respect des droits de la personne.

- **Programme 1.1** – Programme des droits de la personne

Ce programme aide les gens et les organisations sous réglementation fédérale à comprendre la *Loi canadienne sur les droits de la personne* et la *Loi sur l'équité en matière d'emploi*, et à s'y conformer. Il respecte les Principes de Paris, un ensemble de normes internationales qui encadrent et orientent les activités des institutions nationales des droits de la personne. Ce programme vise à promouvoir et à protéger les droits de la personne grâce au développement et à la mise en commun des connaissances, à la réalisation de vérifications et au traitement de plaintes. Le programme collabore avec d'autres personnes et organisations pour mener des recherches, mettre au point des outils et des politiques, et sensibiliser la population. Il vérifie si les employeurs sous réglementation fédérale donnent des chances égales d'emploi aux quatre groupes désignés, soit les femmes, les Autochtones, les personnes handicapées et les membres des minorités visibles. Il procède à l'évaluation préliminaire des plaintes relatives aux droits de la personne, fait enquête et aide les parties à régler la plainte. Il détermine en outre si une plainte mériterait d'être traitée par un tribunal. Il représente l'intérêt public dans les affaires judiciaires pour favoriser le respect des droits de la personne au Canada.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service administratif des tribunaux judiciaires**Résultat stratégique 1**

Le public a accès en temps opportun et de manière équitable aux processus judiciaires de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt.

- **Programme 1.1** – Services du greffe

Les Services du greffe relèvent de la compétence de la Cour d'appel fédérale, de la Cour fédérale, de la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et de la Cour canadienne de l'impôt. Les greffes traitent les documents légaux; ils renseignent les plaideurs sur les procédures de la cour; ils tiennent les dossiers de la cour, participent aux audiences, appuient et assurent l'exécution des ordonnances de la cour, et collaborent étroitement avec le Bureau des quatre Juges en chef pour faire en sorte que les audiences soient tenues et que les décisions soient rendues avec diligence. Les Services du greffe sont fournis dans toutes les provinces et tous les territoires par l'entremise d'un réseau de bureaux permanents, ainsi qu'en vertu de protocoles d'entente avec les partenaires provinciaux et territoriaux.

- **Programme 1.2** – Services judiciaires

Les Services judiciaires offrent des services juridiques et des services de soutien administratif judiciaire pour aider membres de la Cour d'appel fédérale, la Cour fédérale, la Cour d'appel de la cour martiale du Canada et la Cour canadienne de l'impôt à s'acquitter de leurs fonctions judiciaires. Ces services sont fournis par des conseillers juridiques, des administrateurs judiciaires, adjointes judiciaires, le personnel de la bibliothèque, et des huissiers-audienciers, sous la direction des quatre juges en chef.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale

Résultat stratégique 1

Une magistrature fédérale indépendante et efficace.

- **Programme 1.1** – Paiements en application de la *Loi sur les juges*

Le paiement de salaires, d'indemnités et de pensions aux juges de nomination fédérale des cours supérieures et des cours d'appel du Canada ainsi qu'à leurs survivants.

- **Programme 1.2** – Commissariat à la magistrature fédérale Canada

La prestation de services aux juges de nomination fédérale, y compris les services de rémunération et de pension, les services financiers, la gestion de l'information et de l'infotechnologie, la formation linguistique, la publication du Recueil des décisions des Cours fédérales, les services au ministre de la Justice par l'intermédiaire du Secrétariat des nominations à la magistrature, dont la Cour suprême du Canada, ainsi que les programmes internationaux.

- **Programme 1.3** – Conseil canadien de la magistrature

L'apport d'un soutien administratif aux divers comités établis par le Conseil canadien de la magistrature, qui est composé de 39 juges en chef et juges en chef adjoints du Canada ainsi que des juges principaux des cours supérieures du Nunavut, du Yukon et des Territoires du Nord-Ouest.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau du directeur des poursuites pénales

Résultat stratégique 1

Poursuivre les infractions criminelles et les infractions réglementaires prévues par des lois fédérales d'une manière indépendante, impartiale et juste.

- **Programme 1.1** – Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du *Code criminel* et en matière de terrorisme

Le programme vise la protection de la société contre la criminalité par la prestation d'avis juridiques et de soutien en matière de litiges au cours des enquêtes policières, de même que la conduite des poursuites relativement : à toutes les infractions en matière de drogues prévues par la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* de même qu'à tous les dossiers connexes liés au crime organisé partout au Canada, à l'exception du Québec et du Nouveau-Brunswick, où le Bureau du directeur des poursuites pénales ne se charge des poursuites que dans les cas où la Gendarmerie royale du Canada a déposé les accusations; aux infractions se rapportant aux produits de la criminalité; conformément à des ententes avec les provinces, aux infractions prévues au Code criminel lorsqu'elles sont liées à des accusations en matière de drogues; à toutes les infractions prévues au Code criminel dans les trois territoires; aux infractions de terrorisme; et aux crimes de guerre et aux crimes contre l'humanité. Le programme inclut aussi la promotion de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en ce qui a trait à des questions de droit pénal d'intérêt commun.

- **Programme 1.2** – Programme de poursuites des infractions réglementaires et des crimes économiques

Le programme vise la protection de la société contre la criminalité par la prestation d'avis juridiques et l'appui en matière de litiges aux organismes d'enquête fédéraux, de même que la conduite des poursuites relativement : aux infractions aux lois fédérales destinées à protéger l'environnement et les ressources naturelles ainsi que la santé économique et sociale du pays (p. ex., *Loi sur les pêches*, *Loi de l'impôt sur le revenu*, *Loi sur le droit d'auteur*, *Loi électorale du Canada*, *Loi canadienne sur la protection de l'environnement*, *Loi sur la concurrence*, *Loi sur les douanes*, *Loi sur l'accise*, *Loi sur la taxe d'accise*); aux infractions liées aux fraudes contre le gouvernement; aux fraudes liées aux marchés financiers; et aux complots et tentatives visant à contrevenir à ces lois. Le programme inclut aussi le recouvrement des amendes fédérales impayées ainsi que la promotion de la collaboration entre le gouvernement fédéral, les provinces et les territoires en ce qui a trait à des questions de droit pénal d'intérêt commun.

Résultat stratégique 2

Les activités de conformité et d'application aux termes de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire* sont menées par le commissaire aux élections fédérales de manière indépendante, impartiale et équitable.

- **Programme 2.1** – Conformité

Ce programme favorise l'intégrité du processus électoral du Canada en permettant au commissaire aux élections fédérales d'assurer la conformité à la *Loi électorale du Canada* et à la *Loi référendaire*, ce qui comprend le recours à des mesures correctives non punitives et informelles en réponse à certaines situations de non-conformité et la conclusion d'ententes de conformité avec les contrevenants.

- **Programme 2.2** – Application

Ce programme favorise l'intégrité du processus électoral du Canada en permettant au commissaire aux élections fédérales d'agir de manière indépendante lorsqu'il mène des enquêtes en vertu de la *Loi électorale du Canada* et de la *Loi référendaire*, et de prendre des mesures d'application dans des situations de non-conformité. Cela comprend également le fait de décider quelles questions seront renvoyées au directeur des poursuites pénales en vue d'une éventuelle poursuite et quelles accusations seront recommandées.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 3.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée

Résultat stratégique 1

Le droit des personnes à la protection de la vie privée est protégé.

- **Programme 1.1** – Activités relatives à la conformité

Ce programme supervise la conformité aux lois fédérales en matière de vie privée qui s'appliquent aux organisations du secteur public et du secteur privé, contribuant ainsi à la protection du droit à la vie privée des Canadiennes et des Canadiens. Dans le cadre de ce programme, le Commissariat fait enquête sur les plaintes concernant la protection de la vie privée et répond aux demandes de renseignements des particuliers et des entreprises, examine les rapports concernant les incidents et a le pouvoir d'entreprendre ses propres enquêtes lorsqu'il est justifié de le faire (plaintes déposées par le ou la commissaire). Au moyen de vérifications et d'examins, le Commissariat évalue aussi la mesure dans laquelle les organismes se plient aux exigences des deux lois fédérales régissant la protection de la vie privée et fait des recommandations concernant les évaluations des facteurs relatifs à la vie privée en application de la Directive sur les pratiques relatives à la protection de la vie privée du Secrétariat du Conseil du Trésor. Ce programme est appuyé par une équipe juridique qui offre des conseils d'expert et du soutien aux recours en justice, et une équipe de recherche composée d'agents principaux de soutien technique et d'évaluation des risques.

- **Programme 1.2** – Recherche et élaboration des politiques

Ce programme accroît les connaissances en matière de protection de la vie privée, élabore des positions de principe et fournit des conseils stratégiques au sujet de l'ensemble des questions liées à la protection de la vie privée aux parlementaires ainsi qu'aux intervenants des institutions gouvernementales et du secteur privé. Grâce à ce programme, le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée est un centre d'expertise sur les nouveaux enjeux en matière de protection de la vie privée au Canada et ailleurs, car il mène des recherches sur les tendances et les avancées technologiques, effectue un suivi et des analyses sur les initiatives législatives et réglementaires, formule des conseils stratégiques d'ordre juridique, technique et liés aux politiques sur les principaux enjeux, et élabore des positions de principe qui renforcent la protection du droit à la vie privée au sein du secteur public et du secteur privé. Une part importante du travail consiste à aider le ou la commissaire et les hauts fonctionnaires à conseiller le Parlement sur l'incidence éventuelle des lois, des programmes gouvernementaux et des initiatives du secteur privé sur la vie privée proposés. Depuis 2004, le Programme comprend l'administration du Programme des contributions de la *Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques*, qui finance des initiatives indépendantes de recherche et de transfert des connaissances connexes en matière de protection de la vie privée, afin d'accroître les connaissances et d'en favoriser l'application de façon à rehausser la protection de la vie privée des Canadiens.

- **Programme 1.3** – Sensibilisation du grand public

Ce programme promeut la connaissance et la compréhension des droits et des obligations en vertu de la législation fédérale en matière de protection de la vie privée. Dans le cadre de ce programme, le Commissariat à l'information et à la protection de la vie privée entreprend des activités de communication et de sensibilisation du public, dont des allocutions et des événements spéciaux, des expositions, des relations avec les médias, ainsi que la création et la distribution de matériel promotionnel et pédagogique. Les activités de sensibilisation du public permettent à chacun d'avoir accès à de l'information sur la protection de la vie privée et des renseignements personnels pour se protéger et exercer ses droits. Ces activités permettent également aux organisations fédérales et du secteur privé de mieux comprendre leurs obligations en vertu des lois fédérales sur la protection des renseignements personnels.

Résultat stratégique 2

Les droits des demandeurs en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information* sont protégés.

- **Programme 2.1** – Conformité avec les obligations prévues à la *Loi sur l'accès à l'information*

La *Loi sur l'accès à l'information* est l'autorité législative en vertu de laquelle le Commissaire à l'information exerce ses activités de surveillance qui sont les suivantes : faire enquête sur les plaintes des demandeurs et d'entreprises; examiner le rendement des institutions gouvernementales; transmettre les résultats des enquêtes/examens et les recommandations aux plaignants, aux institutions gouvernementales et au Parlement; assurer la mise en application grâce au contrôle judiciaire; et offrir des conseils au Parlement sur des questions d'accès à l'information. Le Commissariat appuie la commissaire dans la réalisation de ces activités.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 3.1** – Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée

Voir le texte d'introduction.

- **Programme 3.2** – Services internes – Commissariat à l'information

Voir le texte d'introduction.

Régistrare de la Cour suprême du Canada

Résultat stratégique 1

L'administration du tribunal de dernier ressort du Canada est efficace et indépendante.

- **Programme 1.1** – Opérations de la Cour

En vue de rendre ses décisions, la Cour a besoin du soutien du Bureau du registraire en matière de gestion des instances, et ce, à compter de la réception d'une demande d'autorisation d'appel jusqu'au prononcé du jugement sur l'appel. Cet appui consiste à fournir des services aux plaideurs; à étudier les demandes d'autorisation d'appel et à préparer des avis sur l'opportunité d'accorder ou non l'autorisation d'appeler; à préparer des résumés des demandes d'autorisation d'appel; à fournir des conseils en matière de procédure; à revoir et à résumer les mémoires lorsque la demande d'autorisation d'appel est accordée; à recevoir, contrôler et conserver toute documentation relative à une instance; à vérifier le respect des délais impartis pour s'assurer que les parties se conforment aux Règles de la Cour suprême du Canada; à enregistrer les actes de procédure à l'égard des appels; à répondre aux demandes de renseignements relatives aux instances; à réviser et résumer les décisions de la Cour; à publier celles-ci dans le Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada, aux termes de la *Loi sur la Cour suprême*; et à fournir des services de bibliothèque juridique en mettant à la disposition des usagers une collection complète de documents imprimés et électroniques pour appuyer les travaux de recherche juridique effectués par les utilisateurs à la Cour et les membres de la profession juridique.

- **Programme 1.2** – Paiements aux juges de la Cour suprême du Canada conformément à la *Loi sur les juges*

La *Loi sur les juges* est une loi visant tous les juges de nomination fédérale et s'applique, de ce fait, aux juges de la Cour suprême du Canada. En ce qui a trait au Bureau du registraire de la Cour suprême du Canada, la *Loi sur les juges* fixe les traitements des juges de la Cour suprême du Canada et prévoit d'autres paiements auxquels ils ont droit, notamment en matière d'indemnités, d'allocations de déménagement, de représentation, indemnités spéciales, conférences et de colloques, ainsi que de pension. Le Bureau du registraire traite ces paiements conformément à la *Loi sur les juges*.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Justice										
–	241 797 227	–	–	241 797 227	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	627 474	–	627 474	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	5 089 448	–	5 089 448	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
–	–	–	26 425 067	26 425 067		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	5 828 075	5 828 075		CT, crédit 30 ¹				
–	241 797 227	5 716 922	32 253 142	279 767 291		Total — Crédit 1	260 403 258	19 364 033	–	282 434 401
–	354 900 159	–	–	354 900 159	5	Subventions et contributions				
–	–	1 325 371	–	1 325 371	5a	Subventions et contributions				
–	–	2 300 000	–	2 300 000	5c	Subventions et contributions				
Virement au crédit 5 (Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme)										
–	–	–	(80 000)	(80 000)						
–	354 900 159	3 625 371	(80 000)	358 445 530		Total — Crédit 5	349 694 923	8 750 607	–	348 763 264
–	77 087 388	788 276	(4 848 060)	73 027 604	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	73 027 604	–	–	77 566 150
–	82 100	–	228	82 328	(S)	Ministre de la Justice et procureur général du Canada — Traitement et allocation pour automobile	82 328	–	–	80 300
2 286	–	–	1 259	3 545	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 286	–	1 259	1 651
–	–	–	9 408	9 408	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	9 408	–	–	5 852
2 286	673 866 874	10 130 569	27 335 977	711 335 706		Total du ministère — Budgétaire	683 219 807	28 114 640	1 259	708 851 618
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs										
–	52 297 037	–	–	52 297 037	1	Dépenses du programme				
Virement du :										
–	–	–	2 477 118	2 477 118		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	2 924	2 924		CT, crédit 30 ¹				
–	52 297 037	–	2 480 042	54 777 079		Total — Crédit 1	48 209 042	6 568 037	–	23 002 097
–	8 598 993	–	43 957	8 642 950	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 642 950	–	–	3 735 378
–	–	–	242	242	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	119	123	–
–	60 896 030	–	2 524 241	63 420 271		Total de l'organisme — Budgétaire	56 851 992	6 568 156	123	26 737 475

					Commission canadienne des droits de la personne						
–	19 650 241	–	–	19 650 241	1	Dépenses du programme					
	–	–	751 034	751 034		Virement du :					
	–	–	232 215	232 215		CT, crédit 25 ¹					
	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹					
–	19 650 241	–	983 249	20 633 490		Total — Crédit 1		19 737 003	896 487	–	20 541 116
–	2 512 177	–	102 974	2 615 151	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés		2 615 151	–	–	2 678 046
–	–	–	195	195	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État		–	–	195	–
–	22 162 418	–	1 086 418	23 248 836		Total de l'organisme — Budgétaire		22 352 154	896 487	195	23 219 162
					Tribunal canadien des droits de la personne²						
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours		–	–	–	2 468 673
–	–	–	–	–		Total de l'organisme — Budgétaire		–	–	–	2 468 673
					Service administratif des tribunaux judiciaires						
–	57 320 466	–	–	57 320 466	1	Dépenses du programme					
	–	–	8 418 545	8 418 545		Virement du :					
	–	–	2 376 763	2 376 763		CT, crédit 5 ¹					
	–	–	654 240	654 240		CT, crédit 25 ¹					
	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹					
–	57 320 466	–	11 449 548	68 770 014		Total — Crédit 1		65 598 166	3 171 848	–	62 132 593
–	6 632 121	–	50 208	6 682 329	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés		6 682 329	–	–	6 900 727
–	–	–	2 875	2 875	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État		2 875	–	–	12 386
–	–	–	11 300	11 300	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs		11 300	–	–	104 700
–	63 952 587	–	11 513 931	75 466 518		Total de l'organisme — Budgétaire		72 294 670	3 171 848	–	69 150 406
					Bureau du commissaire à la magistrature fédérale						
–	7 942 728	–	–	7 942 728	1	Commissaire à la magistrature fédérale —					
						Dépenses de fonctionnement					
–	–	1 000 000	–	1 000 000	1a	Commissaire à la magistrature fédérale —					
						Dépenses de fonctionnement					
	–	–	445 921	445 921		Virement du :					
	–	–	4 986	4 986		CT, crédit 25 ¹					
	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹					
–	7 942 728	1 000 000	450 907	9 393 635		Total — Crédit 1		7 703 337	1 690 298	–	8 160 332
–	1 513 611	–	–	1 513 611	5	Conseil canadien de la magistrature — Dépenses de fonctionnement					
–	–	2 000 000	–	2 000 000	5a	Conseil canadien de la magistrature — Dépenses de fonctionnement					
–	–	–	75 681	75 681		Virement du CT, crédit 25 ¹					
–	1 513 611	2 000 000	75 681	3 589 292		Total — Crédit 5		2 302 903	1 286 389	–	2 944 764

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	964 338	–	(186 791)	777 547	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	777 547	–	–	825 717
–	514 430 443	–	18 212 602	532 643 045	(S)	Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat	532 643 045	–	–	505 689 613
–	–	–	211	211	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	211	–
–	524 851 120	3 000 000	18 552 610	546 403 730		Total de l'organisme — Budgétaire	543 426 832	2 976 687	211	517 620 426
Bureau du directeur des poursuites pénales										
–	149 298 354	–	–	149 298 354	1	Dépenses du programme				
–	–	8 000 000	–	8 000 000	1a	Dépenses du programme				
–	–	3 972 030	–	3 972 030	1c	Dépenses du programme				
–	–	–	8 653 091	8 653 091		Virement du :				
–	–	–	52 837	52 837		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹				
–	149 298 354	11 972 030	8 705 928	169 976 312		Total — Crédit 1	153 042 317	16 933 995	–	155 987 275
–	18 878 245	645 265	(3 044 147)	16 479 363	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	16 479 363	–	–	16 864 970
–	2 541 596	–	61 310	2 602 906	(S)	Dépenses électorales	2 602 906	–	–	2 394 505
–	170 718 195	12 617 295	5 723 091	189 058 581		Total de l'organisme — Budgétaire	172 124 586	16 933 995	–	175 246 750
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada										
–	9 927 361	–	–	9 927 361	1	Commissariat à l'information du Canada — Dépenses du programme				
–	–	–	149 040	149 040		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	9 927 361	–	149 040	10 076 401		Total — Crédit 1	9 731 861	344 540	–	10 487 222
–	21 908 457	–	–	21 908 457	5	Commissariat à la protection de la vie privée du Canada — Dépenses du programme				
–	–	–	659 156	659 156		Virement du :				
–	–	–	3 463	3 463		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹				
–	21 908 457	–	662 619	22 571 076		Total — Crédit 5	21 834 186	736 890	–	23 065 873

–	3 750 848	–	(297 244)	3 453 604	(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 453 604	–	–	3 787 549
461	–	–	–	461	(S) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	461	–	–
461	35 586 666	–	514 415	36 101 542	Total de l'organisme — Budgétaire	35 019 651	1 081 891	–	37 340 644
Registraire de la Cour suprême du Canada									
–	22 304 846	–	–	22 304 846	1 Dépenses du programme				
–	–	–	1 115 383	1 115 383	Virement du :				
–	–	–	312 342	312 342	CT, crédit 25 ¹				
–	22 304 846	–	1 427 725	23 732 571	CT, crédit 30 ¹				
–	2 371 107	–	219 234	2 590 341	Total — Crédit 1	21 815 595	1 916 976	–	22 699 824
–	7 087 990	–	845 822	7 933 812	(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	2 590 341	–	–	2 721 883
–	–	–	4 356	4 356	(S) Traitements, indemnités et pensions des juges, pensions aux conjoints et aux enfants des juges et montants forfaitaires versés aux conjoints des juges qui décèdent pendant leur mandat	7 933 812	–	–	6 565 949
–	31 763 943	–	2 497 137	34 261 080	(S) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	–	4 356	5 131
–	2 747	–	69 747 820	1 679 296 264	Total de l'organisme — Budgétaire	32 339 748	1 916 976	4 356	31 992 787
2 747	1 583 797 833	25 747 864	69 747 820	1 679 296 264	Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	1 617 629 440	61 660 680	6 144	1 592 627 941

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² La Loi n° 1 du plan d'actions économique de 2014 et le décret C.P. 2014-1106, ont créé le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, à compter du 1^{er} novembre 2014. Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs devient le seul fournisseur de ressources et de personnel pour onze tribunaux administratifs, incluant le Tribunal canadien des droits de la personne.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Justice				
Justice				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	571 868 136	551 695 709	20 172 427	—
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	2 454 369	2 233 023	221 346	—
Bloquées.....	1 644 786	—	1 644 786	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	296 200 000	293 525 474	2 674 526	—
	279 767 291	260 403 258	19 364 033	—
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions.....	357 645 530	349 253 903	8 391 627	—
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	800 000	441 020	358 980	—
	358 445 530	349 694 923	8 750 607	—
Montants législatifs	73 122 885	73 121 626	—	1 259
	711 335 706	683 219 807	28 114 640	1 259
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	76 941 344	70 171 999	6 769 345	—
Coûts associés à la traduction (décision Devinat).....	120 000	140	119 860	—
Bloquées.....	423 000	—	423 000	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	22 707 265	21 963 097	744 168	—
	54 777 079	48 209 042	6 568 037	—
Montants législatifs	8 643 192	8 642 950	119	123
	63 420 271	56 851 992	6 568 156	123
Commission canadienne des droits de la personne				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	21 456 012	21 033 783	422 229	—
Bloquées.....	474 258	—	474 258	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	1 296 780	1 296 780	—	—
	20 633 490	19 737 003	896 487	—
Montants législatifs	2 615 346	2 615 151	—	195
	23 248 836	22 352 154	896 487	195

Service administratif des tribunaux judiciaires				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	63 380 403	61 919 989	1 460 414	—
<i>Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés</i>	3 873 810	3 678 177	195 633	—
Bloquées.....	1 515 801	—	1 515 801	—
	68 770 014	65 598 166	3 171 848	—
Montants législatifs	6 696 504	6 696 504	—	—
	75 466 518	72 294 670	3 171 848	—
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale				
Crédit 1 — Commissaire à la magistrature fédérale — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	8 388 275	7 731 487	656 788	—
Bloquées.....	1 280 360	—	1 280 360	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	275 000	28 150	246 850	—
	9 393 635	7 703 337	1 690 298	—
Crédit 5 — Conseil canadien de la magistrature — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	3 589 292	2 302 903	1 286 389	—
Montants législatifs	533 420 803	533 420 592	—	211
	546 403 730	543 426 832	2 976 687	211
Bureau du directeur des poursuites pénales				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	177 465 610	171 372 682	6 092 928	—
Coûts liés au recouvrement des amendes	2 000 000	—	2 000 000	—
Bloquées.....	9 798 589	—	9 798 589	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	19 287 887	18 330 365	957 522	—
	169 976 312	153 042 317	16 933 995	—
Montants législatifs	19 082 269	19 082 269	—	—
	189 058 581	172 124 586	16 933 995	—

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada				
Crédit 1 — Commissariat à l'information du Canada — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	10 076 401	9 731 861	344 540	–
Crédit 5 — Commissariat à la protection de la vie privée du Canada — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	21 799 434	21 390 369	409 065	–
Subventions et contributions	500 000	468 817	31 183	–
Bloquées	296 642	–	296 642	–
Moins : revenus affectés aux dépenses	25 000	25 000	–	–
	22 571 076	21 834 186	736 890	–
Montants législatifs	3 454 065	3 453 604	461	–
	36 101 542	35 019 651	1 081 891	–
Registraire de la Cour suprême du Canada				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	22 751 384	21 815 595	935 789	–
Bloquées	981 187	–	981 187	–
	23 732 571	21 815 595	1 916 976	–
Montants législatifs	10 528 509	10 524 153	–	4 356
	34 261 080	32 339 748	1 916 976	4 356
Total du portefeuille ministériel	1 679 296 264	1 617 629 440	61 660 680	6 144

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Justice												
Gestion responsable du cadre juridique canadien	40 660 952	34 636 525	–	–	358 445 530	349 694 923	–	–	399 106 482	384 331 448	–	–
Bureau de l'Ombudsman fédéral des victimes d'actes criminels	1 320 615	1 115 554	–	–	–	–	–	–	1 320 615	1 115 554	–	–
Programme des services juridiques au gouvernement	463 119 794	447 802 503	–	–	–	–	256 027 932	253 353 406	207 091 862	194 449 097	–	–
Services internes	143 988 815	143 495 776	–	–	–	–	40 172 068	40 172 068	103 816 747	103 323 708	–	–
Total partiel	649 090 176	627 050 358	–	–	358 445 530	349 694 923	296 200 000	293 525 474	711 335 706	683 219 807	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(296 200 000)	(293 525 474)	–	–	–	–	(296 200 000)	(293 525 474)	–	–	–	–
Total du ministère	352 890 176	333 524 884	–	–	358 445 530	349 694 923	–	–	711 335 706	683 219 807	–	–
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs												
Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux	33 589 764	25 799 313	–	–	–	–	5 584 586	5 401 567	28 005 178	20 397 746	–	–
Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux	24 115 642	21 299 396	–	–	–	–	10 538 057	10 192 701	13 577 585	11 106 695	–	–
Services du greffe	12 057 821	13 846 236	–	–	–	–	6 584 622	6 368 829	5 473 199	7 477 407	–	–
Services internes	16 364 309	17 870 144	–	–	–	–	–	–	16 364 309	17 870 144	–	–
Total partiel	86 127 536	78 815 089	–	–	–	–	22 707 265	21 963 097	63 420 271	56 851 992	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(22 707 265)	(21 963 097)	–	–	–	–	(22 707 265)	(21 963 097)	–	–	–	–
Total de l'organisme	63 420 271	56 851 992	–	–	–	–	–	–	63 420 271	56 851 992	–	–
Commission canadienne des droits de la personne												
Programme des droits de la personne	15 062 224	15 005 017	–	–	–	–	–	–	15 062 224	15 005 017	–	–
Services internes	9 483 392	8 643 917	–	–	–	–	1 296 780	1 296 780	8 186 612	7 347 137	–	–
Total partiel	24 545 616	23 648 934	–	–	–	–	1 296 780	1 296 780	23 248 836	22 352 154	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 296 780)	(1 296 780)	–	–	–	–	(1 296 780)	(1 296 780)	–	–	–	–
Total de l'organisme	23 248 836	22 352 154	–	–	–	–	–	–	23 248 836	22 352 154	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Service administratif des tribunaux judiciaires												
Services du greffe	24 511 063	23 639 751	–	–	–	–	–	–	24 511 063	23 639 751	–	–
Services judiciaires	27 605 073	27 134 101	–	–	–	–	–	–	27 605 073	27 134 101	–	–
Services internes	23 350 382	21 520 818	–	–	–	–	–	–	23 350 382	21 520 818	–	–
Total de l'organisme	75 466 518	72 294 670	–	–	–	–	–	–	75 466 518	72 294 670	–	–
Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale												
Paiements en application de la <i>Loi sur les juges</i>	532 643 045	532 643 045	–	–	–	–	–	–	532 643 045	532 643 045	–	–
Commissariat à la magistrature fédérale	9 533 589	7 605 094	–	–	–	–	275 000	28 150	9 258 589	7 576 944	–	–
Conseil canadien de la magistrature	3 775 296	2 488 907	–	–	–	–	–	–	3 775 296	2 488 907	–	–
Services internes	726 800	717 936	–	–	–	–	–	–	726 800	717 936	–	–
Total partiel	546 678 730	543 454 982	–	–	–	–	275 000	28 150	546 403 730	543 426 832	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(275 000)	(28 150)	–	–	–	–	(275 000)	(28 150)	–	–	–	–
Total de l'organisme	546 403 730	543 426 832	–	–	–	–	–	–	546 403 730	543 426 832	–	–
Bureau du directeur des poursuites pénales												
Programme de poursuites des infractions en matière de drogues, au titre du <i>Code criminel</i> et en matière de terrorisme	137 739 187	130 007 960	–	–	–	–	–	–	137 739 187	130 007 960	–	–
Programme de poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques	45 310 766	35 819 438	–	–	–	–	19 098 028	18 140 506	26 212 738	17 678 932	–	–
Conformité	3 317 994	3 179 910	–	–	–	–	–	–	3 317 994	3 179 910	–	–
Application	1 001 105	913 731	–	–	–	–	–	–	1 001 105	913 731	–	–
Services internes	20 977 416	20 533 912	–	–	–	–	189 859	189 859	20 787 557	20 344 053	–	–
Total partiel	208 346 468	190 454 951	–	–	–	–	19 287 887	18 330 365	189 058 581	172 124 586	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(19 287 887)	(18 330 365)	–	–	–	–	(19 287 887)	(18 330 365)	–	–	–	–
Total de l'organisme	189 058 581	172 124 586	–	–	–	–	–	–	189 058 581	172 124 586	–	–

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada													
Activités relatives à la conformité	12 087 188	11 963 491	-	-	-	-	-	-	-	12 087 188	11 963 491	-	-
Recherche et élaboration des politiques	2 979 064	2 473 574	-	-	500 000	468 817	-	-	-	3 479 064	2 942 391	-	-
Sensibilisation du grand public	2 319 763	2 296 196	-	-	-	-	-	-	-	2 319 763	2 296 196	-	-
Conformité avec les obligations prévues à la <i>Loi sur l'accès à l'information</i>	8 610 896	8 482 910	-	-	-	-	-	-	-	8 610 896	8 482 910	-	-
Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée	7 057 545	7 004 326	-	-	-	-	25 000	25 000	-	7 032 545	6 979 326	-	-
Services internes – Commissariat à l'information	2 572 086	2 355 337	-	-	-	-	-	-	-	2 572 086	2 355 337	-	-
Total partiel	35 626 542	34 575 834	-	-	500 000	468 817	25 000	25 000	-	36 101 542	35 019 651	-	-
Revenus affectés aux dépenses	(25 000)	(25 000)	-	-	-	-	(25 000)	(25 000)	-	-	-	-	-
Total de l'organisme	35 601 542	34 550 834	-	-	500 000	468 817	-	-	-	36 101 542	35 019 651	-	-
Registraire de la Cour suprême du Canada													
Opérations de la Cour	16 586 179	15 491 294	-	-	-	-	-	-	-	16 586 179	15 491 294	-	-
Paiements aux juges de la Cour suprême du Canada conformément à la <i>Loi sur les juges</i>	7 933 812	7 933 812	-	-	-	-	-	-	-	7 933 812	7 933 812	-	-
Services internes	9 741 089	8 914 642	-	-	-	-	-	-	-	9 741 089	8 914 642	-	-
Total de l'organisme	34 261 080	32 339 748	-	-	-	-	-	-	-	34 261 080	32 339 748	-	-
Total du portefeuille ministériel	1 320 350 734	1 267 465 700	-	-	358 945 530	350 163 740	-	-	-	1 679 296 264	1 617 629 440	-	-

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Justice									
Subventions									
–	3 250 000	–	(786 812)	2 463 188	Subventions provenant du Fonds d'aide aux victimes	1 432 852	1 030 336	–	1 870 918
–	1 749 158	–	–	1 749 158	Subvention à l'appui du Programme juridique de partenariat et d'innovation	1 564 610	184 548	–	1 524 158
–	600 000	–	(375 890)	224 110	Subventions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	197 275	26 835	–	139 070
–	79 655	–	–	79 655	Subventions à l'appui du Fonds pour le renouvellement du système de justice pour les jeunes	69 823	9 832	–	69 927
–	50 000	–	–	50 000	Subventions versées en vertu du Fonds de la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones	50 000	–	–	50 000
–	50 000	–	(50 000)	–	Subventions pour le financement du Fonds de soutien des familles	–	–	–	–
–	5 778 813	–	(1 212 702)	4 566 111	Total — Subventions	3 314 560	1 251 551	–	3 654 073
Contributions									
–	141 692 415	–	–	141 692 415	Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes	141 692 415	–	–	141 692 415
–	120 327 507	–	–	120 327 507	Contributions aux provinces afin de contribuer aux services et systèmes d'aide juridique	120 327 507	–	–	120 327 507
–	15 950 000	–	50 000	16 000 000	Contributions pour le financement du Fonds de soutien des familles	16 000 000	–	–	15 827 448
–	12 650 000	–	250 000	12 900 000	Contributions versées en vertu du Fonds de la Stratégie relative à la justice applicable aux Autochtones	12 900 000	–	–	12 551 752
–	11 048 000	–	–	11 048 000	Contributions aux provinces et aux territoires pour soutenir des services de justice destinés aux jeunes — Placement et surveillance dans le cadre d'un programme intensif de réadaptation	11 003 383	44 617	–	10 846 381
–	9 148 159	2 499 317	786 812	12 434 288	Contributions provenant du Fonds d'aides aux victimes	12 434 287	1	–	9 274 761
–	9 094 900	–	(598 416)	8 496 484	Contributions à la mise en œuvre des obligations linguistiques de la <i>Loi sur les contraventions</i>	3 363 960	5 132 524	–	3 810 821
–	5 892 845	–	375 890	6 268 735	Contributions versées en vertu du Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles	6 268 735	–	–	6 225 962
–	4 911 363	–	348 416	5 259 779	Contributions aux provinces en vertu du Fonds pour le Programme d'assistance parajudiciaire aux Autochtones	5 259 779	–	–	5 568 507
–	4 856 593	–	–	4 856 593	Contributions aux territoires pour les services d'accès à la justice (à savoir l'aide juridique, l'assistance parajudiciaire aux Autochtones et les services de vulgarisation et d'information juridiques)	4 856 593	–	–	4 856 593
–	4 425 345	–	–	4 425 345	Contributions à l'appui du Fonds de justice pour les jeunes	3 854 957	570 388	–	3 935 312

–	3 631 276	–	–	3 631 276	Programme de financement des tribunaux de traitement de la toxicomanie	3 579 700	51 576	–	3 627 823
–	2 000 000	500 000	–	2 500 000	Contributions à l'appui de l'aide juridique — Sécurité publique et lutte contre le terrorisme	1 581 135	918 865	–	1 984 364
–	1 650 000	–	–	1 650 000	Contributions pour payer les services des avocats désignés par le tribunal dans des poursuites fédérales	1 569 322	80 678	–	2 509 246
–	962 943	326 054	(239 016)	1 049 981	Contributions à l'appui du Programme juridique de partenariats et d'innovation	1 046 170	3 811	–	1 356 277
–	550 000	–	–	550 000	Fonds de réserve des équipes intégrées d'application de la loi dans les marchés	–	550 000	–	–
–	250 000	–	45 091	295 091	Contributions versées à la Conférence de La Haye de droit international privé	295 090	1	–	284 048
–	80 000	–	113 925	193 925	Contributions versées à l'Institut international pour l'unification du droit privé (UNIDROIT)	193 925	–	–	172 293
–	–	300 000	–	300 000	Contributions versées en vertu du Programme d'avocats	153 405	146 595	–	257 681
–	349 121 346	3 625 371	1 132 702	353 879 419	Total — Contributions	346 380 363	7 499 056	–	345 109 191
–	354 900 159	3 625 371	(80 000)	358 445 530	Total du ministère	349 694 923	8 750 607	–	348 763 264
Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada									
Contributions									
–	500 000	–	–	500 000	Programme de contributions relatif à la <i>Loi sur la protection des renseignements personnels et les documents électroniques</i>	468 817	31 183	–	481 584
–	500 000	–	–	500 000	Total de l'organisme	468 817	31 183	–	481 584
–	355 400 159	3 625 371	(80 000)	358 945 530	Total du portefeuille ministériel	350 163 740	8 781 790	–	349 244 848

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Justice				Commission canadienne des droits de la personne			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Programme des services juridiques au gouvernement	256 027 932	253 353 406	255 499 058	Services internes			
Services internes	40 172 068	40 172 068	41 681 837	Services de soutien interne	1 296 780	1 296 780	1 143 237
Total du ministère — Budgétaire	296 200 000	293 525 474	297 180 895	Total de l'organisme — Budgétaire	1 296 780	1 296 780	1 143 237
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs				Bureau du commissaire à la magistrature fédérale			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services de soutien spécialisés et d'experts aux tribunaux				Commissariat à la magistrature fédérale	275 000	28 150	28 000
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	3 705 667	3 543 113	2 802 529	Total de l'organisme — Budgétaire	275 000	28 150	28 000
Dépenses recouvrables — Assurance-emploi	1 878 919	1 858 454	1 746 820	Bureau du directeur des poursuites pénales			
	5 584 586	5 401 567	4 549 349	Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Paiements aux présidents et aux membres des tribunaux				Programme de poursuites des infractions aux règlements et des crimes économiques	19 098 028	18 140 506	19 022 125
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	6 992 557	6 698 989	2 043 511	Services internes	189 859	189 859	189 859
Dépenses recouvrables — Assurance-emploi	3 545 500	3 493 712	1 273 723	Total de l'organisme — Budgétaire	19 287 887	18 330 365	19 211 984
	10 538 057	10 192 701	3 317 234	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada			
Services du Greffe				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i>	4 369 244	4 598 659	992 563	Services internes – Commissariat à la protection de la vie privée	25 000	25 000	–
Dépenses recouvrables — Assurance-emploi	2 215 378	1 770 170	618 665	Total de l'organisme — Budgétaire	25 000	25 000	–
	6 584 622	6 368 829	1 611 228	Total du portefeuille ministériel — Budgétaire			
Total de l'organisme — Budgétaire	22 707 265	21 963 097	9 477 811		339 791 932	335 168 866	327 041 927

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Justice			Revenus divers —		
Autres revenus —			Recouvrement des frais d'administration —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Assurance-emploi	8 019 101	4 349 567
Autres ministères	8 931	28 145	Régimes de pension du Canada	16 879 182	6 978 140
Divers	530 747	469 358	Divers	93 030	380
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	12 822 708	6 422 053			
	13 362 386	6 919 556		24 991 313	11 328 087
Ventes de biens et de services —			Total de l'organisme		
Services de nature réglementaire —				25 055 840	11 626 400
Enregistrement de divorces	691 180	713 120	Commission canadienne des droits de la personne		
Services d'aide à l'exécution des ordonnances et des ententes familiales	7 440 894	7 007 565	Autres revenus —		
	8 132 074	7 720 685	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Services de nature non réglementaire —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Crédit net/Revenus des services juridiques	336 450 049	340 372 474		4 832	2 393
	344 582 123	348 093 159	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent		
				44 496	43 683
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État				49 328	46 076
	1 259	2 286	Ventes de biens et de services —		
Revenus divers —			Autres frais et droits —		
Amendes et confiscations	1 719 010	605 190	Services de soutien internes		
Location de résidences et services publics	44 705	56 732		1 296 780	1 143 237
Société d'État facturée	101 909	100 995	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
Produits d'autres montants adjugés par une cour	3 402 939	—		195	—
Divers	88 340	60 141	Revenus divers		
	5 356 903	823 058		150	6 184
Total du ministère	363 302 671	355 838 059	Total de l'organisme		
Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs				1 346 453	1 195 497
Autres revenus —			Tribunal canadien des droits de la personne		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	54 660	47 737	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	9 744	250 576		—	366
	64 404	298 313	Revenus divers		
				—	5
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État			Total de l'organisme		
	123	—		—	371
Service administratif des tribunaux judiciaires			Autres revenus —		
Autres revenus —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	54 660	47 737		6 463	140 918
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	9 744	250 576	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent		
	64 404	298 313		29 351	92 139
				35 814	233 057
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État			Ventes de biens et de services —		
	123	—	Services de nature réglementaire —		
			Droits de dépôt		
				1 616 258	1 695 460
			Dépenses de la Cour		
				117 275	61 437
				1 733 533	1 756 897

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de produits d'information —			Revenus divers —		
Ventes de photocopies et d'enregistrements audio	105 686	96 071	Amendes et confiscations	824 915	902 095
	1 839 219	1 852 968	Location de résidences et services publics	457 224	498 000
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 875	–	Facturation de société d'État	49 209	38 803
Revenus divers —			Divers	125	51 081
Amendes de la Cour	51 500	121 250		1 331 473	1 489 979
Recouvrement des frais d'administration - Assurance-emploi	1 096 769	727 350	Total de l'organisme	21 915 817	22 997 568
Divers	105	220	Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada		
	1 148 374	848 820	Autres revenus —		
Total de l'organisme	3 026 282	2 934 845	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Bureau du commissaire à la magistrature fédérale			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	23 955	9 251
Autres revenus —			Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	35 691	47 210
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —				59 646	56 461
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	6 971	5 307	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	461
Ventes de biens et de services —			Revenus divers	427	585
Services de nature non réglementaire	28 150	28 000	Total de l'organisme	60 073	57 507
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	211	–	Registraire de la Cour suprême du Canada		
Revenus divers —			Autres revenus —		
Retenues au Compte de pension de retraite de la fonction publique — Juges	14 977 786	14 315 718	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
	15 013 118	14 349 025	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	5 430	12 885
Total de l'organisme	15 013 118	14 349 025	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	4 843	967
Bureau du directeur des poursuites pénales				10 273	13 852
Autres revenus —			Ventes de biens et de services —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Location et utilisation de biens publics	23 403	20 533
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	210 847	27 056	Ventes de biens et de produits d'information —		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	49 969	49 187	Ventes d'enregistrements audio et vidéo des audiences de la cour	665	1 155
	260 816	76 243	Vente de motifs de jugement	1 020	135
Ventes de biens et de services —			Ventes de Recueil des arrêts de la Cour suprême du Canada	11 200	30 230
Services de nature non réglementaire —				12 885	31 520
Charge de revenus affectés au crédit	20 323 528	21 431 346			

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Autres frais et droits —		
Photocopies	14 078	20 734
Frais d'enregistrement	61 576	70 212
Divers	36 582	31 899
	<u>112 236</u>	<u>122 845</u>
	148 524	174 898
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État —		
Gain sur disposition d'actifs non immobilisés à des tiers	1 141	67
Gain sur disposition d'immobilisations à des tiers	3 215	5 053
	<u>4 356</u>	<u>5 120</u>
Revenus divers —		
Contributions des juges pour des rentes	102 779	80 753
Contributions des participants à la réunion des auxiliaires juridiques de la Cour suprême du Canada	—	69 007
	<u>102 779</u>	<u>149 760</u>
Total de l'organisme	265 932	343 630
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	13 849 638	7 649 231
Ventes de biens et de services	368 218 324	372 723 608
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	9 019	7 867
Revenus divers	47 909 205	28 962 196
Total du portefeuille ministériel	429 986 186	409 342 902

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 17

Comptes publics du Canada

2015-2016

Parlement

Chambre des communes

Bibliothèque du Parlement

Commissariat aux conflits d'intérêts
et à l'éthique

Service de protection parlementaire

Sénat

Conseiller sénatorial en éthique

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	17.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	17.6
Détail par affectation budgétaire.....	17.8
Programmes.....	17.10
Paievements de transfert.....	17.11
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	17.12
Revenus.....	17.12

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Chambre des communes

Résultat stratégique 1

Soutien administratif et professionnel efficace aux députés, individuellement et collectivement, dans le cadre de leurs rôles de législateurs et de représentants de 308 circonscriptions, à la Chambre, en comité et en caucus.

- **Programme 1.1** – Députés et agents supérieurs de la Chambre

Les députés assument les rôles de législateurs et de représentants élus de leur circonscription. Dans leur circonscription, les députés participent à des événements et à des activités, et discutent avec les électeurs de ce qui les préoccupe. À la Chambre, les députés participent aux débats, et étudient et votent les projets de loi. Les députés siègent aux comités permanents et aux comités spéciaux ou mixtes, car la Chambre des communes confie à ses comités l'étude approfondie des projets de loi ainsi que l'examen minutieux des programmes et des politiques du gouvernement. Ils font également partie d'associations parlementaires et de groupes interparlementaires et se joignent à des délégations dans le cadre d'échanges parlementaires. Finalement, en caucus, les députés élaborent des stratégies, discutent des politiques et examinent d'importants dossiers en collaboration avec les autres députés de leur parti, et guident le travail du service de recherche du parti. Certains députés endossent également d'autres fonctions telles que Président de la Chambre, vice-président de la Chambre, leaders à la Chambre et whips en chef.

- **Programme 1.2** – Administration de la Chambre

Les employés de la Chambre sont chargés de fournir des services aux députés élus pour une législature. De plus, ils sont en permanence au service de la Chambre en tant qu'institution, assurant la continuité d'une législature à l'autre, l'accès aux archives parlementaires et la stabilité de l'infrastructure à l'appui des députés dans le processus démocratique. Les employés de la Chambre offrent des conseils et du soutien dans une vaste gamme de domaines tels que : les services procéduraux, législatifs et juridiques; la gestion et les technologies de l'information; la gestion des immeubles; la sécurité; les services de restauration; les finances; les ressources humaines; et la santé et sécurité au travail. Le personnel de la Chambre des communes s'efforce de toujours bien soutenir l'institution et le travail des députés dans leur rôle de législateur et de représentant des 308 circonscriptions, à la Chambre, en comité et en caucus.

Bibliothèque du Parlement

Résultat stratégique 1

Un Parlement informé et accessible.

- **Programme 1.1** – Services d'information aux parlementaires

Ce programme offre aux parlementaires des services d'information, de documentation, de recherche et d'analyse pour les aider à remplir leurs rôles de législateur et de représentant et les soutenir dans leurs efforts visant à rendre le Parlement et l'information à son propos accessibles au public.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique

Résultat stratégique 1

Le public peut avoir confiance que les titulaires de charge publique et les députés rencontrent les exigences des mesures d'observation régissant leur conduite en ce qui concerne les conflits d'intérêts.

- **Programme 1.1** – Application de la *Loi sur les conflits d'intérêts* et du Code régissant les conflits d'intérêts des députés

La commissaire donne des conseils confidentiels aux titulaires de charge publique et aux députés sur l'observation de la *Loi sur les conflits d'intérêts* (la Loi) et du Code des députés, respectivement. Elle a également pour mission de fournir des avis confidentiels au Premier ministre sur les questions de conflits d'intérêts et d'éthique. La commissaire peut mener une enquête pour déterminer si un député a contrevenu ou non au Code ou peut procéder à un examen pour déterminer si un titulaire ou un ex-titulaire de charge publique a contrevenu à la Loi. Ce programme vise à réduire au minimum les possibilités de conflit entre les intérêts personnels des titulaires de charge publique ou les députés et leurs fonctions officielles, et de prévoir les moyens de régler de tels conflits, le cas échéant, dans l'intérêt public.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service de protection parlementaire

Résultat stratégique 1

La sécurité physique des parlementaires, des employés, des visiteurs, des immeubles ou parties d'immeubles faisant partie de la Cité parlementaire, y compris les biens qui y sont situés ou les événements qui s'y déroulent, et de la Colline parlementaire.

- **Programme 1.1** – Sécurité physique

Le Service de protection parlementaire est responsable de la sécurité physique partout dans la Cité parlementaire et sur la Colline parlementaire. Ceci inclus la sécurité physique de la Cité parlementaire, des parlementaires, de leur personnel et des invités du Parlement, ainsi que tout visiteur de la Colline parlementaire et/ou de la Cité parlementaire, y compris les biens qui y sont situés ou les événements qui s’y déroulent.

Sénat

Résultat stratégique 1

Faire en sorte que le contexte soit le plus propice possible à une contribution efficace des sénateurs à la législation fédérale et aux politiques publiques dans l’intérêt supérieur de tous les Canadiens.

- **Programme 1.1** – Sénateurs et bureaux des sénateurs

Assure la prestation aux sénateurs des services prévus par la loi, comme l’autorisent la *Loi sur le Parlement du Canada* et la *Loi sur les allocations de retraite des membres du Parlement*. Les dépenses de fonctionnement des bureaux des sénateurs sont payées conformément aux politiques et aux lignes directrices établies. Les dépenses comprises dans ces deux catégories sont les suivantes : indemnités de session et de fonction des sénateurs et cotisations aux régimes de retraite; allocations de retraite; frais de déplacement et de communication; dépenses de recherche et de bureau des sénateurs, y compris les dépenses de personnel et le coût du matériel et des services nécessaires au fonctionnement de leurs bureaux respectifs; fonds de recherche pour les caucus.

- **Programme 1.2** – Soutien administratif

Offre le soutien nécessaire à la prestation efficace, efficiente et économique des programmes décrits sous les deux autres programmes du Sénat. L’activité de programme Soutien administratif fournit des locaux et de l’équipement, des outils, de l’information, des biens et services, et des conseils spécialisés sur tous les aspects des activités. Les dépenses liées à cette activité de programme sont les suivantes : services financiers et gestion du matériel; ressources humaines; services de sécurité; services de communication et d’information; gestion de la technologie de l’information; aménagement et entretien des locaux; services de poste, de messagerie et d’impression; réparations, métiers et transports; amélioration de la gouvernance au moyen notamment de vérifications internes et d’une gestion stratégique.

- **Programme 1.3** – Chambre, comités et associations

Assure la prestation du soutien et des services nécessaires aux sénateurs qui font partie des comités permanents, spéciaux ou mixtes, ainsi qu’aux associations parlementaires, c’est-à-dire les produits liés à la procédure, aux mesures législatives et à l’information, tels que les décisions du Président, la rédaction des mesures législatives, les publications officielles et la télédiffusion; les services administratifs tels que les budgets et la logistique des réunions. Les dépenses liées à cette activité de programme sont les suivantes : rémunération additionnelle des hauts fonctionnaires du Sénat; dépenses du personnel et dépenses relatives au fonctionnement des bureaux des hauts fonctionnaires du Sénat; traitements et autres dépenses de fonctionnement relatives au greffier du Sénat et aux secteurs législatifs; journaux, comptes rendus des débats et les publications; comités, associations et échanges parlementaires; télédiffusion; programme des pages du Sénat.

Conseiller sénatorial en éthique

Résultat stratégique 1

Les sénateurs respectent les obligations découlant du Code régissant les conflits d'intérêts de manière à aider à assurer l'intégrité du Sénat en tant qu'institution.

- **Programme 1.1** – Administration

Le mandat du conseiller sénatorial en éthique consiste à administrer et à interpréter le code qui établit des normes de conduite pour les sénateurs. Voici les principales fonctions du conseiller sénatorial en éthique : fournir des conseils et des avis confidentiels sur toute question relative aux obligations des sénateurs en vertu du code; examiner les déclarations confidentielles annuelles (liste des sources de revenus, éléments d'actif, éléments de passif, contrats avec le gouvernement, intérêts financiers et autres), aviser les sénateurs des conflits d'intérêts possibles et des mesures de conformité; préparer des résumés publics; enquêter, au besoin, sur la conformité au code.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Chambre des communes										
–	290 860 044	–	–	290 860 044	1	Dépenses du programme				
–	–	13 227 332	–	13 227 332	1a	Dépenses du programme				
–	–	9 511 972	–	9 511 972	1b	Dépenses du programme				
–	–	–	(17 109 450)	(17 109 450)		Affectations réputées au crédit 3 (Service de protection parlementaire) ²				
–	290 860 044	22 739 304	(17 109 450)	296 489 898		Total — Crédit 1	278 879 657	17 610 241	–	285 880 329
–	35 551 337	1 602 807	(6 099 218)	31 054 926	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	31 054 926	–	–	32 146 565
–	117 037 711	1 225 700	(3 866 626)	114 396 785	(S)	Députés — Traitements et indemnités des agents supérieurs et des députés de la Chambre des communes en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> et contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires	114 396 785	–	–	103 800 908
–	443 449 092	25 567 811	(27 075 294)	441 941 609		Total de l'organisme — Budgétaire	424 331 368	17 610 241	–	421 827 802
Bibliothèque du Parlement										
–	37 754 035	–	–	37 754 035	1	Dépenses du programme	37 110 432	643 603	–	37 103 813
–	4 985 560	–	(477 368)	4 508 192	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	4 508 192	–	–	4 726 530
–	42 739 595	–	(477 368)	42 262 227		Total de l'organisme — Budgétaire	41 618 624	643 603	–	41 830 343
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique										
–	6 178 280	–	–	6 178 280	1	Dépenses du programme	5 157 753	1 020 527	–	5 607 761
–	773 946	–	(173 561)	600 385	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	600 385	–	–	669 451
–	6 952 226	–	(173 561)	6 778 665		Total de l'organisme — Budgétaire	5 758 138	1 020 527	–	6 277 212
Service de protection parlementaire³										
–	–	3 111 253	–	3 111 253	3b	Dépenses du programme				
–	–	16 887 833	–	16 887 833	3c	Dépenses du programme				
–	–	–	17 109 450	17 109 450		Affectations réputées du crédit 1 (Chambre des communes) ²				

–	–	–	7 559 098	7 559 098		Affectations réputées du crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada) ²				
–	–	–	4 084 399	4 084 399		Affectations réputées du crédit 1 (Sénat) ²				
–	–	19 999 086	28 752 947	48 752 033		Total — Crédit 3	47 100 237	1 651 796	–	–
–	–	573 732	2 796 962	3 370 694	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 370 694	–	–	–
–	–	20 572 818	31 549 909	52 122 727		Total de l'organisme — Budgétaire	50 470 931	1 651 796	–	–
Sénat										
–	57 031 359	–	–	57 031 359	1	Dépenses du programme				
–	–	–	(4 084 399)	(4 084 399)	1c	Affectations réputées au crédit 3 (Service de protection parlementaire) ²				
–	57 031 359	–	(4 084 399)	52 946 960		Total — Crédit 1	49 140 138	3 806 822	–	56 881 095
–	7 567 381	–	(1 727 676)	5 839 705	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 839 705	–	–	6 622 198
–	24 149 218	–	(4 556 967)	19 592 251	(S)	Dignitaires du Sénat et sénateurs — Traitements, allocations et autres paiements versés au président du Sénat, aux sénateurs et autres dignitaires du Sénat en vertu de la <i>Loi sur le Parlement du Canada</i> ; contributions au compte d'allocations de retraite des parlementaires et au compte de convention de retraite des parlementaires	19 592 251	–	–	21 899 098
–	88 747 958	–	(10 369 042)	78 378 916		Total de l'organisme — Budgétaire	74 572 094	3 806 822	–	85 402 391
Conseiller sénatorial en éthique										
–	1 059 500	–	–	1 059 500	1	Dépenses du programme	681 431	378 069	–	620 027
–	109 200	–	(24 342)	84 858	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	84 858	–	–	83 194
–	1 168 700	–	(24 342)	1 144 358		Total de l'organisme — Budgétaire	766 289	378 069	–	703 221
–	583 057 571	46 140 629	(6 569 698)	622 628 502		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	597 517 444	25 111 058	–	556 040 969

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Affectation réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

³ La section 10 de la *Loi no 1 du plan d'action économique de 2015* a établi le Service de protection parlementaire, qui doit être responsable de toutes les questions relatives à la sécurité physique tout le long de la cité parlementaire et de la colline du Parlement.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Parlement				
Chambre des communes				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	296 355 105	278 479 605	17 875 500	—
Subventions et contributions	1 012 033	1 012 033	—	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	877 240	611 981	265 259	—
	296 489 898	278 879 657	17 610 241	—
Montants législatifs	145 451 711	145 451 711	—	—
	441 941 609	424 331 368	17 610 241	—
Bibliothèque du Parlement				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	38 754 035	37 779 439	974 596	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	1 000 000	669 007	330 993	—
	37 754 035	37 110 432	643 603	—
Montants législatifs	4 508 192	4 508 192	—	—
	42 262 227	41 618 624	643 603	—
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	6 178 280	5 157 753	1 020 527	—
Montants législatifs	600 385	600 385	—	—
	6 778 665	5 758 138	1 020 527	—
Service de protection parlementaire				
Crédit 3 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	48 752 033	47 100 237	1 651 796	—
Montants législatifs	3 370 694	3 370 694	—	—
	52 122 727	50 470 931	1 651 796	—

Sénat				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	52 528 281	48 721 459	3 806 822	—
Subventions et contributions	418 679	418 679	—	—
	52 946 960	49 140 138	3 806 822	—
Montants législatifs	25 431 956	25 431 956	—	—
	78 378 916	74 572 094	3 806 822	—
Conseiller sénatorial en éthique				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	1 059 500	681 431	378 069	—
Montants législatifs	84 858	84 858	—	—
	1 144 358	766 289	378 069	—
Total du portefeuille ministériel	622 628 502	597 517 444	25 111 058	—

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Chambre des communes												
Députés et agents supérieurs de la Chambre	270 365 158	258 669 207	–	–	959 139	959 139	41 104	41 104	271 283 193	259 587 242	–	–
Administration de la Chambre	171 441 658	165 262 109	–	–	52 894	52 894	836 136	570 877	170 658 416	164 744 126	–	–
Total partiel	441 806 816	423 931 316	–	–	1 012 033	1 012 033	877 240	611 981	441 941 609	424 331 368	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(877 240)	(611 981)	–	–	–	–	(877 240)	(611 981)	–	–	–	–
Total de l'organisme	440 929 576	423 319 335	–	–	1 012 033	1 012 033	–	–	441 941 609	424 331 368	–	–
Bibliothèque du Parlement												
Services d'information aux parlementaires	33 638 495	29 069 197	–	–	–	–	1 000 000	669 007	32 638 495	28 400 190	–	–
Services internes	9 623 732	13 218 434	–	–	–	–	–	–	9 623 732	13 218 434	–	–
Total partiel	43 262 227	42 287 631	–	–	–	–	1 000 000	669 007	42 262 227	41 618 624	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 000 000)	(669 007)	–	–	–	–	(1 000 000)	(669 007)	–	–	–	–
Total de l'organisme	42 262 227	41 618 624	–	–	–	–	–	–	42 262 227	41 618 624	–	–
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique												
Application de la <i>Loi sur les conflits d'intérêts</i> et du <i>Code régissant les conflits d'intérêts des députés</i>	4 705 180	3 818 993	–	–	–	–	–	–	4 705 180	3 818 993	–	–
Services internes	2 073 485	1 939 145	–	–	–	–	–	–	2 073 485	1 939 145	–	–
Total de l'organisme	6 778 665	5 758 138	–	–	–	–	–	–	6 778 665	5 758 138	–	–
Service de protection parlementaire												
Sécurité physique	52 122 727	50 470 931	–	–	–	–	–	–	52 122 727	50 470 931	–	–
Total de l'organisme	52 122 727	50 470 931	–	–	–	–	–	–	52 122 727	50 470 931	–	–
Sénat												
Sénateurs et bureaux des sénateurs	37 670 762	33 316 496	–	–	47 664	47 664	–	–	37 718 426	33 364 160	–	–
Soutien administratif	24 704 121	24 284 722	–	–	–	–	–	–	24 704 121	24 284 722	–	–
Chambre, comités et associations	15 537 690	16 504 533	–	–	418 679	418 679	–	–	15 956 369	16 923 212	–	–
Total de l'organisme	77 912 573	74 105 751	–	–	466 343	466 343	–	–	78 378 916	74 572 094	–	–
Conseiller sénatorial en éthique	1 144 358	766 289	–	–	–	–	–	–	1 144 358	766 289	–	–
Total du portefeuille ministériel	621 150 126	596 039 068	–	–	1 478 376	1 478 376	–	–	622 628 502	597 517 444	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employés au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent
Chambre des communes									
Contributions									
–	938 549	–	73 484	1 012 033	Paiements aux associations parlementaires et de procédure	1 012 033	–	–	989 696
–	938 549	–	73 484	1 012 033	Total de l'organisme	1 012 033	–	–	989 696
Sénat									
Subventions									
–	167 000	–	(119 336)	47 664	(S) Pensions aux sénateurs à la retraite	47 664	–	–	46 913
Contributions									
–	405 609	–	13 070	418 679	Contributions aux associations parlementaires	418 679	–	–	421 775
–	572 609	–	(106 266)	466 343	Total de l'organisme	466 343	–	–	468 688
–	1 511 158	–	(32 782)	1 478 376	Total du portefeuille ministériel	1 478 376	–	–	1 458 384

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Chambre des communes			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Députés et agents supérieurs de la Chambre			
Produits de la vente de biens	12 600	12 600	9 600
Droits d'affiliation à des associations parlementaires	24 062	24 062	18 627
Autres recouvrements	4 442	4 442	7 036
	41 104	41 104	35 263
Administration de la Chambre			
Produits de la vente de biens	78 690	78 690	105 935
Produits des Services de restauration	714 896	449 637	849 003
Autres recouvrements	42 550	42 550	116 605
	836 136	570 877	1 071 543
Total de l'organisme — Budgétaire	877 240	611 981	1 106 806
Bibliothèque du Parlement			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services d'information aux parlementaires	1 000 000	669 007	625 945
Total de l'organisme — Budgétaire	1 000 000	669 007	625 945
Total du portefeuille ministériel — Budgétaire			
	1 877 240	1 280 988	1 732 751

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Chambre des communes		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	427 380	159 791
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	19 375	61 501
	446 755	221 292
Ventes de biens et de services —		
Ventes de biens et de produits d'information	449 637	849 003
Autres frais et droits —		
Frais d'utilisation pouvant être dépensés de nouveau	70 599	62 575
Autres	5 046	35 928
	75 645	98 503
	525 282	947 506
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	86 700	115 535
Total de l'organisme	1 058 737	1 284 333
Bibliothèque du Parlement		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	76	1 974
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	21 568	30 901
	21 644	32 875
Ventes de biens et de services —		
Ventes de biens et de produits d'information	675 080	629 068
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	122	—
Total de l'organisme	696 846	661 943

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique			Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —			Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	822 489	469 958
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 235	64	Ventes de biens et de services	1 200 362	1 576 574
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	9 665	4 808	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	90 970	142 936
	10 900	4 872	Revenus divers	13 803	8 834
Revenus divers —			Total du portefeuille ministériel	2 127 624	2 198 302
Revenus provenant de pénalités	1 500	1 000			
Total de l'organisme	12 400	5 872			
Service de protection parlementaire					
Autres revenus —					
Ventes de biens et de services —					
Autres frais et droits —					
Frais d'utilisation pouvant être dépensés de nouveau	1 050	—			
Total de l'organisme	1 050	—			
Sénat					
Autres revenus —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	254 909	60 669			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	88 117	135 942			
	343 026	196 611			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	4 148	27 401			
Revenus divers —					
Intérêts perçus sur pertes dues à des réclamations de frais de subsistance dans la région de la capitale nationale et des dépenses de voyage	342	—			
Divers	10 911	7 834			
	11 253	7 834			
Total de l'organisme	358 427	231 846			
Conseiller sénatorial en éthique					
Autres revenus —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —					
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	164	14 308			
Total de l'organisme	164	14 308			

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 18

Comptes publics du Canada

2015-2016

Patrimoine canadien

Patrimoine canadien

Conseil des Arts du Canada

Société Radio-Canada

Musée canadien des droits de la personne

Musée canadien de l'histoire

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Musée canadien de la nature

**Conseil de la radiodiffusion et des
télécommunications canadiennes**

Bibliothèque et Archives du Canada

Société du Centre national des Arts

Commission de la capitale nationale

Office national du film

Musée des beaux-arts du Canada

Musée national des sciences et de la technologie

**Bureau de la coordonnatrice de la situation
de la femme**

Commission de la fonction publique

Téléfilm Canada

Commission des champs de bataille nationaux

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	18.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	18.17
Détail budgétaire par affectation.....	18.24
Programmes.....	18.28
Paiements de transfert.....	18.31
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	18.34
Revenus.....	18.35

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Patrimoine canadien

Résultat stratégique 1

Les Canadiens partagent, expriment et apprécient leur identité canadienne.

- **Programme 1.1** – Langues officielles

Patrimoine canadien joue un rôle important dans la coordination horizontale du dossier des langues officielles au sein du gouvernement fédéral et notamment en termes de concertation et d'appui auprès des institutions fédérales dans la mise en œuvre de l'engagement gouvernemental à l'égard du développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire et de la promotion de la dualité linguistique, conformément à l'article 42 de la *Loi sur les langues officielles*. Patrimoine canadien est également responsable de la planification, de la mise en œuvre et de la gestion des programmes d'appui aux langues officielles ayant trait à la promotion de la dualité linguistique au sein du Canada et au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire, conformément à l'article 43 de la *Loi sur les langues officielles*. Ces activités contribuent à l'atteinte du résultat du gouvernement : « Une société diversifiée favorisant la dualité linguistique et l'inclusion sociale ».

- **Programme 1.2** – Multiculturalisme

Conformément à la *Loi sur le multiculturalisme canadien*, le Programme du multiculturalisme vise à : bâtir une société où personne n'est exclu et où règne la cohésion sociale; accroître la sensibilité des institutions aux besoins d'une population diversifiée; et assurer la participation du Canada aux discussions sur le multiculturalisme, l'intégration et la diversité à l'échelle internationale. Pour atteindre ces objectifs, le Programme du multiculturalisme : verse des subventions et des contributions à des organismes sans but lucratif, au secteur privé, à des institutions publiques non fédérales et à des particuliers; réalise des activités directes de sensibilisation du public et de promotion; aide les institutions fédérales à remplir leurs obligations imposées par la *Loi sur le multiculturalisme canadien*; appuie le dépôt annuel au Parlement d'un rapport sur l'application de la Loi; et noue le dialogue avec les institutions publiques non fédérales cherchant à s'adapter à la diversité. Le Programme du multiculturalisme appuie également la participation du Canada aux accords internationaux et aux activités des institutions internationales.

- **Programme 1.3** – Appartenance au Canada

Ce programme vise à promouvoir l'identité canadienne en inspirant chez les Canadiens et Canadiennes la fierté et un idéal national. Il permet de célébrer le Canada et de le commémorer auprès des Canadiens et Canadiennes et de renforcer la compréhension des valeurs partagées, de la diversité culturelle et de la connaissance du Canada. Il fait également la promotion de l'éducation civique et de la participation des Canadiens et Canadiennes, incluant les jeunes, et leur donne l'occasion d'approfondir leurs connaissances et leur compréhension de la société canadienne, de sa diversité, de son histoire et de ses institutions. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions et des contributions. Le concept fondamental de ce programme est de promouvoir la connaissance et les expériences du Canada auprès des Canadiens et Canadiennes.

- **Programme 1.4** – Engagement et participation communautaire

Ce programme vise à engager les Canadiens et à leur offrir la possibilité de participer aux aspects civique, social et culturel de la vie au Canada et dans leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement et à des initiatives qui soutiennent les efforts des communautés dans le but de renforcer l'engagement des citoyens et l'inclusion sociale grâce aux arts visuels et aux arts de la scène; d'exprimer, de célébrer et de préserver le patrimoine local; de contribuer à l'accroissement du respect des droits de la personne au Canada et à la sensibilisation à ces droits; et d'élaborer des initiatives novatrices et culturellement appropriées afin d'appuyer les efforts des communautés autochtones pour la revitalisation et la préservation de leurs langues et cultures. Ce programme comporte des avantages sociaux solides, car il contribue à la préservation de l'histoire et de l'identité des diverses communautés canadiennes, tout en permettant aux traditions et aux identités d'évoluer avec le temps. Ce programme appuie le mandat du Ministère de renforcer l'identité canadienne, ses valeurs, ainsi que l'appartenance au Canada.

Résultat stratégique 2

Les expressions artistiques et le contenu culturel sont créés et accessibles au pays et à l'étranger.

- **Programme 2.1** – Industries culturelles

Ce programme soutient les industries culturelles canadiennes à s'adapter à un marché mondial exigeant et en évolution. Cet objectif est atteint grâce à la prestation de subventions, de contributions, et de crédits d'impôt, ainsi que par des politiques, et des mesures législatives et réglementaires. Favoriser la compétitivité et les extrants créatifs de ces industries fait en sorte que les auditoires canadiens et internationaux ont accès à un éventail de contenu canadien dans une variété de formats et de plateformes, et contribue à l'économie canadienne.

- **Programme 2.2** – Arts

Ce programme améliore l'accès des Canadiens à une variété d'expériences artistiques, contribue à la résilience du secteur des arts et approfondit les liens entre les organismes culturels et leurs communautés. Ceci est accompli grâce à des programmes de financement qui appuient des établissements qui proposent une formation de haut calibre aux artistes et interprètes pour les préparer à des carrières professionnelles; la présentation de festivals artistiques professionnels ou de saisons de spectacles; l'amélioration de l'infrastructure artistique et patrimoniale; et l'amélioration des pratiques d'affaires des organismes voués aux arts et au patrimoine et au développement de partenariats dans le secteur. L'objectif de base de ce programme est d'encourager l'accès, la résilience et l'excellence dans les arts pour tous les Canadiens.

- **Programme 2.3** – Patrimoine

Ce programme assure que le patrimoine culturel du Canada soit préservé et que tous les Canadiens et les Canadiennes y aient accès, aujourd'hui comme demain. Il permet aux intervenants du secteur du patrimoine d'améliorer leurs connaissances, leurs compétences et leurs pratiques professionnelles, de préserver et de présenter des collections et les objets patrimoniaux, ainsi que de créer et de mettre en circulation des expositions et d'autres formes de contenu patrimonial. Ceci est accompli grâce à des mesures de financement comme des subventions, des contributions et des incitatifs fiscaux; à la diffusion d'information; à la prestation de services d'experts, de formation et d'autres services; et à l'application de mesures réglementaires et législatives. Le but premier de ce programme est de promouvoir la préservation et la présentation du patrimoine culturel canadien.

Résultat stratégique 3

Les Canadiens participent et excellent dans le sport.

- **Programme 3.1** – Sport

Ce programme fait la promotion du développement et de l'excellence dans les sports auprès des Canadiens et des communautés canadiennes, en mettant en œuvre des initiatives qui appuient directement les athlètes canadiens de haut niveau; améliorent la capacité du Canada d'accueillir les Jeux du Canada et des manifestations sportives

internationales au Canada; soutiennent le développement de l'excellence dans le système sportif canadien; et contribuent à accroître la participation des Canadiens de tous âges et de toutes capacités à des activités sportives. Le concept de base de ce programme est d'améliorer et de promouvoir la participation canadienne et l'excellence dans les sports et ce, en fournissant du financement, de l'expertise et d'autres services aux athlètes canadiens, aux organisations sportives, aux intervenants du domaine et organisateurs de manifestations sportives.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 4.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil des Arts du Canada

Résultat stratégique 1

Un secteur artistique vif et dynamique au Canada.

- **Programme 1.1** – Subventions et services aux artistes et aux organismes artistiques, à l'appui de la création, de la production et de la diffusion d'œuvres d'art

Offre aux artistes professionnels et aux organisations artistiques canadiennes une gamme de subventions et de services.

- **Programme 1.2** – Promotion des arts, afin de favoriser la connaissance et la compréhension de la culture et des arts canadiens

Pour regrouper au sein de l'organisation toutes les activités liées à la promotion des arts tant au niveau national qu'international, incluant les partenariats et les réseaux avec différents intervenants, la location d'œuvres d'arts, et reconnaître l'excellence artistique par la remise de prix.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société Radio-Canada

Résultat stratégique 1

Un service de radiodiffusion public national dont le contenu est principalement canadien et qui rassemble les citoyens autour d'un contenu canadien.

- **Programme 1.1** – Services de télévision, de radio et nature numériques

Comme le stipule son mandat dans la *Loi sur la radiodiffusion* de 1991, CBC/Radio-Canada livre une gamme complète de services de radio, de télévision, nature numérique, à l'échelle nationale, régionale et locale, pour les Canadiens. La Société offre une programmation qui renseigne, éclaire et divertit, en français, en anglais, en langues autochtones et en langues étrangères sur Radio Canada International. L'exécution de ces services est adaptée en fonction du caractère unique des marchés desservis.

- **Programme 1.2** – Transmission et distribution des émissions

La distribution du service de radiodiffusion nationale aux Canadiens, dans presque toutes les parties du pays, par satellite, micro-ondes et lignes terrestres. CBC/Radio-Canada fournit le signal donnant accès à des récepteurs radio et télé individuels au moyen de ses émetteurs, paie les affiliés privés qui diffusent ses émissions, et offre des installations pour diffusion en différé, selon les divers fuseaux horaires du pays.

- **Programme 1.3** – Chaînes spécialisées pour des auditoires spécifiques

Une variété de chaînes de télévision en langues française et anglaise distribuées par satellite et par câble qui ciblent un segment spécifique de l'auditoire et qui offrent une programmation populaire, distinctive et de grande qualité aux Canadiens. Les coûts additionnels d'exploitation sont financés à partir des revenus générés.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée canadien des droits de la personne

Résultat stratégique 1

Connaissance approfondie des droits de la personne, en mettant un accent particulier sur le Canada, en vue d'accroître la compréhension du public à cet égard, de promouvoir le respect des autres et d'encourager la réflexion et le dialogue.

- **Programme 1.1** – Contenu et programmation du Musée

En devenant le premier musée du monde consacré à l'étude des droits de la personne, le Musée canadien des droits de la personne ouvre de nouvelles voies : un musée de cette nature est sans précédent. Durant les premières années, l'objectif principal de cette activité sera d'établir un programme public novateur et unique rendant possible le développement de la recherche et l'avancement des connaissances, la création d'expositions accessibles et interactives et d'une programmation éducative qui encourage le dialogue et la réflexion, la capacité de sensibiliser la population partout au Canada, de s'engager envers elle et de lui fournir un service adéquat, de même qu'un service de marketing et de communications efficace pour garantir que les programmes et les services offerts par le Musée canadien des droits de la personne sont très bien connus.

- **Programme 1.2** – Locaux

L'objectif de cette activité durant les premières années sera de gérer toutes les étapes du projet de construction, y compris le choix du plan final, jusqu'à sa mise en service et son inauguration officielle. Le Conseil sera entièrement responsable de la supervision de tous les aspects du projet de construction, dont le choix du plan final, l'établissement des délais pour la construction, et la gestion des risques tout au long du projet. Avant l'ouverture du Musée canadien des droits de la personne, il faudra établir des mécanismes adéquats pour permettre un entretien et un fonctionnement efficaces et pour en assurer la sécurité, l'accessibilité et la viabilité permanentes.

- **Programme 1.3** – Intendance et gestion de la société

L'activité d'intendance et de gestion de la société a pour but de garantir que les fonds publics et privés investis dans le Musée canadien des droits de la personne sont gérés de façon transparente et responsable, que les ressources sont déployées, développées, dirigées, administrées et contrôlées de manière efficace, et que la société maximise la valeur de sa contribution à la population et à la société canadiennes.

Musée canadien de l'histoire

Résultat stratégique 1

Connaissance, appréciation et respect des réalisations culturelles humaines et du comportement humain, et intérêt pour ceux-ci, grâce à des collections d'objets historiques et culturels, des expositions, des programmes et des recherches reflétant un point de vue canadien.

- **Programme 1.1** – Collection et recherche

Gérer, développer, conserver et faire de la recherche sur les collections afin d'améliorer l'exécution des programmes et d'accroître les connaissances scientifiques.

- **Programme 1.2** – Exposition, éducation et communication

Développer, maintenir et faire connaître les expositions, les programmes et les activités pour accroître la connaissance, la compréhension critique de même que le respect et le degré d'appréciation de toutes les réalisations culturelles et du comportement humain.

- **Programme 1.3** – Locaux

Gérer et maintenir toutes les installations ainsi que les services de sécurité et d'accueil connexes.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée canadien de l'immigration du Quai 21

Résultat stratégique 1

Les Canadiens et Canadiennes participent à la création et à l'exploration des récits, des thèmes et de l'histoire de l'immigration au Canada, qui se poursuit de nos jours.

- **Programme 1.1** – Installations

Le programme Installations assure des installations sécuritaires et fonctionnelles qui rencontrent toutes les normes de sécurité et de construction incluant des installations rénovées qui contribuent à la vision et au mandat du Musée. Cette activité fait en sorte que les installations louées par le Musée appuient la réalisation du mandat du Musée; contribuent à offrir une expérience riche, stimulante et engageante aux visiteurs et sont sécuritaires, sécurisées et accessibles. Les améliorations aux installations optimisent

l'utilisation de l'espace pour la programmation publique, sont gérées prudemment et respectent la nature patrimoniale du site. Les installations incluent les améliorations locatives et l'exploitation des bâtiments, incluant la sécurité.

- **Programme 1.2** – Expérience des visiteurs et création de liens

Le programme Expérience des visiteurs et création de liens a pour but d'offrir à l'auditoire du Musée l'accès à un contenu riche et à de la programmation qui reflètent les expériences diverses et les contributions des immigrants tout au long de l'histoire canadienne. Cette activité est également conçue dans le but d'impliquer intensément les Canadiens et Canadiennes dans la construction et l'exploration de ces thèmes clés en les encourageant à rechercher leur propre histoire d'immigration familiale à la partager. Le Musée effectue des recherches et présente des études vivantes sur l'immigration au Canada à travers une variété de supports incluant : des expositions polyvalentes et permanentes, des programmes sur le site et au-dehors, des expositions itinérantes, des publications, des expositions virtuelles ainsi que d'autres outils de médias sociaux. L'expérience des visiteurs et la création de liens inclut : recherche et développement de contenu, interprétation et création de liens (incluant programmation publique et expositions), rayonnement national, partenariats, services et structure d'accueil des visiteurs (incluant les activités des bénévoles).

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1**– Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée canadien de la nature

Résultat stratégique 1

L'intérêt et le respect à l'égard de la nature de même que la connaissance et le degré d'appréciation, par la collecte d'objets d'histoire naturelle, les programmes d'éducation du public et la recherche offrant une perspective principalement axée sur le Canada.

- **Programme 1.1** – Édifices et terrains

Apport d'installations sécuritaires et fonctionnelles répondant à toutes les exigences relatives à la sécurité et aux codes du bâtiment, y compris un Musée rénové qui contribue à la réalisation de la vision et du mandat du Musée.

- **Programme 1.2**– Inspiration et engagement

Élaboration et entretien des expositions, des programmes, des publications électroniques et imprimées, du site Web nature.ca, des activités visant à faire comprendre et apprécier la nature et des activités génératrices de revenus telles que l'avancement, les services aux visiteurs et les opérations auxiliaires.

- **Programme 1.3**– Recherche et découverte

Exploration du passé et préparation des Canadiens à l'avenir grâce à des activités de systématique et de recherche appliquée, et à l'établissement de réseaux et de liens avec les milieux scientifiques du Canada et de l'étranger.

- **Programme 1.4** – Entretien et accessibilité des collections

Développement, préservation et mise à la disposition du public de collections d'objets d'histoire naturelle, de spécimens et de documents répondant aux besoins croissants des secteurs public et privé à l'égard de la recherche, de l'éducation et de la prise de décisions éclairées concernant la nature.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1**– Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes

Résultat stratégique 1

Les Canadiens ont accès à un système de communication de calibre mondial.

- **Programme 1.1** – Protection au sein du système de communication

À travers ce programme, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes favorise la conformité et la mise en application de ses lois et règlements divers, y compris la réglementation des communications non sollicitées. Cela aide à garantir que les Canadiens aient accès à des services de communication d'urgence tels que le service 9-1-1 et les systèmes d'alerte. En conséquence, les Canadiens ont une protection accrue et bénéficient d'un système de communication plus sûr.

- **Programme 1.2** – Connexion au système de communication

Le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes favorise le développement ordonné d'un système de communication pour tous les Canadiens afin de renforcer la structure sociale et économique du Canada, ainsi qu'à améliorer la sécurité et les intérêts des Canadiens. Ce programme vise à garantir que les Canadiens aient accès à un choix de services de communication de qualité et novateurs à des prix abordables ainsi qu'à du contenu canadien captivant et créatif.

- **Programme 1.3**– Création de contenu canadien

Ce programme vise à garantir une richesse en matière d'offre de contenu canadien à l'ensemble des Canadiens sur une variété de plates-formes. Dans le processus de ses ordonnances, décisions, cadres de réglementation et d'autres activités réglementaire, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes encourage la création relative à l'expression canadienne en fournissant un large éventail d'émissions dans lesquelles les Canadiens ont la possibilité d'exprimer leurs états d'esprit, leurs opinions, leurs idées, leurs valeurs et leur créativité artistique. En diffusant du contenu canadien dans des émissions de divertissement et en offrant de l'information ainsi qu'une analyse concernant le Canada, le Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes donne l'occasion aux Canadiens de participer à la vie démocratique et culturelle de leur pays.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bibliothèque et Archives du Canada

Résultat stratégique 1

La mémoire continue du Canada est documentée et disponible pour les générations actuelles et futures.

- **Programme 1.1** – Accès au patrimoine documentaire

Afin de faciliter l'accès au patrimoine documentaire, Bibliothèque et Archives Canada le rend disponible, accessible et repérable à tous ceux qui s'intéressent au Canada, à sa société ou à l'expérience canadienne. Ce faisant, Bibliothèque et Archives Canada contribue à la création de nouvelles connaissances qui favorisent une meilleure compréhension du développement culturel, social et économique du Canada.

- **Programme 1.2** – Intendance du patrimoine documentaire

Bibliothèque et Archives Canada gère une vaste collection de documents dans une grande variété de formats, tant numériques qu'analogiques, afin d'en assurer l'intendance et l'accessibilité à long terme pour que tous les Canadiens puissent en profiter. Les méthodes de l'archivistique et de la préservation, qu'elles soient traditionnelles ou à la fine pointe de la technologie, permettent de préserver à long terme des documents en format analogique et numérique qui s'avèrent pertinents. La préservation de ces documents comprend l'ensemble des activités de gestion et des stratégies qui garantissent l'intégrité et l'authenticité du patrimoine documentaire du Canada, ainsi que son accessibilité actuelle et à long terme. Les activités d'intendance se répartissent en plusieurs catégories : les activités associées à la gestion physique de la collection, telles que l'entreposage; celles qui concernent la restauration, et qui visent entre autres à prévenir la détérioration des documents et à réparer les dommages déjà subis; et celles liées à la reproduction et aux copies de remplacement, afin de garantir la préservation et l'accessibilité de documents qui seraient autrement trop fragiles pour être consultés. Pour ce qui est des documents numériques, des stratégies novatrices sont mises en œuvre pour maintenir l'accès aux documents dont les formats sont obsolètes et pour garantir que les originaux sont protégés adéquatement au moyen d'un transfert et d'un entreposage adéquat.

- **Programme 1.3** – Documentation de la société canadienne

L'un des piliers du mandat de Bibliothèque et Archives Canada est de faire en sorte que la mémoire continue du Canada reflète la société canadienne et soit accessible aux générations actuelles et futures. Les ressources documentaires de Bibliothèque et Archives Canada se composent de ressources documentaires publiées et non publiées produites sur une gamme de supports et de formats, tant analogiques que numériques. La plupart des acquisitions de Bibliothèque et Archives Canada sont régies par des lois. Par exemple, en vertu du Règlement sur le dépôt légal de publications, les éditeurs canadiens doivent déposer à Bibliothèque et Archives Canada des exemplaires de chacune des ressources documentaires qu'ils publient. De même, en vertu de la *Loi sur la Bibliothèque et les Archives du Canada*, les ressources documentaires gouvernementales à valeur continue doivent être transférées à Bibliothèque et Archives Canada dès que leur période de conservation est échu. Pour remplir son mandat d'acquérir et de préserver le patrimoine documentaire, Bibliothèque et Archives Canada fait aussi l'acquisition de ressources documentaires privées qui sont représentatives de la société canadienne d'hier et d'aujourd'hui.

Résultat stratégique 2

L'information gouvernementale courante est gérée afin d'assurer la responsabilisation du gouvernement.

- **Programme 2.1** – Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux

Bibliothèque et Archives Canada offre un appui, des services et des formations pour aider les institutions fédérales à gérer l'information et à respecter les exigences de la Directive sur la tenue de documents. Bibliothèque et Archives Canada conseille et oriente les institutions fédérales dans le cadre de multiples activités : offrir des conseils de nature réglementaire, politique, stratégique et opérationnelle concernant la tenue et la gestion de documents aux organismes centraux et à d'autres institutions du gouvernement fédéral; préparer et donner des séances de formation et de sensibilisation aux fonctionnaires fédéraux; établir des réseaux au sein de la communauté de la gestion de l'information du gouvernement du Canada; organiser des colloques et des forums sur la tenue de documents. Bibliothèque et Archives Canada prépare des lignes

directrices et d'autres outils aidant les institutions fédérales à appliquer les autorisations de disposer. Bibliothèque et Archives Canada coordonne également certaines initiatives qui complètent les efforts des bibliothèques fédérales et de leurs ministères respectifs. Enfin, Bibliothèque et Archives Canada contribue de manière importante à rendre accessibles les documents gouvernementaux dont la responsabilité lui incombe en vertu de la *Loi sur l'accès à l'information*.

- **Programme 2.2** – Élaboration d'instruments de réglementation et d'outils en tenue de documents

Bibliothèque et Archives Canada, en collaboration avec les organismes centraux, les ministères et les organismes du gouvernement fédéral ainsi que d'autres milieux intéressés, joue un rôle de chef de file dans la conception de normes, d'outils et de pratiques exemplaires en gestion de l'information et en tenue de documents. Bibliothèque et Archives Canada facilite la gestion de l'information dans les institutions du gouvernement fédéral grâce à l'approbation et à l'émission d'autorisations de disposer de documents, et grâce à l'élaboration d'outils, de guides et de lignes directrices qui appuient l'initiative gouvernemental sur la tenue de documents. De plus, Bibliothèque et Archives Canada contribue à la préparation de politiques en gestion de l'information en présidant et participant à divers comités intergouvernementaux.

Résultat stratégique 3

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 3.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société du Centre national des Arts

Résultat stratégique 1

Arts d'interprétation forts et dynamiques dans la région de la capitale nationale et à travers le Canada.

- **Programme 1.1** – Programmation

Programmation des arts de la scène dans le domaine de la musique, du théâtre français, du théâtre anglais, de la danse et d'autres formes de programmation, ainsi que les services de soutien à la programmation.

- **Programme 1.2** – Aménagement

Exploitation et administration du Centre national des Arts.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission de la capitale nationale

Résultat stratégique 1

La région de la capitale du Canada revêt une importance nationale et constitue une source de fierté pour les Canadiennes et les Canadiens.

- **Programme 1.1** – Intendance et protection de la capitale

Par ce programme, la Commission de la capitale nationale vise à protéger des biens d'importance nationale dans la région de la capitale du Canada et à continuer de mettre en valeur la capitale pour les générations futures de Canadiennes et de Canadiens. Comme intendante des terrains et des biens fédéraux de la région, elle remet en état, gère, aménage, entretient et protège les biens culturels, naturels et patrimoniaux les plus prisés de la capitale, tout en veillant au maintien d'un accès public qui est sécuritaire, respectueux et convenable. La Commission de la capitale nationale promeut et régit également les activités publiques réalisées sur les terrains fédéraux et conserve les ressources naturelles par une bonne gestion environnementale. Par sa participation à des projets d'aménagement foncier comme celui des plaines LeBreton, son acquisition de propriétés d'intérêt national et l'aliénation de propriétés excédentaires, la Commission de la capitale nationale est plus en mesure de voir à ce que la région de la capitale du Canada reflète sa vision de la capitale.

- **Programme 1.2** – Planification de la capitale

La Commission de la capitale nationale oriente et coordonne l'utilisation des terrains fédéraux afin de faire en sorte que ceux-ci inspirent la population canadienne, qu'ils répondent aux besoins du gouvernement et qu'ils tiennent compte du rôle et de l'importance de la capitale. Par des plans à long terme, la précision d'une masse de terrains d'intérêt national et des processus d'examen et d'approbation, la Commission de la capitale nationale peut veiller à ce que, dans la région de la capitale du Canada, le sol soit utilisé de manière à refléter et à respecter l'importance, le milieu naturel et le patrimoine de la capitale. En outre, la Commission de la capitale nationale collabore avec le gouvernement fédéral, les gouvernements provinciaux et les administrations municipales sur des enjeux relatifs aux transports.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Office national du film

Résultat stratégique 1

Les histoires et les perspectives canadiennes sont présentes dans les médias audiovisuels et rendues accessibles à la population du Canada et du reste du monde.

- **Programme 1.1** – Production audiovisuelle

Cette activité de programme contribue à donner aux Canadiens une meilleure compréhension des enjeux auxquels est confronté leur pays et fait connaître les points de vue canadiens aux autres nations. À titre de producteur du secteur public, l'Office national du film produit des œuvres audiovisuelles originales qui reflètent les diverses perspectives canadiennes - culturelles, régionales et autochtones, entre autres - et qui émanent des divers créateurs et communautés composant le pays. Ce programme intervient dans des domaines où le secteur privé est absent et donne aux créateurs la possibilité d'explorer les avancées artistiques et technologiques en matière de forme et de contenu. Elle assure également la découverte, le perfectionnement et l'encadrement des talents et de la créativité au sein des communautés de cinéastes et des autres communautés de

créateurs. La programmation de l'Office national du film est nécessaire pour assurer aux Canadiens l'accès à diverses voix et à divers contenus dans les deux langues officielles. Elle fait la promotion de la culture et des valeurs canadiennes dans le cadre d'événements à caractère historique ou culturel de portée nationale. Alors que la consommation médiatique de la population canadienne migre vers Internet, l'Office national du film s'impose comme chef de file dans la création de contenu numérique innovateur, dans les deux langues officielles. Les activités de production englobent la conceptualisation, la recherche, le développement et la production de documentaires, de films d'animation, de contenu nouveau média et d'autres formes émergentes.

- **Programme 1.2** – Accessibilité et interaction avec l'auditoire

Ce programme fait en sorte que les auditoires canadiens et du reste du monde peuvent accéder à du contenu canadien innovateur reflétant les histoires et les perspectives canadiennes, le regarder, en discuter et interagir avec celui-ci. Alors que la consommation médiatique migre vers Internet, le contenu canadien doit être rendu disponible sur tous les supports numériques et mobiles. Les mécanismes utilisés comprennent la distribution, le marketing et la commercialisation des œuvres audiovisuelles au moyen d'un catalogue diversifié, d'un fonds d'archives bien établi et du développement de marchés diversifiés (p. ex., salles, télévision, consommateur et institutionnel), par le truchement d'Internet et des canaux traditionnels, au Canada et à l'étranger. Grâce à ces activités, l'Office national du film rend ses œuvres largement accessibles partout au Canada, notamment dans les communautés mal desservies et éloignées ainsi que dans les communautés autochtones et de langue officielle en situation minoritaire. Les activités de l'Office national du film liées à l'accessibilité et à l'interaction avec l'auditoire contribuent au dynamisme de la culture et du patrimoine canadiens.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée des beaux-arts du Canada

Résultat stratégique 1

Grâce à des collections d'œuvres d'art anciennes et contemporaines, à des programmes et à de la recherche reflétant un point de vue particulier mais non exclusif sur le Canada, favoriser l'intérêt, les connaissances, l'appréciation et le respect des arts visuels.

- **Programme 1.1** – Installations

Veiller à ce que les installations soient sécuritaires et adéquates à la préservation et à l'exposition de la collection nationale, et facilement accessibles au public.

- **Programme 1.2** – Collection

Acquérir, préserver, étudier et documenter des œuvres anciennes et contemporaines afin d'illustrer et de présenter le patrimoine des arts visuels. Cette activité comprend la recherche muséologique, les acquisitions et la préservation.

- **Programme 1.3** – Rayonnement

Encourager un vaste accès à la collection, aux expositions, aux recherches et au savoir-faire du Musée dans tout le Canada et à l'étranger. Cette activité comprend les expositions présentées dans la région de la capitale nationale, ailleurs au Canada et à l'étranger, les programmes éducatifs, les publications ainsi que les activités de communication et de marketing conçues pour intéresser un public aussi vaste que possible.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1**– Services internes

Voir le texte d'introduction.

Musée national des sciences et de la technologie

Résultat stratégique 1

Intérêt, connaissance, appréciation et respect à l'égard de la science et la technologie par l'entremise de la collection des objets scientifiques et technologiques, des programmes et de la recherche reflétant un point de vue canadien.

- **Programme 1.1** – Installations

Les installations font partie intégrante de l'exploitation des musées. Elles servent non seulement à loger les employés, mais aussi à accueillir les visiteurs et à abriter la collection. Les installations ont une grande incidence sur la fréquentation d'un musée. Une architecture adéquate attire les visiteurs, rehausse l'expérience qu'ils y vivent et fait partie de l'image publique de l'institution comme symbole de son mandat. Les commentaires des visiteurs portent en grande partie sur leur satisfaction ou leur insatisfaction quant à la qualité des installations et des services connexes.

- **Programme 1.2** – Partage des connaissances

La Société cherche à inciter les Canadiens à découvrir, à examiner et à interpréter l'évolution passée et récente des sciences et de la technologie ainsi que ses répercussions sur la société et sur eux-mêmes. Elle entend leur inspirer un sens d'identité et d'appartenance ainsi qu'une fierté de l'histoire et des réalisations scientifiques et technologiques du Canada. Elle encourage également leur participation active et éclairée au développement de notre société technologique. C'est surtout pour que les Canadiens apprennent à mieux se connaître et à mieux connaître leur pays que le patrimoine scientifique et technologique du Canada mérite d'être interprété. De la même façon qu'il oriente la recherche et la gestion de la collection, le thème « la transformation du Canada » guide la Société dans ses activités visant à diffuser ses connaissances. Ces activités servent à mettre en relief l'évolution historique des sciences et de la technologie, à fournir des renseignements sur les objets de la collection, ainsi qu'à examiner les rapports entre les sciences, la technologie et la société canadienne. La Société utilise trois principaux modes de diffusion des connaissances : ses installations publiques, ses sites Web et ses publications.

- **Programme 1.3** – Préservation du patrimoine

La préservation du patrimoine comprend deux éléments principaux : la gestion de la collection, qui inclut la restauration et la préservation, et la recherche, qui comprend les activités contribuant à établir une base de connaissances sur le patrimoine scientifique et technologique du Canada. Puisque la Société est la seule institution au Canada qui collectionne des objets représentatifs des sciences et de la technologie dans leur ensemble, il lui incombe de constituer une collection nationale. Étant donné l'ampleur de son champ d'action, des choix critiques s'imposent quant au contenu de la collection et aux priorités. Les activités liées au développement de la collection aident la Société à prendre des décisions éclairées sur le contenu de la collection, tandis que les activités de gestion de la collection comprennent les activités nécessaires pour gérer les objets acquis par la Société. La Société a reconnu sept grands domaines dans lesquels elle concentrera ses activités de recherche, soit l'aviation, les communications, la fabrication, les ressources naturelles, les ressources renouvelables y compris l'agriculture, l'instrumentation scientifique et les transports.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme

Résultat stratégique 1

Promotion et avancement de l'égalité entre femmes et hommes au Canada.

- **Programme 1.1** – Avancement de l'égalité pour les femmes

Dans le cadre de ce programme, le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme appuie l'action et l'innovation en investissant dans des projets qui conduisent vers l'égalité entre les femmes et les hommes. Il s'agit d'un programme de subventions et contributions pour les organismes canadiens qui mènent à l'échelon communautaire des projets contribuant au progrès de l'égalité dans les collectivités du Canada. Les projets financés sont de portée nationale, régionale ou locale et aident à créer des conditions propices à la réussite des Canadiennes. Les projets sont axés sur l'amélioration de la situation économique et sociale des femmes et leur participation à la vie démocratique. De nature et portée variées, ils emploient un éventail de méthodes et de stratégies pour répondre aux enjeux complexes qui touchent les femmes. Concrètement, le programme investit dans des projets qui intègrent des considérations liées au genre et qui augmentent ou améliorent l'accès à une gamme de possibilités, de services et de ressources (soutien, information, outils, etc.). Ces projets comptent sur la participation des parties intéressées, comme des groupes de femmes, des organismes communautaires, des institutions publiques et le secteur privé. Le programme facilite également la collaboration, le réseautage et les partenariats pour promouvoir l'égalité entre les sexes et l'avancement des femmes au Canada. Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme facilite le réseautage, crée au besoin des partenariats pour répondre aux questions transversales touchant les femmes et les filles, échange des connaissances et aide les organismes œuvrant au progrès de l'égalité des sexes à accéder aux connaissances, aux ressources et aux outils.

- **Programme 1.2** – Impulsion, savoir-faire et conseils

Le Canada s'est engagé, conformément à différents instruments nationaux et internationaux, à promouvoir l'égalité entre les sexes. Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme encourage une meilleure compréhension de la situation des femmes au Canada et invite la population canadienne à prendre part aux efforts pour faire progresser l'égalité entre les sexes. Les activités de communication sont un élément clé de ce programme et commémorent des dates importantes, comme le Mois de l'histoire des femmes et la Journée de l'affaire « personne ». Pour que les progrès vers l'égalité entre les sexes se poursuivent, le gouvernement exige que les institutions fédérales prennent le genre en considération dans leurs lois, politiques et programmes. Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme agit comme chef de file et appuie les institutions fédérales afin qu'elles développent leur capacité en matière d'analyse comparative entre les sexes+ en leur offrant de l'information, des outils, de la formation et des conseils spécialisés. L'analyse comparative entre les sexes+ éclaire la prise de décisions et augmente la probabilité que les lois, les politiques et les programmes répondent aux besoins de populations de femmes et d'hommes d'horizons divers. Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme fournit également des analyses et des conseils en matière de politiques stratégiques, jouant le rôle de courtier de savoir auprès des institutions fédérales et d'autres intervenantes ou intervenants afin de les soutenir dans la poursuite de l'égalité entre les sexes. Il surveille aussi l'évolution des enjeux qui influent sur la condition des femmes et des filles au Canada. L'essentiel de ce travail est accompli en collaboration avec les institutions fédérales, les provinces, les territoires et la société civile.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Téléfilm Canada

Résultat stratégique 1

Contenu audiovisuel de qualité créé par des Canadiens et promu auprès des auditoires du Canada et du monde entier.

- **Programme 1.1** – Investissement dans le développement et soutien à l'industrie audiovisuelle canadienne

Téléfilm soutient financièrement le développement et la production de longs métrages canadiens (incluant les coproductions en vertu de traités) qui ont un potentiel de succès au Canada et à l'étranger. La participation financière peut prendre diverses formes comme des investissements, des avances à remboursements conditionnels ou des contributions. Le soutien financier vise à assurer que les joueurs de l'industrie aient la possibilité de créer et de produire leurs œuvres au Canada. Téléfilm appuie également l'industrie en faisant des recommandations au ministre du Patrimoine canadien quant à la certification de coproductions réalisées en vertu des traités de coproductions audiovisuelles.

- **Programme 1.2** – Soutien promotionnel au contenu canadien au Canada et à l'étranger

Les activités de soutien à la promotion de Téléfilm permettent aux distributeurs, producteurs et réalisateurs canadiens d'assurer que le contenu audiovisuel qu'ils produisent soit vu et apprécié par les auditoires canadiens et internationaux. Ces activités sont d'une importance capitale pour la promotion et la protection de l'industrie audiovisuelle canadienne. Elles permettent en outre à l'industrie audiovisuelle canadienne d'attirer des acheteurs potentiels et des investisseurs du secteur privé et de l'étranger pour des projets existants ou qui seront développés avec des Canadiens - ce qui contribue en soi à la vigueur de l'économie canadienne. De plus, les activités de promotion des succès canadiens sur la scène internationale contribuent à élargir les auditoires et à accroître la notoriété du contenu canadien sur la scène internationale. Une importance particulière est accordée au développement et à l'intégration d'initiatives numériques afin de rejoindre les auditoires cibles par des stratégies à la fois innovatrices et efficaces. Parmi les activités de soutien à la promotion figurent les suivantes : - l'aide financière pour la mise en marché et la promotion de longs métrages canadiens accordée généralement sous la forme d'avances à remboursements conditionnels; - l'aide financière en appui aux entreprises canadiennes de production et de distribution pour assurer la promotion, la vente et la distribution de leurs productions dans le cadre des grands marchés et festivals. Le soutien peut également prendre la forme d'initiatives de développement de marché visant à stimuler la recherche de sources alternatives de financement et la création de nouveaux partenariats; - l'aide financière accordée sous forme de contributions à des événements et initiatives qui répondent aux besoins des marchés nationaux et internationaux et qui contribuent à la promotion du contenu et des talents canadiens. Ces activités favorisent la notoriété des œuvres canadiennes et leur accès par le public.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission des champs de bataille nationaux

Résultat stratégique 1

Le parc des Champs-de-Bataille de Québec est un site historique et urbain prestigieux, naturel, accessible, sécuritaire et éducatif.

- **Programme 1.1** – Conservation et mise en valeur

Par cette activité de programme, la Commission des champs de bataille nationaux assure la préservation et l'intégrité du parc des Champs-de-Bataille pour les générations futures. Pour ce faire, elle effectue l'entretien et l'amélioration lorsque requis des infrastructures, de l'aménagement paysager et offre un site sûr à tous les usagers et les visiteurs, qu'ils soient canadiens ou étrangers.

- **Programme 1.2** – Éducation et services publics

Ce programme vise à faire connaître l'histoire du site ainsi que les richesses de celui-ci sur les plans culturel, récréatif et naturel, de manière à ce que ce parc joue tant son rôle de parc historique que de parc urbain. Pour ce faire, la Commission des champs de bataille nationaux assure l'accueil des visiteurs, offre des expositions, des activités pédagogiques et des services publics de qualité et diffuse de l'information à l'intention de tous les usagers et visiteurs, tant canadiens qu'étrangers.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–						Patrimoine canadien				
–	173 741 400	–	–	173 741 400	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	2 278 977	–	2 278 977	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	30 316	30 316		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	6 608 794	6 608 794		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	2 861 338	2 861 338		CT, crédit 30 ¹				
–	–	–	(918 000)	(918 000)		Virement au :				
–	–	–	(10 000)	(10 000)		crédit 1 (Commission de la capitale nationale)				
–	–	–	1 568 925	1 568 925		crédit 1 (Conseil de recherches en sciences humaines)				
						Affectations réputées du Crédit 1 (Citoyenneté et Immigration) ²				
–	173 741 400	2 278 977	10 141 373	186 161 750		Total — Crédit 1	178 864 610	7 297 140	–	188 373 549
–	1 056 279 039	–	–	1 056 279 039	5	Subventions et contributions				
–	–	8 328 933	–	8 328 933	5c	Subventions et contributions				
						Virement du :				
–	–	–	310 000	310 000		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	200 000	200 000		crédit 5 (Anciens Combattants)				
–	–	–	(127 000)	(127 000)		Virement au :				
–	–	–	(360 000)	(360 000)		crédit 1 (Conseil des Arts du Canada)				
–	–	–	(1 340 000)	(1 340 000)		crédit 1 (Bibliothèque et Archives du Canada)				
–	–	–	5 499 825	5 499 825		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
						Affectations réputées du Crédit 5 (Citoyenneté et Immigration) ²				
–	1 056 279 039	8 328 933	4 182 825	1 068 790 797		Total — Crédit 5	1 037 186 919	31 603 878	–	1 267 460 219
–	22 577 022	387 795	(737 083)	22 227 734	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	22 227 734	–	–	22 800 088
–	82 100	–	2 223	84 323	(S)	Ministre du Patrimoine canadien et des Langues officielles — Traitement et allocation pour automobile	84 323	–	–	82 300
–	2 000	–	(2 000)	–	(S)	Ministre d'État (Sports) — Allocation pour automobile	–	–	–	–
–	–	2 000	(2 000)	–	(S)	Ministre d'État (Ministre de la Condition féminine) – Allocation pour automobile	–	–	–	–
–	1 196 000	–	199 012	1 395 012	(S)	Traitements des lieutenants-gouverneurs (<i>Loi sur les traitements</i>)	1 395 012	–	–	1 370 578
–	637 000	–	323 833	960 833	(S)	Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	960 833	–	–	864 369
–	182 000	–	20 994	202 994	(S)	Prestations de retraite supplémentaires — Lieutenants-gouverneurs précédents	202 994	–	–	188 506

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
21 262	–	–	25 074	46 336	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	24 899	–	21 437	715 698
21 262	1 254 696 561	10 997 705	14 154 251	1 279 869 779		Total du ministère — Budgétaire	1 240 947 324	38 901 018	21 437	1 481 855 307
Conseil des Arts du Canada										
–	182 097 387	–	–	182 097 387	1	Paiements au Conseil des Arts du Canada				
–	–	1	–	1	1c	Paiements au Conseil des Arts du Canada				
–	–	–	127 000	127 000		Virement du crédit 5 (Patrimoine canadien)				
–	182 097 387	1	127 000	182 224 388		Total — Crédit 1	182 224 388	–	–	182 224 388
–	182 097 387	1	127 000	182 224 388		Total de l'organisme — Budgétaire	182 224 388	–	–	182 224 388
Société Radio-Canada										
–	928 331 798	–	–	928 331 798	1	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement	928 331 798	–	–	929 283 798
–	4 000 000	–	–	4 000 000	5	Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement	4 000 000	–	–	4 000 000
–	105 692 000	–	–	105 692 000	10	Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital	105 692 000	–	–	104 740 000
–	1 038 023 798	–	–	1 038 023 798		Total de l'organisme — Budgétaire	1 038 023 798	–	–	1 038 023 798
Musée canadien des droits de la personne										
–	21 700 000	–	–	21 700 000	1	Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital	21 700 000	–	–	21 700 000
–	21 700 000	–	–	21 700 000		Total de l'organisme — Budgétaire	21 700 000	–	–	21 700 000
Musée canadien de l'histoire										
–	83 369 477	–	–	83 369 477	1	Paiements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
–	–	–	217 778	217 778		Virement du CT, crédit 30 ¹				
–	83 369 477	–	217 778	83 587 255		Total — Crédit 1	83 587 255	–	–	68 923 716
–	83 369 477	–	217 778	83 587 255		Total de l'organisme — Budgétaire	83 587 255	–	–	68 923 716

					Musée canadien de l'immigration du Quai 21				
				1	Paiement au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
-	7 700 000	-	-	7 700 000		7 700 000	-	-	9 900 000
-	7 700 000	-	-	7 700 000	Total de l'organisme — Budgétaire	7 700 000	-	-	9 900 000
					Musée canadien de la nature				
				1	Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital				
-	26 129 112	-	-	26 129 112	Virement du CT, crédit 30 ¹				
-	-	-	323 481	323 481					
-	26 129 112	-	323 481	26 452 593	Total — Crédit 1	26 452 593	-	-	26 276 818
-	26 129 112	-	323 481	26 452 593	Total de l'organisme — Budgétaire	26 452 593	-	-	26 276 818
					Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes				
				1	Dépenses du programme				
-	5 379 872	-	-	5 379 872	Virement du :				
-	-	-	2 569 483	2 569 483	CT, crédit 25 ¹				
-	-	-	87 464	87 464	CT, crédit 30 ¹				
-	-	-	(96 626)	(96 626)	Virement au crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
-	5 379 872	-	2 560 321	7 940 193	Total — Crédit 1	4 582 800	3 357 393	-	4 975 396
-	6 877 018	-	(461 821)	6 415 197	(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	6 415 197	-	-	6 462 883
-	-	-	420	420	(S) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	420	-	-	7 883
-	12 256 890	-	2 098 920	14 355 810	Total de l'organisme — Budgétaire	10 998 417	3 357 393	-	11 446 162
					Bibliothèque et Archives du Canada				
				1	Dépenses du programme				
-	83 183 100	-	-	83 183 100	Dépenses du programme				
-	-	1	-	1	Virement du :				
-	-	-	4 253 816	4 253 816	crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
-	-	-	360 000	360 000	crédit 5 (Patrimoine canadien)				
-	-	-	2 472 199	2 472 199	crédit 5 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
-	-	-	5 100	5 100	CT, crédit 5 ¹				
-	-	-	3 683 279	3 683 279	CT, crédit 25 ¹				
-	83 183 100	1	10 774 394	93 957 495	Total — Crédit 1	81 211 485	12 746 010	-	91 474 158
-	9 828 389	-	378 886	10 207 275	(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	10 207 275	-	-	10 987 374
32 852	-	-	24 634	57 486	(S) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	32 852	-	24 634	132 118
32 852	93 011 489	1	11 177 914	104 222 256	Total de l'organisme — Budgétaire	91 451 612	12 746 010	24 634	102 593 650
					Société du Centre national des Arts				
				1	Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement				
-	34 222 719	-	-	34 222 719					

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Annulées ou (dépassées)	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	20 500 000	–	20 500 000	1a	Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement				
–	–	–	174 337	174 337		Virement du CT, crédit 30 ¹				
–	34 222 719	20 500 000	174 337	54 897 056		Total — Crédit 1	54 897 056	–	–	35 321 395
–	34 222 719	20 500 000	174 337	54 897 056		Total de l'organisme — Budgétaire	54 897 056	–	–	35 321 395
Commission de la capitale nationale³										
–	–	1	–	1	1c	Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement				
–	–	–	28 371 328	28 371 328		Changement de la responsabilité du portefeuille ministériel (Famille, Enfants et Développement social)				
–	–	–	918 000	918 000		Virement du :				
–	–	–	400 000	400 000		crédit 1 (Patrimoine canadien)				
–	–	–	983 140	983 140		crédit 5 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹				
–	–	1	30 672 468	30 672 469		Total — Crédit 1	30 672 469	–	–	–
–	–	–	9 190 441	9 190 441	5	Changement de la responsabilité du portefeuille ministériel (Famille, Enfants et Développement social)				
–	–	–	(1 000 000)	(1 000 000)		Virement au (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	8 190 441	8 190 441		Total — Crédit 5	8 190 441	–	–	–
–	–	1	38 862 909	38 862 910		Total de l'organisme — Budgétaire	38 862 910	–	–	–
Office national du film										
–	59 652 377	–	–	59 652 377	1	Dépenses du programme				
–	–	–	3 353 860	3 353 860		Virement du :				
–	–	–	717 922	717 922		CT, crédit 25 ¹				
–	59 652 377	–	4 071 782	63 724 159		CT, crédit 30 ¹				
–	–	–	–	–		Total — Crédit 1	59 832 360	3 891 799	–	61 031 382
3 956 629	–	–	1 107 622	5 064 251	(S)	Fonds renouvelable de l'Office national du film	88 829	–	4 975 422	1 531 134
3 956 629	59 652 377	–	5 179 404	68 788 410		Total de l'organisme — Budgétaire	59 921 189	3 891 799	4 975 422	62 562 516

					Musée des beaux-arts du Canada				
					1	Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital			
-	35 773 542	-	-	35 773 542		Virement du CT, crédit 30 ¹			
-	-	-	2 003 219	2 003 219					
-	35 773 542	-	2 003 219	37 776 761		Total — Crédit 1			
						37 776 761	-	-	36 308 269
					5	Paiement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité			
-	8 000 000	-	-	8 000 000		Virement du CT, crédit 30 ¹			
-	8 000 000	-	-	8 000 000		Total — Crédit 1			
-	8 000 000	-	-	8 000 000		8 000 000	-	-	8 000 000
-	43 773 542	-	2 003 219	45 776 761		Total de l'organisme — Budgétaire			
						45 776 761	-	-	44 308 269
					Musée national des sciences et de la technologie				
					1	Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital			
-	29 754 746	-	-	29 754 746		Virement du CT, crédit 30 ¹			
-	-	29 355 000	-	29 355 000					
-	-	-	490 831	490 831					
-	29 754 746	29 355 000	490 831	59 600 577		Total — Crédit 1			
-	29 754 746	29 355 000	490 831	59 600 577		59 600 577	-	-	33 370 395
-	29 754 746	29 355 000	490 831	59 600 577		Total de l'organisme — Budgétaire			
						59 600 577	-	-	33 370 395
					Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme⁴				
					1c	Dépenses de fonctionnement			
-	-	76 000	-	76 000		Reclassé de Emploi et Développement social (crédit 1) pour fins de présentation			
-	-	-	10 275 935	10 275 935					
-	-	76 000	10 275 935	10 351 935		Total — Crédit 1			
-	-	1	-	1		9 992 018	359 917	-	9 817 072
					5c	Subventions et contributions			
-	-	-	80 000	80 000		Virement du :			
-	-	-	25 000	25 000		crédit 5 (Justice)			
-	-	-	19 430 000	19 430 000		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord Canadien)			
-	-	-	19 430 000	19 430 000		Reclassé de Emploi et Développement social (crédit 5) pour fins de présentation			
-	-	1	19 535 000	19 535 001		Total — Crédit 5			
-	-	-	1 265 383	1 265 383	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés			
-	-	-	89	89	(S)	1 265 383	-	-	1 273 336
-	-	-	89	89		Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État			
-	-	-	89	89		-	-	89	2 004
-	-	76 001	31 076 407	31 152 408		Total de l'organisme — Budgétaire			
						29 542 401	1 609 918	89	30 125 744

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
						Commission de la fonction publique⁵				
–	71 397 504	–	–	71 397 504	1	Dépenses du programme				
–	–	–	4 296 434	4 296 434		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	(75 693 938)	(75 693 938)		Reclassé sous Travaux publics et Services gouvernementaux (crédit 1) pour fins de présentation				
–	71 397 504	–	(71 397 504)	–		Total — Crédit 1	–	–	–	–
–	12 203 512	–	(12 203 512)	–	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	–	–	–	–
–	83 601 016	–	(83 601 016)	–		Total de l'organisme — Budgétaire	–	–	–	–
						Commission des relations de travail dans la fonction publique⁶				
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	8 004 719
–	–	–	–	–		Total de l'organisme — Budgétaire	–	–	–	8 004 719
						Tribunal de la dotation de la fonction publique⁶				
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	2 973 549
–	–	–	–	–		Total de l'organisme — Budgétaire	–	–	–	2 973 549
						Grefe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles⁶				
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	965 243
–	–	–	–	–		Total de l'organisme — Budgétaire	–	–	–	965 243
						Téléfilm Canada				
–	95 453 551	–	–	95 453 551	1	Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la <i>Loi sur Téléfilm Canada</i>				
–	–	–	–	–		Virement du CT, crédit 15 ¹				
–	95 453 551	–	–	95 453 551		Total — Crédit 1	95 453 551	–	–	95 453 551
–	95 453 551	–	–	95 453 551		Total de l'organisme — Budgétaire	95 453 551	–	–	95 453 551

					Commission des champs de bataille nationaux								
	–	10 759 494	–	–	10 759 494	1	Dépenses du programme						
	–	–	–	597 032	597 032		Virement du CT, crédit 25 ¹						
	–	10 759 494	–	597 032	11 356 526		Total — Crédit 1	10 818 552	537 974	–	–	–	9 427 867
	–	367 342	–	118 378	485 720	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	485 720	–	–	–	–	506 589
	–	1 850 000	–	346 075	2 196 075	(S)	Dépenses aux termes du paragraphe 29.1(1) de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	2 196 074	1	–	–	–	2 162 922
	–	12 976 836	–	1 061 485	14 038 321		Total de l'organisme — Budgétaire	13 500 346	537 975	–	–	–	12 097 378
	4 010 743	3 078 419 501	60 928 709	23 346 920	3 166 705 873		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	3 100 640 178	61 044 113	5 021 582	3 268 126 598		

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Affectation réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

³ Le décret C.P. 2015-1252 a nommé le ministre du Patrimoine canadien, à titre de ministre chargé de l'application de la *Loi sur la capitale nationale*, à compter du 4 novembre 2015. Avant le transfert la Commission était sous la responsabilité du Ministère de la Famille, Enfants et Développement social.

⁴ Le décret C.P. 2015-1250 a nommé le ministre du Patrimoine canadien, à titre de ministre chargé du Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, à compter du 4 novembre 2015. Les dépenses de l'exercice précédent ont été redressées de 30 125 744\$.

⁵ Le décret C.P. 2015-1246 a nommé le ministre des Services publics et Approvisionnement à titre de ministre de la Commission de la fonction publique, à compter du 4 novembre 2015. Les dépenses de l'exercice précédent ont été redressées de 77 597 931\$.

⁶ La *Loi n° 1 du plan d'actions économique de 2014* et le décret C.P. 2014-1106, ont créé le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, à compter du 1^{er} novembre 2014. Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs devient le seul fournisseur de ressources et de personnel pour onze tribunaux administratifs, incluant la commission des relations de travaux et de l'emploi dans la fonction publique (auparavant Commission des relations de travaux dans la fonction publique et Tribunal de la dotation de la fonction publique) et le Greffe du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Patrimoine canadien				
Patrimoine canadien				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	186 685 894	182 295 719	4 390 175	—
Initiatives publicitaires.....	7 200 000	5 574 193	1 625 807	—
Bloquées.....	1 281 158	—	1 281 158	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	9 005 302	9 005 302	—	—
	<i>186 161 750</i>	<i>178 864 610</i>	<i>7 297 140</i>	—
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions.....	1 062 071 397	1 037 186 919	24 884 478	—
Bloquées.....	6 719 400	—	6 719 400	—
	1 068 790 797	1 037 186 919	31 603 878	—
Montants législatifs	24 917 232	24 895 795	—	21 437
	<i>1 279 869 779</i>	<i>1 240 947 324</i>	<i>38 901 018</i>	<i>21 437</i>
Conseil des Arts du Canada				
Crédit 1 — Paiements au Conseil des Arts du Canada —				
Paiements à la Société d'État.....	182 224 388	182 224 388	—	—
Société Radio-Canada				
Crédit 1 — Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses de fonctionnement —				
Paiements à la Société d'État.....	928 331 798	928 331 798	—	—
Crédit 5 — Paiements à la Société Radio-Canada pour le fonds de roulement —				
Paiements à la Société d'État.....	4 000 000	4 000 000	—	—
Crédit 10 — Paiements à la Société Radio-Canada pour les dépenses en capital —				
Paiements à la Société d'État.....	105 692 000	105 692 000	—	—
	<i>1 038 023 798</i>	<i>1 038 023 798</i>	—	—
Musée canadien des droits de la personne				
Crédit 1 — Paiements au Musée canadien des droits de la personne à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital —				
Paiements à la Société d'État.....	21 700 000	21 700 000	—	—

Musée canadien de l'histoire				
Crédit 1 — Paiements au Musée canadien de l'histoire à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital —				
Paiements à la Société d'État.....	65 087 255	65 087 255	—	—
Budget en capital	18 500 000	18 500 000	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	83 587 255	83 587 255	—	—
Musée canadien de l'immigration du Quai 21				
Crédit 1 — Paiements au Musée canadien de l'immigration du Quai 21 à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital —				
Paiements à la Société d'État.....	7 700 000	7 700 000	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Musée canadien de la nature				
Crédit 1 — Paiements au Musée canadien de la nature à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital —				
Paiements à la Société d'État.....	26 452 593	26 452 593	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	55 306 325	51 288 714	4 017 611	—
Bloquées.....	260 598	—	260 598	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	47 626 730	46 705 914	920 816	—
	7 940 193	4 582 800	3 357 393	—
Montants législatifs	6 415 617	6 415 617	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	14 355 810	10 998 417	3 357 393	—
Bibliothèque et Archives du Canada				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	82 358 383	79 130 790	3 227 593	—
Budget en capital	2 325 975	1 722 192	603 783	—
Subventions et contributions.....	1 524 050	1 524 050	—	—
Bloquées.....	9 528 087	—	9 528 087	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	1 779 000	1 165 547	613 453	—
	93 957 495	81 211 485	12 746 010	—
Montants législatifs	10 264 761	10 240 127	—	24 634
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	104 222 256	91 451 612	12 746 010	24 634
Société du Centre national des Arts				
Crédit 1 — Paiements à la Société du Centre national des Arts à l'égard des dépenses de fonctionnement —				
Paiements à la Société d'État.....	54 897 056	54 897 056	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Commission de la capitale nationale				
Crédit 1 — Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses de fonctionnement —				
Paiements à la Société d'État.....	30 672 469	30 672 469	—	—
Crédit 5 — Paiements à la Commission de la capitale nationale pour les dépenses en capital —				
Paiements à la Société d'État.....	8 190 441	8 190 441	—	—
	38 862 910	38 862 910	—	—
Office national du film				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	64 658 120	55 770 651	8 887 469	—
Régime d'avantages sociaux des employés	7 467 485	7 217 812	249 673	—
Bloquées	51 000	—	51 000	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	8 452 446	3 156 103	5 296 343	—
	63 724 159	59 832 360	3 891 799	—
Montants législatifs	5 064 251	88 829	—	4 975 422
	68 788 410	59 921 189	3 891 799	4 975 422
Musée des beaux-arts du Canada				
Crédit 1 — Paiements au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital —				
Paiements à la Société d'État.....	36 776 761	36 776 761	—	—
Budget en capital	1 000 000	1 000 000	—	—
	37 776 761	37 776 761	—	—
Crédit 5 — Paiement au Musée des beaux-arts du Canada à l'égard de l'acquisition d'objets pour la collection et des frais connexes découlant de cette activité —				
Paiements à la Société d'État.....	8 000 000	8 000 000	—	—
	45 776 761	45 776 761	—	—

Musée national des sciences et de la technologie				
Crédit 1 — Paiements au Musée national des sciences et de la technologie à l'égard des dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital —				
Paiements à la Société d'État.....	29 445 577	29 445 577	—	—
Budget en capital	30 155 000	30 155 000	—	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	59 600 577	59 600 577	—	—
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	10 185 848	9 992 018	193 830	—
Bloquées	166 087	—	166 087	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	10 351 935	9 992 018	359 917	—
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions.....	18 285 001	18 285 000	1	—
Bloquées	1 250 000	—	1 250 000	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	19 535 001	18 285 000	1 250 001	—
Montants législatifs	1 265 472	1 265 383	—	89
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	31 152 408	29 542 401	1 609 918	89
Téléfilm Canada				
Crédit 1 — Paiements à Téléfilm Canada devant servir aux fins prévues par la Loi sur Téléfilm Canada —				
Paiements à la Société d'État.....	95 453 551	95 453 551	—	—
Commission des champs de bataille nationaux				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	11 356 526	10 818 552	537 974	—
Montants législatifs	2 681 795	2 681 794	1	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	14 038 321	13 500 346	537 975	—
Total du portefeuille ministériel	3 166 705 873	3 100 640 178	61 044 113	5 021 582

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Patrimoine canadien												
Langues officielles	16 528 958	16 213 897	–	–	342 942 145	342 653 178	–	–	359 471 103	358 867 075	–	–
Multiculturalisme	1 709 303	1 069 375	–	–	3 599 825	2 615 348	–	–	5 309 128	3 684 723	–	–
Appartenance au Canada	37 454 774	36 951 188	–	–	68 340 453	61 922 075	1 910 583	1 910 583	103 884 644	96 962 680	–	–
Engagement et participation communautaire	13 223 824	13 206 744	–	–	32 845 245	32 521 564	–	–	46 069 069	45 728 308	–	–
Industries culturelles	27 314 581	25 550 559	–	–	278 796 324	278 063 619	4 651 801	4 651 801	301 459 104	298 962 377	–	–
Arts	14 835 268	12 216 354	–	–	98 719 014	98 719 014	–	–	113 554 282	110 935 368	–	–
Patrimoine	15 522 745	14 848 584	–	–	14 731 764	14 731 159	834 268	834 268	29 420 241	28 745 475	–	–
Sport	13 240 441	12 552 184	–	–	229 979 854	207 124 789	–	–	243 220 295	219 676 973	–	–
Services internes	79 090 563	78 992 995	–	–	–	–	1 608 650	1 608 650	77 481 913	77 384 345	–	–
Total partiel	218 920 457	211 601 880	–	–	1 069 954 624	1 038 350 746	9 005 302	9 005 302	1 279 869 779	1 240 947 324	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(9 005 302)	(9 005 302)	–	–	–	–	(9 005 302)	(9 005 302)	–	–	–	–
Total du ministère	209 915 155	202 596 578	–	–	1 069 954 624	1 038 350 746	–	–	1 279 869 779	1 240 947 324	–	–
Conseil des Arts du Canada	182 224 388	182 224 388	–	–	–	–	–	–	182 224 388	182 224 388	–	–
Société Radio-Canada	928 331 798	932 331 798	109 692 000	105 692 000	–	–	–	–	1 038 023 798	1 038 023 798	–	–
Musée canadien des droits de la personne	21 700 000	21 700 000	–	–	–	–	–	–	21 700 000	21 700 000	–	–
Musée canadien de l'histoire	83 587 255	83 587 255	–	–	–	–	–	–	83 587 255	83 587 255	–	–
Musée canadien de l'immigration du Quai 21	7 700 000	7 700 000	–	–	–	–	–	–	7 700 000	7 700 000	–	–
Musée canadien de la nature	26 452 593	26 452 593	–	–	–	–	–	–	26 452 593	26 452 593	–	–
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes												
Protection au sein du système de communication	11 505 676	10 387 641	–	–	–	–	5 831 470	5 657 127	5 674 206	4 730 514	–	–
Connexion au système de communication	19 662 018	18 454 821	–	–	–	–	16 575 141	16 291 724	3 086 877	2 163 097	–	–

Création de contenu canadien	16 577 227	14 854 316	–	–	–	–	13 945 232	13 706 231	2 631 995	1 148 085	–	–
Services internes	14 237 619	14 007 553	–	–	–	–	11 274 887	11 050 832	2 962 732	2 956 721	–	–
Total partiel	61 982 540	57 704 331	–	–	–	–	47 626 730	46 705 914	14 355 810	10 998 417	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(47 626 730)	(46 705 914)	–	–	–	–	(47 626 730)	(46 705 914)	–	–	–	–
Total de l'organisme	14 355 810	10 998 417	–	–	–	–	–	–	14 355 810	10 998 417	–	–
Bibliothèque et Archives du Canada												
Accès au patrimoine documentaire	28 942 006	25 187 879	–	148 390	1 524 050	1 524 050	1 779 000	1 165 547	28 687 056	25 694 772	–	–
Intendance du patrimoine documentaire	13 797 759	12 587 162	9 163 331	1 318 811	–	–	–	–	22 961 090	13 905 973	–	–
Documentation de la société canadienne	13 960 086	13 525 770	–	–	–	–	–	–	13 960 086	13 525 770	–	–
Collaboration à la gestion des documents gouvernementaux	5 186 416	4 797 139	–	–	–	–	–	–	5 186 416	4 797 139	–	–
Élaboration d'instruments de réglementation et d'outils en tenue de documents	2 784 158	2 636 780	–	–	–	–	–	–	2 784 158	2 636 780	–	–
Services internes	30 643 450	30 636 187	–	254 991	–	–	–	–	30 643 450	30 891 178	–	–
Total partiel	95 313 875	89 370 917	9 163 331	1 722 192	1 524 050	1 524 050	1 779 000	1 165 547	104 222 256	91 451 612	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 779 000)	(1 165 547)	–	–	–	–	(1 779 000)	(1 165 547)	–	–	–	–
Total de l'organisme	93 534 875	88 205 370	9 163 331	1 722 192	1 524 050	1 524 050	–	–	104 222 256	91 451 612	–	–
Société du Centre national des Arts	54 897 056	54 897 056	–	–	–	–	–	–	54 897 056	54 897 056	–	–
Commission de la capitale nationale	30 672 469	30 672 469	8 190 441	8 190 441	–	–	–	–	38 862 910	38 862 910	–	–
Office national du film												
Production audiovisuelle	44 889 051	35 295 842	–	–	–	–	2 316 000	384 013	42 573 051	34 911 829	–	–
Accessibilité et interaction avec l'auditoire	23 361 905	19 465 829	–	–	–	–	6 136 446	2 763 827	17 225 459	16 702 002	–	–
Services internes	8 989 900	8 315 621	–	–	–	–	–	8 263	8 989 900	8 307 358	–	–
Total partiel	77 240 856	63 077 292	–	–	–	–	8 452 446	3 156 103	68 788 410	59 921 189	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(8 452 446)	(3 156 103)	–	–	–	–	(8 452 446)	(3 156 103)	–	–	–	–
Total de l'organisme	68 788 410	59 921 189	–	–	–	–	–	–	68 788 410	59 921 189	–	–
Musée des beaux-arts du Canada	45 776 761	45 776 761	–	–	–	–	–	–	45 776 761	45 776 761	–	–
Musée national des sciences et de la technologie	59 600 577	59 600 577	–	–	–	–	–	–	59 600 577	59 600 577	–	–
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme												
Avancement de l'égalité pour les femmes	4 497 688	4 174 620	–	–	19 535 001	18 285 000	–	–	24 032 689	22 459 620	–	–
Impulsion, savoir-faire et conseils	2 142 013	1 852 185	–	–	–	–	–	–	2 142 013	1 852 185	–	–
Services internes	4 977 706	5 230 596	–	–	–	–	–	–	4 977 706	5 230 596	–	–
Total de l'organisme	11 617 407	11 257 401	–	–	19 535 001	18 285 000	–	–	31 152 408	29 542 401	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Téléfilm Canada												
Investissement dans le développement et soutien à l'industrie audiovisuelle canadienne	66 306 278	63 445 365	–	–	–	–	–	–	66 306 278	63 445 365	–	–
Soutien promotionnel au contenu canadien au Canada et à l'étranger	16 390 499	21 878 896	–	–	–	–	–	–	16 390 499	21 878 896	–	–
Services internes	12 756 774	10 129 290	–	–	–	–	–	–	12 756 774	10 129 290	–	–
Total de l'organisme	95 453 551	95 453 551	–	–	–	–	–	–	95 453 551	95 453 551	–	–
Commission des champs de bataille nationaux												
Conservation et mise en valeur	2 422 050	2 267 140	–	–	–	–	–	–	2 422 050	2 267 140	–	–
Éducation et services publics	1 015 529	1 018 014	–	–	–	–	–	–	1 015 529	1 018 014	–	–
Services internes	10 600 742	10 215 192	–	–	–	–	–	–	10 600 742	10 215 192	–	–
Total de l'organisme	14 038 321	13 500 346	–	–	–	–	–	–	14 038 321	13 500 346	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 948 646 426	1 926 875 749	127 045 772	115 604 633	1 091 013 675	1 058 159 796	–	–	3 166 705 873	3 100 640 178	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisations des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Patrimoine canadien									
Subventions									
-	72 775 054	-	(2 411 957)	70 363 097	Subventions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	69 803 639	559 458	-	67 338 313
-	33 322 973	-	(26 766 862)	6 556 111	Subventions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	6 556 111	-	-	6 691 936
-	28 000 000	-	(320 000)	27 680 000	Subventions au Programme d'aide aux athlètes	27 680 000	-	-	27 100 981
-	20 000 000	-	(2 270 475)	17 729 525	Subventions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	17 729 525	-	-	19 038 432
-	14 355 000	-	(5 949 114)	8 405 886	Subventions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	8 387 986	17 900	-	7 662 695
-	13 500 000	-	(3 983 646)	9 516 354	Subventions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	9 516 354	-	-	8 919 926
-	8 300 000	-	(6 603 771)	1 696 229	Subventions au Fonds du livre du Canada	1 686 995	9 234	-	1 824 174
-	8 300 000	-	(378 378)	7 921 622	Subventions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	7 910 072	11 550	-	5 662 564
-	8 000 000	-	(77 270)	7 922 730	Subvention à TV5 Monde	7 922 730	-	-	6 599 119
-	5 599 842	-	(4 911 948)	687 894	Subventions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	676 060	11 834	-	519 359
-	5 000 000	-	(2 628 107)	2 371 893	Subventions pour le Fonds du Canada pour les espaces	2 371 893	-	-	1 050 990
-	4 663 680	-	(2 098 031)	2 565 649	Subventions en vertu du Programme d'aide aux musées	2 565 649	-	-	2 944 575
-	2 000 000	-	(2 000 000)	-	Subventions au Fonds de la musique du Canada	-	-	-	-
-	1 340 000	-	(1 340 000)	-	Subventions à l'appui du Programme des Autochtones	-	-	-	111 104
-	1 150 060	-	(1 149 060)	1 000	Subventions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	1 000	-	-	140 000
Subventions aux lieutenants-gouverneurs de chaque province du Canada à titre d'indemnités pour les frais engagés dans l'exercice de leurs fonctions :									
-	147 372	-	-	147 372	Québec	147 372	-	-	147 372
-	105 627	-	-	105 627	Ontario	105 627	-	-	105 627
-	97 814	-	-	97 814	Colombie-Britannique	97 814	-	-	97 814
-	77 590	-	-	77 590	Terre-Neuve	77 590	-	-	77 590
-	75 940	-	-	75 940	Alberta	75 940	-	-	75 940
-	73 762	-	-	73 762	Manitoba	73 762	-	-	73 762
-	73 758	-	-	73 758	Saskatchewan	73 758	-	-	73 758
-	64 199	-	-	64 199	Nouvelle-Écosse	64 199	-	-	64 199
-	62 947	-	-	62 947	Nouveau-Brunswick	62 947	-	-	62 947
-	57 071	-	-	57 071	Île-du-Prince-Édouard	57 071	-	-	57 071
-	100 000	-	(80 000)	20 000	Subventions à l'appui de projets Échange-Jeunesse innovateurs	20 000	-	-	20 000
-	637 000	-	323 833	960 833	(S) Paiements en vertu de la <i>Loi sur la pension de retraite des lieutenants-gouverneurs</i>	960 833	-	-	864 369

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisations des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	182 000	–	20 994	202 994	(S) Prestations de retraite supplémentaires — Lieutenants-gouverneurs précédents	202 994	–	–	188 506
–	–	328 933	–	328 933	Subvention à la Fondation Michaëlle Jean	328 933	–	–	497 798
–	–	–	1 513 701	1 513 701	Subventions à l'appui du Programme du multiculturalisme	653 971	859 730	–	–
–	228 061 689	328 933	(61 110 091)	167 280 531	Total — Subventions	165 810 825	1 469 706	–	158 010 921
Contributions									
–	192 599 017	–	25 211 276	217 810 293	Contributions à l'appui du programme Développement des communautés de langue officielle	217 629 716	180 577	–	217 332 230
–	143 315 064	–	6 430 559	149 745 623	Contributions au Programme de soutien au sport	148 895 558	850 065	–	147 701 601
–	134 146 077	–	–	134 146 077	Contributions pour soutenir le Fonds des médias du Canada	134 146 077	–	–	134 146 077
–	105 923 289	–	11 964 558	117 887 847	Contributions à l'appui du programme Mise en valeur des langues officielles	117 791 291	96 556	–	116 353 219
–	59 625 790	–	(7 071 559)	52 554 231	Contributions au Programme d'accueil	30 549 231	22 005 000	–	281 941 178
–	28 366 301	–	6 507 122	34 873 423	Contributions au Fonds du livre du Canada	34 865 958	7 465	–	34 208 972
–	22 779 440	–	(60 440)	22 719 000	Contributions pour le Fonds du Canada pour la formation dans le secteur des arts	22 719 000	–	–	22 750 000
–	22 299 231	–	1 385 624	23 684 855	Contributions au Fonds de la musique du Canada	23 684 854	1	–	23 557 050
–	20 358 613	–	1 454 842	21 813 455	Contributions pour le Fonds du Canada pour les espaces culturels	21 813 455	–	–	23 867 477
–	20 194 367	8 000 000	6 104 768	34 299 135	Contributions à l'appui du Programme des célébrations et commémorations	27 918 034	6 381 101	–	17 000 545
–	18 477 742	–	4 895 440	23 373 182	Contributions pour le Fonds du Canada pour la présentation des arts	23 373 182	–	–	19 489 289
–	17 686 359	–	221 744	17 908 103	Contributions à l'appui de l'Initiative Échanges Canada	17 882 378	25 725	–	17 689 072
–	16 209 757	–	(609 557)	15 600 200	Contributions à l'appui du Programme des Autochtones	15 561 315	38 885	–	15 982 334
–	11 076 284	–	1 089 831	12 166 115	Contributions en vertu du Programme d'aide aux musées	12 165 510	605	–	12 494 378
–	3 300 000	–	5 114 020	8 414 020	Contributions pour financer le programme Développement des communautés par le biais des arts et du patrimoine	8 287 687	126 333	–	7 281 841
–	2 960 900	–	(215 700)	2 745 200	Contributions à TV5	2 745 200	–	–	3 243 670
–	2 887 330	–	1 315 013	4 202 343	Contributions à l'appui du Fonds pour l'histoire du Canada	4 202 342	1	–	4 493 535
–	1 999 544	–	1 365 169	3 364 713	Contributions pour le Fonds du Canada pour les périodiques	3 208 165	156 548	–	2 998 607
–	1 972 205	–	(776 600)	1 195 605	Contributions pour le Fonds du Canada pour l'investissement en culture	1 195 605	–	–	2 930 978
–	1 453 023	–	206 387	1 659 410	Contributions à l'appui du programme Les jeunes s'engagent	1 659 410	–	–	1 860 000

-	1 406 017	-	(980 878)	425 139	Contributions à l'appui du Programme de contestation	284 576	140 563	-	180 120
-	-	-	2 041 874	2 041 874	Contributions à l'appui du Programme du multiculturalisme	1 917 127	124 747	-	-
-	-	-	44 250	44 250	Groupe de travail pour la coopération internationale sur la recherche, la mémoire et l'enseignement de l'Holocauste	44 250	-	-	-
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	3 000 000
-	829 036 350	8 000 000	65 637 743	902 674 093	Total — Contributions	872 539 921	30 134 172	-	1 110 502 173
-	1 057 098 039	8 328 933	4 527 652	1 069 954 624	Total du ministère	1 038 350 746	31 603 878	-	1 268 513 094
Bibliothèque et Archives du Canada									
Subventions									
-	25 000	-	3 815	28 815	Système international de données sur les publications en série	28 815	-	-	26 318
-	11 000	-	478	11 478	Fédération internationale des associations de bibliothécaires et des bibliothèques	11 478	-	-	11 074
-	-	-	1 483 757	1 483 757	Programme pour les collectivités du patrimoine documentaire	1 483 757	-	-	-
-	36 000	-	1 488 050	1 524 050	Total de l'organisme	1 524 050	-	-	37 392
Office national du film									
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	88 250
-	-	-	-	-	Total de l'organisme	-	-	-	88 250
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme									
Subventions									
-	14 750 000	370 000	(442 118)	14 677 882	Programme de promotion de la femme — Subventions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	13 427 882	1 250 000	-	14 573 055
Contributions									
-	4 200 000	215 001	442 118	4 857 119	Programme de promotion de la femme — Contributions à des organismes de femmes et à d'autres organismes bénévoles dans le but de promouvoir la participation des femmes à la société canadienne	4 857 118	1	-	4 460 277
-	18 950 000	585 001	-	19 535 001	Total de l'organisme	18 285 000	1 250 001	-	19 033 332
-	1 076 084 039	8 913 934	6 015 702	1 091 013 675	Total du portefeuille ministériel	1 058 159 796	32 853 879	-	1 287 672 068

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Patrimoine canadien				Office national du film			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Appartenance au Canada	1 910 583	1 910 583	1 821 766	Production audiovisuelle	2 316 000	384 013	435 837
Industries culturelles	4 651 801	4 651 801	4 631 411	Accessibilité et interaction avec l'auditoire	6 136 446	2 763 827	3 136 082
Patrimoine	834 268	834 268	692 780	Services internes	–	8 263	766
Services internes	1 608 650	1 608 650	1 558 577	Total de l'organisme — Budgétaire	8 452 446	3 156 103	3 572 685
Total du ministère — Budgétaire	9 005 302	9 005 302	8 704 534	Commission des relations de travail dans la fonction publique			
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Services internes			
Protection au sein du système de communication				–	–	62 332	
Droits relatifs aux télécommunications non sollicitées, droits de licence de radiodiffusion de la partie I et droits de télécommunication	5 831 470	5 657 127	5 382 778	Total de l'organisme — Budgétaire	–	–	62 332
Connexion au système de communication				Total du portefeuille ministériel — Budgétaire			
Droits de télécommunication et droits de licence de radiodiffusion de la partie I	16 575 141	16 291 724	15 957 572	66 863 478	60 032 866	60 575 130	
Création de contenu canadien							
Droits de licence de radiodiffusion de la partie I et droits de télécommunication	13 945 232	13 706 231	13 714 317				
Services internes							
Droits de licence de radiodiffusion de la partie I, droits de télécommunication et droits relatifs aux télécommunications non sollicitées	11 274 887	11 050 832	11 267 551				
Total de l'organisme — Budgétaire	47 626 730	46 705 914	46 322 218				
Bibliothèque et Archives du Canada							
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)							
Accès au patrimoine documentaire	1 779 000	1 165 547	1 913 361				
Total de l'organisme — Budgétaire	1 779 000	1 165 547	1 913 361				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Patrimoine canadien					
Autres revenus —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Autres frais et droits —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2 178 692	1 510 039	Revenus reportés : Droits de licences de radiodiffusion —		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 179 559	1 427 533	de la partie I	(10 255)	(3 506)
	<u>3 358 251</u>	<u>2 937 572</u>		<u>170 009 672</u>	<u>166 601 017</u>
Ventes de biens et de services —			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	420	7 883
Location et utilisation de biens publics	40 949	41 198			
Services de nature non réglementaire	4 734 273	4 835 189	Revenus divers —		
Ventes de biens et de produits d'information	55 048	11 394	Intérêts et pénalités	1 446 891	1 819 223
Autres frais et droits	4 158 997	3 704 913			
	<u>8 989 267</u>	<u>8 592 694</u>	Total de l'organisme	171 499 396	168 442 727
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	25 074	21 262	Bibliothèque et Archives du Canada		
			Autres revenus —		
Revenus divers —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Produits des loteries fédérales/provinciales	71 903 517	71 309 548	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	54 873	43 342
Divers	309 116	258 062	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	3 953	69 713
	<u>72 212 633</u>	<u>71 567 610</u>		<u>58 826</u>	<u>113 055</u>
Total du ministère	84 585 225	83 119 138	Ventes de biens et de services —		
Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes			Ventes de biens et de produits d'information	177 052	139 254
Autres revenus —			Autres frais et droits —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Autres revenus générés par les services de reproduction	1 165 948	2 074 112
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	10 159	3 544	Gains sur les réévaluations de change en fin d'exercice	—	4
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	32 254	11 060		<u>1 165 948</u>	<u>2 074 116</u>
	<u>42 413</u>	<u>14 604</u>		<u>1 343 000</u>	<u>2 213 370</u>
Ventes de biens et de services —			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	24 634	32 854
Droits et privilèges	109 426 000	107 280 383			
Services de nature réglementaire —			Revenus divers	104 932	208 952
Droits de licence de radiodiffusion de la partie I	30 023 493	29 196 840	Total de l'organisme	1 531 392	2 568 231
Droits de télécommunication	27 270 434	27 036 850	Office national du film		
Droits relatifs aux télécommunications non sollicitées	3 300 000	3 090 450	Autres revenus —		
	<u>60 593 927</u>	<u>59 324 140</u>	Ventes de biens et de services —		
			Droits et privilèges	1 182 849	1 074 542

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Services de nature non réglementaire	106 484	289 323	Greffes du Tribunal de la protection des fonctionnaires divulgateurs d'actes répréhensibles		
Ventes de biens et de produits d'information	1 847 743	2 214 294	Autres revenus —		
Autres frais et droits —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Gains sur les réévaluations de change en fin d'exercice	19 027	(5 474)	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	–	1 294
Revenus reportés	198 284	(148 432)	Total de l'organisme	–	1 294
	217 311	(153 906)			
Total de l'organisme	3 354 387	3 424 253	Commission des champs de bataille nationaux		
Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme¹			Autres revenus —		
Autres revenus —			Ventes de biens et de services —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Autres frais et droits —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	141 081	719	Article 21.9 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	2 196 076	2 162 923
Redressements des créditeurs de l'exercice précédent	81 623	–	Total de l'organisme	2 196 076	2 162 923
Salaires	20 290	5 667			
	242 994	6 386	Sommaire du portefeuille ministériel		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	89	–	Autres revenus —		
Total de l'organisme	243 083	6 386	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 702 484	3 075 196
			Ventes de biens et de services	185 892 402	183 056 589
Commission des relations de travail dans la fonction publique			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	50 217	62 038
Autres revenus —			Revenus divers	73 764 456	73 595 795
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Total du portefeuille ministériel	263 409 559	259 789 618²
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	–	1 285			
Ventes de biens et de services —					
Services aux autres ministères	–	62 332			
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	39			
Total de l'organisme	–	63 656			
Commission des champs de bataille nationaux					
Autres revenus —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	–	1 000			
Revenus divers	–	10			
Total de l'organisme	–	1 010			

¹ Au cours de l'exercice, le Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme a été transféré du portefeuille de la Famille, Enfants et Développement social. Les montants de l'exercice précédent ont été redressés de 6 386 \$.

² Au cours de l'exercice, la Commission de la fonction publique a été transféré à Services publics et Approvisionnement. Les montants de l'exercice précédent ont été redressés de 10 119 238 \$.

Section 19

Comptes publics du Canada

2015-2016

Pêches, Océans et Garde côtière canadienne

Pêches et Océans

**Office de commercialisation du
poisson d'eau douce**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	19.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	19.9
Détail budgétaire par affectation.....	19.11
Programmes.....	19.12
Paievements de transfert.....	19.13
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	19.14
Revenus.....	19.14

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Pêches et Océans

Résultat stratégique 1

Des eaux sécuritaires et sécurisées.

- **Programme 1.1** – État de préparation opérationnelle de la flotte

Le programme sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière canadienne consiste à offrir des navires, des aéroglisseurs, des hélicoptères et des petites embarcations sécuritaires et fiables, avec à leur bord des équipages compétents et professionnels prêts à répondre aux besoins sur l'eau et en mer. Ce programme comprend la gestion et les opérations de la flotte, l'entretien de la flotte, ainsi que l'achat des biens de la flotte. Le programme permet d'assurer que la flotte civile fédérale satisfait aux besoins actuels et émergents et aux priorités des Canadiens et du Canada. Le programme soutient les programmes de la Garde côtière, les activités scientifiques, halieutiques et aquacoles, et les activités des autres ministères fédéraux qui nécessitent un soutien sur l'eau dans le cadre de leur mandat. Le Collège de la Garde côtière canadienne contribue à l'exécution de ce programme. Le fondement juridique de ce programme repose dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

- **Programme 1.2** – État de préparation des actifs terrestres

L'état de préparation des actifs terrestres de la Garde côtière canadienne veille à ce que les actifs de la Garde côtière autres que la flotte soient disponibles et fiables afin d'assurer l'exécution des programmes de la Garde côtière canadienne. Ces actifs autres que la flotte comprennent les aides à la navigation fixes et flottantes telles que les aides visuelles (phares et bouées), les aides sonores (cornes de brume), les aides radar (réflecteurs et balises) ainsi que les aides maritimes de longue portée telles que le système de localisation GPS différentiel, les systèmes électroniques de communication et de navigation et plus de 300 tours radio. Le programme sur l'état de préparation des actifs terrestres assure la disponibilité et à la fiabilité de ces actifs grâce aux services de planification des investissements du cycle de vie, d'ingénierie, d'acquisition, d'entretien et d'aliénation. Le Collège de la Garde côtière canadienne contribue grandement à l'exécution de ce programme. Ce programme est réalisé en coordination avec Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Les activités associées à la gestion des actifs terrestres de la Garde côtière canadienne et de leur cycle de vie sont régies par la *Loi sur la gestion des finances publiques* et les Règlements sur les marchés de l'État, ainsi que par des politiques, des directives et des lignes directrices du Conseil du Trésor, du Secrétariat du Conseil du Trésor, d'Industrie Canada et de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada. Le fondement juridique de ce programme repose sur la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

- **Programme 1.3** – Services de communications et de trafic maritimes

Le programme des Services de communication et de trafic maritimes est offert par la Garde côtière canadienne. La sécurité des marins et la protection du milieu marin dans les eaux canadiennes dépendent toutes deux de la diffusion efficace et rapide de l'information. Le programme veille à ce qu'un système de communication fiable soit disponible jour et nuit afin de contribuer à la sauvegarde de la vie humaine en mer, en plus de protéger le milieu marin et d'assurer la navigation sécuritaire et efficace dans les voies navigables canadiennes. Les services consistent, entre autres, à assurer la communication de détresse et la communication radio générale en mer, la diffusion de bulletins d'information sur la sécurité maritime, le contrôle des navires qui entrent dans les eaux canadiennes, la réglementation du trafic maritime dans certaines zones des

eaux canadiennes ainsi que la prestation de renseignements maritimes à d'autres ministères et organismes du gouvernement fédéral ainsi que de services d'appels téléphoniques en mer selon le principe du recouvrement des coûts. Les programmes État de préparation des actifs terrestres et Collège de la Garde côtière canadienne apportent une contribution essentielle à ce programme. Le fondement juridique du programme repose sur la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada* et, en vertu d'une entente avec Transports Canada, sur la *Loi de 2001 sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*.

- **Programme 1.4** – Services de recherche et sauvetage

Le programme Services de recherche et sauvetage en mer de la Garde côtière canadienne dirige, exécute et entretient l'état de préparation de 5,3 millions de kilomètres carrés du réseau fédéral de recherche et de sauvetage en mer avec l'aide de nombreux intervenants et partenaires, dont la Garde côtière auxiliaire canadienne et la Défense nationale. Grâce à la communication, à la coordination et à la réalisation des interventions de recherche et sauvetage, ainsi qu'à la sensibilisation aux opérations, le programme augmente la probabilité de sauvetage des personnes qui se retrouvent dans des situations périlleuses sur l'eau. Les programmes État de préparation opérationnelle de la flotte et Services de communications et de trafic maritimes apportent une contribution essentielle à la réalisation du programme. Le fondement juridique de ce programme relève de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

- **Programme 1.5** – Produits et services hydrographiques

Pour pouvoir utiliser les voies navigables canadiennes en toute sécurité, il faut connaître les limites physiques à la navigation. Le Service hydrographique du Canada contribue à la sécurité sur les voies navigables canadiennes en procédant à des levés hydrographiques, principalement à bord de navires de la Garde côtière canadienne, dans le but de mesurer, de décrire et de cartographier les caractéristiques physiques des océans et des eaux continentales navigables du Canada. À titre d'autorité au Canada en matière d'hydrographie, le Service hydrographique du Canada utilise ces données afin de concevoir en temps opportun des produits de navigation à jour et précis pour guider le transport maritime dans les eaux internationales et intérieures conformément aux exigences de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques (2005)* et la Convention sur la sauvegarde de la vie humaine en mer de l'Organisation maritime internationale. En plus de favoriser les objectifs stratégiques en matière de sûreté et de sécurité des eaux, les données hydrographiques représentent le fondement sur lequel s'appuie une gamme d'activités de recherche et développement dans les secteurs de l'ingénierie, de la recherche océanique, de la sûreté et de la navigation maritimes, de la gestion des océans, des sciences des écosystèmes et des énergies renouvelables et non renouvelables.

- **Programme 1.6** – Collège de la garde côtière canadienne

Le Collège de la Garde côtière canadienne, l'établissement de formation de la Garde côtière nationale, bilingue et décernant des diplômes, offre aux professionnels de la marine l'enseignement nécessaire afin de pouvoir offrir des programmes pour aider à réaliser la mission et le mandat de la Garde côtière dans les domaines de la sûreté et sécurité en mer et de la protection de l'environnement. Les programmes sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte, l'état de préparation des actifs terrestres, les Services de communication et de trafic maritimes, les Services de recherche et sauvetage et les Services d'intervention environnementale de la Garde côtière canadienne apportent une contribution essentielle à ce programme. Le fondement juridique de ce programme repose dans la *Loi constitutionnelle de 1867* et la *Loi sur les océans*.

- **Programme 1.7** – Sécurité maritime

Le Programme de sûreté maritime de la Garde côtière canadienne vient en appui au travail des ministères et agences fédéraux ayant des mandats de sécurité maritime et nationale, dont la Gendarmerie royale du Canada, les Forces canadiennes, l'Agence des services frontaliers du Canada, Sécurité publique Canada et Transports Canada, au moyen de la diffusion d'une expertise et de renseignements maritimes et avec l'offre de soutien des navires. Les programmes sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte, de Services de communication et de trafic maritimes et sur l'état de préparation des actifs terrestres apportent une contribution essentielle à la réalisation du programme de sûreté maritime. Celui-ci est d'ailleurs offert en collaboration avec le programme de conservation et protection du Ministère. Le fondement juridique du programme de Sécurité maritime repose principalement dans la *Loi sur les océans*.

- **Programme 1.8** – Prévisions océaniques

En tant que nation maritime bordée par trois océans, le Canada doit comprendre les processus des océans et leur influence sur notre environnement, nos écosystèmes et nos communautés riveraines. Pour y arriver, le Ministère fait des recherches et effectue la surveillance à long terme des principaux paramètres océaniques (température, niveau de la mer, nutriments, marées, degré de salinité, etc.), et il gère les données ainsi obtenues pour en assurer l'intégrité et l'accessibilité. À leur tour, les nouvelles connaissances acquises par le Ministère permettent à ce dernier de donner des conseils et de fournir des produits et des services qui soutiennent les décisions de gestion des écosystèmes, l'adaptation aux changements climatiques, la préparation aux situations d'urgence (p. ex., alertes au tsunami, ondes de tempête), les activités de recherche et sauvetage, l'atténuation des répercussions des déversements d'hydrocarbures, ainsi que les opérations en mer comme les pêches et l'exploration pétrolière extracôtière. Les clients du programme sont notamment la Garde côtière canadienne, d'autres ministères et organismes fédéraux (comme Environnement Canada, le ministère de la Défense nationale, Transports Canada, Sécurité publique Canada), diverses industries maritimes (p. ex., les domaines comme la navigation commerciale, l'exploration pétrolière extracôtière, l'industrie de la pêche), la communauté scientifique marine canadienne et internationale, ainsi que les Canadiens.

Résultat stratégique 2

Des secteurs maritimes et des pêches économiquement prospères.

- **Programme 2.1** – Gestion intégrée des pêches

Le Programme de gestion intégrée des pêches gère les pêches canadiennes en consultation avec les groupes autochtones, les ministères fédéraux, d'autres ordres de gouvernement, l'industrie et des intervenants. Ce programme assure la mise en œuvre de programmes et de plans (comme les Plans de gestion intégrée des pêches et les plans de conservation et de récolte, les plans et les programmes de rétablissement, et les plans d'action) en vertu de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur les espèces en péril ainsi que des règlements connexes*. Il favorise la durabilité des pêches et assure la répartition des ressources récoltables entre les parties qui en dépendent, soit les groupes autochtones, l'industrie de l'aquaculture axée sur l'ensemencement, sur le naissain et sur les géniteurs, et les pêcheurs commerciaux et sportifs. Le programme repose sur des évaluations scientifiques du poisson, des invertébrés et des mammifères marins, et est soutenu par des politiques sur les pêches.

- **Programme 2.2** – Ports pour petits bateaux

En vertu de la *Loi sur les ports de pêche et de plaisance* et de son règlement connexe, le programme des Ports pour petits bateaux exploite et entretient un réseau national de ports qui répondent aux besoins essentiels et changeants de l'industrie de la pêche commerciale, et appuient les intérêts généraux des collectivités côtières. L'investissement dans l'infrastructure des ports pour petits bateaux assure la prospérité économique du secteur maritime et de l'industrie des pêches au Canada, et contribue à la sécurité publique. Le programme des Ports pour petits bateaux utilise ses ressources pour maintenir en bon état les ports essentiels à l'industrie de la pêche commerciale. Le programme est réalisé en collaboration avec les administrations portuaires, des organisations locales à but non lucratif qui représentent les intérêts des pêcheurs commerciaux et de la collectivité en général et qui gèrent les ports en fonction des accords de location conclus avec Pêches et Océans Canada. Conformément au mandat du programme concernant l'apport de soutien à l'industrie de la pêche commerciale, la propriété des ports de pêche à faible activité et des ports de plaisance est transférée à des tierces parties par dessaisissement. Le programme des Ports pour petits bateaux est financé par des crédits annuels incluant deux programmes de paiements de transfert, soit le Programme de subvention par catégorie de ports pour petits bateaux et le Programme de contribution par catégorie des ports pour petits bateaux.

- **Programme 2.3** – Stratégies et gouvernance autochtones

Il s'agit d'une responsabilité ministérielle complexe comprenant des éléments de programme et de politique. Le programme Stratégies et gouvernance autochtones consiste à réaliser des programmes de contribution visant à appuyer la participation des groupes autochtones aux pêches, lorsque la gestion de la pêche est assumée par Pêches et Océans Canada et que des ententes de revendications territoriales n'ont pas été conclues, en particulier pour répondre à trois objectifs : 1) à des fins alimentaires, sociales et rituelles; 2) à des fins de gestion collaborative (établir la capacité nécessaire pour s'investir dans une pêche intégrée); et 3) à des fins de conservation (établir une surveillance, des services de police et des capacités de gestion des espèces en péril). Le programme consiste également à fournir des conseils stratégiques en ce qui concerne la gestion continue des questions liées aux droits des Autochtones, le renouvellement des programmes et des politiques autochtones, les politiques de répartition, les mandats de

négociation des traités, les cadres de mise en œuvre des traités, et les consultations et la participation liées aux pêches. Ce programme sert à établir et à maintenir des relations solides et stables avec les groupes autochtones, tout en favorisant des occasions économiques liées à la pêche pour les collectivités autochtones, ce qui contribue à maintenir un régime de gestion des pêches stable, répondant à des règles communes et transparentes pour tous. En plus des paiements de transfert indiqués ci-après, ce programme utilise les paiements de transfert provenant des programmes suivants : Initiative des pêches commerciales intégrées de l'Atlantique, Initiative des pêches commerciales intégrées du Pacifique, et mesures reliées aux traités.

- **Programme 2.4** – Navigation maritime

Le programme de navigation maritime de la Garde côtière canadienne offre aux secteurs du transport maritime commercial national et international, aux pêcheurs et aux utilisateurs d'embarcations de plaisance des renseignements et des services qui facilitent le déplacement économique et efficace du commerce maritime. Les services du programme consiste à fournir de l'information relative aux relevés et aux prévisions sur certains chenaux commerciaux afin de déterminer la profondeur d'eau disponible, les restrictions ou dangers pour la navigation; à procurer des services de dragage; des structures maritimes pour l'entretien de voies navigables dans certains chenaux de navigation; des aides à la navigation, par exemple des aides maritimes à courte portée, comme les bouées, des aides à la navigation fixes, le système mondial de localisation différentiel, ainsi que de l'information à l'intention des navigateurs; de l'aide aux navires emprisonnés dans la glace; l'entretien de passage dans des eaux couvertes de glace; le déglacage des ports commerciaux et de pêche; fournir des conseils sur la navigation dans les glaces et des renseignements sur les glaces, et un service d'escorte aux navires pour traverser les eaux couvertes de glace; et de surveiller et briser les embâcles afin de prévenir les inondations sur le fleuve Saint-Laurent. Les services du programme contribuent au développement de l'Arctique en transportant des marchandises et des biens aux communautés du Nord et en maintenant une présence canadienne maritime visible dans le Nord. Le programme est offert en coordination avec les programmes de la Garde côtière sur l'état de préparation opérationnelle de la flotte et sur l'état de préparation des biens à terre, du Service hydrographique du Canada, de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada et d'Environnement Canada. Le fondement juridique de ce programme relève de la *Loi constitutionnelle de 1867*, la *Loi sur les océans* et la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

- **Programme 2.5** – Programme de mise en valeur des salmonidés

Le programme de mise en valeur des salmonidés appuie l'atteinte des objectifs ministériels de gestion des pêches en produisant du saumon aux fins de récolte, d'évaluation des stocks et de conservation. De plus, le programme de mise en valeur des salmonidés fait participer activement les communautés, les écoles, les Premières Nations et le grand public à la gérance du saumon par le biais d'activités éducatives et communautaires et des projets de collaboration destinés à restaurer et conserver les précieux habitats du saumon de la Colombie-Britannique et du Yukon. Le programme représente une composante importante de la pêche du saumon sur le plan économique en valorisant la production de saumon destiné aux pêches commerciales et récréatives du Pacifique. Les efforts d'amélioration visant les principaux stocks déployés dans le cadre du programme de mise en valeur des salmonidés aident le Canada à remplir ses obligations d'amélioration découlant du Traité Canada-États-Unis sur le saumon du Pacifique et favorisent l'atteinte des objectifs en matière d'accès aux marchés internationaux pour les produits du saumon du Canada. Le programme de mise en valeur des salmonidés favorise la collaboration entre le programme de gestion intégrée des pêches, le programme de réglementation de l'aquaculture en Colombie-Britannique et les programmes de santé des animaux aquatiques et de biotechnologie et génomique. De plus, les divers volets du programme de mise en valeur des salmonidés sont coordonnés avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments ainsi que les gouvernements provinciaux et territoriaux de même que les administrations municipales.

- **Programme 2.6** – Programme d'aquaculture durable

L'objectif du Programme d'aquaculture durable est de contribuer à la durabilité d'un secteur de l'aquaculture canadienne sur le plan environnemental, économique et social. Le mandat réglementaire de ce programme est tiré de la *Loi sur les pêches*, de la *Loi sur le développement de la pêche* et de la *Loi sur les océans*. Le Ministère est l'autorité réglementaire principale en Colombie Britannique et à l'Île du Prince Édouard. Pêches et Océans Canada est le ministère fédéral responsable de l'aquaculture; il met en œuvre le Programme d'aquaculture durable d'une manière horizontale et intégrée en collaboration avec d'autres ministères et organismes fédéraux, afin de créer des conditions optimales pour une gestion durable du secteur, basée sur des avis scientifiques. Le Ministère s'engage à collaborer avec l'industrie, les provinces et les territoires, les groupes autochtones et les autres intervenants pour assurer le succès et la durabilité à long terme du secteur canadien de l'aquaculture.

- **Programme 2.7** – Engagement à l'échelle internationale

Grâce à des engagements multilatéraux et bilatéraux, ce programme assure aux Canadiens l'accès à des ressources halieutiques gérées à l'échelle internationale, favorise la gestion durable des pêches au niveau régional et la santé des écosystèmes marins sur le plan mondial, et contribue à instaurer une forme de commerce international stable pour le poisson et les produits de la mer canadiens. Pour ce faire, on fait appel à une approche coordonnée qui reflète les priorités internationales du gouvernement du Canada ainsi que l'expertise scientifique et les pratiques de gestion exemplaires du Ministère. Pour la réalisation des buts du programme, on compte également sur l'établissement de relations solides, d'objectifs communs et de stratégies coordonnées avec des partenaires internationaux. Les Canadiens sont nombreux à profiter des stocks de poisson gérés à l'échelle internationale, et le secteur canadien des produits de la mer dépend beaucoup du commerce international. Comme le territoire canadien est bordé par trois océans, des relations et une collaboration efficaces avec les partenaires internationaux, régionaux et nationaux sont essentielles pour relever les défis dans les domaines des pêches et des écosystèmes, ainsi que pour promouvoir la mise en application des normes, des ententes et des décisions de gestion à l'échelle internationale.

- **Programme 2.8** – Santé des animaux aquatiques

En collaboration avec l'Agence canadienne d'inspection des aliments, le Ministère assure la prestation du Programme national sur la santé des animaux aquatiques. L'objectif de ce programme est de prévenir l'introduction et la propagation de maladies infectieuses graves d'importance nationale et internationale, et ce, à la fois chez les animaux aquatiques sauvages et d'élevage. Cette mesure de prévention est essentielle pour protéger la santé des ressources aquatiques du Canada ainsi que le marché intérieur et le marché d'exportation en ce qui concerne les poissons et fruits de mer. Du même coup, le Programme national sur la santé des animaux aquatiques augmente la stabilité économique et le potentiel de croissance des industries et des régions qui dépendent de ces ressources. Le Ministère fournit des avis scientifiques, mène des essais diagnostiques et fait de la recherche; ces travaux servent de fondement à la certification de santé des animaux aquatiques et appuient l'exercice des responsabilités fédérales en vertu de la *Loi sur la santé des animaux* et de la *Loi sur les pêches*. Le programme favorise également la réalisation d'autres programmes de Pêches et Océans Canada, comme le Programme de mise en valeur des salmonidés, le Programme de biotechnologie et de génomique, ainsi que le Programme des sciences de l'aquaculture durable.

- **Programme 2.9** – Biotechnologie et génomique

Le Ministère doit veiller à ce que ses employés acquièrent les connaissances nécessaires aux fins de la réglementation et de l'évaluation des risques des produits du poisson dérivés des innovations apportées dans les domaines de la biotechnologie et de la génomique. La biotechnologie et la génomique peuvent fournir des techniques de pointe et des stratégies en vue d'assurer le développement durable des ressources aquatiques. Le fait que le Ministère utilise ces outils permet au Canada d'accroître sa capacité de protéger les espèces en péril, de gérer l'ouverture et la fermeture des pêches, de poursuivre les braconniers, d'améliorer les pratiques aquacoles, de limiter les éclosions de maladies et d'assainir les sites contaminés.

- **Programme 2.10** – Programme d'adaptation au changement climatique

Pêches et Océans Canada contribue à la croissance et à la durabilité de nombreux secteurs maritimes, et la valeur de ses actifs liés aux infrastructures représente des milliards de dollars. Le Ministère doit pouvoir modifier ses décisions et ses activités en fonction des effets des changements climatiques. Le Programme des services d'adaptation aux changements climatiques permet d'évaluer le risque, d'acquérir des connaissances scientifiques et d'élaborer des outils d'adaptation, ce qui facilite l'intégration de considérations liées aux changements climatiques et de stratégies de gestion adaptative au processus décisionnel du Ministère. Qu'il s'agisse de la gestion des ressources halieutiques, des ports pour petits bateaux ou de la navigation maritime, le processus décisionnel doit tenir compte des changements climatiques pour garantir que le Canada continue à tirer des avantages sociaux et économiques de ses océans et ses eaux continentales. Ce programme n'est qu'un élément d'un programme horizontal beaucoup plus vaste qui comprend neuf ministères fédéraux, y compris Environnement Canada, Ressources naturelles Canada, et l'Agence de la santé publique du Canada.

- **Programme 2.11** – Délimitation du territoire

La définition et la description des frontières maritimes du Canada se fondent sur des données hydrographiques et une expertise en géodésie marine. Le Service hydrographique du Canada et les Services océanographiques de Pêches et Océans Canada fournissent des données hydrographiques et nautiques ainsi qu'une expertise en géodésie marine. Les experts techniques du programme définissent la position géographique de toutes les limites et les frontières maritimes des eaux territoriales du Canada

et fournissent la preuve de nature géodésique nécessaire à la résolution de différends frontaliers (p. ex., la mer de Beaufort et l'île Hans) et de poursuites résultant de la violation du droit maritime international (p. ex., la pêche étrangère), ainsi que d'autres infractions dans les eaux canadiennes. En faisant reconnaître ces limites et ces frontières à l'échelle internationale, le Canada réussit à affirmer son droit de souveraineté sur les ressources et à assurer la sécurité de ses frontières maritimes. Le Canada a ratifié la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer, et en 2013, il a présenté à la Commission des limites du plateau continental des Nations Unies (la Commission) des preuves que des limites extérieures du plateau continental du Canada ont été fixées au-delà de la zone économique exclusive actuelle de 200 milles. Cette présentation partielle portait sur le plateau continental étendu de l'Atlantique. Le Canada a également soumis un rapport préliminaire indiquant qu'une demande sur l'Arctique sera présentée lorsque de plus amples données auront été recueillies. Le Ministère collabore étroitement avec Affaires étrangères, Commerce et Développement Canada et Ressources naturelles Canada afin de préparer la deuxième demande, qui vise à présenter et défendre les preuves que le Canada a soumises à la Commission.

Résultat stratégique 3

Des écosystèmes aquatiques durables.

- **Programme 3.1** – Conformité et application de la loi

Le programme Conformité et application de la loi assure la conservation et l'utilisation durable des ressources aquatiques du Canada ainsi que la protection des espèces en péril, de l'habitat du poisson et des océans. Ce programme repose sur une approche de gestion et d'application des règlements, et utilise un certain nombre d'outils pour atteindre ses objectifs, ce qui inclut la promotion de la conformité aux lois, aux règlements et aux mesures de gestion grâce à l'éducation et à une intendance partagée, la réalisation d'activités de suivi, de contrôle et de surveillance, et la gestion des cas majeurs et des enquêtes spéciales. Les sous-programmes Service national de renseignements sur les pêches et Préparation au programme et des opérations appuient la réalisation des opérations de contrôle d'application de la loi. En outre, ce programme fonctionne en étroite collaboration avec le Secteur de la gestion des écosystèmes et des pêches, la Gendarmerie royale du Canada et divers partenaires nationaux et internationaux, dont l'industrie, pour garantir des pêches paisibles et ordonnées. Il apporte également une contribution importante, avec la Garde côtière canadienne, à la protection de la souveraineté canadienne et aide le ministère de la Défense nationale à cerner les menaces possibles à la sécurité maritime. Il joue aussi un rôle de premier plan avec le Secteur de la gestion des écosystèmes et des pêches, Environnement Canada et l'Agence canadienne d'inspection des aliments dans le Programme canadien de contrôle de la salubrité des mollusques afin d'assurer la protection du public contre la consommation de produits de la mer contaminés.

- **Programme 3.2** – Protection des pêches

Afin de contribuer à la durabilité et à la productivité continue des pêches commerciales, récréatives et autochtones, le Programme de protection des pêches régit les projets de développement réalisés dans l'eau ou près de l'eau qui soutiennent ces types de pêches à l'échelle du pays. Il fournit également des conseils afin de permettre aux promoteurs d'éviter, de réduire ou de contrebalancer les dommages sérieux au poisson. Ce programme vise à élaborer des règlements et des politiques, à fournir des conseils et des directives officiels, ainsi qu'à assurer la conformité à l'appui des objectifs relatifs aux pêches. De plus, il permet de fournir une expertise aux gardiens par l'intermédiaire du Plan d'action pour les sites contaminés fédéraux, de conclure des ententes de partenariat et de réaliser le Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives. Dans le cadre du Plan d'action canadien de lutte contre les espèces aquatiques envahissantes, les responsables du Programme de protection des pêches élaborent de nouveaux outils réglementaires visant à prévenir l'introduction d'espèces aquatiques envahissantes, à détecter tôt les nouveaux envahisseurs, à réagir rapidement aux nouveaux envahisseurs et, au besoin, à gérer les envahisseurs qui sont établis et qui se propagent.

- **Programme 3.3** – Gestion des océans

Le programme de gestion des océans se fonde sur une approche intégrée et fondée sur des données probantes pour gérer les questions relatives aux océans et collaborer avec les autres ministères fédéraux, les autres ordres de gouvernement, les groupes autochtones et les intervenants. Fondé sur la science, ce programme relève plusieurs défis qui touchent les océans canadiens, tels que la santé des océans, la perte d'habitat marin, la réduction de la biodiversité et les demandes croissantes d'accès aux espaces et aux ressources océaniques. Le programme tient compte des répercussions écologiques, sociales et économiques lors de la prise de décisions afin d'assurer la protection, la conservation et l'utilisation durables des océans du Canada. Le fondement juridique du programme se trouve dans la *Loi sur les océans* ainsi que la Stratégie sur les océans du Canada, laquelle fournit au Ministère un cadre pour la gestion des écosystèmes estuariens, côtiers et marins.

- **Programme 3.4** – Services d'intervention environnementale

La Garde côtière canadienne est l'organisme fédéral responsable de garantir une intervention appropriée lors de tous les déversements provenant de navires ou d'origine inconnue dans les eaux canadiennes et les eaux faisant l'objet d'ententes internationales. Le Programme des services d'intervention environnementale minimise les répercussions des incidents de pollution marine sur l'environnement, l'économie et la sécurité publique. Par l'entremise de ce programme, la Garde côtière canadienne établit un niveau de préparation et de services d'intervention approprié et uniforme à l'échelle du pays dans les eaux canadiennes. De plus, elle surveille et enquête sur tous les signalements de pollution marine au Canada conjointement avec d'autres ministères fédéraux. Elle entretient également des communications avec les partenaires du programme, dont Transports Canada et Environnement Canada, afin d'assurer une approche uniforme et coordonnée en matière d'intervention dans les cas d'incidents de pollution marine. Le programme État de préparation opérationnelle de la flotte de la Garde côtière contribue à l'exécution de ce programme. Le programme est offert en collaboration avec d'autres ministères fédéraux en ce qui concerne l'information sur la surveillance et les avis scientifiques, et avec les propriétaires de navire et les organismes d'intervention commerciaux pour appuyer les efforts d'intervention. Le fondement juridique du programme repose sur la *Loi sur les océans*, sur la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, sur la *Loi constitutionnelle de 1867* et, en vertu d'une entente avec Transports Canada, sur la *Loi de 2001* sur la prévention de la pollution des eaux arctiques.

- **Programme 3.5** – Espèces en péril

La *Loi sur les espèces en péril* est l'outil législatif utilisé par le gouvernement fédéral pour protéger les espèces sauvages en péril. Elle établit un processus pour la réalisation des évaluations scientifiques sur l'état de chaque espèce sauvage et pour l'inscription des espèces sauvages disparues du pays, en voie de disparition, menacées ou préoccupantes. En outre, la *Loi sur les espèces en péril* comporte des dispositions sur la protection, le rétablissement et la gestion des espèces sauvages inscrites, de leur résidence et de leur habitat essentiel. En tant qu'un des deux ministres mandatés en vertu de la Loi, le ministre des Pêches et des Océans Canada a la responsabilité législative et la mission de protéger et de rétablir les espèces aquatiques au Canada (hormis celles qui se trouvent sur les territoires domaniaux sous l'administration de Parcs Canada). Le programme est géré selon les principes clés énoncés dans la Loi, comme la gérance, l'engagement, la consultation, la coopération, la conformité et l'application de la loi. Ce programme s'appuie sur la recherche scientifique, sociale et économique, ainsi que sur les opinions des intervenants et de la communauté. Ces renseignements permettent ensuite de soutenir l'évaluation et l'inscription des espèces, le rétablissement et la protection d'espèces en péril grâce à des stratégies de rétablissement et à des plans d'action et de gestion, la détermination et la protection de l'habitat essentiel de ces espèces, la mise en œuvre de mesures de rétablissement et l'établissement de rapports sur les progrès réalisés. Le Programme des espèces en péril aide à améliorer l'intégrité écologique des écosystèmes aquatiques afin qu'ils demeurent productifs et en bonne santé pour les générations futures de Canadiens et de Canadiennes.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 4.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction

Office de commercialisation du poisson d'eau douce

Résultat stratégique 1

Réglementer le commerce interprovincial et le commerce d'exportation du poisson d'eau douce.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Pêches et Océans										
-	1 181 570 672	-	-	1 181 570 672	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	49 515 102	-	49 515 102	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	51 423 443	-	51 423 443	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	1 198 200	1 198 200		crédit 1 (Environnement)				
-	-	-	950 000	950 000		crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	-	-	1 675 000	1 675 000		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	19 200	19 200		crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile)				
-	-	-	46 248 449	46 248 449		CT, crédit 25 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(1 083 883)	(1 083 883)		crédit 1 (Environnement)				
-	-	-	(300 000)	(300 000)		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
-	-	-	(1 918 625)	(1 918 625)		crédit 5				
-	-	-	(4 743 964)	(4 743 964)		crédit 10				
-	1 181 570 672	100 938 545	42 044 377	1 324 553 594		Total — Crédit 1	1 253 876 670	70 676 924	-	1 192 531 762
Dépenses en capital										
-	495 982 360	-	-	495 982 360	5	Dépenses en capital				
-	-	153 812 709	-	153 812 709	5a	Dépenses en capital				
-	-	126 856 438	-	126 856 438	5c	Dépenses en capital				
Virement du :										
-	-	-	1 918 625	1 918 625		crédit 1				
-	-	-	65 716 950	65 716 950		CT, crédit 33 ¹				
-	-	-	(1 260 000)	(1 260 000)		Virement au crédit 10				
-	495 982 360	280 669 147	66 375 575	843 027 082		Total — Crédit 5	705 255 421	137 771 661	-	328 877 619
Subventions et contributions										
-	88 932 871	-	-	88 932 871	10	Subventions et contributions				
-	-	1	-	1	10a	Subventions et contributions				
-	-	2 690 000	-	2 690 000	10c	Subventions et contributions				
Virement du :										
-	-	-	4 743 964	4 743 964		crédit 1				
-	-	-	1 260 000	1 260 000		crédit 5				
Virement au :										
-	-	-	(385 076)	(385 076)		crédit 10 (Environnement)				
-	-	-	(320 000)	(320 000)		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
-	88 932 871	2 690 001	5 298 888	96 921 760		Total — Crédit 10	94 266 293	2 655 467	-	89 709 841
-	122 672 345	3 264 118	(8 981 695)	116 954 768	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	116 954 768	-	-	123 462 717

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employés au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent
–	82 100	–	228	82 328	(S)	Ministre des Pêches, des Océans et de la Garde côtière canadien — Traitement et allocation pour automobile	82 328	–	–	80 300
1 522 744	–	–	2 519 021	4 041 765	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 591 998	–	2 449 767	1 646 057
–	–	–	770 457	770 457	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	770 457	–	–	94 510
–	–	–	–	–	(S)	Pertes sur opérations de change	–	–	–	564 483
1 522 744	1 889 240 348	387 561 811	108 026 851	2 386 351 754		Total du ministère — Budgétaire	2 172 797 935	211 104 052	2 449 767	1 736 967 289
					L30b	Office de commercialisation du poisson d'eau douce Prêts à l'Office et garanties de prêts en vertu de la <i>Loi sur la commercialisation du poisson d'eau douce</i> . Le total de tous montants empruntés par l'Office en vertu de l'autorisation de l'article 16 est limité à 50 000 000 \$ (Net)				
50 000 000	–	–	–	50 000 000			–	–	50 000 000	–
50 000 000	–	–	–	50 000 000		Total de l'organisme — Non budgétaire	–	–	50 000 000	–
1 522 744	1 889 240 348	387 561 811	108 026 851	2 386 351 754		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	2 172 797 935	211 104 052	2 449 767	1 736 967 289
50 000 000	–	–	–	50 000 000		Non budgétaire	–	–	50 000 000	–

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Pêches, Océans et Garde côtière canadienne				
Pêches et Océans				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	1 336 926 217	1 286 021 491	50 904 726	—
Programme d'aquaculture durable Canada	9 358 017	8 153 063	1 204 954	—
Bloquées	28 243 060	—	28 243 060	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	49 973 700	40 297 884	9 675 816	—
	<i>1 324 553 594</i>	<i>1 253 876 670</i>	<i>70 676 924</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	811 137 553	704 346 987	106 790 566	—
Programme d'aquaculture durable Canada — Capital	554 559	554 559	—	—
Remplacement de véhicules à coussin d'air de la Garde côtière canadienne	1 013 006	353 875	659 131	—
Bloquées	30 321 964	—	30 321 964	—
	<i>843 027 082</i>	<i>705 255 421</i>	<i>137 771 661</i>	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	94 431 427	94 266 293	165 134	—
Bloquées	2 490 333	—	2 490 333	—
	<i>96 921 760</i>	<i>94 266 293</i>	<i>2 655 467</i>	—
Montants législatifs	121 849 318	119 399 551	—	2 449 767
Total du portefeuille ministériel	2 386 351 754	2 172 797 935	211 104 052	2 449 767

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Pêches et Océans												
État de préparation opérationnelle de la flotte	400 301 600	379 791 691	520 857 990	415 577 110	–	–	21 987 400	16 450 510	899 172 190	778 918 291	–	–
État de préparation des actifs terrestres	97 296 567	81 083 689	49 683 341	33 755 454	–	–	12 423 200	11 574 765	134 556 708	103 264 378	–	–
Services de communications et de trafic maritimes	42 301 138	42 256 838	–	–	–	–	44 300	–	42 256 838	42 256 838	–	–
Services de recherche et sauvetage	25 532 698	25 532 698	38 373	38 373	5 533 537	5 533 536	–	–	31 104 608	31 104 607	–	–
Produits et services hydrographiques	27 898 083	27 610 580	508 900	508 221	82 000	81 984	–	–	28 488 983	28 200 785	–	–
Collège de la garde côtière canadienne	17 071 468	15 461 878	240 702	240 702	–	–	1 700 000	90 410	15 612 170	15 612 170	–	–
Sécurité maritime	7 111 947	7 111 947	–	–	–	–	–	–	7 111 947	7 111 947	–	–
Prévisions océaniques	15 654 876	14 412 683	574 250	559 714	105 000	105 000	–	–	16 334 126	15 077 397	–	–
Gestion intégrée des pêches	136 168 081	129 197 086	1 955 848	1 735 395	321 000	321 000	–	–	138 444 929	131 253 481	–	–
Ports pour petits bateaux	52 428 279	50 207 665	167 826 610	165 441 188	3 747 926	2 298 887	–	–	224 002 815	217 947 740	–	–
Stratégies et gouvernance autochtones	21 873 277	20 362 622	–	–	65 951 064	65 715 175	–	–	87 824 341	86 077 797	–	–
Navigation maritime	58 183 135	55 814 691	–	–	–	–	13 818 800	12 182 199	44 364 335	43 632 492	–	–
Programme de mise en valeur des salmonidés	28 235 029	27 545 079	453 950	453 950	2 085 772	1 497 513	–	–	30 774 751	29 496 542	–	–
Programme d'aquaculture durable	25 009 500	23 675 983	232 713	225 640	59 455	59 455	–	–	25 301 668	23 961 078	–	–
Engagement à l'échelle internationale	14 123 042	13 966 414	–	–	250 650	244 150	–	–	14 373 692	14 210 564	–	–
Santé des animaux aquatiques	5 903 397	5 668 874	95 774	95 174	–	–	–	–	5 999 171	5 764 048	–	–
Biotechnologie et génomique	3 778 332	3 778 332	–	–	–	–	–	–	3 778 332	3 778 332	–	–
Programme d'adaptation au changement climatique	2 255 855	2 208 729	–	–	–	–	–	–	2 255 855	2 208 729	–	–
Délimitation du territoire	1 440 810	1 329 507	–	–	–	–	–	–	1 440 810	1 329 507	–	–
Conformité et application de la loi	100 548 298	97 423 551	3 222 759	2 113 185	14 250	12 960	–	–	103 785 307	99 549 696	–	–
Protection des pêches	50 371 339	48 604 676	250 684	246 589	12 872 186	12 802 312	–	–	63 494 209	61 653 577	–	–
Gestion des océans	44 994 335	42 289 643	857 524	830 147	4 117 893	4 014 653	–	–	49 969 752	47 134 443	–	–
Services d'intervention environnementale	18 230 241	17 655 221	164 661	164 661	–	–	–	–	18 394 902	17 819 882	–	–
Espèces en péril	22 102 509	20 943 104	50 750	49 932	100 000	99 668	–	–	22 253 259	21 092 704	–	–
Services internes	277 562 776	259 640 924	96 012 253	83 219 986	1 681 027	1 480 000	–	–	375 256 056	344 340 910	–	–
Total partiel	1 496 376 612	1 413 574 105	843 027 082	705 255 421	96 921 760	94 266 293	49 973 700	40 297 884	2 386 351 754	2 172 797 935	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(49 973 700)	(40 297 884)	–	–	–	–	(49 973 700)	(40 297 884)	–	–	–	–
Total du ministère	1 446 402 912	1 373 276 221	843 027 082	705 255 421	96 921 760	94 266 293	–	–	2 386 351 754	2 172 797 935	–	–
Office de commercialisation du poisson d'eau douce	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	50 000 000	–
Total du portefeuille ministériel	1 446 402 912	1 373 276 221	843 027 082	705 255 421	96 921 760	94 266 293	–	–	2 386 351 754	2 172 797 935	50 000 000	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Subventions									
–	500 000	–	2 540 600	3 040 600	Programme de subvention globale pour la disposition de ports pour petits bateaux	1 600 000	1 440 600	–	840 400
–	500 000	–	980 000	1 480 000	Subventions pour l'aliénation des phares excédentaires	1 480 000	–	–	1 005 000
–	238 000	–	(80 000)	158 000	Subventions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	139 944	18 056	–	95 459
–	1 238 000	–	3 440 600	4 678 600	Total — Subventions	3 219 944	1 458 656	–	1 940 859
Contributions									
–	49 075 415	–	(3 026 095)	46 049 320	Contributions à l'appui d'une participation accrue des Autochtones aux pêches commerciales, aux ententes de gestion des pêches coopératives et aux consultations liées aux ententes de pêches des Autochtones	45 585 599	463 721	–	48 248 062
–	18 752 936	150 000	1 776 394	20 679 330	Contributions en vertu du Programme autochtone de gestion des ressources aquatiques et océaniques	20 679 290	40	–	19 397 085
–	10 000 000	–	1 346 920	11 346 920	Contributions à l'appui du Programme de partenariats relatifs à la conservation des pêches récréatives	11 277 179	69 741	–	8 615 130
–	5 021 000	500 000	12 540	5 533 540	Ententes de contributions pour permettre aux associations liées à la Garde côtière auxiliaire canadienne (GCAC) de procéder à des activités autorisées relatives aux opérations de recherche et de sauvetage en mer (SAR), de la prévention SAR et d'autres activités liées à la sécurité	5 533 536	4	–	5 021 000
–	2 839 228	–	(507 998)	2 331 230	Contributions à l'appui du Programme de contribution à la recherche universitaire afin de soutenir le perfectionnement et la recherche universitaire relativement aux priorités scientifiques	2 310 415	20 815	–	1 563 538
–	962 000	–	1 123 772	2 085 772	Contribution à la Fondation du saumon du Pacifique	1 497 513	588 259	–	1 433 432
–	500 000	–	207 330	707 330	Contributions à l'appui du Programme de contributions de catégorie de ports pour petits bateaux	698 887	8 443	–	2 384 379
–	296 192	2 040 001	925 425	3 261 618	Contributions à l'appui des organismes qui participent à la recherche, à la mise en valeur, à la gestion et à la promotion des activités liées aux pêches et océans	3 215 830	45 788	–	865 556
–	248 100	–	–	248 100	Contribution au Sous-comité du saumon de la Commission de gestion du poisson et de la faune du Yukon, en vue de mettre en œuvre les responsabilités qui se rapportent aux règlements des revendications territoriales globales	248 100	–	–	240 800
–	87 694 871	2 690 001	1 858 288	92 243 160	Total — Contributions	91 046 349	1 196 811	–	87 768 982
–	88 932 871	2 690 001	5 298 888	96 921 760	Total du portefeuille ministériel	94 266 293	2 655 467	–	89 709 841

Détails des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Pêches et Océans			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
État de préparation opérationnelle de la flotte			
Droits des services de déglacement	9 318 300	3 160 557	3 311 950
Droits des services maritimes	12 669 100	13 289 953	13 163 409
	21 987 400	16 450 510	16 475 359
État de préparation des actifs terrestres			
Droits des services de déglacement	2 053 000	696 329	729 684
Droits des services maritimes	10 370 200	10 878 436	10 774 853
	12 423 200	11 574 765	11 504 537
Services de communications et de trafic maritimes			
Radiotéléphonie de la Garde côtière	44 300	—	1 092
Collège de la garde côtière canadienne			
	1 700 000	90 410	—
Navigation maritime			
Droits des services maritimes	4 750 400	4 964 726	4 935 724
Droits des services de déglacement	2 409 300	831 897	871 746
Droits de tonnage pour les services de dragage d'entretien dans le chenal maritime du Saint-Laurent	6 659 100	6 385 576	8 027 305
	13 818 800	12 182 199	13 834 775
Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	49 973 700	40 297 884	41 815 763

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Pêches et Océans		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 595 641	2 436 005
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	2 860 205	1 777 719
	4 455 846	4 213 724
Ventes de biens et de services —		
Droits et privilèges —		
Permis	39 779 514	38 508 208
Concessions ostréicoles	249 187	223 692
Permis de transfert de technologie	1 502 891	2 370 449
Enregistrements des bateaux et des pêcheurs	3 457 964	2 699 019
Ports pour petits bateaux —		
Baux, droits d'amarrage et droits de quaiage	1 073 282	943 499
Permis	1 900	1 930
Autres revenus d'amarrage	500	100
	46 065 238	44 746 897
Services de nature non réglementaire —		
Location de terrains, bâtiments, véhicules et machines	503 703	554 866
Divers	193 480	202 652
Revenus disponibles pour être dépensés —		
Revenus tirés d'une activité de crédit net – Facture —		
Location de terrains, bâtiments, véhicules et machines	92 585	—
Services de déglacement	5 237 450	5 078 110
Droits des services maritimes	30 376 245	28 586 861
Droits pour les services de dragage d'entretien basé sur la jauge	6 754 314	7 145 363
Divers	78 840	78 840
	43 236 617	41 646 692
Ventes de biens et de produits d'information —		
Produits des ventes de publications	1 015 637	1 042 854
Divers	11 792	8 803
	1 027 429	1 051 657
	90 329 284	87 445 246
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
	2 519 021	1 522 744

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers —		
Gain net de change	1 278 668	—
Produit de l'aliénation des biens immobiliers	137 400	14 527 192
Saisies et confiscations	120 421	125 963
Amendes	2 008 303	3 716 566
Divers	2 594 107	932 512
	6 138 899	19 302 233
Total du portefeuille ministériel	103 443 050	112 483 947

Cette page blanche a été laissée intentionnellement.

Section 20

Comptes publics du Canada

2015-2016

Ressources naturelles

Ressources naturelles

Énergie atomique du Canada limitée

**Commission canadienne de sûreté
nucléaire**

Office national de l'énergie

Administration du pipe-line du Nord

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	20.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	20.8
Détail budgétaire par affectation.....	20.11
Programmes.....	20.13
Paiements de transfert.....	20.15
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	20.18
Revenus.....	20.19

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Ressources naturelles

Résultat stratégique 1

Les secteurs des ressources naturelles canadiens sont concurrentiels à l'échelle mondiale.

- **Programme 1.1** – Programmes législatifs – Zones extracôtières de l'Atlantique

Par le biais de ce programme, Ressources naturelles surveille et facilite la mise en œuvre des accords de versement de paiements et des paiements de transfert en vertu des lois de mise en œuvre sur les hydrocarbures extracôtiers de l'Atlantique. Le programme comprend les programmes suivants : Office Canada-Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers*; Paiement au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures*; Paiements au Compte néo-écossais des recettes extracôtiers*; Règlement portant sur les paiements rectificatifs à l'égard de parts de la Couronne - Nouvelle-Écosse*; et Office Canada-Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers*. (*Programme de paiements de transfert)

- **Programme 1.2** – Innovation menant à de nouveaux produits et procédés

Optimiser l'utilisation des ressources naturelles canadiennes ainsi que les procédés par lesquels elles sont exploitées améliorerait la productivité et la compétitivité des secteurs des ressources naturelles. L'objectif de ce programme est d'optimiser la productivité et la compétitivité en encourageant l'adoption de nouvelles technologies et de nouveaux procédés et la création de nouveaux produits. Ces objectifs sont réalisés par le biais des activités de recherche et développement et par le soutien apporté à ce genre d'activités, ainsi que par la fourniture de cadres et de politiques et l'offre de démonstrations se rapportant aux nouvelles applications et technologies et aux nouveaux procédés et produits.

- **Programme 1.3** – Investissement dans les secteurs des ressources naturelles

Investir dans l'exploitation des ressources naturelles est coûteux et risqué en raison des incertitudes inhérentes à la viabilité économique potentielle des projets de ressources naturelles. Il existe de nombreux facteurs à prendre en compte dans la décision d'élaborer ou non un projet de ressources naturelles. Dans certains cas, le manque d'information peut nuire à la capacité des investisseurs ou des sociétés d'évaluer correctement les possibilités. L'objectif de ce programme est d'encourager l'investissement dans les secteurs des ressources naturelles en faisant mieux connaître les possibilités, les règlements et les obligations à l'industrie. Les avantages attendus d'un investissement pourront ainsi être mieux évalués et une comparaison pourra par la suite être faite selon le coût et les risques, permettant la prise de décisions d'investissement plus exhaustives. Cet objectif est réalisé en fournissant du financement et en communiquant de l'information sur les facteurs qui déterminent la viabilité économique potentielle des projets de ressources naturelles.

- **Programme 1.4** – Accès au marché et diversification

Les secteurs des ressources naturelles du Canada font face à deux obstacles importants à l'accès au marché et à la diversification : 1) les obstacles commerciaux et politiques; 2) le manque de connaissances sur les produits des ressources naturelles du Canada. Ce programme vise à éliminer ces obstacles et à soutenir la création et le développement de marchés des produits canadiens des ressources naturelles en mettant de l'information à la disposition des Canadiens, en appuyant les négociations sur la réduction des obstacles commerciaux et en veillant à ce que la réglementation soit à jour. Cela aide à maintenir l'accès des secteurs des ressources naturelles aux marchés actuels et à accroître leur accès à de nouveaux segments de marché.

Résultat stratégique 2

Les secteurs des ressources naturelles et les consommateurs sont respectueux de l'environnement.

- **Programme 2.1** – Pratiques écoénergétiques et sources d'énergie à plus faible émission de carbone

Les marchés de l'énergie du Canada sont définis par les décisions des consommateurs et des producteurs qui ne font pas nécessairement des choix qui réduisent au minimum leur incidence sur l'environnement. Il y a plusieurs obstacles, dont un manque de connaissance des options disponibles et de leurs avantages, une capacité d'adoption insuffisante (en raison, par exemple, des cadres de réglementation, des codes et des normes) et le risque financier. Les objectifs de ce programme sont de surmonter ces obstacles, d'encourager les consommateurs et les producteurs à adopter des technologies, des produits, des services et des pratiques plus propres et efficaces et de leur donner la possibilité de le faire. Ces objectifs sont réalisés au moyen d'activités d'information et de sensibilisation, d'incitations ciblées et d'interventions d'ordre réglementaire qui suivent le rythme des changements technologiques.

- **Programme 2.2** – Gestion responsable des ressources naturelles

Une meilleure connaissance des risques pour l'environnement et des pratiques respectueuses de l'environnement contribue à prévenir et à réduire les impacts environnementaux de l'exploitation passée, présente et future des ressources naturelles. Les objectifs de ce programme sont de permettre aux ministères, aux organismes de réglementation et à l'industrie d'évaluer ces impacts, et d'exploiter, de surveiller et de maintenir les ressources ou de nettoyer les déchets de façon responsable. Ces objectifs sont atteints par la prestation d'évaluations et de connaissances fondées sur des données scientifiques fiables, et par des efforts de gestion des déchets déployés en collaboration avec les provinces, les organismes fédéraux et les municipalités.

- **Programme 2.3** – Innovation technologique

La Science et Technologie est primordiale pour relever les défis que rencontrent les secteurs des ressources naturelles dans l'exploitation responsable. Par l'entremise de ce programme, Ressources Naturelles Canada encourage les secteurs universitaire, industriel et public à effectuer des recherches, ainsi qu'à élaborer et à faire la démonstration d'options innovantes afin de faire face aux enjeux environnementaux. Cet objectif est atteint par la production et la diffusion de connaissances scientifiques, ainsi que par le développement et la démonstration de nouvelles technologies.

Résultat stratégique 3

Les Canadiens ont l'information nécessaire pour gérer leurs terres et leurs ressources naturelles, et sont protégés contre les risques associés.

- **Programme 3.1** – Information sur la masse terrestre

Les secteurs public, universitaire et privé, ainsi que la population canadienne, s'appuient sur de l'information complète, à jour et accessible sur la masse terrestre pour prendre des décisions socioéconomiques et environnementales éclairées. Ce programme offre un accès libre au cadre fondamental et au système d'information géomatique du Canada, y compris le positionnement tridimensionnel exact, des images satellites à haute résolution et autres produits de télédétection, des levés officiels (frontières), des

services de cartographie et d'autres applications d'analyse. De plus, il fournit du soutien logistique dans le Nord et une surveillance réglementaire d'un cadre robuste de système de propriété des terres du Canada.

- **Programme 3.2** – Protection des Canadiens et des ressources naturelles

L'exploitation des ressources naturelles et les changements qui surviennent dans l'environnement comportent des risques pour la santé des humains, des ressources naturelles et de l'infrastructure. L'objectif de ce programme est de permettre aux autres ministères, aux collectivités et au secteur privé de gérer ces risques. Ressources Naturelles Canada atteint cet objectif en fournissant la réglementation et les connaissances nécessaires, en s'acquittant des responsabilités prévues par la loi et en s'assurant que la capacité appropriée est en place.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 4.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Énergie atomique du Canada limitée

Résultat stratégique 1

Être le principal fournisseur mondial de produits et de services nucléaires. Protéger la santé et la sécurité du public, de notre personnel et de l'environnement. Réduire au minimum les obligations liées aux déchets nucléaires pour les générations futures.

- **Programme 1.1** – Installations et activités nucléaires

Cette activité de programme appuie les opérations d'Énergie atomique du Canada limitée et exige des installations importantes telles que des réacteurs, des circuits expérimentaux, des cellules chaudes et des installations de gestion des déchets.

- **Programme 1.2** – Recherche et développement

Activités de recherche et développement entreprises pour maintenir et améliorer l'expertise scientifique et technologique du Canada, pour appuyer la production d'une électricité écologique et rentable par les réacteurs Canada Deutérium Uranium, ainsi que pour les autres applications pacifiques de l'énergie nucléaire telles que la médecine nucléaire. Plus particulièrement, cela occasionne le maintien de la propriété intellectuelle développée au cours des 60 dernières années, incluant les connaissances de base relatives aux matières, à la physique des réacteurs, à la chimie, aux composants critiques, à l'irradiation et à l'environnement, et pouvant avoir une incidence sur la sûreté, l'obtention de permis et la base de conception de la technologie Canada Deutérium Uranium.

- **Programme 1.3** – Affaires commerciales

Commercialisation totale de la vente de produits et services nucléaires. Les activités commerciales utilisent la recherche et développement selon le principe du recouvrement intégral des coûts et génèrent des recettes qui sont redonnées à l'entreprise. Les profits commerciaux permettent de financer tout d'abord la plate-forme nucléaire (y compris les laboratoires nationaux de recherche à Chalk River), mais aussi la mise au point des technologies du nouveau réacteur, y compris le réacteur CANada Deutérium Uranium avancé de la nouvelle génération. Les différents secteurs d'activités et les services et produits connexes offrent aux clients des solutions d'affaires innovatrices et rentables.

Ces ventes, dirigées principalement vers les centrales nucléaires, permettent d'optimiser la production d'une énergie sécuritaire et sûre à l'échelle internationale. L'énergie nucléaire est un élément essentiel de la solution visant à améliorer la qualité de l'air et les changements climatiques partout dans le monde.

- **Programme 1.4** – Déclassement et gestion des déchets

Les programmes de déclassement et de gestion des déchets devront se poursuivre dans les établissements d'Énergie Atomique du Canada, Limitée pendant les 70 à 100 prochaines années au moins. Les responsabilités aux établissements d'Énergie Atomique du Canada, Limitée émanent de différentes sources, y compris les activités en temps de guerre, les déchets provenant des universités, des installations médicales, des entreprises du gouvernement et de l'industrie situées partout au Canada, et d'une variété de programmes de recherche et développement réalisés pour appuyer le programme nucléaire canadien. Les activités assurent le stockage et la surveillance des déchets nucléaires, le déclassement et le démantèlement des installations excédentaires, ainsi que la réalisation des projets de restauration de l'environnement. La portée de ces travaux comprend également la gestion opérationnelle des installations qui ont été transférées au déclassement.

Commission canadienne de sûreté nucléaire

Résultat stratégique 1

Des installations et des processus nucléaires sûrs et sécuritaires qui ne sont utilisés qu'à des fins pacifiques et un public informé sur l'efficacité du régime de réglementation nucléaire du Canada.

- **Programme 1.1** – Réacteurs nucléaires

Le programme régleme les installations associées à l'énergie nucléaire (centrales nucléaires et réacteurs de recherche) dans le but de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le programme régleme toutes les étapes du cycle de vie des réacteurs nucléaires (centrales nucléaires et réacteurs de recherche), de la préparation de l'emplacement, à la construction et à l'exploitation, jusqu'au déclassement de l'installation et à l'abandon du site une fois les activités terminées. Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité qui s'inscrivent dans ce programme sont toutes gérées au moyen d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats des activités de réglementation du présent programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans une optique d'amélioration continue.

- **Programme 1.2** – Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics

Le programme vise à informer la population canadienne, dont les titulaires canadiens de permis nucléaires, les fournisseurs, la communauté universitaire, des groupes d'intérêts particuliers, des groupes autochtones, d'autres ministères, d'autres gouvernements et des organisations internationales, que les installations et activités nucléaires sont utilisées de manière sûre et en conformité avec les exigences réglementaires et les données scientifiques et techniques les plus pertinentes. L'exécution du programme passe par le processus de génération de données scientifiques et techniques, l'institutionnalisation des données contenues dans le cadre de réglementation et la diffusion de l'information au moyen de divers canaux et de diverses pratiques de mobilisation.

- **Programme 1.3** – Substances nucléaires et équipement réglementé

Le programme fournit aux Canadiens l'assurance que les substances nucléaires et l'équipement réglementé sont réglementés afin de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. La Commission canadienne de sûreté nucléaire délivre des permis et des certificats pour la manutention et l'utilisation sécuritaires des substances nucléaires, des appareils

à rayonnement et de l'équipement réglementé, et elle accrédite les responsables de la radioprotection et les opérateurs d'équipement de gammagraphie, qui doivent être accrédités pour se servir de tels appareils. La Commission canadienne de sûreté nucléaire surveille les activités réglementées pour assurer la sécurité des travailleurs et du grand public, et pour protéger l'environnement. Les permis délivrés sont classés selon divers types d'utilisation, tout dépendant du genre d'activité autorisée, des substances nucléaires et de l'équipement réglementé utilisés, ainsi que des risques associés à ces types d'utilisation. Les activités réglementées pour lesquelles des certificats et des permis sont délivrés se rapportent à quatre groupes distincts : médical, industriel, commercial et universitaire et recherche. Chacun de ces groupes manipule et utilise un amalgame de substances nucléaires et d'équipement réglementé dans le cadre de son travail. La Commission canadienne de sûreté nucléaire réalise des activités de vérification dans le but de surveiller la sûreté et la conformité aux exigences réglementaires. Les activités d'autorisation et de vérification de la conformité associées à ce programme sont toutes gérées à l'aide d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'activité réglementée. Les résultats des activités de réglementation associées à ce programme sont régulièrement communiqués au public et à d'autres parties intéressées. Un système de gestion encadre le programme, qui s'appuie sur des principes fondamentaux de sûreté dans l'optique d'une amélioration continue.

- **Programme 1.4** – Cycle du combustible nucléaire

Le programme réglemente les installations associées au cycle du combustible nucléaire (installations de traitement nucléaire, installations de gestion des déchets nucléaires et mines et usines de concentration d'uranium), dans le but de préserver la santé, la sûreté et la sécurité des Canadiens et de protéger l'environnement, et ce, en conformité avec les obligations internationales du Canada à l'égard de l'utilisation pacifique de l'énergie nucléaire. Le programme réglemente toutes les étapes du cycle de vie des installations, de la préparation de l'emplacement à la construction, à l'exploitation et au déclassement (ou la gestion à long terme dans le cas de certaines installations de gestion des déchets nucléaires). Les activités d'autorisation et de contrôle de la conformité rattachées à ce programme sont toutes gérées au moyen d'une approche axée sur le risque et le rendement. La vérification de la conformité s'appuie sur des critères établis qui concordent avec le fondement d'autorisation de l'installation. Les résultats des activités de réglementation du présent programme sont régulièrement communiqués au public. Un système de gestion encadre le programme, qui se fonde sur des principes fondamentaux de sûreté dans une optique d'amélioration continue.

- **Programme 1.5** – Non-prolifération nucléaire

Le programme fournit au public canadien et à la communauté internationale l'assurance que le développement, la production et l'utilisation de l'énergie et des substances nucléaires, de l'équipement réglementé et des renseignements réglementés sont sécuritaire et conformes aux mesures de contrôle et aux obligations internationales convenues par le Canada, dont celles du Traité sur la non-prolifération des armes nucléaires. Dans le cadre de son mandat, la Commission canadienne de sûreté nucléaire met en œuvre des mesures de contrôle qui respectent la non-prolifération nucléaire, notamment des accords nationaux et internationaux, les garanties de l'Agence internationale de l'énergie atomique, et l'importation et l'exportation de substances nucléaires, d'équipement réglementé et de renseignements réglementés.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Office national de l'énergie

Résultat stratégique 1

La réglementation des pipelines et des lignes de transport d'électricité, de la mise en valeur des ressources énergétiques et du commerce de l'énergie contribue à assurer la sécurité des Canadiens et Canadiennes, la protection de l'environnement et l'existence d'une infrastructure et de marchés énergétiques efficaces, le tout dans le respect des droits et des intérêts des parties touchées par les décisions et les recommandations de l'Office national de l'énergie.

- **Programme 1.1** – Réglementation de l'énergie

Ce programme définit le cadre de réglementation à l'intérieur duquel l'Office national de l'énergie remplit son mandat et réalise, en partie, son résultat stratégique. Concrètement, ce programme permet la mise en valeur et la supervision de l'infrastructure énergétique soumise à la réglementation fédérale canadienne tout au long de son cycle de vie. Au nombre des éléments que comprend ce cadre de réglementation, on note l'établissement des attentes envers l'industrie et les autres parties, la surveillance et l'application des exigences en matière de conformité, la mesure du rendement du cadre de réglementation de l'Office national de l'énergie et le maintien des efforts constants d'amélioration. Le programme est exécuté en vertu des pouvoirs conférés par la *Loi sur l'Office national de l'énergie*, la *Loi sur les opérations pétrolières au Canada*, la *Loi fédérale sur les hydrocarbures*, le *Code canadien du travail* ainsi que par d'autres règlements et lignes directrices afférents. La réglementation de l'énergie permet aux Canadiens et Canadiennes de bénéficier d'une offre énergétique sûre, fiable et efficace.

- **Programme 1.2** – Programme d'information sur l'énergie

Grâce à ce programme, l'offre et la demande, la production, la mise en valeur, le transport et le commerce de l'énergie sont analysés afin de s'assurer qu'ils répondent aux besoins de la population canadienne. L'Office national de l'énergie utilise ces renseignements sur l'énergie pour offrir des conseils sur les enjeux énergétiques importants, pour rendre des décisions éclairées et pour produire des évaluations offertes au grand public sur les tendances, les événements et les enjeux dans ce secteur qui pourraient influencer sur la demande et l'offre d'énergie ainsi que sur les marchés de l'énergie canadiens.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Administration du pipe-line du Nord

Résultat stratégique 1

S'assurer que la planification et la construction du tronçon canadien du projet de gazoduc de la route de l'Alaska s'effectuent de façon efficace et rapide tout en garantissant la protection de l'environnement et des retombées socioéconomiques pour les Canadiens.

- **Programme 1.1** – Surveiller la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska

La réglementation de la planification et de la construction de la portion canadienne du gazoduc de la route de l'Alaska.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employés au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent
						Ressources naturelles				
–	654 814 321	–	–	654 814 321	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	237 888 974	–	237 888 974	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	19 963 223	–	19 963 223	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	2 102 406	2 102 406		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	55 683	55 683		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	–	–	30 954 623	30 954 623		CT, crédit 25 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(154 757)	(154 757)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	(6 865)	(6 865)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	654 814 321	257 852 197	32 951 090	945 617 608		Total — Crédit 1	630 741 319	314 876 289	–	784 743 421
–	14 700 394	–	–	14 700 394	5	Dépenses en capital				
–	–	39 586 996	–	39 586 996	5a	Dépenses en capital				
–	–	1	–	1	5c	Dépenses en capital				
						Virement du :				
–	–	–	120 000	120 000		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	15 026	15 026		CT, crédit 33 ¹				
–	14 700 394	39 586 997	135 026	54 422 417		Total — Crédit 5	49 589 000	4 833 417	–	18 127 756
–	306 608 750	–	–	306 608 750	10	Subventions et contributions				
–	–	1	–	1	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	300 000	300 000		Virement du crédit 1 (Affaire indiennes et du Nord canadien)				
–	306 608 750	1	300 000	306 908 751		Total — Crédit 10	253 327 009	53 581 742	–	352 641 128
–	56 333 006	842 607	(3 947 159)	53 228 454	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	53 228 454	–	–	55 371 603
–	82 100	–	(56)	82 044	(S)	Ministre des Ressources naturelles — Traitement et allocation pour automobile	82 044	–	–	80 300
–	1 081 330 864	–	(780 110 820)	301 220 044	(S)	Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtières	301 220 044	–	–	751 940 157
–	74 751 837	–	(46 637 490)	28 114 347	(S)	Paiements au compte des recettes extracôtières de la Nouvelle-Écosse	28 114 347	–	–	72 159 315
–	–	–	337 616	337 616	(S)	Subvention à la Fondation du Canada pour l'appui technologique au développement durable pour le Fonds des biocarburants de la prochaine génération	337 616	–	–	–

					(S)	Paiements de rajustement à l'égard de la part de la Couronne pour les ressources pétrolières extracôticières de la Nouvelle-Écosse	12 322 493	–	–	5 376 337
–	13 055 439	–	(732 946)	12 322 493						
–	8 835 000	–	(4 573 000)	4 262 000	(S)	Contribution à l'Office Canada/Terre-Neuve des hydrocarbures extracôticiers	4 262 000	–	–	5 384 778
6 366 602	–	–	–	6 366 602	(S)	Fonds renouvelable de Géomatique Canada	(472 069)	–	6 838 671	468 455
–	3 965 000	–	(1 894 611)	2 070 389	(S)	Contribution à l'Office Canada/Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôticiers	2 070 389	–	–	2 885 480
316 924	–	–	364 400	681 324	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	356 023	–	325 301	240 057
6 683 526	2 214 476 711	298 281 802	(803 807 950)	1 715 634 089		Total du ministère — Budgétaire	1 335 178 669	373 291 448	7 163 972	2 049 418 787
Énergie atomique du Canada, Limitée										
–	102 143 000	–	–	102 143 000	1	Paiements à Énergie atomique du Canada, Limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
–	–	164 900 000	–	164 900 000	1a	Paiements à Énergie atomique du Canada, Limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
–	–	52 093 692	–	52 093 692	1c	Paiements à Énergie atomique du Canada, Limitée pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
–	–	–	190 000	190 000		Virement du :				
–	–	–	232 800 000	232 800 000		crédit 5 (Défense nationale)				
–	102 143 000	216 993 692	232 990 000	552 126 692		CT, crédit 5 ¹				
–	102 143 000	216 993 692	232 990 000	552 126 692		Total — Crédit 1	491 064 000	61 062 692	–	325 643 000
–	17 000 000	–	(17 000 000)	–	(S)	Conformément à l'article 2146 de la <i>Loi sur l'emploi et la croissance</i> , pour la dissolution d'Énergie atomique du Canada limitée	–	–	–	1 100 000
–	119 143 000	216 993 692	215 990 000	552 126 692		Total de l'organisme — Budgétaire	491 064 000	61 062 692	–	326 743 000
Commission canadienne de sûreté nucléaire										
–	38 921 080	–	–	38 921 080	1	Dépenses du programme				
–	–	1	–	1	1c	Dépenses du programme				
–	–	–	103 490	103 490		Virement du :				
–	–	–	1 740 413	1 740 413		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	886 372	886 372		CT, crédit 25 ¹				
–	38 921 080	1	2 730 275	41 651 356		CT, crédit 30 ¹				
–	38 921 080	1	2 730 275	41 651 356		Total — Crédit 1	39 835 227	1 816 129	–	40 051 490
–	4 501 548	–	8 862 237	13 363 785	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 363 785	–	–	13 657 948
2 526 060	89 757 117	–	(2 315 910)	89 967 267	(S)	Dépenses aux termes du paragraphe 21(3) de la <i>Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires</i>	84 740 022	–	5 227 245	84 410 163
29 634	–	–	28 366	58 000	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	29 634	–	28 366	19 968
2 555 694	133 179 745	1	9 304 968	145 040 408		Total de l'organisme — Budgétaire	137 968 668	1 816 129	5 255 611	138 139 569

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employés au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent
Office national de l'énergie										
–	68 636 080	–	–	68 636 080	1	Dépenses du programme				
–	–	16 078 537	–	16 078 537	1c	Dépenses du programme				
Virement du :										
–	–	–	–	–		CT, crédit 15 ¹				
–	–	–	3 029 879	3 029 879		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	68 240	68 240		CT, crédit 30 ¹				
–	68 636 080	16 078 537	3 098 119	87 812 736		Total — Crédit 1	73 773 845	14 038 891	–	78 629 189
–	8 184 430	1 203 008	(764 715)	8 622 723	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	8 622 723	–	–	8 691 894
1 810	–	–	159	1 969	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	–	1 810	159	–
1 810	76 820 510	17 281 545	2 333 563	96 437 428		Total de l'organisme — Budgétaire	82 396 568	14 040 701	159	87 321 083
Administration du pipe-line du Nord										
–	701 215	–	–	701 215	1	Dépenses du programme	425 969	275 246	–	478 845
–	49 560	–	(19 474)	30 086	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	30 086	–	–	37 465
–	750 775	–	(19 474)	731 301		Total de l'organisme — Budgétaire	456 055	275 246	–	516 310
9 241 030	2 544 370 741	532 557 040	(576 198 893)	2 509 969 918		Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	2 047 063 960	450 486 216	12 419 742	2 602 138 749

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Ressources naturelles				
Ressources naturelles				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	599 433 666	580 962 952	18 470 714	—
Dépenses de mise en oeuvre du programme d'Énergie atomique du Canada limitée en vertu du programme des responsabilités nucléaires héritées	73 903 974	73 903 974	—	—
Services consultatifs pour la restructuration d'Énergie atomique du Canada limitée	1 500 000	1 500 000	—	—
Commission de la frontière internationale — Section canadienne.....	1 829 618	1 799 703	29 915	—
Commission d'établissement de soldats — Manitoba.....	24 351	24 351	—	—
Bloquées.....	302 046 999	—	302 046 999	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	33 121 000	27 449 661	5 671 339	—
	<i>945 617 608</i>	<i>630 741 319</i>	<i>314 876 289</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	54 362 391	49 546 781	4 815 610	—
Commission de la frontière internationale — Section canadienne.....	60 026	42 219	17 807	—
	<i>54 422 417</i>	<i>49 589 000</i>	<i>4 833 417</i>	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions.....	302 094 496	253 327 009	48 767 487	—
Bloquées.....	4 814 255	—	4 814 255	—
	<i>306 908 751</i>	<i>253 327 009</i>	<i>53 581 742</i>	—
Montants législatifs	408 685 313	401 521 341	—	7 163 972
	<i>1 715 634 089</i>	<i>1 335 178 669</i>	<i>373 291 448</i>	<i>7 163 972</i>
Énergie atomique du Canada limitée				
Crédit 1 — Paiements à Énergie atomique du Canada limitée pour les dépenses de fonctionnement et des dépenses en capital —				
Paiements à la Société d'État.....	429 736 692	368 674 000	61 062 692	—
Budget en capital	122 390 000	122 390 000	—	—
	<i>552 126 692</i>	<i>491 064 000</i>	<i>61 062 692</i>	—
Commission canadienne de sûreté nucléaire				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	39 152 638	38 198 430	954 208	—
Subventions et contributions.....	2 391 382	1 636 797	754 585	—
Bloquées.....	107 336	—	107 336	—
	<i>41 651 356</i>	<i>39 835 227</i>	<i>1 816 129</i>	—
Montants législatifs	103 389 052	98 133 441	—	5 255 611
	<i>145 040 408</i>	<i>137 968 668</i>	<i>1 816 129</i>	<i>5 255 611</i>

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Office national de l'énergie				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	84 717 214	70 532 308	14 184 906	—
Subventions et contributions	3 214 067	3 002 692	211 375	—
Coûts associés à la traduction (décision Devinat).....	343 455	343 455	—	—
Bloquées	56 000	—	56 000	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	518 000	104 610	413 390	—
	87 812 736	73 773 845	14 038 891	—
Montants législatifs	8 624 692	8 622 723	1 810	159
	96 437 428	82 396 568	14 040 701	159
Administration du pipe-line du Nord				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	691 215	425 969	265 246	—
Subventions et contributions	10 000	—	10 000	—
	701 215	425 969	275 246	—
Montants législatifs	30 086	30 086	—	—
	731 301	456 055	275 246	—
Total du portefeuille ministériel	2 509 969 918	2 047 063 960	450 486 216	12 419 742

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Ressources naturelles												
Programmes législatifs – Zones extracôtières de l'Atlantique	–	–	–	–	347 989 273	347 989 273	–	–	347 989 273	347 989 273	–	–
Innovation menant à de nouveaux produits et procédés	45 095 860	45 059 979	3 933 991	3 838 191	46 677 558	46 677 474	3 312 727	2 200 411	92 394 682	93 375 233	–	–
Investissement dans les secteurs des ressources naturelles	62 045 245	62 012 400	5 328 128	5 324 790	1 115 701	932 972	797 000	–	67 692 074	68 270 162	–	–
Accès au marché et diversification	75 210 038	60 460 422	3 224 791	3 127 471	12 529 944	12 339 298	683	118	90 964 090	75 927 073	–	–
Pratiques écoénergétiques et sources d'énergie à plus faible émission de carbone	52 339 978	51 952 532	100 000	58 846	206 941 150	159 300 070	544 000	299 025	258 837 128	211 012 423	–	–
Gestion responsable des ressources naturelles	403 831 881	119 956 447	3 306 469	3 259 928	4 971 132	156 877	1 989 594	1 774 625	410 119 888	121 598 627	–	–
Innovation technologique	112 648 848	112 595 556	15 481 870	15 432 123	31 978 616	31 278 886	16 816 570	15 686 158	143 292 764	143 620 407	–	–
Information sur la masse terrestre	83 834 303	74 114 208	3 439 482	3 386 285	10 000	–	3 754 687	3 389 823	83 529 098	74 110 670	–	–
Protection des Canadiens et des ressources naturelles	70 223 521	70 211 260	7 949 207	7 943 657	2 897 266	2 869 048	7 629 109	7 314 018	73 440 885	73 709 947	–	–
Services internes	135 825 728	118 409 314	11 658 479	7 217 709	125 000	110 000	235 000	172 169	147 374 207	125 564 854	–	–
Total partiel	1 041 055 402	714 772 118	54 422 417	49 589 000	655 235 640	601 653 898	35 079 370	30 836 347	1 715 634 089	1 335 178 669	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(35 079 370)	(30 836 347)	–	–	–	–	(35 079 370)	(30 836 347)	–	–	–	–
Total du ministère	1 005 976 032	683 935 771	54 422 417	49 589 000	655 235 640	601 653 898	–	–	1 715 634 089	1 335 178 669	–	–
Énergie atomique du Canada, Limitée	429 736 692	491 064 000	122 390 000	–	–	–	–	–	552 126 692	491 064 000	–	–
Commission canadienne de sûreté nucléaire												
Réacteurs nucléaires	41 077 974	40 002 299	–	–	–	–	–	–	41 077 974	40 002 299	–	–
Renseignements scientifiques, techniques, réglementaires et publics	25 622 375	25 060 148	–	–	2 391 382	1 636 797	–	–	28 013 757	26 696 945	–	–
Substances nucléaires et équipement réglementé	15 256 850	13 930 082	–	–	–	–	–	–	15 256 850	13 930 082	–	–
Cycle du combustible nucléaire	12 336 289	10 173 578	–	–	–	–	–	–	12 336 289	10 173 578	–	–
Non-prolifération nucléaire	6 847 634	5 982 791	–	–	–	–	–	–	6 847 634	5 982 791	–	–
Services internes	41 507 904	41 182 973	–	–	–	–	–	–	41 507 904	41 182 973	–	–
Total de l'organisme	142 649 026	136 331 871	–	–	2 391 382	1 636 797	–	–	145 040 408	137 968 668	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Office national de l'énergie												
Réglementation de l'énergie	60 027 291	42 944 207	–	–	3 214 067	3 002 692	518 000	104 610	62 723 358	45 842 289	–	–
Programme d'information sur l'énergie	8 475 092	7 190 780	–	–	–	–	–	–	8 475 092	7 190 780	–	–
Services internes	25 238 978	29 363 499	–	–	–	–	–	–	25 238 978	29 363 499	–	–
Total partiel	93 741 361	79 498 486	–	–	3 214 067	3 002 692	518 000	104 610	96 437 428	82 396 568	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(518 000)	(104 610)	–	–	–	–	(518 000)	(104 610)	–	–	–	–
Total de l'organisme	93 223 361	79 393 876	–	–	3 214 067	3 002 692	–	–	96 437 428	82 396 568	–	–
Administration du pipe-line du Nord												
Surveiller la planification et la construction de la partie canadienne du projet de gazoduc de la route de l'Alaska	721 301	456 055	–	–	10 000	–	–	–	731 301	456 055	–	–
Total de l'organisme	721 301	456 055	–	–	10 000	–	–	–	731 301	456 055	–	–
Total du portefeuille ministériel	1 672 306 412	1 391 181 573	176 812 417	49 589 000	660 851 089	606 293 387	–	–	2 509 969 918	2 047 063 960	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Ressources naturelles									
Subventions									
–	3 000 000	–	–	3 000 000	Subventions à l'appui du Programme de protection d'évaluation des propriétés et du Programme de protection contre la perte de revenus découlant de taxes municipales associés à l'élimination des déchets de faible radioactivité dans la région de Port Hope	130 495	2 869 505	–	455 232
–	1 628 000	–	(55 412)	1 572 588	Subventions à l'appui des organismes s'occupant de recherche, de développement et d'activités de promotion qui aux objectifs du Ministère	1 504 948	67 640	–	1 644 017
–	800 000	–	–	800 000	Subventions à l'appui du programme Géocartographie de l'énergie et des minéraux	789 652	10 348	–	799 993
–	–	–	337 616	337 616	Subvention à la Fondation du Canada pour l'appui au développement durable pour le Fonds des biocarburants la prochaine génération	337 616	–	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	88 220
–	5 428 000	–	282 204	5 710 204	Total — Subventions	2 762 711	2 947 493	–	2 987 462
Contributions									
–	137 939 000	–	(4 140 000)	133 799 000	Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour l'électricité renouvelable	125 428 503	8 370 497	–	128 067 145
–	47 110 000	–	5 750 000	52 860 000	Contributions à l'appui d'écoÉNERGIE pour les biocarburants	14 904 234	37 955 766	–	93 942 654
–	23 308 000	–	(1 868 000)	21 440 000	Contributions pour appuyer l'initiative écoÉNERGIE sur l'innovation	20 749 145	690 855	–	39 851 251
–	21 600 000	–	23 838	21 623 838	Contribution à l'appui du programme de promotion de l'innovation en foresterie	21 592 945	30 893	–	22 881 963
–	21 000 000	–	(50 000)	20 950 000	Contribution à l'appui du programme Investissements dans la transformation de l'industrie forestière	20 950 000	–	–	6 000 000
–	17 304 000	–	–	17 304 000	Programme de contribution pour l'encouragement à la production d'énergie éolienne	16 229 274	1 074 726	–	22 113 496
–	11 000 000	–	509 000	11 509 000	Programme de contribution pour l'expansion des perspectives commerciales	11 508 776	224	–	11 715 031
–	6 000 000	–	–	6 000 000	Contributions à la Fondation du Canada pour l'appui au développement durable pour le Fonds de technologies du développement durable	6 000 000	–	–	–
–	2 500 000	–	–	2 500 000	Initiatives d'adaptation aux changements climatiques	2 488 106	11 894	–	4 409 829
–	2 368 000	–	–	2 368 000	Renouvellement et augmentation des fonds pour les instituts de recherche forestière	2 368 000	–	–	2 368 000
–	2 280 000	–	(432 000)	1 848 000	Contributions pour appuyer le programme écoÉNERGIE pour efficacité énergétique	1 599 525	248 475	–	2 281 254

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	2 130 000	–	100 000	2 230 000	Contribution à l'appui du Programme d'accélération des technologies d'isotopes visant à faire avancer le développement de solutions de rechange aux technologies existantes de production d'isotopes médicaux	2 230 000	–	–	4 160 000
–	1 944 750	–	–	1 944 750	Contributions à l'appui de la phase de nettoyage de minière d'uranium de Gunnar	–	1 944 750	–	–
–	1 250 000	–	(1 250 000)	–	Programme scientifique d'intervention en cas de déversements d'hydrocarbures	–	–	–	–
–	1 209 000	–	1 438 505	2 647 505	Contributions à l'appui des organismes qui participent à la au développement et à la promotion des activités qui à l'atteinte des objectifs du Ministère	2 633 529	13 976	–	2 996 509
–	1 000 000	–	(26 231)	973 769	Contribution à l'Initiative de foresterie autochtone	902 054	71 715	–	314 966
–	558 000	–	–	558 000	Stratégie emploi jeunesse	551 349	6 651	–	549 931
–	500 000	–	300	500 300	Programme GéoConnexions	500 253	47	–	738 697
–	180 000	–	–	180 000	Contributions pour appuyer le programme écoÉnergie pour les carburants de remplacement	180 000	–	–	345 000
–	1 081 330 864	–	(780 110 820)	301 220 044	(S) Paiements au Fonds terre-neuvien des recettes provenant des ressources en hydrocarbures extracôtiers	301 220 044	–	–	751 940 157
–	74 751 837	–	(46 637 490)	28 114 347	(S) Paiements au compte des recettes extracôtiers de la Nouvelle-Écosse	28 114 347	–	–	72 159 315
–	13 055 439	–	(732 946)	12 322 493	(S) Paiements de rajustement à l'égard de la part de la Couronne pour les ressources pétrolières extracôtiers de la Nouvelle-Écosse	12 322 493	–	–	5 376 337
–	8 835 000	–	(4 573 000)	4 262 000	(S) Contribution à l'Office Canada - Terre-Neuve des hydrocarbures extracôtiers	4 262 000	–	–	5 384 778
–	3 965 000	–	(1 894 611)	2 070 389	(S) Contribution à l'Office Canada - Nouvelle-Écosse des hydrocarbures extracôtiers	2 070 389	–	–	2 885 480
–	–	1	300 000	300 001	Programme d'aide financière aux participants	86 221	213 780	–	–
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	6 917 940
–	1 483 118 890	1	(833 593 455)	649 525 436	Total — Contributions	598 891 187	50 634 249	–	1 187 399 733
–	1 488 546 890	1	(833 311 251)	655 235 640	Total du ministère	601 653 898	53 581 742	–	1 190 387 195
Commission canadienne de sûreté nucléaire									
Subventions									
–	75 000	–	–	75 000	Subventions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation objectifs du programme de recherche et de soutien	74 655	345	–	75 000

					Contributions				
-	925 000	-	-	925 000	Programme d'aide financière aux participants	170 760	754 240	-	60 862
					Contributions pour faciliter la recherche, le développement et la gestion des activités qui contribueront à la réalisation des objectifs du programme de recherche et de soutien ainsi que du programme canadien à l'appui des garanties				
-	770 000	-	621 382	1 391 382		1 391 382	-	-	1 733 180
-	1 695 000	-	621 382	2 316 382	Total — Contributions	1 562 142	754 240	-	1 794 042
-	1 770 000	-	621 382	2 391 382	Total de l'organisme	1 636 797	754 585	-	1 869 042
					Office national de l'énergie				
					Contributions				
-	3 214 067	-	-	3 214 067	Programme d'aide financière aux participants	3 002 692	211 375	-	850 444
-	3 214 067	-	-	3 214 067	Total de l'organisme	3 002 692	211 375	-	850 444
					Administration du pipe-line du Nord				
					Contributions				
					Contributions pour les consultations avec des groupes autochtones et autres sur le projet de Foothills Pipe Lines				
-	10 000	-	-	10 000		-	10 000	-	-
-	10 000	-	-	10 000	Total de l'organisme	-	10 000	-	-
-	1 493 540 957	1	(832 689 869)	660 851 089	Total du portefeuille ministériel	606 293 387	54 557 702	-	1 193 106 681

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Ressources naturelles				Protection des Canadiens et des ressources naturelles			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Innovation menant à de nouveaux produits et procédés				Vente de biens et services	5 643 731	5 328 640	5 136 659
Vente de biens et services	3 136 000	2 165 106	2 053 730	Revenus divers	1 985 378	1 985 378	1 733 745
Revenus divers	176 727	35 305	50 150		7 629 109	7 314 018	6 870 404
	3 312 727	2 200 411	2 103 880	Services internes			
Investissement dans les secteurs des ressources naturelles				Vente de biens et de services	166 169	166 169	106 985
Vente de biens et de services	–	–	32 005	Revenus divers	68 831	6 000	78 688
Revenus divers	797 000	–	–		235 000	172 169	185 673
	797 000	–	32 005	Total du ministère — Budgétaire	35 079 370	30 836 347	25 896 040
Accès au marché et diversification				Office national de l'énergie			
Vente de biens et services	118	118	926	Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Revenus divers	565	–	15 699	Réglementation de l'énergie			
	683	118	16 625	Revenus divers	518 000	104 610	–
Pratiques écoénergétiques et sources d'énergie à plus faible émission de carbone				Total de l'organisme — Budgétaire	518 000	104 610	–
Vente de biens et services	544 000	299 025	375 109	Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	35 597 370	30 940 957	25 896 040
Gestion responsable des ressources naturelles							
Vente de biens et services	1 717 615	1 502 646	1 336 570				
Revenus divers	271 979	271 979	30 082				
	1 989 594	1 774 625	1 366 652				
Innovation technologique							
Vente de biens et services	16 812 710	15 682 298	13 237 215				
Revenus divers	3 860	3 860	4 111				
	16 816 570	15 686 158	13 241 326				
Information sur la masse continentale							
Vente de biens et services	3 389 823	3 389 823	1 704 366				
Revenus divers	364 864	–	–				
	3 754 687	3 389 823	1 704 366				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ressources naturelles					
Autres revenus —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Revenus divers —		
Recouvrements de dépenses — Achat de biens et de services	545 464	236 167	Intérêt sur arriérés de débiteurs	4 498	19 700
Recouvrements de paiements de transfert — Subventions et assistance en capital	347 899	48 168	Autres frais et droits	4 936 250	1 873
Recouvrements d'autres paiements de transfert	7 090 020	12 001 632		4 940 748	21 573
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent — Redressements se rapportant aux biens et services	6 826 728	5 286 795	Total du ministère	374 166 899	1 097 936 079
	14 810 111	17 572 762	Commission canadienne de sûreté nucléaire		
Ventes de biens et de services —			Autres revenus —		
Droits et privilèges —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Redevances sur les licences, permis et droits d'auteur	229 669 628	695 774 755	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	17 911	158 266
Licences et permis	1 827 288	1 793 766	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	241 693	247 723
	231 496 916	697 568 521		259 604	405 989
Location et utilisation de biens publics	580 170	180 622	Ventes de biens et de services —		
Services de nature réglementaire	2 227 449	1 929 960	Services de nature réglementaire —		
Services de nature non réglementaire	21 410 235	19 077 311	Recouvrement de frais	106 437 198	104 714 514
Ventes de biens et de produits d'information —			Autres frais et droits —		
Graphiques, cartes et plans	334 802	527 236	Revenus reportés des services de nature réglementaire	233 507	202 140
Ventes d'autres produits	2 157 283	2 220 592		106 670 705	104 916 654
	2 492 085	2 747 828	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	28 366	29 634
Autres frais et droits —			Revenus divers —		
Services fournis aux autres ministères aux termes de l'article 29.2 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	166 170	106 985	Sanctions administratives pécuniaires	82 319	66 678
Divers	95 678 615	358 413 593	Accès à l'information	460	130
	95 844 785	358 520 578	Divers	—	19 737
	354 051 640	1 080 024 820		82 779	86 545
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	364 400	316 924	Total de l'organisme	107 041 454	105 438 822
			Office national de l'énergie		
			Autres revenus —		
			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	24 792	888 797
			Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	148 207	2 356
				172 999	891 153

20 . 20 *Ressources naturelles*

Comptes publics du Canada 2015-2016

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Ventes de biens et de services —		
Droits et privilèges	425	675
Services de nature réglementaire	92 856 513	81 931 176
Autres frais et droits —		
Revenus provenant d'amendes	170 300	393 000
Divers	310	235 693
	<u>170 610</u>	<u>628 693</u>
	93 027 548	82 560 544
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	159	1 810
Revenus divers —		
Intérêt sur arriérés de débiteurs	14 819	—
Total de l'organisme	93 215 525	83 453 507
Administration du pipe-line du Nord		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	—	1 983
Ventes de biens et de services —		
Droits et privilèges	27 594	27 594
Services de nature réglementaire	459 095	517 708
Autres frais et droits	(216 699)	(170 305)
	<u>269 990</u>	<u>374 997</u>
Total de l'organisme	269 990	376 980
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	15 242 714	18 871 887
Ventes de biens et de services	554 019 883	1 267 877 015
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	392 925	348 368
Revenus divers	5 038 346	108 118
Total du portefeuille ministériel	574 693 868	1 287 205 388

Section **21**

Comptes publics du Canada 2015-2016

Revenu national

Agence du revenu du Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	21.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	21.4
Détail budgétaire par affectation.....	21.6
Programmes.....	21.7
Paievements de transfert.....	21.8
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	21.9
Revenus.....	21.9

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Agence du revenu du Canada

Résultat stratégique 1

Les contribuables s'acquittent de leurs obligations et l'assiette fiscale du Canada est protégée.

- **Programme 1.1** – Observation en matière de déclaration

Le programme Observation en matière de déclaration vise à protéger l'intégrité du régime d'observation volontaire du Canada en déterminant et en ciblant le petit segment de la population qui ne déclare pas les montants exacts. Nos interventions d'observation suivent une approche progressive qui passe de l'influence de l'observation à son application. Nous cherchons à influencer les attitudes envers l'observation en sensibilisant davantage le contribuable à ses obligations fiscales au moyen d'activités de sensibilisation ciblées, du service à la clientèle et de l'éducation. Nous effectuons également des examens, des vérifications et des enquêtes à l'échelle nationale et internationale afin d'assurer l'observation des lois fiscales du Canada.

- **Programme 1.2** – Cotisations des déclarations et traitement des paiements

Le programme Cotisations des déclarations et traitement des paiements évalue et traite les déclarations de revenus et les paiements aux particuliers et aux entreprises le plus rapidement et adéquatement possible, fournissant ainsi une certitude précoce aux contribuables afin de les aider à gérer leur situation fiscale avec confiance. Nous visons à réduire la paperasse par la prestation de services simplifiés et opportuns aux particuliers et aux entreprises tout en protégeant l'assiette fiscale du Canada.

- **Programme 1.3** – Recouvrements et observation en matière de production des déclarations

Le programme Recouvrements et observation en matière de production des déclarations détecte, traite et prévient les cas d'inobservation pour aider à assurer le règlement des dettes fiscales dans les meilleurs délais. L'Agence du revenu du Canada privilégie une approche progressive en matière d'observation et de recouvrement des dettes, laquelle commence par des activités d'éducation et de sensibilisation visant à rappeler aux contribuables leurs obligations en matière d'observation. Nous travaillons avec les particuliers et les entreprises qui ont des déclarations de revenus ou des versements qui sont dus ou qui ont des dettes pour les aider à respecter leurs obligations fiscales et à payer leur dette en souffrance. Au besoin, nous prenons des mesures afin de traiter l'inobservation en utilisant un éventail d'activités afin d'exécuter l'observation des lois fiscales canadiennes pour les obligations relatives à l'inscription, à la production de déclarations, aux retenues à la source et aux dettes.

- **Programme 1.4** – Aide aux contribuables et aux entreprises

Le programme Aide aux contribuables et aux entreprises s'est engagé à fournir aux contribuables, en temps opportun, les renseignements exacts dont ils ont besoin pour se conformer aux lois fiscales du Canada. Notre site Web est organisé en fonction des besoins des contribuables et fournit des renseignements détaillés sur les programmes et les services que l'Agence du revenu du Canada offre aux particuliers et aux familles, aux entreprises, aux organismes de bienfaisance et aux donateurs ainsi qu'aux représentants. Les contribuables ayant des besoins plus complexes en matière de renseignements peuvent communiquer avec nos centres d'appels, consulter nos

interprétations techniques ou avoir recours à nos services de décisions anticipées. Pour soutenir encore davantage les contribuables, nous surveillons les organismes et gérons les régimes enregistrés afin d'assurer qu'ils répondent aux exigences prévues par la loi.

- **Programme 1.5** – Appels

Le programme Appels fournit un processus de recours juste et impartial pour le règlement des différends découlant de décisions prises par l'Agence du revenu du Canada et pour répondre aux plaintes liées au service et aux demandes d'allègement de pénalités et intérêts. Le programme Appels aide également le ministère de la Justice à traiter les cas qui sont envoyés devant les tribunaux.

Résultat stratégique 2

Les familles et les particuliers admissibles reçoivent en temps opportun les paiements exacts auxquels ils ont droit.

- **Programme 2.1** – Programmes de prestations

Les Programmes de prestations aident de nombreux Canadiens qui comptent sur les versements de prestation fiscale représentant une importante source de leur revenu familial. L'Agence du revenu du Canada gère une gamme de programmes de prestations continues et de paiements uniques pour le compte des provinces et des territoires ainsi que du gouvernement fédéral, comme la prestation fiscale canadienne pour enfants, le crédit pour la Taxe sur les produits et services/Taxe de vente harmonisée et la prestation universelle pour la garde d'enfants. Nous veillons à ce que les bons paiements de prestations soient versés à la bonne personne au bon moment et fournissons aux bénéficiaires des renseignements accessibles et des réponses rapides à leurs demandes de renseignements.

Résultat stratégique 3

Les contribuables et les bénéficiaires de prestations obtiennent un examen impartial et indépendant à l'égard de leurs plaintes liées au service.

- **Programme 3.1** – Ombudsman des contribuables

L'ombudsman des contribuables, qui rend directement compte au ministre du Revenu national et opère de façon autonome et sans lien de dépendance avec la haute direction de l'Agence du revenu du Canada ni avec les membres du Conseil de direction de cette dernière, procure au ministre du Revenu national des conseils quant aux services qu'assure l'Agence du revenu du Canada, traite les demandes de révision faites par les contribuables et les prestataires relativement à des questions comme les droits liés aux services qui sont décrits dans la Charte des droits du contribuable, et cerne et examine des enjeux systémiques et nouveaux liés aux services de l'Agence du revenu du Canada qui ont une incidence négative sur les contribuables et les prestataires.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 4.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
214 322 492	2 898 927 871	–	–	3 113 250 363	1	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
–	–	53 564 975	–	53 564 975	1c	Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
–	–	–	19 616 890	19 616 890		Virement du : crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	81 889 528	81 889 528		CT, crédit 30 ¹				
–	–	–	(250 040)	(250 040)		Virement au crédit 1 (Industrie)				
214 322 492	2 898 927 871	53 564 975	101 256 378	3 268 071 716		Total — Crédit 1	3 034 034 552	6 500 845	227 536 319	3 167 429 873
47 122 623	80 496 902	–	–	127 619 525	5	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
–	–	1 073 312	–	1 073 312	5c	Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i>				
47 122 623	80 496 902	1 073 312	–	128 692 837		Total — Crédit 5	78 803 100	–	49 889 737	76 291 182
–	418 871 260	8 889 970	5 032 432	432 793 662	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	432 793 662	–	–	447 674 632
–	82 100	–	228	82 328	(S)	Ministre du Revenu national — Traitement et allocation pour automobile	82 328	–	–	80 300
–	–	–	121 481 095	121 481 095	(S)	Versements aux provinces en vertu de la <i>Loi de 2006 sur les droits d'exportation de produits de bois d'œuvre</i>	121 481 095	–	–	(15 118 882)
–	169 466 255	–	(433 678)	169 032 577	(S)	Dépenses des recettes résultant de la poursuite des opérations en vertu de l'article 60 de la <i>Loi sur l'Agence du revenu du Canada</i>	169 032 577	–	–	166 085 289
–	237 000 000	–	72 173 282	309 173 282	(S)	Versements d'allocations spéciales pour enfants	309 173 282	–	–	214 761 199

-	-	-	91 666	91 666	(S) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	91 666	-	-	173 717
-	-	-	1 487 951	1 487 951	(S) Montants adjugés par une cour — Cour canadienne de l'impôt	1 487 951	-	-	3 398 465
-	-	-	7 081	7 081	Pertes sur opérations de change	7 081	-	-	30 243
-	-	-	-	-	Crédits non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	27 972
261 445 115	3 804 844 388	63 528 257	301 096 435	4 430 914 195	Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	4 146 987 294	6 500 845	277 426 056	4 060 833 990

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Revenu national				
Agence du revenu du Canada				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement, contributions et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> —				
Budget de fonctionnement	3 100 569 069	2 884 223 891	—	216 345 178
Initiatives publicitaires.....	6 000 000	1 873 191	4 126 809	—
Entités de placement étrangères et fiduciaires non résidentes.....	26 424 844	15 233 703	—	11 191 141
Paievements au Québec pour l'administration de la TPS	142 274 862	142 274 862	—	—
Locaux et services de biens immobiliers.....	313 099 874	312 833 174	266 700	—
Bloquées.....	2 107 336	—	2 107 336	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	322 404 269	322 404 269	—	—
	3 268 071 716	3 034 034 552	6 500 845	227 536 319
Crédit 5 — Dépenses en capital et dépenses recouvrables au titre du <i>Régime de pensions du Canada</i> et de la <i>Loi sur l'assurance-emploi</i> —				
Budget en capital	126 022 477	76 132 740	—	49 889 737
Entités de placement étrangères et fiduciaires non résidentes.....	2 670 360	2 670 360	—	—
	128 692 837	78 803 100	—	49 889 737
Montants législatifs	1 034 149 642	1 034 149 642	—	—
Total du portefeuille ministériel	4 430 914 195	4 146 987 294	6 500 845	277 426 056

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Observation en matière de déclaration	1 115 371 053	1 075 133 859	3 038 000	1 522 906	–	–	–	–	1 118 409 053	1 076 656 765	–	–
Cotisations des déclarations et traitement des paiements	667 963 537	634 640 410	10 432 000	6 140 929	–	–	34 403 712	34 403 712	643 991 825	606 377 627	–	–
Recouvrements et observation en matière de production des déclarations	698 429 703	659 531 704	1 307 000	1 118 319	–	–	165 307 768	165 307 768	534 428 935	495 342 255	–	–
Aide aux contribuables et aux entreprises	355 527 806	347 290 095	2 057 000	183 555	121 481 095	121 481 095	50 516 087	50 516 087	428 549 814	418 438 658	–	–
Appels	201 020 776	194 548 490	158 000	167 242	–	–	13 501 255	13 501 255	187 677 521	181 214 477	–	–
Programmes de prestations	159 063 417	139 479 769	1 602 000	1 288 526	309 173 282	309 173 282	541 325	541 325	469 297 374	449 400 252	–	–
Ombudsman des contribuables	3 088 064	2 047 159	–	–	–	–	–	–	3 088 064	2 047 159	–	–
Services internes	993 506 894	907 262 599	110 098 837	68 381 624	–	–	58 134 122	58 134 122	1 045 471 609	917 510 101	–	–
Total partiel	4 193 971 250	3 959 934 085	128 692 837	78 803 101	430 654 377	430 654 377	322 404 269	322 404 269	4 430 914 195	4 146 987 294	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(322 404 269)	(322 404 269)	–	–	–	–	(322 404 269)	(322 404 269)	–	–	–	–
Total du portefeuille ministériel	3 871 566 981	3 637 529 816	128 692 837	78 803 101	430 654 377	430 654 377	–	–	4 430 914 195	4 146 987 294	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisations des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
					Autres paiements de transfert				
–	237 000 000	–	72 173 282	309 173 282	(S) Versements d'allocations spéciales pour enfants	309 173 282	–	–	214 761 199
–	–	–	121 481 095	121 481 095	(S) Versements aux provinces en vertu de la <i>Loi sur les droits d'exportation de produits de bois d'oeuvre</i>	121 481 095	–	–	(15 118 882)
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	250
–	237 000 000	–	193 654 377	430 654 377	Total du portefeuille ministériel	430 654 377	–	–	199 642 567

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Cotisations des déclarations et traitement des paiements	34 403 712	34 403 712	33 566 456
Recouvrements et observation en matière de production des déclarations	165 307 768	165 307 768	161 875 333
Aide aux contribuables et aux entreprises	50 516 087	50 516 087	49 443 943
Appels	13 501 255	13 501 255	13 132 851
Programmes de prestations	541 325	541 325	529 693
Services internes	58 134 122	58 134 122	56 995 287
Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	322 404 269	322 404 269	315 543 563

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus fiscaux —		
Impôt sur le revenu —		
Particuliers	132 867 244 517	124 037 835 230
Sociétés	39 749 586 358	37 696 458 427
Non-résidents	6 505 059 640	6 216 305 853
	179 121 890 515	167 950 599 510
Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente harmonisée (TVH)	15 571 751 867	14 505 070 884
Moins : décret de remise de la taxe gouvernementale crédit aux particuliers	(1 962 487 043) (4 357 474 097)	(1 864 567 047) (4 194 458 538)
	9 251 790 727	8 446 045 299
Taxe d'accise — Carburant moteur — Essence	4 280 955 580	4 258 672 919
Taxe d'accise — Essence d'aviation et combustible diesel —		
Essence d'aviation et carboréacteur	78 399 373	86 484 548
Combustible diesel	1 136 532 704	1 123 880 582
	1 214 932 077	1 210 365 130
Droits d'accise —		
Spiritueux	715 713 790	683 073 495
Bière	584 348 221	563 178 417
Spiritueux rafraîchissants	25 748 664	22 257 556
Vin	269 322 119	271 489 371
Cigarettes	1 754 335 566	1 717 858 133
Cigares	4 267 393	5 940 655
Tabac manufacturé	72 339 477	76 494 441
	3 426 075 230	3 340 292 068
Droits d'exportation de produits de bois d'œuvre	130 346 801	(4 700 106)
Droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	721 224 400	695 701 809

Revenus – Fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Autres taxes et droits d'accise —			Régime d'avantages sociaux des employés — Recouvrements de coûts non disponibles pour être dépensés	15 786 070	15 144 733
Taxes à la fabrication —			Divers	16 973	32 559
Climatiseurs pour automobiles	176 359 036	172 671 223		15 544 307	14 984 539
Primes d'assurance	10 004 762	9 746 340			
Écoprélèvement	6 621 459	7 845 460			
Bijoux	(756)	—			
	192 984 501	190 263 023	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	91 666	173 717
Total des revenus fiscaux	198 340 199 831	186 087 239 652	Revenus divers —		
Autres revenus —			Intérêts et pénalités —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Impôt sur le revenu des particuliers	2 365 836 575	2 325 829 012
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2 158 432	1 042 237	Impôt sur le revenu des sociétés	1 329 352 201	1 552 747 737
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	972 763	828 997	Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente harmonisée (TVH), taxe d'accise, droits de douane et droits pour la sécurité des passagers du transport aérien	641 882 220	622 519 644
	3 131 195	1 871 234		4 337 070 996	4 501 096 393
Ventes de biens et de services —			Intérêts payés sur les remboursements —		
Droits et privilèges	208 000	209 000	Impôt sur le revenu des particuliers	(108 046 833)	(116 037 203)
Location et utilisation de biens publics	25	44	Impôt sur le revenu des sociétés	(252 473 409)	(239 797 407)
Services de nature réglementaire —			Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente (TVH), droits de douane à l'importation et taxe d'accise	(35 894 064)	(32 634 041)
Frais de perception d'assurance-emploi et du <i>Régime de pensions du Canada</i>	322 404 269	315 543 563		(396 414 306)	(388 468 651)
Frais d'entente anticipée en matière de prix	2 329 998	1 508 678	Dons à l'État	24 589	4 270
Divers	210 709	306 057	Gain net de change	2 777	1 290
	324 944 976	317 358 298	Autres revenus divers—		
Services de nature non réglementaire —			Amendes imposées par le tribunal	11 942 574	7 060 832
Frais administratifs des programmes provinciaux	110 948 600	108 423 027	Recouvrement d'avantages sociaux des employés	49 867 206	48 779 810
Autres ministères du gouvernement — Recouvrements de coûts	53 074 933	54 091 906	Autres	1 271 600	1 442 885
Divers	693 559	482 499		63 081 380	57 283 527
	164 717 092	162 997 432		4 003 765 436	4 169 916 829
Ventes de biens et de produits d'information —			Total des autres revenus	4 512 444 397	4 667 552 793
Vente d'articles non réclamés, sceaux, etc.	41 700	41 700	Total du portefeuille ministériel	202 852 644 228	190 754 792 445
Autres frais et droits —					
Frais d'administration pour titres non payés	150	285			
Revenus reportés	(258 886)	(193 038)			

Section 22

Comptes publics du Canada

2015-2016

Santé

Santé

**Agence canadienne d'inspection
des aliments**

**Instituts de recherche en santé
du Canada**

**Conseil d'examen du prix des
médicaments brevetés**

**Agence de la santé publique du
Canada**

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	22.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	22.11
Détail budgétaire par affectation.....	22.16
Programmes.....	22.18
Paiements de transfert.....	22.20
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	22.24
Revenus.....	22.24

Programme – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Santé**Résultat stratégique 1**

Les collectivités des Premières Nations et des Inuits bénéficient de services de santé et de prestations qui répondent à leurs besoins de sorte à améliorer leur état de santé.

- **Programme 1.1** – Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits

En vertu du programme de prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières Nations et des Inuits, le programme des services de santé non assurés met à la disposition des membres inscrits des Premières Nations et des résidents Inuits reconnus au Canada une gamme établie de produits et services médicaux nécessaires qui ne sont pas offerts aux clients admissibles dans le cadre de programmes privés ou provinciaux/territoriaux. Les services de santé non assurés comprennent les produits pharmaceutiques; le matériel médical et les fournitures médicales; les soins dentaires; les soins de la vue; les services de counseling et d'intervention d'urgence en santé mentale; le transport à des fins médicales pour recevoir des services de santé nécessaires du point de vue médical qui ne sont pas disponibles dans une réserve ou dans la collectivité de résidence. Le programme paie également les cotisations du régime provincial d'assurance-maladie pour les clients admissibles en Colombie-Britannique (à compter de juillet 2013, le Programme des services de santé non assurés ne paiera plus les cotisations pour les membres de Premières Nations qui résident en Colombie-Britannique; ces derniers deviendront des clients de l'autorité sanitaire des Premières Nations en vertu de l'entente tripartite sur la santé conclue avec la Colombie-Britannique et des ententes auxiliaires). Les services de santé sont assurés par des fournisseurs inscrits (p. ex. pharmaciens, dentistes) du secteur privé et financés par l'entremise des bureaux régionaux ou du système électronique de traitement des demandes du programme. Certains services sont aussi fournis en vertu d'accords de contribution conclus avec des organismes Inuits et des Premières Nations et les gouvernements territoriaux au Nunavut et dans les Territoires du Nord-Ouest. L'objectif du programme est de fournir des services de santé non assurés aux membres des Premières Nations et aux Inuits afin que l'état de santé de ces populations s'améliore et se compare à celui du reste de la population canadienne. Ce programme utilise des fonds provenant du paiement de transfert suivant : Prestations supplémentaires en santé pour les Premières Nations et les Inuits.

- **Programme 1.2** – Soins de santé primaires aux membres des Premières Nations et aux Inuits

La *Loi sur le ministère de la Santé* (1996) et la Politique de 1979 sur la santé des Indiens accordent aux Premières Nations et aux Inuits du Canada le pouvoir d'offrir le programme de soins de santé primaires aux Premières Nations et aux Inuits au Canada. Les soins de santé primaires comportent la promotion de la santé, la prévention des maladies, la protection de la santé publique (y compris la surveillance) et les soins primaires (lorsque les individus obtiennent des services de diagnostic, des soins curatifs, des services de réadaptation, des services de soutien, des services d'aiguillage, ainsi que des soins palliatifs et de fin de vie). Le Ministère administre des accords de contribution et des dépenses ministérielles directes liées au développement des enfants, au bien être mental, aux modes de vie sains, au contrôle et à la gestion des maladies transmissibles, à la santé environnementale, aux soins cliniques, aux soins pour le client, ainsi qu'aux soins à domicile et aux soins communautaires. L'objectif du programme est d'améliorer la santé et la sécurité des personnes, des familles et des collectivités Inuits et des Premières Nations.

- **Programme 1.3** – Soutien à l’infrastructure de santé dans les collectivités des Premières Nations et des Inuits

La *Loi sur le ministère de la Santé* (1996) et la Politique de 1979 sur la santé des Indiens accordent au programme Soutien à l’infrastructure de santé à l’intention des Premières Nations et des Inuits le pouvoir d’administrer les accords de contribution et les dépenses ministérielles directes dans le but de soutenir la prestation de programmes et de services de santé. Le programme fait la promotion du renforcement des capacités des collectivités des Premières Nations et des Inuits à concevoir, à gérer, à offrir et à évaluer des programmes et des services de santé. Afin de mieux répondre aux besoins uniques en santé des personnes, des familles et des collectivités Inuits et des Premières Nations, ce programme appuie également l’innovation dans la prestation des programmes et des services de santé; les partenariats entre Santé Canada, les provinces et les Premières Nations en ce qui concerne la gouvernance des services de santé; l’intégration accrue des services de santé des provinces et des Premières Nations. L’objectif du programme est d’aider à améliorer l’état de santé des membres des collectivités des Premières Nations et des Inuits afin qu’il devienne comparable à celui de la population canadienne à long terme.

Résultat stratégique 2

Les risques et avantages pour la santé associés aux aliments, aux produits, aux substances et aux facteurs environnementaux sont gérés de façon appropriée et sont communiqués aux Canadiens.

- **Programme 2.1** – Produits de santé

La *Loi sur le ministère de la Santé* et la *Loi sur les aliments et drogues* ainsi que son règlement d’application donnent à Santé Canada le pouvoir d’élaborer, de tenir à jour et de mettre en œuvre un cadre réglementaire régissant différents produits de santé utilisés au quotidien par les Canadiens, notamment des médicaments pharmaceutiques, des produits biologiques et radiopharmaceutiques, des instruments médicaux et des produits de santé naturels. Santé Canada vérifie que les exigences réglementaires relatives à l’innocuité, à la qualité et à l’efficacité des produits de santé sont respectées en procédant à des évaluations des risques, qui peuvent prendre la forme d’activités de supervision et de surveillance, de vérification de la conformité et d’application de la réglementation. De plus, Santé Canada fournit des renseignements dignes de foi et fondés sur des données probantes aux Canadiens et aux principaux intervenants, dont les professionnels de la santé tels que les médecins, les pharmaciens et les praticiens en santé naturelle, afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées. L’objectif du programme est de s’assurer que les Canadiens ont accès à des produits de santé sûrs, efficaces et de qualité supérieure.

- **Programme 2.2** – Risques pour la santé liés à l’environnement

La *Loi canadienne sur la protection de l’environnement* (1999) et la *Loi sur le ministère de la santé* confèrent au programme sur les risques pour la santé liés à l’environnement le pouvoir d’évaluer et de gérer les enjeux associés aux changements climatiques, à la qualité de l’air, à la qualité de l’eau potable et aux substances chimiques. L’activité de ce programme est liée aux activités des programmes de Santé Canada en matière de produits de santé, de salubrité des aliments et de nutrition, de sécurité des produits de consommation et de pesticides, la *Loi sur les aliments et drogues*, la *Loi sur les produits antiparasitaires* et la *Loi canadienne sur la sécurité des produits de consommation* confèrent le pouvoir de gérer les risques pour la santé que posent les substances chimiques dans les produits en vertu des programmes en question. Les principales activités comprennent l’évaluation et la gestion des risques, ainsi que la recherche et la biosurveillance des substances chimiques; la fourniture d’un soutien technique pour les urgences chimiques qui exigent une intervention fédérale coordonnée; l’élaboration de lignes directrices pour la qualité de l’air intérieur et extérieur; l’élaboration et la diffusion de lignes directrices pour la qualité de l’eau; et le soutien de la mise en place d’alertes à la chaleur et de systèmes d’intervention dans les collectivités canadiennes. L’objectif du programme est de protéger la santé des Canadiens par l’évaluation et la prise en charge des risques pour la santé provenant des substances chimiques et de fournir des avis spécialisés et des lignes directrices aux partenaires concernant les effets sur la santé de facteurs environnementaux comme les contaminants de l’air et de l’eau et le changement climatique.

- **Programme 2.3** – Consommation et abus de substances

En vertu de plusieurs lois, le programme sur la consommation et l'abus de substances régleme les produits du tabac et les substances contrôlées. Conformément à la *Loi sur le tabac* et à son règlement, le programme régleme la fabrication, la vente, l'étiquetage et la promotion des produits du tabac. Il dirige également la Stratégie fédérale de lutte contre le tabagisme, dont l'objectif consiste à réduire la prévalence du tabagisme par des activités de réglementation, de programmation, d'éducation et d'application. En vertu de la *Loi réglementant certaines drogues et autres substances* et de son règlement d'application, le programme régleme l'accès aux substances contrôlées et aux précurseurs chimiques afin d'appuyer leur utilisation légitime et de diminuer le risque de détournement à des fins illicites. À titre de ministère partenaire dans le cadre de la Stratégie nationale antidrogue, le programme appuie la prévention, la promotion de la santé et les initiatives de traitement, de même que les mesures d'application qui visent à réduire la consommation et l'abus de substances. De plus, le programme fournit en temps utile des renseignements fondés sur des données probantes à d'importants intervenants, entre autres les organismes d'application de la loi, les professionnels de la santé, les gouvernements provinciaux et territoriaux et les Canadiens. L'objectif du programme est de gérer les risques pour la santé des Canadiens découlant de la consommation de produits du tabac, et de l'usage illicite de substances contrôlées et des précurseurs chimiques.

- **Programme 2.4** – Salubrité des aliments et nutrition

La *Loi sur le ministère de la Santé* et la *Loi sur les aliments et drogues* autorisent Santé Canada à élaborer, à maintenir et à mettre en œuvre un cadre réglementaire portant sur la salubrité et la qualité nutritionnelle des aliments. Les normes de salubrité des aliments sont mises en application par l'Agence canadienne d'inspection des aliments. Santé Canada veille à l'élaboration et à la promotion de politiques et de normes nationales pour une saine alimentation qui sont fondées sur des données probantes et qui s'adressent aux Canadiens et aux principaux intervenants, dont les organisations non gouvernementales, les professionnels de la santé et les associations industrielles, afin de leur permettre de prendre des décisions éclairées au sujet des aliments et de la sécurité nutritionnelle, ainsi qu'en matière de saine alimentation. Les objectifs du programme consistent à : gérer les risques pour la santé et la sécurité des Canadiens que peuvent poser les aliments et leur consommation, et à sensibiliser les Canadiens des bienfaits d'une saine alimentation.

- **Programme 2.5** – Pesticides

La *Loi sur les produits antiparasitaires* confère à Santé Canada le pouvoir de réglementer et d'enregistrer les pesticides dans le cadre du programme sur les pesticides. Dans le cadre de ce programme, Santé Canada mène des activités qui couvrent tout le cycle de vie des pesticides, notamment l'évaluation des risques du produit sur la santé et l'environnement et de sa valeur, la gestion du risque, la surveillance, la vérification de la conformité et l'application des règlements à la suite de la commercialisation, la réévaluation de l'utilisation, l'annulation ou le retrait progressif des produits qui ne respectent pas les normes scientifiques en vigueur, des consultations et la sensibilisation du public. Santé Canada est également un acteur important dans les efforts internationaux (p. ex. Accord de libre échange nord américain, l'Organisation de coopération et de développement économiques et le Cadre de coopération en matière de réglementation) visant à harmoniser les approches réglementaires. Cette participation nous permet d'avoir accès à une science de pointe qui appuie les décisions réglementaires et assure la cohérence de l'évaluation des pesticides. L'objectif du programme est de protéger la santé et la sécurité des Canadiens en lien avec l'utilisation des pesticides.

- **Programme 2.6** – Sécurité des produits de consommation et des produits chimiques utilisés au travail

Le programme de la sécurité des produits de consommation et des produits chimiques utilisés au travail appuie les efforts visant à protéger les Canadiens contre les produits de consommation et les produits chimiques dangereux. Le programme de la sécurité des produits de consommation aide l'industrie à s'acquitter de sa responsabilité d'assurer la sécurité de ses produits, ainsi que les consommateurs à s'acquitter de leur responsabilité de faire des choix éclairés au sujet de l'achat et de l'utilisation des produits. Les efforts de Santé Canada sont axés sur la prévention active; la surveillance ciblée et l'intervention rapide. Le programme de la sécurité des produits chimiques utilisés au travail assure l'application d'une norme nationale pour la communication des renseignements sur les dangers fondée sur l'étiquetage de sécurité et des fiches signalétiques pour les produits chimiques dangereux servant dans les lieux de travail canadiens. Le programme assure également la protection des renseignements commerciaux confidentiels. Les objectifs du programme sont de protéger les Canadiens en prenant en charge les risques pour la santé et la sécurité que posent les produits de consommation et les cosmétiques sur le marché canadien, ainsi que les produits chimiques dangereux utilisés au travail.

- **Programme 2.7** – Radioprotection

La *Loi sur le ministère de la Santé*, la *Loi sur les dispositifs émettant des radiations* et la *Loi de mise en œuvre du Traité d'interdiction complète des essais nucléaires* autorisent le programme de radioprotection à surveiller et à réglementer l'exposition aux radiations de source naturelle ou artificielle, ainsi qu'à donner des conseils et à faire des comptes rendus à ce sujet. De plus, le programme est autorisé en vertu de la *Loi sur la sûreté et la réglementation nucléaires* à gérer le Service national de dosimétrie, qui assure la surveillance de l'exposition professionnelle aux rayonnements. Les principaux éléments du programme sont la surveillance environnementale, le soutien technique en cas d'urgence radiologique/nucléaire nécessitant une intervention fédérale coordonnée, la sécurité professionnelle, et la réglementation des dispositifs émettant des radiations. L'objectif du programme consiste à informer et à conseiller les autres ministères, les partenaires internationaux et les Canadiens sur les risques pour la santé associés aux radiations, et à les informer de stratégies visant à gérer ces risques.

Résultat stratégique 3

Un système de santé qui répond aux besoins des Canadiens.

- **Programme 3.1** – Politique du système de santé canadien

Le programme sur la politique du système de santé canadien offre des conseils stratégiques et des services de recherche et d'analyse visant à appuyer la prise de décisions relatives aux enjeux du système de santé, ainsi qu'un soutien aux provinces, aux territoires, aux partenaires et aux intervenants quant aux priorités du système de soins de santé. En ayant à l'esprit l'équité, la viabilité et le caractère abordable des soins de santé, Santé Canada collabore avec des partenaires et cible ses efforts afin d'améliorer le système de soins de santé, notamment l'accès aux services de santé et la qualité et la coordination de ces services. En gérant les ententes de subventions et contributions de pair avec d'importants partenaires en santé de tout le pays, le programme des politiques relatives au système de santé canadien contribue à régler les problèmes prioritaires en santé, ce qui nécessite un leadership national et de forts partenariats. L'objectif du programme est d'appuyer les politiques et les programmes de santé innovateurs pour aider les Canadiens à préserver et à améliorer leur santé.

- **Programme 3.2** – Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Le programme de développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire consiste en l'exécution des responsabilités de Santé Canada en vertu de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*. Cette loi oblige le gouvernement fédéral à favoriser la vitalité des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à promouvoir la pleine reconnaissance et l'utilisation de l'anglais et du français dans la société canadienne. Le programme prévoit des consultations régulières auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada; le soutien et la facilitation de la prestation de services et de programmes de contribution aux communautés de langue officielle en situation minoritaire; la reddition de comptes au Parlement et aux Canadiens sur les réalisations de Santé Canada en vertu de l'article 41; la coordination de la sensibilisation et des activités de Santé Canada en ce qui a trait à la participation des communautés de langue officielle en situation minoritaire et à la réponse aux besoins de ces communautés en matière de santé. Les objectifs du programme sont d'améliorer l'accès aux services de santé dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire et d'accroître l'usage des langues officielles dans la prestation des services de soins de santé. Ce programme utilise des fonds provenant du paiement de transfert suivant : Programme de contribution pour la santé des communautés de langue officielle.

- **Programme 3.3** – Services de santé spécialisés

Le programme des services de santé spécialisés aide le gouvernement du Canada à s'acquitter de son obligation de protéger la santé et la sécurité de ses employés et celle des dignitaires en visite officielle. Santé Canada fournit aux ministères fédéraux des services de counseling, de développement organisationnel et de soutien en cas d'incident critique par l'entremise d'un réseau de professionnels de la santé mentale travaillant à contrat, en plus d'apporter une aide immédiate aux employés après un incident traumatique dans le milieu de travail. Santé Canada fournit des services consultatifs de santé et d'hygiène au travail afin de s'assurer que tous les fonctionnaires respectent les exigences médicales de santé et sécurité et exercent leurs fonctions de façon sûre et efficace et de prévenir les blessures et les maladies liées au travail. Santé Canada contribue de façon proactive à la réduction du nombre de jours de travail perdus pour cause de maladie dans l'administration fédérale au moyen de la prestation de services de santé professionnelle et psychosociale aux fonctionnaires fédéraux. Santé Canada organise la prestation de services de santé aux personnes jouissant d'une protection

internationale qui viennent au Canada pour des rencontres internationales ou des visites officielles, comme les chefs de gouvernement ou les membres de la famille royale. Une prestation de services de santé aux personnes jouissant d'une protection internationale est un représentant d'un État, habituellement un chef d'État ou un membre de la famille royale, ou un représentant d'une organisation internationale à caractère intergouvernemental. L'objectif du programme consiste à assurer la continuité des services et la santé au travail des fonctionnaires fédéraux qui peuvent fournir des résultats aux Canadiens en toutes circonstances, ainsi qu'à prendre les dispositions nécessaires pour fournir des services de santé aux prestations de services de santé aux personnes jouissant d'une protection internationale.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 4.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence canadienne d'inspection des aliments

Résultat stratégique 1

Un approvisionnement alimentaire et des ressources animales et végétales sûrs et accessibles

- **Programme 1.1** – Programme de salubrité des aliments

Le Programme de salubrité des aliments vise à atténuer les risques pour la santé publique associés aux maladies et autres risques sanitaires inhérents au système d'approvisionnement alimentaire, de même qu'à gérer les urgences et les incidents liés à la salubrité des aliments. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à la promotion de la salubrité des aliments et à la participation du public à cet égard, ainsi qu'à la vérification de la conformité de l'industrie aux normes et aux règlements fondés sur des principes scientifiques. Le Programme comporte des initiatives qui servent à vérifier que les consommateurs reçoivent de l'information sur la salubrité des aliments et la nutrition, et visent à décourager les pratiques commerciales déloyales ciblant les consommateurs et l'industrie. En collaborant avec d'autres gouvernements et intervenants, l'Agence canadienne d'inspection des aliments peut mieux détecter, suivre et atténuer les risques liés aux aliments et au système d'approvisionnement alimentaire, y compris les maladies d'origine alimentaire. Le Programme contribue à la santé publique et donne confiance dans le système alimentaire canadien.

- **Programme 1.2** – Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses

Le Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses vise à atténuer les risques inhérents aux ressources animales, aux aliments du bétail et aux produits animaux du Canada, lesquels font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et sont essentiels au maintien de la santé publique. Les objectifs du Programme sont atteints grâce à l'atténuation des risques que posent les maladies réglementées pour les animaux du Canada (incluant le bétail et les animaux aquatiques), à la gestion des urgences et des incidents liés aux maladies animales, à l'atténuation et à la gestion des risques associés aux aliments du bétail qui touchent le bétail et les produits alimentaires dérivés du bétail, à la promotion du bien-être des animaux et à la protection des ressources animales contre les menaces délibérées. Le Programme aide l'Agence canadienne d'inspection des aliments à atténuer les risques associés aux maladies animales transmissibles aux humains en lui permettant de contrôler ces maladies dans les populations animales. En outre, il est favorable à la santé des ressources animales du Canada et à l'instauration d'une certaine confiance à l'égard de l'état de santé des animaux, des produits d'origine animale, des sous-produits animaux et des systèmes de production.

- **Programme 1.3** – Programme des ressources végétales

Le Programme des ressources végétales vise à atténuer les risques inhérents aux ressources végétales du Canada, lesquelles font partie intégrante d'un système d'approvisionnement alimentaire sûr et accessible, et de la santé publique et de la durabilité environnementale. Les objectifs du Programme sont atteints par la réglementation des produits agricoles et forestiers, l'atténuation des risques que posent les maladies et les organismes nuisibles réglementés à l'égard des ressources végétales (y compris les cultures et les forêts), la réglementation de l'innocuité et de l'intégrité des semences, des engrais et des produits végétaux, et la gestion des urgences et des incidents liés à la protection des ressources végétales. En outre, le Programme permet de protéger les ressources végétales contre les menaces délibérées, d'intégrer plus facilement de nouvelles technologies et de protéger les droits d'obtentions végétales. L'atteinte de l'objectif du programme donne confiance dans les végétaux, les systèmes de production de végétaux et les produits végétaux, tout en contribuant à la protection des ressources végétales du Canada.

- **Programme 1.4** – Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques

Le programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques de l'Agence canadienne d'inspection des aliments contribue à l'établissement d'un cadre de réglementation international cohérent, prévisible et fondé sur des données scientifiques qui aide les producteurs d'aliments, d'animaux ou de végétaux à se conformer aux exigences des pays importateurs et à mener des activités commerciales représentant des milliards de dollars pour l'économie canadienne. Les objectifs du programme sont atteints grâce à la participation active de l'Agence canadienne d'inspection des aliments à des forums internationaux en vue d'établir des règlements, des normes, des lignes directrices et des politiques internationales fondés sur des principes scientifiques, et à la gestion de comités sanitaires et phytosanitaires formés en vertu d'ententes internationales. L'Agence canadienne d'inspection des aliments contribue à l'accès aux marchés en faisant la promotion active du système de réglementation canadien fondé sur des principes scientifiques auprès des partenaires commerciaux étrangers et en menant des négociations en vue de régler des questions d'ordre scientifique et technique. Ce programme bénéficie de financement du paiement de transfert suivant: Programme d'aide fédéral.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Instituts de recherche en santé du Canada

Résultat stratégique 1

Le Canada est un chef de file mondial dans la création, la dissémination et l'application de connaissances issues de la recherche en santé.

- **Programme 1.1** – Recherche libre

Ce programme finance le développement et le soutien d'un bassin d'éminents chercheurs et stagiaires bien formés pour mener des recherches conformément à l'éthique sur tous les aspects de la santé. La recherche financée englobe la recherche biomédicale, la recherche clinique, la recherche sur les services et systèmes de santé, ou la recherche sur les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations, ainsi que d'autres types de recherche, au besoin. Ce programme vise l'avancement et l'application des connaissances en santé en vue d'améliorer les systèmes de santé et les résultats sur la santé. Les subventions et les bourses versées financent la recherche ou appuient la carrière ou la formation des chercheurs. C'est le chercheur qui détermine le domaine particulier de sa recherche.

- **Programme 1.2** – Recherche priorisée

Ce programme finance des chercheurs menant de la recherche conformément à l'éthique dans des domaines naissants ou ciblés sur tous les aspects de la santé en fonction de l'évolution des besoins et des priorités des Canadiens. La recherche financée englobe la recherche biomédicale, la recherche clinique, la recherche sur les services et systèmes de santé, ou la recherche sur les facteurs sociaux, culturels et environnementaux qui influent sur la santé des populations, ainsi que d'autres types de recherche, au besoin. Ce programme vise l'avancement et l'application des connaissances en santé dans des domaines de recherche précis qu'ont désignés les Instituts de recherche en santé du Canada après avoir consulté d'autres ministères, des partenaires et des intervenants en vue d'améliorer les systèmes de santé et les résultats sur la santé dans ces domaines prioritaires. Les subventions versées financent la recherche ou appuient la carrière ou la formation des chercheurs.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés**Résultat stratégique 1**

Les médicaments brevetés ne peuvent être vendus au Canada à des prix excessifs, afin de protéger les intérêts de la population canadienne. La population canadienne est également tenue informée.

- **Programme 1.1** – Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés est un organisme indépendant qui détient des pouvoirs quasi judiciaires et qui est responsable de s'assurer que les prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada ne sont pas excessifs en vertu des facteurs d'examen du prix prévus à la *Loi sur les brevets* (la Loi). Pour décider si un prix est excessif, le Conseil doit tenir compte des facteurs suivants : les prix de vente du médicament et des autres médicaments de la même catégorie thérapeutique au Canada et dans les sept pays de comparaison nommés dans le Règlement sur les médicaments brevetés (le Règlement); les variations de l'indice des prix à la consommation; et, conformément à la Loi, tous les autres facteurs précisés par les règlements d'application visant l'examen du prix. En vertu de la Loi et du Règlement, les brevetés sont tenus de faire rapport des renseignements sur les prix et les ventes pour chaque médicament breveté vendu au Canada, jusqu'à échéance du brevet ou des brevets. Le personnel du Conseil examine les renseignements soumis par les brevetés au lancement et à chaque période de rapport et ce, pour tous les médicaments brevetés vendus au Canada. S'il conclut que le prix d'un médicament breveté semble excessif, le personnel du Conseil mène une enquête relativement au prix. Une enquête peut se solder par un des résultats suivants : la fermeture de l'enquête lorsqu'il apparaît que le prix est non excessif; un engagement de conformité volontaire par lequel le breveté s'engage à réduire le prix de son produit et à rembourser les recettes excessives au moyen d'un paiement et (ou) d'une réduction du prix d'un autre produit médicamenteux breveté; ou une audience publique dont l'objet est de déterminer si le prix du produit médicamenteux est ou non excessif, y compris une ordonnance corrective rendue par le Conseil. Si le panel d'audience du Conseil conclut, à l'issue d'une audience publique, qu'un prix est ou était excessif, il peut ordonner au breveté de réduire le prix et de prendre des mesures afin de rembourser les recettes excessives. Ce programme assure la protection des Canadiens et de leur système des soins de santé en effectuant l'examen des prix auxquels les brevetés vendent leurs médicaments brevetés au Canada afin d'éviter les prix excessifs.

- **Programme 1.2** – Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques

Le Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés rend annuellement compte au Parlement, par le truchement du ministre de la Santé, de ses activités d'examen du prix, des prix des médicaments brevetés et des tendances observées au niveau des prix de tous les médicaments ainsi que des dépenses de recherches et développement rapportées par les brevetés pharmaceutiques. En soutien à cette exigence en matière de rapport, le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques fournit des renseignements complets et précis sur les tendances relatives aux prix auxquels les fabricants vendent les médicaments brevetés au Canada et aux dépenses de recherche-développement des brevetés à l'intention des intervenants intéressés, notamment : l'industrie (de marque, biotechnologique et générique); les gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux; les groupes de défense des droits des consommateurs et des patients; les tiers payants; et autres. Ces renseignements permettent également de rassurer les Canadiens que les prix des médicaments brevetés ne sont pas excessifs. De plus, suite à l'établissement du Système national d'information sur l'utilisation des médicaments prescrits par les ministres fédéral, provinciaux et territoriaux de la Santé, le ministre de la Santé a demandé au Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés d'effectuer des analyses des tendances relatives au prix, à l'utilisation et aux coûts des médicaments d'ordonnance brevetés et non brevetés afin de s'assurer que le système de santé du Canada possède des renseignements plus exhaustifs et précis sur l'utilisation de tout médicament d'ordonnance et sur les facteurs à l'origine des augmentations des coûts. Cette fonction vise à fournir aux gouvernements fédéral, provinciaux et territoriaux, ainsi qu'aux autres intervenants intéressés, une source d'information centrale et fiable concernant les prix de tout médicament d'ordonnance.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence de la santé publique du Canada

Résultat stratégique 1

Protéger les Canadiens et les aider à améliorer leur santé.

- **Programme 1.1** – Promotion de la santé et prévention des maladies

Le programme de promotion de la santé et de prévention des maladies vise à promouvoir une meilleure santé générale pour l'ensemble de la population, notamment les populations les plus vulnérables, en favorisant un développement sain chez les enfants, les adultes et les aînés, en réduisant les inégalités en matière de santé, et en prévenant et en maîtrisant les maladies chroniques et infectieuses. En collaboration avec les provinces et les territoires, le programme prépare et met en œuvre les aspects fédéraux de cadres et de stratégies (p. ex. Freiner l'obésité juvénile : Cadre d'action fédéral, provincial et territorial pour la promotion du poids santé, ainsi que des approches nationales en matière d'immunisation et de lutte contre le VIH/sida), qui visent à promouvoir la santé et à prévenir la maladie. Le programme exécute des fonctions communes en santé publique primaire (promotion de la santé, surveillance, science et recherche relatives aux maladies, aux risques associés et aux facteurs protecteurs) pour guider la mise en œuvre de cadres, de stratégies et d'interventions fondés sur des données probantes. Il entreprend également des initiatives de promotion de la santé et de prévention de maladies, travaillant de concert avec des intervenants pour prévenir et atténuer les maladies chroniques et les blessures, ainsi qu'aider à prévenir et à gérer les maladies infectieuses.

- **Programme 1.2** – Infrastructure de la santé publique

Le Programme de l'infrastructure de la santé publique permet de renforcer la capacité de la main-d'œuvre en santé publique, l'échange d'information, les réseaux fédéraux, provinciaux et territoriaux et la capacité scientifique du Canada. Ces éléments d'infrastructure sont nécessaires pour appuyer une pratique et un processus décisionnel

efficaces en santé publique au Canada. En collaboration avec des intervenants aux échelons fédéral, provincial et territorial, et dans le cadre des mécanismes de collaboration existants, le programme appuie la planification et l'établissement d'un consensus en vue de faire des investissements stratégiques et ciblés dans l'infrastructure en santé publique, y compris la recherche en santé publique, la formation, les outils, les pratiques exemplaires, les normes et les mécanismes permettant de faciliter l'échange d'information et les interventions coordonnées. Les laboratoires de santé publique assurent un leadership en recherche, de l'innovation technique, des services de laboratoire de référence, de la surveillance, une capacité d'intervention en cas d'éclosion de maladie et une coordination nationale des laboratoires afin d'orienter les politiques et les pratiques de santé publique. Grâce à ces mécanismes de renforcement des capacités et à cette expertise scientifique, le gouvernement du Canada facilite la coordination efficace et l'exécution d'interventions rapides en santé publique, qui sont nécessaires à la mise en œuvre d'un système national de santé publique intégré et fondé sur des données probantes et l'excellence en science. Les intervenants clés comprennent des organisations de santé publique locales, régionales, provinciales, nationales et internationales, des praticiens et décideurs, des chercheurs et universitaires, des associations professionnelles et des organisations non gouvernementales.

- **Programme 1.3** – Sécurité de la santé

Le Programme de sécurité en matière de santé adopte une approche tous risques en ce qui concerne la sécurité sanitaire de la population canadienne, ce qui permet au gouvernement du Canada de se préparer en cas d'incidents et d'urgences de santé publique et d'y répondre. Le Programme vise à renforcer la résilience de la population et des communautés, ce qui augmente les capacités d'adaptation et de réponse. Pour ce faire, les interventions du Programme comprennent la prise de mesures avec des collaborateurs internationaux et des administrations clés. Ces mesures sont prises grâce à l'exécution des obligations du Canada en vertu du Règlement sanitaire international ainsi qu'à l'administration et à l'application des lois et des règlements pertinents.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Santé										
–	1 777 987 439	–	–	1 777 987 439	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	15 955 389	–	15 955 389	1c	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	57 148 430	57 148 430		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	(425 000)	(425 000)		Virement au :				
–	–	–	(3 704)	(3 704)		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
–	–	–	(18 570 585)	(18 570 585)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	–	–	–	–		crédit 10				
–	1 777 987 439	15 955 389	38 149 141	1 832 091 969		Total — Crédit 1	1 804 922 604	27 169 365	–	1 788 480 069
–	28 035 364	–	–	28 035 364	5	Dépenses en capital				
–	–	1	–	1	5c	Dépenses en capital				
–	–	–	310 000	310 000		Virement du :				
–	–	–	6 594 089	6 594 089		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	–	–		CT, crédit 33 ¹				
–	28 035 364	1	6 904 089	34 939 454		Total — Crédit 5	30 601 816	4 337 638	–	29 332 692
–	1 678 425 178	–	–	1 678 425 178	10	Subventions et contributions				
–	–	14 029 834	–	14 029 834	10c	Subventions et contributions				
–	–	–	18 570 585	18 570 585		Virement du :				
–	–	–	1 700 000	1 700 000		crédit 1				
–	–	–	98 829 432	98 829 432		crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	–	–		CT, crédit 5 ¹				
–	–	–	(665 323)	(665 323)		Virement au crédit 10 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	1 678 425 178	14 029 834	118 434 694	1 810 889 706		Total — Crédit 10	1 791 950 569	18 939 137	–	1 726 041 096
–	122 777 377	1 960 451	(6 421 384)	118 316 444	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	118 316 444	–	–	122 846 472
–	82 100	–	(6 675)	75 425	(S)	Ministre de la Santé — Traitement et allocation pour automobile	75 425	–	–	80 300
305 475	–	–	273 518	578 993	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	578 992	1	–	72 957
–	–	–	306 597	306 597	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	306 597	–	–	635 102
–	–	–	82 700 467	82 700 467	(S)	Inforoute Santé du Canada Inc.	82 700 467	–	–	87 956 664
–	–	–	13 000	13 000	(S)	Montants adjugés par une cour	13 000	–	–	247 179
–	–	–	7 732	7 732	(S)	Honoraires — Agence de recouvrement	7 732	–	–	10 776

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	51 462 891	–	(764 826)	50 698 065	(S)	Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	50 698 065	–	–	57 688 797
–	–	–	960 441	960 441	(S)	Paiements de transfert reliés en application de la <i>Loi d'exécution du budget</i> — La Fondation Pallium du Canada	960 441	–	–	1 081 862
305 475	3 658 770 349	31 945 675	240 556 794	3 931 578 293		Total du ministère — Budgétaire	3 881 132 152	50 446 141	–	3 814 473 966
Agence canadienne d'inspection des aliments										
–	537 749 431	–	–	537 749 431	1	Dépenses de fonctionnement et contributions				
–	–	1	–	1	1a	Dépenses de fonctionnement et contributions				
–	–	1	–	1	1c	Dépenses de fonctionnement et contributions				
–	–	–	7 400 000	7 400 000		Virement du :				
–	–	–	–	–		crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire)				
–	–	–	56 580	56 580		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	425 000	425 000		crédit 1 (Santé)				
–	–	–	34 000	34 000		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
–	–	–	8 857 420	8 857 420		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	13 270 513	13 270 513		CT, crédit 30 ¹				
–	–	–	(252 000)	(252 000)		Virement au crédit 1 (Commission de la fonction publique)				
–	537 749 431	2	29 791 513	567 540 946		Total — Crédit 1	560 358 513	7 182 433	–	646 617 028
–	25 783 194	–	–	25 783 194	5	Dépenses en capital				
–	–	31 116 639	–	31 116 639	5a	Dépenses en capital				
–	–	1	–	1	5c	Dépenses en capital				
–	–	–	262 500	262 500		Virement du :				
–	–	–	4 846 645	4 846 645		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	–	–		CT, crédit 33 ¹				
–	25 783 194	31 116 640	5 109 145	62 008 979		Total — Crédit 5	34 773 727	27 235 252	–	20 608 538
–	77 958 263	866 933	(4 724 062)	74 101 134	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	74 101 134	–	–	87 187 788
13 011 033	53 161 000	–	1 980 281	68 152 314	(S)	Dépenses des recettes conformément au paragraphe 30 de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	62 271 440	–	5 880 874	80 859 367

					(S)	Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et autorisés en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	17 131 017	–	–	12 555 078
–	3 500 000	–	13 631 017	17 131 017						
394 948	–	–	550 179	945 127	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	646 735	–	298 392	576 442
–	–	–	2 440	2 440	(S)	Honoraires — Agence de recouvrement	2 440	–	–	895
–	–	–	77 521	77 521	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	77 521	–	–	87 753
13 405 981	698 151 888	31 983 575	46 418 034	789 959 478		Total de l'organisme — Budgétaire	749 362 527	34 417 685	6 179 266	848 492 889
Instituts de recherche en santé du Canada										
–	47 463 563	–	–	47 463 563	1	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	872 664	872 664		CT, crédit 5 ¹				
–	–	–	286 856	286 856		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	775 815	775 815		CT, crédit 30 ¹				
–	47 463 563	–	1 935 335	49 398 898		Total — Crédit 1	47 989 555	1 409 343	–	51 591 197
–	955 287 128	–	–	955 287 128	5	Subventions				
–	–	1	–	1	5a	Subventions				
–	–	16 533 614	–	16 533 614	5c	Subventions				
–	–	–	2 465 076	2 465 076		CT, crédit 5 ¹				
–	955 287 128	16 533 615	2 465 076	974 285 819		Total — Crédit 5	972 822 921	1 462 898	–	959 845 009
–	5 833 308	–	(267 631)	5 565 677	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 565 677	–	–	5 843 176
–	1 008 583 999	16 533 615	4 132 780	1 029 250 394		Total de l'organisme — Budgétaire	1 026 378 153	2 872 241	–	1 017 279 382
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés										
–	9 947 595	–	–	9 947 595	1	Dépenses du programme				
						Virement du :				
–	–	–	373 967	373 967		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	1 783	1 783		CT, crédit 30 ¹				
–	9 947 595	–	375 750	10 323 345		Total — Crédit 1	8 572 500	1 750 845	–	7 089 582
–	997 586	–	(71 772)	925 814	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	925 814	–	–	840 584
–	–	–	47	47	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	47	–	–	114
–	10 945 181	–	304 025	11 249 206		Total de l'organisme — Budgétaire	9 498 361	1 750 845	–	7 930 280

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Agence de la santé publique du Canada										
–	317 729 513	–	–	317 729 513	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	5 186 105	–	5 186 105	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	149 403	149 403		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	4 033	4 033		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	–	–	15 427 428	15 427 428		CT, crédit 25 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(34 000)	(34 000)		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
–	–	–	(1 300 000)	(1 300 000)		crédit 5 (Agence de la santé publique du Canada)				
–	317 729 513	5 186 105	14 246 864	337 162 482		Total — Crédit 1	322 665 026	14 497 456	–	338 703 770
–	5 705 314	–	–	5 705 314	5	Dépenses en capital				
–	–	1	–	1	5c	Dépenses en capital				
						Virement du :				
–	–	–	1 300 000	1 300 000		crédit 1				
–	–	–	1 000 000	1 000 000		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	443 926	443 926		CT, crédit 33 ¹				
–	5 705 314	1	2 743 926	8 449 241		Total — Crédit 5	7 464 734	984 507	–	6 920 341
–	199 999 484	–	–	199 999 484	10	Subventions et contributions				
–	–	3 000 000	–	3 000 000	10c	Subventions et contributions				
						Virement au :				
–	–	–	4 000 000	4 000 000		crédit 5 (Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec)				
–	–	–	250 000	250 000		CT, crédit 5 ¹				
–	199 999 484	3 000 000	4 250 000	207 249 484		Total — Crédit 10	201 860 870	5 388 614	–	249 625 473
–	29 780 316	354 132	(1 510 509)	28 623 939	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	28 623 939	–	–	29 129 017

7 961	–	–	210 966	218 927	(S) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	210 939	–	7 988	66 392
–	13 937 794	–	(1 683 161)	12 254 633	(S) Dépense des recettes provenant des autres ministères pour lesquels le ministre est responsable, conformément au paragraphe 4.2(4) de la <i>Loi sur le ministère de la Santé</i>	12 254 633	–	–	12 524 192
7 961	567 152 421	8 540 238	18 258 086	593 958 706	Total de l'organisme — Budgétaire	573 080 141	20 870 577	7 988	636 969 185
13 719 417	5 943 603 838	89 003 103	309 669 719	6 355 996 077	Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	6 239 451 334	110 357 489	6 187 254	6 325 145 702

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

- ¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.
- Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.
- Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.
- Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.
- Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.
- Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Santé				
Santé				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	1 151 927 686	1 096 615 466	55 312 220	—
Initiatives publicitaires	1 000 000	1 000 000	—	—
Soutien en santé de résolution des pensionnats indiens	19 024 090	17 569 860	1 454 230	—
Services de santé non assurés	899 727 498	899 727 498	—	—
Services de santé non assurés pour la bande McIvor	17 130 792	17 130 792	—	—
Services de santé non assurés pour la bande Qalipu	12 056 686	12 056 686	—	—
Bloquées	10 717 657	—	10 717 657	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	279 492 440	239 177 698	40 314 742	—
	<i>1 832 091 969</i>	<i>1 804 922 604</i>	<i>27 169 365</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	<i>34 939 454</i>	<i>30 601 816</i>	<i>4 337 638</i>	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	1 504 902 692	1 502 920 150	1 982 542	—
Stratégie canadienne de lutte contre le cancer	47 500 000	47 296 994	203 006	—
Soutien en santé de résolution des pensionnats indiens	41 748 971	41 363 174	385 797	—
Services de santé non assurés	197 740 747	197 044 669	696 078	—
Services de santé non assurés pour la bande McIvor	2 867 000	2 867 000	—	—
Services de santé non assurés pour la bande Qalipu	458 582	458 582	—	—
Bloquées	15 671 714	—	15 671 714	—
	<i>1 810 889 706</i>	<i>1 791 950 569</i>	<i>18 939 137</i>	—
Montants législatifs	253 657 164	253 657 163	1	—
	3 931 578 293	3 881 132 152	50 446 141	—
Agence canadienne d'inspection des aliments				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement et contributions —				
Budget de fonctionnement	561 727 083	558 556 087	3 170 996	—
Contributions	1 802 426	1 802 426	—	—
Bloquées	4 011 437	—	4 011 437	—
	<i>567 540 946</i>	<i>560 358 513</i>	<i>7 182 433</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	43 576 518	34 773 727	8 802 791	—
Bloquées	18 432 461	—	18 432 461	—
	<i>62 008 979</i>	<i>34 773 727</i>	<i>27 235 252</i>	—
Montants législatifs	160 409 553	154 230 287	—	6 179 266
	789 959 478	749 362 527	34 417 685	6 179 266

Instituts de recherche en santé du Canada				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	48 990 029	47 989 555	1 000 474	—
Bloquées	408 869	—	408 869	—
	49 398 898	47 989 555	1 409 343	—
Crédit 5 — Subventions —				
Subventions	973 305 819	972 822 921	482 898	—
Bloquées	980 000	—	980 000	—
	974 285 819	972 822 921	1 462 898	—
Montants législatifs	5 565 677	5 565 677	—	—
	1 029 250 394	1 026 378 153	2 872 241	—
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	7 463 298	7 358 873	104 425	—
Audiences d'intérêt public	2 433 500	1 213 627	1 219 873	—
Bloquées	426 547	—	426 547	—
	10 323 345	8 572 500	1 750 845	—
Montants législatifs	925 861	925 861	—	—
	11 249 206	9 498 361	1 750 845	—
Agence de la santé publique du Canada				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	321 861 145	312 341 789	9 519 356	—
Éclosion de la maladie à virus Ebola	8 500 000	8 349 663	150 337	—
Chaîne de remplissage de vaccins contre la grippe	22 000	20 118	1 882	—
Jeux panaméricains 2015	4 307 269	1 986 240	2 321 029	—
Réinstallation de réfugiés syriens	2 040 990	581 303	1 459 687	—
Bloquées	1 045 165	—	1 045 165	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	614 087	614 087	—	—
	337 162 482	322 665 026	14 497 456	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	8 449 241	7 464 734	984 507	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	204 898 816	201 860 870	3 037 946	—
Bloquées	2 350 668	—	2 350 668	—
	207 249 484	201 860 870	5 388 614	—
Montants législatifs	41 097 499	41 089 511	—	7 988
	593 958 706	573 080 141	20 870 577	7 988
Total du portefeuille ministériel	6 355 996 077	6 239 451 334	110 357 489	6 187 254

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Santé												
Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières nations et des Inuits	1 070 098 197	1 057 577 331	–	–	202 668 836	200 370 251	127 724 729	119 217 600	1 145 042 304	1 138 729 982	–	–
Soins de santé primaires aux membres des Premières nations et aux Inuits	233 410 751	231 946 897	2 153 739	991 643	660 238 438	659 852 641	5 450 000	4 749 623	890 352 928	888 041 558	–	–
Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières nations et des Inuits	33 603 173	32 540 039	2 073 625	2 073 599	637 662 686	637 662 686	525 500	–	672 813 984	672 276 324	–	–
Produits de santé	235 580 239	212 290 808	2 555 000	2 554 508	8 580 000	8 580 000	99 845 960	77 783 693	146 869 279	145 641 623	–	–
Risques pour la santé liés à l'environnement	88 638 309	84 876 094	2 683 589	2 683 316	–	–	56 400	–	91 265 498	87 559 410	–	–
Consommation et abus de substances	59 062 599	57 971 148	1 012 000	1 011 417	26 100 014	25 467 729	–	–	86 174 613	84 450 294	–	–
Salubrité des aliments et nutrition	62 591 214	60 545 912	3 396 000	3 395 483	–	–	–	–	65 987 214	63 941 395	–	–
Pesticides	48 587 130	48 585 440	644 000	643 164	–	–	6 975 000	7 868 570	42 256 130	41 360 034	–	–
Sécurité des produits de consommation et des produits chimiques utilisés au travail	37 193 916	33 984 031	650 000	529 060	–	–	454 000	–	37 389 916	34 513 091	–	–
Radioprotection	24 755 584	23 726 995	2 035 001	2 034 447	–	–	5 864 000	4 890 416	20 926 585	20 871 026	–	–
Politique du système de santé canadien	22 304 479	22 302 013	–	–	322 900 640	307 278 171	–	–	345 205 119	329 580 184	–	–
Développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire	1 103 038	821 432	–	–	36 400 000	36 399 999	–	–	37 503 038	37 221 431	–	–
Services de santé spécialisés	40 905 702	29 904 629	–	–	–	–	23 339 526	14 644 430	17 566 176	15 260 199	–	–
Services internes	323 746 334	317 023 788	17 736 500	14 685 179	–	–	9 257 325	10 023 366	332 225 509	321 685 601	–	–
Total partiel	2 281 580 665	2 214 096 557	34 939 454	30 601 816	1 894 550 614	1 875 611 477	279 492 440	239 177 698	3 931 578 293	3 881 132 152	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(279 492 440)	(239 177 698)	–	–	–	–	(279 492 440)	(239 177 698)	–	–	–	–
Total de l'organisme	2 002 088 225	1 974 918 859	34 939 454	30 601 816	1 894 550 614	1 875 611 477	–	–	3 931 578 293	3 881 132 152	–	–
Agence canadienne d'inspection des aliments												
Programme de salubrité des aliments	364 068 024	353 692 052	43 407 029	21 583 608	837 871	837 871	–	–	408 312 924	376 113 531	–	–
Programme de santé des animaux et de prévention des zoonoses	122 038 190	121 636 673	6 706 605	3 531 096	15 875 358	15 875 358	–	–	144 620 153	141 043 127	–	–
Programme des ressources végétales	76 669 514	76 558 585	3 800 612	1 564 891	1 683 586	1 683 586	–	–	82 153 712	79 807 062	–	–

Programme sur la collaboration internationale et les ententes techniques	32 401 622	32 015 538	–	–	536 628	536 628	–	–	32 938 250	32 552 166	–	–
Services internes	113 839 706	111 752 509	8 094 733	8 094 132	–	–	–	–	121 934 439	119 846 641	–	–
Total de l'organisme	709 017 056	695 655 357	62 008 979	34 773 727	18 933 443	18 933 443	–	–	789 959 478	749 362 527	–	–
Instituts de recherche en santé du Canada												
Recherche libre	25 770 418	24 942 696	–	–	677 478 086	680 469 349	–	–	703 248 504	705 412 045	–	–
Recherche priorisée	16 691 651	16 128 944	–	–	296 807 733	292 353 572	–	–	313 499 384	308 482 516	–	–
Services internes	12 502 506	12 483 592	–	–	–	–	–	–	12 502 506	12 483 592	–	–
Total de l'organisme	54 964 575	53 555 232	–	–	974 285 819	972 822 921	–	–	1 029 250 394	1 026 378 153	–	–
Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés												
Le programme de réglementation du prix des médicaments brevetés	7 030 734	5 399 127	–	–	–	–	–	–	7 030 734	5 399 127	–	–
Le programme sur les tendances relatives aux produits pharmaceutiques	1 546 129	1 688 584	–	–	–	–	–	–	1 546 129	1 688 584	–	–
Services internes	2 672 343	2 410 650	–	–	–	–	–	–	2 672 343	2 410 650	–	–
Total de l'organisme	11 249 206	9 498 361	–	–	–	–	–	–	11 249 206	9 498 361	–	–
Agence de la santé publique du Canada												
Promotion de la santé et prévention des maladies	122 528 885	120 079 271	20 000	18 604	182 521 476	177 413 495	–	–	305 070 361	297 511 370	–	–
Infrastructure de la santé publique	89 590 661	87 076 413	5 480 000	5 104 441	24 728 008	24 447 375	–	–	119 798 669	116 628 229	–	–
Sécurité en matière de santé	66 862 310	66 244 774	2 894 594	2 341 689	–	–	614 087	614 087	69 142 817	67 972 376	–	–
Services internes	99 892 213	90 968 166	54 646	–	–	–	–	–	99 946 859	90 968 166	–	–
Total partiel	378 874 069	364 368 624	8 449 240	7 464 734	207 249 484	201 860 870	614 087	614 087	593 958 706	573 080 141	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(614 087)	(614 087)	–	–	–	–	(614 087)	(614 087)	–	–	–	–
Total de l'organisme	378 259 982	363 754 537	8 449 240	7 464 734	207 249 484	201 860 870	–	–	593 958 706	573 080 141	–	–
Total du portefeuille ministériel	3 155 579 044	3 097 382 346	105 397 673	72 840 277	3 095 019 360	3 069 228 711	–	–	6 355 996 077	6 239 451 334	–	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Santé									
Subventions									
-	14 250 000	-	-	14 250 000	Subvention pour appuyer la Commission de la santé mentale du Canada	14 250 000	-	-	14 250 000
-	3 562 500	-	(3 562 500)	-	Subvention au Centre canadien de lutte contre l'alcoolisme et les toxicomanies	-	-	-	3 562 500
-	-	-	82 700 467	82 700 467	(S) Subvention au profit de Inforoute Santé du Canada inc. dans le but d'accélérer le développement des télé dossiers de santé et l'élaboration de normes communes de dans l'ensemble du Canada, ainsi que de perfectionner les applications de télésanté	82 700 467	-	-	87 956 664
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	1 152 000
-	17 812 500	-	79 137 967	96 950 467	Total — Subventions	96 950 467	-	-	106 921 164
Contributions									
-	598 167 682	-	39 495 004	637 662 686	Contributions au soutien à l'infrastructure de la santé des Premières Nations et des Inuits	637 662 686	-	-	611 949 625
-	570 922 419	4 029 834	85 286 185	660 238 438	Contributions aux soins de santé primaires des Premières Nations et des Inuits	659 852 641	385 797	-	641 124 657
-	202 486 815	-	182 021	202 668 836	Contributions aux prestations supplémentaires en santé des Premières Nations et des Inuits	200 370 251	2 298 585	-	191 378 390
-	78 508 979	-	-	78 508 979	Contribution à l'Institut canadien d'information sur la santé	78 508 979	-	-	77 758 979
-	47 500 000	-	-	47 500 000	Contribution au Partenariat canadien contre le cancer	47 296 994	203 006	-	47 500 000
-	36 400 000	-	-	36 400 000	Programme de contribution pour les langues officielles en santé	36 399 999	1	-	35 835 074
-	25 709 000	-	(6 278 516)	19 430 484	Programme de contributions pour les politiques en matière de soins de santé	17 839 928	1 590 556	-	20 382 789
-	23 000 000	-	-	23 000 000	Fonds d'investissement en santé pour les territoires	22 990 300	9 700	-	26 190 000
-	22 787 514	-	3 312 500	26 100 014	Initiative de la stratégie antidrogue	25 467 729	632 285	-	12 896 914
-	20 000 000	-	-	20 000 000	Fonds canadien de recherche sur le cerveau pour faire progresser les connaissances sur le traitement des troubles du cerveau	6 180 793	13 819 207	-	5 404 909
-	16 058 769	-	-	16 058 769	Contribution à l'Agence canadienne des médicaments et des technologies de la santé	16 058 769	-	-	16 058 769
-	7 600 000	-	-	7 600 000	Contribution à l'Institut canadien sur la sécurité des patients	7 600 000	-	-	7 600 000
-	5 000 000	-	-	5 000 000	Société canadienne du sang : programme de recherche et de développement sur le sang	5 000 000	-	-	5 000 000
-	3 580 000	-	-	3 580 000	Contribution destinée à renforcer le système de don et de transplantation de tissus et d'organes au Canada	3 580 000	-	-	3 580 000

-	2 341 500	-	-	2 341 500	Université McMaster – Équipes pour l'avancée de l'expérience des patients : renforcement de la qualité	2 341 500	-	-	2 416 500
-	550 000	-	-	550 000	Société pour les troubles de l'humeur du Canada	550 000	-	-	1 999 990
-	-	8 000 000	-	8 000 000	Programme de contributions aux survivants de la thalidomide	8 000 000	-	-	-
-	-	2 000 000	-	2 000 000	Contribution à la Fondation canadienne pour l'amélioration des services de santé	2 000 000	-	-	-
-	-	-	960 441	960 441	(S) Fondation Pallium du Canada à l'appui de la formation en soins palliatifs dispensée aux fournisseurs de soins de santé de première ligne	960 441	-	-	1 081 862
-	1 660 612 678	14 029 834	122 957 635	1 797 600 147	Total — Contributions	1 778 661 010	18 939 137	-	1 708 158 458
-	1 678 425 178	14 029 834	202 095 602	1 894 550 614	Total du ministère	1 875 611 477	18 939 137	-	1 815 079 622
Agence canadienne d'inspection des aliments									
Contributions									
-	819 000	-	983 426	1 802 426	Contributions à l'appui du Programme d'aide fédéral en appuyant des projets et des initiatives qui renforceront les bases scientifiques, amélioreront le cadre réglementaire national et international et accroîtront l'efficacité du régime d'inspection	1 802 426	-	-	879 210
-	3 500 000	-	13 631 017	17 131 017	(S) Paiements d'indemnisation conformes aux exigences prévues par les règlements pris en application de la <i>Loi sur la santé des animaux</i> et de la <i>Loi sur la protection des végétaux</i> et autorisés en vertu de la <i>Loi sur l'Agence canadienne d'inspection des aliments</i>	17 131 017	-	-	12 555 078
-	4 319 000	-	14 614 443	18 933 443	Total de l'organisme	18 933 443	-	-	13 434 288
Instituts de recherche en santé du Canada									
Subventions									
-	866 509 031	-	2 440 668	868 949 699	Subventions pour les projets de recherche et le soutien du personnel	867 669 698	1 280 001	-	870 277 008
-	22 589 400	-	-	22 589 400	Réseaux de centres d'excellence	22 589 000	400	-	22 589 000
-	21 250 000	-	-	21 250 000	Bourses d'études supérieures du Canada	21 216 528	33 472	-	21 222 555
-	13 000 000	-	-	13 000 000	Subventions aux instituts	12 916 667	83 333	-	13 000 000
-	10 829 947	287 000	-	11 116 947	Centres d'excellence en commercialisation et en recherche	11 116 947	-	-	12 073 000
-	9 800 000	-	-	9 800 000	Chaires d'excellence en recherche du Canada	9 800 000	-	-	8 950 000
-	8 350 000	-	-	8 350 000	Bourses d'études supérieures du Canada Vanier	8 284 309	65 691	-	8 312 500
-	2 798 750	-	-	2 798 750	Réseaux de centres d'excellence dirigés par les entreprises	2 798 750	-	-	3 106 027
-	160 000	-	-	160 000	Chaires de recherche industrielle dans les collèges	160 000	-	-	160 000
-	-	16 246 615	-	16 246 615	Fonds d'excellence en recherche Apogée Canada	16 246 614	1	-	-
-	-	-	24 408	24 408	Programme d'innovation dans les collèges et la communauté	24 408	-	-	154 919
-	955 287 128	16 533 615	2 465 076	974 285 819	Total de l'organisme	972 822 921	1 462 898	-	959 845 009

Paiements de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Agence de la santé publique du Canada									
Subventions									
–	18 894 000	–	(17 988 000)	906 000	Subventions à des personnes et à des organismes pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines de renforcement des capacités communautaires, de stimulation développement et de la transmission des connaissances, et l'établissement de partenariats et collaboration	905 998	2	–	524 866
–	2 530 000	–	247 869	2 777 869	Subvention à des organismes internationaux sans but lucratif admissibles pour soutenir des projets ou programmes en matière de santé	2 777 869	–	–	2 183 882
–	1 484 000	–	200 000	1 684 000	Subventions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	199 588	1 484 412	–	–
–	240 000	–	10 000	250 000	Subventions à des étudiants diplômés, à des étudiants au niveau postdoctoral et à des établissements d'enseignement postsecondaire pour augmenter les compétences et capacités professionnelles afin de renforcer le domaine de la santé publique	250 000	–	–	–
–	23 148 000	–	(17 530 131)	5 617 869	Total — Subventions	4 133 455	1 484 414	–	2 708 748
Contributions									
–	82 088 000	–	2 323 474	84 411 474	Contributions à des organismes communautaires à but non lucratif afin d'appuyer le développement et la prestation de services continus de prévention et d'intervention précoce qui visent à diminuer les problèmes de santé et de développement de jeunes enfants vulnérables au Canada	84 298 632	112 842	–	81 921 533
–	33 724 242	–	3 496 674	37 220 916	Contributions à des personnes et à des organismes pour appuyer des projets de promotion de la santé dans les domaines de renforcement des capacités communautaires, de la stimulation du développement et de la transmission des connaissances, et de l'établissement de partenariats et collaboration intersectorielle	34 815 653	2 405 263	–	40 956 432
–	29 134 000	3 000 000	1 694 782	33 828 782	Contributions aux organisations et aux institutions autochtones sans but lucratif locales ou régionales constituées en société, en vue d'élaborer des programmes d'intervention précoce pour les enfants autochtones d'âge préscolaire et leurs familles	33 676 570	152 212	–	32 994 509
–	15 631 758	–	7 406 849	23 038 607	Contribution pour appuyer l'Initiative fédérale sur le VIH/sida	23 019 206	19 401	–	22 708 436
–	12 500 000	–	2 318 529	14 818 529	Quote-part à l'Organisation panaméricaine de la santé (OPS)	14 622 256	196 273	–	14 334 724

-	2 190 000	-	3 000	2 193 000	Contributions à la Société canadienne du sang et/ou à d'autres organismes de transfusion et/ou de transplantation désignés, à l'appui d'activités de surveillance des effets indésirables	2 057 709	135 291	-	1 864 732
-	963 000	-	(329 845)	633 155	Contributions à des organisations non gouvernementales, des sociétés, d'autres ordres de gouvernement, des d'enseignement postsecondaires, et des personnes pour le développement et la création de produits et d'outils de perfectionnement de la main d'œuvre en santé publique	617 011	16 144	-	1 215 700
-	620 484	-	866 668	1 487 152	Contributions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	620 378	866 774	-	1 220 659
-	-	-	4 000 000	4 000 000	Contributions à des personnes et à des organisations visant à soutenir l'infrastructure de santé publique	4 000 000	-	-	49 700 000
-	176 851 484	3 000 000	21 780 131	201 631 615	Total — Contributions	197 727 415	3 904 200	-	246 916 725
-	199 999 484	3 000 000	4 250 000	207 249 484	Total de l'organisme	201 860 870	5 388 614	-	249 625 473
-	2 838 030 790	33 563 449	223 425 121	3 095 019 360	Total du portefeuille ministériel	3 069 228 711	25 790 649	-	3 037 984 392

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Santé			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Prestations supplémentaires en santé à l'intention des membres des Premières nations et des Inuits	127 724 729	119 217 600	106 230 097
Soins de santé primaires aux membres des Premières nations et aux Inuits	5 450 000	4 749 623	4 648 412
Soutien à l'infrastructure de santé dans les collectivités des Premières nations et des Inuits	525 500	—	—
Produits de santé	99 845 960	77 783 693	73 513 156
Risques pour la santé liés à l'environnement	56 400	—	—
Pesticides	6 975 000	7 868 570	7 989 414
Sécurité des produits de consommation et des produits chimiques utilisés au travail	454 000	—	—
Radioprotection	5 864 000	4 890 416	4 842 425
Services de santé spécialisés	23 339 526	14 644 430	13 433 405
Services internes	9 257 325	10 023 366	10 101 888
Total du ministère — Budgétaire	279 492 440	239 177 698	220 758 797
Agence de la santé publique du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Sécurité en matière de santé	614 087	614 087	691 145
Total de l'organisme — Budgétaire	614 087	614 087	691 145
Total du portefeuille ministériel — Budgétaire	280 106 527	239 791 785	221 449 942

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Santé		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements des achats de biens et de services	1 993 808	2 456 271
Recouvrements des paiements de transfert	8 929 749	16 296 188
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	5 027 069	13 124 747
	15 950 626	31 877 206
Ventes de biens et de services —		
Droits et privilèges —		
Revenus provenant de la vente de médicaments	26 816 133	23 090 902
Matériel médical	17 333 700	15 486 700
Réglementation de la lutte antiparasitaire — Entretien	5 371 314	5 315 111
Redevances	—	1 713
Divers	1 382	1 055
	49 522 529	43 895 481
Location et utilisation de biens publics	164 996	178 354
Services de nature réglementaire —		
Revenus provenant de la vente de médicaments	32 470 188	36 099 800
Matériel médical	4 762 218	5 390 435
Réglementation de la lutte antiparasitaire	2 693 672	2 993 081
Divers	15 157	12 965
	39 941 235	44 496 281
Services de nature non réglementaire —		
Services d'hospitalisation	3 633 303	3 511 647
Services de santé	117 266 351	105 314 058
Service de dosimétrie	5 202 177	5 154 138
Programme d'aide aux employés	14 571 144	13 257 951
Revenus provenant de la vente de médicaments	1 499 692	1 519 819
Services aux autres ministères	55 535 874	63 091 656
Divers	2 313 964	2 066 066
	200 022 505	193 915 335
Ventes de biens et de produits d'information	830	26 516
Autres frais et droits —		
Revenus provenant d'amendes	1 806 948	1 759 237
Intérêts sur débiteurs en souffrance	—	—
Services aux autres ministères	2 555 852	3 331 369
Divers	14 196 483	13 324 637
	18 559 283	18 415 243
	308 211 378	300 927 210

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	273 518	305 475	Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés		
Revenus divers —			Autres revenus —		
Gain net de change	2 563	—	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Location et utilisation de biens publics	100 132	107 402	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	2 710	42 000
Intérêts sur débiteurs en souffrance	333 599	481 851	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	20 860	27 877
Services de santé	727 136	516 274		23 570	69 877
Divers	470 197	810 707			
	1 633 627	1 916 234	Ventes de biens et de services —		
Total du ministère	326 069 149	335 026 125	Autres frais et droits —		
Agence canadienne d'inspection des aliments			Engagements de conformité volontaire	6 765 017	2 731 123
Autres revenus —			Divers	5	30
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 078 972	5 000 436		6 765 022	2 731 153
Ventes de biens et de services —			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	47	114
Droits et privilèges	11 014	4 908	Gain net de change	6 673	—
Location et utilisation de biens publics	38 630	65 580	Total de l'organisme	6 795 312	2 801 144
Services de nature réglementaire	51 280 376	52 284 376	Agence de la santé publique du Canada		
Autres frais et droits	1 459 280	1 329 016	Autres revenus —		
	52 789 300	53 683 880	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	550 179	661 912	Recouvrements des achats de biens et de services	755 229	428 336
Revenus divers	89 273	368 775	Recouvrements des paiements de transfert	1 061 854	2 349 800
Total de l'organisme	56 507 724	59 715 003	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	1 013 104	1 097 639
Instituts de recherche en santé du Canada				2 830 187	3 875 775
Autres revenus —			Ventes de biens et de services —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Droits et privilèges —		
Recouvrements de bourses d'exercices antérieurs	3 612 331	1 896 583	Redevances	2 497 410	3 790 735
Recouvrements de services à des tiers d'exercices antérieurs	12 782	17 906	Location et utilisation de biens publics	26 926	7 485
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	185 074	356 104	Services de nature non réglementaire —		
	3 810 187	2 270 593	Autres services de nature non réglementaire	635 997	673 321
Revenus divers	2 447	1 321	Services aux autres ministères	12 958 960	14 131 269
Total de l'organisme	3 812 634	2 271 914		13 594 957	14 804 590
			Autres frais et droits —		
			Divers	91 349	85 851
				16 210 642	18 688 661

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	210 966	67 987
Revenus divers —		
Gain net de change	8 891	1 531
Intérêts provenant de comptes débiteurs échus	5 455	10 712
Divers	—	29 335
	14 346	41 578
Total de l'organisme	19 266 141	22 674 001
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	25 693 542	43 093 887
Ventes de biens et de services	383 976 342	376 030 904
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 034 710	1 035 488
Revenus divers	1 746 366	2 327 908
Total du portefeuille ministériel	412 450 960	422 488 187

Section 23

Comptes publics du Canada

2015-2016

Sécurité publique et Protection civile

Sécurité publique et Protection civile

Agence des services frontaliers du Canada

Service canadien du renseignement de sécurité

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes
relatives à la Gendarmerie royale du Canada

Service correctionnel du Canada

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Gendarmerie royale du Canada

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale
du Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	23.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	23.12
Détail budgétaire par affectation.....	23.18
Programmes.....	23.21
Paievements de transfert.....	23.24
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	23.27
Revenus.....	23.28

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Sécurité publique et Protection civile

Résultat stratégique 1

Un Canada sécuritaire et résilient.

- **Programme 1.1** – Gestion des mesures d'urgence

Sécurité publique Canada travaille en vue d'assurer la protection du Canada et des Canadiens, en agissant à titre de leader national de la gestion des urgences et en établissant une orientation claire pour la gestion des urgences et la protection des infrastructures essentielles pour le gouvernement du Canada, en vertu de la *Loi sur la gestion des urgences* de 2007. En adoptant une approche fondée sur les risques et en travaillant en étroite collaboration avec les institutions fédérales, les provinces, les territoires, la collectivité des premiers intervenants, le secteur privé, les organisations non gouvernementales et les homologues internationaux pour faire face aux risques de tout type (naturels, technologiques et anthropiques), les responsables du programme contribuent à la sécurité et à la résilience du Canada grâce à l'élaboration de politiques et de programmes, à la sensibilisation des intervenants et à la coordination des quatre fonctions de la gestion des urgences, soit la prévention et l'atténuation, la préparation, l'intervention et le rétablissement. Le programme vise à mener et à coordonner les recherches, les évaluations des risques et les activités d'élaboration et de planification de politiques à long terme afin de renforcer la cohérence et la contribution du programme à la mise en place d'un leadership national en matière de gestion d'urgence; à coordonner et à surveiller la capacité du gouvernement fédéral de gérer et d'intervenir en cas de situations d'urgence pangouvernementales; à aider les provinces et les territoires à améliorer leurs capacités; à promouvoir une normalisation améliorée et une culture d'amélioration continue grâce à la compilation, à l'analyse et à la mise en œuvre de leçons retenues et de pratiques exemplaires. En outre, le programme encourage la sensibilisation du public à la gestion des urgences en intervenant directement auprès des Canadiens et des entreprises par l'entremise de diverses tribunes de sensibilisation et de gestion des urgences.

- **Programme 1.2** – Lutte au crime

La criminalité continue d'être une préoccupation de taille pour les Canadiens, lesquels reconnaissent l'importance du rôle que joue le gouvernement fédéral relativement aux questions de criminalité partout au pays. Grâce au programme de lutte au crime, il est possible d'offrir un leadership fédéral en matière de politiques, ainsi que de coordonner et de soutenir les programmes au moyen d'un ensemble d'activités liées à la prévention du crime, à l'application de la loi et à la réadaptation des personnes qui ont commis un acte criminel. L'objectif de ce programme est de réduire les risques de criminalité en collaborant étroitement avec les partenaires fédéraux et les partenaires des provinces, des territoires et des collectivités dans le but de concevoir et d'exécuter des programmes nationaux particuliers propres aux régions et aux collectivités.

- **Programme 1.3** – Sécurité nationale

Le programme de sécurité nationale a pour but de s'assurer que le Canada est prêt à faire face à une multitude de menaces à la sécurité nationale et à intervenir dans de telles situations. Le programme de sécurité nationale a pour but de coordonner les efforts visant à empêcher, déceler, priver et intervenir du portefeuille de la Sécurité publique et des ministères et organismes gouvernementaux en ce qui a trait aux questions inhérentes à la sécurité nationale. Pour ce faire, les responsables du programme travaillent avec des partenaires en matière d'opérations et de politiques pour fournir au gouvernement du Canada des conseils stratégiques à l'égard des questions souvent délicates

qui évoluent très rapidement. En plus de permettre au ministre et au sous-ministre de s'acquitter de leurs principales obligations statutaires, le programme vise à cerner et à combler les lacunes inhérentes à la capacité du Canada à gérer les menaces à l'égard de la sécurité nationale. Il permet de coordonner, d'analyser et d'élaborer des politiques et de mettre en place des processus ayant trait à divers enjeux comme les infrastructures essentielles, la cybersécurité, la lutte contre le terrorisme, l'ajout et le retrait des listes d'entités terroristes, l'examen d'investissements étrangers préoccupant dans l'optique de la sécurité nationale, la violence issue de la radicalisation et la prolifération des armes de destruction massive. Étant donné leur complexité, leur importance et leurs répercussions potentielles sur les droits individuels, les mesures législatives, les programmes et les politiques doivent être bien fondés, bien administrés et bien exécutés. Le présent programme joue un rôle central en ce qui concerne le soutien offert aux décideurs dans l'atteinte de cet objectif au nom des Canadiens. À cette fin, le ministre, le sous-ministre et les décideurs continuent de tirer partie des conseils offerts par la Table ronde transculturelle sur la sécurité, un forum de citoyens canadiens provenant de divers milieux, qui présente des conseils stratégiques sur des questions émergentes liées à la sécurité nationale.

- **Programme 1.4** – Stratégies frontalières

Le programme de stratégies frontalières permet d'offrir un leadership fédéral en matière de politiques, ainsi que d'assurer la coordination et une certaine cohérence relativement à diverses questions touchant les frontières telles que les douanes, l'immigration et l'application transfrontalière de la loi de façon à ce que les objectifs en matière de sécurité soient atteints d'une manière facilitant le déroulement des activités commerciales et les déplacements légitimes, et que les risques liés à la sécurité diminuent. L'objectif de ce programme est de promouvoir la sécurité et le bien-être économique des Canadiens au moyen d'une gestion sûre et efficace des frontières du Canada. Le programme permet également de faire progresser les objectifs liés aux infrastructures essentielles grâce à une coordination efficace entre les ministères et les organismes fédéraux et à l'établissement de partenariats avec les secteurs de l'industrie. Pour ce faire, les responsables du programme élaborent et soutiennent des activités ciblées de gestion frontalière; dirigent le dialogue continu entre le Canada et les États-Unis sur les aspects stratégiques et opérationnels des politiques frontalières; mettent en œuvre des mesures transfrontalières concernant la circulation de biens et de personnes en cas d'urgence; et fournissent un leadership et des conseils en matière de politique, ainsi qu'une coordination horizontale des organismes du portefeuille de Sécurité publique et d'autres ministères fédéraux pour les questions touchant les frontières. Ce programme, qui veille également à la collaboration et à la coordination intégrée de toutes les communications publiques, joue un rôle central relativement au soutien offert au gouvernement en matière de prise de décisions éclairées concernant la politique frontalière, la gestion des frontières et l'application transfrontalière de la loi au profit des Canadiens.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Agence des services frontaliers du Canada

Résultat stratégique 1

Le commerce international et les déplacements sont favorisés à la frontière du Canada et la population du Canada est protégée des risques liés aux frontières.

- **Programme 1.1** – Détermination de l'admissibilité

À travers le programme de détermination de l'admissibilité, l'Agence des services frontaliers du Canada élabore, maintient et administre les politiques, les règlements, les procédures et les partenariats grâce auxquels les agents des services frontaliers sont en mesure d'intercepter les personnes et les marchandises inadmissibles au Canada, de procéder, conformément aux normes établies, au traitement des personnes et des biens marchandises légitimes en voie d'entrer au Canada. De plus, l'Agence des services

frontaliers du Canada développe, maintient et administre des politiques, règlements, procédures et partenariats pour contrôler les exportations des marchandises à partir du Canada. Dans le cadre du traitement de la filière des voyageurs, les agents des services frontaliers interrogent les personnes à leur arrivée pour déterminer si ces personnes, ainsi que leurs marchandises personnelles, satisfont aux exigences des lois et règlements applicables pour entrer au Canada. Les agents des services frontaliers décident ensuite s'ils doivent accorder l'entrée au pays de ces personnes ou les diriger vers un traitement plus poussé (p. ex., paiement de droits et taxes, délivrance d'un document) ou un examen physique. Dans le cadre du traitement de la filière commerciale, les transporteurs et les importateurs doivent fournir des renseignements à l'Agence des services frontaliers du Canada à leur arrivée au Canada ou avant. Les agents des services frontaliers examinent l'état des décisions préalables à l'arrivée ou la documentation d'accompagnement fournie pour déterminer si les marchandises satisfont aux exigences des lois et règlements applicables pour entrer au Canada. Suivant cette détermination, l'agent des services frontaliers peut exiger que les marchandises soient soumises à un traitement plus poussé ou encore à un examen ou à une analyse scientifique ou technique. Une fois l'examen approfondi des marchandises terminé, les marchandises visées peuvent être saisies et des sanctions peuvent être imposées. Avec quelques exceptions, toutes les marchandises exportées du Canada doivent être déclarées par un document écrit à l'Agence des services frontaliers du Canada.

- **Programme 1.2** – Programme d'évaluation des risques

Le programme d'évaluation des risques permet de repousser les frontières en cherchant à identifier les personnes, marchandises et transports à risque élevé le plus tôt possible dans le continuum des voyages et du commerce afin de prévenir l'entrée de personnes et marchandises inadmissibles. Ceci bénéficie aux voyageurs et à la communauté des affaires en permettant à l'Agence de concentrer ses activités d'examen et d'interdictions sur les personnes et biens à risque élevé; facilitant ainsi l'entrée des personnes et biens à faible risque. L'Agence utilise des systèmes automatisés d'évaluation du risque et du renseignement pour identifier les risques potentiels à la sécurité et la protection des voyageurs et des marchandises.

- **Programme 1.3** – Exécution de la loi relative à l'immigration

Le programme d'exécution de la loi en matière d'immigration permet de déterminer si les ressortissants étrangers et les résidents permanents non admissibles au Canada ou susceptibles de l'être sont identifiés, assujettis à une enquête, détenus, surveillés ou expulsés du Canada. Les ressortissants étrangers et les résidents permanents du Canada que l'on croit inadmissibles font l'objet d'enquêtes. D'ailleurs, les agents d'exécution de la loi dans les bureaux intérieurs de l'Agence des services frontaliers du Canada peuvent rédiger un rapport contre ces personnes. Selon le type d'inadmissibilité, le bien-fondé du rapport en question est examiné par un délégué du ministre ou un décideur indépendant de la Commission de l'immigration et du statut de réfugié, examen auquel prend part également un agent d'audiences de l'Agence des services frontaliers du Canada représentant le ministre de la Sécurité publique. Une fois l'examen terminé, une mesure de renvoi pourrait être prise à l'égard du ressortissant étranger ou du résident permanent concerné. Les mesures de renvoi concernant les revendicateurs du statut de réfugié sont conditionnelles et n'entrent pas en vigueur tant que la revendication n'a pas été abandonnée, retirée ou rejetée par la Commission de l'immigration et du statut de réfugié.

- **Programme 1.4** – Gestion du commerce et des revenus

Le programme de gestion du commerce et des revenus permet de s'assurer que les droits et les taxes dus au gouvernement du Canada sont perçus conformément aux exigences canadiennes en matière de déclaration des échanges commerciaux et des importations. Aux fins de la présente description de programme, le terme « droits » désigne les droits et les taxes applicables ou imposés sur des marchandises importées en vertu de certaines lois que l'Agence des services frontaliers du Canada est chargée d'administrer. Le programme permet également d'administrer les accords commerciaux internationaux et régionaux, ainsi que les lois et les règlements régissant le commerce des marchandises. Dans le cadre du programme, les négociations inhérentes au libre-échange contribuent au renforcement des règles internationales relatives au commerce et à l'ouverture de nouveaux marchés pour les Canadiens.

- **Programme 1.5** – Partenariats sûrs et fiables

À travers le programme des partenariats sûrs et fiables, l'Agence des services frontaliers du Canada travaillent en étroite collaboration avec les clients, les autres ministères et les partenaires internationaux de la gestion des frontières pour améliorer la sécurité de la chaîne commerciale et des voyageurs tout en mettant à la disposition des négociants et des voyageurs à faible risque préalablement approuvés des processus frontaliers simplifiés et efficaces. L'Agence des services frontaliers du Canada élabore et administre des programmes et des ententes de coopération avec ses partenaires pour assurer une conformité avec les normes internationales (p. ex., le Cadre de normes

de l'Organisation mondiale des douanes) et encourager l'adoption de pratiques exemplaires dans la gestion des frontières à l'échelle mondiale. En augmentant le nombre de membres des programmes pour voyageurs ou entreprises dignes de confiance, l'Agence des services frontaliers du Canada peut rehausser sa capacité à atténuer les risques à l'avance et axer ses efforts d'examen sur l'identification des voyageurs et des négociants présentant un risque inconnu ou plus élevé.

- **Programme 1.6** – Enquêtes criminelles

Sous le programme des enquêtes criminelles, l'Agence des services frontaliers du Canada vise à assurer l'intégrité de la législation frontalière. De plus, il contribue à la sécurité publique et à la sécurité économique du Canada en permettant de mener des enquêtes et de poursuivre les voyageurs, les importateurs, les exportateurs et toute autre personne ayant commis des infractions contrevenant à la législation frontalière du Canada. Les enquêteurs de l'Agence des services frontaliers du Canada étudient les infractions potentielles à la législation frontalière et recueillent des preuves au moyen de diverses techniques d'enquête, notamment des mandats de perquisition et des ordonnances de communication. Les infractions dont il est question sont liées notamment à la *Loi sur les douanes*, à la *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés*, à diverses lois régissant les aliments, les végétaux et les animaux, ainsi qu'à toute autre loi frontalière. De concert avec le Service des poursuites pénales du Canada, l'Agence des services frontaliers du Canada poursuit les personnes ou les entreprises qui enfreignent les lois frontalières du Canada.

- **Programme 1.7** – Recours

Le programme des recours vise à mettre à la disposition des entreprises et des particuliers un mécanisme accessible pour bénéficier d'un examen impartial des plaintes liées au service, ainsi que des décisions commerciales et des mesures d'exécution prises par l'Agence des services frontaliers du Canada. Le programme permet de s'assurer que les décisions prises par les fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada sont justes et transparentes, et correspondent exactement aux politiques de l'Agence des services frontaliers du Canada et aux lois administrées par celle-ci. Les intéressés peuvent remplir une demande s'ils sont en désaccord avec une mesure d'exécution ou une décision commerciale de l'Agence des services frontaliers du Canada, ou s'ils souhaitent déposer une plainte ou offrir un compliment au sujet des services fournis par l'Agence des services frontaliers du Canada. Une fois la demande ou la plainte soumise, les clients reçoivent en temps opportun un accusé de réception de l'appel ou de la plainte. Les fonctionnaires de l'Agence des services frontaliers du Canada effectuent ensuite un examen de l'appel ou de la plainte en prenant en considération les lois administrées par l'Agence des services frontaliers du Canada, les politiques de l'Agence des services frontaliers du Canada, le point de vue du client et, s'il y a lieu, les opinions techniques des experts de l'Agence des services frontaliers du Canada ou les avis juridiques du ministère de la Justice Canada. Les personnes qui ne sont pas satisfaites de l'examen de l'Agence des services frontaliers du Canada peuvent en appeler auprès du tribunal ou de l'organisme d'examen externe à propos. Le programme de recours facilite également l'examen des plaintes externes de discrimination déposées auprès de la Commission canadienne des droits de la personne et il aide le ministère de la Justice à représenter l'Agence vis-à-vis des appels déposés auprès de la Cour fédérale, de tribunaux divers et d'autres organismes externes.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service canadien du renseignement de sécurité

Résultat stratégique 1

Les renseignements servent à assurer la sécurité du Canada et des Canadiens.

- **Programme 1.1** – Programme de renseignement

Dans le cadre de ce programme, le Service canadien du renseignement de sécurité recueille, traite et analyse des informations et des renseignements sur les activités qui peuvent être soupçonnées de constituer des menaces envers la sécurité du Canada et des Canadiens, en fait rapport au gouvernement du Canada et le conseille à cet égard. Conformément à l'article 16 de la *Loi sur le Service canadien du renseignement de sécurité* et pour soutenir les activités de la Défense nationale et des Affaires étrangères, le Service canadien du renseignement de sécurité prête aussi assistance au ministre de la Défense nationale et au ministre des Affaires étrangères, dans les limites du Canada, en recueillant des informations ou des renseignements dans le cadre de ce programme.

- **Programme 1.2** – Programme de filtrage de sécurité

Le programme de filtrage de sécurité est une des principales responsabilités du Service canadien du renseignement de sécurité et une de ses fonctions les plus visibles. Il a pour but d'empêcher des personnes qui ne sont pas canadiennes et qui suscitent des préoccupations ou représentent des risques en matière de sécurité d'entrer au Canada ou d'y obtenir la résidence permanente, ainsi que d'empêcher quiconque suscite des préoccupations en matière de sécurité d'avoir accès à des biens, à des sites ou à des informations sensibles du gouvernement. Par l'entremise de ses bureaux situés dans les missions canadiennes à l'étranger, le Service canadien du renseignement de sécurité examine attentivement les dossiers des demandeurs et des immigrants éventuels dont les antécédents suscitent des préoccupations en matière de sécurité. Le Service canadien du renseignement de sécurité fournit aussi des évaluations de sécurité à tous les ministères et organismes fédéraux (sauf à la Gendarmerie royale du Canada) conformément aux dispositions de la Politique du gouvernement sur la sécurité. Les évaluations de sécurité entrent dans les activités de programmes suivantes : filtrage pour le gouvernement, filtrage lié aux sites sensibles, filtrage pour des pays étrangers, filtrage des demandes d'immigration et de citoyenneté et filtrage des demandes du statut de réfugié.

Commission civile d'examen et de traitements des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada

Résultat stratégique 1

Confiance du public envers la Gendarmerie royale du Canada.

- **Programme 1.1** – Examen civil de la conduite des membres de la Gendarmerie royale du Canada dans l'exercice de leurs fonctions

La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada Commission civile d'examen et de traitement des plaintes est un organisme indépendant créé par le Parlement. Son rôle consiste à effectuer un examen juste et indépendant de la conduite de membres de la Gendarmerie royale du Canada dans l'exercice de leurs fonctions. Pour ce faire, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes reçoit les plaintes du public au sujet de la conduite de membres de la Gendarmerie royale du Canada et surveille les enquêtes de la Gendarmerie royale du Canada concernant les plaintes. Si le plaignant n'est pas satisfait des conclusions de la Gendarmerie royale du Canada concernant sa plainte, il peut demander à la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes d'effectuer un examen indépendant sur la conduite des membres et la manière dont la Gendarmerie royale du Canada a traité l'affaire. Après avoir examiné une plainte, la Commission civile d'examen et de traitement des plaintes peut conclure qu'elle est satisfaite de la manière dont la Gendarmerie royale du Canada a réglé la plainte ou elle peut tirer des conclusions et formuler des recommandations à l'intention du commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et du ministre de la Sécurité publique à l'égard des sujets de préoccupation énoncés dans la plainte. La Commission civile d'examen et de traitement des plaintes examine également des activités particulières de la Gendarmerie royale du Canada, fait rapport aux provinces qui passent des contrats de services avec la Gendarmerie royale du Canada, effectue des recherches, assure la sensibilisation du public et la liaison avec les collectivités et fait appel aux services d'observateurs indépendants pour enquêter sur des incidents graves mettant en cause des membres de la Gendarmerie royale du Canada.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Service correctionnel du Canada

Résultat stratégique 1

La garde, les interventions correctionnelles et la surveillance des délinquants dans la collectivité et dans les établissements contribuent à la sécurité publique.

- **Programme 1.1** – Garde

Le programme Garde contribue à la sécurité publique en répondant aux besoins quotidiens des délinquants, notamment à leurs besoins en matière de santé et de sécurité, d'alimentation, d'habillement, de services de santé mentale et de soins de santé physique. Il comprend en outre des mesures de sécurité en établissement, comme la répression des drogues, et des mesures de contrôle appropriées pour prévenir les incidents.

- **Programme 1.2** – Interventions correctionnelles

Le programme Interventions correctionnelles contribue à la sécurité publique en assurant des activités d'évaluation et des interventions de programme pour les délinquants sous responsabilité fédérale qui visent à favoriser leur réadaptation et faciliter leur réinsertion réussie dans la collectivité en tant que citoyens respectueux des lois. Le programme mobilise les citoyens canadiens pour en faire des partenaires du Service correctionnel du Canada dans la réalisation de son mandat correctionnel et assure la liaison avec les victimes d'actes criminels.

- **Programme 1.3** – Surveillance dans la collectivité

Le programme Surveillance dans la collectivité contribue à la sécurité publique par l'intermédiaire de l'administration des activités communautaires, dont la prestation de possibilités de logement, l'établissement de partenariats communautaires et la prestation de services de santé dans la collectivité, au besoin. Le programme Surveillance dans la collectivité fournit la structure nécessaire pour favoriser la réinsertion sociale en toute sécurité des délinquants.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada

Résultat stratégique 1

Les problèmes des délinquants au sein du système correctionnel fédéral sont définis et traités au moment opportun et de façon raisonnable.

- **Programme 1.1** – Ombudsman pour les délinquants

Dans le cadre de ce programme, le Bureau de l'enquêteur correctionnel mène des enquêtes sur les plaintes déposées par les détenus concernant des agissements, des omissions, des décisions et des recommandations de Service correctionnel du Canada. Il a également la responsabilité d'examiner les politiques et les procédures applicables aux secteurs faisant l'objet de plaintes et de formuler des recommandations, de veiller à ce que les sujets de plaintes systémiques soient recensés et fassent l'objet des mesures appropriées et de revoir toutes les enquêtes effectuées par le Service correctionnel du Canada en application de l'article 19 en cas de décès ou de blessure grave d'un détenu.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Commission des libérations conditionnelles du Canada

Résultat stratégique 1

Décisions relatives à la mise en liberté sous condition et à la suspension du casier, et processus décisionnels visant à protéger les collectivités canadiennes.

- **Programme 1.1** – Décisions relatives à la mise en liberté sous condition

La mise en liberté sous condition est fondée sur le principe selon lequel la mise en liberté graduelle des délinquants, lorsqu'elle est justifiée, améliore la sécurité de la collectivité. Les décisions judicieuses fondées sur le risque de récidive ainsi que le recours à des programmes et à des traitements efficaces et à une surveillance efficace dans la collectivité sont tous des éléments qui contribuent au processus. Dans le cadre de ce programme, le personnel de la Commission des libérations conditionnelles du Canada fournit en temps utile aux commissaires des renseignements exacts pour la prise de décisions, et il élabore des programmes de formation et des politiques qui constituent des outils essentiels pour l'évaluation du risque et la prise de décisions.

- **Programme 1.2** – Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition

Ce programme vise à permettre à la Commission des libérations conditionnelles du Canada d'exercer ses activités de manière transparente et responsable, conformément aux dispositions de la *Loi sur le système correctionnel* et la mise en liberté sous condition. Elle consiste donc à communiquer des renseignements aux victimes d'actes criminels, à aider les personnes qui assistent à des audiences à titre d'observateurs et celles qui souhaitent avoir accès au registre des décisions de la Commission des libérations conditionnelles du Canada, à diffuser de l'information au public, à encourager l'engagement des citoyens, à enquêter sur les incidents tragiques qui surviennent dans la collectivité ainsi qu'à surveiller le rendement et à rendre compte des processus décisionnels de mise en liberté sous condition.

- **Programme 1.3** – Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence

La suspension du casier vise à faciliter la réinsertion sociale d'une personne, s'il y a lieu. C'est une mesure officielle dont l'objet est d'effacer la honte rattachée au fait d'avoir un casier judiciaire chez les personnes reconnues coupables d'une infraction à une loi fédérale qui, après avoir purgé la peine qui leur avait été imposée et avoir laissé s'écouler une période d'attente déterminée, se conduisent en citoyens respectueux des lois. Dans le cadre de ce programme, la Commission des libérations conditionnelles du Canada vérifie l'admissibilité des demandeurs et s'assure que tous les renseignements exigés figurent bel et bien dans la demande de suspension du casier, réunit les renseignements nécessaires pour rendre ses décisions et élabore des politiques qui orientent les processus décisionnels. Le programme consiste aussi à évaluer les demandes de personnes qui désirent bénéficier de la prérogative royale de clémence (clémence) et à formuler des recommandations à la Commission sur le bien-fondé de chaque cas.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Gendarmerie royale du Canada

Résultat stratégique 1

Réduction des activités criminelles touchant les Canadiens

- **Programme 1.1** – Opérations policières

Aux termes de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, ce programme fournit aux Canadiens des services de police aux niveaux fédéral, provincial et municipal et dans les collectivités autochtones. Comme le précise la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, ces services comprennent toutes les fonctions des agents de la paix en ce qui concerne le maintien de la paix, la prévention du crime et des infractions aux lois fédérales et à celles en vigueur dans la province où ils peuvent être employés, et l'arrestation des criminels, des contrevenants et des autres personnes pouvant être légalement mises sous garde; l'exécution de tous les mandats – ainsi que les obligations et services s'y rattachant – qui peuvent, aux termes de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, des autres lois fédérales ou de celles en vigueur dans une province, être légalement exécutés par des agents de la paix; ainsi que les autres attributions déterminées par le gouverneur en conseil ou le commissaire. Les activités générales d'application de la loi qui viennent s'ajouter aux activités de sensibilisation menées par les employés de la Gendarmerie royale du Canada auprès du public, d'entreprises et d'autres ministères ou organismes du Canada, font que ce programme contribue à un Canada sécuritaire et sécurisé. On citera par exemple les séances d'information sur la prévention de la criminalité, la sécurité nationale, la criminalité financière, le crime organisé et les drogues, que la Gendarmerie royale du Canada anime afin de réduire la victimisation des Canadiens. En outre, ce programme voit à la protection des personnes désignées et à la sécurité lors d'événements majeurs, ce qui a pour effet d'atténuer les menaces possibles à l'égard de la population canadienne. Enfin, ce programme offre un soutien opérationnel et technique de haut niveau à la collectivité canadienne d'application de la loi. Toutes ces activités contribuent à l'atteinte par la Gendarmerie royale du Canada de son but ultime qui est de réduire la criminalité dont sont victimes les Canadiens.

- **Programme 1.2** – Services canadiens d’application de la loi

Ce programme fournit le soutien nécessaire sur le plan scientifique, technique, didactique et des enquêtes afin que la communauté policière canadienne puisse offrir à ses partenaires et aux collectivités qu’elle sert des services de police et d’application de la loi proactifs axés sur les renseignements. De plus, ce programme offre des occasions de formation aux membres de la communauté policière canadienne afin de leur permettre de perfectionner leurs compétences et ainsi d’assurer plus efficacement la sécurité du Canada.

Résultat stratégique 2

Sécurité du revenu pour les membres de la Gendarmerie royale du Canada et leurs survivants en cas de handicap ou de décès.

- **Programme 2.1** – Paiements de transfert

Ce programme apporte une sécurité du revenu aux employés de la Gendarmerie royale du Canada et à leur famille à leur pension ou en cas d’invalidité ou de décès. Ce programme veille à fournir un niveau adéquat de soutien aux personnes qui vivent une situation hors de leur contrôle en raison de leur emploi à la Gendarmerie royale du Canada. Les activités de ce programme visent à assurer le versement de prestations soit selon les conditions de la subvention ou selon les exigences de diverses lois, notamment la *Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada*.

Résultat stratégique 3

Collaboration et assistance de la police canadienne sur la scène internationale, tout en maintenant le riche patrimoine de la police nationale.

- **Programme 3.1** – Opérations policières internationales

En vertu de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada*, ce programme fait avancer le programme pour la sécurité et la paix mondiale du Canada par la collaboration et le soutien de la communauté policière internationale, et contribue à faire du Canada et du reste du monde un endroit plus sûr. Ce programme vise la portée transnationale de la criminalité en alimentant des relations avec des partenaires policiers à l’échelle mondiale et en adhérant au réseau mondial d’échange de renseignements d’INTERPOL. De plus, la Gendarmerie royale du Canada participe activement à diverses missions de maintien de la paix à l’étranger où elle aide les pays à risque à renforcer leur capacité d’application de la loi.

- **Programme 3.2** – Culture et patrimoine de la police canadienne

Dans le but de protéger l’image de la Gendarmerie royale du Canada qui est bien connue à l’étranger ainsi que sa réputation et son riche patrimoine, ce programme met de l’avant l’image positive de la Gendarmerie royale du Canada en nouant des liens avec des organismes d’application de la loi, des organismes gouvernementaux et des partenaires communautaires canadiens et étrangers. Le programme offre des conseils et des analyses aux clients internes et externes, dont les partenaires fédéraux, provinciaux et municipaux, les établissements d’enseignement, les représentants de la famille royale et les organisations non gouvernementales, relativement à l’aspect cérémonial des activités et événements spéciaux (Jeux olympiques, expositions, sommets, funérailles de policiers). Par les activités de ce programme, la Gendarmerie royale du Canada contribue au rayonnement de la culture et du patrimoine canadiens.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 4.1** – Services internes

Voir le texte d’introduction.

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada

Résultat stratégique 1

Analyse, conclusions et recommandations indépendantes, impartiales et exhaustives visant à assurer la transparence des griefs et des appels au sein de la Gendarmerie royale du Canada.

- **Programme 1.1** – Examen des cas indépendant et impartial

Le Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada procède à un examen indépendant des appels relatifs à des mesures disciplinaires et à des mesures de renvoi et de rétrogradation, ainsi que de certaines catégories de griefs qui peuvent être renvoyés devant lui par le commissaire de la Gendarmerie royale du Canada conformément à l'article 33 de la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* et à l'article 36 du Règlement de la Gendarmerie royale du Canada. Le Comité externe d'examen veille à ce que les principes du droit administratif et du droit du travail, et que les recours prévus par la *Loi sur la Gendarmerie royale du Canada* soient respectés. Il remet, dans chaque cas, des rapports contenant ses conclusions et ses recommandations au commissaire de la Gendarmerie royale du Canada et aux parties en cause. Tous les intervenants ont accès aux rapports du Comité externe d'examen (y compris les parties, les arbitres de la Gendarmerie royale du Canada, les superviseurs, les représentants des membres, les représentants des relations fonctionnelles et les experts des relations de travail et de l'emploi d'autres juridictions) par l'entremise de son site Web, de ses publications et de ses présentations.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Sécurité publique et Protection civile										
–	113 188 545	–	–	113 188 545	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	4 512 167	–	4 512 167	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1	–	1	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	50 800	50 800		crédit 5 (Défense Nationale)				
–	–	–	5 683 749	5 683 749		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	2 468 772	2 468 772		Affectation réputée du Crédit 1 (Défence nationale) ²				
–	113 188 545	4 512 168	8 203 321	125 904 034		Total — Crédit 1	120 889 337	5 014 697	–	122 382 753
–	1 022 476 287	–	–	1 022 476 287	5	Subventions et contributions				
–	–	18 814 000	–	18 814 000	5a	Subventions et contributions				
–	–	1	–	1	5c	Subventions et contributions				
–	–	–	3 397 152	3 397 152		Virement du crédit 5 (Défense Nationale)				
						Virement au :				
–	–	–	(249 493)	(249 493)		crédit 1 (Environnement)				
–	–	–	(19 200)	(19 200)		crédit 1 (Pêches et Océans)				
–	–	–	(115 610)	(115 610)		crédit 1 (Défence nationale)				
–	–	–	(444 702)	(444 702)		crédit 1 (Agence Parcs Canada)				
–	–	–	(41 492 263)	(41 492 263)		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	3 190 521	3 190 521		Affectation réputée du Crédit 10 (Défence nationale) ²				
–	1 022 476 287	18 814 001	(35 733 595)	1 005 556 693		Total — Crédit 5	271 862 285	733 694 408	–	539 389 043
–	14 689 319	262 929	(1 003 471)	13 948 777	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	13 948 777	–	–	13 610 690
–	82 100	–	228	82 328	(S)	Ministre de la Sécurité publique et de la Protection civile — Traitement et allocation pour automobile	82 328	–	–	80 300
–	1 150 436 251	23 589 098	(28 533 517)	1 145 491 832		Total du ministère — Budgétaire	406 782 727	738 709 105	–	675 462 786
Agence des services frontaliers du Canada										
48 402 960	1 411 403 312	–	–	1 459 806 272	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1	–	1	1a	Dépenses de fonctionnement				
–	–	43 936 130	–	43 936 130	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	680 000	680 000		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	1 700 000	1 700 000		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	26 995 530	26 995 530		CT, crédit 30 ¹				

			(51 360)	(51 360)		Virement au :				
			(20 160 307)	(20 160 307)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
						crédit 5				
48 402 960	1 411 403 312	43 936 131	9 163 863	1 512 906 266		Total — Crédit 1	1 449 717 812	23 837 218	39 351 236	1 628 333 847
27 562 002	180 203 476	—	—	207 765 478	5	Dépenses en capital				
—	—	1	—	1	5a	Dépenses en capital				
—	—	8 960 703	—	8 960 703	5c	Dépenses en capital				
			20 160 307	20 160 307		Virement du :				
			15 425 964	15 425 964		crédit 1				
			(882 000)	(882 000)		crédit 10 (Transports)				
27 562 002	180 203 476	8 960 704	34 704 271	251 430 453		Virement au crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				
						Total — Crédit 5	159 136 387	66 535 313	25 758 753	174 709 785
—	182 608 133	6 540 556	(2 348 126)	186 800 563	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	186 800 563	—	—	197 492 314
154 824	—	—	501 263	656 087	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	629 727	—	26 360	468 343
—	—	—	8 742	8 742	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	8 742	—	—	140 081
76 119 786	1 774 214 921	59 437 391	42 030 013	1 951 802 111		Total de l'organisme — Budgétaire	1 796 293 231	90 372 531	65 136 349	2 001 144 370
						Service canadien du renseignement de sécurité				
—	488 215 677	—	—	488 215 677	1	Dépenses du programme				
—	—	15 344 881	—	15 344 881	1a	Dépenses du programme				
—	—	1	—	1	1c	Dépenses du programme				
			154 000	154 000		Virement du :				
			1 160 000	1 160 000		crédit 5 (Défense nationale)				
			18 960 823	18 960 823		crédit 5 (Gendarmerie royale du Canada)				
			6 495 326	6 495 326		CT, crédit 25 ¹				
						CT, crédit 33 ¹				
			(1 767 242)	(1 767 242)		Virement au :				
						crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
—	488 215 677	15 344 882	25 002 907	528 563 466		Total — Crédit 1	489 566 324	38 997 142	—	468 194 844
—	48 821 568	—	(2 296 273)	46 525 295	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	46 525 295	—	—	46 859 341
422 230	—	—	557 137	979 367	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	472 229	—	507 138	221 393
422 230	537 037 245	15 344 882	23 263 771	576 068 128		Total de l'organisme — Budgétaire	536 563 848	38 997 142	507 138	515 275 578

Sommaire du portefeuille ministériel – suite

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada										
–	9 032 529	–	–	9 032 529	1	Dépenses du programme				
–	–	–	452 456	452 456		Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	9 032 529	–	452 456	9 484 985		Total — Crédit 1	8 736 312	748 673	–	8 718 932
–	979 194	–	2 557	981 751	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	981 751	–	–	881 039
–	10 011 723	–	455 013	10 466 736		Total de l'organisme — Budgétaire	9 718 063	748 673	–	9 599 971
Service correctionnel du Canada										
–	1 928 746 713	–	–	1 928 746 713	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	1 788 446	–	1 788 446	1c	Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	42 568 928	42 568 928		Virement du :				
–	–	–	20 298 032	20 298 032		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	–	–		CT, crédit 30 ¹				
–	1 928 746 713	1 788 446	62 866 960	1 993 402 119		Total — Crédit 1	1 969 350 061	24 052 058	–	2 134 769 681
–	176 944 519	–	–	176 944 519	5	Dépenses en capital				
–	–	8 850 000	–	8 850 000	5a	Dépenses en capital				
–	–	2 311 554	–	2 311 554	5c	Dépenses en capital				
–	–	–	51 670 278	51 670 278		Virement du CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	(60 000)	(60 000)		Virement au crédit 5 (Conseil national de recherches du Canada)				
–	176 944 519	11 161 554	51 610 278	239 716 351		Total — Crédit 5	168 684 074	71 032 277	–	200 606 427
–	244 797 694	–	(26 284 711)	218 512 983	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	218 512 983	–	–	236 735 090
4 245 148	–	–	–	4 245 148	(S)	Fonds renouvelable CORCAN	89 458	–	4 155 690	1 018 289
307 191	–	–	1 156 893	1 464 084	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 120 264	–	343 820	2 064 609
–	–	–	27 805	27 805	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	27 805	–	–	34 216
4 552 339	2 350 488 926	12 950 000	89 377 225	2 457 368 490		Total budgétaire	2 357 784 645	95 084 335	4 499 510	2 575 228 312

45 364	–	–	–	45 364	L14b Prêts à des personnes sous surveillance obligatoire et aux libérés conditionnels en vertu du Compte des prêts aux libérés conditionnels, <i>Loi n° 3 de 1982-1983 portant affectation de crédits. Limite 50 000 \$ (Net)</i>	165	–	45 199	(170)
4 552 339	2 350 488 926	12 950 000	89 377 225	2 457 368 490	Total de l'organisme —	2 357 784 645	95 084 335	4 499 510	2 575 228 312
45 364	–	–	–	45 364	Budgétaire	165	–	45 199	(170)
					Non budgétaire				
					Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada				
–	4 106 381	–	–	4 106 381	1 Dépenses du programme				
–	–	–	206 015	206 015	Virement du :				
–	–	–	11 262	11 262	CT, crédit 25 ¹				
					CT, crédit 30 ¹				
–	4 106 381	–	217 277	4 323 658	Total — Crédit 1	4 060 704	262 954	–	4 241 546
–	549 160	–	(39 717)	509 443	(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	509 443	–	–	526 454
–	4 655 541	–	177 560	4 833 101	Total de l'organisme — Budgétaire	4 570 147	262 954	–	4 768 000
					Commission des libérations conditionnelles du Canada				
–	40 021 838	–	–	40 021 838	1 Dépenses du programme				
–	–	613 916	–	613 916	1a Dépenses du programme				
–	–	299 150	–	299 150	1c Dépenses du programme				
–	–	–	1 866 887	1 866 887	Virement du CT, crédit 25 ¹				
–	40 021 838	913 066	1 866 887	42 801 791	Total — Crédit 1	40 375 622	2 426 169	–	43 796 720
–	5 893 912	131 475	(97 191)	5 928 196	(S) Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	5 928 196	–	–	6 299 845
22 424	–	–	8 086	30 510	(S) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	23 031	–	7 479	7 242
–	–	–	4 090	4 090	(S) Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	4 090	–	–	18 589
22 424	45 915 750	1 044 541	1 781 872	48 764 587	Total de l'organisme — Budgétaire	46 330 939	2 426 169	7 479	50 122 396
					Gendarmerie royale du Canada				
–	1 726 192 674	–	–	1 726 192 674	1 Dépenses de fonctionnement				
–	–	2 934 000	–	2 934 000	1a Dépenses de fonctionnement				
–	–	71 330 241	–	71 330 241	1c Dépenses de fonctionnement				
–	–	–	300 000	300 000	Virement du :				
–	–	–	210 000	210 000	crédit 1 (Pêches et Océans)				
–	–	–	789 000	789 000	crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	297 000	297 000	crédit 1 (Affaires indiennes et du Nord canadien)				
–	–	–	275 000	275 000	crédit 1 (Transports)				
–	–	–	41 492 263	41 492 263	crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	62 077 567	62 077 567	crédit 5 (Sécurité publique et Protection civile)				
–	–	–	14 650 557	14 650 557	CT, crédit 25 ¹				
					CT, crédit 30 ¹				

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
–	–	–	(1 700 000)	(1 700 000)		Virement au :				
–	–	–	(2 757 793)	(2 757 793)		crédit 1 (Agence des services frontaliers du Canada)				
–	–	–	(600 000)	(600 000)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	(144 280)	(144 280)		crédit 1 (Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	(1 000 000)	(1 000 000)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
–	–	–	(7 559 098)	(7 559 098)		crédit 5 (Diversification de l'économie de l'Ouest canadien)				
–	1 726 192 674	74 264 241	106 330 216	1 906 787 131		Affectations réputées au crédit 3 (Service de protection parlementaire) ²				
–	261 996 018	–	–	261 996 018	5	Total — Crédit 1	1 881 921 442	24 865 689	–	1 908 906 265
–	–	6 902 000	–	6 902 000	5a	Dépenses en capital				
–	–	26 020 296	–	26 020 296	5c	Dépenses en capital				
–	–	–	348 786	348 786		Virement du :				
–	–	–	260 000	260 000		crédit 5 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	37 238 222	37 238 222		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	(1 160 000)	(1 160 000)		CT, crédit 33 ¹				
–	–	–	(65 000)	(65 000)		Virement au :				
–	261 996 018	32 922 296	36 622 008	331 540 322		crédit 1 (Service canadien du renseignement de sécurité)				
–	180 351 933	–	–	180 351 933	10	crédit 1 (Agence Parcs Canada)				
–	–	6 600 000	–	6 600 000	10c	Total — Crédit 5	264 600 732	66 939 590	–	263 450 923
–	180 351 933	6 600 000	–	186 951 933		Subventions et contributions				
–	71 762 731	2 499 914	(6 678 900)	67 583 745	(S)	Subventions et contributions				
–	376 754 340	6 786 157	56 032 709	439 573 206	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	67 583 745	–	–	70 615 520
–	13 000 000	–	(2 608 217)	10 391 783	(S)	Pensions et autres prestations des employés — Membres de la Gendarmerie royale du Canada	439 573 206	–	–	437 047 609
–	–	–	233 884	233 884	(S)	Pensions aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	10 391 783	–	–	11 400 805
					(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	233 884	–	–	46 265

6 454 343	–	–	5 835 917	12 290 260	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	7 422 599	–	4 867 661	8 464 749
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	1 069 096
6 454 343	2 630 057 696	123 072 608	195 767 617	2 955 352 264		Total de l'organisme — Budgétaire	2 856 227 571	94 257 032	4 867 661	2 861 888 975
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada										
–	848 114	–	–	848 114	1	Dépenses du programme				
–	–	1	–	1	1a	Dépenses du programme				
–	–	–	600 000	600 000		Virement du :				
–	–	–	42 928	42 928		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	–	–		CT, crédit 25 ¹				
–	848 114	1	642 928	1 491 043		Total — Crédit 1	1 363 839	127 204	–	1 430 085
–	104 734	–	49 396	154 130	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	154 130	–	–	154 521
–	952 848	1	692 324	1 645 173		Total de l'organisme — Budgétaire	1 517 969	127 204	–	1 584 606
Total du portefeuille ministériel —										
87 571 122	8 503 770 901	235 438 521	325 011 878	9 151 792 422		Budgétaire	8 015 789 140	1 060 985 145	75 018 137	8 695 074 994
45 364	–	–	–	45 364		Non budgétaire	165	–	45 199	(170)

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Affectations réputées conformément à l'article 31.1 de la *Loi sur la gestion des finances publiques*.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Sécurité publique et Protection civile				
Sécurité publique et Protection civile				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	122 925 644	120 119 559	2 806 085	—
Initiatives de sécurité nationale et de gestion des urgences dans le cadre du plan d'action sur la sécurité du périmètre et la compétitivité économique	2 172 991	1 901 481	271 510	—
Examen en matière de sécurité nationale	710 877	650 004	60 873	—
Bloquées	2 794 522	—	2 794 522	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	2 700 000	1 781 707	918 293	—
	125 904 034	120 889 337	5 014 697	—
Crédit 5 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	285 042 693	271 862 285	13 180 408	—
Bloquées	720 514 000	—	720 514 000	—
	1 005 556 693	271 862 285	733 694 408	—
Montants législatifs	14 031 105	14 031 105	—	—
	1 145 491 832	406 782 727	738 709 105	—
Agence des services frontaliers du Canada				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	1 497 209 910	1 457 858 674	—	39 351 236
Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés	3 160 459	3 160 459	—	—
Réinstallation des réfugiés syriens	8 566 425	8 566 425	—	—
Bloquées	23 837 218	—	23 837 218	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	19 867 746	19 867 746	—	—
	1 512 906 266	1 449 717 812	23 837 218	39 351 236
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	184 895 140	159 136 387	—	25 758 753
Bloquées	66 535 313	—	66 535 313	—
	251 430 453	159 136 387	66 535 313	25 758 753
Montants législatifs	187 465 392	187 439 032	—	26 360
	1 951 802 111	1 796 293 231	90 372 531	65 136 349

Service canadien du renseignement de sécurité				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	509 203 609	489 333 916	19 869 693	—
Examen en matière de sécurité nationale	275 157	232 408	42 749	—
Bloquées	19 084 700	—	19 084 700	—
	528 563 466	489 566 324	38 997 142	—
Montants législatifs	47 504 662	46 997 524	—	507 138
	576 068 128	536 563 848	38 997 142	507 138
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	9 446 464	8 736 312	710 152	—
Bloquées	38 521	—	38 521	—
	9 484 985	8 736 312	748 673	—
Montants législatifs	981 751	981 751	—	—
	10 466 736	9 718 063	748 673	—
Service correctionnel du Canada				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement, subventions et contributions —				
Budget de fonctionnement	1 987 332 783	1 963 527 068	23 805 715	—
Subventions et contributions	5 962 000	5 822 993	139 007	—
Bloquées	107 336	—	107 336	—
	1 993 402 119	1 969 350 061	24 052 058	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	228 093 864	168 684 074	59 409 790	—
Bloquées	11 622 487	—	11 622 487	—
	239 716 351	168 684 074	71 032 277	—
Montants législatifs	224 250 020	219 750 510	—	4 499 510
	2 457 368 490	2 357 784 645	95 084 335	4 499 510
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	4 297 146	4 060 704	236 442	—
Bloquées	26 512	—	26 512	—
	4 323 658	4 060 704	262 954	—
Montants législatifs	509 443	509 443	—	—
	4 833 101	4 570 147	262 954	—

Détail budgétaire par affectation – fin

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Commission des libérations conditionnelles du Canada				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	48 179 591	44 559 092	3 620 499	—
Bloquées	267 000	—	267 000	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	5 644 800	4 183 470	1 461 330	—
	<i>42 801 791</i>	<i>40 375 622</i>	<i>2 426 169</i>	—
Montants législatifs	5 962 796	5 955 317	—	7 479
	48 764 587	46 330 939	2 426 169	7 479
Gendarmerie royale du Canada				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	1 387 654 114	1 367 511 810	20 142 304	—
Initiatives publicitaires	6 000 000	1 839 447	4 160 553	—
Ententes sur les analyses biologiques	10 718 137	9 706 663	1 011 474	—
Services de police contractuelle	2 217 271 477	2 217 271 477	—	—
Opérations internationales de maintien et de soutien de la paix	32 063 328	29 312 340	2 750 988	—
Rétablir l'efficacité de la police fédérale	153 500 000	153 500 000	—	—
Bloquées	1 573 113	—	1 573 113	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	1 901 993 038	1 897 220 295	4 772 743	—
	<i>1 906 787 131</i>	<i>1 881 921 442</i>	<i>24 865 689</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	119 511 774	106 171 914	13 339 860	—
Services de police contractuelle	204 468 538	155 490 818	48 977 720	—
Rétablir l'efficacité de la police fédérale	2 938 000	2 938 000	—	—
Bloquées	4 622 010	—	4 622 010	—
	<i>331 540 322</i>	<i>264 600 732</i>	<i>66 939 590</i>	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	186 951 933	184 500 180	2 451 753	—
Montants législatifs	530 072 878	525 205 217	—	4 867 661
	2 955 352 264	2 856 227 571	94 257 032	4 867 661
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	1 409 692	1 363 839	45 853	—
Bloquées	81 351	—	81 351	—
	<i>1 491 043</i>	<i>1 363 839</i>	<i>127 204</i>	—
Montants législatifs	154 130	154 130	—	—
	1 645 173	1 517 969	127 204	—
Total du portefeuille ministériel	9 151 792 422	8 015 789 140	1 060 985 145	75 018 137

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Sécurité publique et Protection civile												
Gestion des mesures d'urgence	31 505 840	29 666 904	–	–	866 154 996	145 467 971	–	–	897 660 836	175 134 875	–	–
Lutte au crime	25 424 548	24 418 963	–	–	137 504 327	124 524 543	–	–	162 928 875	148 943 506	–	–
Sécurité nationale	23 232 599	22 476 300	–	–	1 897 370	1 869 771	–	–	25 129 969	24 346 071	–	–
Stratégies frontalières	3 936 202	3 902 107	–	–	–	–	–	–	3 936 202	3 902 107	–	–
Services internes	58 535 950	56 237 875	–	–	–	–	2 700 000	1 781 707	55 835 950	54 456 168	–	–
Total partiel	142 635 139	136 702 149	–	–	1 005 556 693	271 862 285	2 700 000	1 781 707	1 145 491 832	406 782 727	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(2 700 000)	(1 781 707)	–	–	–	–	(2 700 000)	(1 781 707)	–	–	–	–
Total du ministère	139 935 139	134 920 442	–	–	1 005 556 693	271 862 285	–	–	1 145 491 832	406 782 727	–	–
Agence des services frontaliers du Canada												
Détermination de l'admissibilité	898 862 425	839 514 456	155 809 435	60 274 355	–	–	–	–	1 054 671 860	899 788 811	–	–
Programme d'évaluation des risques	147 789 046	151 619 636	41 053 559	44 612 795	–	–	–	–	188 842 605	196 232 431	–	–
Exécution de la loi relative à l'immigration	148 959 594	158 438 220	–	3 531 497	–	–	–	–	148 959 594	161 969 717	–	–
Gestion du commerce et des revenus	81 760 505	75 398 807	31 163 318	19 690 139	–	–	10 681 767	10 681 767	102 242 056	84 407 179	–	–
Partenariats sûrs et fiables	43 205 895	36 336 131	7 111 668	5 027 466	–	–	9 185 979	9 185 979	41 131 584	32 177 618	–	–
Enquêtes criminelles	28 975 910	31 032 069	266 667	161 773	–	–	–	–	29 242 577	31 193 842	–	–
Recours	11 474 246	10 457 674	–	865 190	–	–	–	–	11 474 246	11 322 864	–	–
Services internes	359 211 783	354 227 597	16 025 806	24 973 172	–	–	–	–	375 237 589	379 200 769	–	–
Total partiel	1 720 239 404	1 657 024 590	251 430 453	159 136 387	–	–	19 867 746	19 867 746	1 951 802 111	1 796 293 231	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(19 867 746)	(19 867 746)	–	–	–	–	(19 867 746)	(19 867 746)	–	–	–	–
Total de l'organisme	1 700 371 658	1 637 156 844	251 430 453	159 136 387	–	–	–	–	1 951 802 111	1 796 293 231	–	–
Service canadien du renseignement de sécurité												
Programme de renseignement	528 925 064	495 644 733	–	–	–	–	–	–	528 925 064	495 644 733	–	–
Programme de filtrage de sécurité	47 143 064	40 919 115	–	–	–	–	–	–	47 143 064	40 919 115	–	–
Total de l'organisme	576 068 128	536 563 848	–	–	–	–	–	–	576 068 128	536 563 848	–	–

Programmes – fin

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada												
Examen civil de la conduite des membres de la GRC dans l'exercice de leurs fonctions	6 762 359	6 529 281	–	–	–	–	–	–	6 762 359	6 529 281	–	–
Services internes	3 704 377	3 188 782	–	–	–	–	–	–	3 704 377	3 188 782	–	–
Total de l'organisme	10 466 736	9 718 063	–	–	–	–	–	–	10 466 736	9 718 063	–	–
Service correctionnel du Canada												
Garde	1 346 434 485	1 358 060 905	228 434 245	155 867 847	5 962 000	5 822 992	–	–	1 580 830 730	1 519 751 744	–	–
Interventions correctionnelles	503 281 661	489 709 629	2 083 660	2 563 656	–	–	79 461 520	94 107 910	425 903 801	398 165 375	45 364	165
Surveillance dans la collectivité	130 616 555	137 302 444	1 700 000	4 588 900	–	–	–	–	132 316 555	141 891 344	–	–
Services internes	310 818 958	292 312 510	7 498 446	5 663 672	–	–	–	–	318 317 404	297 976 182	–	–
Total partiel	2 291 151 659	2 277 385 488	239 716 351	168 684 075	5 962 000	5 822 992	79 461 520	94 107 910	2 457 368 490	2 357 784 645	45 364	165
Revenus affectés aux dépenses	(79 461 520)	(94 107 910)	–	–	–	–	(79 461 520)	(94 107 910)	–	–	–	–
Total de l'organisme	2 211 690 139	2 183 277 578	239 716 351	168 684 075	5 962 000	5 822 992	–	–	2 457 368 490	2 357 784 645	45 364	165
Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada												
Ombudsman pour les délinquants sous responsabilité fédérale	3 823 261	3 773 324	–	–	–	–	–	–	3 823 261	3 773 324	–	–
Services internes	1 009 840	796 823	–	–	–	–	–	–	1 009 840	796 823	–	–
Total de l'organisme	4 833 101	4 570 147	–	–	–	–	–	–	4 833 101	4 570 147	–	–
Commission des libérations conditionnelles du Canada												
Décisions relatives à la mise en liberté sous condition	35 386 820	35 007 980	–	–	–	–	–	–	35 386 820	35 007 980	–	–
Application transparente et responsable du processus de mise en liberté sous condition	5 560 244	3 854 157	–	–	–	–	–	–	5 560 244	3 854 157	–	–

Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations													
la clémence	6 212 972	4 547 833	–	–	–	–	5 644 800	4 183 470	568 172	364 363	–	–	–
Services internes	7 249 351	7 104 439	–	–	–	–	–	–	7 249 351	7 104 439	–	–	–
Total partiel	54 409 387	50 514 409	–	–	–	–	5 644 800	4 183 470	48 764 587	46 330 939	–	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(5 644 800)	(4 183 470)	–	–	–	–	(5 644 800)	(4 183 470)	–	–	–	–	–
Total de l'organisme	48 764 587	46 330 939	–	–	–	–	–	–	48 764 587	46 330 939	–	–	–
Gendarmerie royale du Canada													
Opérations policières	3 458 900 018	3 451 961 974	228 472 111	180 860 095	323 000	325 758	1 862 759 375	1 864 917 145	1 824 935 754	1 768 230 682	–	–	–
Services canadiens d'application de la loi	183 354 951	155 547 246	1 909 349	1 439 002	15 037 000	14 585 634	16 218 137	16 564 826	184 083 163	155 007 056	–	–	–
Paiements de transfert	–	–	–	–	181 856 716	179 890 362	–	–	181 856 716	179 890 362	–	–	–
Opérations policières internationales	56 858 851	53 716 684	–	38 763	27 000	–	–	–	56 885 851	53 755 447	–	–	–
Culture et patrimoine de la police canadienne	11 005 440	13 216 835	–	62 775	100 000	90 209	–	–	11 105 440	13 369 819	–	–	–
Services internes	618 342 004	619 512 432	101 158 862	82 200 097	–	–	23 015 526	15 738 324	696 485 340	685 974 205	–	–	–
Total partiel	4 328 461 264	4 293 955 171	331 540 322	264 600 732	197 343 716	194 891 963	1 901 993 038	1 897 220 295	2 955 352 264	2 856 227 571	–	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(1 901 993 038)	(1 897 220 295)	–	–	–	–	(1 901 993 038)	(1 897 220 295)	–	–	–	–	–
Total de l'organisme	2 426 468 226	2 396 734 876	331 540 322	264 600 732	197 343 716	194 891 963	–	–	2 955 352 264	2 856 227 571	–	–	–
Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada													
Examen des cas indépendant et impartial	1 645 173	1 517 969	–	–	–	–	–	–	1 645 173	1 517 969	–	–	–
Total de l'organisme	1 645 173	1 517 969	–	–	–	–	–	–	1 645 173	1 517 969	–	–	–
Total du portefeuille ministériel	7 120 242 887	6 950 790 706	822 687 126	592 421 194	1 208 862 409	472 577 240	–	–	9 151 792 422	8 015 789 140	45 364	165	–

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Sécurité publique et Protection civile									
Subventions									
–	1 960 000	–	(258 500)	1 701 500	Subventions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	191 185	1 510 315	–	336 603
–	1 796 144	–	–	1 796 144	Autres organismes nationaux de bénévolat actifs dans le secteur de la justice pénale	1 796 143	1	–	1 796 143
–	1 010 365	–	(1 010 365)	–	Initiative de recherche pour le projet Kanishka	–	–	–	–
–	500 000	–	–	500 000	Subventions aux partenaires provinciaux pour le Système de repérage afin de repérer et de surveiller les délinquants violents à risque élevé qui mettent en péril la sécurité	499 196	804	–	499 913
–	150 000	–	(85 666)	64 334	Programme de coopération en matière de cybersécurité	64 334	–	–	150 000
–	–	–	258 500	258 500	Subvention à la ville de Moncton (Nouveau-Brunswick) en appui à la construction d'un monument commémoratif rendant hommage aux trois agents décédés de la Gendarmerie royale du Canada	258 500	–	–	–
–	5 416 509	–	(1 096 031)	4 320 478	Total — Subventions	2 809 358	1 511 120	–	2 782 659
Contributions									
–	848 385 000	–	–	848 385 000	Contributions versées aux provinces à titre d'aide financière en cas de catastrophes naturelles	139 348 326	709 036 674	–	305 271 755
–	122 721 662	–	(41 364 913)	81 356 749	Paiements aux provinces, aux territoires, aux municipalités, ainsi qu'aux conseils de bande, aux représentants officiels des Autochtones vivant dans les réserves, aux collectivités autochtones établies sur les terres de la Couronne et aux groupes Inuits conformément au Programme de services de police des Premières nations	81 281 859	74 890	–	81 771 968
–	39 854 516	–	(2 702 419)	37 152 097	Contributions pour soutenir l'Initiative pour des communautés plus sûres	26 093 038	11 059 059	–	28 262 488
–	–	6 900 000	–	6 900 000	Programme de contributions pour les analyses biologiques	6 900 000	–	–	6 900 000
–	2 551 000	–	(300 000)	2 251 000	Programme de contribution pour combattre les crimes graves et le crime organisé	1 950 345	300 655	–	1 175 829
–	2 035 600	–	600 000	2 635 600	Programme de contribution visant à combattre l'exploitation sexuelle des enfants et la traite de personnes	2 629 650	5 950	–	2 135 600
–	500 000	–	–	500 000	Association internationale des pompiers, Canada	500 000	–	–	500 000
–	500 000	–	1 010 365	1 510 365	Initiative de recherche pour le projet Kanishka	1 482 766	27 599	–	2 080 155
–	–	700 000	27 307	727 307	Programme de contributions à l'amélioration de la sécurité des collectivités autochtones	700 319	26 988	–	684 025
–	362 000	–	–	362 000	Paiements aux provinces, aux territoires et aux organismes publics et privés pour appuyer des activités complémentaires à celles du ministère de la Sécurité publique et de la Protection civile	356 878	5 122	–	362 000

-	150 000	-	122 671	272 671	Programme de coopération en matière de cybersécurité	272 671	-	-	150 000
					Aide financière à la province de Québec pour l'aider à assumer les coûts d'intervention et de rétablissement engagés à la de l'explosion découlant du déraillement de train survenu à Lac-Mégantic, au Québec	18 734	1	-	56 700 000
-	-	-	18 735	18 735	Indemnisation des accidents du travail	192 021	1	-	180 665
-	-	1	5 241 168	5 241 169	Fonds des nouvelles initiatives de recherche et de sauvetage	4 808 820	432 349	-	-
-	-	11 214 000	-	11 214 000	Programme national d'atténuation des catastrophes	-	11 214 000	-	-
-	-	-	2 000 000	2 000 000	Programme de contribution pour les coûts extraordinaires des services de police de la capitale nationale	2 000 000	-	-	-
-	-	-	375 000	375 000	Programme de contribution de l'Association canadienne des volontaires en recherche et sauvetage	375 000	-	-	-
-	-	-	142 500	142 500	Programme de contribution au Secrétariat de COSPAS-SARSAT	142 500	-	-	-
-	-	-	-	-	Éléments non requis pour l'exercice en cours	-	-	-	50 431 899
-	1 017 059 778	18 814 001	(34 637 564)	1 001 236 215	Total — Contributions	269 052 927	732 183 288	-	536 606 384
-	1 022 476 287	18 814 001	(35 733 595)	1 005 556 693	Total du ministère	271 862 285	733 694 408	-	539 389 043
					Service correctionnel du Canada				
					Subventions				
-	160 000	-	-	160 000	Subvention au Collège de médecine de l'Université de la Saskatchewan, subvention pour l'obtention d'une place en psychiatrie	72 187	87 813	-	101 682
-	122 000	-	-	122 000	Subvention à l'Université de la Saskatchewan pour le centre de recherche judiciaire	120 000	2 000	-	120 000
-	282 000	-	-	282 000	Total — Subventions	192 187	89 813	-	221 682
					Contributions				
-	5 680 000	-	-	5 680 000	Programme national de contributions pour les infrastructures du Service correctionnel du Canada	5 630 805	49 195	-	2 545 865
-	5 680 000	-	-	5 680 000	Total — Contributions	5 630 805	49 195	-	2 545 865
-	5 962 000	-	-	5 962 000	Total de l'organisme	5 822 992	139 008	-	2 767 547
					Gendarmerie royale du Canada				
					Subventions				
-	162 400 000	6 600 000	-	169 000 000	Indemnisation des membres de la Gendarmerie royale du Canada pour blessures reçues dans l'exercice de leurs fonctions	167 435 603	1 564 397	-	143 562 981
-	2 464 933	-	-	2 464 933	Plan de prestations des survivants de la GRC	2 062 976	401 957	-	2 014 339
-	1 000 000	-	-	1 000 000	Subvention pour promouvoir l'application de la loi par le biais de la prévention du crime, la formation et les relations publiques	771 155	228 845	-	838 336
-	13 000 000	-	(2 608 217)	10 391 783	(S) Pensions aux termes de la <i>Loi sur la continuation des pensions de la Gendarmerie royale du Canada</i>	10 391 783	-	-	11 400 805
-	178 864 933	6 600 000	(2 608 217)	182 856 716	Total — Subventions	180 661 517	2 195 199	-	157 816 461

Paiement de transfert – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Contributions									
					Contributions aux provinces, aux territoires et aux communautés autochtones et/ou à d'autres communautés ou organismes (sans but lucratif)				
–	14 487 000	–	–	14 487 000		14 230 446	256 554	–	14 472 087
–	193 351 933	6 600 000	(2 608 217)	197 343 716	Total de l'organisme	194 891 963	2 451 753	–	172 288 548
–	1 221 790 220	25 414 001	(38 341 812)	1 208 862 409	Total du portefeuille ministériel	472 577 240	736 285 169	–	714 445 138

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Sécurité publique et Protection civile			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services internes			
Services de soutien internes fournis à d'autres ministères	2 700 000	1 781 707	2 045 380
Total de l'organisme — Budgétaire	2 700 000	1 781 707	2 045 380
Agence des services frontaliers du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Gestion du commerce et des revenus	10 681 767	10 681 767	9 980 529
Partenariats sûrs et fiables	9 185 979	9 185 979	8 210 671
Total de l'organisme — Budgétaire	19 867 746	19 867 746	18 191 200
Service correctionnel du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Interventions correctionnelles CORCAN (OSS)	79 461 520	94 107 910	80 964 105
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Interventions correctionnelles			
Compte des prêts aux libérés conditionnels	—	1 419	230
Total de l'organisme —			
Budgétaire	79 461 520	94 107 910	80 964 105
Non budgétaire	—	1 419	230

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Commission des libérations conditionnelles du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Décisions relatives à la suspension du casier et recommandations concernant la clémence			
Frais de service de 631 \$	5 644 800	4 183 470	4 260 080
Total de l'organisme — Budgétaire	5 644 800	4 183 470	4 260 080
Gendarmerie royale du Canada			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Opérations policières	1 862 759 375	1 864 917 145	1 831 176 415
Services canadiens d'application de la loi	16 218 137	16 564 826	13 096 584
Services internes	23 015 526	15 738 324	25 740 360
Total de l'organisme — Budgétaire	1 901 993 038	1 897 220 295	1 870 013 359
Total du portefeuille ministériel —			
Budgétaire	2 009 667 104	2 017 161 128	1 975 474 124
Non budgétaire	—	1 419	230

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Sécurité publique et Protection civile			Autres revenus —		
Autres revenus —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	3 503 422	1 092 850
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	881 562	860 971	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	2 039 403	7 506 976
Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	2 920 339	3 513 932			
	<u>3 801 901</u>	<u>4 374 903</u>		<u>5 542 825</u>	<u>8 599 826</u>
Ventes de biens et de services —			Ventes de biens et de services —		
Services de nature non réglementaire —			Droits et privilèges	314 016	437 941
Revenu disponible	1 781 707	2 045 380	Services de nature réglementaire	13 773 160	11 907 590
	<u>1 781 707</u>	<u>2 045 380</u>	Services de nature non réglementaire	7 860 334	8 803 118
Revenus divers	127 809	100 181	Autres frais et droits	8 791	18 190
	<u>127 809</u>	<u>100 181</u>		<u>21 956 301</u>	<u>21 166 839</u>
Total du ministère	5 711 417	6 520 464	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	501 263	455 978
Agence des services frontaliers du Canada					
Revenus fiscaux —			Revenus divers —		
Taxe sur les produits et services (TPS)/Taxe de vente harmonisée (TVH)	23 740 738 111	22 933 659 977	Intérêts et pénalités	12 216 239	18 715 423
Moins : décret de remise de la taxe gouvernementale	40 964 579	31 058 550	Autres revenus divers —		
	<u>23 699 773 532</u>	<u>22 902 601 427</u>	Amendes imposées par le tribunal	671 978	970 823
Taxe d'accise — Carburant moteur — Essence	68 924 753	58 903 787	Saisies	6 626 056	7 415 442
	<u>68 924 753</u>	<u>58 903 787</u>	Divers	1 768 039	2 088 603
Droits de douane à l'importation	5 371 603 192	4 581 246 882		<u>21 282 312</u>	<u>29 190 291</u>
Droits d'accise —			Total des autres revenus	49 282 701	59 412 934
Spiritueux	228 983	388 925 ¹	Total de l'organisme	30 635 643 915	29 104 661 758
Bière	10 501	9 639	Service canadien du renseignement de sécurité		
Cigarettes	1 276 728 926	1 324 868 856	Autres revenus —		
Cigares	47 288 513	46 017 214	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Tabac naturel canadien en feuilles	93 741 593	101 867 069	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	203 989	199 425
	<u>1 417 998 516</u>	<u>1 473 151 703</u>	Redressements des créiteurs de l'exercice précédent	169 008	911 183
Autres taxes et droits d'accise —				<u>372 997</u>	<u>1 110 608</u>
Taxes à la fabrication —			Ventes de biens et de services —		
Bijoux	1 349	3 854	Services de nature réglementaire	885 825	651 015
Automobiles	2 723 805	1 933 203	Autres frais et droits	1 924 824	1 818 276
Climatiseurs pour automobiles	20 913 259	20 793 186		<u>2 810 649</u>	<u>2 469 291</u>
Vins	3 506 690	3 460 107	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	557 137	422 230
Divers	916 118	3 154 675			
	<u>28 061 221</u>	<u>29 345 025</u>	Revenus divers	28 775	33 255
Total des revenus fiscaux	30 586 361 214	29 045 248 824	Total de l'organisme	3 769 558	4 035 384

Revenus – suite

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relatives à la Gendarmerie royale du Canada					
Autres revenus —			Revenus divers —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Produit de l'aliénation des biens immobiliers	–	970 000
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	–	63 461	Amendes et confiscations	140 852	165 284
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	53 710	120 714	Commissions sur la perception de la taxe de vente provinciale	–	90
	53 710	184 175	Commandes téléphoniques	522	325
Revenus divers	7 484	18 525	Réclamations de l'État	84 992	22 396
Total de l'organisme	61 194	202 700	Produits d'autres montants adjugés par une cour	6 437	–
			Divers	472 451	638 802
				705 254	1 796 897
			Total de l'organisme	104 809 292	92 700 458
Service correctionnel du Canada			Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada		
Autres revenus —			Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	4 120 193	2 408 521	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 615	2 911
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 203 974	2 574 411	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	3 297	108
	5 324 167	4 982 932		4 912	3 019
Ventes de biens et de services —			Revenus divers	35	30
Location et utilisation de biens publics —			Total de l'organisme	4 947	3 049
Locations	1 175 366	1 176 059			
Chambre et pension — Détenus	361 919	389 661	Commission des libérations conditionnelles du Canada		
	1 537 285	1 565 720	Autres revenus —		
Services de nature non réglementaire —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Services psychiatriques — Contrat	1 799 381	1 587 477	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	36 322	3 622
Entretien des détenus — Contrat (accords fédéraux-provinciaux)	191 872	186 092	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	39 121	156 040
Frais d'accès à l'information	4 267	11 703		75 443	159 662
Vente CORCAN — Frais de formation	20 197 491	14 513 532	Ventes de biens et de services —		
	22 193 011	16 298 804	Services de nature réglementaire —		
Ventes de biens et de produits d'information —			Recettes générées pour services visant le traitement des demandes de Suspension du casier	5 616 531	5 719 384
Vente de produits manufacturés	–	1 061	Autres frais et droits —		
Vente CORCAN — Vente de produits manufacturés	73 778 622	66 561 660	Accès à l'information	210	170
	73 778 622	66 562 721	Gain net de change	182	149
Autres frais et droits —				392	319
Revenus différés	114 060	(141 901)		5 616 923	5 719 703
	97 622 978	84 285 344	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	8 086	22 424
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	1 156 893	1 635 285			

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers —			Autres frais et droits —		
Produits d'autres montants adjugés par une cour	6 623	—	Revenus reportés	3 353 768	(3 414 730)
Revenus divers	1	—	Divers	1 917 516	1 666 332
	6 624	—		5 271 284	(1 748 398)
Total de l'organisme	5 707 076	5 901 789		2 184 041 927	2 087 688 978
Gendarmerie royale du Canada			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	5 835 917	8 272 337
Autres revenus —			Revenus divers —		
Revenus de placements —			Produit de l'aliénation des biens immobiliers	565 848	298 800
Autres comptes —			Divers	589 154	507 470
Prêts et avances à des personnes affectées à l'étranger —				1 155 002	806 270
Intérêt	4 680	4 832	Total de l'organisme	2 202 511 400	2 104 903 547
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada		
Remboursement des dépenses de fonctionnement	9 392 740	7 733 676	Autres revenus —		
Recouvrement de dépenses des consultants en technologies de l'information et en télécommunications	533 137	—	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	1 547 997	397 454	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	88	—
	11 473 874	8 131 130	Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	8 049	2 567
Ventes de biens et de services —				8 137	2 567
Services de nature réglementaire —			Revenus divers	10	372
Droits applicables aux armes à feu/accès à l'information/Dactylogrammes	31 833 688	31 782 535	Total de l'organisme	8 147	2 939
Services de nature non réglementaire —			Sommaire du portefeuille ministériel		
Services de police aux gouvernements locaux	731 489 583	702 054 375	Revenus fiscaux	30 586 361 214	29 045 248 824
Services de police aux gouvernements provinciaux et territoriaux	1 353 747 593	1 308 147 384	Autres revenus —		
Autres frais	—	166 470	Revenus de placements	4 680	4 832
Autres revenus provenant de droits et redevances	33 900	67 374	Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	26 657 966	27 548 822
Frais de licence	117 966	677	Ventes de biens et de services	2 313 830 485	2 203 375 535
Stationnement payé	95 016	87 863	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	8 059 296	10 808 254
Location de bâtiments résidentiels	11 390 226	10 825 747	Revenus divers	23 313 305	31 945 821
Location de bâtiments non résidentiels	77 461	87 337	Total des autres revenus	2 371 865 732	2 273 683 264
Ventes de produits d'information	144 115	135 309	Total du portefeuille ministériel	32 958 226 946	31 318 932 088
Ventes d'autres biens	2 936 878	2 871 435			
Divers	46 904 217	33 210 870			
	2 146 936 955	2 057 654 841			

¹ Les montants de l'exercice précédent ont été reclassés afin de se conformer à la présentation de l'exercice courant.

Section 24

Comptes publics du Canada

2015-2016

Services publics et Approvisionnement

Travaux publics et Services gouvernementaux

Société canadienne des postes

Commission de la fonction publique

Services partagés Canada

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	24.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	24.6
Détail budgétaire par affectation.....	24.10
Programmes.....	24.12
Paievements de transfert.....	24.14
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	24.15
Revenus.....	24.15

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Travaux publics et Services gouvernementaux

Résultat stratégique 1

Des services et des programmes centraux de grande qualité qui assurent une saine intendance au nom de la population canadienne et qui répondent aux besoins opérationnels des institutions fédérales.

- **Programme 1.1** – Gestion des locaux et services immobiliers

Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fournit aux ministères et aux organismes fédéraux des locaux à bureaux abordables et des installations à utilisation commune qui appuient la prestation de leurs programmes et services. Le ministère assure l'intendance de divers travaux publics, par exemple des immeubles, des ponts et des barrages, et de trésors nationaux tels que la Cité parlementaire ainsi que d'autres biens patrimoniaux dans l'ensemble du Canada. Travaux publics et Services gouvernementaux Canada fournit également aux ministères, aux organismes fédéraux et au Parlement du Canada des services immobiliers souples et économiques.

- **Programme 1.2** – Approvisionnements

Ce programme présente Travaux publics et Services gouvernementaux Canada, comme étant le principal fournisseur de services d'achat du gouvernement offrant aux organisations fédérales une vaste gamme de solutions d'approvisionnement, comme des contrats spécialisés, des offres à commandes et des arrangements en matière d'approvisionnement. Le rôle de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada dans ce domaine consiste à fournir à la population canadienne et au gouvernement fédéral des services d'approvisionnement et des services communs connexes à valeur ajoutée, en temps opportun.

- **Programme 1.3** – Administration de la paye et des pensions fédérales

Ce programme vise à offrir aux autres ministères et organismes fédéraux des systèmes et des processus centraux fiables pour l'administration de la paye et des pensions. Les services d'administration de la paye et des pensions de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada permettent au Ministère de s'assurer que les employés et les pensionnés du gouvernement du Canada reçoivent en temps opportun les montants qui leur sont dus.

- **Programme 1.4** – Receveur général du Canada

Ce programme gère les opérations du Trésor fédéral, produit les Comptes publics et tient à jour les comptes du Canada. Elle offre également aux ministères fédéraux, sur une base facultative, un système ministériel de gestion des finances et du matériel et un service de paiement de factures.

- **Programme 1.5** – Gestion linguistique et services connexes

Ce programme définit le Bureau de la traduction de Travaux publics et Services gouvernementaux Canada comme étant un intervenant clé dans l'infrastructure de prestation de services du gouvernement fédéral. Le Bureau, seul fournisseur interne de services linguistiques au gouvernement, offre des services de traduction, de révision, d'interprétation et d'autres services linguistiques au Parlement, aux tribunaux ainsi qu'aux ministères et organismes fédéraux. Il est aussi l'autorité du gouvernement fédéral en matière de terminologie et a reçu le mandat d'élaborer des normes terminologiques pour garantir des communications claires, uniformes et de qualité au sein du gouvernement. Le programme Gestion linguistique et services connexes découle de la *Loi sur le Bureau de la traduction*.

- **Programme 1.6** – Programmes et services spécialisés

Ce programme assure la prestation en temps opportun de programmes et de services spécialisés de haute qualité et accessibles aux institutions fédérales.

- **Programme 1.7** – Programmes et services d'intégrité

Ce programme assure la prestation en temps opportun de programmes et de services spécialisés de haute qualité et accessibles au gouvernement du Canada pour appuyer une gestion et des opérations saines, prudentes et éthiques.

- **Programme 1.8** – Ombudsman de l'approvisionnement

Ce programme, exercé sans lien de dépendance avec le gouvernement, examine les pratiques d'approvisionnement dans l'ensemble des ministères et organismes fédéraux, enquête sur les plaintes des fournisseurs relatives à l'attribution et à l'administration des contrats de biens et de services, et veille à la prestation de services de règlement extrajudiciaire des différends pour des contrats existants. Ce programme permet au Bureau de l'ombudsman de l'approvisionnement de promouvoir l'équité, l'ouverture et la transparence du processus d'approvisionnement.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société canadienne des postes

Résultat stratégique 1

Compensation pour la prestation de services liés au courrier parlementaire et à la documentation à l'usage des personnes aveugles transmis en franchise en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes*.

- **Programme 1.1** — Paiements concernant les programmes publics

Paiements concernant des services que la Société assure en franchise en vue d'appuyer les programmes publics du gouvernement : le courrier parlementaire franc de port et les documents à l'usage des aveugles.

- **Programme 1.2** — Paiements, pendant la période de transition, pour la mise en œuvre du régime de pension de la Société canadienne des postes

Paiements visant à soutenir, pendant la période de transition, la mise en œuvre du régime de retraite de la Société canadienne des postes.

Commission de la fonction publique

Résultat stratégique 1

Une fonction publique hautement compétente, non partisane et représentative, capable d'offrir des services dans les deux langues officielles et où les nominations sont fondées sur le mérite et les valeurs que sont la justice, l'accès, la représentativité et la transparence.

- **Programme 1.1** — Services de dotation et d'évaluation

Le programme lié aux services de dotation et d'évaluation permet de mettre à jour les systèmes de ressourcement qui font le lien entre les Canadiens et les fonctionnaires à la recherche de possibilités d'emploi dans la fonction publique fédérale et les ministères et organismes responsables de l'embauche. Il fournit des services d'évaluation et des produits connexes, tels que recherche et développement, consultation, évaluation et counseling pouvant être utilisés pour le recrutement, la sélection et le perfectionnement dans toute la fonction publique fédérale. Ce programme inclut également l'offre de services, de programmes et de produits de ressourcement aux ministères et organismes, aux Canadiens et aux fonctionnaires grâce à des unités de service à la clientèle situées partout au Canada.

- **Programme 1.2** — Surveillance de l'intégrité de la dotation et de l'impartialité politique

Le programme lié à la surveillance de l'intégrité en matière de dotation et d'impartialité politique assure la responsabilisation à l'égard de la mise en œuvre de la politique et du cadre réglementaire en matière de nomination dans le but de veiller à la protection de l'intégrité de la dotation au sein de la fonction publique et de s'assurer que la dotation est exempte d'influence politique. Ce programme comprend la surveillance du rendement des ministères et organismes et du respect par ces derniers des exigences législatives; l'exécution de vérifications et d'études; la réalisation d'enquêtes et la présentation au Parlement de rapports sur l'intégrité de la dotation à la fonction publique et de l'impartialité politique de la fonction publique.

- **Programme 1.3** — Intégrité du système de dotation et impartialité politique

Le programme lié à l'intégrité du système de dotation et impartialité politique est axée sur la protection, par un tiers indépendant, des principes du mérite et de l'impartialité politique dans la fonction publique fédérale. Ce programme comprend l'établissement et la défense de positions de principe et d'orientations en matière de politiques stratégiques, la réalisation de travaux de recherche stratégique, l'établissement de politiques et de normes pour la Commission de la fonction publique (CFP), la formulation de conseils, d'interprétations et de lignes directrices, ainsi que l'administration des pouvoirs délégués et non délégués, incluant les langues officielles, le régime des activités politiques et l'administration des priorités.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Services partagés Canada

Résultat stratégique 1

Services d'infrastructure de technologie de l'information modernes, fiables, sécuritaires et économiques à l'appui des priorités et de la prestation des programmes du gouvernement.

- **Programme 1.1** – Services d’infrastructure de technologie de l’information

Ce programme permet d’offrir des services d’infrastructure de technologie de l’information aux ministères fédéraux, en vue de favoriser et d’appuyer la gestion, la coordination et la prestation des programmes gouvernementaux pour la population canadienne et l’atteinte des priorités du gouvernement du Canada. L’infrastructure des services de technologie de l’information comprend quatre principaux groupes de services liés à la technologie de l’information: a) Informatique répartie, b) Informatisation de la production et des opérations, c) Réseau de télécommunication – Données, voix et vidéo, d) Cybersécurité et sécurité de la technologie de l’information. Ce programme prévoit l’établissement d’une infrastructure de services de technologie de l’information communs centralisés, favorisant le regroupement et l’uniformisation de la gestion et de la prestation des services de technologie de l’information à l’échelle des 43 organisations partenaires responsables. Le regroupement et l’uniformisation des services contribuent à l’amélioration de l’efficacité des opérations et à la réalisation d’économies d’échelle accrue donnant lieu à des économies de coûts anticipées, une amélioration de la fiabilité et de la sécurité des services de technologie de l’information, une réduction du recoupement des efforts et de la surveillance de la direction et la formulation d’une réponse cohérente par rapport aux besoins opérationnels des organisations partenaires.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d’introduction.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Travaux publics et Services gouvernementaux										
-	1 651 054 220	-	-	1 651 054 220	1	Dépenses de fonctionnement				
-	-	40 400 000	-	40 400 000	1a	Dépenses de fonctionnement				
-	-	72 238 881	-	72 238 881	1c	Dépenses de fonctionnement				
Virement du :										
-	-	-	96 626	96 626		crédit 1 (Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes)				
-	-	-	332 160	332 160		crédit 1 (Défense nationale)				
-	-	-	44 028 940	44 028 940		CT, crédit 25 ¹				
Virement au :										
-	-	-	(19 616 890)	(19 616 890)		crédit 1 (Agence du revenu du Canada)				
-	-	-	(4 421 325)	(4 421 325)		crédit 1 (Centre de la sécurité des télécommunications)				
-	-	-	(890 266)	(890 266)		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
-	-	-	(4 253 816)	(4 253 816)		crédit 1 (Bibliothèque et Archives du Canada)				
-	-	-	(1 500 000)	(1 500 000)		crédit 1 (Industrie)				
-	-	-	(1 493 778)	(1 493 778)		crédit 1 (Services partagés Canada)				
-	1 651 054 220	112 638 881	12 281 651	1 775 974 752		Total — Crédit 1	1 684 654 681	91 320 071	-	1 653 272 183
-	1 099 063 968	-	-	1 099 063 968	5	Dépenses en capital				
-	-	29 800 000	-	29 800 000	5a	Dépenses en capital				
-	-	40 231 331	-	40 231 331	5c	Dépenses en capital				
Virement du :										
-	-	-	4 800 000	4 800 000		crédit 5 (Défense nationale)				
-	-	-	155 873 847	155 873 847		CT, crédit 33 ¹				
-	-	-	(2 472 199)	(2 472 199)		Virement au crédit 1 (Bibliothèque et Archives du Canada)				
-	1 099 063 968	70 031 331	158 201 648	1 327 296 947		Total — Crédit 5	1 057 647 220	269 649 727	-	985 519 900
-	116 552 819	-	(9 776 013)	106 776 806	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	106 776 806	-	-	106 441 935
-	82 100	-	228	82 328	(S)	Ministre des Travaux publics et des Services gouvernementaux Traitement et allocation pour automobile	82 328	-	-	80 300
28 648 673	-	-	-	28 648 673	(S)	Fonds renouvelable des services optionnels	1 105 997	-	27 542 676	5 361 598
37 018 881	(27 511)	-	27 511	37 018 881	(S)	Fonds renouvelable du Bureau de la traduction	(6 253 689)	-	43 272 570	(4 572 218)
184 137 626	4 800 000	-	(4 800 000)	184 137 626	(S)	Fonds renouvelable des Services immobiliers	(10 871 291)	-	195 008 917	20 289 805
100 000 000	-	-	-	100 000 000	(S)	Fonds renouvelable de la production de défense	-	-	100 000 000	-
-	-	-	29 854	29 854	(S)	Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	29 854	-	-	472 871

321 343	—	—	363 762	685 105	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	143 494	177 849	363 762	290 845
—	—	—	450 405 782	450 405 782	(S)	Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et à d'autres autorités taxatrices	450 405 782	—	—	549 406 363
—	—	—	(450 405 472)	(450 405 472)	(S)	Recouvrements des ministères responsables	(450 405 472)	—	—	(549 406 363)
—	—	—	—	—		Crédits non requis pour l'exercice en cours	—	—	—	6 292
350 126 523	2 871 525 596	182 670 212	156 328 951	3 560 651 282		Total budgétaire	2 833 315 710	361 147 647	366 187 925	2 767 163 511
1 976 497	—	—	—	1 976 497	L15b	Caisses d'avance fixe, avances à justifier et avances recouvrables. Limite 22 000 000 \$ (Net)	264 736	—	1 711 761	11 929
77 634 164	—	—	—	77 634 164	(S)	(L) <i>Loi sur l'administration des biens saisis</i> de 1993, article 12, paragraphes 1, 2, 3 et 4. Limite 50 000 000 \$ (Net)	9 457 130	—	68 177 034	(11 475 115)
79 610 661	—	—	—	79 610 661		Total non budgétaire	9 721 866	—	69 888 795	(11 463 186)
350 126 523	2 871 525 596	182 670 212	156 328 951	3 560 651 282		Total du ministère —	2 833 315 710	361 147 647	366 187 925	2 767 163 511
79 610 661	—	—	—	79 610 661		Budgétaire	9 721 866	—	69 888 795	(11 463 186)
						Non budgétaire				
						Société canadienne des postes²				
—	—	—	9 254 190	9 254 190	1	Paiements à la société canadienne des postes à des fins spéciales				
						Changement de la responsabilité du portefeuille ministériel (Transports)	9 254 190	—	—	—
—	—	—	500 000 000	500 000 000	(S)	(L) Prêts à la Société en vertu de la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> , articles 28, 29 et 30. Limite globale 500 000 000 \$ (Net)	—	—	500 000 000	—
—	—	—	9 254 190	9 254 190		Total de l'organisme —	9 254 190	—	—	—
—	—	—	500 000 000	500 000 000		Budgétaire	—	—	500 000 000	—
						Non budgétaire				
						Commission de la fonction publique³				
—	—	1	—	1	1c	Dépenses du programme				
						Virement du :				
—	—	—	252 000	252 000		crédit 1 (Agence canadienne d'inspection des aliments)				
—	—	—	252 000	252 000		crédit 1 (Agence Parcs Canada)				
—	—	—	—	—		CT, crédit 15 ¹				
—	—	—	—	—		CT, crédit 25 ¹				
—	—	—	75 693 938	75 693 938		Reclassé de Patrimoine canadien (crédit 1) pour fins de présentation				
—	—	1	76 197 938	76 197 939		Total — Crédit 1	63 002 583	13 195 356	—	67 460 445
—	—	—	9 598 061	9 598 061	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	9 598 061	—	—	10 135 978
—	—	—	9 062	9 062	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	9 062	—	—	180
—	—	—	—	—		Crédits non requis pour l'exercice en cours	—	—	—	1 328
—	—	1	85 805 061	85 805 062		Total de l'organisme — Budgétaire	72 609 706	13 195 356	—	77 597 931

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employées au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
						Services partagés Canada				
–	1 169 183 901	–	–	1 169 183 901	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	20 712 999	–	20 712 999	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	266 225	266 225		crédit 1 (Citoyenneté et Immigration)				
–	–	–	507 924	507 924		crédit 1 (Environnement)				
–	–	–	3 034 606	3 034 606		crédit 1 (Affaires étrangères, Commerce et Développement)				
–	–	–	3 704	3 704		crédit 1 (Santé)				
–	–	–	45 161	45 161		crédit 1 (Défense nationale)				
–	–	–	6 865	6 865		crédit 1 (Ressources naturelles)				
–	–	–	1 493 778	1 493 778		crédit 1 (Travaux publics et Services gouvernementaux)				
–	–	–	144 280	144 280		crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	–	–	34 493 020	34 493 020		CT, crédit 25 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(5 276)	(5 276)		crédit 1 (Agriculture et Agroalimentaire)				
–	–	–	(317 702)	(317 702)		crédit 1 (Emploi et Développement social)				
–	–	–	(55 683)	(55 683)		crédit 1 (Ressources naturelles)				
–	–	–	(4 033)	(4 033)		crédit 1 (Agence de la santé publique du Canada)				
–	1 169 183 901	20 712 999	39 612 869	1 229 509 769		Total — Crédit 1	1 201 014 719	28 495 050	–	1 288 300 022
–	203 868 605	–	–	203 868 605	5	Dépenses en capital				
–	–	12 326 933	–	12 326 933	5c	Dépenses en capital				
						Virement du :				
–	–	–	1 298 326	1 298 326		crédit 1 (Conseil du Trésor)				
–	–	–	250 000	250 000		crédit 5 (Environnement)				
–	–	–	12 851 742	12 851 742		crédit 5 (Défense nationale)				
–	–	–	1 291 230	1 291 230		crédit 5 (Transports)				
–	–	–	36 911 852	36 911 852		CT, crédit 33 ¹				
–	203 868 605	12 326 933	52 603 150	268 798 688		Total — Crédit 5	220 030 555	48 768 133	–	246 406 391
–	70 991 519	363 228	8 078 248	79 432 995	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	79 432 995	–	–	83 288 777

						(S)	Pensions et autres prestations des employés —							
							Membres de la Gendarmerie royale du Canada	3 965 501	–	–	–	–	–	4 375 903
						(S)	Dépenses des produits de la vente de biens							
							excédentaires de l'État	–	–	–	–	–	–	10 762
							Total de l'organisme — Budgétaire	1 504 443 770	77 263 183	–	–	–	–	1 622 381 855
							Total du portefeuille ministériel —							
							Budgétaire	4 419 623 376	451 606 186	366 187 925	4 467 143 297			
							Non budgétaire	9 721 866	–	569 888 795	(11 463 186)			

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section 1 de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Le décret C.P. 2015-1243 a nommé le ministre des Services publics et Approvisionnement, à titre de ministre chargé de l'application de la *Loi sur la Société canadienne des postes*, à compter du 4 novembre 2015. Avant le transfert, la Société canadienne des postes était sous la responsabilité du Ministère de Transports.

³ Le décret C.P. 2015-1246 a nommé le ministre des Services publics et Approvisionnement, à titre de ministre de la Commission de la fonction publique, à compter du 4 novembre 2015. Avant le transfert, la commission était sous la responsabilité du Ministère de Patrimoine Canadien. Les dépenses de l'exercice précédent ont été redressées de 77 597 931 \$.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Services publics et Approvisionnement				
Travaux publics et Services gouvernementaux				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	1 154 629 512	1 092 031 737	62 597 775	—
Initiatives publicitaires.....	5 000 000	812 873	4 187 127	—
Programme d'innovation construire au Canada.....	25 033 405	25 033 405	—	—
Opérations du Cap-Breton	36 753 306	36 132 603	620 703	—
Coûts et programme d'assurance de profits	2 362 670	2 362 670	—	—
Services linguistiques	29 158 546	26 189 884	2 968 662	—
Services immobiliers	1 930 813 411	1 930 813 411	—	—
Fonction d'administration de compensation centrale et du receveur général.....	96 111 664	92 553 786	3 557 878	—
Bloquées.....	49 851 103	—	49 851 103	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	1 553 738 865	1 521 275 688	32 463 177	—
	<i>1 775 974 752</i>	<i>1 684 654 681</i>	<i>91 320 071</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	910 999 921	825 185 562	85 814 359	—
Biens immobiliers — Contrat de location-acquisition.....	147 294 583	146 257 866	1 036 717	—
Biens immobiliers — Réaménagement / aménagement	266 092 520	86 203 792	179 888 728	—
Bloquées.....	2 909 923	—	2 909 923	—
	<i>1 327 296 947</i>	<i>1 057 647 220</i>	<i>269 649 727</i>	—
Montants législatifs	457 379 583	91 013 809	177 849	366 187 925
	3 560 651 282	2 833 315 710	361 147 647	366 187 925
Société canadienne des postes				
Crédit 1 — Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales —				
Paiements à la Société d'État.....	9 254 190	9 254 190	—	—
Commission de la fonction publique				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	90 231 603	71 749 155	18 482 448	—
Bloquées.....	218 336	—	218 336	—
Moins : revenus affectés aux dépenses.....	14 252 000	8 746 572	5 505 428	—
	<i>76 197 939</i>	<i>63 002 583</i>	<i>13 195 356</i>	—
Montants législatifs	9 607 123	9 607 123	—	—
	85 805 062	72 609 706	13 195 356	—

Services partagés Canada				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	1 649 436 653	1 623 264 742	26 171 911	—
Réinstaller des réfugiés syriens	3 013 750	1 670 603	1 343 147	—
Frais de déménagement et frais relatifs aux locaux du SCT	84 963	18 307	66 656	—
Bloquées	913 336	—	913 336	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	423 938 933	423 938 933	—	—
	<i>1 229 509 769</i>	<i>1 201 014 719</i>	<i>28 495 050</i>	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	227 938 357	217 015 401	10 922 956	—
Réinstaller des réfugiés syriens	2 386 250	94 076	2 292 174	—
Frais de déménagement et frais relatifs aux locaux du SCT	3 386 675	2 921 078	465 597	—
Bloquées	35 087 406	—	35 087 406	—
	<i>268 798 688</i>	<i>220 030 555</i>	<i>48 768 133</i>	—
Montants législatifs	83 398 496	83 398 496	—	—
	<i>1 581 706 953</i>	<i>1 504 443 770</i>	<i>77 263 183</i>	—
Total du portefeuille ministériel	5 237 417 487	4 419 623 376	451 606 186	366 187 925

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire											
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Non-budgétaire	
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice
Travaux publics et Services gouvernementaux												
Services des locaux et des biens immobiliers	4 036 655 335	3 711 426 020	1 202 437 243	956 561 290	310	310	2 618 005 275	2 555 682 509	2 621 087 613	2 112 305 111	–	–
Approvisionnement	551 832 376	399 815 524	–	–	–	–	268 140 933	248 257 992	283 691 443	151 557 532	–	–
Administration de la paye et des pensions fédérales	191 589 353	181 433 678	92 642 225	83 978 619	–	–	146 613 079	136 457 404	137 618 499	128 954 893	–	–
Receveur général du Canada	133 735 882	129 142 101	1 109 773	924 338	–	–	24 052 285	20 157 858	110 793 370	109 908 581	–	–
Services linguistiques et gestion connexe	254 542 150	218 382 116	–	–	–	–	156 741 665	167 082 849	97 800 485	51 299 267	–	–
Programmes et services spécialisés	121 383 865	109 072 553	13 446 500	13 445 722	–	–	103 602 290	97 980 565	31 228 075	24 537 710	–	–
Programmes et services d'intégrité	46 393 830	42 942 548	1 317 000	16 593	–	–	26 262 568	22 685 777	21 448 262	20 273 364	–	–
Ombudsman de l'approvisionnement	4 101 959	3 830 009	–	–	–	–	–	–	4 101 959	3 830 009	–	–
Services internes	400 510 202	385 871 489	16 344 206	2 720 658	–	–	163 972 832	157 942 904	252 881 576	230 649 243	–	–
Fonds de caisse à montant fixe, avances à justifier et avances remboursables	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	1 976 497	264 736
Administration des biens saisis	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–	77 634 164	9 457 130
Total partiel	5 740 744 952	5 181 916 038	1 327 296 947	1 057 647 220	310	310	3 507 390 927	3 406 247 858	3 560 651 282	2 833 315 710	79 610 661	9 721 866
Revenus affectés aux dépenses	(3 507 390 927)	(3 406 247 858)	–	–	–	–	(3 507 390 927)	(3 406 247 858)	–	–	–	–
Total du ministère	2 233 354 025	1 775 668 180	1 327 296 947	1 057 647 220	310	310	–	–	3 560 651 282	2 833 315 710	79 610 661	9 721 866
Société canadienne des postes	9 254 190	9 254 190	–	–	–	–	–	–	9 254 190	9 254 190	500 000 000	–
Commission de la fonction publique												
Services de dotation et d'évaluation	37 929 884	28 783 201	–	–	–	–	14 252 000	8 746 572	23 677 884	20 036 629	–	–
Surveillance de l'intégrité de la dotation et de l'impartialité politique	18 330 684	15 511 737	–	–	–	–	–	–	18 330 684	15 511 737	–	–
Intégrité du système de dotation et impartialité politique	14 652 252	12 398 985	–	–	–	–	–	–	14 652 252	12 398 985	–	–
Services internes	29 144 242	24 662 355	–	–	–	–	–	–	29 144 242	24 662 355	–	–
Total partiel	100 057 062	81 356 278	–	–	–	–	14 252 000	8 746 572	85 805 062	72 609 706	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(14 252 000)	(8 746 572)	–	–	–	–	(14 252 000)	(8 746 572)	–	–	–	–
Total de l'organisme — Budgétaire	85 805 062	72 609 706	–	–	–	–	–	–	85 805 062	72 609 706	–	–

Services partagés Canada												
Services d'infrastructure de technologie de l'information	1 596 725 454	1 574 690 271	263 882 742	215 114 609	–	–	423 938 645	423 938 645	1 436 669 551	1 365 866 235	–	–
Services internes	140 121 744	133 661 877	4 915 946	4 915 946	–	–	288	288	145 037 402	138 577 535	–	–
Total partiel	1 736 847 198	1 708 352 148	268 798 688	220 030 555	–	–	423 938 933	423 938 933	1 581 706 953	1 504 443 770	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(423 938 933)	(423 938 933)	–	–	–	–	(423 938 933)	(423 938 933)	–	–	–	–
Total de l'organisme	1 312 908 265	1 284 413 215	268 798 688	220 030 555	–	–	–	–	1 581 706 953	1 504 443 770	–	–
Total du portefeuille ministériel	3 641 321 542	3 141 945 291	1 596 095 635	1 277 677 775	310	310	–	–	5 237 417 487	4 419 623 376	579 610 661	9 721 866

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Travaux publics et Services gouvernementaux									
Subventions									
-	-	-	450 405 782	450 405 782	(S) Paiement en remplacement d'impôts fonciers versés aux municipalités et à d'autres autorités taxatrices	450 405 782	-	-	549 406 363
-	-	-	(450 405 472)	(450 405 472)	(S) Recouvrement auprès des ministères ayant la garde des biens immobiliers	(450 405 472)	-	-	(549 406 363)
-	-	-	310	310	Total du portefeuille ministériel	310	-	-	-

(S) Paiement de transfert législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Travaux publics et Services gouvernementaux			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services des locaux et des biens immobiliers	2 618 005 275	2 555 682 509	2 333 770 099
Approvisionnement	268 140 933	248 257 992	251 730 698
Administration de la paye et des pensions fédérales	146 613 079	136 457 404	128 365 017
Receveur général du Canada	24 052 285	20 157 858	23 706 351
Services linguistiques et gestion connexe	156 741 665	167 082 849	165 517 716
Programmes et services spécialisés	103 602 290	97 980 565	84 900 261
Programmes et services d'intégrité	26 262 568	22 685 777	22 052 875
Services internes	163 972 832	157 942 904	157 859 415
Total budgétaire	3 507 390 927	3 406 247 858	3 167 902 432
Non budgétaires (retrées disponibles pour être dépensées)			
Administration des biens saisis	—	34 983 862	51 022 690
Recouvrement — Biens saisis	1 976 497	—	—
Total non budgétaire	1 976 497	34 983 862	51 022 690
Total du ministère —			
Budgétaire	3 507 390 927	3 406 247 858	3 167 902 432
Non budgétaire	1 976 497	34 983 862	51 022 690
Commission de la fonction publique			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)			
Services d'évaluation, de counselling et produits	14 252 000	8 746 572	8 665 411
Total de l'organisme — Budgétaire	14 252 000	8 746 572	8 665 411
Services partagés Canada			
Services d'infrastructure de technologie de l'information	423 938 645	423 938 645	393 328 154
Services internes	288	288	—
Total de l'organisme — Budgétaire	423 938 933	423 938 933	393 328 154
Total du portefeuille ministériel —			
Budgétaire	3 945 581 860	3 838 933 363	3 569 895 997
Non budgétaire	1 976 497	34 983 862	51 022 690

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Travaux publics et Services gouvernementaux		
Autres revenus —		
Revenus de placements —		
Prêts, placements et avances —		
Société immobilière du Canada limitée	10 000 000	10 000 000
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	14 625 050	12 448 108
	6 070 213	6 718 635
	20 695 263	19 166 743
Ventes de biens et de services —		
Location et utilisation de biens publics		
	825 001 370	867 935 031
Services de nature réglementaire —		
Bénéfices de bassins de radoub		
	8 191 951	6 723 683
Divers		
	156 280 886	164 175 394
	164 472 837	170 899 077
Services de nature non réglementaire —		
Location, licences et permis		
	759 705 068	728 769 660
Ventes de biens et de produits d'information —		
Publications		
	1 892 299	2 240 199
Divers		
	1 355 919 524	1 120 431 133
	1 357 811 823	1 122 671 332
Autres frais et droits		
	288 710 493	297 510 838
	3 395 701 591	3 187 785 938
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État		
	363 762	321 343
Revenus divers —		
Dons à l'État		
	1 554 233	29 677
Produits de l'aliénation des biens immobiliers		
	3 281 425	237 487
Divers		
	77 585 236	104 603 325
	82 420 894	104 870 489
Total du ministère	3 509 181 510	3 322 144 513

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Direction des opérations de la paye et de la gestion des services			Ventes de biens et de services —		
Autres revenus —			Services de nature non réglementaire	428 020 676	397 958 889
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Autres frais et droits	(4 622 928)	(4 623 089)
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —				423 397 748	393 335 800
Paye en arrérages	31 847 086	25 312 496	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	—	1 492
Total de la direction	31 847 086	25 312 496	Intérêts et pénalités	4 669	3 766
Commission de la fonction publique			Revenus divers	7 828 640	8 123 431
Autres revenus —				7 833 309	8 127 197
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —			Total de l'organisme	437 392 414	427 760 845
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	101 172	56 233	Sommaire du portefeuille ministériel		
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	150 512	122 465	Autres revenus —		
	251 684	178 698	Revenus de placements	10 000 000	10 000 000
Ventes de biens et de services —			Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	27 108 304	45 641 797
Services de nature non réglementaire —			Ventes de biens et de services	3 827 848 752	3 589 790 440
Services d'évaluation, de counselling et produits —			Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	372 824	323 015
Outils et produits d'évaluation et services aux cadres	8 749 413	8 668 702	Revenus divers	123 357 993	139 581 840
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	9 062	180	Total du portefeuille ministériel	3 988 687 873	3 785 337 092
Revenus divers —					
Services d'évaluation, d'analyse et d'orientation professionnelle —					
Régime d'avantages sociaux imputé sur les services d'évaluation, de counselling et produits	1 255 172	1 253 605			
Divers	1 532	18 053			
	1 256 704	1 271 658			
Total de l'organisme	10 266 863	10 119 238			
Services partagés Canada					
Autres revenus —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —					
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	1 878 201	2 130 410			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	4 283 156	24 165 946			
	6 161 357	26 296 356			

Section 25

Comptes publics du Canada

2015-2016

Transports

Transports

Société canadienne des postes

Administration canadienne de la sûreté
du transport aérien

Office des transports du Canada

Marine Atlantique S.C.C.

La Société des ponts fédéraux Limitée

VIA Rail Canada Inc.

Autorité du pont Windsor-Détroit

Table des matières

	<i>Page</i>
Résultat stratégique et description des programmes	25.2
Sommaire du portefeuille ministériel.....	25.10
Détail budgétaire par affectation.....	25.14
Programmes.....	25.16
Paiements de transfert.....	25.18
Détails des montants disponibles pour être dépensés.....	25.20
Revenus.....	25.21

- **Programme** – Services internes

Le programme des services internes appuie tous les résultats stratégiques et est commun dans l'ensemble des ministères. Les services internes sont des groupes d'activités et de ressources connexes qui sont gérés de façon à répondre aux besoins des programmes et des autres obligations générales d'une organisation. Ces groupes sont les suivants : services de gestion et de surveillance, services des communications, services juridiques, services de gestion des ressources humaines, services de gestion des finances, services de gestion de l'information, services des technologies de l'information, services de gestion des biens, services de gestion du matériel, services de gestion des acquisitions et services de gestion des voyages et autres services administratifs. Les services internes comprennent uniquement les activités et les ressources destinées à l'ensemble d'une organisation et non celles fournies à un programme particulier.

Transports

Résultat stratégique 1

Un réseau de transport efficient

- **Programme 1.1** – Portes d'entrée et corridors

Le Canada est une nation commerçante; l'efficacité et la fiabilité du réseau de transport, pour ce qui est du soutien à ces activités commerciales, influent directement sur la prospérité et le bien-être de la nation. Pour cette raison, il est impératif que le gouvernement fédéral joue un rôle dans le développement d'un réseau de transport intégré reliant les importateurs et les exportateurs aux marchés et aux fournisseurs dans les chaînes d'approvisionnement mondiales de plus en plus complexes. Inspiré par le Cadre de politique national pour les portes et les corridors commerciaux stratégiques, le programme des portes d'entrée et corridors appuie le commerce international du Canada, en créant un réseau de transport lié au commerce plus efficace, fiable et homogène au Canada. Les fonctions qui s'y rattachent sont : d'élaborer des initiatives pour améliorer et intégrer des réseaux de transport dans les principales régions; de favoriser les partenariats entre tous les niveaux de gouvernement et le secteur privé; d'appuyer et surveiller les projets qui contribuent à la capacité accrue et à l'efficacité de l'infrastructure des portes d'entrée et des corridors; d'élaborer et mettre en place des mesures qui éliminent les obstacles au développement efficace des portes d'entrée et des corridors ainsi que commercialiser l'utilisation des portes d'entrée et des corridors au Canada et à l'échelle internationale.

- **Programme 1.2** – Infrastructures de transport

Le programme Infrastructures de transport a pour objet de superviser, de financer et de gérer les infrastructures de transport multimodal dans le cadre du mandat de Transports Canada en vue d'améliorer l'efficacité et la prestation des services, dans l'intérêt des contribuables canadiens. Les fonctions qui s'y rattachent sont les suivantes : assurer la gestion de certains biens liés au transport commercial exploités par des tierces parties pour le compte du gouvernement fédéral (administrations aéroportuaires, administrations portuaires, ponts fédéraux, VIA Rail, Voie maritime et Marine Atlantique); fournir le financement pour des infrastructures stratégiques de transport au Canada pour appuyer les objectifs fédéraux; et élaborer une politique d'infrastructure des transports à la suite de consultations avec les intervenants. Le programme gère également les ports et les aéroports de Transports Canada, appuie les services essentiels dans les collectivités éloignées, gère les engagements existants, procède à la cession des biens, et en confie l'exploitation à forfait, dans la mesure du possible.

- **Programme 1.3** – Cadres qui appuient le marché des transports

Le programme Cadres qui appuient le marché des transports permet d'encourager l'efficacité des transports en favorisant un secteur des transports concurrentiel et viable. Les fonctions qui s'y rattachent sont les suivantes : établir des régimes qui régissent le comportement économique des transporteurs dans tous les modes de transport; définir des règles de gouvernance pour tous les fournisseurs d'infrastructures de transport qui relèvent d'une autorité fédérale; surveiller le réseau de transport; permettre aux Canadiens d'avoir accès aux transports; représenter les intérêts du Canada dans le cadre des négociations commerciales, sur les tribunes internationales en rapport avec les

transports et auprès d'autres organismes internationaux, déterminer les obstacles canadiens à l'accès aux pays étrangers qui constituent une entrave à la compétitivité et atténuer les obstacles étrangers qui ont pour effet de restreindre l'accès des canadiens aux marchés étrangers; et s'acquitter de certaines responsabilités fédérales à l'égard de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux*.

Résultat stratégique 2

Un réseau de transport sécuritaire et sûr.

- **Programme 2.1** – Sécurité aérienne

Le programme de Sécurité aérienne, sous l'autorité de la *Loi sur l'aéronautique*, permet d'appliquer et de surveiller les politiques, les règlements et les normes nécessaires à la sécurité des opérations de l'aviation civile à l'intérieur des frontières canadiennes y compris l'établissement des normes de sécurité pour la conception et la fabrication de produits aéronautiques en harmonie avec les normes internationales. Le programme favorise la sécurité du système aérien, assure la surveillance du secteur de l'aviation et applique les conventions internationales signées par le Canada. De plus, le programme offre des services aériens et la formation connexe afin d'appuyer les activités de Transports Canada et d'autres ministères du gouvernement.

- **Programme 2.2** – Sécurité maritime

Le programme de Sécurité maritime, en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, de la *Loi sur la protection de la navigation*, de la *Loi de la convention sur la sécurité des conteneurs*, de la *Loi sur le pilotage*, de la *Loi sur le cabotage* et de la *Loi sur la prévention de la pollution des eaux arctiques*, permet d'élaborer, d'administrer et de mettre en œuvre les politiques, les règlements et les normes nécessaires au déroulement des activités maritimes en toute sécurité conformément aux normes internationales. Le programme favorise la sécurité du réseau de transport maritime et permet d'assurer la surveillance de l'industrie maritime, y compris les bâtiments canadiens et étrangers (embarcations de plaisance et autres), d'appliquer les conventions internationales signées par le Canada, de protéger le droit du public de naviguer sur les voies navigables canadiennes, de réglementer les feux ou les balises nécessaires pour assurer la sécurité de la navigation pendant et/ou après la construction de certains ouvrages, de réglementer la mise à l'eau de bouées privées conformément au Règlement sur les bouées privées pris en vertu de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*, et d'agir à titre de receveur d'épaves selon la partie 7 de la *Loi de 2001 sur la marine marchande du Canada*.

- **Programme 2.3** – Sécurité ferroviaire

En vertu de la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, le programme de la Sécurité ferroviaire élabore, administre et surveille les politiques et les outils de réglementation nécessaires à la sécurité des opérations ferroviaires de façon à être cohérent avec les normes et les niveaux nord-américains et internationaux de sécurité. Le programme favorise la sécurité au sein du système de transport ferroviaire et offre une surveillance de l'industrie ferroviaire. De plus, le programme fait la promotion de la sécurité publique aux passages à niveau, détermine les risques d'intrusion et fournit des fonds pour améliorer la sécurité aux passages à niveau.

- **Programme 2.4** – Sûreté aérienne

Le programme de Sûreté aérienne permet d'élaborer, d'administrer et de surveiller les politiques, les règlements et les normes nécessaires à la sûreté des activités de l'aviation conformément aux normes internationales. Le programme est fondé sur les risques. Il promeut la sûreté du réseau de transport aérien et permet d'assurer la surveillance de la sûreté de l'industrie de l'aviation tout en veillant à ce que le Canada respecte les normes internationales.

- **Programme 2.5** – Sécurité des véhicules automobiles

Le programme de la Sécurité des véhicules automobiles, que régit la *Loi sur la sécurité automobile* et la *Loi sur les transports routiers*, élabore, administre et supervise les politiques, règlements et normes nécessaires à assurer la sécurité des véhicules automobiles et celles des opérations commerciales d'une manière qui réponde aux normes nationales et internationales. Le programme contribue à la réduction des décès et des blessures causés par la route et supervise la sécurité au sein de l'industrie automobile. Ce programme a recouru au financement des paiements de transfert suivants: programme des paiements de transfert de la Sécurité routière.

- **Programme 2.6** – Transport des marchandises dangereuses

Le programme de Transport des marchandises dangereuses, sous l'autorité de la *Loi de 1992 sur le transport des marchandises dangereuses*, élabore, applique et surveille les politiques, les règlements et les normes nécessaires pour assurer le transport sécuritaire des marchandises dangereuses au Canada par tous les modes de transport en harmonie avec les normes internationales, et fournit une expertise en intervention d'urgence dans le cas d'un rejet appréhendé de marchandises dangereuses. Ce programme vise également à préparer et à coordonner l'intervention dans le cadre de menaces et d'incidents pour la sûreté et la sécurité susceptibles d'avoir des répercussions sur le système de transport national ou le Ministère en raison de substances chimiques, radiologiques, biologiques, nucléaires ou explosives. Le programme contribue à la sécurité du transport des marchandises dangereuses, surveille l'industrie du transport, applique les conventions internationales signées par le Canada et intervient lors de situations d'urgence qui ont une incidence sur la sécurité des Canadiens.

- **Programme 2.7** – Sûreté maritime

Le programme de Sûreté maritime, en vertu de la *Loi sur la sûreté du transport maritime*, permet d'élaborer, d'administrer et de surveiller les politiques, les règlements et les normes nécessaires au déroulement des activités maritimes en toute sécurité conformément aux normes internationales. Le programme favorise la sûreté du réseau de transport maritime et permet d'assurer la surveillance de l'industrie du transport maritime réglementée et d'appliquer les conventions internationales signées par le Canada. Le programme permet de coordonner l'élaboration de politiques et de règlements en matière de sûreté maritime dans l'ensemble du gouvernement du Canada au moyen du Groupe de travail interministériel sur la sûreté maritime, dont la direction lui incombe, et d'activités connexes

- **Programme 2.8** – Sécurité et sûreté multimodale

Le programme de Sécurité et sûreté multimodale contribue aux politiques et aux normes qui servent à rehausser la sécurité et la sûreté dans plus d'un mode de transport (par exemple, par l'intermédiaire des services ministériels d'application de la loi, des systèmes de gestion intégrée et les évaluations du renseignement). Ce programme offre également une formation technique aux inspecteurs et aux experts technique afin d'obtenir et de perfectionner les compétences requises, pour être en mesure de respecter et même dépasser les critères des normes nationales uniformes. En dernier lieu, ce programme prépare et coordonne les interventions en cas de menaces émergentes visant la sécurité et la sûreté, et de situations qui pourraient avoir des répercussions sur le réseau national des transports ou le Ministère.

- **Programme 2.9** – Sûreté du transport terrestre et intermodal

Le programme de la Sûreté du transport terrestre et intermodal, en s'appuyant sur la *Loi sur la sécurité ferroviaire*, de la *Loi sur les ponts et tunnels internationaux* et de la *Loi sur le transport des marchandises dangereuses* élabore, gère et supervise, les politiques, les cadres réglementaires et volontaires, ainsi que les normes ainsi que les documents directeurs nécessaires à la conduite sûre des activités liées au transport terrestre et intermodal. Le programme encourage la sûreté du système de transport terrestre et intermodal au Canada.

Résultat stratégique 3

Un réseau de transport respectueux de l'environnement.

- **Programme 3.1** – Gérance de l'environnement – Transport

Le programme Gérance de l'environnement – Transport permet à Transports Canada de s'acquitter de ses responsabilités en vue d'offrir un réseau de transport national respectueux de l'environnement et résilient pour les Canadiens, en assurant la conformité aux obligations environnementales du Ministère par rapport aux lois, aux règlements, aux politiques et aux lignes directrices, ainsi que respecter les engagements du Ministère envers les peuples autochtones. Ce programme permet d'assumer les responsabilités de Transports Canada à l'égard de la mise en application d'une stratégie ministérielle de développement durable en vertu de la *Loi fédérale sur le développement durable*; de s'assurer que les terres et les installations de Transports Canada sont gérées de façon respectueuse de l'environnement, conformément à la

législation et aux politiques fédérales; d'offrir un soutien fonctionnel relatif aux évaluations environnementales, notamment pour les projets d'exploitation des ressources; de gérer les lieux contaminés; de donner des conseils sur la consultation, la mobilisation et les négociations de traités Autochtones; et chercher à améliorer la résilience du réseau de transport national face aux événements climatiques extrêmes actuels et à venir.

- **Programme 3.2** – Eau propre – Transport

Le programme Eau propre – Transport protège le milieu marin, en réduisant la pollution de l'eau provenant des activités du secteur des transports. Le programme réglemente et surveille les répercussions des déversements provenant des navires dans le milieu marin, réglemente les eaux de ballast et contribue à établir des règles nationales et internationales qui régissent les restrictions touchant la responsabilité en cas d'incidents de pollution marine. Cette activité fait progresser le programme Eau propre du gouvernement dans le secteur des transports et complète d'autres programmes fédéraux visant à protéger la santé des Canadiens et l'environnement pour les générations à venir. Le programme représente également le Canada dans le cadre de discussions en vue d'établir des normes internationales en guise de prévention de la pollution par des bâtiments navigant en eaux canadiennes et de s'occuper de la menace que représentent les espèces aquatiques envahissantes.

- **Programme 3.3** – Air pur – Transport

Le programme Air pur – Transport de Transports Canada fait progresser le programme de l'air pur du gouvernement fédéral dans le secteur des transports. Il complète également d'autres programmes fédéraux visant à réduire les émissions atmosphériques pour améliorer la santé des Canadiens et l'environnement pour les générations à venir. Ses deux objectifs principaux sont les suivants : réglementer les émissions atmosphériques provenant du secteur des transports et surveiller les obligations et les engagements de Transports Canada dans le cadre du programme de l'air pur.

Résultat stratégique 4

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 4.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Société canadienne des postes

Résultat stratégique 1

Compensation pour la prestation de services liés au courrier parlementaire et à la documentation à l'usage des personnes aveugles transmis en franchise en vertu de la *Loi sur la Société canadienne des postes*.

- **Programme 1.1** – Paiements concernant les programmes publics

Paiements concernant des services que la Société assure en franchise en vue d'appuyer les programmes publics du gouvernement : le courrier parlementaire franc de port et les documents à l'usage des aveugles.

- **Programme 1.2** – Paiements, pendant la période de transition, pour la mise en œuvre du régime de pension de la Société canadienne des postes

Paiements visant à soutenir, pendant la période de transition, la mise en œuvre du régime de retraite de la Société canadienne des postes.

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien

Résultat stratégique 1

Les programmes de contrôle aux aéroports désignés du Canada protègent le public voyageur.

- **Programme 1.1** – Contrôle préembarquement

Le Contrôle préembarquement est le mandat le plus public et le plus visible de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien. Les agents de contrôle de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien effectuent le contrôle de sûreté des passagers et de leurs effets personnels aux points de contrôle des aéroports de l'ensemble du pays. Les passagers font l'objet d'un contrôle avant d'entrer dans la zone sécurisée d'une aérogare. Les agents de contrôle utilisent diverses technologies et procédures de contrôle pour examiner les passagers et leurs effets personnels afin de s'assurer qu'ils ne transportent pas d'articles potentiellement dangereux comme des armes à feu, des engins incendiaires ou des explosifs. Aucun objet ou matériel figurant sur la Liste d'articles interdits de Transports Canada n'est permis à bord d'un aéronef, ce qui élimine la possibilité qu'ils soient utilisés pour causer du tort. L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien s'assure que le Contrôle préembarquement demeure compatible avec les exigences de ses partenaires internationaux en matière de sûreté aérienne en investissant dans la nouvelle technologie de pointe et la formation des agents de contrôle, et en améliorant sans cesse ses procédures opérationnelles.

- **Programme 1.2** – Contrôle des bagages enregistrés

En plus d'effectuer le contrôle des passagers et de leurs bagages de cabine, les agents de contrôle utilisent de l'équipement spécialisé pour contrôler les bagages enregistrés des passagers dans le but de prévenir le transport d'articles, comme les explosifs, qui pourraient constituer un danger pour le transport aérien, ajoutant ainsi un niveau vital de sûreté pour la protection du public voyageur. L'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien achète l'équipement et l'intègre au système de manutention des bagages de l'aéroport, supervise l'utilisation et l'entretien de l'équipement et gère la formation des agents de contrôle sur l'équipement de détection. Du même coup, l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien effectue continuellement des essais et des évaluations de nouveaux équipements et de nouvelles technologies, en plus de mesurer le rendement et d'exercer la surveillance de ses processus et systèmes de Contrôle des bagages enregistrés.

- **Programme 1.3** – Contrôle des non-passagers

Conformément aux directives de Transports Canada, les agents de contrôle de l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien effectuent, sur une base aléatoire, le contrôle des personnes accédant aux zones réglementées des aéroports de classe I et II, ce qui fournit une mesure supplémentaire de sûreté. Font partie des non-passagers : les membres d'équipage et le personnel de cabine, le personnel du service à la clientèle des compagnies aériennes, les traiteurs, les préposés à l'entretien, les bagagistes, les fournisseurs et le personnel des concessions et des services aéroportuaires.

- **Programme 1.4** – La carte d'identité pour les zones réglementées

Le système de la carte d'identité pour les zones réglementées est le premier système d'identité à double lecture biométrique (iris et empreintes digitales) au monde pour les non-passagers qui doivent accéder aux zones réglementées des aérogares. Les cartes d'identité sont munies d'une puce informatique qui comprend un microprocesseur et suffisamment de mémoire pour stocker les données biométriques des empreintes digitales et de l'iris. Le système comprend les cartes, des lecteurs d'empreintes digitales et d'iris installés dans les aérogares et une infrastructure de réseau reliant les aéroports à une base de données centrale sécurisée. Pleinement opérationnel depuis le 31 janvier 2007, le système de carte d'identité pour les zones réglementées est en place dans les aéroports de classe I et II et possède une capacité d'interface avec les systèmes de contrôle d'accès des aéroports.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Office des transports du Canada

Résultat stratégique 1

Règlement des différends et réglementation économique du réseau de transport national transparents, justes et rapides.

- **Programme 1.1** – Réglementation économique

L'Office assure le soutien d'un système de transport fédéral efficace et accessible pour les utilisateurs, les fournisseurs de services et les autres intervenants par l'intermédiaire de la réglementation économique des modes de transport aérien, ferroviaire et maritime de compétence fédérale. Il réglemente le transport aérien en mettant en application la *Loi sur les transports au Canada* et les règlements connexes, en administrant un système de délivrance de licences et de permis d'affrètement, en participant aux négociations des accords aériens bilatéraux et en s'assurant que les conditions de transport des transporteurs aériens sont conformes à la législation canadienne. Il élabore des règlements, des codes de pratiques et des programmes éducatifs et de sensibilisation pour veiller à ce que les obstacles abusifs aux possibilités de déplacement des personnes ayant une déficience soient éliminés du réseau de transport fédéral. L'Office réglemente le réseau ferroviaire fédéral par la délivrance de certificats d'aptitude permettant aux transporteurs d'effectuer leurs activités, l'approbation de la construction de lignes de chemin de fer et la surveillance de l'interruption de l'exploitation des lignes et l'établissement de la valeur nette de récupération des lignes de chemin de fer. Il établit également des prix d'interconnexion et gère le revenu admissible maximal pour le transport du grain de l'Ouest. En matière de transport maritime, il agit en tant qu'organisme de réglementation économique en déterminant si des navires canadiens adaptés sont disponibles en cas de demande d'utilisation des navires étrangers.

- **Programme 1.2** – Processus décisionnel formel et modes alternatives de règlement des différends

L'Office fournit des services de règlement de différends formels et informels aux utilisateurs, aux fournisseurs de services et aux autres parties concernées par le réseau de transport fédéral. En tant que tribunal quasi judiciaire, l'Office a le pouvoir de rendre des décisions judiciaires et des arrêtés sur les questions qui relèvent de sa compétence en ce qui a trait aux modes de transport ferroviaire, aérien et maritime de compétence fédérale, ainsi qu'au transport extraprovincial par autocar, dans le cadre de son mandat en matière d'accessibilité. Il règle les différends entre les voyageurs aériens et les transporteurs aériens concernant les conditions de transport aérien; les personnes ayant une déficience et les fournisseurs de services concernant les obstacles abusifs aux possibilités de déplacement de ces dernières au sein du réseau de transport fédéral; les expéditeurs ferroviaires et les compagnies de chemin de fer concernant le niveau de service et autres questions; les municipalités, les administrations routières, les propriétaires fonciers et les compagnies de chemin de fer concernant des questions d'infrastructure ferroviaire; les chemins de fer et les personnes ou les collectivités concernées par le bruit et les vibrations ferroviaires; les propriétaires de navires canadiens concernant le cabotage, ainsi que les administrations de pilotage et les administrations portuaires au sujet des droits pour les services de pilotage ou des droits de port.

Résultat stratégique 2

Le programme suivant appuie tous les résultats stratégiques de cette organisation.

- **Programme 2.1** – Services internes

Voir le texte d'introduction.

Marine Atlantique S.C.C.

Résultat stratégique 1

Un service de traversier sûr, fiable, efficace, abordable et écologique entre l'île de Terre-Neuve et la province de la Nouvelle-Écosse.

- **Programme 1.1** – Services de traversier

Marine Atlantique S.C.C. est une société d'État mère qui remplit l'obligation constitutionnelle du Canada envers Terre-Neuve-et-Labrador de fournir un service de traversier à longueur d'année entre North Sydney (Nouvelle-Écosse) et Port aux Basques Terre-Neuve-et-Labrador. Elle exploite également un service saisonnier non prévu par la Constitution entre North Sydney et Argientia Terre-Neuve-et-Labrador.

La Société des ponts fédéraux Limitée

Résultat stratégique 1

Le transport sécuritaire et efficace sur l'infrastructure est maintenu, exploité et géré par La Société des ponts fédéraux Limitée.

- **Programme 1.1** – Construction du nouveau pont à bas niveau à Cornwall, Ontario, ainsi que les améliorations d'infrastructure connexes

Ce programme englobe la construction du nouveau pont à bas niveau à Cornwall, Ontario, afin de remplacer le pont détérioré du chenal Nord du pont international de la voie maritime, ainsi que les améliorations d'infrastructure connexes sur l'Île Cornwall.

VIA Rail Canada Inc.

Résultat stratégique 1

Un service ferroviaire voyageur national sûr, sécuritaire, efficace, fiable et durable sur le plan de l'environnement qui répond aux besoins des voyageurs canadiens.

- **Programme 1.1** – Exploitation d'un réseau national de services ferroviaires voyageurs

Exploitation de services à longueur d'année à l'intérieur du corridor Québec-Windsor, de services voyageurs transcontinentaux entre Halifax et Montréal et entre Toronto et Vancouver, et de services dans les régions et les localités éloignées situées dans le Nord et les zones périphériques du pays.

Autorité du pont Windsor-Détroit

Résultat stratégique 1

Pont sécuritaire, sûr et efficace pour le trafic de véhicules commerciaux et de passagers au-dessus de la rivière Détroit

- **Programme 1.1** – Pont international de la rivière Détroit

L'Autorité du pont Windsor-Détroit est chargée de la mise en œuvre du projet de franchissement de la rivière Détroit qui créera une alternative sécuritaire, sûre et efficace pour les passagers et les véhicules commerciaux dans la région de Windsor-Détroit. Le nouveau pont éliminera les problèmes reliés au corridor transfrontalier dans la région, plus spécifiquement l'achalandage futur et la capacité nécessaire en cas de problème aux passages frontaliers existants. L'autorité du passage frontalier se chargera de la passation de marché pour le projet au nom du Canada et du Michigan. Conformément à l'Accord sur le passage frontalier entre le Canada et le Michigan, l'Autorité du pont Windsor-Détroit aura plusieurs responsabilités. Elle gèrera et supervisera la construction de l'ensemble du projet, à l'exception de l'exploitation et de l'entretien de l'échangeur I-75; elle préparera la documentation du Partenariat public-privé pour l'approvisionnement, la conception, la construction, l'exploitation, l'entretien et le financement partiel du projet dans le cadre d'un Partenariat public-privé; elle dirigera le processus de passation de marché pour le Partenariat public-privé et choisira le soumissionnaire; elle signera le contrat de concession du Partenariat public-privé; elle payera l'État du Michigan pour entreprendre l'achat des propriétés dans le Michigan; elle louera les propriétés du Michigan ou obtiendra les permis nécessaires; en ce qui concerne les propriétés que le Canada est en train d'acheter à Windsor, elle louera ces propriétés du Canada ou obtiendra les permis nécessaires; elle gèrera et supervisera le concessionnaire du Partenariat public-privé pendant la durée de l'entente de concession.

Sommaire du portefeuille ministériel

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employés au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent
						Transports				
–	551 124 773	–	–	551 124 773	1	Dépenses de fonctionnement				
–	–	5 312 160	–	5 312 160	1c	Dépenses de fonctionnement				
						Virement du :				
–	–	–	15 000 000	15 000 000		crédit 5				
–	–	–	75 000 000	75 000 000		CT, crédit 5 ¹				
–	–	–	16 740 589	16 740 589		CT, crédit 25 ¹				
–	–	–	6 400 458	6 400 458		CT, crédit 30 ¹				
–	–	–	(297 000)	(297 000)		Virement au crédit 1 (Gendarmerie royale du Canada)				
–	551 124 773	5 312 160	112 844 047	669 280 980		Total — Crédit 1	650 159 269	19 121 711	–	635 279 355
–	106 911 344	–	–	106 911 344	5	Dépenses en capital				
–	–	58 265 700	–	58 265 700	5a	Dépenses en capital				
–	–	–	21 980 005	21 980 005		Virement du CT, crédit 33 ¹				
						Virement au :				
–	–	–	(15 000 000)	(15 000 000)		crédit 1				
–	–	–	(1 291 230)	(1 291 230)		crédit 5 (Services partagés Canada)				
–	106 911 344	58 265 700	5 688 775	170 865 819		Total — Crédit 5	119 165 993	51 699 826	–	124 091 494
–	683 312 718	–	–	683 312 718	10	Subventions et contributions				
–	–	21 844 683	–	21 844 683	10c	Subventions et contributions				
						Virement du crédit 5 (Agence des services frontaliers du Canada)				
–	–	–	(15 425 964)	(15 425 964)						
–	683 312 718	21 844 683	(15 425 964)	689 731 437		Total — Crédit 10	525 375 006	164 356 431	–	581 861 529
–	71 192 269	392 822	209 358	71 794 449	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	71 794 449	–	–	71 574 375
–	82 100	–	228	82 328	(S)	Ministre des Transports — Traitement et allocation pour automobile	82 328	–	–	80 300
–	135 300 000	1 600 000	(3 530 993)	133 369 007	(S)	Paiements versés conformément aux ententes de la Voie maritime du Saint-Laurent conclues dans le cadre de la <i>Loi maritime du Canada</i>	133 369 007	–	–	127 153 916
–	63 789 074	–	(1 454 444)	62 334 630	(S)	Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland</i>	62 334 630	–	–	61 732 946

					(S) Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont	3 300 000	–	–	3 300 000
–	3 300 000	–	–	3 300 000					
1 210 503	–	–	2 523 705	3 734 208	(S) Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	3 539 016	–	195 192	–
–	–	–	7 364	7 364	(S) Remboursements de montants portés aux revenus d'exercices antérieurs	7 364	–	–	7 396
1 210 503	1 615 012 278	87 415 365	100 862 076	1 804 500 222	Total du ministère — Budgétaire	1 569 127 062	235 177 968	195 192	1 605 081 311
Société canadienne des postes²									
–	22 210 000	–	–	22 210 000	1 Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales				
–	–	–	(9 254 190)	(9 254 190)	Changement de responsabilité du portefeuille ministériel (Services publics et Approvisionnement)				
–	22 210 000	–	(9 254 190)	12 955 810	Total — Crédit 1	12 955 810	–	–	22 210 000
500 000 000	–	–	(500 000 000)	–	(S) (L) Prêts à la Société en vertu de la <i>Loi sur la Société canadienne des postes</i> , articles 28, 29 et 30. Limite globale 500 000 000 \$ (Net)	–	–	–	–
–	22 210 000	–	(9 254 190)	12 955 810	Total de l'organisme — Budgétaire	12 955 810	–	–	22 210 000
500 000 000	–	–	(500 000 000)	–	Non budgétaire	–	–	–	–
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien									
–	678 420 347	–	–	678 420 347	1 Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
–	–	6 513 787	–	6 513 787	1c Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital				
–	–	–	26 800 000	26 800 000	Virement du CT, crédit 5 ¹				
–	678 420 347	6 513 787	26 800 000	711 734 134	Total — Crédit 1	656 747 273	54 986 861	–	623 896 764
–	678 420 347	6 513 787	26 800 000	711 734 134	Total de l'organisme — Budgétaire	656 747 273	54 986 861	–	623 896 764
Office des transports du Canada									
–	24 313 366	–	–	24 313 366	1 Dépenses du programme				
–	–	–	1 193 896	1 193 896	Virement du :				
–	–	–	333 456	333 456	CT, crédit 25 ¹				
–	24 313 366	–	1 527 352	25 840 718	CT, crédit 30 ¹				
–	24 313 366	–	1 527 352	25 840 718	Total — Crédit 1	25 022 975	817 743	–	25 547 821

Sommaire du portefeuille ministériel – fin

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations					
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Crédit	Description	Employés au cours de l'exercice	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employés au cours de l'exercice précédent
–	3 420 038	–	(188 794)	3 231 244	(S)	Contributions aux régimes d'avantages sociaux des employés	3 231 244	–	–	3 220 407
–	–	–	13	13	(S)	Dépenses des produits de la vente de biens excédentaires de l'État	13	–	–	9 621
–	27 733 404	–	1 338 571	29 071 975		Total de l'organisme — Budgétaire	28 254 232	817 743	–	28 777 849
Marine Atlantique S.C.C.										
–	19 384 000	–	–	19 384 000	1	Paiements à Marine Atlantique S.C.C.				
–	–	354 947 000	–	354 947 000	1a	Paiements à Marine Atlantique S.C.C.				
–	19 384 000	354 947 000	–	374 331 000		Total — Crédit 1	350 859 000	23 472 000	–	127 484 000
–	19 384 000	354 947 000	–	374 331 000		Total de l'organisme — Budgétaire	350 859 000	23 472 000	–	127 484 000
La Société des ponts fédéraux Limitée										
–	35 281 996	–	–	35 281 996	1	Paiements à la Société des ponts fédéraux Limitée	20 119 299	15 162 697	–	8 138 200
–	35 281 996	–	–	35 281 996		Total de l'organisme — Budgétaire	20 119 299	15 162 697	–	8 138 200
Tribunal d'appel des transports du Canada³										
–	–	–	–	–		Crédits non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	884 415
–	–	–	–	–		Total de l'organisme — Budgétaire	–	–	–	884 415
VIA Rail Canada Inc.										
–	330 077 000	–	–	330 077 000	1	Paiements à VIA Rail Canada Inc.				
–	–	26 200 000	–	26 200 000	1a	Paiements à VIA Rail Canada Inc.				
–	–	38 790 134	–	38 790 134	1c	Paiements à VIA Rail Canada Inc.				
–	330 077 000	64 990 134	–	395 067 134		Total — Crédit 1	365 500 460	29 566 674	–	406 210 121
–	330 077 000	64 990 134	–	395 067 134		Total de l'organisme — Budgétaire	365 500 460	29 566 674	–	406 210 121

					Autorité du pont Windsor-Détoit⁴						
	–	58 469 905	–	–	58 469 905	1	Paiements à l'Autorité du pont Windsor-Détoit				
	–	–	402 625 007	–	402 625 007	1a	Paiements à l'Autorité du pont Windsor-Détoit				
	–	–	–	(171 605 085)	(171 605 085)		Changement de la responsabilité du portefeuille ministériel (Infrastructure et Collectivités)				
	–	58 469 905	402 625 007	(171 605 085)	289 489 827		Total — Crédit 1	73 500 000	215 989 827	–	8 059 104
	–	58 469 905	402 625 007	(171 605 085)	289 489 827		Total de l'organisme — Budgétaire	73 500 000	215 989 827	–	8 059 104
	1 210 503	2 786 588 930	916 491 293	(51 858 628)	3 652 432 098		Total du portefeuille ministériel —				
	500 000 000	–	–	(500 000 000)	–		Budgétaire	3 077 063 136	575 173 770	195 192	2 830 741 764
							Non budgétaire	–	–	–	–

Note : Les libellés complets de toutes les autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, de toutes les autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, de toutes les autorisations permanentes accordées / abrogées au cours de l'exercice, ainsi que de toutes les autorisations disponibles des exercices antérieurs sont présentés à la section I de ce volume.

(S) Autorisation législative.

(L) Autorisation non budgétaire (prêt, placement ou avance).

¹ Conseil du Trésor, crédit 5 – Éventualités du gouvernement.

Conseil du Trésor, crédit 10 – Initiatives pangouvernementales.

Conseil du Trésor, crédit 15 – Rajustements à la rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 25 – Report du budget de fonctionnement.

Conseil du Trésor, crédit 30 – Besoins en matière de rémunération.

Conseil du Trésor, crédit 33 – Report du budget des dépenses en capital.

² Le décret C.P. 2015-1243 a nommé le ministre des Services publics et Approvisionnement, à titre de ministre chargé de l'application de la *Loi sur la Société canadienne des postes*, à compter du 4 novembre 2015.

³ La *Loi n° 1 du plan d'actions économique de 2014* et le décret C.P. 2014-11106, ont créé le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, à compter du 1^{er} novembre 2014. Le Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs devient le seul fournisseur de ressources et de personnel pour onze tribunaux administratifs, incluant le Tribunal d'appel des transports du Canada.

⁴ Le décret C.P. 2015-1237 a nommé le ministre de l'Infrastructure et des collectivités, des Affaires intergouvernementales, à titre de ministre chargé l'Autorité du pont Windsor-Détoit, à compter du 4 novembre 2015.

Détail budgétaire par affectation

(en dollars)

	Affectations	Dépenses	Annulées ou (dépassées)	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs
Transports				
Transports				
Crédit 1 — Dépenses de fonctionnement —				
Budget de fonctionnement	748 226 752	733 741 945	14 484 807	—
Bloquées	4 636 904	—	4 636 904	—
Moins : revenus affectés aux dépenses	83 582 676	83 582 676	—	—
	669 280 980	650 159 269	19 121 711	—
Crédit 5 — Dépenses en capital —				
Budget en capital	140 895 536	119 165 993	21 729 543	—
Bloquées	29 970 283	—	29 970 283	—
	170 865 819	119 165 993	51 699 826	—
Crédit 10 — Subventions et contributions —				
Subventions et contributions	546 444 885	525 375 006	21 069 879	—
Bloquées	143 286 552	—	143 286 552	—
	689 731 437	525 375 006	164 356 431	—
Montants législatifs	274 621 986	274 426 794	—	195 192
	1 804 500 222	1 569 127 062	235 177 968	195 192
Société canadienne des postes				
Crédit 1 — Paiements à la Société canadienne des postes à des fins spéciales —				
Paiements à la Société d'État	12 955 810	12 955 810	—	—
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien				
Crédit 1 — Paiements à l'Administration canadienne de la sûreté du transport aérien pour les dépenses de fonctionnement et les dépenses en capital —				
Paiements à la Société d'État	557 808 120	556 963 165	844 955	—
Budget en capital	141 302 239	99 784 108	41 518 131	—
Bloquées	12 623 775	—	12 623 775	—
	711 734 134	656 747 273	54 986 861	—
Office des transports du Canada				
Crédit 1 — Dépenses du programme —				
Budget de fonctionnement	25 810 718	25 022 975	787 743	—
Bloquées	30 000	—	30 000	—
	25 840 718	25 022 975	817 743	—
Montants législatifs	3 231 257	3 231 257	—	—
	29 071 975	28 254 232	817 743	—

Marine Atlantique S.C.C.				
Crédit 1 — Paiements à Marine Atlantique S.C.C. —				
Paiements à la Société d'État.....	132 020 000	123 183 000	8 837 000	—
Budget en capital	231 846 510	227 676 000	4 170 510	—
Bloquées	10 464 490	—	10 464 490	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	374 331 000	350 859 000	23 472 000	—
La Société des ponts fédéraux Limitée				
Crédit 1 — Paiements à La Société des ponts fédéraux Limitée —				
Paiements à la Société d'État.....	22 757 007	20 119 299	2 637 708	—
Bloquées	12 524 989	—	12 524 989	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	35 281 996	20 119 299	15 162 697	—
VIA Rail Canada Inc.				
Crédit 1 — Paiements à VIA Rail Canada Inc. —				
Paiements à la Société d'État.....	291 955 000	273 757 911	18 197 089	—
Budget en capital	103 112 134	91 742 549	11 369 585	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	395 067 134	365 500 460	29 566 674	—
Autorité du pont Windsor-Détroit				
Crédit 1 — Paiements à l'Autorité du pont Windsor-Détroit —				
Paiements à la Société d'État.....	59 688 000	59 688 000	—	—
Budget en capital	13 812 000	13 812 000	—	—
Bloquées	215 989 827	—	215 989 827	—
	<hr/>	<hr/>	<hr/>	<hr/>
	289 489 827	73 500 000	215 989 827	—
Total du portefeuille ministériel	3 652 432 098	3 077 063 136	575 173 770	195 192

Programmes

(en dollars)

Description	Budgétaire												Non-budgétaire	
	Fonctionnement		Capital		Paiements de transfert		Revenus affectés aux dépenses		Total budgétaire		Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice		
	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice	Total des autorisations disponibles pour emploi	Autorisations employées au cours de l'exercice		
Transports														
Portes d'entrée et corridors	12 551 570	6 753 454	39 876 696	24 992 202	520 757 530	374 235 986	–	–	573 185 796	405 981 642	–	–	–	–
Infrastructures de transport	203 261 349	190 868 017	89 377 058	56 010 125	192 855 664	190 661 097	25 284 572	25 284 572	460 209 499	412 254 667	–	–	–	–
Cadres qui appuient le marché des transports	24 845 785	25 974 450	151 354	358 197	1 167 488	1 167 488	531 165	531 165	25 633 462	26 968 970	–	–	–	–
Sécurité aérienne	221 939 733	213 768 746	18 014 704	10 428 833	230 000	173 137	42 883 627	42 883 627	197 300 810	181 487 089	–	–	–	–
Sécurité maritime	70 570 203	72 355 322	4 761 434	5 083 227	1 167 388	1 167 388	12 290 583	12 290 583	64 208 442	66 315 354	–	–	–	–
Sécurité ferroviaire	99 581 136	100 316 051	1 835 691	1 119 905	11 377 612	9 324 862	209 214	209 214	112 585 225	110 551 604	–	–	–	–
Sûreté aérienne	30 908 471	28 295 334	719 888	781 956	–	–	36 166	36 166	31 592 193	29 041 124	–	–	–	–
Sécurité des véhicules automobiles	18 182 298	19 649 855	5 421 249	2 475 092	4 442 681	3 048 363	1 502 116	1 502 116	26 544 112	23 671 194	–	–	–	–
Transport des marchandises dangereuses	17 246 475	25 674 175	900 210	946 395	–	–	–	–	18 146 685	26 620 570	–	–	–	–
Sûreté maritime	13 123 766	12 257 642	–	3 020	–	–	–	–	13 123 766	12 260 662	–	–	–	–
Sécurité et sûreté multimodale	12 449 280	19 272 243	1 027 289	809 458	–	–	310 465	310 465	13 166 104	19 771 236	–	–	–	–
Sûreté du transport terrestre et intermodal	4 835 770	5 049 956	–	–	–	–	–	–	4 835 770	5 049 956	–	–	–	–
Gérance de l'environnement – Transport	39 457 557	42 132 230	81 757	95 092	–	–	–	–	39 539 314	42 227 322	–	–	–	–
Eau propre – Transport	20 511 900	17 601 683	812 058	824 828	11 900 000	8 260 700	610	610	33 223 348	26 686 601	–	–	–	–
Air pur – Transport	17 698 366	12 647 945	1 261 559	987 648	11 467 704	2 970 615	–	–	30 427 629	16 606 208	–	–	–	–
Services internes	154 687 353	149 917 006	6 624 872	14 250 015	–	–	534 158	534 158	160 778 067	163 632 863	–	–	–	–
Total partiel	961 851 012	942 534 109	170 865 819	119 165 993	755 366 067	591 009 636	83 582 676	83 582 676	1 804 500 222	1 569 127 062	–	–	–	–
Revenus affectés aux dépenses	(83 582 676)	(83 582 676)	–	–	–	–	(83 582 676)	(83 582 676)	–	–	–	–	–	–
Total du ministère	878 268 336	858 951 433	170 865 819	119 165 993	755 366 067	591 009 636	–	–	1 804 500 222	1 569 127 062	–	–	–	–
Société canadienne des postes	12 955 810	12 955 810	–	–	–	–	–	–	12 955 810	12 955 810	–	–	–	–
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien	711 734 134	656 747 273	–	–	–	–	–	–	711 734 134	656 747 273	–	–	–	–
Office des transports du Canada														
Réglementation économique	12 384 415	11 099 602	–	–	–	–	–	–	12 384 415	11 099 602	–	–	–	–
Processus décisionnel formel et modes alternatifs de règlement des différends	10 537 659	10 334 836	–	–	–	–	–	–	10 537 659	10 334 836	–	–	–	–
Services internes	6 149 901	6 819 794	–	–	–	–	–	–	6 149 901	6 819 794	–	–	–	–
Total de l'organisme	29 071 975	28 254 232	–	–	–	–	–	–	29 071 975	28 254 232	–	–	–	–

Marine Atlantique S.C.C.	374 331 000	350 859 000	-	-	-	-	-	-	374 331 000	350 859 000	-	-
La Société des ponts fédéraux Limitée	35 281 996	20 119 299	-	-	-	-	-	-	35 281 996	20 119 299	-	-
VIA Rail Canada Inc.	395 067 134	365 500 460	-	-	-	-	-	-	395 067 134	365 500 460	-	-
Autorité du pont Windsor-Détroit	289 489 827	73 500 000	-	-	-	-	-	-	289 489 827	73 500 000	-	-
Total du portefeuille ministériel	2 726 200 212	2 366 887 507	170 865 819	119 165 993	755 366 067	591 009 636	-	-	3 652 432 098	3 077 063 136	-	-

Paiements de transfert

(en dollars)

Provenance des autorisations					Utilisation des autorisations				
Disponibles des exercices antérieurs	Budget principal des dépenses	Budgets supplémentaires des dépenses	Redressements, mandats et virements	Total disponible pour emploi	Description	Employées au cours de l'exercice	Écart	Disponibles pour emploi dans les exercices ultérieurs	Employées au cours de l'exercice précédent
Transports									
Subventions									
					Subvention à la province de la Colombie-Britannique à l'égard de la prestation de services de traversier et de cabotage pour marchandises et voyageurs	28 729 747	–	–	28 355 115
–	29 238 376	–	(508 629)	28 729 747					
–	800 000	–	–	800 000	Programme de financement de la participation communautaire	11 100	788 900	–	–
–	300 000	–	–	300 000	Subvention pour la fermeture de passages à niveau	95 000	205 000	–	95 000
–	250 000	–	–	250 000	Subventions à l'appui des initiatives en matière de transports propres	250 000	–	–	27 350
–	200 000	–	(200 000)	–	Subvention pour l'Initiative d'adaptation des transports dans le Nord	–	–	–	150 000
–	130 000	–	–	130 000	Subvention au Programme de développement coopératif de la sécurité opérationnelle et de maintien de la navigabilité (COSCAP) de l'Organisation de l'aviation civile internationale (OACI)	130 000	–	–	130 000
–	–	–	50 000	50 000	Programme de transfert des biens portuaires	–	50 000	–	–
–	30 918 376	–	(658 629)	30 259 747	Total — Subventions	29 215 847	1 043 900	–	28 757 465
Contributions									
–	484 147 493	–	(15 425 964)	468 721 529	Fonds pour les portes d'entrée et les passages frontaliers	330 368 813	138 352 716	–	336 389 054
–	40 249 710	11 786 291	–	52 036 001	Fonds d'infrastructure de transport de la Porte d'entrée et du Corridor de l'Asie-Pacifique	43 867 173	8 168 828	–	95 145 022
–	38 000 000	7 561 077	1 461 365	47 022 442	Programme d'aide aux immobilisations aéroportuaires	46 935 184	87 258	–	27 326 438
–	34 569 754	–	(912 532)	33 657 222	Programme de contributions aux services de traversier	31 657 222	2 000 000	–	32 616 292
–	11 217 704	–	–	11 217 704	Contribution à l'appui des initiatives en matière de transports propres	2 720 615	8 497 089	–	5 890 807
–	11 200 000	–	155 924	11 355 924	Fonds pour le programme de contribution pour les services ferroviaires voyageurs dans les régions et les localités éloignées	11 355 924	–	–	13 360 273
–	10 945 000	–	(167 388)	10 777 612	Paiements à l'appui des améliorations apportées aux croisements, approuvées aux termes de la <i>Loi sur la sécurité ferroviaire</i>	8 929 862	1 847 750	–	8 402 976
–	7 400 000	–	–	7 400 000	Programme de contribution Ocean Networks Canada - Océans intelligents	7 400 000	–	–	4 200 000
–	4 442 681	–	–	4 442 681	Programme de paiements de transfert pour la sécurité routière	3 048 363	1 394 318	–	4 442 483
–	3 700 000	–	–	3 700 000	Contribution pour le Centre d'excellence pour le transport maritime des hydrocarbures et du gaz naturel liquéfié	849 600	2 850 400	–	–
–	1 600 000	–	81 470	1 681 470	Programme pour l'exploitation et l'entretien des aéroports	1 681 470	–	–	1 226 343
–	1 000 000	–	–	1 000 000	Programme de réfection des bandes d'atterrissage de la côte du Labrador	1 000 000	–	–	1 600 620

–	1 000 000	–	167 388	1 167 388	Contribution à l'appui de la sécurité nautique	1 167 388	–	–	930 663
–	950 000	–	(557 390)	392 610	Contributions aux provinces pour défrayer le coût des améliorations des systèmes routiers dans le but d'augmenter leur efficacité globale et de promouvoir la sécurité, tout en encourageant, d'un point de vue régional et économique, le développement industriel et le tourisme : Entente pour le développement du réseau routier de l'Outaouais	392 610	–	–	9 366 718
–	645 000	–	501 488	1 146 488	Contribution pour l'Initiative d'adaptation des transports dans le nord	1 146 488	–	–	1 307 574
–	484 000	–	(208 902)	275 098	Allocations aux anciens employés des services des chemins de fer, des navires à vapeur et des télécommunications de Terre-Neuve mutés aux Chemins de fer nationaux du Canada	275 098	–	–	316 630
–	419 000	–	13 575	432 575	Association des transports du Canada	432 575	–	–	445 911
–	300 000	–	–	300 000	Contributions à l'Association des chemins de fer du Canada dans le cadre du Programme Opération Gareautrain	300 000	–	–	300 000
–	100 000	–	–	100 000	Versements aux autres gouvernements ou organismes internationaux pour l'exploitation et l'entretien des installations de navigation aérienne et des voies	43 137	56 863	–	47 967
–	24 000	–	(3 000)	21 000	Programme de bourses pour le Groupe de recherches sur les transports au Canada	21 000	–	–	24 000
–	63 789 074	–	(1 454 444)	62 334 630	(S) Paiement de subvention pour l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland selon la <i>Loi sur l'ouvrage de franchissement du détroit de Northumberland</i>	62 334 630	–	–	61 732 946
–	3 300 000	–	–	3 300 000	(S) Versements à la Compagnie des chemins de fer nationaux du Canada à l'égard de l'abolition des péages sur le pont Victoria à Montréal, et pour la réfection de la voie de circulation du pont	3 300 000	–	–	3 300 000
–	–	–	126 631	126 631	Fonds de cession des ports	69 322	57 309	–	2 961 864
–	–	2 497 315	–	2 497 315	Contribution au Projet de regroupement portuaire du port d'Oshawa	2 497 315	–	–	5 899 253
–	–	–	–	–	Éléments non requis pour l'exercice en cours	–	–	–	903 176
–	719 483 416	21 844 683	(16 221 779)	725 106 320	Total — Contributions	561 793 789	163 312 531	–	618 137 010
–	750 401 792	21 844 683	(16 880 408)	755 366 067	Total du portefeuille ministériel	591 009 636	164 356 431	–	646 894 475

(S) Paiement de transferts législatif.

Détail des montants disponibles pour être dépensés

(en dollars)

Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent	Description	Autorisations disponibles pour emploi au cours de l'exercice	Autorisations employées au cours de l'exercice	Autorisations employées dans l'exercice précédent
Transports				Sécurité ferroviaire			
Budgétaires (revenus disponibles pour être dépensés)				Inspections et certifications			
Infrastructures de transport				Sûreté aérienne			
Administrations aéroportuaires —				Inspections et certifications	209 214	209 214	154 294
Remboursement de loyers reportés	5 492 011	5 492 011	7 322 682	Sécurité des véhicules automobiles			
Revenus des ports publics provenant des frais d'utilisation et des permis d'utilisation de quais	6 787 133	6 787 133	7 366 138	Revenus provenant du Programme du registraire des véhicules importés	1 476 973	1 476 973	2 957 529
Revenus provenant de locations et concessions	6 163 874	6 163 874	6 881 262	Paiements de loyer du Centre d'essais pour véhicules automobiles	—	—	444 282
Revenus des aéroports provenant des frais d'utilisation et des contrats de service	6 707 541	6 707 541	7 309 224	Revenus provenant de locations et concessions	25 083	25 083	20 184
Produit des ventes et de la formation	122 832	122 832	110 022	Divers	60	60	—
Inspections et certifications	6 956	6 956	20 166		1 502 116	1 502 116	3 421 995
Divers	4 225	4 225	1 073	Sécurité et sûreté multimodale			
	25 284 572	25 284 572	29 010 567	Produit des ventes et de la formation	309 715	309 715	267 525
Cadres qui appuient le marché des transports				Revenus provenant de locations et concessions	750	750	—
Revenus provenant des prévisions fournies par les services aériens	72 365	72 365	92 588		310 465	310 465	267 525
Recherche et développement	458 800	458 800	450 000	Eau propre - Transports			
	531 165	531 165	542 588	Frais d'utilisation en vertu des divers règlements de la sûreté maritime	610	610	—
Sécurité aérienne				Services internes			
Entretien des aéronefs et services de vol	25 278 821	25 278 821	29 091 525	Revenus provenant de locations et concessions	441 880	441 880	557 502
Frais d'utilisation en vertu du Règlement de l'aviation canadien	7 517 853	7 517 853	7 665 776	Produit des ventes et de la formation	16 955	16 955	7 199
Inspections et certifications	2 024 083	2 024 083	1 766 779	Divers	75 323	75 323	105 923
Produit des ventes et de la formation	180 179	180 179	158 983		534 158	534 158	670 624
Revenus provenant de locations et concessions	241 146	241 146	254 809	Total du portefeuille ministériel —			
Divers	7 641 545	7 641 545	3 732 197	Budgétaire			
	42 883 627	42 883 627	42 670 069		83 582 676	83 582 676	89 268 459
Sécurité maritime							
Frais d'utilisation en vertu des divers règlements de la sûreté maritime	12 051 120	12 051 120	12 343 272				
Inspections et certifications	260	260	3 733				
Produit des ventes et de la formation	9 675	9 675	10 455				
Revenus provenant de locations et concessions	354	354	—				
Divers	229 174	229 174	125 498				
	12 290 583	12 290 583	12 482 958				

Revenus

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent	Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Transports					
Autres revenus —					
Revenus de placements — ¹			Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	5 849 246	6 523 560
Prêts, placements et avances —			Administrations aéroportuaires — Paiements de loyer	324 128 901	312 710 803
Administration portuaire de Belledune	157 773	154 679		343 977 848	334 265 992
Administration portuaire de Halifax	1 523 751	1 425 084	Services de nature réglementaire —		
Administration portuaire de Hamilton	796 948	661 597	Frais d'utilisation imposés en vertu des lois propres à des programmes des ministères — Frais d'utilisation	21 242 268	22 715 092
Administration portuaire de Montréal	4 072 758	3 912 122	Services de nature non réglementaire —		
Administration portuaire de Nanaïmo	175 760	181 433	Frais d'utilisation imposés en vertu des lois habilitantes des ministères — Frais d'utilisation imposés en vertu des lois propres à des programmes des ministères — Frais d'utilisation imposés	15 789 843	15 913 524
Administration portuaire d'Oshawa	33 120	29 927	Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	300 208	296 636
Administration portuaire de Port Alberni	101 547	97 093	Frais d'utilisation imposés en vertu de contrats	33 577 566	33 527 717
Administration portuaire de Prince Rupert	2 580 007	2 509 308		49 667 617	49 737 877
Administration portuaire de Québec	973 860	1 252 588	Ventes de biens et de produits d'information —		
Administration portuaire du Saguenay	59 727	52 678	Frais d'utilisation imposés en vertu des lois habilitantes des ministères — Frais d'utilisation imposés en vertu des lois propres à des programmes des ministères	353 878	959 288
Administration portuaire de Saint John	511 283	455 189	Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	600 296	495 982
Administration portuaire de Sept-Îles	152 598	374 384		954 174	1 455 270
Administration portuaire de St John's	149 935	148 211	Autres frais et droits —		
Administration portuaire de Thunder Bay	72 473	74 430	Frais d'utilisation imposés en vertu des règlements établis par le Conseil du Trésor ou le gouverneur en conseil conformément à l'article 19 de la <i>Loi sur la gestion des finances publiques</i>	1 065	1 402
Administration portuaire de Toronto	2 748 195	2 425 054	Revenus pour les règlements des dommages aux wagons-trémies du CN	1 423 494	1 195 740
Administration portuaire de Trois-Rivières	148 689	160 656	Revenus pour les règlements des dommages aux wagons-trémies du CP	409 943	219 041
Administration portuaire Vancouver Fraser	6 785 638	6 452 672	Frais d'utilisation imposés en vertu de contrats	(218)	(105)
Administration portuaire de Windsor	37 528	33 950	Revenus reportés	(259 190)	358 440
	21 081 590	20 401 055		1 575 094	1 774 518
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —				424 265 558	416 919 734
Bay Ferries Limited	728 645	500 595	Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 523 705	1 210 503
Transportation Security Administration (TSA)	1 247 693	—			
Divers	289 292	431 371			
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent —					
Administration canadienne de la sûreté du transport aérien (ACSTA)	3 262 334	2 389 304			
Divers	1 319 545	1 021 072			
	6 847 509	4 342 342			
Ventes de biens et de services —					
Droits et privilèges —					
Revenus de redevances	16 227	47 274			
Corporation de Gestion de la Voie Maritime du Saint-Laurent	6 832 330	6 923 711			
	6 848 557	6 970 985			
Location et utilisation de biens publics —					
Location à bail de wagons-trémies — CN	2 152 656	3 375 954			
Location à bail de wagons-trémies — CP	9 962 198	9 962 198			
Frais d'utilisation imposés et perçus en vertu de diverses lois et pouvant être dépensés de nouveau	1 884 847	1 693 477			

Revenus – fin

(en dollars)

Description	Exercice en cours	Exercice précédent
Revenus divers —		
Amendes, pénalités et produits d'autres montants adjudgés par une cour	1 337 118	1 318 537
Produits de cession des ventes de biens immobiliers	1 092 274	1 629 781
Divers	238 939	267 915
	<u>2 668 331</u>	<u>3 216 233</u>
Total du ministère	457 386 693	446 089 867
Office des transports du Canada		
Autres revenus —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs —		
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	280	695
Redressements des crédateurs de l'exercice précédent	–	10 931
	<u>280</u>	<u>11 626</u>
Ventes de biens et de services —		
Autres frais et droits —		
Frais pour services rendus à des compagnies	90	60
	<u>90</u>	<u>60</u>
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	13	9 621
	<u>13</u>	<u>9 621</u>
Revenus divers —		
Intérêts et pénalités	351	901
Divers	59 250	208 930
	<u>59 601</u>	<u>209 831</u>
Total de l'organisme	59 984	231 138
Sommaire du portefeuille ministériel		
Autres revenus —		
Revenus de placements	21 081 590	20 401 055
Recouvrements de dépenses d'exercices antérieurs	6 847 789	4 353 968
Ventes de biens et de services	424 265 648	416 919 794
Produits de la vente de biens excédentaires de l'État	2 523 718	1 220 124
Revenus divers	2 727 932	3 426 064
	<u>457 446 677</u>	<u>446 321 005</u>

¹ Intérêt sauf indication contraire.

Section **26**

Comptes publics du Canada
2015-2016

Index

26 . 2 Index

A

Acquisition de machinerie et matériel, *se référer au volume III, section 5*

Acquisition de terrains, bâtiments et travaux, *se référer au volume III, section 4*

Actifs non financiers, *se référer au volume I, section 10*

Administration canadienne de la sûreté du transport aérien, 25

Administration du pipe-line du Nord, 20

Affaires étrangères, Commerce et Développement, 3

Affaires indiennes et du Nord canadien, 2

Agence canadienne d'évaluation environnementale, 10

Agence canadienne d'inspection des aliments, 22

Agence canadienne de développement économique du Nord, 15

Agence de développement économique du Canada pour les régions du Québec, 15

Agence de la consommation en matière financière du Canada, 12

Agence de la santé publique du Canada, 22

Agence de promotion économique du Canada Atlantique, 15

Agence des services frontaliers du Canada, 23

Agence du revenu du Canada, 21

Agence fédérale de développement économique pour le Sud de l'Ontario, 15

Agence Parcs Canada, 10

Agence spatiale canadienne, 15

Agriculture et Agroalimentaire, 4

Analyse des états financiers, *se référer au volume I, section 1*

Anciens Combattants, 5

A – Fin

Autorisations accordées dans les lois de crédits de l'exercice, 1.48

Autorisations accordées par des lois autres que les lois de crédits, 1.80

Autorisations disponibles des exercices antérieurs, 1.93

Autorisations permanentes accordées/abrogées au cours de l'exercice, 1.102

Autorisations relatives à la dépense des produits de la vente de biens excédentaires de l'État, 1.105

Autorité du pont Windsor-Détroit, 14, 25

Autres informations diverses, *se référer au volume III, section 11*

Autres informations relatives à l'ensemble du gouvernement, *se référer au volume III, section 10*

B

Bibliothèque du Parlement, 17

Bibliothèque et Archives du Canada, 18

Bureau canadien d'enquête sur les accidents de transport et de la sécurité des transports, 8

Bureau de l'enquêteur correctionnel du Canada, 23

Bureau de l'infrastructure du Canada, 14

Bureau de la coordonnatrice de la situation de la femme, 11, 18

Bureau du commissaire du Centre de la sécurité des télécommunications, 9

Bureau du Conseil privé, 8

Bureau du directeur des poursuites pénales, 16

Bureau du directeur général des élections, 8

Bureau du secrétaire du gouverneur général, 6

Bureau du surintendant des institutions financières, 12

Comptes publics du Canada 2015-2016

B – Fin

Bureau du vérificateur général, 12

Bureau du Commissaire à la magistrature fédérale, 16

C

Centre canadien d'hygiène et de sécurité au travail, 11

Centre d'analyse des opérations et déclarations financières du Canada, 12

Centre de la sécurité des télécommunications, 9

Centre de recherches pour le développement international, 3

Chambre des communes, 17

Citoyenneté et Immigration, 13

Comité de surveillance des activités de renseignement de sécurité, 8

Comité externe d'examen des griefs militaires, 9

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada, 23

Commissariat à l'intégrité du secteur public, 7

Commissariat au lobbying, 7

Commissariat aux conflits d'intérêts et à l'éthique, 17

Commissariat aux langues officielles, 8

Commissariats à l'information et à la protection de la vie privée du Canada, 16

Commission canadienne de sûreté nucléaire, 20

Commission canadienne des affaires polaires, 2

Commission canadienne des droits de la personne, 16

Commission canadienne des grains, 4

Commission canadienne du lait, 4

Commission canadienne du tourisme, 15

C – Suite

Commission civile d'examen et de traitement des plaintes relative à la gendarmerie royale du Canada, 23

Commission d'examen des plaintes concernant la police militaire, 9

Commission de l'immigration et du statut de réfugié, 13

Commission de la capitale nationale, 3, 11, 18

Commission de la fonction publique, 18, 24

Commission des champs de bataille nationaux, 18

Comité externe d'examen de la Gendarmerie royale du Canada, 23

Commission de vérité et de réconciliation relative aux pensionnats indiens, 2

Commission du droit d'auteur, 15

Commission mixte internationale (section canadienne), 3

Commission des libérations conditionnelles du Canada, 23

Comptes consolidés, *se référer au volume I, section 4*

Comptes d'opérations de change, *se référer au volume I, section 8*

Conseil canadien des normes, 15

Conseil d'examen du prix des médicaments brevetés, 22

Conseil de la radiodiffusion et des télécommunications canadiennes, 18

Conseil de recherches en sciences humaines, 15

Conseil de recherches en sciences naturelles et en génie, 15

Conseil des Arts du Canada, 18

Conseil du Trésor, 7

Conseil national de recherches du Canada, 15

Conseiller sénatorial en éthique, 17

C – Fin

Corporation commerciale canadienne, 3

Créditeurs et charges à payer, *se référer au volume I, section 5*

D

Défense nationale, 9

Dépenses ministérielles par article courant, 1.14

Dépenses ministérielles par catégorie, 1.4

Description des programmes, Résultat stratégique et – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Détail des autres charges de programmes des autres portefeuilles ministériels, 1.13

Détail des autres paiements de transfert par portefeuille ministériel, 1.12

Détail des montants disponibles pour être dépensés – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Dettes portant intérêt, *se référer au volume I, section 6*

Diversification de l'économie de l'Ouest canadien, 15

E

École de la fonction publique du Canada, 7

Emploi et Développement social, 11

Énergie atomique du Canada limitée, 20

Environnement, 10

État consolidé des revenus et charges, 1.3

États financiers des fonds renouvelables, *se référer au volume III, section 1*

États financiers consolidés du gouvernement du Canada et rapport et observations du vérificateur général du Canada, *se référer au volume I, section 2*

Exportation et développement Canada (Compte du Canada), 3

F

Financement agricole Canada, 4

Finances, 12

Frais de la dette publique, *se référer au volume III, section 7*

G

Gendarmerie royale du Canada, 23

I

Industrie, 15

Informations supplémentaires exigées par la *Loi sur la gestion des finances publiques*, *se référer au volume III, section 2*

Instituts de recherche en santé du Canada, 22

J

Justice, 16

M

Marine Atlantique SCC, 25

Monnaie royale canadienne, 12

Musée canadien de la nature, 18

Musée canadien de l'immigration du Quai 21, 18

Musée canadien de l'histoire, 18

Musée canadien des droits de la personne, 18

Musée des beaux-arts du Canada, 18

Musée national des sciences et de la technologie, 18

O

Obligations contractuelles et passif éventuel, se référer au volume I, section 11

Office de commercialisation du poisson d'eau douce, 19

26 . 4 Index

O – Fin

Office des transports du Canada, 25

Office national de l'énergie, 20

Office national du film, 18

P

Paiements de réclamations contre l'État, paiements à titre gracieux et montants adjugés par une cour, *se référer au volume III, section 8*

Paiements de transfert – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Paiements de transfert, *se référer au volume III, section 6*

Patrimoine canadien, 18

Pêches et Océans, 19

Ponts Jacques-Cartier et Champlain Incorporée, Les, 14

PPP Canada Inc., 12

Prêts, placements et avances, *se référer au volume I, section 9*

Programmes – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Programmes fédéraux-provinciaux à frais partagés, *se référer au volume III, section 9*

Provenance et utilisation des autorisations budgétaires par portefeuille ministériel, 1.34

Provenance et utilisation des autorisations non budgétaires par portefeuille ministériel, 1.40

Provenance et utilisation des autorisations par genre (votées et législatives), 1.42

R

Rapprochement des dépenses externes par article courant avec les charges, 1.22

Récapitulation des charges externes par catégorie, 1.10

Récapitulation des revenus externes par provenance, 1.28

R – Fin

Registraire de la cour suprême du Canada, 16

Ressources naturelles, 20

Résultat stratégique et description des programmes – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Revenus – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Revenus, charges et déficit accumulé, *se référer au volume I, section 3*

Revenus ministériels, 1.23

S

Santé, 22

Secrétariat des conférences intergouvernementales canadiennes, 8

Sécurité publique et Protection civile, 23

Sénat, 17

Service administratif des tribunaux judiciaires, 16

Service canadien d'appui aux tribunaux administratifs, 16

Service canadien du renseignement de sécurité, 23

Service correctionnel du Canada, 23

Service de protection parlementaire, 17

Service partagés Canada, 24

Services professionnels et spéciaux, *se référer au volume III, section 3*

Société canadienne d'hypothèques et de logement, 11

Société canadienne des postes, 24, 25

Société d'assurance-dépôts du Canada, 12

Société d'expansion du Cap-Breton, 15

Société des ponts fédéraux Limitée, La, 25

Comptes publics du Canada 2015-2016

S – Fin

Société du Centre national des Arts, 18

Société Radio-Canada, 18

Sommaire du portefeuille ministériel (de la provenance et de l'utilisation des autorisations) – *Se référer à la section ministérielle appropriée*

Station canadienne de recherche dans l'Extrême-Arctique, 2

Statistique Canada, 15

T

Tableaux sommaires et Appendices, 1

Téléfilm Canada, 18

Transports, 25

Travaux publics et Services gouvernementaux, 24

Trésorerie et créances, *se référer au volume I, section 7*

Tribunal des anciens combattants (révision et appel), 5

V

Ventes de biens et de services, 1.30

VIA Rail Canada Inc., 25